

G. VATTIER

—

ESSAI SUR

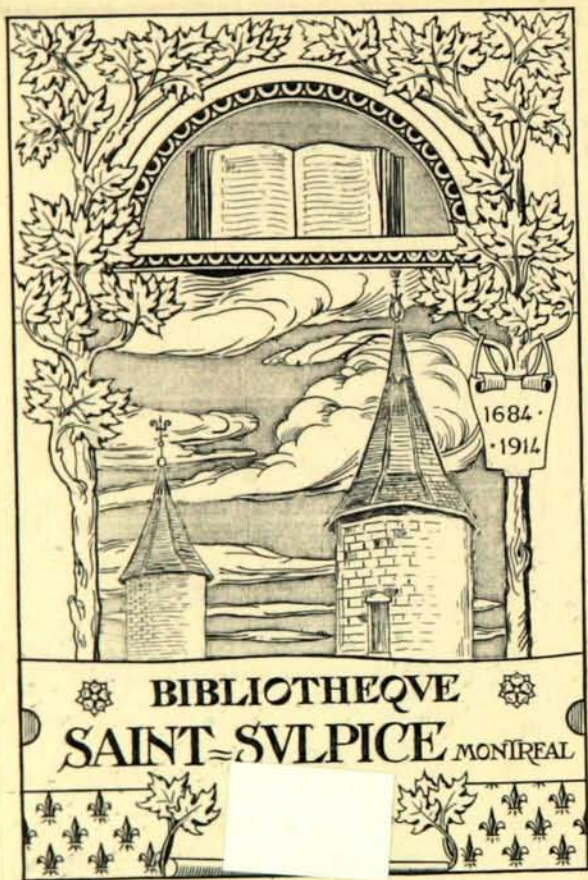
LA MENTALITÉ

CANADIENNE-

FRANÇAISE

FC
~~132~~
~~V377~~
1928

B. S. S.



2
—
CONTRIBUTION A L'ÉTUDE
DE LA PSYCHOLOGIE DES PEUPLES

ESSAI
SUR LA MENTALITÉ
CANADIENNE - FRANÇAISE

PAR

GEORGES VATTIER

DOCTEUR ÈS LETTRES

ANCIEN PROFESSEUR AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA
DIRECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE LA MISSION
LAIQUE FRANÇAISE A SALONIQUE

*Préface de l'Honorable Sénateur M. Raoul Dandurand
Ministre d'État canadien*

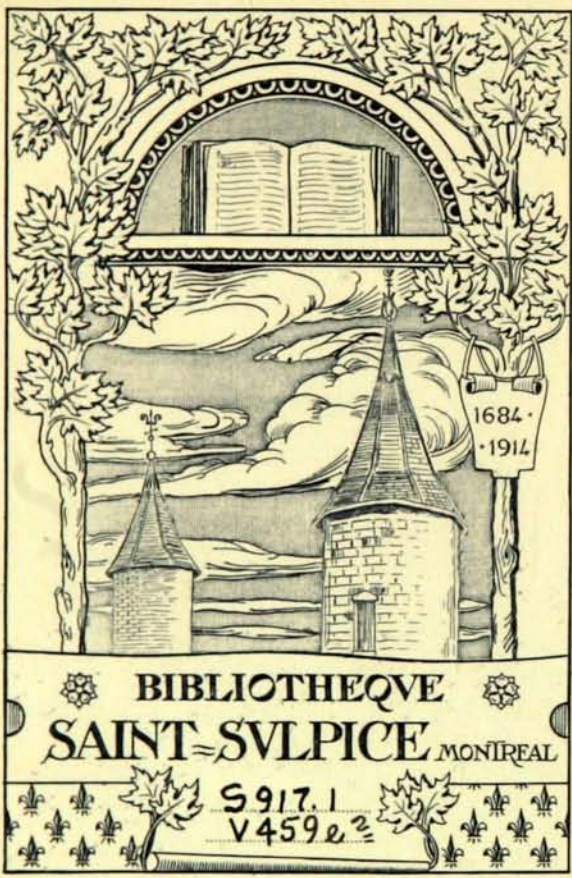


PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1928



BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL

S917.1
V459e?

Don de

M. Réal Bélanger

ESSAI SUR LA MENTALITÉ

CANADIENNE-FRANÇAISE

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE
DE LA PSYCHOLOGIE DES PEUPLES

ESSAI
SUR LA MENTALITÉ
CANADIENNE - FRANÇAISE

PAR

GEORGES VATTIER

DOCTEUR ÈS-LETTRES

ANCIEN PROFESSEUR AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA
DIRECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE LA MISSION
LAIQUE FRANÇAISE A SALONIQUE

*Préface de l'Honorable Sénateur M. Raoul Daudurand
Ministre d'État canadien*



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—
1 9 2 8

PRÉFACE

L'auteur de cette étude mérite des félicitations. Il a entrepris un travail des plus périlleux, celui d'analyser l'âme canadienne française. Pendant sept ans, il a habité parmi notre population anglophone, à quelque distance des frontières québécoises, et consacré ses loisirs à l'étude de l'histoire et à l'observation des mœurs de l'élément français.

L'auteur a-t-il raison ? Étranger, par la naissance et par l'éducation, à nos luttes et à nos passions, a-t-il su les juger en toute impartialité ? En tout cas, il a tâché de les comprendre. Son effort est digne de sympathie et d'attention.

L'analyse du sentiment canadien français est complexe. Les courants d'opinion sont, chez nous, nombreux et divers. De plus, les mots : libéralisme, conservatisme, républicanisme, royalisme, évoquent des idées fort différentes sur les bords de la Seine et sur les rives du Saint-Laurent.

La soi-disant foi monarchiste des Canadiens français ne saurait les apparenter aux royalistes de France. L'histoire des trois derniers siècles les sépare. Démocrates, nos compatriotes ont âprement lutté pour l'établissement d'un gouvernement autonome et indépendant. Ils ont conquis une entière liberté politique et vivent sous un régime de république monarchique, présidée par un roi qui règne mais ne gouverne pas. Leur pensée n'est pas impériale mais canadienne. Leur ambition s'arrête aux frontières de leur pays. Ils veulent cependant conserver, avec les

nations britanniques, le lien commun de la Couronne, au nom de laquelle les gouvernements des Dominions parlent et agissent, à l'intérieur et à l'extérieur. On ne comprend que difficilement, à l'étranger, que le Canada proclame avec orgueil sa virtuelle indépendance, sans aspirer à rompre l'Empire britannique. C'est, précisément, cette indépendance et cette complète égalité qui permettent au sentiment national de s'affirmer, sans contrainte, et qui garantissent le maintien de l'entente entre les communautés britanniques.

Vivant au milieu d'une population en majorité anglaise, le Canadien français a l'habitude de la discrétion. Il ne dissimule pas sa pensée, mais se garde parfois de l'exprimer et réserve son jugement sur certaines questions qui n'ont pas encore été complètement discutées. Il n'envisage pas toujours les problèmes impériaux sous le même angle que son compatriote de langue anglaise. Il pense, d'abord et avant tout, à sa patrie. Il est enraciné au sol canadien, depuis près de trois siècles. Son âme est essentiellement canadienne. Aucun allié extérieur n'a partagé ses victoires passées, et ses conquêtes futures ne se feront que par sa volonté. Aucune hostilité à l'égard de qui que ce soit. Au contraire, une prompt sympathie vis à vis de quiconque l'approche avec franchise et tente de le comprendre. A personne, il ne reconnaît le droit de le regarder de haut et, instinctivement, se redresse pour défendre sa dignité. On l'accuse d'être susceptible, voire même ombrageux. Il est plus exactement sensible et défiant, comme tous les êtres qui furent longtemps exposés à l'attaque et obligés de se défendre.

Au point de vue matériel, le Canadien français se déclare ordinairement satisfait de son sort. Il possède de vastes champs où il peut commodément élever une nombreuse famille. Plusieurs de ses fils, les cadets surtout, ont traversé l'invisible frontière pour s'établir dans les petites villes industrielles des États de la Nouvelle-Angleterre. Ils y ont prospéré. Groupés et organisés, conservant leur langue et leurs traditions, ils sont devenus un facteur intéressant de la politique locale américaine. Ils élisent des députés et des sénateurs, et, dans l'état du Rhode Island, un gouverneur de leur race.

De plus, le Canadien français est catholique pratiquant. On le dit peu militant. C'est qu'il n'a, jusqu'à ce jour, rencontré aucune opposition sérieuse. L'harmonie existe entre les fidèles et le clergé qui n'intervient plus dans les luttes politiques. Grâce à cette intelligente abstention, il conserve intacte son influence morale.

Si la race française domine dans la province de Québec, elle est en minorité dans le reste du pays. L'immigration européenne et amé-

ricaine l'a réduite à 28 % de l'ensemble de la population. Elle n'en joue pas moins un grand rôle dans la politique fédérale. Cinq ministres la représentent dans le gouvernement central. Pendant quinze années, Wilfrid Laurier fut premier-ministre du Dominion et chef du parti libéral. A l'heure qu'il est, le président de la Chambre des Communes et le représentant du gouvernement au Sénat sont de langue française.

Les fêtes récentes du soixantenaire de la Confédération furent l'occasion d'une revue générale du progrès du pays. Le Canada français ne se plaint pas de son sort. Maître de sa législature, il peut, à juste titre, se vanter de traiter équitablement l'importante minorité de langue anglaise de la province de Québec. L'on comprendra, dès lors, qu'il s'irrite parfois à la pensée que les groupes canadiens français des autres provinces ne reçoivent pas toujours de la majorité anglaise un traitement analogue.

Pacifique et conciliant, traditionnaliste et prudent, le Canadien français apporte à la Confédération un élément de stabilité et de sécurité que les économistes et les politiques apprécient hautement.

L'auteur regrette qu'aucune protestation ne se soit élevée, chez nous, contre le traité de Versailles, comme il devait s'en produire plus tard, en Alsace Lorraine, après le traité de Francfort. Il paraît oublier qu'au dix-huitième siècle les sujets du roi de France n'étaient guère habitués à discuter le bon plaisir du monarque et subissaient silencieusement le sort qui leur était fait par un gouvernement arbitraire et absolu. La plupart des Français du Canada demeurèrent dans la vallée du Saint-Laurent, au lieu de rentrer en France, comme ils en avaient le choix, et toute l'histoire de leur survivance apparaît comme une séculaire protestation de fidélité aux traditions de leur pays d'origine.

Un chapitre de cet ouvrage traite de la participation des Canadiens français à la guerre de 1914. Personne ne contestera qu'ils se déclarèrent unanimement en faveur des Alliés. Leur enrôlement volontaire donna des résultats assez surprenants si l'on considère leur complète absence d'esprit belliqueux et leur défaut de préparation et d'entraînement militaires. Plus de 25.000 jeunes hommes — d'aucuns disent 50.000 — se sont offerts spontanément à défendre, au delà des mers, une cause qu'ils estimaient juste. Ce geste est assez généreux et désintéressé de la part d'une nation qui ne se reconnaît aucun devoir, en dehors de son territoire, et qui n'escompte, en cas de danger, aucune réciprocité.

Méconnaissant le fait qu'on ne donne sa vie que pour le salut de

sa patrie, certains se sont étonnés que les Canadiens français ne se soient pas sacrifiés jusqu'au dernier pour leur ancienne mère patrie, la France. Combien d'Anglo-américains, et qui avaient des racines bien moins profondes dans le sol des États-Unis, ont spontanément versé leur sang pour leur ancienne mère-patrie, l'Angleterre ? La comparaison n'est pas défavorable aux Canadiens français.

L'auteur de cet ouvrage semble prédire l'avenir de notre pays. Au Canada, personne ne tente de prophétiser. Il est très difficile de dire de quoi demain sera fait et de quels éléments se composera la majorité dans un demi-siècle. Le Canadien français se contente de travailler arduement à son développement matériel et intellectuel. S'il n'a pas le nombre, il veut avoir la qualité. Il croit à la suprématie de l'élite. Il croit en sa survivance et le passé lui donne le droit de regarder fièrement l'avenir.

RAOUL DANDURAND.

AVERTISSEMENT

Le Canada est évidemment à l'ordre du jour en France depuis un certain temps. Deux faits surtout l'ont bien montré récemment : le succès considérable du beau roman de Louis Hémon, Maria Chapdelaine, et l'accueil enthousiaste que le train-exposition canadien a reçu partout dans notre pays. Nous n'en sommes plus à l'époque où les Français n'avaient que quelques vagues notions sur le Canada ; quel chemin parcouru, même, en l'espace de vingt ans ! En effet, M. Abder Halden écrivait en 1907 : « Depuis plusieurs années, les Français semblent prendre quelque intérêt aux questions canadiennes (1). » On a donc maintenant compris en France quelle lourde faute nos pères ont commise en délaissant les hommes de leur sang que le traité de 1763 abandonnait sur les rives du Saint-Laurent, et on met les bouchées doubles, pour ainsi dire, afin de rattraper le temps perdu.

Si l'Alsace et la Lorraine sont à l'heure actuelle rentrées définitivement dans le sein de leur ancienne patrie, il ne pourra jamais en être de même, bien entendu, du Canada français, aujourd'hui partie intégrante de l'Empire britannique et trop différent de nous à bien des points de vue pour que sa réunion à la France soit désirable. Mais c'est le devoir des Français, et ils commencent à s'en rendre compte d'ailleurs, de s'intéresser à ce seul groupe de notre race qui existe en dehors de l'Europe et de nos colonies, de le bien étudier, de l'aider si

(1) HALDEN, *Études de littérature canadienne française*, p. 1.

LIVRE PREMIER

LES FACTEURS DE LA
MENTALITÉ
CANADIENNE-FRANÇAISE

CHAPITRE I

Le Facteur original

Les Canadiens français sont en immense majorité originaires de France. — Très petit nombre des métis. — Les étrangers n'ont été que des exceptions jusqu'en 1760. — Rareté des unions avec les Anglais et les émigrants du XIX^e siècle. — De quelle région de la France venaient les colons ? — Prépondérance de l'élément normand. — Les Canadiens au point de vue physique. — Sélection. — Point de vue intellectuel. — Raisons pour lesquelles les colons ont quitté la France. — Ils sont tous partis au Canada volontairement. — Moralité chez les hommes et chez les femmes. — Les nouveaux venus étaient de fervents catholiques. — Leur situation sociale. — Les nobles et les bourgeois. — Peu ont émigré en 1763. — Les soldats, les paysans, les ouvriers. — Résumé.

Depuis la fondation de Québec par Champlain, le 3 juillet 1608, jusqu'au traité de Paris en 1763, par lequel nous cédions à l'Angleterre presque toutes nos possessions de l'Amérique du Nord, l'immense territoire qui forme aujourd'hui le Canada fut une colonie française. Le nom même de Nouvelle France donné au pays montre bien qu'il s'agit de fonder, d'organiser, dans ces régions découvertes et explorées par nos compatriotes, une autre France, semblable autant que possible à l'ancienne, c'est-à-dire qui sera peuplée de Français et soumise à une administration identique à celle de la mère patrie dont elle relèvera entièrement d'ailleurs. Dès 1627 en effet, à une époque où le Canada ne comptait pas encore 100 habitants, Richelieu stipulait dans l'acte de fondation de la Compagnie des Cent-Associés, créée pour peupler le Canada et exploiter ses richesses, que les colons devaient être exclusivement français.

Mais nous savons aussi qu'à l'arrivée des Européens en Amérique, ce continent était habité par les Indiens, vulgairement appelés Peaux-Rouges. Or, un certain nombre de ces sauvages, au lieu de se retirer devant les blancs, ont vécu parmi eux. Dès lors, il y eut naturellement quelques croisements entre ces Indiens d'une part, et des soldats et colons d'autre part. De Quatrefages, dans son *Histoire générale des races humaines*, a osé écrire ce qui suit : « [Tous] savent que dans l'Amérique septentrionale, les métis de Français et de Peaux-Rouges forment la très grande majorité des habitants de la province de Québec au Canada (1). » Louis XIV, Colbert, Richelieu même, Talon et Champlain auraient voulu voir les deux races fusionner. Le fondateur du Canada, notamment, avait dit aux Indiens : « Nos garçons se marieront avec vos filles et nous ne ferons qu'un peuple (2). » Des encouragements sous forme de dons furent accordés pour favoriser ces unions. Le roi alla jusqu'à offrir 150 livres aux sauvagesses qui épouseraient des blancs (3). Et il ne manque pas aujourd'hui de personnes mal intentionnées qui, pour faire croire à une infériorité sans remède de la race française au Canada, répandent l'opinion erronée de Quatrefages.

La vérité, aujourd'hui bien établie, est que les unions entre Français et Peaux-Rouges furent extrêmement rares. En effet, de 1608 à 1665, c'est-à-dire à une époque où elles auraient pu être fréquentes par suite du manque d'Européennes, on n'a relevé que quelques-unes de ces unions, et l'abbé Tanguay, sur 1.200.000 actes de baptêmes, mariages et sépultures qu'il a pris la peine de compulsier, a trouvé 94 mariages seulement entre Français et Indiennes dans l'espace de deux siècles (4). La liste n'est pas complète sans doute, mais on voit néanmoins ce qu'il faut penser de l'assertion de Quatrefages que les Canadiens français sont en *très grande majorité* des métis. L'intendant de Meulles constatait d'ailleurs, en 1692, que, malgré les efforts tentés pour faciliter ces mariages, malgré notamment la dot du roi, les résultats étaient nuls. Il écrivait en effet au Ministre, parlant des femmes indiennes : « Je crois vous devoir donner avis qu'à peine s'en marie-t-il une ou deux par an (5). »

Cet insuccès des autorités provenait principalement de ce qu'elles éprouvaient beaucoup d'antipathie pour la vie sédentaire que menaient les Français. La Mère Marie de l'Incarnation disait d'elles, en 1668, après 29 ans d'expérience : « C'est une chose très difficile, pour ne pas dire impossible, de les franciser ou civiliser. Nous en avons l'expérience plus que tout autre, et nous avons remarqué que de cent de celles qui ont passé par nos mains, à peine en avons-nous civilisé une. Nous y trouvons de la docilité et de l'esprit, mais

(1) DE QUATREFAGES, *Histoire générale des races humaines*, II^e partie, p. 47.

(2) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 24.

(3) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 195.

(4) TANGUAY, *Dict. généalogique*, t. VII, p. IX et 687-688.

(5) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 263.

lorsqu'on y pense le moins, elles montent par-dessus notre clôture (1) et s'en vont courir dans les bois avec leurs parents, où elles trouvent plus de plaisir que dans tous les agréments de nos maisons françaises. L'humeur sauvage est faite de la sorte ; elles ne peuvent être contraintes ; si elles le sont, elles deviennent mélancoliques et la mélancolie les fait malades. D'ailleurs, les sauvages aiment extraordinairement leurs enfants, et quand ils savent qu'ils sont tristes, ils passent par-dessus toute considération pour les ravoir et il les faut rendre (2). » Revenant plus tard sur cette question, Marie de l'Incarnation exprime encore la même opinion : « Depuis tant d'années que nous sommes établies en ce pays, nous n'en avons pu civiliser que sept ou huit qui aient été francisées ; les autres, qui sont en grand nombre, sont toutes retournées chez leurs parents... La vie sauvage est si charmante [pour les Indiens] à cause de sa liberté que c'est un miracle de les pouvoir captiver aux façons d'agir des Français, qu'ils estiment indignes d'eux qui font gloire de ne travailler qu'à la chasse ou à la navigation ou la guerre (3). »

Nous savons d'autre part que les femmes indiennes accompagnaient les hommes dans leurs expéditions, qu'elles écorchaient les animaux tués, boucanaient la viande, coupaient le bois nécessaire. Voilà ce qu'elles aimaient et pourquoi, au lieu de partager la vie des blancs, comme le pensent certains esprits romantiques et doués d'imagination excessive, elles n'ont jamais voulu les épouser. Elles avaient d'ailleurs beaucoup de peine à apprendre le français. Fort peu d'entre elles le parlaient, et ce sont les Ursulines qui furent obligées d'étudier les langues sauvages (4).

Mais, dira-t-on, n'y eut-il donc aucun enfant issu des deux races en dehors du mariage ; n'y a-t-il pas, de fait, un certain nombre de métis au Canada ? Assurément ; toutefois ces derniers habitent pour la plupart dans l'ouest et le nord du pays. Ils sont les descendants des colons qui, jadis, s'aventurèrent dans les forêts pour y rechercher les fourrures d'animaux et trafiquer avec les Indiens. Ces coureurs de bois, comme on les a appelés, ont su plaire aux femmes indiennes précisément parce qu'ils avaient adopté leur existence nomade et leurs coutumes. Quant aux enfants, ils vécurent toujours au milieu des Peaux-Rouges. Ces métis constituent donc à l'heure actuelle des groupes bien distincts, et leur étude par conséquent ne rentre pas dans notre cadre.

D'après la stipulation contenue dans la charte de la Compagnie des Cent-Associés dont nous avons parlé plus haut, on pourrait croire, qu'en dehors des Indiens, le Canada ne fut habité que par des Français, jusqu'à la conquête tout au moins. C'eserait une erreur. Roy nous apprend qu'en 1665, quelques Suisses s'étaient déjà ins-

(1) Elle dit ailleurs qu'elles grimpent « comme des écureuils ».

MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 364.

(2) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 372.

(3) *Ibid.*, p. 396.

(4) *Ibid.*, p. 363.

tallés dans la seigneurie de Lauzon (1), et Colbert, dans une lettre à l'intendant Talon, annonce, le 5 avril 1667, l'envoi de deux ou trois cents colons venant du même pays (2). En 1668, la Mère Marie de l'Incarnation signale l'arrivée de Portugais, d'Allemands, de Hollandais, etc., même de femmes maures (3) ! Mais ces gens ne vinrent qu'en très petit nombre. Garneau en effet, parmi les émigrants entrés au Canada jusqu'en 1700, ne compte notamment que cinq Portugais et autant d'Allemands (4). Après la conquête, quelques soldats d'origine germanique, à la solde de l'Angleterre, furent licenciés et s'établirent comme colons. Ils finirent toutefois par épouser des Canadiennes et ont aujourd'hui perdu jusqu'au souvenir de leur origine (5). On a signalé aussi la présence d'une petite colonie italienne qui vint après 1815 (6). Pour être complet, nous devons dire qu'il y eut également quelques nègres qui furent envoyés au Canada, pour servir d'esclaves, à la demande de quelques habitants riches, et des Panis, Indiens de l'Ouest, vendus dans le même but (7). Tanguay n'a enregistré qu'un peu plus de 200 de ces Panis (8). On trouve enfin, de nos jours, dans la province de Québec, de nombreux représentants d'une foule de nations, émigrés à la fin du XIX^e siècle et au commencement du XX^e. Mais il n'y a, là encore, rien d'intéressant au point de vue qui nous occupe.

Reste l'élément le plus important, qu'à cause de cela nous avons gardé pour la fin, à savoir les Anglais. Dès les premières années de la colonie, un certain nombre d'entre eux, par suite des hasards de la guerre, séjournèrent à Québec, car le 19 juillet 1629, les frères Kirke (9) s'étant emparés de la ville, s'y installèrent avec 90 hommes (10). Leur séjour cependant ne fut que de courte durée, puisque l'Angleterre restitua le Canada à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632.

A la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, un assez grand nombre de prisonniers anglais furent faits lors des luttes entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre, puis amenés sur les bords du Saint-Laurent. Quelques-uns furent échangés contre des Français, il y en eut d'autres qui désertèrent, mais la plupart préférèrent rester dans le pays où on les avait transportés, et ils se firent naturaliser (11). L'intendant Dupuis, faisant allusion à eux sans doute, écrit au Ministre, le 1^{er} novembre 1727, qu'il y a à Mon-

(1) J. E. ROY : *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 70.

(2) SALONE : *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 161.

(3) MARIE DE L'INCARNATION : *Lettres*, t. II, p. 401.

(4) GROULX : *La naissance d'une race*, p. 21.

(5) J. E. ROY : *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 159.

(6) *Id.*, t. IV, p. 136.

(7) GROULX : *La naissance d'une race*, p. 22.

(8) TANGUAY : *Dict. général*, t. III, p. 603 sq., et t. VI, p. 200 sq.

(9) C'est la vraie orthographe de ce nom écrit de tant de façons différentes. Il signaient ainsi en effet. P. G. ROY : *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 6.

(10) GARNEAU : *Histoire du Canada*, t. I, p. 101 et 542.

(11) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 419.

tréal « un nombre infini d'Anglais (1) », et Garneau, à propos des lettres de naturalisation accordées à ces prisonniers, parle de « pages entières de noms (2). » C'est fort exagéré assurément. Nous ne comprenons pas bien comment il aurait pu y avoir à cette époque tant de prisonniers, et d'autre part, en 1750, à la veille de la guerre de Sept ans, on ne comptait que 33 Anglais en tout dans la colonie (3) ! Même en 1766, Murray, le gouverneur anglais, disait qu'il n'y avait dans les campagnes canadiennes que « 10 familles protestantes, c'est-à-dire anglaises (4). » Peu après, la situation va changer évidemment ; les Anglais, désormais possesseurs du pays, vont venir en grand nombre pour l'habiter, et dès lors la question se pose de savoir si, mélangés à l'élément anglo-saxon, les Canadiens français vont s'unir à lui ou continuer à former un groupe à part au point de vue ethnique. Il n'est pas douteux que des unions furent contractées entre Anglais et Canadiennes françaises, mais elles eurent lieu surtout parmi la haute classe et dans les villes. A la campagne en effet, les habitants restèrent bien isolés, car les Anglais n'osaient guère s'y aventurer, étaient d'ailleurs plutôt des marchands, des soldats licenciés ou des fonctionnaires, que des agriculteurs, et préféraient aller s'établir dans la province d'Ontario où il y avait déjà un grand nombre de leurs compatriotes. Même dans les villes, les mariages mixtes furent extrêmement rares, ce qui est facile à comprendre, étant donné les circonstances. Les Canadiens français vaincus et catholiques n'étaient pas très désireux en effet de s'unir avec leurs vainqueurs, qui étaient de race, de langue et de religion différentes. Dans la seigneurie de Lauzon par exemple, une des plus peuplées, Roy a relevé, de la conquête à 1840, dix mariages seulement entre Canadiens et Irlandais catholiques, et un entre un Canadien et une Anglaise protestante (5). A Montréal, on n'a enregistré que 285 mariages mixtes de 1760 à 1800 (6), et en 1916, le Cardinal Bégin constatait que dans toute la province ces mariages étaient très rares (7). Aujourd'hui encore, dans une ville de 800.000 habitants comme Montréal, où les deux races vivent côte à côte, les unions entre Canadiens anglais et Canadiens français sont une infime exception, le clergé y étant fortement opposé, bien entendu, de peur de voir les enfants devenir protestants, et le peuple, en général, considérant un tel acte comme une désertion.

Il nous est dès lors permis de dire que les Canadiens français ont été à l'origine purement français et ont su le rester, s'étant mariés entre eux et n'ayant eu que des mélanges en faible quantité avec les indigènes du pays, les Anglo-Saxons, ou d'autres peuples de races diverses émigrés chez eux. Fait capital, ces Cana-

(1) SALONÉ, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 351.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 457.

(3) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 20.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 112.

(5) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 273-274.

(6) GROULX, *Vers l'émancipation*, p. 241.

(7) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XI, p. 244.

diens dont nous nous proposons d'étudier la mentalité, appartiennent donc tous à la même race, contrairement à ce qui existe aux États-Unis par exemple.

Un deuxième problème important à résoudre est de savoir s'ils sont venus de toutes les parties de la France indistinctement, ou de quelque région particulière. Les documents étant incomplets, il sera impossible d'arriver à une certitude absolue ; néanmoins, notre conclusion aura une valeur suffisante, ne cherchant ici dans le passé qu'une explication des faits qui en résultent, et non l'exactitude que réclame l'historien.

Pendant longtemps, on a admis à peu près universellement que les Canadiens français étaient tous originaires de la Normandie, mais, dans ces dernières années, on a essayé de réfuter cette opinion. Les émigrants certes, n'étaient pas en totalité des Normands. Beaucoup sont venus de Paris, de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, de la Saintonge. Un grand nombre de soldats, sous la domination française, furent licenciés et s'établirent dans le pays ; or ils venaient de toutes les parties de la France. Quelle était donc la proportion des Normands par rapport à ceux venus des autres provinces ? Le tableau suivant, emprunté à M. l'abbé Lortie (1), est le résultat des recherches les plus récentes et les plus complètes sur cette question. Il va éclairer singulièrement le problème.

	1608 à 1640	1640 à 1660	1660 à 1680	1680 à 1700	Total
Normandie	89	270	481	118	958
Perche	89	122	24	3	238
Total	178	392	505	121	1.196
Total des émigrants venus au Canada	296	964	2.542	1.092	4.894

De 1608 à 1640, l'émigration fut par conséquent surtout normande et percheronne. Sur un total de 296 émigrants, pendant cette première période, 178 étaient en effet originaires du Perche et de la Normandie. De 1640 à 1660, ce sont encore les mêmes provinces qui contribuent surtout à peupler la colonie. D'où M. l'abbé Lortie conclut avec raison : « On a donc justement affirmé que les premiers colons établis au Canada étaient en majorité normands (2) ». Telle serait dès lors la solution cherchée : si, sur un total de 4.894 émigrants dont l'origine est connue, 1.196 seulement étaient normands, il faut tenir compte du fait capital qu'aux débuts de la colonie, la grande majorité de la population était normande. Ces premiers habitants se groupèrent d'ailleurs et vécurent les uns à côté des autres. Par suite, puissamment organisés et acclimatés quand les autres colons arrivèrent, ils purent exercer sur les nouveaux

(1) LORTIE, *De l'origine des Canadiens français*, Bulletin du Parler français au Canada, septembre 1903, p. 18.

(2) *Ibid.*, p. 17.

venus, forcément désorientés, une influence considérable. N'oublions pas d'autre part, que, si au total l'élément normand n'était pas en majorité, il constituait cependant le plus important de tous les groupes, puisque ceux qui viennent immédiatement après, originaires de l'Île-de-France et du Poitou, ont fourni respectivement, le premier 621 colons, et le second 569 (1). Les Normands semblent bien avoir joué par conséquent un rôle capital au Canada. Quoi qu'il en soit, il est indispensable de noter que c'est une moitié seulement de la France tout au moins, qui a, sauf quelques exceptions, contribué à peupler la Nouvelle France. En traçant une ligne allant approximativement de Boulogne à Paris et comprenant cette dernière ville, puis de Paris à Bayonne, c'est à l'ouest de cette ligne que sont nés les hommes d'où les Canadiens français descendent.

Quelques remarques maintenant sont nécessaires à propos de ce que nous venons de dire. Tout d'abord, si nous n'avons pas tenu compte de l'émigration postérieure à 1700, c'est que celle-ci fut presque nulle. Nous avons d'autre part réuni dans nos chiffres les Percherons aux Normands parce qu'ils avaient les mêmes mœurs, les mêmes traditions, parlaient la même langue ou à peu près. De plus, parmi les colons venus de l'Île-de-France — le groupe le plus important, nous l'avons vu, après le groupe normand — un très grand nombre n'étaient pas de cette région, mais habitaient Paris au moment de leur départ. On peut vraisemblablement supposer par conséquent que Paris a fourni des Normands, et le même raisonnement s'applique encore aux soldats dont, dans beaucoup de cas, l'origine ne nous est pas connue.

On ne saurait d'ailleurs s'étonner d'un tel résultat, puisque, dès le début du XVI^e siècle, les Normands allaient pêcher la morue et la baleine sur les côtes du Canada et le banc de Terre-Neuve. C'étaient eux qui composaient en majeure partie les équipages ; les navires étaient souvent commandés par des capitaines de même origine et armés à Dieppe, Rouen, Le Havre ou Honfleur. Les premiers explorateurs et colonisateurs étaient bien souvent des Normands ou des Bretons vivant en Normandie, et les diverses compagnies qui furent fondées pour coloniser le Canada, comprenaient des marchands de Rouen ou de Dieppe. De 1632 à 1663, le commerce de la colonie fut pratiquement entre les mains de ces marchands. Un autre fait non moins important, est qu'un certain nombre de familles influentes dans la Nouvelle France étaient normandes. Enfin, les Ursulines de Québec dépendaient des Ursulines de Rouen, et, jusqu'en 1658, époque à laquelle Monseigneur de Laval fut nommé premier vicaire apostolique du Canada, ce pays faisait partie du diocèse de Rouen. Peut être avons-nous dans tous ces faits qui montrent, par rapport au Canada, l'importance de la Normandie, une autre raison de l'influence des enfants de cette province sur leurs compatriotes.

(1) LORTIE, *De l'origine des Canadiens français*, Bulletin du Parler français au Canada, septembre 1903, p. 18.

Des voyageurs de passage dans la province de Québec ont prétendu avoir remarqué, particulièrement chez les enfants, une ressemblance étonnante avec les petits paysans de nos campagnes normandes, mais, prévenus sans doute par cette idée que la population était venue de Normandie, ils ont pu être le jouet d'une illusion. Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir donné des preuves suffisantes sur la question, sans avoir à insister davantage.

Voyons maintenant ce qu'étaient les émigrants au point de vue physique. A-t-on choisi, pour peupler le Canada, des individus, hommes et femmes, dont on voulait se débarrasser par suite d'infirmités par exemple, ou au contraire a-t-on recherché les plus propres à former rapidement une Nouvelle France digne de l'ancienne, grâce à leur bonne constitution et à leur vigueur ? Il n'est pas douteux que les premiers habitants du Canada ont été particulièrement robustes ; et la rigueur du climat, terrible surtout dans les débuts par suite du manque de confort, ainsi que les conditions d'existence en général, nécessitaient une force physique peu commune, une santé parfaite, l'absence de tout vice de conformation. Une sélection s'est donc opérée, les moins aptes disparaissant, et cela, même dès le bateau, à cause des souffrances et des fatigues endurées pendant la traversée. Voici, au surplus, un exemple qui montre bien la nécessité absolue de la vigueur corporelle chez les nouveaux venus. Jusqu'en 1670, pour permettre aux colons et soldats déjà fixés dans la colonie, de se marier, on envoya des jeunes filles venant de l'orphelinat de l'hôpital général de Paris. On les appelait les filles du roi, parce que c'étaient des orphelines ou des jeunes filles pauvres élevées aux frais du souverain. Or, à partir de cette date (1670), on dut cesser ces envois, le rude climat canadien et les pénibles travaux auxquels devaient se livrer les femmes, ne convenant pas à des personnes délicates (1).

Tous les auteurs anciens sont du reste unanimes à louer les Canadiens au point de vue corporel. La Hontan reconnaît qu'ils sont « bien faits, robustes, grands, forts, vigoureux (2) ». Le P. Charlevoix le constate aussi : « Tout est ici de belle taille et le plus beau sang du monde dans les deux sexes (3). » Il va même jusqu'à dire : « Nous n'avons point, dans le royaume, de province où le sang soit communément si beau, la taille plus avantageuse et le corps mieux proportionné (4). » L'intendant Hocquart écrira dans le même sens, en 1737 : « Les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux (5). » La descendance d'une telle population devait évidemment être hors pair, et nous ne pouvons donc être surpris de lire ce qui suit dans les Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation : « Cela est étonnant de voir le grand nombre d'en-

(1) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 163.

(2) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. III, p. 87-88.

(3) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 80.

(4) *Ibid.*, p. 173.

(5) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 431.

fants très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident (1). » Il sera suffisant, croyons-nous, d'ajouter qu'à l'heure actuelle la race n'a pas dégénéré, et que les Canadiens français sont encore, à la campagne principalement, des *gars* solides auxquels les plus durs travaux ne font pas peur.

Au point de vue intellectuel, il va sans dire que les colons, comprenant en majorité de petites gens et des campagnards, étaient naturellement peu instruits. Plusieurs, même, ne savaient ni lire ni écrire (2). Le paysan français du XVII^e siècle n'était pas un lettré !

Quelques mots suffiront également pour nous faire connaître à quels motifs ou mobiles ces Français ont obéi en quittant leur pays ; mais ils nous permettront de faire, entre la mentalité des fondateurs de la Nouvelle France et celle des habitants de la Nouvelle Angleterre, une comparaison très intéressante et qui nous sera utile ultérieurement. Les colonies anglo-américaines furent en effet peuplées par trois principales catégories de personnes : des immigrants venus chercher fortune, des mécontents politiques et des dissidents religieux essayant d'obtenir une liberté qu'on leur refusait dans leur patrie. Sans doute un certain nombre de Français partirent également au Canada dans l'espoir de s'enrichir ou du moins d'y vivre dans une plus grande aisance, pour satisfaire aussi leur goût des aventures — chose naturelle chez ceux qui étaient normands. Ce fut notamment le cas pour un certain nombre de nobles, comme Garneau l'a bien indiqué. « L'esprit aventureux qui avait distingué à un si haut degré la noblesse française au moyen âge, lorsqu'elle portait ses exploits des rivages brumeux de l'Angleterre aux rochers arides du Jourdain, sembla renaître pour chercher en Amérique un nouvel élément à son activité. D'ailleurs, beaucoup de chefs de famille, ruinés par les guerres civiles ou par d'autres accidents, étaient conduits au-delà des mers par le désir de relever la fortune de leurs maisons (3). » Mais l'idéal de la majorité a été sans contredit de christianiser les peuplades sauvages et de créer, de l'autre côté de l'Atlantique, une seconde France à l'image de l'ancienne, avec ses institutions, ses lois, son esprit, bref sa civilisation. On voit donc, sans qu'il soit nécessaire d'insister, l'abîme qui séparait la mentalité des Américains et celle des Canadiens. Les premiers étaient des hommes pratiques avant tout, cherchant des avantages personnels ; les seconds étaient des idéalistes et des sentimentaux ! Ces remarques nous amènent à parler d'un autre fait extrêmement important qui nous permettra plus tard de comprendre les sentiments des Canadiens français envers leur ancienne patrie et nous fera encore mieux saisir la différence de mentalité entre eux et leurs voisins du sud. Ces derniers, pour la plupart, étaient partis de l'Angleterre en proscrits, la haine au cœur par conséquent ; tout au

(1) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 225.

(2) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 23.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 60.

contraire, les colons qui peuplèrent les bords du Saint-Laurent, s'en allèrent librement, volontairement, même les orphelines de l'hôpital de Paris (1). En 1704, par exemple, l'évêque de Poitiers avait demandé la déportation de deux gentilshommes qui causaient du scandale, mais Pontchartrain lui répondit : « L'on n'envoie personne de force en Amérique (2). »

Le problème de la moralité des émigrants canadiens français est plus compliqué parce qu'il a donné lieu à de nombreuses controverses, à des expressions d'opinion tout à fait opposées, entre lesquelles il nous faudra chercher la vérité. En bien des pays, aux États-Unis notamment, les premiers habitants ne furent pas toujours des personnes très honorables. Des criminels en plus ou moins grand nombre, contribuèrent même à peupler ces pays neufs. En fut-il ainsi au Canada ? Certains l'ont prétendu. Étudions donc la question avec soin.

C'est effectivement des criminels qu'on envoya tout d'abord dans notre colonie de l'Amérique du Nord. Roberval, en 1541, lors de la troisième expédition de Cartier au Canada, fut en effet autorisé à y transporter des prisonniers, afin, disait le roi, qu'ils pussent « amender leur vie ». Mais, l'année suivante, les sauvages étant devenus menaçants, Cartier se rembarqua avec tous ceux qu'il avait amenés. En 1542, Roberval partait, accompagné de colons de même espèce. Il dut toutefois les rapatrier dès 1544, n'ayant pas reçu du roi les secours nécessaires à leur entretien. Plus tard, en 1598, le Marquis de la Roche emmenait avec lui une soixantaine d'hommes, des prisonniers pour la plupart, afin de coloniser la Nouvelle France. Il les abandonna dans une île aride où onze seulement survécurent. Encore furent-ils rapatriés en 1603. Les quelques tentatives faites au début pour peupler le Canada avec des criminels, par suite du manque de colons, n'aboutirent pas par conséquent.

Mais voyons quelle espèce de gens franchirent l'Océan plus tard. S'il faut en croire certains auteurs, bien des nouveaux habitants étaient des gens peu recommandables. « On a souvent fait passer [au Canada], nous dit le P. Le Clercq, des personnes suspectes, parmi quantité de gens d'honneur (3). » « Parmi les honnêtes gens, écrit de son côté la Mère Marie de l'Incarnation, il nous vient de terrible racaille (4). » L'année suivante, même plainte : « Parmi les honnêtes gens, dit-elle, il vient beaucoup de canaille, de l'un et de l'autre sexe, qui causent beaucoup de scandale (5). » Le P. Charlevoix reconnaît qu'il y eut au Canada « des personnes que le mauvais état de leurs affaires ou leur mauvaise conduite obligeaient de s'exiler de leur patrie, et quelques autres dont on voulait purger

(1) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 160.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 51.

(3) *Id.*, t. III, p. 72.

(4) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 377.

(5) *Ibid.*, p. 436.

l'État et les familles (1). » En 1682, de Meulles déclare que « le vice a obligé la plupart de chercher ce pays comme un asile pour se mettre à couvert de leurs crimes (2). » L'abbé de la Tour, une cinquantaine d'années plus tard, allait jusqu'à prétendre que le Canada se composait « d'une foule d'aventuriers, ramassés au hasard en France, presque tous de la lie du peuple, la plupart obérés de dettes et de crimes (3). » Voilà qui n'est pas très flatteur pour les ancêtres des Canadiens français ! Le gouverneur Beauharnais, parlant en 1737 des soldats envoyés de la métropole, les qualifiait de gens « sans cœur ni honneur (4) ». Mgr de Pontbriand, en 1742, se plaignait du « grand nombre de mauvais sujets » qu'on envoyait au Canada (5). » Enfin, à la veille de la conquête, en 1754, le gouverneur Duquesne lui aussi jugeait mal ses soldats : « Les troupes de la colonie, disait-il, sont en grand nombre composées de déserteurs ou de mauvais sujets qui ont fui la France pour des crimes qu'ils y avaient commis. C'est une peste qui corrompt les autres, parce qu'elle donne le ton aux nouveaux débarqués (6). »

Ces opinions sévères, exprimées à différentes époques, forment, il faut l'avouer, un ensemble impressionnant, si l'on tient compte notamment de la qualité des personnes qui les ont émises. Et pour comble, nous savons qu'un des gouverneurs, le Marquis de Vaudreuil, ne pouvant obtenir assez de colons, en arrive, en 1714, à cette extrémité de réclamer en France des prisonniers (7). Le gouvernement se rend à ses raisons, et, de 1723 à 1749, le Canada voit effectivement arriver un certain nombre de ces individus.

On pourrait, après de tels témoignages et ce dernier fait, être, à bon droit, tenté de conclure que les Canadiens français n'ont été qu'un ramassis de gens de sac et de corde, mais en étudiant la question de plus près, nous allons la voir sous un tout autre aspect.

En premier lieu, la manière dont les autorités ont procédé pour recruter des colons, est importante à connaître. Colbert avait donné des ordres sévères à ce sujet : « On apportera toutes les précautions qui seront possibles dans le choix des nouveaux colons », écrivait-il à Talon le 5 avril 1666 (8). Le P. Charlevoix nous apprend d'autre part qu'« on avait apporté une très grande attention au choix de ceux qui s'étaient présentés pour aller s'établir dans la Nouvelle France (9). » Colbert exigea même des émigrants un certificat de bonne conduite (10). En outre, de grandes précautions étaient prises

(1) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 206.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 50.

(3) *Ibid.*, p. 53.

(4) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 345.

(5) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 55.

(6) *Ibid.*, p. 185.

(7) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 341.

(8) *Ibid.*, p. 163.

(9) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 180.

(10) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 589.

pour éviter que des brebis galeuses ne se glissent dans les convois. Par exemple, les capitaines de navires étaient responsables de la moralité des engagés ou hommes de peine qu'ils emmenaient avec eux, et, si ces individus ne semblaient pas convenables, on les obligeait à repartir en France (1). La qualité des personnes chargées du choix des colons était enfin une garantie de leur moralité ; la plupart du temps en effet, c'était le clergé ou les familles importantes déjà installées là-bas, qui recrutaient ces colons, et leur intérêt était évidemment de se procurer les meilleurs sujets.

Il apparaît donc bien, par conséquent, que les premiers habitants du Canada, loin d'être des repris de justice, furent au contraire choisis avec soin. Et cela correspond bien à l'idée que l'on se faisait alors de la Nouvelle France chez nous. On la considérait en effet, dit Garneau, « plutôt comme une mission que comme une colonie (2). » De plus, il est hors de doute qu'il y a eu une part d'exagération chez les auteurs que nous avons cités plus haut et qui ont, en termes si vifs, décrié les Canadiens français. Cette « racaille », dont parlait la Mère Marie de l'Incarnation par exemple, n'était pas terrible ; il semble bien en effet par le contexte, que les gens qu'elle qualifiait ainsi, étaient accusés de ... sorcellerie ! Quand de Meulles déclare que « la plupart » des habitants sont de mauvais sujets, quand l'abbé de la Tour nous dit que le Canada était composé d'une « foule » d'aventuriers, quand Beauharnais et Duquesne nous dépeignent leurs soldats sous de si noires couleurs, nous sommes convaincu qu'ils exagèrent.

Voyons d'ailleurs la contre-partie de ces accusations. Le P. Leclercq lui-même, qui a reconnu, rappelons-nous le, qu'au Canada il y eut « quantité de gens d'honneur », a fait des Français émigrés en ce pays le bel éloge suivant : « On a rendu une grande injustice au Canada, dont il semble qu'on commence à revenir, de croire que la colonie ne s'est formée que de personnes de néant, de débauchés, de libertins, de filles déshonorées, de gens repris de justice, ou tout au plus de sujets et de familles poussés dans ces nouveaux pays par une disgrâce et une décadence de fortune... On doit reconnaître que [la plupart des] chefs de famille qui ont passé au Canada étaient en France de bons bourgeois de ville médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés ou des soldats, mais tous honnêtes gens de leurs personnes, ayant de la probité, de la droiture et de la religion, et, quand bien même la disgrâce de la fortune, à l'égard d'un petit nombre, aurait contribué à leur éloignement, ils ne laisseraient pas d'être gens d'honneur dans leur état et dans leur condition (3). »

Le P. Charlevoix également est très affirmatif à ce sujet : « Tout le monde sait, dit-il, de quelle manière la plupart des colonies se sont formées dans l'Amérique ; mais on doit rendre cette justice

(1) RAMEAU, *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 288.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 260.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 72.

à celle de la Nouvelle France, que la source de presque toutes les familles, qui y subsistent encore aujourd'hui, est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer ; c'est que ces premiers habitants étaient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement, et d'y conserver plus sûrement leur religion qu'on ne pouvait faire alors dans plusieurs provinces du royaume, où les religieux étaient fort puissants. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, presque centenaires, de leurs enfants et d'un assez bon nombre de leurs petits fils, tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie (1). »

Reste la question des prisonniers. Il est impossible malheureusement de donner un chiffre exact. M. Salone estime qu'ils furent mille environ, en comptant leurs femmes et leurs enfants (2). Mille prisonniers, voilà qui peut sembler considérable. Mais il faut tenir compte du chiffre de la population, or celle-ci est de 25.000 habitants en 1722 et de 60.000 en 1749. La proportion ne fut donc pas énorme. De plus, ces prisonniers sont des jeunes gens qui avaient mené en France une vie dissipée, des faux sauniers, des contrebandiers, ou enfin des braconniers (3). Or, comme le dit justement M. Salone, « on n'est pas un criminel pour avoir tiré ou pris au collet le gibier d'un grand seigneur (4). » Les faux sauniers, qui essayaient d'éviter l'impôt sur le sel, peuvent de même être difficilement considérés comme des bandits. Quant aux jeunes gens dévoyés, on en trouve un peu partout, et l'espèce, bien que lamentable, ne saurait à elle seule marquer d'un sceau infamant les origines de la population canadienne française. Un certain nombre d'entre eux, d'ailleurs, sera rapatrié, d'autres désertèrent. Et puis, parmi ces prisonniers, seuls ceux qui ont donné satisfaction, sont autorisés à faire venir de France leurs femmes et leurs enfants (5). Ce qui prouve bien, enfin que ces gens n'étaient pas si mauvais, c'est que le coadjuteur en réclame six pour son service (6), et que l'intendant écrit en France pour qu'on lui en expédie le plus grand nombre possible (7). Le Ministre n'a d'ailleurs tiré, dit-il, que de « bons hommes » des prisonniers (8).

Avant de conclure sur ce point particulier de la moralité des colons, il nous faut encore nous demander ce qu'il en était au sujet

(1) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 205.

(2) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 350.

(3) *Ibid.*, p. 347.

(4) *Ibid.*, p. 348.

(5) *Ibid.*, p. 349.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*, p. 348.

(8) *Ibid.*, p. 349.

des femmes. Le lecteur connaît sans doute les accusations de La Hontan qui a prétendu qu'on avait envoyé au Canada des filles de joie (1). Est-il nécessaire de dire qu'il s'agit, dans ce fameux passage, seulement d'un récit humoristique et qui n'a par conséquent aucune valeur historique. Ce n'est qu'un ouï dire au surplus, et l'on sait, d'autre part, qu'il est impossible d'ajouter foi à plusieurs des récits de voyages de La Hontan. Ce « farceur », comme l'appelle Sulte (2), n'avait d'ailleurs qu'une vingtaine d'années lorsqu'il se fit l'écho de cette abominable calomnie. Revenons donc sans tarder à des considérations plus sérieuses.

Sans doute, c'était à l'époque une opinion répandue dans notre pays, que des femmes de mauvaise vie avaient été envoyées dans la Nouvelle-France, et nous allons le voir dans un instant, mais voici quelques démentis formels qui ont été donnés de ce fait. Le P. Vimont, dans les Relations des Jésuites, s'est exprimé ainsi en 1641 : « On nous dit qu'il courait un bruit dans Paris, qu'on avait mené en Canada un vaisseau tout chargé de filles, dont la vertu n'aurait l'approbation d'aucun docteur ; c'est un faux bruit, j'ai vu tous les vaisseaux, pas un n'était chargé de cette marchandise (3). » Pierre Boucher réfute lui aussi cette accusation et nous indique, qu'au départ comme à l'arrivée, on prenait pour les femmes, les mêmes précautions que nous avons signalées tout à l'heure pour les hommes : « Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles, et ceux qui en parlent de la façon se sont grandement mépris et ont pris les îles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle France... Avant que de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages (4). » Dans une lettre à Colbert, Talon déclare en effet, que les femmes, avant de pouvoir partir, devaient fournir « un certificat de leur curé ou du juge du lieu (5). » Charlevoix confirme ce qui précède : « Il n'est pas vrai que les filles qu'on envoya [dans la Nouvelle France], de temps en temps, pour les marier avec les nouveaux habitants, aient été prises dans des lieux suspects, comme quelques voyageurs peu instruits l'ont avancé dans leurs relations. On eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi (6). »

C'était le clergé, d'ailleurs, qui recrutait les jeunes filles, et beaucoup sortaient des couvents, ou, avant 1670, de l'orphelinat de l'hôpital général de Paris. Ce qui montre bien, enfin, l'importance qu'on attachait à la question de la moralité, c'est qu'une religieuse ou une femme de confiance les accompagnait dans leur voyage ;

(1) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 13. sq.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 108.

(3) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 50.

(4) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 68.

(5) SALONÉ, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 163.

(6) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 180.

et si, à leur arrivée, elles n'étaient pas mariées à bref délai, on les confiait aux meilleures familles de la colonie, en attendant de leur avoir trouvé un époux (1).

N'y a-t-il donc rien de vrai dans toutes les accusations formulées précédemment sur la moralité des émigrants installés au Canada? Nous croyons qu'elles renferment une part d'exactitude. Les premiers colons ont été des hommes choisis, voilà qui est hors de doute; mais, plus tard, par suite du manque de bras et de l'arrivée de nombreuses troupes, le niveau moral des émigrants a considérablement baissé. Charlevoix le dit expressément, et c'est lui qui, selon nous, exprime la vérité, quand il écrit: « On ne songeait alors (2) qu'à peupler le pays et on n'était plus aussi scrupuleux que par le passé sur le choix des colons; aussi vit-on bientôt régner [au Canada] des vices qui, jusque-là, y avaient été ignorés (3). » Ainsi s'expliquerait par exemple que la Mère Marie de l'Incarnation se plaignait d'avoir parfois des jeunes filles « très grossières et très difficiles à conduire (4). » Afin d'avoir une vue complète du problème, il resterait à montrer comment les colons se sont comportés, au point de vue de la moralité, une fois installés dans le pays, et on trouverait dans cette étude une confirmation de ce que nous soutenons, à savoir que les Français qui ont émigré au Canada ont pu être, dans quelques cas assez rares, des individus peu recommandables, mais étaient, dans l'ensemble, d'une moralité moyenne et pour la plupart, au début, des gens triés sur le volet. Nous ne manquerons pas, bien entendu, de parler longuement, quand il le faudra, de la conduite des habitants. Mais nous croyons pouvoir conclure, pour le moment, que les Canadiens français n'ont nullement à rougir de leurs origines. Quelle nation ou quel groupe d'individus peut d'ailleurs se vanter d'avoir plus de vertu que telle autre nation ou tel autre groupe d'hommes? Au Canada, comme partout ailleurs, il y eut d'excellentes gens et des individus d'une moralité douteuse. Ces derniers du moins, eurent, comme nous le verrons, le mérite de s'amender considérablement.

Un autre fait capital à connaître pour celui qui veut bien comprendre l'âme canadienne française, c'est que tous les émigrants appartenaient à la religion catholique. Par l'acte de 1627, cité plus haut, Richelieu avait en effet interdit l'entrée du Canada aux protestants. « La Cour, dit Charlevoix, avait donné des ordres très précis pour empêcher qu'aucun protestant ne passât dans la Nouvelle France, et qu'on n'y permît l'exercice d'aucune autre religion que de la catholique (5). » Bien plus, les Canadiens étaient profondément religieux, attachés à leurs croyances comme le peuple chez nous au XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle, dans les

(1) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 57 et 61.

(2) Vers 1670.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 425.

(4) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 435.

(5) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 180.

campagnes et les petites villes. Denonville enregistre cette situation avec une joie évidente : « Dieu soit loué, écrit-il en 1686, il n'y a pas un hérétique ici (1). » Il ne faudrait pas cependant prendre cette déclaration absolument au pied de la lettre. L'abbé Dollier de Casson dit, en effet, qu'il y avait un « grand nombre de huguenots » à Montréal dès le début (2). Le régiment de Carignan Salières, qui vint au Canada en 1665, comptait des protestants (3). En 1670, Mgr de Laval se plaignait de ce qu'il y avait à Québec quelques commis appartenant à la religion réformée (4). Le roi, s'adressant à M. de la Barre, le 5 août 1683, s'exprimait ainsi : « J'ai écrit à M. l'évêque de Québec que je maintiendrai toujours les défenses que j'ai faites aux huguenots de passer à l'Acadie et en Canada, et pour ceux qui y viendront pour leur commerce, ils peuvent y être tolérés, sans permettre qu'ils y fassent aucun exercice de religion (5). » Bien plus, il était défendu à ces commerçants, qui avaient obtenu la permission d'ouvrir des magasins, de s'établir à demeure dans le pays ; ils venaient donc au printemps et repartaient à l'automne (6). Parmi les engagés enfin, il y avait également des protestants. Quoi qu'il en soit, le nombre de ces dissidents était trop restreint au milieu d'une population foncièrement catholique, et avec un clergé aussi puissant que celui de la Nouvelle France, pour pouvoir exercer quelque influence. La plupart d'ailleurs abjurèrent. Ainsi 22 officiers ou soldats du régiment de Carignan se convertirent l'année même de leur arrivée (7). C'est pourquoi on comptait neuf protestants seulement à Québec en 1741 et une douzaine en 1750 (8). Nous avons vu, d'autre part, que Murray en 1766 n'enregistrait, en dehors des villes, que 19 familles protestantes. Même en 1774, c'est-à-dire plus de 10 ans après la conquête, le gouverneur Carleton ne comptait encore que 360 personnes n'appartenant pas à la religion catholique (9). Les Canadiens se sont toujours félicités de ce que la France monarchique les a préservés des querelles religieuses qui auraient résulté du mélange des croyances dans leur pays. Ils reconnaissent que celui-ci, à cause de l'exclusion des protestants, s'est développé beaucoup moins vite ; mais les avantages l'ont considérablement emporté, à leurs yeux, sur les inconvénients.

Quelle était maintenant la situation sociale des nouveaux arrivés ? A quelle classe appartenaient-ils, quelle était leur profession ? On pourrait être porté à croire que seuls des miséreux et des repris de justice avaient consenti à émigrer à cette époque lointaine, dans les conditions où se faisait alors un tel voyage, et étant donné la

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 590.

(2) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 141.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 245.

(4) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 292.

(5) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 313.

(6) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 292.

(7) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 470.

(8) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 410.

(9) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 126.

répugnance bien connue avec laquelle les Français quittent leur patrie. Or, ce qui apparaît bien comme un fait remarquable, c'est que ceux de nos compatriotes qui émigrèrent appartenaient à toutes les classes de la société. Ils ont constitué, si l'on peut dire, une France en miniature, de dimension très restreinte, c'est vrai, mais aussi une France complète, capable par conséquent de se suffire à elle-même. On voit en effet, en étudiant l'histoire du Canada, qu'il fut peuplé par des nobles, des bourgeois, des soldats, des artisans et des agriculteurs.

Les nobles, rêvant de combats et de grands domaines, de gagner au catholicisme le plus d'âmes possible, vinrent de très bonne heure. Le P. Le Jeune en signale dès 1636 : « Nous y avons aussi de très honnêtes gentilshommes (1) », dit-il. Ils étaient même assez nombreux, proportionnellement du moins à l'importance de la population et aux possibilités qui s'offraient à eux dans une contrée nouvelle. C'est pourquoi Charlevoix a écrit : « La Nouvelle France a ... plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies et peut-être que toutes les autres ensemble (2). » Il répète cette affirmation dans son Journal (3). Denonville avait donc raison de se plaindre de ce que les nobles étaient trop nombreux au Canada, jugeant qu'ils constituaient un obstacle au développement du pays à cause de leur oisiveté, puisque, conformément à leurs traditions, ils ne pouvaient guère fournir que des officiers ou des fonctionnaires (4). Nous verrons tout à l'heure qu'à la cession du Canada à l'Angleterre, il y avait environ 200 gentilshommes, chefs de famille, devenus canadiens.

La bourgeoisie, elle aussi, était bien représentée et comprenait des négociants instruits, des médecins, des notaires. Ils constituaient, ainsi que les nobles, une élite évidemment précieuse. Beaucoup, d'ailleurs, furent anoblis pour services rendus, et plus d'un seigneur canadien portait à son arrivée en Amérique un nom roturier. N'est-ce pas là un témoignage des qualités dont la bourgeoisie fit preuve dans son pays d'adoption ?

Mais l'article IV du traité de Paris, en 1763, autorisait les habitants à rentrer en France s'ils le désiraient (5), or on a longtemps prétendu que c'étaient la noblesse et la bourgeoisie qui étaient reparties après la conquête et que seuls les gens sans instruction et sans influence étaient restés. Si cette affirmation était vraie, elle détruirait ce que nous avons avancé précédemment, à savoir que toutes les classes de la société furent représentées dans la formation du Canada français. Garneau lui-même a répandu cette erreur : « Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui étaient encore dans le pays, se retirèrent en France, dit-il, après avoir vendu leurs biens ou même abandonné

(1) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 36-37.

(2) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 399.

(3) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 172.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 332.

(5) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 11.

des propriétés qui ont été jusqu'à nos jours un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes, avec le peuple, que de rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand et les corps religieux (1). » Ce n'est que dans ces dernières années, qu'on a combattu cette opinion, qui est, selon l'expression de M. Chapais, « une de ces légendes consacrées par le temps (2) ». Le juge Baby, étudiant la question d'une façon approfondie et en étayant ses affirmations sur les plus sûrs documents, a définitivement établi qu'un grand nombre de nobles et de bourgeois demeurèrent au Canada après la conquête, et que beaucoup d'officiers retournés en France, revinrent s'installer définitivement dans leur nouvelle patrie. Il conclut ainsi : « 130 seigneurs, 100 gentilshommes et bourgeois, 125 négociants marquants, 25 jurisconsultes et hommes de loi, dont plusieurs avaient appartenu même au Conseil supérieur, 25 à 30 médecins chirurgiens, des notaires presque en nombre égal, n'est-ce pas plus que suffisant pour faire face aux besoins politiques, intellectuels et autres de la population que renfermaient alors les trois villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières (3) ? » S'il est vrai donc qu'une partie de l'élite du pays émigra, une centaine de nobles ayant voulu demeurer français (4), néanmoins il resta au Canada assez d'hommes capables, avec l'aide du clergé, de diriger les habitants dans les dures épreuves qu'ils allaient traverser. Tout ce qui pouvait diminuer la force de résistance de la nation canadienne française, à ce moment si difficile de son existence, était sans doute regrettable ; il n'y eut pas cependant chez elle ce vide intellectuel et social auquel on a cru pendant longtemps.

La Nouvelle France reçut également des soldats pour la défendre. Ceux-ci, bien entendu, furent peu nombreux dans les débuts. Vers 1650, par exemple, la garnison du pays ne comprenait guère qu'une centaine d'hommes. Mais en 1665 arrive le régiment de Carignan Salières, soit 1.300 soldats. Plus tard, au fur et à mesure des besoins, c'est-à-dire pour lutter contre les Indiens et la Nouvelle Angleterre, de nouvelles troupes furent envoyées. Il est malheureusement impossible de donner le nombre total des soldats venus au Canada sous la domination française. Ce qui nous intéresse seulement ici, d'ailleurs, est de savoir combien d'entre eux, après avoir été libérés du service militaire, s'installèrent dans le pays comme colons et y fondèrent une famille. Malheureusement beaucoup de ces hommes licenciés rentraient en France. Garneau prétend que ceux qui s'établirent dans le pays, à cause des avantages qui leur étaient donnés, furent très nombreux, et il va jusqu'à dire que le Canada « était presque une colonie militaire (5). » La grande fré-

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 298.

(2) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 17.

(3) BABY, *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*.
The Canadian Antiquarian, juillet-octobre, 1899.

(4) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 444.

(5) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 366.

quence chez les Canadiens français de noms comme La Jeunesse, La Chance, La Flamme, La Liberté, etc... indique bien l'origine de ceux qu'ils portent. Nous croyons cependant que Garneau a exagéré. M. Salone évalue le nombre des soldats licenciés entre la paix d'Utrecht en 1713, et le début de la guerre de Sept ans en 1756, à 1500 (1). Avant 1713, il y en eut environ un millier et à peu près autant de 1756 à 1763. Nous arrivons donc à un total de 3.500 chefs de famille ayant appartenu à l'armée et devenus colons. Rien sans doute ne nous garantit ce chiffre comme exact ; il ne saurait cependant être bien loin de la vérité. Comme le Canada comptait 65.000 habitants à la cession, on ne peut par conséquent le qualifier de colonie militaire ; mais on ne saurait non plus nier l'importance de l'armée dans le peuplement de la Nouvelle France, l'influence de ces hommes courageux et habitués à la discipline, sur leurs compatriotes.

Quoiqu'il en soit, l'élément principal, celui qui a vraiment formé le fond de la population canadienne française, c'est le paysan, le cultivateur. Et il n'y a rien là d'étonnant, puisque les colons venaient de provinces essentiellement agricoles, et que d'autre part, les seigneurs qui voulaient cultiver leurs domaines, réclamaient des hommes habitués aux travaux des champs. Toutefois, un pays comme le Canada, où tout était à faire, nécessitait évidemment des ouvriers spécialisés, pour subvenir aux besoins des autres habitants ; aussi vit-on venir parmi les colons, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des forgerons, des arquebusiers, des tonneliers, des tailleurs, des perruquiers, des chapeliers, des horlogers, etc. Ces artisans furent toujours en petit nombre, bien entendu, la population étant restreinte, et les colons, à la campagne du moins, sachant, la plupart du temps, construire eux-mêmes leur maison, fabriquer leurs outils ou leurs vêtements.

Il vint enfin au Canada, une catégorie spéciale d'hommes de peine ou journaliers qu'on appelait « engagés ». Ces engagés qui étaient tous des jeunes gens pauvres, partaient comme ouvriers ou domestiques, et devaient rester pendant trois ans au moins dans la colonie, ce qui leur a valu le nom de « trente six mois » qu'on leur a souvent donné. D'où venaient-ils, combien en est-il venu et combien se sont établis, autant de questions auxquelles il est absolument impossible de répondre. Cela nous importe assez peu en somme pour la suite de cet ouvrage, mais montre bien les difficultés que rencontrent ceux qui veulent étudier l'histoire du Canada, à cause du manque de documents concernant ses origines.

Résumons-nous. Le Canada a été peuplé jusqu'à la conquête par des Français provenant en majorité de nos provinces de l'ouest, et qui ont subi l'influence des premiers occupants originaires de la Normandie. En dépit des circonstances, ces Français ont su garder, pur de tout mélange, le sang qui coulait dans leurs veines, et, n'étant pas des arriérés, des tarés, physiquement ni mentalement, mais

(1) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 346.

constituant au contraire une population de choix, foncièrement religieuse, exilée de sa propre volonté, ils ont vraiment formé dans le Nouveau Monde une France à l'image de l'ancienne, où chaque classe sociale était représentée, bien que les agriculteurs et les soldats en aient été l'élément le plus considérable.

Quelles particularités du milieu, envisagé au point de vue géographique, seront susceptibles d'influencer la mentalité de la population canadienne française, telle est maintenant la question qui se pose à nous et à laquelle nous allons essayer de répondre dans le prochain chapitre.

CHAPITRE II

Le Facteur géographique

Éloignement de la France. — Rareté des communications avec elle. — Rôle joué par l'attrait de l'inconnu. — Étendue et variété de la Nouvelle France. — Influence de son aspect physique. — La forêt. — Difficulté de la traverser et de communiquer avec la Nouvelle Angleterre. — Nécessité du défrichement. — Avantages de la forêt. — Ses charmes. — Elle a fait des Canadiens français des chasseurs. — Les cours d'eau et les lacs. — Nécessité des voyages par eau. — Dangers et fatigues de ces voyages. — Dispersion des colons le long des rivières. — Les Canadiens français ont été en majorité des ruraux. — A quel point ils furent isolés les uns des autres. — Plaisir et profit dérivés de la pêche. — Influence de l'aspect de la campagne canadienne. — Action de la nourriture. — Les immenses ressources du pays et la mentalité des habitants. — Le climat. — L'hiver canadien. — Intensité et durée. — Elles ont augmenté l'isolement des colons. — Le froid et l'action. — Le froid et le caractère.

Les origines ethniques d'un peuple ne sauraient évidemment expliquer à elles seules sa psychologie; par contre, on a quelquefois exagéré l'action physique des milieux. Cette action, bien que moins importante que celle de la race, ne peut être toutefois négligée, sous peine de méconnaître une série de causes qui contribuent à conserver ou à transformer le caractère d'une nation. Il est évident que les colons français, en mettant pour la première fois le pied sur le continent américain, furent immédiatement dépendants du nouveau milieu dans lequel ils se trouvèrent. Ils durent par conséquent s'y adapter le plus vite possible, afin de pouvoir subsister dans les nouvelles conditions de vie qui leur étaient imposées. Celles-ci, pour nous borner à la seule question que nous voulons envisager dans ce chapitre, résultaient de la situation géographique du pays,

de son étendue, de son aspect physique, de ses ressources, et enfin de son climat.

Considérons tout d'abord l'éloignement du Canada par rapport à la mère patrie. Il ne faut pas seulement tenir compte, à ce point de vue, de la distance de 4.000 kilomètres qui sépare la France de son ancienne colonie et qui constitue encore aujourd'hui, malgré les progrès réalisés au XIX^e siècle, un obstacle considérable aux communications entre les deux continents, mais il faut se rappeler que, même au XVIII^e siècle, le seul moyen capable de les réunir l'un à l'autre, étaient les bateaux qui faisaient régulièrement le service. Encore fallait-il, à cette époque, une moyenne de deux mois environ pour faire la traversée. En 1687, des bateaux ne mirent qu'un mois pour franchir l'Océan, mais c'est là le plus court trajet qu'on ait enregistré (1). Par contre, on peut citer, comme exemples de longues traversées, le navire Saint-Sébastien, portant l'intendant Talon, et qui, parti de la Rochelle le 24 mai 1665, n'arriva à Québec que le 12 septembre (2), Mgr Briand, mettant 84 jours en 1741 pour se rendre au Canada (3), Bonnefons, quittant la France le 27 juin 1751 et débarquant seulement le 4 novembre suivant (4) ! Trop souvent, de plus, les bateaux faisaient naufrage, étaient capturés par les pirates ou par l'ennemi, ce qui naturellement entraînait la perte des correspondances, des vivres et des marchandises dont les navires étaient chargés. Et nous verrons tout à l'heure, en étudiant le climat, que les communications étaient encore rendues plus difficiles par suite de la rigueur de l'hiver, car elles ne pouvaient avoir lieu que durant la belle saison.

Outre cela, le pays était encore inconnu des peuples européens, au moins à l'intérieur, car les côtes avaient été visitées depuis longtemps par les navigateurs et les pêcheurs. Tout ce continent où les blancs n'avaient encore jamais pénétré, offrait pour ces nouveaux venus un attrait facile à comprendre, semblable à celui qu'a exercé plus récemment l'Afrique centrale et ses mystérieuses forêts. On ne peut vivre dans un pays encore inexploré, surtout quand la race qui l'habite est éprise d'aventures, sans chercher à le parcourir en tous sens. Enfin, nous devons ajouter que, pendant longtemps, chacun fut persuadé que l'on trouverait, en traversant le continent, un passage vers la Chine. Il n'en fallait pas davantage pour pousser toujours en avant les courageux et infatigables pionniers qui vinrent dans la Nouvelle France.

Si encore cette partie du Nouveau Monde avait été de peu d'étendue, une île comme la Martinique par exemple, on aurait pu la visiter en peu de temps, mais on sait quelle était l'immensité des territoires dont notre race était appelée à prendre possession.

(1) SULTE, *Troupes du Canada*, M. S. R. C. 1920, p. 19.

(2) P. G. ROY, *Louis Roner de Villeray*, M. S. R. C. 1919, p. 20.

(3) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 2.

(4) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 17 et 29.

Il ne s'agissait de rien moins que de toute l'Amérique du Nord, c'est-à-dire le Canada, les États-Unis et le Mexique d'aujourd'hui, contrées infiniment plus vastes que l'Europe, et où les Hollandais, les Anglais et les Espagnols n'occupaient que quelques points sur le bord de la mer. Et, même en considérant seulement la petite portion de ce continent que les colons français devaient occuper principalement, portion correspondant à ce qui, de nos jours, constitue la province de Québec, ne perdons pas de vue — ce qu'on fait trop souvent — qu'elle est encore plus grande que la France.

Cette énorme contrée était d'ailleurs d'autant plus séduisante pour les premiers colons, que, par suite de son étendue précisément, elle était loin d'être partout semblable ; et le voyageur qui, de la baie d'Hudson, avec ses glaces et ses neiges, allait dans le sud, en Louisiane par exemple, au climat chaud, à la flore et à la faune tropicales, éprouvait, par suite d'un tel contraste, une joie bien digne de l'enthousiasmer, d'aiguillonner sa curiosité et de l'entraîner vers de nouvelles découvertes.

Quelle a pu être, d'autre part, l'influence de l'aspect physique du sol de ces contrées ? En quoi cet aspect a-t-il pu agir sur le caractère des habitants et sur leurs mœurs ?

Le Canada et les États-Unis de l'est étaient couverts à cette époque lointaine d'une forêt perpétuelle, infinie, que des prairies coupaient seules de temps à autre. Aujourd'hui encore, d'ailleurs, dans le nord de la province, la forêt est telle qu'elle existait presque partout avant l'arrivée des Européens. Elle ne ressemble nullement à celles de l'Amérique du Sud ou de l'Afrique, connues sous le nom de forêts vierges, mais elle ne présente pas au voyageur moins de difficultés que dans les pays tropicaux. Elle est sans doute beaucoup moins touffue, mais son étendue considérable, le fait que des animaux dangereux comme les ours et les loups s'y rencontrent en grand nombre, les rochers gigantesques, les arbres énormes qui gisent morts sur le sol, les marécages, tout cela, joint aux obstacles résultant du climat, en hiver surtout, exige de la part de ceux qui s'y risquent une force physique, un courage et une énergie au-dessus de la moyenne. A cause d'elle, les premiers Canadiens n'avaient même pas la possibilité de communiquer avec leurs voisins du sud. Si la distance par mer était considérable, la navigation dangereuse et temporaire, par terre cette distance était, il est vrai, extrêmement réduite, mais la forêt qui séparait alors le Saint-Laurent de la Nouvelle Angleterre, constituait néanmoins, entre les deux peuples, une barrière qui n'a pu être aisément franchie que vers le milieu du XVIII^e siècle. Encore faudra-t-il attendre jusqu'en 1811 pour voir une diligence fonctionner entre Québec et Boston (1). La présence de cette immense forêt a encore entraîné la conséquence suivante : le colon qui voulait se livrer à l'agriculture, cultiver des terres, devait d'abord nécessairement se faire bûcheron. On peut facile-

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 423.

ment imaginer le travail considérable que représentait l'abatage des arbres géants de ces forêts primitives. Mais c'était là une besogne relativement aisée, en comparaison du labeur colossal qu'exigeait l'arrachement des souches, labeur néanmoins indispensable pour obtenir une terre où le soc de la charrue pût passer librement. Il faut avoir vu le bûcheron à l'œuvre ou, du moins, avoir lu les belles pages de *Maria Chapdelaine* où est décrite cette opération, pour comprendre le terrible obstacle que cette tâche constitue pour le défricheur (1). Comme l'a dit E. de Nevers, la forêt est une « place forte (2) ».

Par contre, elle présentait, bien entendu, des avantages considérables. Le gibier par exemple y abondait, et, à une époque où les vivres étaient assez rares, il constituait pour les habitants une merveilleuse ressource, d'autant plus que certains animaux, les castors notamment, donnaient lieu à un commerce considérable, à cause de leur précieuse fourrure. La forêt a donc été à la fois une source de plaisir et un profit ; c'est pourquoi, au Canada comme ailleurs, elle a contribué à faire des habitants des chasseurs. Ainsi s'explique bien l'attrait qu'elle a exercé sur une grande partie de la population. La vie libre que l'on pouvait y mener, constituait encore un de ses charmes, et souvent ceux qui avaient goûté de cette existence, ne voulaient plus se livrer à des occupations régulières dans la société. Maintenant encore, beaucoup de gens se sentent au printemps fortement attirés par ce que les Américains appellent « the call of the woods ».

Le Canada, et c'est là une autre de ses caractéristiques essentielles, renferme un nombre presque incalculable de rivières, dont beaucoup seraient considérées en Europe comme des fleuves immenses. Et nous ne parlons pas du Saint-Laurent qui est si large, même dans son cours supérieur, que souvent, d'une rive, on peut à peine apercevoir l'autre. L'abondance des lacs, dont les plus grands ont des centaines de kilomètres de long, est encore un trait distinctif du pays. La difficulté de passer à travers la forêt d'une part, cette quantité extraordinaire de cours d'eau et de lacs d'autre part, l'absence totale de routes et de moyens de transport enfin, ont eu pour conséquence que, jadis, les Canadiens n'ont voyagé que par eau, comme le faisaient les Peaux Rouges. Cette façon de circuler était tellement commune que chaque habitant avait son canot (3). Mais il ne faudrait pas croire que la navigation est au Canada sans dangers et sans fatigues. Sur ces lacs immenses, les tempêtes sont parfois d'une violence extraordinaire, et les brouillards y sont justement redoutés. De plus, les rivières sont encombrées de chutes et de rapides qui obligent à gagner l'une des rives et à porter plus loin, jusqu'à l'endroit où le cours d'eau redevient navigable, bateaux, vivres, armes et ustensiles. Sans doute, les habitants ont employé

(1) LOUIS HÉMON, *Maria Chapdelaine*, p. 59 sq.

(2) E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, p. 291.

(3) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 186.

de tout temps des canots fort légers faits à l'imitation de ceux des Indiens ; néanmoins, les portages nécessaires pour éviter ces parties impraticables, ou pour passer d'une rivière à une autre, sur une distance de plusieurs kilomètres parfois, entraînent une fatigue dont seuls peuvent bien se rendre compte ceux qui ont dû se livrer à ce dur travail. Enfin, en dépit de la légèreté des embarcations et de l'emploi de petits avirons semblables à des pagaies, les mille choses indispensables à ceux qui voyagent loin de toute civilisation, ainsi que la durée des trajets, rendent nécessairement la navigation extrêmement pénible.

Le fait que les Canadiens n'ont pu autrefois voyager que par eau, a eu lui-même pour conséquence, qu'ils se sont établis au bord des rivières, en commençant par le Saint-Laurent et en remontant ensuite, peu à peu, le long de ses affluents. A l'exception de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, les agglomérations de maisons furent inconnues pendant de nombreuses années. Cette dispersion, jointe à la profession des colons, a contribué à faire d'eux des ruraux ; de plus, se trouvant éloignés les uns des autres puisque les domaines formaient comme un long ruban, une sorte de village continu en bordure des cours d'eau, ils ont éprouvé beaucoup de peine à communiquer entre eux. Les distances, en effet, devenaient dès lors considérables, les routes n'existant pas, comme nous l'avons déjà vu. C'est en 1734 seulement, qu'on put, effectivement, aller pour la première fois par terre de Québec à Montréal (1). Inutile de dire que les premières routes ne ressemblaient en rien à ces admirables voies macadamisées qu'on trouve aujourd'hui, entre les grands centres du moins, dans la province de Québec. Peu ou point de ponts naturellement sur les rivières ; on les traversait en bac (2). Pas de postes, en outre avant le commencement du XVIII^e siècle, pas de journaux avant 1763. Tous ces faits feront comprendre facilement quel a pu être en définitive l'isolement des Canadiens.

De même aussi que la forêt présentait des avantages considérables, de même ces lacs et ces rivières innombrables tentaient les habitants, et pour des raisons analogues à celles qui les poussaient dans les bois. Tous les premiers auteurs qui ont écrit sur la Nouvelle France, ont été unanimes à dire qu'on y faisait jadis des pêches miraculeuses. C'est par milliers notamment qu'on prenait les anguilles dans le Saint-Laurent, et certaines avaient la grosseur des congres de mer. On les salait et on les conservait pour l'hiver. Toutes les rivières aussi bien que les lacs regorgeaient, d'ailleurs, de poissons de toute espèce, et ceux-ci, bien que moins nombreux aujourd'hui, s'y rencontrent encore cependant en quantité considérable. N'est-ce pas là une raison de plus pour courir les aventures loin des régions civilisées ?

(1) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 448.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 134.

Il convient maintenant de signaler comment cette forêt sauvage, l'abondance des rivières et des lacs, donnent à ce pays, particulièrement en hiver, quand le sol et les eaux sont recouverts de neige et de glace, une grande uniformité, une certaine monotonie et aussi un aspect dur, âpre, sévère. Ces caractères de la campagne canadienne, le profond silence qui y règne, l'immensité de ses horizons, ont agi, n'en doutons pas, sur l'âme des habitants.

Peut-être pourrait-on ajouter — car les sociologues ont parfois mentionné l'action de la nourriture sur le caractère — que les premiers habitants qui ont vécu en grande partie de chair animale, surtout de poisson, plutôt que de végétaux, ont subi l'influence de cette alimentation presque exclusive. Nous ne voudrions toutefois pas insister sur la possibilité de cette action et lui attribuer un rôle qu'elle ne comporte probablement pas.

Bien entendu, quand, par suite des progrès de la civilisation et particulièrement des facilités plus grandes de communication, les conditions de vie se sont trouvées changées, la mentalité des habitants en a subi le contre coup, comme nous le verrons plus tard.

Nous ne saurions, enfin, passer sous silence la transformation qu'a opérée, depuis un siècle environ, sur le caractère canadien français, la réalisation des possibilités vraiment fantastiques qui s'offrent dans un pays neuf, aux ressources naturelles prodigieuses, encore inexploitées pour la plupart et autorisant par suite toutes les ambitions, toutes les espérances. Comment un peuple ne serait-il pas heureux, optimiste, quand il envisage les merveilleux résultats qu'il a obtenus en si peu de temps ? Comment aussi ne pas considérer l'avenir sous un jour merveilleux, lorsqu'on sait, de façon bien certaine, que le pays qu'on habite est destiné à devenir un des premiers de l'univers et à engendrer chez tous une prospérité que la vieille Europe, sur son déclin, ne pourrait leur donner, mais qui sera désormais l'apanage de la jeune Amérique ?

Telles sont, sur cette question du milieu envisagé au point de vue géographique, les considérations essentielles dont nous aurons à tirer parti plus tard. C'est à celles-là seulement que nous avons voulu nous borner. Il nous reste cependant à parler du climat ; mais, sur ce problème également, une limitation s'impose, bien entendu. Il ne saurait être question d'écrire un traité sur le climat canadien. Les seules caractéristiques utiles pour notre étude, seront donc envisagées dans les pages qui vont suivre.

Le Canada est, comme tout le monde le sait, un pays aux hivers rigoureux. Le thermomètre y descend à vingt et quelquefois trente degrés au-dessous de zéro, la neige atteint parfois une épaisseur de cinquante centimètres, les lacs et les rivières, le Saint-Laurent lui-même, gèlent pendant plusieurs mois, en formant une couche de glace d'au moins un pied, sur laquelle circulent piétons, traîneaux et automobiles. Voilà déjà de quoi donner à penser aux personnes frileuses !

Mais ce qu'il semble y avoir de plus redoutable dans les hivers canadiens, ce sont les terribles et fréquentes tempêtes de neige qui

ont certainement constitué jadis un danger considérable, et qui, même aujourd'hui, paralysent les communications et désorganisent par conséquent, pendant quelque temps du moins, la vie de la nation. La neige alors, souvent chassée par un vent violent, tombe sans discontinuer pendant plusieurs heures et s'accumule à des hauteurs de deux ou trois mètres en certains endroits ; aussi, le voyageur surpris dans la forêt ou sur un chemin désert, est aveuglé, s'égare et parfois meurt, victime du froid.

Il y a plus : l'hiver canadien est encore terriblement long. L'automne et le printemps étant fort courts, ce qui est caractéristique des climats continentaux, le froid commence en somme dès octobre, pour ne se terminer qu'en mai. On a l'impression, en mars et surtout en avril, d'un hiver qui n'en finit plus, lorsque, dans les campagnes ou dans les villes, l'ombre protège « la longue agonie des plaques de neige », suivant la belle expression de Louis Hémon (1).

Ce climat, dont nous venons en quelques mots de donner un aperçu, a exercé, dans le passé, une influence considérable sur la vie des colons. Le Saint-Laurent étant gelé de bonne heure, même loin en aval de Québec, et pendant plusieurs mois, ou constituant un danger pour la navigation, à la débâcle des glaces, les bateaux venant de France ne pouvaient parvenir au Canada qu'en été. Les habitants, déjà si éloignés de leur mère patrie, se trouvaient donc totalement isolés de la France et même de leurs voisins, pendant six mois environ, à cause des glaces fixes ou flottantes qui coupaient toute communication. « Quelque pressées et importantes que soient les affaires, écrivait la Mère Marie de l'Incarnation, il faut attendre un an pour en avoir la résolution, et si on ne les peut faire dans le temps que les vaisseaux sont en France, il en faut attendre deux (2). » Comme l'a justement dit M. Hanotaux : « Jamais corps d'enfants perdus fut-il plus lointain, plus exposé, plus abandonné. » Et il ajoute : « A chaque saison nouvelle, [la colonie] tourne les yeux vers la mer, en se demandant si les vaisseaux arriveront ou s'ils manqueront, comme ils ont si souvent manqué. Cette espèce de halètement, ce souffle coupé, si j'ose dire, par chaque période hivernale, a quelque chose d'angoissant, même à le suivre après des siècles dans les récits contemporains (3). » Les deux exemples suivants feront bien saisir quel obstacle constituaient les conditions climatiques du pays, et les conséquences tragiques quelles pouvaient parfois entraîner en soumettant les énergies à de rudes épreuves. En 1721, l'intendant Bégon avait institué la quarantaine pour les vaisseaux à cause de la peste qui sévissait à Marseille. Or cette ordonnance ne fut révoquée qu'en 1724, alors que le fléau avait disparu en France depuis deux ans. On l'ignorait au Canada (4) ! Voici l'autre exemple : « En 1759, à l'heure où la colonie allait succomber, un officier par-

(1) LOUIS HÉMON, *Maria Chapdelaine*, p. 44.

(2) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 270.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, Préface, p. IX.

(4) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. I, p. 132.

tant de France pour porter des ordres à Montcalm (1), apprit qu'une des filles de celui-ci venait de mourir ; mais il n'eut pas le temps de faire préciser laquelle des quatre. Montcalm écrivait, en apprenant la triste et incomplète nouvelle : « Je crois que c'est la pauvre Mirette qui me ressemblait et que j'aimais fort (2). » Il ne devait jamais savoir si sa supposition était exacte !

C'est un truisme que la chaleur engendre la mollesse, rend impropre à l'effort ou au travail, tandis que le froid développe l'énergie physique et pousse à l'action. Le farniente des méridionaux ne saurait donc exister dans un tel pays. Il est vrai que l'été est, au Canada, à peu près aussi chaud qu'en Italie. Par conséquent on pourrait croire, à première vue, qu'une telle température est susceptible d'entraîner cette paresse et cette inertie qui caractérisent les régions du Midi. Mais elle dure trop peu de temps pour cela, et il faut tenir compte de ce fait que la rigueur du froid, l'abondance des neiges, la terre gelée, empêchent tout travail agricole pendant la mauvaise saison. Il en résulte qu'à peine celle-ci terminée, le cultivateur doit se mettre énergiquement à la besogne, afin de produire en quelques mois ce qui lui est nécessaire pour vivre pendant le reste de l'année.

Qu'on n'aille pas toutefois, sans plus ample réflexion, conclure de ce que nous venons de dire, que le climat du Canada a fait de ses habitants des travailleurs acharnés. Il y a en effet le revers de la médaille. Si le bûcheron, par exemple, peine l'hiver principalement, doit profiter de la présence de la neige sur le sol durci, pour transporter, avec des traîneaux, les troncs d'arbres abattus et destinés à faire du bois de chauffage, des matériaux de constructions ou de la pâte à papier, le cultivateur, par contre, ne pouvant, à cette époque, s'occuper sur ses terres, une inaction presque complète est forcément la règle à la campagne, pendant de longs mois. La conséquence fatale de cette situation a été, ainsi que nous le verrons plus tard, une certaine tendance à la paresse.

Les personnes qui ne sont jamais allées au Canada ou qui sont insuffisamment renseignées sur son climat, peuvent avoir, en outre, une inclination naturelle à croire qu'un hiver si long et si rigoureux doit entraîner chez les habitants, une mélancolie et une tristesse dues à un confinement presque absolu dans les maisons et à un ciel aussi triste que celui de la France du nord. La situation est tout autre. La neige ne ressemble en rien au Canada, sauf à l'automne et au printemps, à celle toujours humide qui tombe dans la région parisienne notamment. Elle est comme une sorte de sable blanc, qui ne mouille pas et craque agréablement sous les pieds. Loin d'être un motif pour rester chez soi ou une cause de spleen, le froid est donc, au contraire, pour les Canadiens, un signe de réjouissance, l'occasion de divertissements, de longues promenades en traîneau par exemple, et de sports variés, tels que le patinage, le hockey, le toboggan, le

(1) C'était Bougainville.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, Préface, p. x.

ski, etc. Les enfants, en particulier, se roulent et jouent dans la neige avec le même plaisir et les mêmes cris de joie que ceux qui s'amuse dans le sable au bord de la mer. Un temps sombre et gris constitue, d'ailleurs, une rareté au Canada qui est, à bon droit, réputé pour ses beaux hivers ensoleillés, son ciel lumineux et d'un bleu d'autant plus pur que le froid est plus intense. Les habitants, en outre, aiment l'air vif qui règne à cette époque de l'année, et qui, loin d'être nuisible à la santé, a au contraire pour résultat d'augmenter l'appétit et de fortifier le corps, à la seule condition, bien entendu, d'être habillé comme il convient, pour se protéger contre le vent du nord parfois terrible. La beauté des nuits en hiver, cette neige qui brille comme des diamants semés sous les pas, les étoiles qui scintillent dans l'atmosphère si merveilleusement limpide, les magnifiques aurores boréales qui souvent illuminent le ciel, et aussi les fêtes sportives organisées un peu partout dans les parcs ou lieux propices aux jeux, les soirées intimes données ici et là, font que les Canadiens, au lieu de rester frileusement assis devant leur cheminée, n'hésitent pas à sortir, même par les températures les plus rigoureuses, afin d'aller s'amuser.

Mais, ici encore, une restriction s'impose. De tels hivers, et particulièrement la monotonie du paysage due à la neige, ont nécessairement modifié le caractère des habitants. Les Canadiens sont devenus des hommes du nord et, comme les autres races septentrionales, ils ont subi l'influence du dur climat dans lequel il leur a fallu vivre.

Trois idées principales peuvent, en conclusion, être dégagées de ce qui précède. Tout d'abord, la Nouvelle France a dû se développer par ses propres ressources matérielles et intellectuelles, la colonie, formée surtout de ruraux isolés les uns des autres, n'ayant eu pendant longtemps que des communications très difficiles avec la métropole. De plus, l'immensité d'un continent inconnu aux paysages si variés, la forêt presque infinie qui le recouvrait, l'abondance des eaux et les facilités qu'elles procuraient pour se déplacer, ont contribué à faire de beaucoup de Canadiens des hommes épris de longs voyages et d'aventures. La nature du pays enfin, les fatigues et les dangers auxquels étaient nécessairement exposés les hardis pionniers, le défrichement indispensable à la culture, l'intensité et la durée des hivers, sont autant de facteurs qui montrent que le Canada est un pays où tout semble réuni pour entraîner l'effort et la lutte. Quelques-unes des conditions de vie imposées aux habitants par les circonstances, nous confirmeront, au chapitre suivant, dans cette opinion que la race canadienne française ne peut-être qu'énergique et merveilleusement armée pour les luttes morales de l'existence.

CHAPITRE III

Le Facteur historique et social

Importance considérable de ce facteur. — Étude des conditions matérielles dans lesquelles ont vécu les Canadiens français. — Raisons de la lenteur du développement de l'agriculture. — Les disettes. — Les tremblements de terre. — Les incendies. — Les épidémies. — Les exploités et profiteurs. — Aisance des habitants en général. — Bonheur indiscutable du peuple, en dépit de ses souffrances réelles. — L'administration. — La justice. — Le fisc. — Le régime seigneurial. — Les Canadiens, sous la domination française, ont joui d'une grande liberté. — L'Église. — Son influence capitale. — L'école est religieuse et traditionaliste. — L'instruction. — Son peu de développement jusqu'à ces dernières années. — L'art est inexistant jusqu'au XIX^e siècle. — Les sciences sont à peine cultivées. — Progrès considérables réalisés de nos jours. — La conquête du pays. — Les Canadiens français deviennent sujets britanniques. — Proximité des États-Unis. — Le facteur historique et social est celui qui a le plus modifié la mentalité des Canadiens français.

Les facteurs ethnique et géographique ne sont pas les seuls qui aient concouru à former la mentalité du peuple canadien français. Il nous reste à étudier le facteur historique et social qui a joué un rôle considérable et particulièrement intéressant. L'étude de certains détails de l'organisation générale du pays et des vicissitudes subies par les habitants au cours de leur nouvelle existence, nous montrera notamment, en effet, ce qui a contribué à maintenir intacte leur âme de Français, et au contraire, ce qui a pu la modifier et l'éloigner de la nôtre. Si les Canadiens porteront toujours, sans doute, la marque de leur origine française, si l'influence prépondérante de l'Église, l'enseignement qu'ils ont reçu, un régime administratif presque analogue à celui en vigueur chez nous avant la Révolution, les ont puissamment aidés à se conserver tels qu'ils

étaient à leur arrivée en Amérique, quelle n'a pas été, d'autre part, l'importance de faits comme les suivants : leur changement de nationalité, leur non participation au mouvement des idées du XVIII^e siècle et aux transformations de l'Europe au XIX^e siècle, 150 ans de vie commune avec un peuple si différent d'eux, la proximité, enfin, d'un grand pays doué d'une formidable puissance de séduction par son développement prodigieusement rapide, sa prospérité et sa richesse !

Indépendamment du problème capital que nous venons d'indiquer, l'étude de quelques-unes des difficultés matérielles auxquelles les Canadiens français se sont heurtés et des souffrances qu'ils ont endurées, est indispensable pour renforcer certaines des conclusions qui précèdent et pour en préparer d'autres. C'est par elle que nous commencerons ce chapitre.

Les cent premières années de la colonisation furent, il va de soi, les plus pénibles ; mais il faut insister et montrer combien de misères, de malheurs de toutes sortes, y compris la guerre, accablèrent ces pauvres colons. Étant agriculteurs, ils ne demandaient pas mieux que de cultiver le sol. Il fallait pour cela d'abord abattre la forêt, c'est vrai, et nous l'avons dit, mais le travail ne leur faisait pas peur. L'abondance aurait régné, s'il avait été possible de faire produire à cette terre vierge les belles récoltes qui viendront plus tard. Néanmoins, dans les débuts, il n'y faut pas songer. Tout est contre. La main d'œuvre, les instruments agricoles, les animaux font défaut. Le manque de bras, notamment, se fait cruellement sentir. C'est comme une maladie endémique au Canada, fait naturel dans un pays qui commence. Le courage ne peut rien devant l'énormité de la tâche que nécessite le défrichement. Sous l'intendant Talon, par exemple, on se dispute les engagés « dès le pont du navire et jusque devant les tribunaux (1). » Au milieu du XVIII^e siècle seulement, la situation changera à ce point de vue, et le sort des colons en sera grandement amélioré. Ils n'ont des charrues et des bœufs, pour labourer, qu'en 1628, c'est-à-dire vingt ans après la fondation de Québec (2) ! Quoi d'étonnant dès lors à ce que le P. Lallemand écrive en 1626 : « Ce qui a été cultivé en ce lieu par les Français est peu de chose ; s'il y a 18 ou 20 arpents de terre, c'est tout le bout du monde (3). » On ne réussit à semer du blé qu'en 1644. Il faut attendre jusqu'en 1665 pour avoir quelques chevaux (4). Aussi la Mère Marie de l'Incarnation écrivait-elle en 1650 : « Ce n'est pas qu'on ne travaille beaucoup et qu'on ne fasse des nourritures, mais le pays ne donne pas encore ce qu'il faut pour s'entretenir (5). » Et cette dépendance à l'égard de la mère patrie dura pendant presque tout le régime français. La traite des fourrures, qui rapporte plus que le métier de cultivateur, attire en effet la plupart des jeunes

(1) SALOME, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 159.

(2) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 46.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 537.

(4) *Ibid.*, p. 245.

(5) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 429-430.

gens, et leur fait délaisser les travaux agricoles pour devenir coureurs de bois. Ceux-ci étaient au nombre de 800 en 1680, et, comme le dit justement Sulte, 800 coureurs de bois, c'est 800 terres restées en friche (1). Ajoutez à cela que les Indiens détruisent souvent les bestiaux et les récoltes, anéantissent en quelques heures le fruit de plusieurs mois de travail, et ôtent, par suite, aux colons le courage de recommencer un labeur infructueux. Il faut d'ailleurs lutter contre ces sauvages. Les soldats réguliers étant en trop petit nombre, tous les habitants en état de porter les armes doivent se battre, eux aussi, et constituent une milice. Quand, plus tard, il faudra se défendre contre les Anglais, ce sera encore pire. Trop souvent donc, on le voit, les colons ne pouvaient se livrer aux travaux des champs.

De terribles disettes sont, il est facile de le comprendre, la conséquence forcée des récoltes presque toujours insuffisantes, si les navires n'arrivent pas de France. En 1690, par exemple, on fut obligé de taxer le pain (2). En 1743, on fit queue chez les boulangers, et on alla même jusqu'à se battre devant leur porte (3). Mais c'est principalement pendant la guerre de Sept ans que le peuple souffrit surtout de la faim.

Des malheurs de toute sorte s'abattent aussi sur cette infortunée population : sécheresses, invasions de chenilles ou de sauterelles, inondations, tremblements de terre. Ces derniers furent assez fréquents, parfois violents, et s'ils n'entraînaient jamais de dégâts matériels considérables, ils remplirent du moins les habitants de terreur. On en a mentionné en 1638 (4), en 1661, (5) en 1665 (6), en 1668 (7). Celui de 1663 fut particulièrement violent et dura de février à octobre (8). Une religieuse écrivait au sujet des secousses ressenties en 1732 : « Depuis un mois c'est un tremblement de terre qui jette à Québec une consternation qu'on ne peut exprimer. L'effroi y est si universel que les maisons sont désertes ; on y couche dans les jardins, les bêtes mêmes, privées de raison, jettent des cris capables de redoubler la frayeur des hommes, on fait des confessions générales de tous côtés, plusieurs ont fui... de peur d'être ensevelis sous les ruines de cette pauvre ville ; le fâcheux est que cela n'est pas fini. Il y a des puits qui ont entièrement tari, des chemins sont bouleversés (9). »

Mais une des pires épreuves qu'aient subies les Canadiens ont été les incendies qui, depuis les origines de la colonie, ont fait des ravages terrifiants. Églises, couvents, écoles, hôpitaux, palais, mai-

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 52.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 377.

(3) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 90.

(4) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 295.

(5) *Ibid.*, p. 466.

(6) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 389.

(7) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 377.

(8) *Ibid.*, p. 252.

(9) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 52.

sons privées, furent à maintes reprises la proie du feu. Trop souvent tout un quartier était réduit en cendres, et, même à l'heure actuelle, il ne se passe pas d'année où les flammes ne détruisent quelque important édifice. Pour permettre au lecteur d'apprécier à sa juste valeur l'importance d'un semblable fléau dans l'histoire du Canada français, nous avons fait une liste des incendies survenus dans la province de Québec, en ne tenant compte, bien entendu, que des sinistres les plus importants. Voici cette liste :

- 1629 et 1632 : L'église de Québec (1).
 1640 : L'église de Québec (2) et le collège des Jésuites (3).
 1650 : Le couvent des Ursulines à Québec ; tout est détruit (4).
 1665 : Le fort, l'église et le presbytère de Tadoussac (5).
 1682 : Presque toute la basse ville de Québec (6).
 1683 : Le couvent des sœurs de la Congrégation à Montréal (7).
 1686 : La chapelle et le couvent des Ursulines à Québec (8).
 1696 : L'Hôtel-Dieu de Montréal (9).
 1701 et 1705 : Le séminaire de Québec (10).
 1713 : Le palais de l'intendant à Québec (11).
 1721 : L'Hôtel-Dieu et une grande partie de la ville de Montréal (138 maisons, des magasins et autres bâtiments) (12).
 1734 : L'Hôtel-Dieu et une partie de la ville de Montréal (13).
 1737 : A Montréal (14).
 1752 : Le couvent des Ursulines à Trois-Rivières (15).
 1754 : Une partie de la ville de Montréal (16).
 1755 : L'Hôtel-Dieu de Québec (17).
 1765 : L'hôpital général et plus de cent maisons à Montréal (18).
 1768 : Le couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal et près d'un quart de la ville (19).

(1) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 254.

(2) *Ibid.*, p. 202.

(3) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 36.

(4) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 389-390.

(5) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 474.

(6) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 279.

(7) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 118.

(8) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 196.

(9) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. I, p. 153.

(10) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 11.

(11) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 59.

(12) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. I, p. 397-398.

(13) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 446.

(14) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 417.

(15) *Mandements des évêques de Québec*, t. III, p. 28.

(16) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 233.

(17) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 6.

(18) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 233.

(19) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XI, p. 189, et GROULX, *Vers l'émancipation*, p. 269.

- 1796 : La chapelle et le monastère des Récollets à Québec (1).
 1806 : Le couvent des Ursulines à Trois-Rivières (2).
 1845 : En mai : 1636 maisons et édifices à Québec, 15.000 personnes sans abri, une centaine de morts, pertes évaluées à plus de six millions de dollars (3).
 1845 : En juin : 1.200 maisons, 2 églises, 3 écoles, des magasins à Québec, les deux tiers de la ville sont anéantis (4).
 1849 : Le parlement à Montréal (5).
 1852 : La cathédrale et près de 2.000 maisons à Montréal, 15.000 personnes sans abri (6).
 1854 : L'hôpital de la Charité et le parlement à Québec (7).
 1862 : A Québec (8).
 1865 : A Québec (9).
 1866 : Le quartier Saint-Roch et le faubourg Saint-Sauveur à Québec, 15.000 personnes sans abri et dans la misère, plus de 2.000 maisons détruites, les pertes dépassent deux millions de dollars (10).
 1870 : Plusieurs villages de la région du Saguenay, 650 familles sans asile, et à Québec (11).
 1876 : A Saint-Hyacinthe et à Québec, 600 familles sans abri dans cette dernière ville (12).
 1881 : A Québec (13).
 1889 : Le faubourg Saint-Sauveur à Québec, 500 familles dans le dénuement (14).
 1893 : Le couvent de la Congrégation Notre-Dame à Montréal (15).
 1901 : A Montréal, pertes : 2.200.000 dollars.
 1902 : Le monastère des Trappistes d'Oka (16).
 1903 : Des centaines de maisons à Saint-Hyacinthe (17).
 1908 : 300 maisons à Trois-Rivières, pertes : 1.500.000 dollars.

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 499.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 24.

(3) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 305 sq.

(4) *Ibid.*, p. 308, et TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 189.

(5) J. E. ROY, *Les archives du Canada à venir à 1872*, M. S. R. C., 1910, p. 105.

(6) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 148, et *Mandements des évêques de Québec*, t. IV, p. 66.

(7) *Mandements des évêques de Québec*, t. IV, p. 155 sq., et J. E. ROY, *Les archives du Canada à venir à 1872*, M. S. R. C., 1910, p. 113.

(8) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 261.

(9) *Ibid.*,

(10) *Mandements des évêques de Québec*, t. IV, p. 552-553, et TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 568.

(11) *Mandements des évêques de Québec*, t. IV, p. 716 sq., et P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 261.

(12) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VII, p. 327, et *Mandements des évêques de Québec*, t. V, p. 420.

(13) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 261.

(14) *Mandements des évêques de Québec*, t. VII, p. 75.

(15) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XI, p. 182 sq.

(16) *Id.* t. XIII, p. 497.

(17) *Ibid.*, p. 537-538.

1912 : La cathédrale, le séminaire, le couvent, un nombre considérable de maisons à Chicoutimi (1).

1915 : A Sorel, pertes : 2.500.000 dollars.

1917 : A Sorel, pertes : plus de 500.000 dollars.

1919 : La cathédrale à Chicoutimi, le couvent des Ursulines à Roberval, l'université de Montréal, pertes : 1.000.000 de dollars.

1922 : La basilique et le monastère à Sainte-Anne de Beaupré, pertes : 1.500.000 dollars, l'hôtel de ville à Montréal, pertes : 1.000.000 de dollars.

1923 : La cathédrale à Québec.

N'est-ce pas effarant ! D'autant plus que la liste ci-dessus est loin naturellement d'être complète, qu'il faut y ajouter, dans tous les cas, une quantité considérable d'incendies de moyenne importance, et ceux, innombrables, qui n'ont détruit qu'une seule maison à la fois. Ce qui précède suffit néanmoins pour faire comprendre combien ces conflagrations, anéantissant tant d'immeubles importants ou tout un quartier d'une ville, ont mis à l'épreuve l'énergie des Canadiens français, surtout dans les débuts, et leur ont imposé des pertes considérables.

Qui plus est, en dépit d'un climat sain, des épidémies ont éclaté assez souvent et fait de nombreuses victimes. Dans les premières années, le scorbut exerce ses ravages, à Québec en 1608, aux Trois-Rivières en 1634, à Montréal en 1642, à Sorel en 1643 (2). En 1661, une terrible épidémie de coqueluche provoque la mort de beaucoup d'enfants (3). En 1687 et 1688, c'est la rougeole qui sévit (4). En 1659 (5), en 1699 (6), en 1703 (7), en 1732 (8), en 1755 (9), en 1757 (10), c'est la petite vérole. Le choléra fait son apparition en 1832 (11), en 1834 (12), en 1849 (13) et en 1854 (14). En 1847, c'est au tour du typhus (15), et en 1918, de la grippe espagnole.

Ces malheurs ne semblent pas encore suffisants ; l'administration déplorable de la mère patrie, des Français malhonnêtes, vont ajouter au fardeau qui pèse sur ces humbles colons. Au tout premier rang de ces exploités et affameurs du peuple, on peut citer

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XV, p. 57 sq.

(2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 3.

(3) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 209-210.

(4) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 201.

(5) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 117.

(6) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 201.

(7) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 158.

(8) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 446.

(9) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 449.

(10) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 6.

(11) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. V, p. 335 et 350.

(12) *Ibid.*, p. 356.

(13) *Mandements des évêques de Québec*, t. III, p. 315.

(14) *Mandements des évêques de Montréal*, t. II, p. 483.

(15) *Mandements des évêques de Québec*, t. III, p. 315.

le célèbre Bigot, le dernier intendant qui ait précédé le régime anglais, et que Montcalm a qualifié de « Verrès (1). » Il y a aussi les agents des compagnies qui abusent des habitants, importent des marchandises de mauvaise qualité et les vendent à des prix exorbitants, tandis qu'ils achètent les fourrures dans le pays pour presque rien. Enfin, des 1685, l'intendant de Meulles avait institué une monnaie de papier dite « monnaie de carte (2) » ; or, en 1763, les Canadiens, n'étant pas intégralement remboursés, perdent des sommes énormes.

Ces pauvres gens sont-ils du moins au bout de leurs peines ? Bien loin de là hélas ! Nous n'avons pas encore parlé de ce qui pour eux a constitué une des épreuves les plus longues et assurément les plus pénibles. Nous voulons parler des guerres contre les Indiens et les Anglais.

Si les Français furent toujours en bons termes avec la plupart des tribus indigènes qui habitaient le Canada à leur arrivée, notamment les Hurons, il n'en fut pas de même pour les Iroquois. Ceux-ci se montrèrent, dès l'origine, nos ennemis acharnés, jusqu'à ce qu'on ait pu organiser contre eux, dans la région même où ils habitaient, des expéditions qui les obligèrent à se soumettre définitivement. En 1609, Champlain se battait déjà contre eux (3). En 1621, ils osaient venir attaquer Québec (4), et on ne réussit à leur imposer une paix définitive que le 4 août 1701 (5). Cette guerre dura donc un siècle. Il y eut bien quelques trêves pendant cette longue période, mais elles furent plutôt officielles, si l'on peut ainsi s'exprimer. En réalité, on ne cessa guère de se battre contre les Iroquois, ou mieux, ceux-ci ne restèrent jamais bien longtemps sans venir attaquer quelque maison un peu isolée, sans surprendre quelque parti de Canadiens en voyage. Longtemps encore après 1701, d'ailleurs, il fallut lutter contre les sauvages de l'Ouest. Ce fut donc entre Français et Peaux-Rouges une guerre presque continuelle, ce fut surtout une guerre terrible par ses caractères, comme nous le verrons.

L'Angleterre cependant fut un adversaire plus redoutable encore. Elle s'était emparée de Québec, on le sait, dès 1629. Dans la suite, la rivalité entre sa colonie et la Nouvelle France suscita une longue inimitié, de combats multiples, et c'est la seconde qui eut particulièrement à en souffrir, par suite de sa population très inférieure en nombre à celle de la première. En effet, en 1690 par exemple, tandis que le Canada français comptait 15.000 habitants seulement, la Nouvelle Angleterre en avait déjà 200.000 (6) ! Cette rivalité eut d'abord pour cause la traite des fourrures, chacun des deux pays essayant de l'accaparer à son profit. Plus tard, cons-

(1) MONTCALM, *Journal*, p. 461.

(2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 139.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 142.

(4) *Ibid.*, p. 157.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 283.

(6) DUSSIEUX, *Le Canada sous la domination française*, p. 42.

tant que le Canada ne se peuplait qu'à grand peine, les Anglais espèrent devenir un jour les possesseurs de toute l'Amérique du Nord sans coup férir, mais dès qu'ils s'aperçurent que les Français devenaient plus nombreux et plus prospères, que la Nouvelle France se développait peu à peu, que des forts s'élevaient, menaçant leurs propres frontières, ils comprirent que nous pouvions un jour constituer pour eux un danger, et dès lors, ils tentèrent de nous anéantir avant que nous ne soyons capables de leur opposer une trop grande résistance. Depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'au traité de Paris, les colons français eurent aussi, par conséquent, à lutter sans cesse contre ce second adversaire, et non seulement chez eux ou aux États-Unis, mais même à Terre-Neuve et en Acadie.

Rien d'étonnant par suite à ce que les Canadiens n'aient pas été riches. La sœur Bourgeois écrivait en 1653, parlant de Québec : « Tout était si pauvre que cela faisait pitié ». Charlevoix constatait qu'il n'y avait pas dans le pays de personnes riches (1), et, d'après Mgr Dosquet, on n'aurait pu trouver, en 1733, dix familles en état de payer la dot d'une religieuse (2). S'il faut en croire Kalm, les habitants de la campagne paraissaient très pauvres, n'ayant « guère plus que le strict nécessaire (3). » Franquet enfin, un siècle après la sœur Bourgeois, déclare que Québec « conserve encore un air misérable (4). » Même aujourd'hui, les vraiment riches, parmi les Canadiens français, sont une infime exception. Faut-il en conclure qu'en général ils ont été réellement des miséreux ? Ce serait une grosse erreur.

Bien des voyageurs ont en effet prétendu que les colons, jadis, avaient une vie facile et devenaient rapidement prospères. La Relation de 1660 disait : « Nous voyons plusieurs [cultivateurs] qui, ayant eu une concession, qui ne coûte ici qu'à demander, en moins de cinq ou six années recueillent du blé abondamment pour se nourrir avec toute leur famille et même pour en vendre. Ils ont toutes les commodités d'une basse-cour, ils se voient en peu de temps riches en bestiaux, pour mener une vie exempte d'amertume et pleine de joie (5). » P. Boucher, de son côté, s'exprime ainsi en parlant des engagés qui se mettent à leur compte : « Ils ont peu de chose, ils se marient ensuite à une femme qui n'en a pas davantage ; cependant, en moins de quatre ou cinq ans, vous les voyez à leur aise, s'ils sont un peu gens de travail, et bien ajustés pour des gens de leur condition (6) ». La Hontan n'a pas une opinion différente : « Les paysans sont à leur aise, dit-il, et je souhaiterais une aussi bonne cuisine à toute notre noblesse délabrée de France... Ils ne paient ni sel ni

(1) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 80.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 207. Cette dot était de 3.000 livres à l'époque.

(3) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 146.

(4) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 211.

(5) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 464.

(6) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 70.

taille ; ils chassent et pêchent librement, en un mot ils sont riches (1). » Il ajoute plus loin : « Tout le monde y est bien logé et bien meublé (2). » Charlevoix reconnaît que « tout le monde a ici le nécessaire pour vivre (3). » Franquet va même jusqu'à dire que « l'habitant des campagnes est trop à son aise (4). » Il nous parle en effet des « fistons des paroisses », portant « une bourse aux cheveux, un chapeau brodé, une chemise à manchettes et des mitasses aux jambes », possédant en outre chacun leur cheval, dès qu'ils sont en âge d'être mariés (5). A Montréal, déclare-t-il encore, on compte « sept à huit riches de 150 à 200.000 livres (6). » Selon Bougainville, il n'y avait « presque point de pauvres (7) », et Montcalm enfin note dans son journal : « Les paysans [m'ont paru] très à leur aise, vivant comme des petits gentilshommes de France (8). »

Que devons-nous croire ? On a mal posé la question, voilà tout. Il faudrait d'abord distinguer les toutes premières années de la colonie, où les habitants ont vécu misérablement, des périodes ultérieures pendant lesquelles la situation fut très différente. Chacun ensuite a jugé avec ses idées particulières sur ce mot si vague : la richesse. Les Canadiens n'ont pas été riches au sens usuel de l'expression, et ils ne pouvaient pas l'être, pour la raison bien simple que, pendant longtemps, l'argent fut inconnu dans le pays. Quand il y pénétra, avec l'arrivée du régiment de Carignan en 1665 (9), il ne fut pas toutefois très abondant, et rentra vite en France pour solder l'achat des objets que seule la métropole pouvait fournir. On utilisa donc le plus souvent la monnaie de carte. On payait aussi en nature avec des produits de la terre ou des fourrures (10). La pension dans les couvents, par exemple, était réglée avec du bois, du beurre, de la viande ou des anguilles (11) !

Mais si les Canadiens français n'étaient pas riches, si leurs villes ne pouvaient se comparer aux nôtres, si rien chez eux ne rappelait les splendeurs de Versailles, ils n'ont jamais non plus, d'une manière générale, été dans la misère. Leurs paysans n'ont nullement ressemblé à ceux dont La Bruyère nous a laissé un célèbre et lamentable portrait. Un village comme La Rivière Ouelle, par exemple, qui comptait, en 1681, 62 habitants, possédait 94 bêtes à cornes (12) ! Et ce n'était pas une exception ! Selon nous, c'est Bonnefons qui a donné la note juste, quand il a dit : « Tout le monde [à Québec]

(1) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 10-11.

(2) *Ibid.*, p. 16.

(3) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 171.

(4) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 158.

(5) *Ibid.*, p. 27.

(6) *Ibid.*, p. 115.

(7) BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle France*, p. 75.

(8) MONTCALM, *Journal*, p. 63.

(9) MARIÉ DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 312-313.

(10) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 174.

(11) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 162.

(12) CASGRAIN, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, p. 38.

jouit d'une honnête aisance sans richesse (1). » Nous estimons que son opinion peut s'appliquer au reste du pays, que le Canadien français a réellement connu cette prospérité qui caractérise les paysans de chez nous, quand ils sont travailleurs et un tant soit peu économes, prospérité se traduisant par une maison propre, un mobilier rustique mais convenable, des champs bien cultivés, du bétail et des volailles en quantité suffisante, une nourriture simple mais abondante et saine. De nos jours enfin, ce que l'on constate, c'est une vie facile chez tous, dans bien des cas une richesse réelle, quoique dissimulée parfois, à la manière française, sous des apparences de pauvreté, mais qu'attestent des villas charmantes et confortables où le salon renferme piano et phonographe, où la grange abrite une automobile qui n'est pas nécessairement une Ford !

Le peuple canadien français a donc connu des souffrances et des misères réelles dont nous verrons plus tard encore d'autres preuves. L'existence des fondateurs de nations nouvelles n'a nulle part été celle de gens oisifs, menant une vie tranquille et douce, auxquels tout sourit et réussit. Mais le Canadien a joui néanmoins d'une indiscutable prospérité matérielle. Il ne faut pas non plus exagérer les disettes, car on doit se rappeler que, dans nos campagnes, au XVII^e et au XVIII^e siècle, les paysans ne mangeaient pas toujours à leur faim. Quant aux épidémies, elles firent sans doute un grand nombre de victimes, mais les chiffres recueillis comprenant les Indiens, il est impossible de savoir jusqu'à quel point les colons en ont souffert. Nous savons enfin que les Canadiens jouissaient d'une excellente santé. Si trop d'enfants, à une certaine époque, sont décédés par manque d'hygiène, il n'en fut pas de même dans les débuts, car, disent les Relations : « On voit peu d'enfants mourir dans le berceau (2). » Les vieillards, d'autre part, étaient nombreux ; Guillaume Cousture notamment mourut à l'âge de 94 ans (3), et Pierre Boucher vécut jusqu'à 97 ans (4) !

Bref, à beaucoup d'égards, les Canadiens français ont eu à souffrir, parfois terriblement ; à d'autres points de vue, ils ont été plus heureux que bien des hommes en Europe à la même époque. L'étude du régime en vigueur au Canada pendant la domination française, va amplement confirmer notre affirmation.

Théoriquement, le pays est administré de la même façon que dans la mère patrie ; la justice par exemple s'exerce d'une manière identique et la loi est la coutume de Paris ; au point de vue de l'organisation sociale, le système seigneurial a été importé de France. Mais nous allons voir que pratiquement les différences étaient grandes.

A la tête du pays se trouvait un gouverneur général qui représentait le roi ; on comprend aisément, toutefois, que son autorité

(1) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 36.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 575.

(3) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 317.

(4) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 235.

était très limitée, et qu'avant de prendre une décision importante, il devait en référer au souverain et à ses ministres. Ceux-ci ne se font pas faute d'imposer au gouverneur sa conduite ; ils veulent — pour le plus grand malheur de la colonie — tout diriger par eux-mêmes. Le roi ne tient nullement à ce que le gouverneur soit trop puissant. Louis XIV, par exemple, rappelle à l'ordre Fontenac, qui, très autoritaire de caractère, voulait mener l'intendant et le Conseil souverain à sa guise (1). Dans ces conditions, l'application des ordres venus de la métropole, souffre des délais considérables et se trouve souvent impraticable. D'ailleurs, dans un pays neuf comme le Canada, à peine peuplé, où la vie était bien difficile, un pouvoir tyrannique, des vexations si légères soient-elles, auraient été impossibles : le sort de la colonie en dépendait. Une certaine liberté était donc indispensable aux colons qui faisaient de leur mieux pour se tirer d'affaire, et c'est bien ce qui a réellement eu lieu. De plus, étant donné l'étendue de la colonie et la dispersion des habitations, les Canadiens devaient fatalement échapper à une surveillance trop étroite de la part des autorités ; cependant, même la population de Québec n'eut jamais à souffrir aucune atteinte du despotisme qui régnait chez nous sous les Bourbons. Certains gouverneurs, sans doute, ont voulu à plusieurs reprises, faire voir qu'ils étaient les maîtres, mais cette prétention s'est traduite par des luttes et des querelles avec les intendants ou le clergé, sans que le peuple en ait subi le contre coup. Ne va-t-on pas jusqu'à souvent le consulter (2) ! Il élit en effet des syndics en 1645 (3). En 1678, le roi ordonne à Frontenac de réunir vingt habitants pour avoir leur avis sur la traite de l'eau-de-vie (4). Nouvelle convocation en 1682 (5). Le gouverneur ne peut pas faire tout ce qu'il veut, d'ailleurs. A côté de lui, il y a un Conseil créé en 1647, pour administrer la colonie, et qui, en 1663, devient le « Conseil souverain ». Or, à plusieurs reprises, cette assemblée n'hésite pas à se faire auprès du roi l'interprète des vœux et des doléances des habitants (6). Rien donc qui ressemble à de la tyrannie, et les ministres eux-mêmes donnent aux Canadiens un régime infiniment plus libéral que celui dont jouissaient nos ancêtres à la même époque et qu'on n'aurait pu l'espérer de la part de la France monarchique.

La justice également est fort débonnaire pour les mêmes raisons. D'abord, les seigneurs n'usent que bien rarement de leurs droits à cet égard. On trouve à peine, d'après un historien canadien, quelques exemples de l'exercice, sous la domination française, de la haute justice conférée aux seigneurs, et très peu d'entre eux, même, paraissent avoir exercé la moyenne et la basse justice (7). La vérité

(1) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 266.

(2) *Ibid.*, p. 269.

(3) SULTE, *Hist. des Canadiens français*, t. II, p. 137.

(4) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 202.

(5) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. III, p. 108.

(6) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 267.

(7) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 171.

est que beaucoup réglaient en bon père de famille, les différends qui pouvaient s'élever avec leurs censitaires (1). M. Rodolphe Lemieux qualifie justement cette haute, moyenne et basse justice d'« expressions ronflantes, mais vides de sens dans la Nouvelle France (2) ». Il semble, en outre, qu'on ait eue de bonne heure des idées démocratiques au Canada, puisqu'une ordonnance de Hocquart porte qu'on doit traiter les pauvres comme les riches, sans acception de personnes (3). C'est peut-être, dira-t-on, qu'il n'en était pas ainsi auparavant, et peut-on assurer aussi que l'arrêt de l'intendant fut bien mis en pratique ? La justice n'était pas parfaite sans doute dans notre colonie, mais ce qui la rend lente et coûteuse n'y existait pas du moins. « Nous ne passons point par les serres des avocats, par les ongles des procureurs, ni par les griffes des greffiers, nous dit en effet La Hontan. Cette vermine n'a point encore infecté le Canada, chacun y plaide sa cause, notre Thémis est expéditive, elle n'est point hérissée d'épices, de frais, de dépens (4). » Pas d'apparat non plus dans la façon dont elle est rendue. Les juges siègent le dimanche après la messe et gratuitement (5). L'intendant de Meulles raconte même, en 1684, que l'un d'eux, désireux d'économiser son bois de chauffage, exerçait ses fonctions chez lui, au coin de son feu, au milieu des cris et des gambades de ses enfants (6).

Les quelques faits qui précèdent, suffisent, semble-t-il, à caractériser le système judiciaire, et montrent que, comme le régime administratif, il n'avait rien de bien terrible. On voit donc ce qu'il faut penser de ce passage de Raynal, qui, comme l'a bien dit M. Salone, est d'un bout à l'autre le contraire de la vérité (7) : « Tous les colons [au Canada] devaient sans exception, une obéissance aveugle à une autorité purement militaire. La marche lente et sûre des lois n'y était pas connue. La volonté du chef ou de ses lieutenants était un oracle qu'on ne pouvait même interpréter, un décret terrible qu'il fallait subir sans examen. Les délais, les représentations étaient des crimes aux yeux d'un despote qui avait usurpé le pouvoir de punir ou d'absoudre par sa simple parole. Il tenait dans ses mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révéler comme des actes de justice, toutes les irrégularités de son caprice (8). » Voilà certes une étrange façon d'écrire l'histoire ! Raynal ici parle seulement, il est vrai, des débuts de la colonie ; mais, même du temps de Champlain, si le gouverneur avait tout pouvoir, il ne l'a jamais exercé de cette manière despotique. Encore moins un tel régime fut-il en vigueur dans la suite. Les erreurs de

(1) CASGRAIN, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, p. 175.

(2) LEMIEUX, *Le régime seigneurial au Canada*, M. S. R. C., 1913, p. 160.

(3) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 106.

(4) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 22.

(5) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 276-277.

(6) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 104.

(7) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 453.

(8) RAYNAL, *Histoire philosophique*, t. XIII, p. 236-237.

ce genre sont malheureusement fréquentes à propos du Canada. Parti d'une idée fausse, l'auteur l'a développée avec son imagination toute pure. Si la pauvre colonie avait été soumise à une semblable tyrannie, elle n'aurait pas résisté longtemps. Nous verrons plus tard quelles habitudes de liberté et d'indépendance le peuple, au contraire, avait prises sous le régime français, n'en faisant, suivant l'expression, qu'à sa tête, ce qui ne s'expliquerait guère si Raynal avait raison. Sans doute les châtimens en usage furent ceux du temps, le chevalet par exemple (1), la roue, le pilori, etc., mais le colon a du moins été préservé des galères et de la Bastille qu'on infligeait si facilement en France pour des fautes vénielles.

En ce qui concerne les obligations fiscales, les Canadiens français n'avaient pas à se plaindre non plus. Quand ils ne pouvaient payer immédiatement, on leur donnait tout le temps nécessaire pour s'acquitter de leur dette. « Les Canadiens, dit M. Salone, sont trop pauvres pour se mettre en règle immédiatement avec le fisc. Au marchand qui a des droits d'entrée à payer, comme à l'habitant qui fait ses achats aux magasins, on est contraint d'accorder des délais, délais qu'il faut parfois prolonger jusqu'à deux ans (2). » Le contribuable n'était-il pas heureux en vérité dans la Nouvelle France ? Il ne payait même ni taille, ni capitation, ni impôt sur le sel, contrairement à ce que prétend de Tocqueville, d'après lequel « il y a surtout un mot qui est resté dans la mémoire [des Canadiens] comme un épouvantail politique : c'est la taille (3). » Quant aux trop fameux agents du fisc, si détestés chez nous jadis, et qui n'ont pas peu contribué à soulever le peuple contre l'ancien régime, ils n'ont jamais existé au Canada.

Les habitants ont-ils du moins souffert du régime seigneurial qui a laissé un si mauvais souvenir en France ? Deux minutes de réflexion suffisent pour comprendre que le seigneur canadien n'a jamais pu commettre envers ses censitaires les abus qui se produisirent dans notre pays au moyen âge. Ayant tout intérêt à attirer des colons sur ses terres pour mettre celles-ci en valeur, il n'exigeait d'eux que quelques redevances bien faibles, à savoir : le cens et les rentes qui se montaient à quelques sous seulement par arpents, payables le plus souvent en nature, avec quelques poulets ou quelques minots de grain, enfin les lods et ventes représentant le douzième de la valeur de la propriété d'un censitaire à chaque mutation, c'est-à-dire en cas de vente, de don ou d'héritage. Ce dernier impôt était le plus lourd assurément, mais comme on ne payait pas en cas d'héritage en ligne directe, et que c'était toujours le cas à la campagne, ces droits de mutation étaient extrêmement rares. Il est vrai que dans les villes, ils devinrent de plus en plus fréquents à mesure que le pays s'est développé davantage. Toutefois, les habitants alors étaient plus à même de payer des sommes assez

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. III, p. 34 et 39.

(2) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 423.

(3) TOCQUEVILLE, *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 264.

considérables, et ce fut d'ailleurs une des raisons qui contribuèrent à faire disparaître le régime seigneurial au Canada. En outre, tandis qu'en France le seigneur bénéficiait d'un grand nombre de monopoles (moulin, scierie, four, pressoir, etc.), au Canada le premier seul a existé, avec le droit exclusif de l'usage des cours d'eau. Ce dernier privilège n'a été exercé qu'assez tard néanmoins. Roy a donc eu raison de dire : « A part les cens et rentes, les quelques chapons de rigueur, la corvée et le droit de mouturage... le colon était véritablement seigneur et maître sur son établissement (1). » Ce qui montre bien qu'il en fut toujours ainsi, c'est que, le 12 avril 1768, le gouverneur anglais Carleton écrivait au Secrétaire d'État que les privilèges des seigneurs n'existaient qu'à l'état « idéal » (2).

Une autre preuve manifeste que les obligations des censitaires étaient peu importantes, nous est donnée par le fait que beaucoup de nobles étaient fort pauvres, plusieurs même dans la misère. Frontenac qui avait déjà, en 1679, appelé l'attention du roi sur quelques uns d'entre eux (3), lui écrit en ces termes à leur sujet, le 2 novembre 1681 : « J'espère... que Votre Majesté aura quelque égard aux supplications que je lui avais faites sur les sieurs Denis, De Repentigny et d'Ailleboust, qui sont les trois plus considérables familles de gentilshommes du pays et si nombreuses que, sans quelque secours de ses bontés royales, elles sont à la veille de périr et de ne pouvoir plus subsister (4). » En 1686, Denonville signale au ministre la pauvreté des nobles, notamment M. de Saint-Ours qui a dix enfants, le sieur de Linctot qui en a dix également, et plusieurs autres familles qui vont souvent le trouver « les larmes aux yeux (5). » Il parle, en 1687, du « bonhomme Tilly » qui a quinze enfants (6). Le gouverneur reconnaît cependant que les femmes et les filles de ces gentilshommes ne craignent pas d'imiter leurs censitaires, travaillant comme eux, labourant la terre et coupant le blé (7). Ainsi s'explique que, dès 1685, on avait dû autoriser les nobles à faire du commerce (8). Ils furent cependant les plus malheureux peut-être au Canada. Charlevoix note, en parlant de la chasse, que « quantité de gentilshommes n'ont guère que cette ressource pour vivre à leur aise (9). » « Les plus à plaindre, dit-il ailleurs, sont les gentilshommes et les officiers qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de famille (10). »

Les nobles ont donc constitué dans la Nouvelle France une classe sociale à part, respectée, jouissant de certains droits déjà

(1) J. F. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 493-494.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 102.

(3) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 207.

(4) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. III, p. 108.

(5) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 207-208.

(6) *Ibid.*, p. 208.

(7) *Ibid.*.

(8) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 107.

(9) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 79.

(10) *Ibid.*, p. 172.

indiqués à l'égard de leurs censitaires, et de quelques privilèges dus à leur qualité, comme d'avoir le premier banc dans l'église, de marcher en tête dans les processions, d'être recommandés par le curé aux prières des assistants, etc. Mais le noble hautain, autoritaire, de la France du XVII^e et du XVIII^e siècle y fut inconnu. Il était trop pauvre pour cela, et menait une existence trop semblable à celle des paysans. « A part de bien rares exceptions, a écrit l'abbé Casgrain, [les seigneurs canadiens] se montraient pleins de condescendance et de bonté ; ils se faisaient peuple avec le peuple, ils vivaient de sa vie, s'identifiaient avec lui, partageaient ses joies, ses difficultés et ses peines. Il n'y avait entre eux et le peuple d'autre différence qu'un peu plus d'instruction et de distinction dans les manières (1). » Très souvent en effet, les seigneurs étaient parrain des enfants nés sur leur propriété, assistaient au mariage et à l'inhumation de leurs censitaires, leur servaient de protecteur et de conseiller. En somme, ils ont été au Canada de simples administrateurs de leur domaine, des « agents de colonisation », suivant l'expression de Sulte (2).

La conquête du pays par l'Angleterre fut un des grands facteurs qui contribuèrent à faire disparaître le régime seigneurial. A partir de ce moment en effet, les fonctionnaires anglais deviennent les maîtres de la colonie ; les nobles ne pouvant plus servir, s'appauvrirent davantage de jour en jour, vendent alors leur propriété à leurs conquérants ou à des colons devenus assez riches pour l'acheter. Aristocrates et paysans tendent ainsi à se rapprocher les uns des autres, socialement parlant, et la noblesse perd incontestablement de son autorité et de son prestige. Il est assez curieux de constater, soit dit en passant, qu'à peu près à l'époque où, chez nous, elle disparaissait dans la tourmente révolutionnaire, celle du Canada était également annihilée par l'évolution sociale. Toutefois, ses quelques représentants qui tenaient bon, augmentèrent le taux des redevances pour pouvoir vivre. Des abus se produisirent fatalement ; des plaintes, des pétitions surgirent ici et là, et finalement, en 1854, le régime seigneurial disparut à jamais, de lui-même pour ainsi dire, sans révolution, sans révoltes même, sans le moindre bruit. Il avait pu être avantageux aux débuts de la colonie ; il cessa d'exister parce qu'il ne convenait plus à l'esprit du XIX^e siècle, ni aux besoins de la population, parce qu'il était devenu nuisible à l'agriculture et à l'industrie.

Il ressort donc des données qui précèdent, que, sous la domination française, rien dans l'administration générale du pays, ne fut de nature à produire du ressentiment, même du mécontentement parmi la population. Aussi ne peut-on lire sans une vive surprise cette opinion d'Isidore Lebrun que les Canadiens français étaient des serfs, plus maltraités que les animaux des forêts (3) !

(1) CASGRAIN, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, p. 163.

(2) SULTE, *La noblesse au Canada avant 1760*, M. S. R. C., 1914, p. 133.

(3) ISIDORE LEBRUN, *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, p. 88.

Les terribles abus de l'ancien régime contre lesquels un jour la France s'est à bon droit soulevée, furent au contraire totalement inconnus dans sa colonie. C'est pourquoi Sulte a pu dire que le régime féodal de la Nouvelle France n'évoque pas plus celui de l'ancienne « que le terme Yankee ne donne l'idée d'un Anglais (1). » Pas d'oppression ni d'injustice d'une part, pas de haine ni d'esprit de vengeance d'autre part, c'est là assurément un fait bien digne de retenir notre attention.

Un autre élément de la formation psychologique de la race canadienne française a été l'Église, et M. Siegfried a eu bien raison quand il a prétendu qu'elle en a été le « facteur essentiel (2) ». C'est là une opinion indiscutable et d'ailleurs indiscutée. Dès les premières années de la colonie, le clergé est présent. Les Récollets, en effet, arrivèrent en 1615, au nombre de quatre, alors que le pays comptait une cinquantaine d'habitants seulement. Comme, d'après les règles de leur ordre, ils n'avaient pas le droit de posséder, on voulut faire appel à une riche et puissante communauté. C'est ainsi que cinq Jésuites débarquèrent à Québec en 1625. Il est vrai qu'en 1629, après la prise de la ville, tous ces religieux durent repasser en France (3), mais en 1632, quand notre colonie nous fut rendue, Richelieu autorisa les Jésuites à y revenir (4). En 1657, quatre Sulpiciens allèrent s'installer à Montréal (5), et les Récollets, de leur côté, reparurent en 1670 (6). Les Jésuites cependant furent les plus nombreux et les plus puissants ; n'ayant, d'autre part, disparu qu'à la fin du XVIII^e siècle, quelques années après que leur ordre eût été supprimé par le pape Clément XIV en 1773, ce sont eux par conséquent qui ont vraiment été les chefs spirituels des Canadiens pendant la plus grande partie de la domination française. Or, on sait quelle était leur autorité et leur influence. C'est ainsi que les Jésuites ont donné au pays sa première organisation ecclésiastique et lui ont imposé cette sévère discipline chère aux disciples de Loyola. D'autres communautés vinrent plus tard naturellement et ne cessèrent d'augmenter en nombre, à mesure que la population elle-même s'accroissait. A l'heure actuelle, on compte une quarantaine d'ordres d'hommes dans la province de Québec.

Les religieuses vinrent également de bonne heure dans la Nouvelle France. Le premier août 1639, arrivaient en effet trois Ursulines pour évangéliser les jeunes sauvagesses et faire l'éducation des filles des colons, ainsi que trois Hospitalières destinées à soigner les malades et les blessés. A notre époque il n'y a pas moins de cinquante instituts de femmes disséminés dans le Canada français. Ajoutons que Mgr Plessis devenait, en 1819, le premier archevêque, Mgr Taschereau, en 1886, le premier cardinal, et que la pro-

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 93.

(2) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 11.

(3) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 50.

(4) *Ibid.*, p. 52.

(5) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 437.

(6) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 55.

vince de Québec est administrée actuellement par une douzaine d'évêques titulaires.

Jamais, par conséquent, la direction religieuse n'a fait défaut aux Canadiens français. Ce qui est plus important encore, par son autorité, son dévouement, ses vertus, ses talents, ses souffrances, le clergé a exercé sur eux une action sans égale. A cause de lui, ils sont aujourd'hui un des peuples les plus religieux et les plus moraux de l'univers ; à cause de lui encore, parce qu'il fut un protecteur fidèle et puissant, un conseiller éclairé et vertueux, ils ont été préservés de la dispersion et de l'absorption. C'est donc à l'Église canadienne que notre race et notre langue doivent incontestablement d'avoir survécu en Amérique, c'est à elle, autrement dit, que le peuple canadien français est redevable de son âme, de cette âme qu'elle a « modelée amoureusement (1) », et dont elle s'enorgueillit.

On ne saurait, d'ailleurs, s'étonner de cette influence du clergé, en considérant cet autre facteur si important dans l'évolution d'une nation : l'école. Dès 1635, les Jésuites avaient fondé un collège à Québec, et depuis cette époque jusqu'à maintenant, l'enseignement a été surtout donné par des prêtres ; même dans les universités à l'heure actuelle, les professeurs laïques sont une exception. D'autre part, les seules institutions où les jeunes filles puissent être élevées sont les couvents. L'école vraiment laïque ou neutre est donc totalement inconnue dans la province de Québec. Toute la jeunesse canadienne n'ayant jamais passé que par les mains du clergé, elle a nécessairement reçu cette empreinte presque indélébile dont l'Église romaine a toujours et partout marqué les esprits.

De ce premier caractère de l'école canadienne découle le fait suivant. Parce qu'elle est religieuse, elle est fatalement traditionaliste. Même aujourd'hui, elle insiste donc surtout sur les humanités, c'est-à-dire que le latin et le grec tiennent dans les programmes une large place, et que les mathématiques y sont peu en honneur. La philosophie, qui s'enseigne encore en latin, est celle de Saint-Thomas. Dans ces dernières années, on a cependant fait aux sciences une part plus grande, notamment dans les universités, mais les cours qui leur sont consacrés, sont, malgré tout, moins suivis que ceux des facultés des lettres, de droit ou de médecine. Les études commerciales, de même, se développent, mais lentement. Ainsi s'explique dans notre ancienne colonie, le rôle particulier de l'enseignement supérieur, rôle non moins important qu'ailleurs bien entendu, mais très différent. Au Canada français, suivant la fort juste remarque de M. Siegfried, « l'université, loin d'être comme dans certains pays, un milieu où s'agitent les idées nouvelles, où se préparent les évolutions du lendemain, devient au contraire un instrument efficace de conservation (2). »

Non seulement, enfin, l'école n'a pas cessé d'être religieuse et traditionaliste, elle a encore donné jusqu'au XIX^e siècle un enseigne-

(1) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 118.

(2) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 123.

ment assez rudimentaire, fait qu'expliquent en partie les pages qui précèdent, mais sur lequel il nous faudra revenir plus tard. Que le Canada français n'ait pu être jusqu'à présent un pays de haute culture littéraire, scientifique ou artistique, c'est ce qui n'est que trop évident pour toute personne renseignée. Mais qu'une évolution considérable se soit opérée récemment, grâce aux changements dans les conditions d'existence des Canadiens français, c'est encore ce qui s'explique aisément. Nous verrons, en effet, que l'on assiste chez eux, depuis quelque temps, à un merveilleux essor de leur vie intellectuelle en général.

Le dernier facteur que nous ayons à envisager dans cette étude préliminaire ne le cède en rien certes, comme importance, à ceux dont nous vous avons parlé précédemment. *The last but not the least*, comme disent les Anglais. Les Canadiens français, en dépit de leur bravoure, devaient, lors de la guerre de Sept ans, succomber sous le nombre, et le traité de Paris allait, en changeant leur nationalité, en faisant d'eux des sujets britanniques, constituer dans leur existence une période des plus critiques, marquer le commencement d'une ère nouvelle, et avoir, au point de vue psychologique, une influence considérable. Ne vont-ils pas pendant un siècle, se trouver séparés matériellement et intellectuellement de leur ancienne mère patrie, se voir soumis, par contre, à des influences bien différentes, être régis par un gouvernement nouveau, surtout mélangés à une population différente d'eux par la race, la langue, la religion et les mœurs ? Jusqu'à la conquête, les causes qui avaient pu les différencier des Français de France étaient en somme peu nombreuses et peu importantes. A partir de cet événement considérable, il doit en être tout autrement. Dans quel sens leur caractère sera-t-il modifié par la présence de leurs conquérants, tel sera un des problèmes que nous aurons à résoudre dans la suite. D'autre part, deux sentiments nouveaux se feront jour chez eux nécessairement : que vont-ils penser des Anglais ; quelle place aussi gardera dans leur cœur l'ancienne mère patrie ? Il y a là encore, on s'en rend compte, deux questions fondamentales de la psychologie de nos anciens compatriotes.

Enfin, à côté d'eux également, bien qu'en dehors de leur pays cette fois, un peuple a grandi, très différent moralement et des Anglais et d'eux-mêmes. Il s'agit des États-Unis, contrée extrêmement peuplée, riche, entreprenante, dans l'ombre de laquelle vit le Canada pour ainsi dire, et dont il est séparé par une frontière longue de plus de 4.000 kilomètres, toute conventionnelle d'ailleurs, incapable par conséquent de constituer un obstacle à la pénétration des idées. Que va devenir, dans ces conditions, le petit groupe canadien français ? Quelle sera son attitude à l'égard de la grande République, et n'aura-t-il pas tendance, lui qui est devenu anglais par force, s'il n'est pas satisfait du régime qu'on lui impose, à lier ses destinées à celles de cette autre nation ? Quel terrible voisinage du moins, dont la puissance matérielle et morale va lentement, mais sûrement, en dépit de toutes les résistances, transformer la menta-

lité héréditaire d'un peuple entraîné dans l'orbite d'un monde si différent de celui de ses ancêtres et lui façonner une âme nouvelle !

Il nous reste à conclure. Le chapitre précédent nous avait déjà montré quelques causes susceptibles de modifier le caractère primitif des Canadiens ; le facteur que nous venons d'étudier dans le présent chapitre n'a fait qu'accroître plus encore cette différenciation. Le régime seigneurial par exemple, a bien contribué jusqu'en 1789 à conserver aux Canadiens une mentalité à peu près semblable à la nôtre. Mais les différences notables qu'il présentait avec celui de la France et sa persistance jusqu'au milieu du XIX^e siècle, lui ont finalement fait jouer un rôle diamétralement opposé. L'Église d'autre part, en les préservant de toute influence extérieure, les a par là même rendus bien différents des Français d'aujourd'hui. Ce qui les a fait rester eux-mêmes les a par conséquent éloignés de nous, psychologiquement parlant, puisque nous avons changé. Que dire surtout des nouvelles influences qu'ils ont subies depuis 1763 ! Une administration toute nouvelle, le contact de la race anglo-saxonne, de sa civilisation si séduisante, les progrès matériels prodigieux accomplis dans le pays, grâce notamment à l'esprit pratique des Anglais et des Américains, le fait enfin que les fantastiques transformations survenues chez nous depuis la révolution de 1789, ont été presque totalement inconnues des Canadiens français jusque dans les dernières années du XIX^e siècle, ou ne les ont pas atteints du moins, telles sont les causes essentielles pour lesquelles la mentalité des Français du Canada est aujourd'hui forcément distincte de celle des Français de France.

LIVRE DEUXIÈME

LA MENTALITÉ
CANADIENNE - FRANÇAISE



INTRODUCTION

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE CETTE MENTALITÉ

La mentalité canadienne française présente les trois caractères suivants : elle est une, complexe et fixe.

Tout d'abord elle est une, c'est-à-dire qu'on ne trouve pas chez les Canadiens français les différences qui, d'ordinaire, distinguent les diverses classes dans une même nation et proviennent de ce que ceux qui forment cette nation ne sont pas absolument semblables. Dans la province de Québec, quelle que soit la région considérée, qu'il s'agisse de la ville ou de la campagne, malgré la diversité des professions, le degré de culture intellectuelle, la plus ou moins grande richesse des individus, on constate chez tous les mêmes aptitudes, les mêmes mœurs, les mêmes opinions, les mêmes sentiments, les mêmes qualités et les mêmes défauts. C'est évidemment à la communauté d'origine, de langue et de religion des habitants qu'est due cette extraordinaire homogénéité mentale. Rien, d'autre part, n'a pu provoquer en eux de différenciations notables. Les vraiment riches sont une infime exception, et la misère est presque inconnue, la masse de la population est agricole et campagnarde, le climat est le même dans toute la province, l'enseignement aussi, les habitants ont eu le même passé, ont participé aux mêmes luttes, ont couru les mêmes dangers, ont remporté ensemble les mêmes victoires, ont caressé le même idéal ; bref tout a contribué à rendre les Canadiens semblables entre eux au lieu de les diversifier. Les petites dissemblances inévitables et résultant notamment de la situation sociale, d'une vision plus ou moins nette du but à atteindre et des moyens pour y parvenir, des conditions de vie, n'entraînent aucune différence spécifique dans la mentalité des individus ; elles n'ont eu pour résultat que des nuances. Jamais par exemple, il n'y eut dans la province de Québec de lutte entre la classe dirigeante d'une part, la classe paysanne et la classe ouvrière d'autre part. Au Canada français,

on ne saurait opposer par conséquent, comme cela peut se faire en beaucoup de pays, le paysan, l'ouvrier, l'industriel, le commerçant, l'homme des professions libérales, le prêtre, l'officier, l'intellectuel ou l'artiste. Un Canadien français disait un jour avec raison : « C'est un peuple qui semble n'avoir qu'un même cœur et qu'un même esprit (1). » Une âme commune, telle est donc la première caractéristique du peuple que nous étudions.

Dans ces conditions, les possibilités d'erreur sont grandement réduites pour le psychologue. Quand il s'agit d'étudier par exemple, la mentalité des peuples européens, on peut toujours craindre de généraliser des sentiments ou des opinions qui, en réalité, n'appartiennent qu'à une faible minorité. Saisir la psychologie du peuple anglais ou du peuple russe n'est pas une tâche facile, précisément à cause des différences entre les individus. Ces erreurs de généralisation sont, en ce qui concerne notre sujet, heureusement impossibles, et le travail en est d'autant facilité. Par contre, une considérable difficulté se présente dans l'étude de l'âme canadienne française. Étant donné la situation exceptionnelle dans laquelle s'est trouvée notre ancienne colonie, séparée brusquement de la mère patrie, tombée au pouvoir des Anglais et obligée de vivre côte à côte avec eux, non loin en outre des États-Unis, les sentiments et les idées résultant de cette situation sont en conséquence extrêmement compliqués. Les solutions précises, nettes, tranchées, sont devenues impossibles ; la mentalité canadienne française est faite, sur certaines questions tout au moins, de restrictions et même de dédoublements. Nous ne croyons pas en vérité qu'il y ait au monde une mentalité plus nuancée et plus subtile que celle dont nous allons parler. De là sont venues toutes les erreurs commises, sur un sujet aussi délicat, par ceux qui n'ont qu'effleuré la surface des choses, à la suite de renseignements incomplets, d'une visite trop rapide au Canada. Il est juste d'ajouter toutefois, qu'en compensation, cette complexité rend une telle étude passionnément intéressante.

Enfin, la mentalité canadienne française est fixe, au moins dans son ensemble. Jusqu'à présent, l'influence de l'Angleterre et des États-Unis s'est fait peu sentir en somme. Ce qui constitue l'essentiel dans la mentalité d'un peuple, n'a pas changé chez les Canadiens : leur langue, leur religion et leurs coutumes sont en effet restées intactes ou presque. Le clergé a voulu les préserver dans leur intégrité, et il faut reconnaître qu'il a pleinement réussi. D'autre part, leur caractère, sur bien des points, est resté tel qu'autrefois ou du moins n'a subi que de légers changements. C'est cette fixité qui a fait dire à M. Hanotaux que l'âme canadienne était une « conserve de l'âme française (2) ». Mais, à d'autres points de vue, ce peuple s'est assurément modifié : des influences nouvelles ont augmenté certaines tendances naturelles, héréditaires, ou les ont diminuées. En outre, le fait de vivre dans un autre pays a développé en lui

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 113.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, Préface, p. VII.

un patriotisme qui n'est pas le nôtre, a entraîné envers ses compatriotes anglais et ses voisins, des sentiments que nous ne pouvons avoir naturellement, des idées différentes en politique, ainsi que des opinions nouvelles sur des problèmes qui n'existent pas pour nous, comme l'impérialisme par exemple. Là est la différence entre les Canadiens français et les Français. Comprenons bien, dès maintenant, que les premiers n'ont pas et ne peuvent pas avoir la même mentalité que les seconds. On trouve donc ici une certaine dualité, à savoir une stabilité remarquable à plus d'un titre, et d'autre part, un apport résultant de conditions d'existence différentes des nôtres. C'est pourquoi M. Hanotaux a très justement dit encore qu'on trouve au Canada français « une âme locale et française tout à la fois (1) ». Mais le moment n'est pas encore venu d'insister sur ce problème. Gardons nous d'imiter ces journalistes américains qui demandent aux voyageurs à peine descendus sur le quai, ce qu'ils pensent de leur pays. C'est dans le dernier chapitre seulement, après avoir étudié en détail la mentalité canadienne française, que nous parlerons de cette question ; le lecteur alors pourra juger par lui-même.

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, Préface, p. IX.

PREMIÈRE PARTIE

LA MENTALITÉ DES CANADIENS
FRANÇAIS CONSIDÉRÉS
EN TANT QU'INDIVIDUS

CHAPITRE I

Sensibilité et volonté

Simplicité de vie et de mœurs. — Les habitations et le vêtement. — La situation actuelle. — Frugalité. — Vie paisible. — Esprit d'économie. — L'amour de la terre. — Sa disparition graduelle. — Gaïeté et optimisme. — Restriction. — Tendance à la paresse. — Hospitalité. — Bonté et générosité. — Esprit de sociabilité. — Politesse. — Fierté. — Goût des voyages et des aventures. — Énergie et vouloir vivre. — La lutte contre la forêt. — Bûcherons et colons. — Les guides. — La lutte contre le climat. — Les expéditions et découvertes. — Exemples de fatigues et de souffrances endurées. — La lutte contre les Indiens. — Raisons pour lesquelles elle fut terrible. — Le massacre de Lachine. — Quelques exploits des Canadiens. — Dollard. — Principales causes de la bravoure des Canadiens. — La lutte contre les Anglais. — A la baie d'Hudson et à Terre-Neuve. — La bataille de 1697 et la prise de Saint-Jean en 1709. — Au Canada et dans la Nouvelle Angleterre. — La prise de Schenectady. — La victoire de Monongahéla. — Difficultés dues au pays. — Bataille de Carillon. — Pessimisme des chefs. — Énergie des Canadiens. — Le siège de Québec et la défaite. — Mort de Montcalm. — Agonie de la Nouvelle France. — Situation lamentable du pays après 1760. — Les guerres soutenues par les Canadiens de 1763 à nos jours. — Quelques mots historiques et quelques preuves de l'héroïsme des Canadiens. — Les luttes qu'ils ont soutenues pour la liberté religieuse, le maintien des lois françaises, leur liberté politique et la conservation de leur langue. — La résistance à l'anglicisation. — Comparaison entre les Canadiens français et les Alsaciens-Lorrains. — Leur merveilleuse union. — Conclusion.

L'humble origine des colons, leur pauvreté, les conditions d'existence dans leur nouvelle patrie, devaient entraîner forcément chez les Canadiens une grande simplicité de goûts et de mœurs. Sauf dans certaines circonstances exceptionnelles, ils ont donc mené une

vie calme, laborieuse, presque patriarcale. Ils ont dû en outre, surtout dans les débuts, se contenter de peu. Les habitations, même dans les villes, ont été pour la plupart, pendant le premier siècle de l'occupation, de pauvres maisons de planches dépourvues de tout confort. A la campagne, elles étaient le plus souvent faites de troncs simplement superposés et entaillés aux extrémités, afin de pouvoir emboîter chacun d'eux au tronc suivant. En guise de toit, de l'écorce d'arbre. De nos jours, on trouve encore un peu partout quelques spécimens de ces primitives constructions, et, dans le nord du pays, ce sont les seules qui existent. L'intérieur comprenait une unique pièce. Dans la cheminée de pierre était installée une crémaillère. C'est là que l'on cuisait les aliments. Encore au milieu du XVIII^e siècle, les fenêtres étaient très rarement garnies de vitres ; elles étaient seulement fermées avec du papier ; et, sur les bords du golfe du Saint-Laurent tout au moins, on s'éclairait avec des lampes remplies d'huile de marsouin ou de phoque (1). Les meubles étaient, bien entendu, peu nombreux et fort rustiques. Pas de chaises, mais des escabeaux ou des bancs. Pendant bien longtemps le peuple n'eut à sa disposition que de la vaisselle en étain ; les couteaux de table n'existaient pas, et chacun utilisait son couteau de poche. Pour cuire le pain, on se servait d'un four en argile placé à une certaine distance de la maison. Les outils étaient lourds, grossiers, rudimentaires. Les récoltes étaient coupées à la faucille, battues au fléau. La simplicité n'était pas moins grande dans le vêtement : on portait des mocassins ou chaussures indiennes, des sabots, la *tuque* de laine, transformation du fameux bonnet de coton normand. Même la maison du seigneur était bien modeste, rappelant assez le manoir tel qu'il existe encore dans certaines régions de la basse Normandie. Quel contraste avec les châteaux souvent luxueux qu'habitaient en France à la même époque beaucoup de familles nobles ! Auprès de cette demeure, se trouvaient naturellement quelques bâtiments : étables, granges, moulins, etc. Toutefois ce manoir avait un assez grand air, avec son mobilier sévère et non dépourvu d'une certaine élégance. Partout donc simplicité, pauvreté même si l'on veut, mais non misère et indigence.

Tout cela, il va sans dire, a bien changé depuis lors. Beaucoup de maisons au Canada français sont maintenant luxueuses, et un confort infiniment supérieur au nôtre existe dans la plupart d'entre elles. C'est à la fin du XVIII^e siècle que ce changement s'est opéré. Les nobles voulurent imiter les officiers anglais riches. Ils eurent de beaux équipages, achetèrent des meubles de prix, menèrent grand train, et le peuple naturellement subit le contre coup de cette évolution. La note générale dominante dans toute la province, est restée néanmoins la simplicité, chez le riche aussi bien que chez le pauvre.

Le Canadien a toujours été réputé pour sa frugalité. Comme le paysan de France, il a vécu et vit encore de ce qu'il produit. Sa

(1) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 60 et 157.

nourriture consistait principalement en viande de porc, en poisson, en pommes de terre, communément appelées *patates*, en *blé d'Inde* ou maïs et en soupe aux pois, le mets traditionnel du Canada français. Cependant, lors de certaines fêtes, quand il y avait une noce par exemple, c'était la coutume de faire bombance. Les tables étaient chargées de victuailles de toutes espèces. On mangeait ferme et on buvait bien ! Le costume a peut-être été la seule chose dans laquelle on se soit permis des dépenses assez considérables, voire même parfois exagérées, mais cette tendance au luxe n'existait guère que chez les jeunes gens. L'existence, d'une manière générale, était régulière et calme. On travaillait au dehors tout le jour, et, le soir venu, s'il n'y avait pas de *veillée* chez un voisin, le père et les plus grands fils s'occupaient à quelque menue besogne, la mère cousait ou filait, la grand mère tricotait, pendant que les enfants jouaient. Les conversations étaient naturellement en rapport avec les goûts et les tendances des habitants. Ils ne parlaient guère entre eux que de ce qui les touchait de près : leurs champs, leurs récoltes, leurs bestiaux, le temps... ou la politique. Jusqu'à ces dernières années enfin, la modération dans les dépenses était générale, mais le peuple est de plus en plus porté maintenant à imiter la prodigalité américaine. En somme, malgré les quelques réserves faites, il est difficile d'imaginer une vie et des mœurs plus simples. Même aujourd'hui, dans les jolis petits villages aux coquettes maisons, la simplicité, la frugalité, l'esprit d'économie, voilà ce qui caractérise encore l'existence du plus grand nombre des Canadiens français, et on en pourrait dire autant de bien des habitants des villes. Ce que ces gens aiment avant tout, c'est vivre tranquilles et paisibles dans leur tranquille et paisible province.

Le paysan canadien, en sa qualité de descendant de paysan français, est en outre fortement attaché au sol. Il aime passionnément son petit coin de terre, sa maison et ses champs qu'il a défrichés lui-même ou dont il a hérité de ses parents. Il est attaché à son modeste domaine parce que c'est sa chose à lui, parce qu'il lui appartient. Au Canada français en effet, la plupart des cultivateurs sont propriétaires de leur ferme. Dans bien des cas aussi, la même famille a possédé la même terre depuis des générations, et on cite maints exemples de propriétés transmises de père en fils depuis le xvii^e siècle. Ne dit-on pas que 1.400 familles occupent encore aujourd'hui la terre que leurs ancêtres possédaient déjà avant 1700 (1) !

Cet attachement au sol semble malheureusement en train de disparaître au Canada français. Là comme ailleurs, sous l'influence des mêmes causes, le peuple déserte les campagnes. Les statistiques ne laissent aucun doute à ce sujet ; qu'on en juge par le tableau suivant, où l'on voit tous les dix ans, lors des trois derniers recensements, la proportion de la population rurale de la province de Québec diminuer d'une manière considérable, en dépit des efforts tentés pour

(1) MGR LANDRIEUX, *Le Canada religieux et le catholicisme*, dans : *Au Canada*,

enrayer le mal. Depuis quelques années même, pour la première fois dans l'histoire du pays, le nombre des citadins l'emporte sur celui des habitants de la campagne, fait symptomatique et bien gros de conséquences pour l'avenir !

Années	Population urbaine	Population rurale
1891	29 %	71 %
1911	46 %	54 %
1921	56 %	44 %

Après ce que nous avons dit tout à l'heure de la simplicité des mœurs chez les Canadiens, il ne faudrait pas croire cependant qu'ils ont mené une existence misérable et triste. En dépit de leur vie pénible de colons défricheurs, malgré les vicissitudes de toutes sortes, les guerres et la défaite même, ils ont, à toutes les époques, impressionné les étrangers par leur gaieté et leur optimisme. Kalm a dit qu'ils étaient toujours « d'humeur joyeuse et gaillarde (1) », et Louis Hémon parle d'eux comme d'« une race pétrie d'invincible allégresse et que rien ne peut empêcher de rire (2). » C'est la proverbiale gaieté gauloise. Abattaient-ils les grands arbres des forêts, se livraient-ils à leurs humbles occupations de cultivateurs, pagaient-ils dans leur canot pendant des milles et des milles, parfois au milieu des tempêtes, marchaient-ils jour et nuit pour aller combattre les Indiens ou les Anglais, toujours ils gardaient leur sourire aux lèvres et chantaient les vieilles chansons de France qu'ils ont pieusement gardées en les transmettant de génération en génération. Comme le dit Sulte en parlant du Canadien français parti en expédition : « Rien ne le dégoûte, rien ne l'arrête, ni la longueur des voyages, ni l'excès de la fatigue, ni la mauvaise qualité de la nourriture, pourvu qu'il soit soutenu par de bons propos et par quelques plaisanteries (3). » D'autre part, quelque insuffisante que fût la récolte, quelque sombre que fût la vie, quand il fallait se défendre contre les Indiens ou les Anglais, si âpre qu'ait été la lutte pour la défense de sa liberté, le peuple a toujours conservé sa foi en l'avenir.

Aussi les réjouissances ne manquaient pas. On célébrait le nouvel an, après avoir, la veille, chanté la *guignolée* aux portes des maisons (4), on plantait un sapin le premier mai, on allumait des feux à la Saint-Jean, on fêtait la grosse gerbe à la fin de l'été. Tout était un prétexte pour s'amuser, le fait de tuer un porc, l'achèvement d'une maison ou d'une grange, un baptême, la signature d'un contrat de mariage, une noce, la fabrication du sucre d'érable, etc, etc. Presque toutes les maisons jadis possédaient un violon ; on chantait,

(1) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 146.

(2) LOUIS HÉMON, *Maria Chapdelaine*, p. 6.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 41.

(4) *Id.*, t. III, p. 122.

les hommes et les femmes alternant, et on dansait avec entrain (1). L'été, on se promenait en *calèche*; l'hiver, on allait en traîneau ou bien l'on patinait (2). Bien souvent, le soir, il y avait des réunions, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Alors on jouait aux cartes, on se divertissait de mille façons différentes; dans la saison par exemple, on épluchait le blé d'Inde, et chacun y allait de sa plaisanterie et de sa chanson, parmi les éclats de rire.

De nos jours, les occasions de réjouissances ne sont plus tout à fait les mêmes, étant donné l'évolution des mœurs, mais elles ne sont pas moins nombreuses, car celles qui ont disparu ont été remplacées par d'autres, et le Canadien français est resté un gai compagnon. Par contre, il ignore naturellement les plaisirs recherchés qui n'entraînent trop souvent après eux que la mélancolie, le désenchantement. Ce n'est pas un blasé; simple, il s'amuse comme les simples savent le faire.

Les maux dont il a souffert, semblent donc avoir eu peu de prise chez ce peuple jeune qui a toujours refusé de se laisser entamer par la tristesse déprimante, et pour lequel le mot pessimisme n'a pas de sens. Cette propension au plaisir et à la joie, cette gaieté exubérante frappent surtout ceux qui viennent des autres provinces du Canada, par le contraste avec la froideur, le calme, l'attitude réservée qui caractérisent les Canadiens anglais. Comme l'a dit E. de Nevers: « Il est probable qu'il s'épanouit plus de jolis sourires et qu'il retentit plus d'éclats de franche gaieté dans la seule province de Québec, que dans tout le reste du continent américain (3). »

N'y a-t-il pas quelque chose de changé cependant sous ce rapport chez les Canadiens français? Si les Anglais les trouvent trop bruyants, les Français, au contraire, constatent en eux une certaine gravité. Ils sont parfois portés à la rêverie, à la mélancolie, et, sauf en quelques circonstances exceptionnelles, il nous font l'effet de gens très calmes et très pondérés. Le mystère de leurs immenses forêts, la majesté de leurs énormes lacs, le silence impressionnant des vastes solitudes, ont mis dans leur âme un vague indéfinissable que l'hiver avec la longue uniformité blanche des paysages, n'a fait qu'accroître. Ils sont devenus, malgré eux, des gens de l'extrême nord. Bien qu'ayant certainement joué un rôle moins important, le flegme si connu de leurs compatriotes n'a pas été non plus sans les influencer.

Si bizarre que cela puisse paraître après ce que nous avons dit dans la première partie de cet ouvrage, surtout pour qui connaît l'énergie dont les Canadiens français ont sans cesse fait preuve au cours de leur histoire, on a enregistré chez eux une indéniable tendance à la paresse. Celle-ci a revêtu plusieurs formes: le peu de goût d'un travail réglé (4), comme de cultiver le sol par exemple (5),

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 186 sq.

(2) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 35-36.

(3) E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, p. 60-61.

(4) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 172.

(5) BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle France*, p. 66.

l'oisiveté où le campagnard se complait durant l'hiver, la préférence d'un médiocre confort à la vie active, productrice de richesses, des Américains, ce que M. Bourassa a appelé « l'obésité morale (1) », le désir enfin de se reposer le plus rapidement possible après avoir gagné assez d'argent pour leurs vieux jours. Nous savons d'où vient ce dernier penchant qui pousse le Canadien français à se contenter de peu et à considérer comme idéale la vie du rentier ; il est trop caractéristique chez nous pour qu'on puisse hésiter sur son origine. Quant aux autres formes, le froid intense des hivers et le repos forcé qui, durant de longs mois, en est la conséquence, le grand nombre des fêtes religieuses dans les débuts, surtout le goût des voyages et l'impossibilité de travailler pendant les guerres incessantes, suffisent amplement à les expliquer. Qu'on ne se méprenne pas, toutefois, sur les faits précédents. Les Canadiens n'ont certes jamais été des paresseux, et M. Salone s'est indigné avec raison de ce que Raynal ait osé les qualifier ainsi (2). Ils sont peut-être, au contraire, les plus énergiques des hommes et nous le prouverons sous peu, mais, pour certains ouvrages, à certaines époques, dans leur conception de l'existence, intellectuellement aussi, ils n'ont pas toujours manifesté l'activité dont d'autres peuples ont fait preuve.

Il est, du moins, un reproche qu'on n'a pu leur faire, c'est celui de n'être pas hospitaliers ; sur ce point il y a unanimité parfaite. « Je puis assurer avec vérité, écrit Bonnefons, que l'on trouve chez tous les Canadiens une hospitalité prévenante et généreuse qui met à l'abri de la faim, de la soif, du froid en hiver et qui facilite le repos, et tout cela se présente avec tant d'instance qu'on ne peut guère s'y refuser sans causer de chagrin (3). » Il en est de même pour les étrangers. « On ne saurait trouver de gens plus hospitaliers que les Canadiens, écrivait un officier américain vers 1775. Quand vous entrez chez un paysan, à quelque heure que ce soit, il met aussitôt devant vous un pain et un bol de lait (4). » Ils n'ont pas changé à cet égard. Celui qui parcourt la province de Québec, surtout s'il est français, est immédiatement frappé de la façon sympathique dont il est accueilli partout, et vite convaincu que ce qu'on lui donne est offert de grand cœur.

Rien là qui doive étonner, car le Canadien français a toujours été réputé pour sa bonté. Dès le début, il a su s'attacher les Indiens par sa générosité et l'aide qu'il leur a procurée, leur donnant souvent à manger quand il avait à peine assez de vivres pour lui-même. La conduite des différents peuples européens envers les sauvages est bien caractéristique assurément : les Espagnols, en effet, les détruisirent, les Anglais les négligèrent, les Français, eux, les aimèrent et les secoururent. Quant aux prisonniers anglais amenés dans la colonie, ils ont été toujours si bien traités que beaucoup refusaient

(1) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 20.

(2) SALONE, *Guillaume Raynal, historien du Canada*, p. 46.

(3) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 169.

(4) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 49.

ensuite de rentrer dans leur pays. A propos de ces prisonniers, les historiens canadiens français rapportent avec orgueil le beau trait d'humanité suivant : en 1708, comme des miliciens ramenaient à Québec un certain nombre d'habitants de la Nouvelle Angleterre, une jeune fille, ne pouvant supporter les fatigues d'un si long trajet, aurait infailliblement péri, si un Québécois nommé Dupuis ne l'avait portée une partie du chemin (1).

On comprend, dès lors, que les habitants se soient toujours montrés très unis et très solidaires entre eux. La sœur Morin disait des Montréalais, en 1654 : « Ceux qui jouissaient de quelque aisance s'empresaient d'aider les autres et leur donnaient spontanément sans attendre qu'ils réclamassent leurs secours, se faisant, au contraire, un plaisir de les prévenir et de leur donner cette marque d'affection et d'estime (2). » Mgr de Saint-Vallier, à la fin du XVII^e siècle, avait été frappé de ces tendances généreuses : « On remarque [chez les Canadiens], dit-il, je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles ; la simplicité..., la charité s'y montrent avec éclat, on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines (3). »

Sous le rapport de la bonté, les Canadiens français n'ont guère changé non plus. Un voisin tombe-t-il malade, on n'aura garde de laisser sa terre inculte ; a-t-on besoin d'un coup de main, d'un service quelconque, c'est à qui s'empresera. Un grand nombre d'entre eux à la campagne ignorent sans doute le mot de solidarité dont on a tant abusé, mais, ce qui vaut mieux, ils pratiquent la chose. La bonté et la charité, voilà donc un des traits inhérents au caractère du peuple canadien. Les soins, les consolations et l'aide donnés aux émigrés irlandais en 1847, en sont une magnifique preuve. Il y eut plus de 250 orphelins que les Canadiens français hospitalisèrent et élevèrent. L'évêque de Montréal trouva ses fidèles si dévoués qu'il leur dit : « Vous avez répondu à notre appel avec un empressement qui a même surpassé notre attente (4). » O'Brien a d'ailleurs ainsi parlé de leur attitude à l'époque : « Je ne fais que payer au clergé catholique du Bas-Canada une dette sacrée, en déclarant que, au temps de la famine, quand nos concitoyens mouraient par milliers à la station de la quarantaine, près de Québec, les prêtres canadiens d'origine française se précipitèrent, au plus fort de la terreur et du danger, avec un zèle dont ni la parole, ni la plume ne sauraient donner une juste idée. L'histoire des fléaux qui ont ravagé le monde ne nous offre que de bien rares exemples (si même elle nous en offre), d'un plus grand dévouement. Beaucoup de prêtres sont tombés victimes de leur charité. Donnez à ceux d'en-

(1) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 369.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 73.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 252.

(4) *Mandements des évêques de Montréal*, t. I, p. 476.

tre eux qui ont survécu et qui, maintenant encore, ne peuvent raconter sans horreur les affreuses souffrances auxquelles l'insouciance anglaise condamnait alors nos compatriotes, donnez leur la consolation d'apprendre qu'en Irlande, comme au Canada, leurs héroïques travaux ont trouvé de justes appréciateurs. Prodiguez aussi et vos actions de grâces et vos bénédictions à ces familles canadiennes (c'est par centaines qu'on les compte), qui ont reçu dans leurs maisons, confondu avec leurs propres enfants, les orphelins de ceux des émigrés de notre pays que moissonnaient les maladies engendrées par la faim (1). »

Une autre caractéristique des Canadiens français est leur esprit de sociabilité. La différence de mentalité entre eux et les Canadiens anglais est très nette à ce sujet. L'Anglais aime vivre indépendant, ne souffre nullement de la solitude, dans tous les cas. Eux, au contraire, ne conçoivent pas l'existence sans en partager les joies et les douleurs avec autrui. Peut-être aux yeux des étrangers ont-il pu paraître un peu froids. Comme les Normands et les Alsaciens, comme les gens du peuple en général, d'ailleurs, ils ne se lient en effet qu'après un certain temps avec ceux qu'ils ne connaissent pas suffisamment. Suivant la très juste remarque d'un officier allemand séjournant au Canada à la fin du XVIII^e siècle, « il est difficile de gagner leur confiance, mais, quand vous l'avez obtenue, ils sont avec vous cœur et âme (2). » Cet esprit sociable règne sans conteste dans la province de Québec. Il est dû assurément à l'identique condition sociale des habitants, puisqu'on fréquente plus volontiers ceux qui vous ressemblent. Il est juste aussi de dire qu'ils sont presque tous parents, se connaissent du moins de longue date. Mais n'est-ce pas surtout un trait du caractère français ? « Comme l'Allemand, a dit Weld, les Canadiens français aiment à vivre les uns avec les autres (3). » Il aurait pu ajouter : et comme le Français. On ne saurait donc être surpris de rencontrer au Canada cette sociabilité qui existe chez nous également. Elle y apparaît même si forte qu'elle pousse les individus à préférer la compagnie des étrangers à la solitude qui leur pèse lourdement.

La politesse, la courtoisie, le désir de plaire, voilà encore ce qui frappe chez les Canadiens français. Plusieurs auteurs ont mentionné le fait. Charlevoix écrit : « Les manières douces et polies sont communes à tous, et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées (4). » Hocquart, en 1736, était du même avis. Selon lui, les habitants « n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France (5). » Kalm a constaté que « les hommes sont extrêmement polis et saluent, en ôtant leurs chapeaux, chaque personne indis-

(1) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 30.

(2) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 428.

(3) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 161

(4) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 80.

(5) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 191.

tinctement qu'ils rencontrent dans les rues (1). » Il ajoute, parlant de Québec spécialement : « La politesse des habitants, ici, est bien plus raffinée que celle des Hollandais et des Anglais des colonies (2). » Bonnefons note, lui aussi, que les Canadiens sont « affables (3). » Montcalm, enfin, corrobore les témoignages précédents : « Québec, a-t-il dit, m'a paru une ville d'un fort bon ton, et je ne crois pas que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société (4). » L'anecdote suivante, racontée par de Gaspé, suffira pour montrer quelle était en effet autrefois la politesse des Canadiens français. C'était l'habitude jadis, au Canada, de ne jamais dépasser un véhicule sans s'excuser, et, quand le seigneur, par exemple, quittait l'église dans sa voiture, celles des habitants devaient suivre la sienne. Or, un jour, un jeune paysan qui avait trop bu, se détacha du cortège et dépassa le seigneur à toute vitesse. « Qui est l'insolent qui a passé devant moi ? » demanda la seigneuresse. Aussitôt un vieillard s'avança, chapeau bas, et lui dit avec des larmes dans la voix : « C'est mon fils, madame, qui est malheureusement pris de boisson, mais soyez certaine que je l'amènerai vous faire des excuses, et, en attendant, je vous prie de vouloir bien recevoir les miennes pour sa grossièreté (5). » A la Chambre d'Assemblée, vers 1831, Andrew Stuart, un avocat, n'a-t-il pas fait des Canadiens ce bel éloge : « C'est un peuple de gentilshommes (6) ! »

Leur origine française, sans doute aussi la présence des seigneurs, ont contribué à leur donner cette civilité, cette amabilité qui contrastent étrangement avec les manières rudes et brusques des Américains. Malheureusement, l'influence des États-Unis, indépendamment des autres causes communes à bien des pays, s'est fait sentir à ce point de vue encore. Certains ont prétendu que la politesse héritée de la vieille France monarchique avait diminué chez les Canadiens français. P. B. Casgrain comparant, par exemple, ses compatriotes de 1898 à ceux d'autrefois, se demandait : « A-t-on bien conservé leurs manières dignes, simples et naturelles, qu'ils cultivaient avec soin ? Avons-nous cette belle urbanité, toujours constante, qui savait plaire en se rendant agréable ? Gardons-nous cette tenue de bon ton qui attire le respect ? En un mot, pouvons-nous affirmer que nous avons encore ce qu'on appelle la politesse française ? (7) » Est-il nécessaire d'ajouter que la réponse était négative ? M. Arnould, en outre, raconte que les étudiants ne saluent pas leurs professeurs, qu'ils parlent et rient durant les cours, font tout haut des réflexions et partent en bande avant l'heure (8). A notre avis, au Canada français comme chez nous d'ailleurs, la politesse dimi-

(1) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 44.

(2) *Ibid.*, p. 102.

(3) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 35.

(4) MONTCALM, *Journal*, p. 145.

(5) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 533-534.

(6) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 211.

(7) *Ibid.*, t. V, p. 278.

(8) ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, p. 76.

nue sans doute. Le *laissez-aller* américain y a pénétré beaucoup plus encore qu'en France naturellement, mais il n'en reste pas moins vrai que les Canadiens sont fort polis et qu'ils peuvent à cet égard en remonter à bon nombre des habitants de la République voisine.

Les Gaulois ont toujours été réputés pour leur fierté. On la retrouve dans la Nouvelle-France, et Charlevoix disait déjà que si les Canadiens « sont de mauvais valets; c'est qu'ils ont le cœur trop haut et qu'ils aiment trop leur liberté, pour vouloir s'assujettir à servir. (1) Hocquart, en 1736, les déclarait « extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions (2). » Ils sont, de plus, fiers de leurs origines, du passé de leur race, de la langue qu'ils parlent. Pouvons-nous les en blâmer ? C'est notamment pour cela qu'ils ont tant lutté pour conserver tout ce qui constitue l'essence même de leur âme. On ne saurait, d'ailleurs, douter de leur fierté, puisqu'ils l'ont poussée jusqu'à l'esprit d'indépendance, montrant par là combien ils sont restés français.

Certains en ont conclu qu'ils étaient indisciplinés. L'intendant Raudot, en 1707, parlait de l'esprit de dissipation et d'insubordination qui régnait parmi la jeunesse (3). Hocquart, en 1736, écrivait : « Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur et qu'on les gouverne avec justice, mais ils sont naturellement indociles (4). » Montcalm déclarait aussi que le peuple a « un grand esprit d'indépendance », ne connaît « ni règle, ni règlement (5) », et M. P. G. Roy, en rapportant l'opinion ci-dessus citée de Hocquart, prétend que le portrait des Canadiens français de 1736 peut s'appliquer à ceux de 1922 ! Nous n'acceptons pas ces jugements sans réserves. D'abord, il convient de distinguer l'attitude des Canadiens français sous les armes, de celle qu'ils ont eue dans la vie civile. Même dans le premier cas, en outre, il y a encore une distinction à établir. Les officiers ou administrateurs de la colonie ont souvent qualifié les Canadiens français d'indisciplinés à cause de la manière dont ceux-ci se battaient. Les Français voulaient faire la guerre à l'euro-péenne, c'est-à-dire avec des troupes rangées et ordonnées, conformément aux règles admises depuis des siècles. Les Canadiens, eux, préféraient employer la méthode des sauvages, autrement dit les coups de main, l'embuscade et la ruse comme plus efficaces et comme y étant plus habitués. Charlevoix a bien noté cet aspect du problème : « Il semble, a-t-il dit, qu'ils ne sont pas les maîtres d'une certaine impétuosité qui les rend plus propres à un coup de main ou à une expédition brusque, qu'aux opérations régulières et suivies d'une campagne (6). »

Les Canadiens n'étaient donc pas indisciplinés dans le vrai sens du mot, mais ils ne voulaient, ni ne pouvaient guère, à cause de leur

(1) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 174.

(2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 190.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 22.

(4) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 191.

(5) MONTCALM, *Journal*, p. 323.

(6) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 174.

passé, se plier à la nouvelle tactique qu'on exigeait d'eux. N'est-il pas d'ailleurs dans les habitudes du soldat français de protester, de maugréer, tout en obéissant ? Cette manière de faire des grognards de Napoléon et des poilus de 1914, a certainement dû aussi être employée par nos ancêtres émigrés dans la Nouvelle France. D'autre part, cette soi-disant indiscipline venait encore de ce que, à l'armée, on les a parfois traités avec violence, moyen qui, avec eux, ne donne pas de meilleurs résultats qu'avec les Français. Charlevoix le dit expressément : « Il n'y eut jamais de troupes avec lesquelles on réussit moins par la hauteur et la dureté que les milices canadiennes, très aisées cependant à conduire lorsqu'on sait s'y prendre d'une manière tout opposée et qu'on a su gagner leur estime (1). » Il écrit encore : « Quand ils sont bien menés, il n'est rien dont ils ne viennent à bout, soit sur mer, soit sur terre ; mais il faut pour cela qu'ils aient une grande idée de leur commandant. Feu M. D'Iberville qui avait toutes les bonnes qualités de sa nation, sans en avoir les défauts, les aurait menés au bout du monde (2). » Nous soutenons, par conséquent, que les Canadiens français n'ont pas été réellement disciplinés, d'autant plus que dans la vie civile, ils se sont toujours montrés extrêmement soumis, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant. Comment, dès lors, concilierait-on ce prétendu esprit d'insubordination avec la docilité et le respect de l'autorité dont ils ont toujours fait preuve et qu'on ne saurait mettre en doute ?

Malgré l'importance de ce qui précède, un des traits les plus saillants sans doute de la mentalité des Canadiens français, a été la passion des voyages et des aventures. « Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages », nous apprend Hocquart (3). A l'origine surtout, cette passion fut extrêmement forte, le pays étant encore inconnu, et la traite des fourrures rapportant de gros profits, si forte même qu'on dut prendre des mesures sévères pour réduire le nombre des coureurs de bois. Ces hommes hardis et infatigables, dont La Hontan disait avec raison qu'on devrait les appeler « coureurs de risques (4) », partaient en canot, défiant les distances énormes, méprisant les tortures qui les attendaient s'ils tombaient aux mains des sauvages, sans souci des dangers d'une navigation très difficile, dans un pays encore inconnu, et en dépit de fatigues extrêmes, de courses qui duraient souvent plusieurs années. Leur habileté était reconnue et est restée presque proverbiale dans toute l'Amérique du Nord.

Ils ont servi jadis dans toutes les lointaines expéditions, et les chasseurs ou pêcheurs d'aujourd'hui les recherchent comme guides. Ce goût des aventures, ce désir presque inextinguible de l'inconnu, tel fut ce qui a enflammé la jeunesse, surtout pendant le premier siècle de l'occupation, et ce qui l'a poussée sans cesse à la découverte.

(1) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. II, p. 189.

(2) *Ibid.*, *Journal*, p. 174.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 101.

(4) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. II, p. 215.

« Se jeter à l'aventure dans la brousse ou dans la forêt, dit M. Hantaux, allonger indéfiniment le ruban des itinéraires, inscrire de nouveaux noms sur les portulants et sur les cartes, s'exposer et se sacrifier au besoin dans des entreprises téméraires, voilà ce qui excite et fouette le sang de la race (1). » Non seulement cette tendance semblait naturelle au Canada, mais encore on considérait ces expéditions comme une chose nécessaire pour un jeune homme ; pendant longtemps, en effet, on regarda comme un fainéant et un lâche celui qui n'avait pas été dans l'Ouest, ou, comme on disait alors, dans « les pays d'en haut (2) ». Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que les Canadiens aient parcouru tout le continent, allant de l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses et de la Baie d'Hudson au Golfe du Mexique ; c'est encore pourquoi il n'est guère aujourd'hui d'endroit dans l'Amérique du Nord, où le passage des Français n'ait laissé sa marque par le nom d'une montagne, d'un lac, d'une rivière ou d'une ville issue de quelque fort ou de quelque comptoir de commerce. Mais le lecteur s'étonnera-t-il après cela que pendant longtemps les Canadiens se soient montrés paresseux pour cultiver les terres ou s'instruire ?

Ce goût des aventures si prononcé chez eux s'explique aisément, puisque, comme nous l'avons dit, ils étaient normands. Les « coureurs de mer » de jadis sont devenus des « coureurs de bois ! » Le milieu, sans doute, est, lui aussi, responsable de ce fait, mais nous croyons qu'il a seulement favorisé l'exercice d'une tendance héréditaire, puisque, quoique identique dans la Nouvelle Angleterre, il n'a pas exercé la même influence chez les Américains qui préféraient aux courses vagabondes la paix de leur *home*. A l'époque moderne, une telle tendance devait naturellement disparaître, car le Canada n'a plus besoin de découvreurs, mais elle n'en subsista pas moins sous d'autres formes. Le coureur de bois devint le *voyageur* pendant les dernières explorations qui eurent lieu au XIX^e siècle, et ce besoin incessant de changement demeure encore chez le bûcheron qui passe tout l'hiver dans les solitudes du Nord, ou le colon perpétuellement avide d'aller toujours plus loin fixer sa résidence.

Telles sont les principales caractéristiques de la sensibilité canadienne française. Quoique dignes de remarque, et surtout intéressantes parce qu'elles contrastent en général avec le caractère des Anglo-Saxons, elles ne constituent pas cependant l'élément le plus saillant de la mentalité des Canadiens français. Nous croyons que ce qui l'emporte chez eux dans leur vie psychologique, c'est la volonté, qu'ils ont, par suite des circonstances, surtout brillé par leur énergie. Sans un vouloir vivre obstiné, ils auraient disparu aujourd'hui de l'Amérique du Nord. Ils ont dû en effet lutter sans cesse, avec patience et ténacité, contre le milieu et le climat, contre les Indiens et les Anglais, enfin pour la conservation de leur religion et de leurs lois, pour l'obtention de libertés politiques et pour garder leur lan-

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, préface, p. III.

(2) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 179.

gue. Étudions chacun de ces points en détail ; nous verrons ainsi qu'ils ont mérité notre admiration et donné à l'univers une splendide leçon de volonté.

Le Canadien français aime la forêt, elle l'attire, elle le charme par son mystère ; bien souvent, d'ailleurs, c'est elle qui lui a donné sa nourriture. La parcourir, y vivre pendant des semaines, souvent des mois, tel est son plus grand plaisir. Et cependant c'est son ennemie, elle a constitué pour lui le premier obstacle qu'il a fallu vaincre pour assurer son existence. Aussi n'a-t-il jamais cessé de lutter contre elle, et il a réussi dans cette tâche immense puisqu'elle recule sans cesse. Mais quel travail ! C'est à l'automne que les bûcherons partent pour les forêts du Nord où ils vivront séparés du reste du monde pendant l'hiver entier. Tout le jour, ils abattent et coupent les arbres. Ceux-ci devront être en outre transportés dans des traîneaux jusqu'aux rivières. C'est ce qui explique que l'abatage a lieu en hiver ; la neige seule, en effet, permet leur transport qui, faute de chemins, serait impossible durant l'été. Le bûcheron trouve-t-il au moins un intérieur confortable quand vient le soir ? Qu'on en juge ! Le *chantier* où les hommes doivent passer la nuit, n'est qu'une grande bâtisse faite de troncs d'arbres et ne comprenant qu'une seule pièce au mobilier naturellement fort rustique. Au centre de cette bâtisse brûlent d'énormes souches formant un immense brasier, car le froid est terrible, et le Canadien est passé maître en l'art de faire du feu. La fumée sort par un trou ménagé dans le toit. Autour de ce brasier, en guise de lits, sont placées des branches de sapin sur lesquelles l'homme, fatigué de sa rude tâche, dort profondément, roulé dans sa couverture et tout habillé parfois. Avant de s'endormir, le bûcheron prendra son frugal repas, allumera sa pipe, racontera ou écouterait quelque histoire de chasse ou d'aventures, chantera tout en se chauffant, tandis que la neige tombe, que le vent siffle, et que les loups hurlent dans l'immense forêt. Sans doute, des améliorations ont été apportées aux chantiers à notre époque, mais l'existence néanmoins y est toujours aussi pénible. Le printemps venu, c'est le départ ; il faut toutefois emmener tous ces billots accumulés près des rivières, faire ce que les Canadiens appellent *la drave*. Grâce au dégel, les troncs descendent au fil du courant. Souvent cependant quelque obstacle les arrête. Le bûcheron grimpe alors sur ces troncs flottants et amoncelés, afin de les dégager. On peut imaginer toute l'habileté, tout le sang-froid qu'il faut montrer dans cette tâche périlleuse. Gare au malheureux qui trébuche, ou si les troncs dégagés brusquement sont emportés de nouveau par le rapide courant des rivières grossies et lui font perdre l'équilibre ! Les accidents de ce genre ne sont malheureusement pas rares.

Le colon qui s'installe dans les régions nouvellement ouvertes à la civilisation, a besoin lui aussi d'une grande énergie et d'une persévérance à toute épreuve. Il lui faut d'abord, en effet, couper les arbres garnissant le terrain qu'on lui a alloué, ou, suivant l'expression canadienne, *faire de la terre*, autrement dit transformer la forêt en champs cultivés. Parfois, il est vrai, on met le feu à la portion

de forêt qu'on veut déblayer, cela va plus vite ; mais ce n'est encore qu'un travail préliminaire, il est indispensable ensuite d'arracher du sol les souches qui y sont profondément enracinées. Louis Hémon, dans *Maria Chapdelaine*, a fait une superbe et très exacte description de ce gigantesque labeur qui exige une force peu commune (1), et que Sulte appelait : « le désespoir du défricheur (2). » « Le Canadien français, a dit M. Hanotaux, est resté un défricheur incomparable ; maintenant encore, il est, partout, à l'avant-garde, [vivant] dans sa maison de bois, faisant chantier et continuant contre la forêt la lutte dont ses pères lui ont légué la tradition (3). » Et parfois, si le sol se montre ingrat, loin de se désespérer ou de se perdre en récriminations inutiles, le colon se contente d'aller recommencer le même travail ailleurs, dans l'espoir d'un terrain plus fertile. Il *mouve*, comme disent les Canadiens, poussé souvent par un simple désir de changement. Samuel Chapdelaine avait *mouvé* cinq fois (4) ! Or, à chaque déplacement, tout est à refaire : il faut défricher, bâtir une maison, une étable et une grange. Quelle formidable besogne, et n'est-il pas vrai que l'énergie morale est, chez ces hommes, à la hauteur de la vigueur physique ! Mais telle est leur mentalité ; c'est celle de François Paradis qui disait : « Gratter toujours le même morceau de terre, d'année en année, et rester là, je n'aurais jamais pu faire ça tout mon *règne*, il m'aurait semblé être attaché comme un animal à un pieu (5). »

Les hommes qui servent de guides et accompagnent les touristes dans leurs expéditions de chasse ou de pêche sont non moins énergiques à leur manière. Leur force est à peine croyable, car ils sont capables de porter sur leur dos une charge de 50 à 60 livres pendant plusieurs jours de suite, faisant, sans fatigue apparente, 25 à 30 kilomètres à pied à travers la forêt, malgré l'absence de sentiers, enjambant les arbres tombés de vieillesse ou abattus par la foudre, en dépit des rochers ou des racines dissimulées qui rendent la marche pénible, au travers des branches qui jonchent le sol, franchissant collines, torrents et marécages. Lorsqu'il navigue sur les rivières ou sur les lacs, tout le jour le guide pagayera dans le canot lourdement chargé, même contre le courant, maniant son aviron avec la plus grande habileté et toujours avec la même vitesse, rythmant ses mouvements des chansons du terroir. Si l'on rencontre des rapides, il y engage sa frêle embarcation sans hésiter, la maintient dans le courant et la dirige à travers les remous avec une adresse et un sang-froid qui font l'admiration des novices. Le canot vient-il à s'échouer, il doit se mettre à l'eau, souvent jusqu'aux épaules, pour le dégager. Lorsqu'une chute d'eau se présente, il aborde à la rive, et, marchant parfois sur de grandes distances, porte à tra-

(1) LOUIS HÉMON, *Maria Chapdelaine*, p. 59 sq.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 70.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, préface, p. VII.

(4) LOUIS HÉMON, *Maria Chapdelaine*, p. 39.

(5) *Ibid.*, p. 48.

vers la forêt son canot et ses nombreux bagages jusqu'à ce qu'il puisse reprendre sa navigation un moment interrompue. Celui qui n'a pas l'expérience de ces portages si nombreux au Canada, conçoit difficilement la fatigue énorme qu'ils entraînent. Le soir venu, enfin, le guide dont aucune difficulté ne semble pouvoir abattre le moral, a vite fait de dresser la tente, dans un endroit toujours admirablement choisi, un bon feu pétille, même par les journées les plus pluvieuses, et un lit odorant de brindilles de sapin attend ses compagnons harassés qui ne savent pas résister néanmoins aux passionnants récits d'aventures dont sa mémoire est toute remplie.

Le rigoureux climat canadien réclame encore une énergie peu commune, un grand sang froid aussi, quand, en hiver, la tempête de neige fait rage. Le seul exemple suivant, bien caractéristique d'ailleurs, fera comprendre quelle force de volonté, quelle habitude du pays également, exige parfois l'hiver canadien. J. E. Roy nous raconte qu'en cette saison, quand les bateliers traversaient jadis le Saint-Laurent entre Québec et Lévis, ils devaient hâler le canot sur les glaces qu'ils rencontraient, le traîner sur ces blocs flottants et se rembarquer ensuite. Souvent la glace s'effondrait sous leurs pieds, il fallait alors se retenir avec habileté au bordage de l'embarcation et sauter de glaçon en glaçon. Malgré ces difficultés, les accidents étaient rares. Si par hasard cependant, un homme tombait dans l'eau glacée, ses camarades l'aidaient à se tirer d'affaire, et « un bon coup de rhum de la Jamaïque » faisait le reste. Avec la gaffe, il était encore nécessaire d'éviter les énormes banquises entraînées par le courant très rapide à cet endroit et qui auraient infailliblement brisé le canot. Quelquefois la neige les aveuglait, ils perdaient leur route et partaient à la dérive. Alors qu'une quinzaine de minutes suffit, en temps ordinaire, pour faire cette traversée de moins d'un mille, en hiver elle nécessitait parfois une demi-journée (1) ! Un livre suffirait à peine pour rapporter les innombrables cas dans lesquels, à toutes les époques, les habitants ont eu à faire preuve d'un courage voisin de l'héroïsme, en raison de la sévérité des hivers. C'est un fait positif que les Canadiens français se sont toujours montrés plus endurants que les Anglo-Saxons, plus capables qu'eux de résister aux très basses températures, d'affronter tous ces dangers qui résultent de la rigueur du climat et de marcher avec des raquettes aux pieds pendant des centaines de kilomètres en hiver, ou de faire des marches forcées à travers les forêts durant plusieurs mois en été, sous un soleil accablant, harcelés par les mouches et les moustiques.

Les incessantes expéditions et découvertes auxquelles ils ont pris part, surtout dans les premiers temps de la colonisation, vont, en donnant quelques précisions, nous permettre de mieux apprécier encore ce qui précède. Nous ne citerons naturellement que quelques-unes de ces explorations. En 1615, Champlain parcourt les

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. V, p. 395 sq.

lacs Ontario et Huron en compagnie du P. Le Caron (1) ; en 1634, Nicolet visite le lac Michigan (2) ; en 1641, les P. P. Raimbault et Jogues vont jusqu'au lac Supérieur (3) ; en 1661, les P. P. Dablon et Druillettes tentent, mais en vain, d'atteindre la Baie d'Hudson par terre (4), ce qui n'est réalisé que deux ans plus tard. Le P. Marquette et Joliet découvrent le Mississipi en 1673 ; Cavalier de la Salle donne la Louisiane à la France, ayant atteint le Golfe du Mexique le 9 avril 1682 (5). De la Vérendrye, enfin, parvient au lac Winnipeg en 1733 (6), et deux de ses fils aperçoivent les premiers les Montagnes Rocheuses en 1743 (7). Mais combien de voyages de moindre importance eurent lieu ! Ils furent presque innombrables depuis Champlain jusqu'au commencement du XIX^e siècle.

Qu'on tienne compte maintenant des conditions dans lesquelles ils s'accomplissaient afin de pouvoir bien juger. Sait-on qu'au XVIII^e siècle, il fallait deux mois pour aller de Québec au lac Supérieur, trajet d'environ 2.500 kilomètres que le train aujourd'hui parcourt en deux ou trois jours ? Se représente-t-on ce qu'un voyage de Québec à la Louisiane, par exemple, sur une distance de près de 5.000 kilomètres, pouvait comporter de fatigues, de dangers et de souffrances ? Essayons par quelques exemples de montrer à quoi s'exposaient ceux qui se lançaient dans de telles entreprises. En 1666, au beau milieu de l'hiver, les colons s'aventurent dans la forêt en vue de châtier les Iroquois ; ils marchent pendant 600 kilomètres, la raquette aux pieds, traversant lacs et rivières. Plusieurs ont le nez, les oreilles, les pieds et les doigts gelés. Faute de guide, l'expédition s'égare maintes fois et 60 hommes meurent de faim (8). Lors d'une expédition à la Baie d'Hudson, en 1671-1672, et dont faisait partie le P. Albanel, les voyageurs parcoururent 800 lieues, durent faire 200 portages et franchir 400 rapides (9) ! Lasalle, pendant sa fameuse expédition de 1679, faite en vue de découvrir le Mississipi jusqu'à son embouchure, se trouva un jour dans une situation périlleuse, ses gens désertant parce que le navire qu'on attendait n'arrivait pas. Il résolut de retourner à pied de l'Illinois au fort Frontenac, aujourd'hui la ville de Kingston. La distance était de 400 lieues. Il partit le 2 mars 1680, accompagné de quatre Français et d'un sauvage. En raison d'un si long trajet, fait, qui plus est, en plein hiver, ils n'arrivèrent au fort Frontenac que le 6 mai, « après le voyage le plus pénible que jamais aucun Français ait entrepris dans l'Amérique (10). » Il est vrai que Lasalle fut peut être le plus

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 3.

(2) *Ibid.*, p. 4.

(3) *Ibid.*, p. 5.

(4) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. I, p. 23 sq.

(5) FINLEY, *Les Français au cœur de l'Amérique*, p. 83-84.

(6) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 154-155.

(7) *Id.*, t. VII, p. 7 et 8.

(8) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 249 et 250.

(9) *Ibid.*, p. 264.

(10) *Ibid.*, p. 306-307.

énergique et le plus intrépide explorateur de l'époque. Il avait accompli, disait-il en 1684, cinq voyages sur le continent américain, représentant une distance totale, couverte en grande partie à pied, de 5.000 lieues (1) ! En 1687 encore, les Canadiens n'hésitent pas à parcourir 460 lieues pour punir les sauvages de leurs attaques contre la colonie (2).

Rien n'a pu arrêter ces hommes entreprenants et infatigables. Ils ont même excité l'admiration des Indiens, habitués pourtant, depuis de longues générations, aux difficultés dues à la nature du pays et à son climat. Non seulement les Canadiens allaient loin, ils marchaient encore très vite, n'hésitant pas parfois à transporter de l'artillerie avec eux. En 1709, par exemple, lors d'une expédition dirigée par de Ramezay, l'armée fit 40 lieues en 3 jours (3). Tandis que les Américains restaient « craintivement cabanés près du rivage (4) », comme l'a dit Sulte, les Canadiens français parcouraient donc en tous sens un continent vaste comme l'Europe, méprisant la distance, les fatigues, les dangers, les rigueurs d'un terrible hiver, les chaleurs parfois tropicales de l'été, et donnant à la France un immense empire qu'elle n'a pas su garder hélas ! Mais nous aurons à revenir bientôt sur cette question quand nous parlerons des guerres contre les Anglais.

Il semble vraiment que tout a conspiré dans l'histoire du Canada pour mettre à l'épreuve le courage et l'énergie de ses habitants. Pendant tout le XVII^e siècle, en effet, ils eurent, comme nous l'avons dit, à lutter contre les Peaux-Rouges. Et ce fut une guerre terrible à cause de la façon dont ceux-ci se battaient, car, on le sait, ils excellaient dans les ruses et les embuscades, à cause aussi de la haine féroce qui les animait contre les blancs, et enfin, il faut le reconnaître, de leur courage et de leur audace. N'oublions pas non plus que, dans les débuts, les pauvres Canadiens leur étaient nettement inférieurs, n'étant pas encore habitués au pays, n'osant en outre se risquer à la poursuite d'un ennemi qui s'évanouissait pour ainsi dire dans l'immense forêt, étant inhabiles à manier les canots, luttant, le plus souvent d'ailleurs, dans la proportion d'un contre dix et avec un adversaire pourvu de très bonne heure d'armes européennes, grâce aux Hollandais et aux Anglais. « Un Iroquois, dit la Relation des Jésuites, se tiendra deux ou trois jours sans manger derrière une souche, à cinquante pas de votre maison, pour massacrer le premier qui tombera dans ses embûches (5). » Très souvent les Indiens « se coulaient dans les bois, dans les ravins, derrière les moindres accidents de terrain afin d'attendre les hommes qui travaillaient aux champs. Il s'en cachait jusque dans la tête des arbres, autour des maisons, et plus d'une fois, on en surprit ainsi qui étaient

(1) FINLEY, *Les Français au cœur de l'Amérique*, p. 127-128.

(2) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 163.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. II, p. 336.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 113.

(5) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 158.

au guet pour donner le signal d'attaque à leurs compagnons restés un peu plus loin (1). » A cause de cette façon dont les Indiens leur faisaient la guerre, de leur témérité dans les combats et de leur habileté à disparaître sans laisser de traces, les Canadiens disaient d'eux qu'ils « viennent en renards, qu'ils attaquent en lions et qu'ils fuient en oiseaux (2). » Aussi les habitants vivaient-ils perpétuellement en armes et ne s'aventuraient dans les champs que bien armés et par troupes (3). « La nuit, on n'eût pas osé ouvrir sa porte, et le jour, on n'eût pas osé aller à quatre pas de sa maison sans avoir son fusil, son épée et son pistolet (4). » « On ne peut aller à la chasse ni à la pêche, dit Pierre Boucher, qu'en crainte d'être tué ou pris de ces coquins-là ; et même on ne peut labourer les champs et encore bien moins faire les foins, qu'en continuel risque. » Il ajoute : « Une femme est toujours dans l'inquiétude que son mari qui est parti le matin pour son travail, ne soit tué ou pris et que jamais elle ne le revoie (5). »

Nous avons dit que, pendant un certain temps tout au moins, on ne put lutter efficacement contre les sauvages. L'impunité dont ils jouissaient ne pouvait donc évidemment que les encourager et augmenter leur audace. En 1644 et en 1660, ils tentèrent même d'envelopper toute la colonie et de l'anéantir. La situation était telle à Montréal que, chaque fois qu'on s'y rendait, on s'attendait à trouver les habitants morts et les Indiens en embuscade (6). L'avenir apparaissait si sombre que la Mère Marie de l'Incarnation, pourtant fort courageuse, écrivait en 1650 : « Ni nous, ni tout le Canada ne pourrions subsister encore deux ans sans secours... Si ce secours manque, il nous faut ou mourir ou retourner en France (7). » Charlevoix dit même que « quelques-uns commençaient à prendre des mesures pour repasser la mer (8). » Ce court moment de désespoir est bien excusable, étant donné la triste situation des colons que délaissait la mère patrie. En 1652, les Indiens tuent le gouverneur de Trois Rivières, Duplessis-Bochart (9). « Incessamment, dit Dollier de Casson, nous les avons sur les bras ; il n'y a pas de mois, en cet été, où notre livre des morts ne soit marqué en lettres rouges par la main des Iroquois (10). » En 1660, en prévision d'une attaque qu'on les supposait devoir faire contre Québec, « les couvents avaient été fortifiés, percés de meurtrières et armés. Une partie des habitants s'étaient retirés dans les forts ; les autres avaient mis leur maison en état de défense ; on s'était barricadé partout dans la

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 170.

(2) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 202.

(3) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 59.

(4) *Ibid.*, p. 79-80.

(5) PIERRE BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 66.

(6) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 92.

(7) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 429.

(8) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 347.

(9) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 125.

(10) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 76.

basse ville qu'on avait entourée de corps de garde. La population entière était sous les armes et faisait le guet nuit et jour ; chacun était résolu à vendre chèrement sa vie (1). » En 1661, 70 Français furent pris ou tués par les Iroquois en moins de 4 mois (2). Le baron d'Avaugour, arrivant à ce moment comme gouverneur, s'étonnait de ce que ses prédécesseurs aient pu résister comme ils l'avaient fait avec si peu de forces (3). Cela donne bien l'idée de l'énergie dont les colons avaient dû faire preuve antérieurement. Garneau a parlé en ces termes de cette période particulièrement critique : « Cet état de choses dura environ un quart de siècle. La colonie diminuait par les pertes qu'elle faisait dans les surprises, et par cette multitude de petits combats qu'il fallait livrer au coin de chaque bois, et qui souvent se renouvelaient plusieurs fois le même jour. Si ces combats coûtaient plus de monde aux sauvages qu'aux Français, ils laissaient dans les rangs de ces derniers des vides plus sensibles à cause de leur petit nombre (4). »

La situation, bien qu'améliorée à la fin du siècle, à cause de la grande expérience acquise par les Canadiens, et de l'accroissement de la population, n'en reste pas moins douloureuse, l'ennemi ne désarmant toujours pas. Voici le tableau que Denonville, en 1688, faisait de cette situation, de ses difficultés et de la façon dont on essayait de se protéger contre les Indiens : « [Les sauvages sont], dit-il, comme une grande quantité de loups répandus dans une vaste forêt, d'où ils ravagent tous les pays environnants. On s'assemble pour leur donner la chasse, on s'informe où est leur retraite et elle est partout ; il faut les attendre à l'affût et on les attend longtemps. On ne peut aller les chercher qu'avec des chiens de chasse et les sauvages sont les seuls limiers dont on puisse se servir pour cela, mais ils nous manquent, et le peu que nous en avons ne sont pas des gens sur lesquels on puisse compter ; ils craignent d'approcher de l'ennemi et encore plus de l'irriter contre eux. Le parti qu'on a pris a été de bâtir des forts dans chaque seigneurie pour y réfugier les personnes et les bestiaux ; avec cela les terres labourables sont si écartées les unes des autres et tellement environnées de bois, qu'à chaque champ il faudrait un corps de troupes pour soutenir les travailleurs (5). »

Aussi l'inévitable se produit et ce fut une terrible épreuve pour les Canadiens. Nous voulons parler du massacre de Lachine, ainsi appelé parce qu'il fut commis dans le village de ce nom. Garneau résume de la façon suivante cet horrible forfait des Iroquois : « Dans la nuit du 4 au 5 août 1689, 1500 Iroquois traversent le lac Saint-Louis, durant une tempête de grêle et de pluie qui les favorise, et débarquent en silence à Lachine, sur la partie supérieure de l'île

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 177.

(2) *Ibid.*, p. 567.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 350.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 169.

(5) *Ibid.*, p. 335.

de Montréal. Avant le jour, ils se sont placés par pelotons à toutes les maisons, sur un espace de plusieurs lieues. Les habitants sont encore ensevelis dans le sommeil. Les Iroquois n'attendent plus que le signal ; il est donné. Alors s'élève un effroyable cri de mort. Les portes sont rompues et le massacre commence. Les sauvages égorgent d'abord les hommes ; ils mettent le feu aux maisons qui résistent, et, lorsque la flamme en fait sortir les habitants, ils épuisent sur eux tout ce que la fureur et la férocité peuvent inventer. Ils ouvrent le sein des femmes enceintes pour en arracher le fruit qu'elles portent, et contraignent des mères à rôtir vifs leurs enfants. Environ 200 personnes périssent. Plus de 120 autres sont entraînées dans les cantons pour y être brûlées. L'île est inondée de sang et ravagée jusqu'aux portes de la ville (1). »

Les Canadiens supportèrent sans défaillance cette lutte terrible qui éclaircissait leurs rangs, mettait tant de familles en deuil et aurait désespéré des hommes moins courageux, moins trempés moralement et moins résolus à se maintenir coûte que coûte dans leur pays d'adoption.

Disons maintenant quelques mots de leur bravoure dans leurs rencontres avec les Indiens. Garneau raconte que, « dans un combat où les Iroquois s'étaient retranchés dans une maison et s'y défendaient avec désespoir, on vit des Canadiens s'avancer jusque sous les fenêtres et en arracher par la chevelure les sauvages qui se présentaient pour tirer (2). » Bien qu'à maintes reprises, ils durent se battre avec une grande infériorité numérique, ils finirent toujours par l'emporter et firent payer cher à leurs agresseurs l'audace dont ceux-ci faisaient preuve. Voici, notamment, deux magnifiques exploits de Lambert Closse, commandant de la garnison de Montréal. Le 26 juillet 1651, avec 16 hommes seulement, il tint tête à 200 Onnontagués depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et les força à se retirer (3). D'après Garneau encore, « le 14 octobre 1652, assisté de 34 Français et abrité dans une baraque de terre, Closse repoussa et mit en fuite 200 Iroquois (4). » Dans ces conditions, on ne sera pas surpris d'apprendre que ce brave devait mourir un jour de la main des Indiens ; c'est ce qui lui arriva, en effet, le 6 février 1662 (5).

Mais, de tous les actes d'héroïsme dont l'histoire nous a gardé le souvenir, le plus beau est sans contredit celui de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons, en 1660. Les Indiens, à cette époque, nous l'avons vu, étaient très menaçants. Dollard résolut d'aller à leur rencontre pour les arrêter dans leur marche sur Montréal et partit avec 16 Français. Ayant trouvé un petit fort sauvage en mauvais état, ils s'abritèrent dedans pour y attendre la nuit. Des Hu-

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 340.

(2) *Ibid.*, p. 377.

(3) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 400.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 562.

(5) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 478.

rons et des Algonquins étaient venus les rejoindre, au nombre d'une cinquantaine pour combattre avec eux. Bientôt ils furent attaqués par 800 Iroquois environ. Les sauvages alliés, pris de peur, les abandonnèrent à l'exception de cinq. Ils ne restèrent donc que 22 en tout pour soutenir l'assaut des ennemis. Pendant plusieurs jours, ils se défendirent vaillamment, souffrant de la soif, épuisés par le manque de sommeil, leur nombre diminuant sans cesse. Dollard, enfin charge un mousqueton pour le lancer au milieu des Indiens, où il doit éclater comme une grenade ; l'arme malheureusement s'accroche à une branche d'arbre, retombe dans le fort et fait plusieurs victimes parmi les défenseurs. Dollard est tué ; les survivants continuent à résister de leur mieux, mais sont fatalement accablés sous le nombre. La mort de ces héros ne fut pas inutile cependant, car les Iroquois éprouvèrent tant de pertes et furent tellement effrayés de la résistance désespérée de cette poignée d'hommes qu'ils renoncèrent à leur intention d'attaquer la colonie (1). Celle-ci avait été sauvée grâce au splendide sacrifice de ces quelques martyrs qui avaient donné leur vie pour protéger celle des autres, sublime dévouement qui rappelle celui de Léonidas et de ses compagnons, dont les conséquences, en outre, furent presque incalculables, puisque l'attaque en masse des Iroquois pouvait signifier l'anéantissement total de la domination française au Canada.

Telles sont les principales prouesses guerrières parvenues jusqu'à nous dans la lutte des Canadiens français contre les Indiens. Une foule d'autres, sans doute, ont été oubliées ou n'ont pu être connues, faute de témoins pour nous en raconter les péripéties. Quoi qu'il en soit, la bravoure des habitants est restée légendaire. Charlevoix, notamment, a dit à propos de l'expédition de 1687 contre les Iroquois : « Les Canadiens se battirent avec leur bravoure ordinaire (2). » Nous ne pouvons en être surpris. La colonie formait, en effet, comme une grande armée : le gouverneur était un soldat et la noblesse toute militaire ; les colons eux-mêmes avaient servi en France, ou étaient en grand nombre des hommes de troupe envoyés par le gouvernement. Parlant du Canada, le Maréchal de Noailles a écrit dans ses Mémoires politiques et militaires : « De son extraction militaire vient en partie le courage de ses habitants (3). » Rien n'est plus juste. Il s'explique cependant par d'autres causes, et l'auteur le laisse clairement entendre. Il est encore dû principalement à ce que ces hommes se sont de bonne heure aguerris dans leurs luttes incessantes avec les Indiens, et aussi à leur genre de vie. Les coureurs de bois, par exemple, accoutumés à faire de longs voyages, endurcis à la peine, habitués aux privations, ne pouvaient évidemment faire que d'excellents soldats.

Les pages qui suivent vont encore, d'ailleurs, nous fournir de nombreuses preuves de la bravoure des Canadiens, et nous montrer

(1) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 142 sq.

(2) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 517.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1864, p. 380.

qu'elle s'est toujours manifestée dans tous les occasions où elle eut la possibilité de s'exercer. Non seulement, en effet, les Canadiens eurent à lutter dans leur propre pays contre les naturels ; ils furent encore obligés de combattre les Anglais, et souvent dans la Nouvelle Angleterre ou même dans des régions plus éloignées. A la fin du xvii^e siècle, et surtout pendant la première moitié du xviii^e, la lutte n'a pour ainsi dire pas cessé entre les deux colonies rivales.

Au xvii^e siècle, elle eut pour principal théâtre la Baie d'Hudson et Terre-Neuve où les Anglais s'étaient fixés en vue de faire le commerce des fourrures. En 1686, une expédition commandée par le fameux Le Moyne d'Iberville se rend par terre à la Baie d'Hudson et eut un plein succès, les forts établis par les Anglais étant détruits, sauf un (1). En 1694, d'Iberville, qui prit part à onze expéditions dans les mers polaires, à Terre-Neuve et jusqu'en Louisiane, retourne à la Baie d'Hudson ; en 1697, il tente de s'en emparer définitivement et réussit dans cette si difficile entreprise. Les combats alors livrés et aujourd'hui presque ignorés, seraient restés célèbres dans l'histoire, s'ils avaient eu lieu, non dans un coin désert du globe mais en Europe, et auraient rendu d'Iberville aussi fameux que les plus grands marins dont le nom nous a été conservé. Le lecteur qui n'a qu'une vague idée de ces régions, peut à peine comprendre quelle somme d'énergie, quelle audace, quel courage à toute épreuve les Canadiens y durent déployer.

Afin donc de lui permettre de se représenter plus clairement dans quelles terribles conditions ils durent parfois lutter, nous croyons devoir raconter une longue partie de la bataille de 1697. « Pressés par les glaces flottantes qui s'amoncelaient à une grande hauteur et s'affaissaient tout à coup avec un fracas épouvantable, deux des navires, poussés l'un contre l'autre, se choquèrent, tandis qu'un troisième était écrasé à côté d'eux si subitement que l'équipage eut à peine le temps de se sauver. Ce ne fut que le 28 août que d'Iberville, monté sur le *Pélican*, put entrer dans la mer libre(2), après avoir depuis longtemps perdu de vue ses autres vaisseaux... En entrant dans la Baie, [les navires anglais] avaient découvert dans les glaces un des navires de d'Iberville et l'avaient canonné, par intervalles, pendant dix heures. Le bâtiment français, immobile, n'avait pu présenter à ses ennemis que les deux pièces de canon de son arrière. Les Anglais avaient fini par l'abandonner, le croyant près de sombrer, et ils s'étaient dirigés vers le fort Nelson, devant lequel ils trouvèrent d'Iberville. La fuite lui était impossible. Il fallait combattre ou se rendre. Son vaisseau portait 44 canons, mais le nombre de ses hommes en état de servir était diminué en ce moment par la maladie et par l'envoi d'un détachement à terre, qu'il n'avait pas le temps de rappeler. Il paya d'audace. Lâchant ses voiles au vent, il arriva sur les Anglais. Ceux-ci venaient rangés en ligne. Ils lui crièrent : « Vous êtes d'Iberville, enfin nous vous

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 409 sq.

(2) Il était pris dans les glaces depuis la fin de juillet.

tenons ! » Le *Pélican* voulut aborder le *Hampshire*, une troupe de Canadiens était prête à sauter sur son pont ; l'autre sut l'éviter et, virant de bord, couvrit le *Pélican* de mitraille. L'Anglais cherchait à le serrer contre un bas fond ; d'Iberville déjoua sa manœuvre. Après trois heures et demie d'une lutte acharnée, le *Hampshire* gouverne pour gagner le vent, recueille ses forces et pointe ses pièces à couler bas. D'Iberville, qui a prévu son dessein, le prolonge vergue à vergue. Les balles, la mitraille et les boulets font un terrible ravage. Le *Pélican* redouble son feu et tire une bordée si à propos qu'enfin son fier adversaire fait encore au plus sa longueur de chemin et sombre sous voiles. Tout périt... [Quelques jours après], survint une furieuse tempête, avec une neige épaisse. Malgré tout ce qu'il put faire, et il était réputé l'un des plus habiles capitaines de la marine française, [d'Iberville] ne put sauver son vaisseau, qui, trop endommagé par le combat, fut jeté à la côte avec sa prise (1) vers minuit. Heureusement c'était à l'époque de l'année où le soleil, dans cette latitude, descend à peine sous l'horizon, et où il se couche et se lève presque en même temps. La clarté permit, malgré le grand nombre de blessés et de malades qu'il y avait à bord, d'éviter un affreux désastre. Le lendemain, le calme se rétablit et l'équipage put gagner la terre. Les malades furent transportés en canots ou en radeaux au rivage, à deux lieues de distance. Une vingtaine d'hommes moururent de froid pendant cette longue opération. Comme on était resté sans vivres après le naufrage et qu'on ignorait ce qu'étaient devenus les autres navires, on résolut de donner l'assaut au fort ; car, « périr pour périr, disait la Potherie, commissaire de l'escadre, il vaut mieux sacrifier sa vie en soldat que de languir dans un bois où il y a déjà deux pieds de neige (2). » Nous n'ajouterons aucun commentaire à ce récit ; nous dirons seulement que les exploits de ces Français mériteraient d'être mieux connus chez nous. Les rappeler à nos compatriotes, c'est plus que faire œuvre utile, c'est accomplir un devoir.

A Terre-Neuve, où les Français s'étaient installés depuis longtemps, les Anglais avaient également fondé plusieurs établissements, d'ailleurs très prospères, et faisaient un grand commerce. Il y avait donc, là aussi, du danger pour l'avenir, et on décida, en conséquence, d'attaquer les Anglais. Le premier décembre 1686, la ville de Saint-Jean est prise et détruite (3). En deux mois, d'Iberville, à la tête des Canadiens, achève la conquête de l'île où de sanglants combats eurent encore lieu. Bornons-nous à raconter la prise des forts de Saint-Jean, en 1709, par Saint-Ovide.

« Saint-Ovide, qui était en tête, fut aperçu tout près des premières palissades, d'où partirent des coups de fusil. Il continua à marcher et parvint à un chemin couvert que les ennemis avaient oublié de fermer, dans lequel il se précipita avec une partie de son

(1) Un navire anglais, l'*Hudson Bay*.

(2) GARNEAU, *Hist. du Canada*, t. I, p. 414 sq.

(3) *Ibid.*, p. 407-408.

monde aux cris de : vive le roi ! Le fossé fut traversé sous le feu des deux forts. Des échelles furent plantées contre le rempart, haut de vingt pieds. Saint-Ovide monta le premier, avec six hommes, dont trois tombèrent blessés derrière lui. Au même instant, une seconde colonne atteignait le sommet de la muraille sur un autre point. Elle était conduite par les Canadiens Dupuys Despensens, Duplessis, La Chesnaye et d'Ailleboust d'Argenteuil. Les Français s'emparèrent du corps de garde et de la maison du gouverneur, lequel se rendit prisonnier après avoir reçu trois blessures. Le pont-levis fut baissé ; et le reste des assaillants pénétra dans la place. L'ennemi, voyant tout perdu, posa les armes. Ainsi en moins d'une demi-heure, on emporta par surprise deux forts qui auraient pu arrêter une armée entière, car ils étaient garnis de 48 bouches à feu et défendus par 900 hommes (1). »

Or Saint-Ovide n'avait avec lui que 164 soldats.

Dans ce rapide aperçu des luttes des Canadiens contre les Anglais, il ne faut pas oublier que les premiers ont dû, en outre, à plusieurs reprises, prêter main forte aux Acadiens, en 1707, par exemple, lorsque Port Royal fut attaqué (2). Mais naturellement, ce fut, soit au Canada, soit dans la Nouvelle Angleterre, qu'on se battit le plus fréquemment.

Les Canadiens ayant attribué le massacre de Lachine aux instigations des Anglais, n'hésitèrent pas à envahir la Nouvelle Angleterre. Voici comment Garneau raconte la prise de Schenectady : « On arriva le 18 février 1690, dans la soirée, devant ce bourg dont la palissade, en forme de carré long, était percée de deux portes. Il renfermait 80 maisons. Quoique avertis plusieurs fois de se tenir sur leurs gardes, les habitants dormaient dans une fatale sécurité, n'ayant pas même mis de sentinelles aux portes. Ils n'avaient pas voulu croire qu'il fût possible aux Canadiens, chargés de leurs vivres et de leurs armes, de franchir plusieurs centaines de milles en plein hiver, à travers les bois, les glaces des rivières et les neiges ; incrédulité qui leur coûte cher ! Les Français, après avoir reconnu la place, s'y glissèrent sans bruit, par une grosse tempête de neige, et entourèrent toutes les maisons. Ces hommes, couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance au cœur, ressemblaient aux terribles fantômes des poésies du Nord (3). »

La guerre de la Succession d'Espagne qui dura de 1701 à 1713, et celle de la Succession d'Autriche de 1742 à 1748, eurent naturellement leur répercussion dans la Nouvelle France, et la lutte y fut vive pendant ces périodes. A plusieurs reprises, notamment en 1709 et en 1711, les Anglais avaient fait des préparatifs considérables pour s'emparer du Canada. Toutes ces tentatives échouèrent en cours de route, et les Canadiens n'eurent pas à combattre ; mais ce qui précède suffit pour comprendre que la population devait se

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 464-465.

(2) *Ibid.*, p. 461-462.

(3) *Ibid.*, p. 372.

tenir perpétuellement sur le qui vive et être toujours prête à se battre. Bigot avait raison d'écrire, en 1753 : « Les colons sont toujours sous les armes (1). » On ne sera donc pas surpris, nous l'espérons, qu'on ait pu dire des Canadiens du XVII^e et du XVIII^e siècle, qu'ils ont « l'état d'âme des gens de frontière qui se sentent toujours en face de l'ennemi (2). » Charlevoix d'ailleurs, ne déclarait-il pas, en 1720 : « La jeunesse française... déteste la paix (3) ! » La rivalité était telle entre les habitants des deux pays, que, de 1754 à 1756, même pendant la paix par conséquent, on se battit sur les frontières. Dès 1752, le gouverneur Duquesne avait levé les milices canadiennes (4). Le fort Nécessité est pris par les Français en 1754, et c'est l'année suivante qu'ils remportent la victoire de Monongahéla contre le général Braddock. L'armée américaine, comprenant plus de 2.000 soldats, fut battue par 250 Canadiens et 600 sauvages ; elle perdit 63 officiers et 700 hommes environ, tandis que nous n'avions que 3 officiers et quelques hommes tués ou blessés. Washington, qui était présent à ce combat, écrivit : « Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français (5) ! »

Les Canadiens hélas ! ne sont pas au bout de leurs peines. En 1756 commence la guerre de Sept ans. Dans les débuts, leurs armes sont victorieuses : le fort Chouaguen capitule, le 14 août 1756, et les Canadiens ont du succès dans la guerre d'embuscades où ils sont devenus particulièrement habiles. En février 1757, ils attaquent, mais sans succès, le fort William Henry. Durant cette expédition, les Canadiens marchèrent pendant 60 lieues, la raquette aux pieds, traînant vivres et munitions sur des traîneaux, couchant dans la neige, sous la tente. Au retour, un tiers d'entre eux ayant été atteints d'ophtalmie durent être guidés par la main (6). Le 9 août 1757, ils furent plus heureux et réussirent à s'emparer du fort. Bien que n'étant pas du même genre, leurs souffrances, lors de cette expédition, ne furent pas moins grandes que celles qu'ils avaient endurées pendant l'hiver précédent. En plein mois de juillet, l'armée fut en effet obligée de faire un portage d'un mille et demi entre le lac Champlain et le lac Saint-Sacrement. Il lui fallut 15 jours pour accomplir ce trajet ! A travers les rochers et les bois, on dut faire passer à bras d'hommes 250 bateaux et 200 canots, de l'artillerie en quantité considérable, des munitions et des vivres pour nourrir 8.000 hommes pendant un mois (7) ! Répétons ici, à ce propos, que malgré ces explications, il est difficile de se rendre compte de ce qu'étaient ces luttes dans le Nouveau Monde. Montcalm, qui était bon juge certes, a dit ceci, en effet : « [On ne pourra pas] apprécier en Europe le

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 127.

(2) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 436.

(3) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 80.

(4) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 447.

(5) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 152.

(6) *Ibid.*, p. 181-182.

(7) CHAPPAIS, *Le Marquis de Montcalm*, p. 237 sq.

mérite des opérations faites en Amérique, la fatigue ne s'en conçoit pas, et il est impossible d'en donner une idée juste (1). » Faute de mieux cependant, nous citerons en entier la belle page où M. Chapaïs raconte la brillante défense de Montcalm à Carillon, en 1758.

« Le 8 juillet, aux premiers rayons du soleil, les roulements de la générale éclatent dans le camp français. Nos bataillons travaillent en hâte à perfectionner l'abattis. Vers 10 heures on aperçoit les troupes légères de l'ennemi. Enfin, à midi et demi, toute l'armée anglaise débouche sur les retranchements, en quatre colonnes. Montcalm est au centre de nos lignes ; Lévis, à droite, flanqué par nos Canadiens sous le commandement de M. M. de Saint-Ours, de Lanaudière, de Gaspé, de Raymond ; Bourlamaque, à gauche, du côté de la rivière. Le mot d'ordre a été donné de ne tirer sur l'ennemi qu'à 60 mètres. Les colonnes d'Abercromby s'avancent au son du fifre et de la cornemuse, « avec une vivacité digne des meilleures troupes », suivant les expressions de Montcalm. Les drapeaux de la France flottent au-dessus des abattis. En arrière, les bataillons français sont muets, l'arme au bras. Les deux colonnes anglaises de gauche touchent presque au retranchement défendu par La Sarre et Languedoc. Le moment est solennel : « feu », crie tout à coup une voix vibrante. Les fusils français s'abaissent et 3.000 balles vont porter la mort dans les rangs britanniques. La bataille était commencée. Ce fut une rude et radieuse journée. Pendant sept heures, les masses anglaises, déployant une intrépidité à laquelle il faut rendre hommage, s'acharnèrent à forcer les lignes françaises. Elles furent constamment repoussées. Nos troupes déployaient une ardeur et un entrain merveilleux. Le cœur vaillant de Montcalm semblait battre dans la poitrine de chaque soldat. Le général était partout à la fois, au centre, sur la droite, sur la gauche, à tous les endroits où l'attaque devenait plus vive. Lévis et Bourlamaque le secondaient admirablement. Six fois, Abercromby lança ses colonnes contre les retranchements, six fois leur élan vint s'y briser. Il y eut de magnifiques épisodes. M. de Raymond, à la tête des Canadiens, fit plusieurs charges furieuses qui causèrent un mal énorme aux Anglais. Vers cinq heures, deux des colonnes d'attaque donnèrent à notre droite un assaut désespéré. Nulle part l'action ne fut plus sanglante. Montcalm et Lévis s'y exposèrent comme de simples soldats. C'était l'élite de l'armée anglaise qui se trouvait en cet endroit. Les montagnards d'Écosse, reconnaissables à leurs jambes nues et à leur costume bizarre, combattaient avec une impassible bravoure et une froide ténacité. Calmes sous le feu qui les décimait, ils ne reculaient un instant que pour revenir aussitôt à la charge. Enfin la valeur française l'emporta. Pris en flanc par les milices canadiennes, assaillis de front par les bataillons de Béarn, de la Reine et de Guyenne que l'exemple de Montcalm électrisait, les intrépides highlanders lâchèrent pied. Ils se reformèrent plus loin, firent encore une tentative au centre contre Royal-Roussillon et un dernier effort à gauche.

(1) MONTCALM, *Journal*, p. 272.

Mais ils furent repoussés avec perte. A sept heures, Abercromby frémissant de douleur et de rage, donna le signal de la retraite, laissant au pied de ces retranchements qu'il n'avait pu forcer 5.000 de ses plus vaillants soldats. Sur la droite, le sol était couvert des cadavres du régiment écossais (1). » Montcalm n'avait perdu que 377 tués dont 38 officiers (2).

Ce beau succès n'eut malheureusement pas de lendemain. Comment les Canadiens, malgré toute leur bravoure à laquelle les Anglais eux-mêmes ont rendu justice d'ailleurs, pouvaient-ils défendre une frontière de 500 lieues ? Que peut à la longue la valeur contre le nombre ? Les Anglais ont, en 1759, plus de 50.000 hommes sous les armes ; autrement dit leur armée était presque égale en nombre à la population totale de la Nouvelle France. C'était un fait sans précédent dans l'histoire et qui n'a pas été répété depuis. Quant aux Canadiens, ils étaient environ 10.000 ! Cette écrasante supériorité numérique des Anglais faisait que leurs pertes étaient à peine sensibles, tandis que nous nous affaiblissions, même dans les combats les plus heureux. La France, en outre, envoie peu ou point de denrées. Comment vivre dès lors ? Les vieillards, les femmes, les enfants travaillent sur les fermes pendant que les hommes se battent, mais cela ne pouvait suffire, et ces derniers doivent, entre deux batailles, revenir chez eux pour cultiver leurs terres ou rentrer les récoltes. Ce n'était pas encore assez : les femmes font queue à la porte des boulangeries (3), et les habitants mangent du cheval (4).

Dès avant la bataille de Carillon, la chute de la colonie apparaissait à tous inévitable. Il faut lire ce que Montcalm et Doreil, notamment, disaient alors de la situation, pour se rendre compte de ce qu'a dû être l'état des esprits depuis l'été de 1758, jusqu'à la victoire définitive des Anglais. Le 15 mai 1758, le premier écrivait : « La colonie est à deux doigts de sa perte (5). » Le 30 juin, il exhale son découragement : « Quel pays, quelle guerre ! », s'écrie-t-il (6). Doreil, le 30 juillet, est encore plus précis : « La paix, la paix n'importe à quel prix, pour les limites, autrement la colonie est aux Anglais l'année prochaine, quoi qu'on fasse (7). » Quelques jours plus tard, le 12 août, il revient sur la même idée : « Les Anglais auront le Canada l'année prochaine... Nous sommes comme des malades à l'agonie, de qui la Providence et l'habileté du médecin prolongent les jours de quelques instants (8). » Le premier novembre, Montcalm écrit encore : « La situation de la colonie est des plus critiques (9). » En 1759, cette situation ne s'améliore pas, au contraire. Le généralissime, en proie

(1) CHAPPAIS, *Discours et conférences*, I^{re} série, p. 141 sq.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 203 sq.

(3) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 532.

(4) *Ibid.*, p. 525.

(5) MONTCALM, *Journal*, p. 351.

(6) *Ibid.*, p. 385.

(7) DUSSIEUX, *Le Canada sous la domination française*, p. 76.

(8) *Ibid.*, p. 77.

(9) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 568.

au plus profond pessimisme, s'exclame le 4 janvier : « Ah ! que je vois noir (1) ! » Le 24 février, on relève encore ce passage : « La colonie est perdue si la paix n'arrive pas ; je ne vois rien qui puisse la sauver (2). » Enfin, le 5 juillet, il pose cette question dont il ne connaîtra jamais la réponse : « O colonie ! peux-tu résister aux ennemis du dehors et aux vers rongeurs du dedans (3) ? »

Si tel est l'état d'âme des chefs, que doit être celui des troupes ? Dans la milice, il y a une certaine fermentation ; elle se fait jour le 5 juillet 1759, par exemple (4). Quelques soldats désertent (5). Le peuple perd un peu courage, lui aussi. Des troubles éclatent à Montréal (6). Toujours se battre, toujours souffrir, être exploité et certain de la défaite, bien qu'on remporte des victoires, n'en voilà-t-il pas assez pour être excusable de voir son énergie fléchir temporairement ? Mais quelle ardeur néanmoins dans la résistance ! Les Canadiens ont pu avoir ici et là quelques instants d'un découragement bien compréhensible, dans une situation désespérée comme était la leur ; ils n'en ont pas moins résisté jusqu'au bout, n'ont jamais parlé de se rendre, même aux heures les plus difficiles. Il régnait, au contraire, une telle émulation dans le peuple, que l'on vit s'enrôler des vieillards de 80 ans et des enfants de 12 à 13 (7). Les élèves du Séminaire de Québec, par exemple, avaient formé une compagnie appelée ironiquement « Royal Syntaxe (8). » Que pouvaient des écoliers contre les forces de Wolfe ? Une nuit, ils prirent part à une expédition, mais, trompés par l'obscurité, ils se tirèrent les uns sur les autres, ce qui, par dérision, a fait surnommer leur tentative : « le coup des écoliers (9). » Quoi qu'il en soit, Montcalm qui connaissait bien les Canadiens, n'avait-il pas raison d'écrire au Ministre de la Marine, le 11 juillet 1757, à une époque par conséquent où les habitants n'avaient pu encore montrer cependant tout ce dont ils étaient capables : « Quelle colonie ! quel peuple quand on voudra ! quel parti à en tirer pour un Colbert !... [Ils] ont tous foncièrement de l'esprit et du courage (10) ! »

Les sinistres prévisions de Montcalm et de Doreil n'étaient que trop justes. Le 12 juillet 1759, le bombardement de Québec commence. La fin de cette lutte inégale approchait. « De demi-heure en demi-heure, les Anglais tiraient cinq coups de canon et autant de bombes. Ce fut un feu roulant toute la nuit... Dans l'espace d'un mois, les plus belles maisons de la ville avec la cathédrale devinrent la proie des flammes. La basse ville fut entièrement incendiée. La

(1) MONTCALM, *Lettres au Chevalier de Lévis*, p. 143.

(2) *Ibid.*, p. 163.

(3) MONTCALM, *Journal*, p. 569.

(4) *Ibid.*, p. 571.

(5) *Ibid.*, p. 574.

(6) *Ibid.*, p. 327 et 370.

(7) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 586.

(8) MONTCALM, *Journal*, p. 551.

(9) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 513-514.

(10) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 189.

plus grande et la plus riche portion de Québec ne fut plus bientôt qu'un monceau de ruines et quantité de citoyens riches auparavant se trouvèrent réduits à l'indigence (1). » Rien que du 12 juillet au 5 août, 4.000 bombes et 10.000 boulets étaient tombés sur la pauvre cité (2) !

Le 13 septembre, Montcalm livrait aux Anglais, sous les murs de Québec, la fameuse bataille des Plaines d'Abraham où il fut vaincu et mortellement blessé ainsi que son adversaire. Le chef de l'armée française rend le dernier soupir le 15. Quelle heure tragique pour les pauvres Canadiens ! Leur énergie morale va être soumise une fois de plus à une rude épreuve. Mais laissons parler M. Chapais : « Les funérailles du général eurent lieu le jour même de sa mort, à neuf heures du soir. Le pauvre cercueil où semblaient être ensevelis dans le même linceul que le héros, tous les espoirs et la fortune même de la patrie, était escorté par M. de Ramezay, les officiers de la garnison et quelques mornes citoyens que suivaient des femmes et des enfants en pleurs. L'inhumation se faisait aux Ursulines. Quel lugubre spectacle que ce convoi de Montcalm, s'en allant dans l'obscurité, sous la menace des bombes et des obus, au milieu de Québec incendié et dévasté, pendant que, là-bas, l'armée débandée s'enfuyait sur les routes, et que, devant la ville et à ses portes, l'ennemi victorieux se préparait à lui donner le coup de grâce ! Qui dira les angoisses dont devaient être broyés les cœurs en cette nuit de deuil et d'effroi ? L'humiliation de la défaite, l'anxiété du sinistre présent, l'appréhension du redoutable avenir, tout se réunissait pour rendre cette heure plus amère et plus désespérante. Vaincus, écrasés, ruinés, abandonnés, qu'allait-on devenir ? Y aurait-il un lendemain pour la Nouvelle France ? Et les funérailles du grand soldat dont on suivait le corps inanimé n'annonçaient-elles pas sûrement le cataclysme définitif et l'effondrement national ? O mon pays ! Quelles heures de détresse et d'agonie tu as vécues (3) ! »

Le bombardement de Québec cesse le 18 septembre, après avoir duré 68 jours, mais c'est hélas ! que la ville capitule. En dépit de la victoire de Sainte-Foye, le 28 avril 1760, Montréal est contraint de se rendre, le 8 septembre suivant. La domination française en Amérique était finie pour toujours !

Voici en quels termes Mgr de Pontbriand dépeint la situation au roi le 5 novembre 1759 : « Québec a été bombardé et canonné pendant l'espace de deux mois ; 180 maisons ont été incendiées par des pots à feu, toutes les autres criblées par le canon et les bombes. Les murs, de six pieds d'épaisseur, n'ont pas résisté ; les voûtes, dans lesquelles les particuliers avaient mis leurs effets, ont été brûlées, écrasées et pillées pendant et après le siège. L'église cathédrale a été entièrement consumée. Dans le séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine, où se retire le curé de Québec avec son vicaire.

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 299.

(2) *Ibid.*, p. 305.

(3) CHAPAIS, *Le Marquis de Montcalm*, p. 674-675.

Cette communauté a souffert des pertes encore plus grandes hors de la ville, où l'ennemi lui a brûlé 4 fermes et 3 moulins considérables, qui faisaient presque tout son revenu. L'église de la basse ville est entièrement détruite, celles des Recollets, des Jésuites et du séminaire sont hors d'état de servir sans de très grosses réparations. Il n'y a que celle des Ursulines, où l'on peut faire l'office avec quelque décence, quoique les Anglais s'en servent pour quelques cérémonies extraordinaires. Cette communauté et celle des Hospitalières ont été aussi fort endommagées ; elles n'ont point de vivres, toutes leurs terres ayant été ravagées... Le palais épiscopal est presque détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable ; les voûtes ont été pillées. Les maisons des Récollets et des Jésuites sont à peu près dans la même situation... Les particuliers de la ville sont sans bois pour leur hivernement, sans pain, sans farine, sans viande, et ne vivent que du peu de biscuit et de lard que le soldat anglais leur vend de sa ration. Telle est l'extrémité où sont réduits les meilleurs bourgeois (1). »

La situation dans les campagnes ne vaut guère mieux. Plus de 1.400 maisons ont été incendiées (2) ; le pays est dévasté. La Nouvelle France de 1760 ressemble un peu à ce qu'étaient, en 1918, nos provinces envahies. Mgr de Pontbriand en parle en ces termes : « Les campagnes ne fournissent point de ressources et sont peut être aussi à plaindre que la ville même. Toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été détruites avant la fin du siège ; les granges, les maisons des habitants, les presbytères ont été incendiés ; les bestiaux qui restaient, enlevés ; ceux qui avaient été transportés au-dessus de Québec ont presque tous été pris pour la subsistance de notre armée ; de sorte que le pauvre habitant qui retourne sur sa terre avec sa femme et ses enfants, sera obligé de se cabaner à la façon des sauvages. Leur récolte, qu'ils n'ont pu faire qu'en donnant la moitié, sera exposée aux injures de l'air, ainsi que leurs animaux ; les caches qu'on avait faites dans les bois, ont été découvertes par l'ennemi, et par là l'habitant est sans hardes, sans meubles, sans charrue et sans outils pour travailler la terre et couper les bois. Les églises au nombre de dix ont été conservées ; mais les fenêtres, les portes, les autels, les statues, les tabernacles ont été brisés. La mission des sauvages Abénakis de Saint-François a été entièrement détruite par un parti d'Anglais et de sauvages ; ils y ont volé tous les ornements et les vases sacrés, ont jeté par terre les hosties consacrées, ont égorgé une trentaine de personnes, dont plus de 20 femmes et enfants. De l'autre côté de la rivière, au sud, il y a environ 36 lieues de pays établis, qui ont été à peu près également ravagés et qui comptent 19 paroisses dont le plus grand nombre a été détruit. Ces quartiers n'ont aucune denrée à vendre et ne seront pas rétablis d'ici à plus de vingt ans dans leur ancien état. Un grand nombre de ces habitants, ainsi que ceux de Québec, viennent dans

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 6-7.

(2) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 304.

les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières ; mais ils ont bien de la peine à trouver des secours. Les loyers, dans les villes, sont à un prix exorbitant, ainsi que toutes les denrées... L'année prochaine, il sera difficile d'ensemencer, parce qu'il n'y a pas de labour de fait. J'atteste que, dans cette description de nos malheurs, il n'y a rien d'exagéré (1). »

Quinze ans de paix succèdent à ces « années terribles. » En 1775, la guerre éclate entre l'Angleterre et les États-Unis ; le Canada est envahi. Les Canadiens français, pour des raisons que nous étudierons plus tard, restent neutres en très grande majorité. Mais, en 1813, Anglais et Américains sont de nouveau en guerre, et ceux-ci s'avançant sur Montréal, les habitants, qui n'ont plus les mêmes raisons de s'abstenir, prennent les armes et se couvrent de gloire, le 26 octobre, à Chateauguay. Ce ne fut pas une grande bataille sans doute ; cette escarmouche eut cependant, comme l'exploit de Dollard, des conséquences énormes. Le succès dépendit de la tactique du chef, mais surtout de l'intrépidité des soldats. Ce jour-là, les Canadiens au nombre de 300, sous les ordres du Colonel de Salaberry, se battirent si courageusement qu'ils mirent en déroute l'armée ennemie forte de 7.000 hommes environ, tout en ne perdant eux-mêmes que 25 des leurs.

En 1914, les Canadiens français participent à la guerre, soit dispersés dans les corps canadiens, soit dans le 22^e régiment uniquement constitué par eux. Dès 1915, ils sont sur le front, et, pour ne parler que de ce régiment, cette même année il est dans les Flandres, en 1916 à Ypres et à Courcellette, en 1917 à Vimy, Lens et Passchendaele, en 1918 à Arras et dans la Somme (2). Ce que ces soldats ont souffert et comment ils se sont battus pendant les quatre années de la guerre, on le devine aisément, car celle-ci est trop présente encore à toutes les mémoires. Dire des Canadiens français qu'ils étaient là, suffit donc amplement.

Ajoutons à ce rapide exposé de l'énergie et de la bravoure des Canadiens français, quelques mots historiques qui reflètent bien leur état d'âme. C'est tout d'abord Maisonneuve, répondant au gouverneur de Montmagny, qui le dissuadait d'établir des colons dans l'île de Montréal et qualifiait le projet de « folle entreprise », à cause des Indiens : « Ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste ; mais ayant été déterminé par la Compagnie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon, que j'y monte pour y commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois (3). » C'est encore Frontenac disant, le 16 octobre 1690, à l'envoyé de l'amiral Phips qui le sommait de se rendre : « Je répondrai à votre général par la bouche de mes canons ! » En mai 1760, Vauquelin, commandant du vaisseau *L'Atalante*, n'a plus de munitions.

(1) *Manèvements des évêques de Québec*, t. II, p. 7-8.

(2) CORNELOUP, *L'épopée du 22^e*, passim.

(3) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 32

Il grimpe au mât d'artimon, y cloue le drapeau français et attend. Les Anglais lui crient : « Pourquoi n'amenez-vous pas vos couleurs ? » Et Vauquelain leur réplique fièrement : « Si j'avais eu plus de poudre, je causerais encore avec vous, Monsieur. Quant à mon drapeau, si vous voulez le prendre, vous n'avez qu'à monter le déclouer. Mon devoir de Français est, non pas de l'amener, mais de faire amener ceux des ennemis de mon pays (1). » Ne convient-il pas, enfin, de mentionner cette belle parole du D^r Chénier, lors de la rébellion de 1837 : comme les Canadiens français n'avaient pour armes que des bâtons ou des fourches et s'en plaignaient à leur chef, celui-ci leur dit : « Soyez tranquilles, il y en aura de tués parmi nous, vous prendrez leurs fusils (2). »

Terminons en citant les trois faits suivants qui en disent long sur le courage militaire des Canadiens. Durant l'expédition de 1686 à la Baie d'Hudson, deux d'entre eux furent faits prisonniers par les Anglais et embarqués sur un de leurs navires. L'équipage, réduit à six hommes, délia un des captifs pour aider à la manœuvre du bâtiment. Ce brave, un jour, s'empara d'une hache, cassa la tête à deux des matelots anglais et délivra son camarade. Ils enchaînèrent alors le reste de l'équipage et allèrent retrouver d'Iberville avec le bateau dont ils venaient de s'emparer (3). Le deuxième exploit est bien caractéristique de la mentalité de ce peuple : nos canons, en 1690, avaient fait tomber à l'eau le pavillon de Phips; aussitôt, par cette bravade qui est bien française, des Canadiens se jetèrent à l'eau pour aller le chercher sous le feu de la flotte ennemie (4). Enfin, le gouverneur de Vaudreuil constatait dans un certificat que Jacques Testard de Montigny, à sa mort survenu en 1737, était couvert de près de 40 blessures (5) ! » Oui, quel peuple ! disait justement Montcalm.

A partir de 1763, le Canada a vraiment connu la paix intérieure, 1775 et 1812 étant peu de chose en somme, la guerre de 1914 s'étant passée en dehors de ses frontières. Mais cela ne signifie pas du tout que les Canadiens français, au lendemain du traité de Paris, n'avaient plus qu'à vivre sans soucis. Les voilà devenus sujets britanniques. Quel changement subit et grave dans leur existence ! Que vont devenir ces pauvres vaincus, et comment vont-ils être traités par leurs vainqueurs ? « N'y avait-il pas là de quoi ébranler les âmes les plus fermes, et de quoi fléchir les plus fiers courages (6) ? » Un nouveau régime s'ouvre pour eux, plein d'inquiétudes et de difficultés. Les Canadiens français sont attachés à leur passé, à leur foi, à leur langue, à leurs traditions; ils ont conscience de leurs droits; ils veulent conquérir leur liberté. Par suite, c'est une autre lutte qui commence, non plus sur des champs de bataille cette fois,

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. I, p. 261 sq.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 672.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 519-520.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 388.

(5) *Ibid.*, p. 454, et SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 34.

(6) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 16.

mais par la plume et la parole, dans la presse et à la tribune. Discours, réunions publiques, projets de lois, pétitions, démarches en Angleterre, tout est mis en œuvre, et les Canadiens ne sont pas alors moins dignes d'admiration qu'ils l'ont été précédemment dans leur histoire militaire. A cette époque comme avant, le Canadien reste un militant, un combattif. Combien d'émigrants, venus en Amérique, perdent, dès la deuxième génération, et leur langue et leur religion, presque jusqu'au souvenir de leur origine. Le Canadien français, lui, a toujours résisté, et, pour n'avoir plus les caractères de la lutte que nous avons étudiée précédemment, cette guerre du droit n'en est pas moins âpre, ne réclame pas moins d'énergie, car c'est une rivalité constante, presque de chaque jour, qui nécessite pour les chefs d'être toujours sur la brèche, pour le peuple une obéissance absolue, une union des plus étroites. Cette persévérance dans l'action est extrêmement méritoire parce qu'elle est épuisante. Néanmoins, les Canadiens ont toujours été de victoire en victoire, améliorant leur situation lentement, mais progressant sans cesse, comme le défricheur qui, peu à peu, gagne du terrain sur la forêt. Aujourd'hui encore, ils sont aussi ardents que jamais dans la défense de leurs prérogatives, encouragés au surplus par leurs succès passés. En somme, les Anglais leur ont rendu un grand service. C'est un fait qu'on ne vient à bout des Français qu'en conquérant leur cœur. L'Angleterre, certes, a su s'attacher les Canadiens, mais c'est pour avoir méconnu trop souvent le principe ci-dessus, que certains de ses nationaux ont, par leur attitude, provoqué une réaction considérable et efficace. Cette lutte a porté sur quatre chefs principaux : la liberté religieuse, le maintien des lois françaises, la liberté politique et la conservation de leur langue. Passons en revue chacun d'eux.

Le quatrième article du traité de 1763 était ainsi conçu : « Sa Majesté britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique. En conséquence, elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'Église romaine, *en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne* (1). » Les derniers mots constituaient évidemment une restriction dangereuse, puisque, à cette époque, ces lois « n'admettent absolument pas de hiérarchie papale dans aucune possession appartenant à la couronne de la Grande Bretagne, et ne peuvent que tolérer l'exercice de cette religion (2). » Or, précisément, Mgr de Pontbriand qui était mort le 8 juin 1760, n'avait pu être remplacé à cause de la guerre. Le pays était donc sans évêque et la succession épiscopale interrompue. Qu'allaient faire les Canadiens ?

Leur premier effort se porta naturellement vers ce but : assurer la perpétuité de la hiérarchie catholique, qui est le fondement du maintien de leur religion, puisque, sans évêque, il n'est pas possible

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 36.

(2) *Ibid.*, p. 36-37.

d'ordonner de prêtres et de continuer le culte par conséquent, le clergé faisant défaut. Le 15 septembre 1763, le chapitre de Québec élit l'abbé Montgolfier comme évêque. Celui-ci part aussitôt pour l'Europe afin de solliciter l'agrément du gouvernement britannique, et, s'il réussissait dans cette démarche, d'obtenir ses bulles et de se faire sacrer. Mais, en Angleterre, on s'opposa à sa nomination (1). Le 26 octobre 1763, les Canadiens délèguent à Londres Étienne Charest, seigneur de Lauzon, pour obtenir un évêque des ministres (2). Cela leur coûte 6.000 livres (3). L'abbé de la Corne, doyen du chapitre de Québec, se rend lui-même en Angleterre dans le même but, et réussit à obtenir le concours de l'ambassadeur de France à Londres. Mais Lord Egremont refusa de recevoir le doyen et déclara que le roi de France ne devait pas se mêler de questions qui concernaient uniquement Sa Majesté britannique (4). D'autre part, les instructions au gouverneur étaient formelles : « Vous ne devez admettre, lui écrivait-on le 7 décembre 1763, aucune juridiction ecclésiastique émanant du siège de Rome, ni aucune juridiction ecclésiastique étrangère dans la province confiée à votre gouvernement (5). » Le problème était délicat, d'ailleurs. Jusqu'alors, en effet, le roi de France nommait les évêques, et le Pape ratifiait la nomination. Mais un roi protestant pouvait-il choisir un évêque catholique ? Enfin, l'abbé Montgolfier ayant donné sa démission, l'abbé Briand, que le gouverneur Murray recommandait comme futur évêque, fut élu par le chapitre, le 11 septembre 1764, et partit à son tour pour essayer de fléchir les ministres (6). Ceux-ci furent intraitables. On avait beau leur expliquer que les Canadiens ne pouvaient professer leur religion comme le leur accordait le traité de Paris, puisque l'absence d'évêque entraînerait bientôt l'absence de clergé et par suite l'impossibilité du culte, ils répondaient toujours que le Pape devait intervenir pour nommer un évêque, et que cette intervention était une violation absolue des lois de la Grande-Bretagne (7). Le gouvernement anglais finit par céder cependant, et l'abbé Briand, après un an et demi d'efforts désespérés (8), fut enfin autorisé à aller se faire consacrer où il voudrait, à la condition toutefois que la cérémonie eût lieu sans aucun faste. Il fut fait évêque le 16 mars 1766 (9).

Mais voici qui montre combien les Canadiens sont précautionneux et comment ils ne s'arrêtent jamais en chemin : de peur que le gouvernement anglais, à sa mort, ne crée de nouveau des diffi-

(1) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 33.

(2) *Ibid.*, p. 45.

(3) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 167.

(4) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 49.

(5) *Ibid.*, p. 14.

(6) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 253, et CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 204.

(7) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 50.

(8) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 253.

(9) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 51-52.

cultés pour la nomination d'un autre évêque, Mgr Briand imagine de choisir et de sacrer lui-même un coadjuteur avec droit de succession, assurant ainsi la perpétuité de l'épiscopat au Canada, chaque nouvel évêque, dans la suite, devant prendre à son tour un coadjuteur. En 1771, il obtient l'agrément du Vatican et de Londres, « après bien des représentations et des supplications (1) ». Le 12 juillet 1772, Mgr d'Esglis est consacré évêque et officiellement reconnu comme coadjuteur en 1774 (2).

Les Canadiens avaient donc incontestablement remporté une grande victoire. Pendant longtemps, il est vrai, on ne voulut pas donner à l'évêque son titre officiel, on l'appela « le Surintendant de l'Église romaine (3) », et il faudra attendre jusqu'en 1813 pour que le gouvernement impérial le reconnaisse vraiment comme « l'évêque catholique de Québec (4) ». On essaiera aussi, à plusieurs reprises, inutilement d'ailleurs, de limiter son pouvoir, de faire nommer les curés par le gouverneur (5). Les attaques seront parfois violentes contre le clergé, et celui-ci croiera devoir, en 1850, fonder un journal hebdomadaire en anglais, *The true witness*, pour se défendre contre les protestants (6). Peu importe; dès 1766, le point principal était gagné, la perpétuité de l'Église catholique était assurée au Canada, et les habitants allaient désormais jouir d'une liberté religieuse complète.

Trois ans leur avaient suffi pour obtenir un résultat si précieux à leur point de vue. Heureusement pour ce vaillant petit peuple, la lutte pour le maintien de ses lois fut courte également. Garneau a dit : « Lorsque [les Canadiens] comptaient jouir d'un gouvernement légal, à l'ombre de la paix, ils virent leurs tribunaux abolis, leurs juges repoussés... (7). » C'est certainement exagéré. En effet, dans une requête présentée au roi en 1773, les Canadiens s'exprimaient ainsi : « Loin de ressentir, au moment de la conquête, les tristes effets de la gêne et de la captivité, le sage et vertueux général qui nous a conquis... nous laissa en possession de nos lois et de nos coutumes (8). » M. l'abbé Groulx, qu'on ne saurait accuser d'exagération en faveur des Anglais, est très positif à cet égard et déclare nettement : « Nos pères se sont bien trouvés de toute l'administration judiciaire de ce temps... Aucun des documents de l'époque ne trahit la pensée de faire servir les tribunaux à une politique d'exploitation ou de persécution (9). »

Exposons la situation le plus clairement possible. Le 17 septembre 1764, Murray émit une ordonnance établissant : 1° une cour

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 241.

(2) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 66.

(3) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 54.

(4) *Id.*, t. II, p. 167.

(5) *Id.*, t. I, p. 54 et 56.

(6) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 571 sq.

(7) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 297.

(8) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 8.

(9) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 125.

supérieure appelée cour du banc du roi, 2^o une cour inférieure ou cour des plaidoyers communs, 3^o des juges de paix. La cour supérieure devait juger « suivant les lois d'Angleterre ». Il en était de même pour les cours inférieures, mais nos lois et coutumes y étaient admises pour les nouveaux sujets. D'autre part, les avocats et procureurs étaient nécessairement des Canadiens français, puisque les hommes de loi anglais ignoraient la langue du pays. Donc les Canadiens conservaient leurs lois jusqu'à un certain point ; on ne leur donnait pas cependant complète satisfaction, car elles étaient abolies en tant que lois générales du pays, et le droit anglais menaçait de devenir l'unique droit employé (1). L'usage des lois françaises dans les cours inférieures n'était qu'une tolérance, une permission révocable à volonté par les ministres.

Dès lors, les Canadiens vont lutter pour obtenir leur vieux droit français que leurs ancêtres avaient apporté avec eux de la mère patrie. D'autre part, les 21 membres du jury de la cour supérieure se décomposaient ainsi : 13 Anglais et 8 Canadiens français. Les Anglo-Saxons ne formaient cependant qu'une petite minorité dans le pays. S'étant plaints, malgré cela, que les catholiques puissent être jurés, les Canadiens rédigèrent une protestation (2). Aussi, une instruction du 17 février 1766 déclara que, dans les actions civiles entre sujets canadiens anglais, les jurés seraient tous anglais, qu'entre sujets canadiens français, les jurés seraient tous canadiens français, enfin qu'entre sujets canadiens anglais et canadiens français, le jury serait composé par moitié de représentants des deux races. Par cette même instruction, il était décidé qu'avocats et procureurs seraient admis à exercer leur profession devant tous les tribunaux (3).

Les Canadiens ne se déclarèrent pas satisfaits. Un rapport du gouverneur Carleton au ministre des colonies, le 24 décembre 1767, montre bien pourquoi : « Il ne faut pas perdre de vue, disait-il, que le peuple canadien... se compose... d'habitants occupant une colonie établie depuis longtemps, que les armes de Sa Majesté ont forcés à se soumettre à sa puissance, à certaines conditions. Il faut tenir compte aussi que leurs lois et coutumes étaient radicalement différentes des lois et des coutumes d'Angleterre, mais qu'elles étaient, comme ces dernières, basées sur le droit naturel et l'équité, que leurs honneurs, leurs propriétés et leurs revenus, ainsi que les impôts du roi, dépendaient en grande partie de ces lois et coutumes... Toute cette organisation, en une heure, nous l'avons renversée par l'ordonnance du 17 septembre 1764, et des lois inconnues, qui n'ont pas été publiées, et qui étaient contraires au tempérament des Canadiens, à la situation de la colonie et aux intérêts de la Grande-Bretagne, furent introduites à la place. Si je ne me trompe, aucun conquérant n'a eu recours, dans le passé, à des procédés aussi sévères,

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 63 sq.

(2) *Ibid.*, p. 78 sq.

(3) *Ibid.*, p. 93.

même lorsque des populations se sont rendues à discrétion et soumises à la volonté du vainqueur, sans les garanties d'une capitulation... Jusqu'à quel point cette ordonnance, qui déclare d'une façon sommaire que la cour suprême de judicature décidera de toutes les causes civiles et criminelles, en vertu de lois qui n'ont pas été publiées et qui sont inconnues au peuple, est-elle conforme aux droits naturels ? Je soumets humblement la question, mais il est certain que ces lois ne peuvent être longtemps maintenues en vigueur, sans causer une confusion et un profond mécontentement chez tous (1). »

En conséquence, le gouverneur proposait de rétablir toutes les lois civiles françaises en usage avant la conquête, et de ne retenir que les lois criminelles anglaises (2). En 1770, Carleton se rendit à Londres et fit valoir ses arguments. Les seigneurs et les principaux marchands canadiens français lui avaient remis une pétition afin d'obtenir le rétablissement des lois françaises (3). Le gouvernement anglais demanda alors à des autorités légales de la Grande-Bretagne de faire des rapports sur ce sujet (4). Le solliciteur général Wedderburn, en 1772, se prononça pour le maintien de toutes les lois civiles françaises (5). Le procureur général Thurlow alla plus loin dans la voie des concessions et proposa, en 1773, le rétablissement des lois civiles et criminelles (6). L'avocat général Marriott, enfin, recommanda, en 1774, un mélange de lois françaises et anglaises (7). Les Canadiens français, de leur côté, avaient pétitionné en 1773, demandant le maintien intégral des lois françaises, et disant que celles-ci forment un tout, qu'un élément par suite ne peut en être supprimé sans compromettre l'ensemble (8). En outre, deux délégués, Baby et Chartier de Lotbinière se rendent à Londres. Ce dernier se présenta même devant le parlement anglais, en juin 1774, et à la question suivante : « Est-ce que les lois anglaises ne sont pas celles qui conviennent le mieux aux Canadiens ? » répondit sincèrement et fièrement : « Je n'ai aucun doute que vos lois sont sages et bonnes, et qu'elles font de vous un peuple heureux ; mais mes compatriotes préfèrent leurs vieilles lois et leurs vieilles coutumes (9). » L'Angleterre cède enfin, et la première constitution accordée au Canada en 1774, l'Acte de Québec, leur rendit le vieux droit civil français (10), mais pour le droit criminel, on conserva la loi anglaise (11). L'essentiel, toutefois, était accordé aux Canadiens, et ils s'en tinrent là. « Nos lois françaises, notre vieille coutume cana-

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 114.

(2) *Ibid.*, p. 115.

(3) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 62.

(4) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 121.

(5) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 67.

(6) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 124.

(7) *Ibid.*, p. 122.

(8) GROULX, *Vers l'émancipation*, p. 113-114.

(9) *Ibid.*, p. 144.

(10) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 158-159.

(11) *Ibid.*, p. 161.

dienne, écrit M. Chapais, avaient triomphé de toutes les attaques et de toutes les embûches (1). »

La lutte pour l'obtention de la liberté politique allait, par contre, être beaucoup plus vive et aussi plus longue, puisqu'elle devait durer au delà d'un siècle.

Le droit public anglais, au XVIII^e siècle, exigeait pour ceux qui voulaient obtenir des fonctions publiques, la prestation des deux serments suivants : 1^o le serment de suprématie qui répudiait l'autorité du Pape, et 2^o le serment du test qui niait la transsubstantiation. Prêter ces deux serments constituait évidemment une véritable apostasie pour des catholiques. Les Canadiens, qui ne pouvaient y consentir, se voyaient par là même écartés du pouvoir, et devaient se contenter d'un rôle passif. Mais l'Acte de Québec de 1774, leur donna satisfaction, en remplaçant le serment de suprématie par le serment d'allégeance, qui n'est qu'une simple promesse de fidélité au souverain (2), et en n'exigeant plus le serment du test. Ce fut là un événement capital pour l'avenir des Canadiens français, car c'est en somme de ce jour que va commencer pour eux la jouissance des droits politiques.

L'Acte de Québec créait en effet un Conseil législatif dont les membres devaient être nommés par le gouverneur, et ce Conseil fut inauguré le 17 mai 1775. Or, huit Canadiens furent appelés à en faire partie. En même temps, il est vrai, 14 Anglais y vont siéger (3). Il n'en reste pas moins que la participation des Canadiens français au gouvernement, commence alors. Quoique satisfaits de la constitution de 1774, ils veulent davantage. En 1783, une députation de trois personnes, dont deux Canadiens français, se rend à Londres pour demander une Chambre d'Assemblée (4), et, le 24 novembre 1784, une pétition est rédigée pour solliciter une constitution nouvelle qui leur donne la représentation populaire (5). C'est qu'en effet, les Canadiens français formant environ 95 pour cent de la population totale du pays à cette époque, il était bien évident qu'une Chambre élue deviendrait pour eux un avantage considérable, puisqu'ils y auraient une écrasante majorité, et que le pouvoir en conséquence serait concentré entre leurs mains (6). Cependant, un certain nombre d'entre eux y étaient opposés. D'abord, les seigneurs qui avaient été nommés au Conseil législatif, craignaient une diminution de leur prestige ; en outre, beaucoup redoutaient les impôts qu'une telle mesure pouvait entraîner ; d'autres, enfin, avaient peur de compromettre les résultats acquis grâce à l'Acte de Québec, et, peu au courant de la politique, ne comprenaient pas qu'une assemblée élue devait au contraire augmenter leur influence (7).

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 246.

(2) *Ibid.*, p. 152.

(3) *Ibid.*, p. 187.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 6.

(5) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 238.

(6) *Ibid.*, p. 240.

(7) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 241.

Le parti des clairvoyants l'emporta, et une nouvelle constitution, analogue à celle de l'Angleterre, était donnée au Canada en 1791. Non seulement toutes les garanties accordées dans l'Acte de Québec étaient maintenues, mais, de plus, on instituait le régime parlementaire. Le pays était divisé en deux provinces : le Haut Canada et le Bas-Canada. Dans chacune d'elles étaient organisés un Conseil législatif et une Chambre d'assemblée. Les membres du Conseil étaient nommés à vie, mais ceux de la Chambre étaient élus au suffrage universel : le premier parlement était créé (1). Désormais les Canadiens français vont jouer un rôle politique important, et celui-ci ira sans cesse en augmentant. C'est bien ce qu'ils espéraient ; aussi leur joie fut grande, et ils banquetèrent pour fêter cette ère nouvelle qui s'ouvrait pour eux, pleine d'espérances (2). Le 17 décembre 1792 commence la première session de la première législature du Bas-Canada, lequel correspondait à peu près à la province de Québec actuelle (3). Des difficultés cependant surgirent tout aussitôt. Il fallait élire un président, ou, comme on dit au Canada, un orateur. Les Anglais crurent devoir proposer un de leurs compatriotes ; les Canadiens, de leur côté, parce qu'ils avaient 34 députés sur 50, exigèrent un des leurs. Un vif débat s'engagea. Finalement, les Canadiens français, qui étaient en majorité, l'emportèrent (4).

Il y avait, d'autre part, un vice fondamental dans la constitution de 1791, c'était le défaut de coordination entre le pouvoir exécutif et la Chambre élue (5). Le premier était presque entièrement anglais, la seconde, en majorité française ; de là va résulter, entre les deux Assemblées, une guerre continuelle, et la Chambre ne cessera de protester, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu satisfaction, si bien que les deux pouvoirs, au lieu de coopérer, vont s'entraver réciproquement et créer de perpétuelles difficultés. La Chambre aura, de plus, à lutter contre le Conseil législatif.

En janvier 1805, les Anglais fondent un journal : le *Mercury*, pour combattre les Canadiens français ; ceux-ci ripostent en novembre 1806, en créant *Le Canadien*, afin de défendre leur cause. La minorité anglaise avait en outre les meilleures places, mais les Canadiens ne voulaient plus jouer le rôle de subalternes (6). La lutte fut vive durant la campagne électorale de 1808. *Le Canadien* critiqua les hauts fonctionnaires, dénonça le cumul des fonctions, les trop gros traitements, etc. (7). Un duel à mort est commencé entre la Chambre et les Canadiens français d'une part, le gouverneur Craig et les Canadiens anglais d'autre part. La Chambre est prorogée en 1809 ; aux élections suivantes, la plupart des anciens députés sont

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 14 sq.

(2) *Ibid.*, p. 43.

(3) *Ibid.*, p. 46.

(4) *Ibid.*, p. 49 et 54.

(5) *Ibid.*, p. 172.

(6) *Ibid.*, p. 178, 180 et 186.

(7) *Ibid.*, p. 191.

réélus (1). Cependant, la Chambre ayant un jour excédé ses droits dans un de ses votes, le gouverneur la dissout, fait faire une perquisition dans les bureaux du *Canadien*, jette l'imprimeur en prison, fait arrêter trois députés (2). De nouvelles élections ont lieu, mais les Canadiens français restent inébranlables (3). Les actes de violence précédents, loin de les effrayer, les engagent au contraire à soutenir plus ardemment que jamais leur chef Joseph Papineau, si populaire parmi eux. Aussi Craig, dans une lettre du 1^{er} mai 1810, demande l'abrogation de la constitution de 1791 et la réunion des deux provinces en une seule, afin de noyer l'élément canadien français par l'élément anglais dans une chambre unique (4). Mais, en réponse à cette lettre, lord Liverpool déclare qu'il ne veut pas entendre parler de l'abrogation de la constitution, et conseille une politique plus libérale (5). Le temps n'est pas encore venu, d'après le gouvernement, pour opérer un tel changement, et il espère que la situation pourra s'améliorer. Craig quitte le Canada en 1811.

Le nouveau gouverneur, Sir George Prévost, conformément aux instructions des ministres, va essayer de plaire aux Canadiens français, en rétablissant dans leurs fonctions les hommes politiques et les officiers de milice destitués par son prédécesseur (6), en admettant des Canadiens aux emplois jusque-là réservés aux Anglais, et en manifestant des égards pour le clergé (7). La Chambre néanmoins reste irritabile, les députés sont nerveux et défiants. La lutte entre le Conseil législatif et l'Assemblée ne fait qu'augmenter, malgré les succès remportés par les Canadiens français, malgré la bonne volonté et les concessions du gouverneur. La principale cause du conflit résidait à cette époque dans le vote des crédits que la Chambre voulait faire annuellement, et non pour la vie entière du roi, comme le désirait le gouvernement (8).

Celui-ci, dès lors, va pencher de plus en plus vers l'union des deux provinces. Un bill fut même préparé dans ce sens, le 20 juin 1822 (9), mais le gouvernement n'osa pas le soumettre à la Chambre des Communes de Londres, à cause des protestations des Canadiens français, et finalement le projet tomba à l'eau (10). La situation cependant s'aggravait tous les jours, et voici un exemple qui montre bien l'attitude de la Chambre et son énergie dans la résistance. En 1827, elle élit Joseph Papineau comme président. Quand celui-ci vint signifier son élection au gouverneur lord Dalhousie, ce dernier, qui lui en voulait, lui répondit qu'il ne l'acceptait pas. La Chambre, informée du fait, déclara aussitôt que la présentation

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 196-197.

(2) *Ibid.*, p. 200-201.

(3) *Ibid.*, p. 203.

(4) *Ibid.*, p. 216.

(5) *Ibid.*, p. 227-228.

(6) *Id.*, t. III, p. 8.

(7) *Ibid.*, p. 36.

(8) *Ibid.*, p. 100.

(9) *Ibid.*, p. 115.

(10) *Ibid.*, p. 139 et 143.

du président élu au gouverneur, n'était qu'un usage, et qu'elle persistait dans son choix. Le soir même, la législature était prorogée (1) ! Les relations ne pouvaient donc être plus tendues entre le gouverneur et les représentants du peuple. D'autre part, le désaccord entre l'Assemblée et le Conseil législatif allait toujours en augmentant. En 1827, 21 projets de lois avaient été votés par la Chambre, or pas un ne fut approuvé par le Conseil (2) ! Une pétition, couverte de 80.000 signatures, réclame « plus de justice, plus d'impartialité, plus de respect [des] droits nationaux, une plus large et plus libérale interprétation de [la] constitution, une plus judicieuse entente du régime parlementaire (3). » En janvier 1828, trois délégués, Viger, Cuvillier et Neilson, partent pour Londres afin d'aller porter au gouvernement anglais les revendications du peuple canadien (4).

Là encore, celui-ci remporta une grande victoire, car un comité de députés anglais ayant été nommé pour rédiger un rapport sur les réclamations présentées, il les justifia dans son ensemble (5). Lord Dalhousie fut rappelé et Papineau accepté comme président de la Chambre (6). Les députés canadiens étaient récompensés de leur persévérance. En outre, vers 1830, le parlement britannique abandonne, sauf quelques réserves, à la législature du Bas-Canada, l'affectation des revenus de la Couronne. Il y avait douze ans que la Chambre luttait pour cela (7) !

Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les Canadiens, quelques-uns du moins, loin de se modérer après ces concessions du gouvernement anglais, inclinèrent de plus en plus vers des mesures radicales, et, dès ce moment, une crise apparaît inévitable. Lors de l'élection d'un député, à Montréal, le 21 mai 1832, il y eut des rixes ; les troupes tirèrent et trois Canadiens français furent tués (8). Quelques Canadiens se séparèrent alors des extrémistes qu'ils n'approuvaient pas, mais ces derniers avaient été trop loin pour reculer. Dans une chanson, composée en 1833, on trouve le passage suivant, caractéristique de leur mentalité :

« Mettant injure sur injure,
Riant de nos vœux rejetés,
N'ont-ils pas comblé la mesure,
De la coupe d'iniquité ?
Devons-nous souffrir davantage ?
D'un joug honteux tout nous dégage (9) »

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. III, p. 182-183.

(2) *Ibid.*, p. 210.

(3) *Ibid.*, p. 184.

(4) *Ibid.*, p. 184, et HUSTON, *Répertoire national*, t. I, p. 163.

(5) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. III, p. 213.

(6) *Ibid.*, p. 218 et 219.

(7) *Ibid.*, p. 243.

(8) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 621.

(9) HUSTON, *Répertoire national*, t. I, p. 255.

En 1834, Turcotte composait une pièce de poésie où nous relevons les quatre vers suivants qui montrent l'énergie des Canadiens, et aussi leurs sentiments en ces jours mouvementés d'avant la révolution :

« Non, non, dans la coupe sanglante,
Tu ne boieras pas le mépris,
Ni l'injustice dégoûtante,
Ni l'orgueil de tes ennemis (1). »

En cette même année 1834, la Chambre présente un mémoire connu sous le nom des « quatre vingt douze résolutions (2). » C'était un long réquisitoire contre tous les abus dont les Canadiens déclaraient avoir à souffrir, mais il contenait des exagérations et même des erreurs. Cependant le pays s'agite, des assemblées ont lieu dans toute la province, Papineau a de plus en plus de succès. En 1835, il est élu orateur par 70 voix contre 6 (3). Il s'exprime un jour ainsi : « J'aime, j'estime les hommes sans distinction d'origine ; mais je hais ceux qui, descendants altiers des conquérants, viennent dans notre pays nous contester nos droits politiques et religieux. S'ils ne peuvent s'amalgamer avec nous, qu'ils demeurent dans leur île ! Il n'y a pas de différence d'eux à nous, et nous sommes tous ici sur le pied d'une égalité complète... On nous dit : soyons frères ! oui, soyons-le ; mais vous voulez tout avoir, le pouvoir, les places et l'or. C'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir (4). » Un vent de révolte passe sur ce pays d'ordinaire si calme. La Chambre va jusqu'à demander la mise en accusation du gouverneur lord Aylmer (5). L'Angleterre cède et le rappelle (6).

Lord Gosford lui succède et montre de la bonne volonté (7). Rien n'y fait. En 1836, la session dure douze jours, le gouverneur l'ayant dissoute, parce qu'elle menaçait de faire grève, c'est-à-dire de ne plus se réunir jusqu'à ce que toutes les réformes demandées soient accordées (8). Voici quelles étaient les trois principales : le contrôle de tout le revenu par la législature, la responsabilité du pouvoir exécutif et l'élection du Conseil législatif (9). Dans cette même année en effet, ce dernier, sur 106 bills votés par l'Assemblée, en avait supprimé ou mutilé 61 (10). D'un autre côté, si le gouvernement anglais avait permis le recrutement du Conseil législatif par élection, Papineau serait devenu le dictateur du pays, et l'on comprend donc que l'Angleterre ne pouvait consentir à une telle réfor-

(1) HUSTON, *Répertoire national*, t. I, p. 283.

(2) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 17.

(3) *Ibid.*, p. 50.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 642.

(5) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 54.

(6) *Ibid.*, p. 56.

(7) *Ibid.*, p. 56 et 58.

(8) *Ibid.*, p. 100-101.

(9) *Ibid.*, p. 116.

(10) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 653.

me (1). A partir de ce moment toutefois, elle est bien décidée à adopter des mesures coercitives (2).

En 1837, l'agitation est à son comble dans la province de Québec : assemblées tumultueuses, discours enflammés contre « un gouvernement oppresseur (3) », rien ne manque. « Si [nos ennemis] marchent dans la voie de l'illégalité et de l'injustice, s'écrie Papineau, marchons d'un pas égal ou plus rapide, dans celle de la résistance. Ils ont dans leur voie fait un pas, nous en ferons deux aujourd'hui dans la nôtre (4). » Des sociétés secrètes se forment. Une association appelée : *Les Fils de la liberté*, se fonde à Montréal (5). Le gouvernement anglais, ayant décidé de payer les fonctionnaires canadiens sans que les sommes versées aient été approuvées par la Chambre, contrairement à la constitution, *Le Canadien* écrit, le 21 juillet 1837 : « Cette mesure du ministre est une violation, une spoliation de nos droits les plus sacrés, un acte insigne de tyrannie, que les Canadiens ne doivent pas endurer, qu'ils doivent combattre de toutes leurs forces et par tous les moyens... On nous méprise, on veut nous opprimer, nous anéantir, on veut nous tenir sous le joug d'une infâme oppression. Il n'y a plus de liberté pour nous, l'esclavage va devenir notre partage. Cet état de choses ne doit durer que tant que nous ne pourrons pas le repousser (6) ». Une chanson de l'époque a ce refrain significatif :

« Rapprochons nous, puis espérons.
Puis, si leur crime se consomme,
Frères, alors nous marcherons (bis),
Nous marcherons comme un seul homme,
Comme un seul homme. »

Le dernier couplet mérite aussi d'être cité :

« Nous trancherons là le nœud gordien,
Car, pour entrer dans la terre promise,
Quand la raison, frères, ne peut plus rien,
Le glaive est juste et la hache est permise (7). »

Enfin, le 23 octobre 1837, dans une réunion tenue à Saint-Charles, où 5.000 personnes étaient présentes, on vota 13 résolutions et on proclama une Déclaration des droits de l'homme (8).

La rébellion commençait. Papineau était le chef du mouvement, l'idole du peuple, surtout des jeunes gens. Le clergé, la bour-

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 121.

(2) *Ibid.*, p. 123.

(3) *Ibid.*, p. 136.

(4) *Ibid.*, p. 147.

(5) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 663.

(6) *Ibid.*, p. 660.

(7) HUSTON, *Répertoire national*, t. II, p. 5 et 7.

(8) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 169.

geoisie, beaucoup de Canadiens modérés, ne cessaient de prêcher le calme, mais en vain. Des actes de violence sont commis, on se bat dans les rues (1). Le gouverneur donne l'ordre d'arrêter Papineau et quelques chefs du mouvement ; ils s'échappent (2). Les troupes marchent alors contre les insurgés, et ceux-ci, à cause de leur petit nombre, du manque d'armes, etc., sont facilement réduits à l'impuissance en deux rencontres, à Saint-Denis, le 23 novembre 1837, et à Saint-Charles, le 25 (3). Il y eut encore quelques escarmouches (4). La rébellion toutefois était vaincue. Elle fut peu importante d'ailleurs, non une révolution, un soulèvement en masse, mais seulement une agitation restreinte et qui fatalement devait échouer. Le 3 novembre 1838, une deuxième insurrection éclata, mais elle fut réprimée aussi vite que la première (5).

Ces échauffourées de 1837-1838 eurent des conséquences importantes au point de vue politique. D'abord, en 1838, la constitution de 1791 est suspendue (6). Puis, à la suite du rapport du gouverneur lord Durham, qui recommandait l'union du Haut et du Bas-Canada (7), lord John Russell présente à la Chambre des Communes d'Angleterre, un bill en ce sens, le 23 mars 1840 (8). D'après cette nouvelle constitution, la troisième, nommée l'Acte d'Union, le Haut et le Bas-Canada devaient former une seule province : la province du Canada. La Chambre comprendrait 84 députés, à raison de 42 dans chaque province (9). C'était souverainement injuste, puisque le Bas-Canada avait 650.000 habitants et le Haut-Canada 450.000 seulement (10). D'autre part, les votes avaient été répartis d'une façon très arbitraire. Par exemple, les cinq villes suivantes : Kingston, Cornwall, Niagara, London et Ottawa, comprenant environ 15.000 âmes, avaient le même nombre de représentants que ces cinq comtés : Huntingdon, Dorchester, Berthier, Deux-Montagnes, Beauharnais, qui comptaient plus de 150.000 habitants (11) ! Enfin, le Bas-Canada, qui n'avait qu'une dette de 95.000 louis, tandis que celle du Haut-Canada était de 1.200.000 louis (12), allait donc être obligé de payer les dépenses faites par la province voisine, ce qui était, suivant l'ancien gouverneur Gosford, « arbitraire » et « inique (13). » Les Canadiens français font circuler aussitôt des pétitions (14). L'une d'elles portait 40.000 signatures (15). Le clergé,

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 189 et 191.

(2) *Ibid.*, p. 196.

(3) *Ibid.*, p. 198 et 201.

(4) *Ibid.*, p. 203 sq.

(5) *Ibid.*, p. 214 sq.

(6) *Ibid.*, p. 208.

(7) *Ibid.*, p. 270.

(8) *Ibid.*, p. 295.

(9) *Ibid.*

(10) *Ibid.*, p. 297.

(11) Turcotte, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 36-37.

(12) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 298.

(13) *Ibid.*, p. 305.

(14) *Ibid.*, p. 306.

(15) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 28.

de son côté, envoie une adresse spéciale au parlement anglais (1). Celui-ci se montra inébranlable, et le bill fut adopté le 23 juillet 1840 (2). Telles étaient les conséquences de la rébellion de 1837. La situation politique avait empiré, au lieu de s'améliorer. Mais nous allons voir qu'à très bref délai, la marche en avant va reprendre, pour être rapidement couronnée d'un succès complet.

Après 1840, les Canadiens français, ayant à leur tête Lafontaine, vont maintenant diriger leurs efforts vers le but suivant : avoir un gouvernement responsable (3). Les conséquences de leur violence passée leur ont servi de leçon ; ils vont se montrer beaucoup plus modérés. Dans une adresse aux électeurs de la province de Québec, les chefs recommandent en effet le plus grand calme, de s'abstenir, lors des élections, de boissons enivrantes, de toute dispute, de toute injure, de toute provocation, déclarant que les Canadiens français ne se feraient respecter et n'arriveraient à leur but que par la paix, la vérité et la justice (4).

Mais ils n'en sont ni moins fermes ni moins persévérants pour cela. Étienne Parent écrit par exemple dans *Le Canadien* : « Nous nous ravalions au-dessous de l'esclave africain, nous nous rendrions justement méconnaissables aux yeux mêmes du pouvoir, si nous lui accordions notre concours constitutionnel pour le maintien d'un état de choses qui est une insulte constante pour nous. On peut nous maintenir dans un état d'infériorité politique, on peut nous piller, on peut nous opprimer ; on a l'appui d'une armée et de toutes les forces de l'empire à sa disposition pour cela ; mais, certes, non, jamais nous ne prêterons la main à notre asservissement, à notre dégradation. On nous avertit de bien tout considérer avant de décider. Nous pouvons assurer que nos réflexions sont toutes faites. Nous avons bu la coupe jusqu'à la lie ; depuis un demi siècle nous sommes abreuvés d'amertume ; on peut nous faire endurer plus que nous avons souffert ; nous sommes familiers avec les souffrances et nous les redoutons moins que le déshonneur. Ces réflexions ne sont pas les divagations d'une imagination échauffée ; c'est l'expression fidèle et réfléchie du sentiment qui anime un demi-million d'hommes dans le Bas-Canada. L'appât des faveurs a pu amollir quelques courages, mais la masse de la population ne fléchira jamais ; le soleil du pouvoir pourra dessécher quelques branches, mais l'arbre conservera toujours sa sève et sa verdure (5). »

Le succès, dans de telles conditions, ne saurait tarder. Dès septembre 1842, Lafontaine entre, comme Premier ministre, dans le Conseil exécutif (6), et celui-ci est bientôt en lutte avec le gouverneur Sir Charles Metcalfe, parce que les conseillers veulent de plus en

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. III, p. 378 sq.

(2) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 307.

(3) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 69.

(4) *Ibid.*, p. 76.

(5) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 115.

(6) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 139.

plus de pouvoir et vont jusqu'à s'appeler : « Le gouvernement (1). » Aussi le Conseil doit-il donner sa démission l'année suivante, ne pouvant s'entendre avec le représentant de la Couronne (2). Mais les Canadiens sont bien d'origine française : les sages avertissements donnés aux électeurs ne tardent pas à être oubliés, et en 1844, lors d'une élection, une rixe éclate à Montréal (3). Bientôt le gouverneur doit démissionner. On crée en outre à Québec, en 1847, un « Comité constitutionnel de la réforme et du progrès », qui proteste violemment contre les injustices de la nouvelle constitution et demande à grands cris des changements (4).

En 1848, le Conseil formé tant que bien mal par le gouverneur en 1844 (5), est forcé de donner sa démission, et Lafontaine devient Premier ministre du nouveau Conseil (6). Un journal de New-York est contraint, à cette époque, de reconnaître que « les chefs canadiens français sont devenus maîtres du gouvernement (7). » Or, le lecteur n'a sans doute pas oublié que la constitution de 1840 avait en vue d'anéantir la puissance politique des Canadiens français ! C'est pourquoi un de leurs plus grands adversaires, Sir Allan Mac Nab, chef des conservateurs, dira : « L'Union a complètement manqué son but. Elle a été faite dans le seul motif de réduire les Canadiens français sous une domination anglaise... Ceux qu'on voulait écraser dominant ; ceux en faveur de qui l'Union a été faite sont les serfs des autres (8). » Quel aveu dans la bouche d'un homme aussi autorisé, quel éloge indirect de la population canadienne française et de ses chefs !

Cependant, la lutte continue acharnée entre les représentants des deux races au parlement, notamment à propos des indemnités à accorder aux victimes de la rébellion de 1837-1838, dans le Bas-Canada (9). Les conservateurs présentent des adresses à lord Elgin pour lui demander de refuser la sanction royale au bill d'indemnité, le menacent, et, comme le gouverneur n'en tient pas compte, lui jettent des œufs pourris et des pierres, convoquent une assemblée, signent une résolution, prient la reine de rappeler son représentant, envahissent le parlement et y mettent le feu, après avoir insulté les députés (10).

Mais la question qui devait surtout diviser à cette époque Canadiens anglais et Canadiens français, fut celle de la représentation. Pendant une quinzaine d'années, elle va agiter l'opinion publique, désunir les députés à la Chambre, et finalement amener la suppres-

(1) GÉRIN LAFOIE, *Dix ans au Canada*, p. 190.

(2) *Ibid.*, p. 191.

(3) *Ibid.*, p. 242 et 243.

(4) *Ibid.*, p. 442.

(5) *Ibid.*, p. 245.

(6) *Ibid.*, p. 476.

(7) *Ibid.*, p. 484.

(8) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie, sq., p. 96.

(9) *Ibid.*, p. 100 sq.

(10) *Ibid.*, p. 109 et 110.

sion de la constitution de 1840. On a vu que les Canadiens anglais avaient demandé pour le Haut-Canada un nombre de représentants égal à celui du Bas-Canada, malgré la supériorité numérique de la population de cette dernière province. Un jour vint cependant où, par suite de l'immigration, le Haut-Canada fut beaucoup plus peuplé que le Bas. Le premier demanda alors à avoir plus de députés que le second. On comprend facilement, toutefois, que le Bas-Canada était peu disposé à lui accorder ce supplément de représentants, qui aurait permis à la province supérieure d'étouffer les revendications de l'autre. Si le système était juste, disaient d'ailleurs avec raison les Canadiens français, quand nous étions plus nombreux que vous, pourquoi ne le serait-il pas quand, à votre tour, vous êtes la majorité. En d'autres termes, tant que le Bas-Canada fut plus peuplé que le Haut, celui-ci fut partisan de l'égalité de représentation ; lorsque le Haut-Canada devint à son tour plus peuplé, il demanda un plus grand nombre de représentants. Aussi longtemps donc que les Canadiens anglais bénéficièrent de la mesure, ils la trouvèrent excellente ; du jour où elle tourna à leur désavantage, elle leur sembla injuste.

A partir de 1854, les ministères se succèdent rapidement. L'un d'eux, à la tête duquel se trouvaient Brown et Dorion, fut même mis en minorité dès la première séance, fait sans précédent au Canada (1). Cela indique bien quel malaise politique régnait alors dans le pays. A ce moment, un Canadien français, Cartier, devient Premier ministre et réussit à garder le pouvoir de 1858 à 1862 (2). Mais, après lui, les ministères de nouveau changent à brefs intervalles. Tout le monde vit clairement, dès lors, que l'adoption d'une autre constitution était inévitable (3).

Dès 1847, les journaux avaient discuté un projet d'union des provinces (4). En 1851, on en avait parlé à la Chambre, mais sans succès (5). Une députation avait même été envoyée en Angleterre, en 1858, pour en traiter avec le gouvernement impérial (6). On n'avait pas abouti. L'année suivante, une réunion eut lieu dans le Haut-Canada, et une autre à Montréal, pour jeter les bases d'un projet de confédération. Elles n'eurent aucun résultat (7). L'idée, cependant, avait fait du chemin dans l'esprit public ; la situation, d'autre part, était devenue si tendue, que tous firent un commun effort dans ce but. Les autres provinces, c'est-à-dire le Nouveau Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince Édouard, cherchant à s'unir vers la même époque, les Canadiens français s'entendirent avec elles. En 1864, une conférence générale se tint à Charlottetown, une autre

(1) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 344 et 345.

(2) *Ibid.*, p. 350 sq.

(3) *Ibid.*, p. 512.

(4) *Ibid.*, p. 26.

(5) *Ibid.*, p. 163.

(6) *Ibid.*, p. 355.

(7) *Ibid.*, p. 376 et 377.

à Québec (1). On décida de créer une confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il y aurait un gouverneur général, une Chambre haute ou Sénat et une Chambre des représentants ou Chambre des Communes, pour s'occuper des affaires fédérales ou intéressant toutes les provinces. Mais chacune d'elles aurait en outre son lieutenant gouverneur, son parlement, son propre gouvernement. Le Bas-Canada conserverait ses 65 députés, et sa population servirait de base pour fixer la représentation des autres provinces (2). Le commerce, les postes, la milice, les canaux, les chemins de fer rentreraient dans les attributions du gouvernement fédéral comme affaires concernant toutes les provinces ; de chacune en particulier dépendraient les institutions civiles, religieuses, municipales, l'éducation, les hôpitaux, etc. Dans ce système inspiré des États-Unis, toutes les provinces étaient donc unies, mais chacune d'elles jouissait en même temps d'une certaine autonomie (3). L'Angleterre accepta le projet, et, le 1^{er} juillet 1867, la constitution de 1840 faisait place à la Confédération (4). La province de Québec, pour la première fois depuis 1763, voyait à sa tête un gouverneur de race française (5) ; elle devenait pour ainsi dire un petit état indépendant, puisque les Premiers ministres étaient choisis parmi les Canadiens français, et que son parlement était presque omnipotent. Depuis 104 ans, les Canadiens français avaient lutté, chaque jour, presque chaque heure, pour obtenir leur liberté politique. Quelle fermeté, quelle énergie, quelle audace, quelle persévérance, mais aussi quel succès ! C'est à eux et à eux seuls qu'ils le doivent. Ils n'en sont que plus méritants.

Est-ce à dire toutefois que la constitution politique de 1867 soit le régime définitif du Canada ? N'y a-t-il pas d'amélioration possible ? Les Canadiens français sont-ils pleinement satisfaits, et ne pourrait-on encore aller plus loin dans la voie de la liberté politique ; les Canadiens anglais, eux-mêmes, aspirent-ils après un changement ? Graves questions, très à l'ordre du jour, mais dont nous ne parlerons que plus tard, parce qu'elles sont étroitement liées à l'impérialisme britannique, et que ce problème ne saurait, bien entendu, trouver place ici.

De toutes les difficultés auxquelles les Canadiens français se heurtèrent, ce fut celle des droits de la langue française qui entraîna la lutte la plus longue, puisque cette lutte n'est pas encore terminée à l'heure actuelle.

Au début de la conquête, aucune limitation ne pouvait être imposée aux Canadiens français à propos de leur langue, car ils ignoraient tous l'anglais. C'est pourquoi le gouvernement avait fait venir des Suisses pour l'aider dans sa tâche. Les registres des tribu-

(1) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 514.

(2) *Ibid.*, p. 526.

(3) *Ibid.*, p. 527 et 529.

(4) *Ibid.*, p. 587.

(5) *Ibid.*,

naux, notamment, étaient rédigés presque exclusivement en français. Par exemple, sur les 81 arrêts rendus à Montréal du 21 novembre 1763 au 21 juillet 1764, cinq au plus furent écrits en anglais, mais c'est que, dans ce cas, au moins une des deux parties était anglaise (1).

La première fois où la question de langue se soit vraiment posée, fut lors de l'ouverture du premier parlement canadien, en 1790. Les députés durent à cette séance, en effet, décider si le français serait employé pour les débats parlementaires et la rédaction des projets de lois (2). Ceux qui étaient d'origine anglaise proposèrent naturellement d'employer la langue officielle, c'est-à-dire la leur (3). Cette demande était légitime en théorie, mais les circonstances historiques exigeaient qu'il en fût autrement. Comme on pouvait s'y attendre, les représentants canadiens français défendirent énergiquement la cause de leur langue maternelle. Le débat dura trois jours (4) ! Quelques députés, ayant objecté que le roi refuserait des projets de lois rédigés en français, M. de Lotbinière répondit : « Ce n'est point ainsi qu'il faut peindre notre roi ; ce monarque équitable saura comprendre tous ses sujets, et en quelque langue que nos hommages et nos vœux lui soient portés, quand nos voix respectueuses frapperont le pied de son trône, il penchera vers nous une oreille favorable, et il nous entendra quand nous lui parlerons français. D'ailleurs, ...cette langue ne peut que lui être agréable dans la bouche de ses nouveaux sujets, puisqu'elle lui rappelle la gloire de son empire et qu'elle lui prouve d'une manière forte et puissante que les peuples de ce vaste continent sont attachés à leur prince, qu'ils lui sont fidèles, et qu'ils sont anglais par le cœur avant même d'en savoir prononcer un seul mot (5). » Finalement, les deux langues furent mises sur un pied d'égalité, et déclarées, l'une comme l'autre, langues officielles (6).

Mais on pouvait craindre des tentatives pour essayer d'abolir le français au Canada, car sa persistance fut toujours une des questions qui provoquèrent le plus d'opposition de la part de certains Canadiens anglais. En effet, dans le projet de loi de 1822, dont nous avons parlé plus haut, l'article 24 était ainsi conçu : « A compter de l'adoption de cet acte, toutes les procédures écrites, de quelque nature qu'elles soient, des dits Conseil législatif et Assemblée, ou de chacun de ces corps, seront rédigées en langue anglaise et en aucune autre ; à l'expiration de 15 ans après l'adoption de cet acte, tous les débats dans les dits Conseil et Assemblée se feront dans la langue anglaise et dans aucune autre (7). » Aussitôt un vaste mouvement de protestation se déclancha chez les Canadiens français. Des réunions eurent lieu et des pétitions furent envoyées au minis-

(1) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 127.

(2) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 55.

(3) *Ibid.*, p. 65.

(4) *Ibid.*, p. 66.

(5) *Ibid.*, p. 68.

(6) *Ibid.*, p. 76.

(7) *Id.*, t. III, p. 120-121.

tère (1). Dans l'une de ces dernières, on lisait notamment ceci : « La clause de ce bill qui interdit, dans l'Assemblée projetée, l'usage de la langue française, la seule que parle et entende une si grande majorité des habitants de cette province, leur ferait perdre indirectement le droit d'être élus à cette Assemblée, équivaldrait pour eux à une privation absolue d'un des plus grands avantages qu'aient les sujets de Votre Majesté, gênerait et restreindrait leurs franchise et liberté, en diminuant le nombre des personnes propres à les représenter efficacement, et ferait des personnes qualifiées une classe privilégiée au sein d'une colonie britannique (2). » Au début de 1823, John Neilson et Louis Joseph Papineau partent pour Londres. En même temps, l'Assemblée vote une adresse hostile au projet de loi (3). Nous avons vu qu'il ne fut jamais mis en vigueur. Les Canadiens, par leur action énergique, venaient d'échapper à un grand péril.

Des tracasseries se produisent néanmoins. A maintes reprises, par exemple, des juges anglais avaient refusé des pièces de procédure, parce qu'elles étaient rédigées en français (4), et la disparition de cette langue, officiellement du moins, restait toujours suspendue au-dessus de la tête des Canadiens français comme une épée de Damoclès. En 1838, en effet, la législature de Toronto, dans le Haut-Canada, avait approuvé l'Union des deux provinces, mais en spécifiant notamment, que l'anglais, dans ce cas, serait seul employé dans le nouveau parlement et devant les tribunaux (5). On voit par conséquent que, de temps en temps, le même problème se posait devant les Canadiens français. Le bill de lord Russell, en 1840, ne décidait-il pas que l'anglais serait l'unique langue législative (6) ? Les convocations, les prorogations, les dissolutions des deux Chambres, les rapports et tous les imprimés devaient être rédigés dans la même langue (7). Pour la première fois, le parlement britannique attentait aux droits de français dans la province de Québec (8). Ses habitants, à ce point de vue aussi, étaient sévèrement punis de leur rébellion de 1837.

C'est pourquoi, en 1842, Lafontaine prononçait en français un discours dans lequel il disait : « Quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens français, ne fut-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes,

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. III, p. 122 sq.

(2) *Ibid.*, p. 126.

(3) *Ibid.*, p. 128.

(4) *Id.*, t. IV, p. 114.

(5) *Ibid.*, p. 291.

(6) *Ibid.*, p. 296.

(7) *Ibid.*, p. 300.

(8) *Ibid.*, p. 301.

je le dois à moi-même (1). » En 1845, un député canadien français ayant présenté une motion dans sa langue, l'orateur, Sir Allan Mac Nab refusa de la recevoir (2).

Un avenir meilleur approchait cependant. Cette même année 1845, la Chambre vote une adresse pour demander le rétablissement de la langue française dans la législature, et il est accordé en 1849 (3). Qui plus est, lord Elgin, le nouveau gouverneur, pousse la courtoisie jusqu'à lire son discours d'ouverture au parlement en anglais et en français ! Or cela ne s'était encore jamais vu (4). En 1867 enfin, la Confédération décrète que les deux langues seront officielles, au parlement fédéral notamment, et, depuis cette époque, les Canadiens français jouissent à cet égard, dans la province de Québec du moins, de la liberté la plus absolue.

Mais il est loin d'en être de même dans les autres parties du pays, où l'élément canadien français est en minorité. Les conflits sont fréquents et extrêmement violents. Dans le Nouveau Brunswick, par exemple, en 1871, le gouvernement de cette province supprima aux écoles catholiques les subventions qu'on leur avait toujours accordées auparavant. Les bénéficiaires de ces crédits, tout en reconnaissant que ces écoles n'avaient aucune existence légale, qu'elles étaient seulement tolérées, se plaignirent de ce qu'on ne leur continuât pas un avantage précieux, dont la cessation allait, de plus, les obliger à payer pour des établissements que leurs enfants ne fréquenteraient pas. Les Canadiens de la province de Québec, ayant joint leurs protestations à ceux du Nouveau Brunswick, ces derniers finirent par obtenir des concessions.

La même année, le Manitoba adhère à la Confédération. Or, en 1890, une loi décide, malgré les précautions prises par les catholiques, de n'accorder de subventions qu'aux seules écoles publiques. Les évêques protestent alors et adressent aussitôt une pétition au parlement (5). Un procès eut lieu qui dura plusieurs années. On eut même recours au Conseil privé de Londres. En 1896, ils réclamaient toujours justice (6). Enfin, grâce à Laurier, venu au pouvoir cette année là, les Canadiens français du Manitoba obtinrent quelques concessions, mais elles leur furent malheureusement retirées vingt ans plus tard. En 1906, la constitution des Territoires du Nord-Ouest apportait à son tour de sérieuses restrictions aux écoles séparées (7).

Mais c'est certainement dans l'Ontario que la lutte a été la plus vive, parce que c'est dans cette province que se trouvent les

(1) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 121-122.

(2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, p. 237-238.

(3) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 175.

(4) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 489.

(5) *Mandements des évêques de Québec*, t. VII, p. 197 sq.

(6) *Id.*, t. VIII (Feuilles intercalées entre les pages 260 et 261, et avec pagination spéciale).

(7) ARTHUR SAINT-PIERRE, *L'avenir du Canada français*, Revue canadienne 1909, p. 134.

plus grands adversaires des Canadiens français, et que ceux-ci y sont plus nombreux qu'ailleurs, la province de Québec mise à part. Les deux races s'y heurtent perpétuellement, en particulier sur les questions de langue. Lorsque, par exemple, Mgr Gauthier, archevêque de langue anglaise malgré son nom, fut nommé en 1910 à Ottawa, diocèse pourtant en grande majorité français, les Canadiens en ressentirent une profonde humiliation et ne cachèrent pas leur mécontentement. Chose qui, en effet, pourra paraître étrange aux lecteurs non avertis, les Canadiens eurent maintes fois maille à partir avec des évêques catholiques irlandais. Mgr Fallon, de London, Ontario, particulièrement, est resté célèbre pour la lutte qu'il a entreprise contre le français, l'accusant de constituer un danger pour le catholicisme, à cause de la possibilité, grâce à elle, d'introduire au Canada les idées anticléricales répandues en France.

Point n'est besoin d'insister pour expliquer l'attachement des Canadiens français à leur langue. Elle leur est chère, parce qu'ils y sont habitués, parce qu'elle fait partie intégrante de leur personnalité et qu'elle leur a été transmise par leurs ancêtres de génération en génération. L'abandonner serait, à leurs yeux, renoncer pour ainsi dire à leur passé, à tout ce qui fait sa beauté et sa grandeur. Mais c'est aussi parce qu'ils savent que sa conservation est une des conditions essentielles du maintien de leur foi. Maintes et maintes fois on a pu constater que tout Canadien français qui perd sa langue, devient presque fatalement protestant, parce qu'il échappe à l'influence du clergé. Ainsi s'explique que, dans l'Ontario, les Canadiens ont lutté et luttent encore désespérément pour que l'enseignement soit donné dans les écoles en la langue que leurs enfants parlent et comprennent. Or, en 1912, une loi concernant l'instruction publique, fut passée dans cette province. Cette loi, couramment appelée *le règlement XVII*, stipulait : 1^o que le français, comme sujet d'étude, serait enseigné dans les écoles publiques fréquentées par de petits Canadiens français, pendant une heure au maximum par jour, et que l'inspecteur des écoles avait le droit, s'il le jugeait bon, de réduire encore cette durée ; 2^o qu'à partir de la troisième année où ces enfants fréquentent les écoles publiques, c'est-à-dire quand ils ont atteint l'âge de sept ans environ, l'anglais seul serait utilisé comme langue de communication. Enfin, en cas d'infraction, l'instituteur est condamné à 500 dollars d'amende ou à 6 mois de prison.

M. Moore, un Canadien anglais, parlant de ce règlement dans son livre *The Clash*, déclare qu'il « ne peut avoir d'autre effet que la dénationalisation des enfants français qui y sont soumis (1). » D'un bout à l'autre de la province ce ne fut qu'une protestation indignée. Au moment où nous écrivons ces lignes, la lutte dure toujours. Les Canadiens français ont refusé de se soumettre à cette loi. Ils ont préféré entretenir à leurs frais des écoles séparées et perdre l'octroi du gouvernement provincial, plutôt que d'appliquer le règlement XVII. La province de Québec soutient naturellement

(1) MOORE, *The Clash*, traduction, p. 75.

les Ontariens canadiens français ; ceux-ci espèrent arriver bientôt à faire changer ce règlement, mais ils n'ont pu encore y parvenir, malgré tous les efforts du sénateur Belcourt, président actuel de l'*Association d'éducation d'Ontario*.

Si, enfin, les Canadiens français jouissent d'une entière liberté dans la province de Québec, si naturellement le fameux règlement XVII ne les concerne en aucune façon, cela ne veut pas dire que, d'une manière générale, la langue française n'y soit jamais attaquée, et que, par conséquent, ils n'ont jamais à la défendre. Ne vit-on pas un jour Mgr Bourne, archevêque de Westminster, soutenir au Congrès eucharistique tenu en 1910 à Montréal, que le triomphe du catholicisme dans l'Amérique du Nord dépendait de la prépondérance de la langue anglaise, que l'emploi de deux langues était un obstacle à l'évangélisation, et que, par suite, le français devait disparaître du Dominion. On conçoit la stupeur des Canadiens français et leur indignation. On peut deviner aussi avec quelle énergie ils se sont élevés contre une semblable doctrine. M. Bourassa n'eut pas de peine à démontrer que le catholicisme n'avait jamais demandé à aucun peuple le sacrifice de sa langue nationale, et que des millions d'Irlandais, au Canada comme aux États-Unis, étaient devenus protestants, bien que parlant l'anglais.

En outre, ils ne sont pas entièrement satisfaits de l'application de ce principe que les deux langues sont officielles dans tout le Canada. Sans doute, au parlement fédéral, les députés peuvent s'exprimer en français, tous les documents et les textes de loi doivent être rédigés dans les deux langues, sans doute aussi il en est de même des mandats de poste, des billets de chemin de fer, etc., mais les Canadiens français n'ont pu encore obtenir, par exemple, la monnaie et le timbre poste bilingues. Bien souvent, de plus, les administrations d'état, de grandes compagnies assurant des services publics, ne publient qu'en anglais leurs annuaires ou leurs documents officiels. Lorsqu'en 1923, les nouveaux timbres fiscaux parurent avec le mot français *accise* à côté du mot anglais *excise*, ce fut un grand cri de triomphe dans tout le pays de la part de la presse française ! Peu à peu donc les Canadiens gagnent du terrain. Cependant, à l'exposition britannique de Wembley, en 1924, la langue française ne figurait nulle part dans le pavillon canadien, tandis que le hollandais était employé dans celui de l'Afrique du Sud.

Les Canadiens français continuent leur lutte séculaire. Ils résistent au parlement fédéral, ils soutiennent les minorités des autres provinces, recueillent des fonds pour les écoles séparées, forment des associations, attaquent les responsables dans leurs journaux et leurs revues, fouettent le courage de tous pour arriver au but poursuivi : la complète égalité du français et de l'anglais dans le Dominion entier. Ils ont toujours été prêts à tout pour obtenir ce qu'ils réclament, et le passage suivant le montre bien : « A quoi songent donc ceux qui s'imaginent que les deux millions de Canadiens français vont maintenant consentir honteusement à fouler aux pieds leur passé, à renier leurs traditions, à abandonner la

langue harmonieuse et claire léguée par les ancêtres ? Quelle aberration criminelle serait celle des gens qui croiraient pouvoir la leur arracher des lèvres — je dis mal, la leur arracher de l'âme ! Allons donc ! Qu'on essaie, et l'on verra (1) ! » Le sénateur Belcourt, d'autre part, chef de la résistance dans l'Ontario, disait, il y a quelques années : « Quoi qu'il adviene, nous sommes dans la lutte jusqu'au bout. Jamais nous ne céderons d'une semelle, car nous comprenons les intérêts en cause : il s'agit de l'âme même d'une race. L'héritage sacré des aïeux, il faut le transmettre intact à nos descendants (2). » Le 24 mai 1924, il s'exprimait aussi énergiquement à Montréal : « Tant que justice ne nous sera pas rendue, la lutte ne pourra pas cesser et ne cessera pas (3). » Quelles protestations, encore, n'ont pas été émises au sujet de l'absence du français à l'exposition de Wembley !

Il nous faut, enfin, dire deux mots de l'effort fait par les Canadiens français contre l'anglicisation. Appelés, depuis 1760, à vivre côte à côte avec les Anglais, les Canadiens ont voulu rester eux-mêmes, demeurer ce qu'ils étaient avant la conquête, autrement dit, conserver leur mentalité héréditaire, leur âme française. C'est que l'anglicisation, en détruisant leur personnalité, les aurait à coup sûr anéantis moralement et abâtardis ; aussi ont-ils toujours cherché à s'isoler des Anglo-Saxons. Dans les campagnes, où les Anglais n'ont que peu pénétré, rien de plus facile ; dans les villes, où le mélange des deux races était, et devient de plus en plus inévitable, il y a là une sérieuse difficulté. Les Canadiens français se heurtent, en effet, à ce terrible dilemme : s'ils apprennent l'anglais, ils perdent presque infailliblement leur langue, leur nationalité, ils s'anglicisent ; s'ils ne l'apprennent pas, ils restent alors nettement inférieurs à leurs rivaux au point de vue économique, dans un pays où ils ne constituent qu'une minorité. C'est pourquoi, ne pouvant éviter de savoir l'anglais, et c'est le cas surtout pour l'élite, ils se sont donné tant de peine pour conserver intacts les éléments caractéristiques de leur mentalité, et notamment leur langue. Leur lutte contre l'anglicisation n'est donc que la synthèse des différentes formes sous lesquelles se sont traduites leurs résistances depuis 1760 et que nous avons retracées précédemment. Étienne Parent avait, en 1829, résumé les aspirations de sa race par cette phrase restée la devise des Canadiens français : « Nos institutions, notre langue et nos lois (4). »

Une intéressante comparaison peut ici trouver place, celle du Canada français et de l'Alsace-Lorraine. Le traité de Paris a entraîné pour les Canadiens une situation analogue à celle que la guerre de 1870 a provoquée pour les Alsaciens. Séparés de la France les uns et les autres, ils sont devenus des protestataires et ont résisté aux

(1) CHAPUIS, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 377.

(2) *Le Devoir*, 9 mars 1925.

(3) *Le Devoir*, 26 mai 1924.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 134.

tentatives d'assimilation. Les Canadiens ont été tous plus ou moins des Oberlé. Mais il y a quelques différences entre les deux groupes, quant à leur mentalité. Voici les deux principales : les Alsaciens ont toujours voulu redevenir français tandis que les Canadiens ne le veulent pas. Les Alsaciens, d'autre part, ont signé, au lendemain de la guerre qui les rattachait à l'empire allemand, leur immortelle protestation. Les circonstances, sans doute, étaient loin d'être les mêmes pour les Canadiens français. On aimerait cependant trouver dans leur histoire un document quelconque, analogue à celui qui fut lu à Bordeaux, le 1^{er} mars 1871, par Jules Grosjean !

Quels résultats les Canadiens ont-ils obtenus, grâce à leur résistance ? Ils ont évolué sans doute, et ils ne pouvaient pas faire autrement. Nous verrons plus tard jusqu'à quel point ils sont restés eux-mêmes et ont changé, mais nous pouvons dire dès maintenant qu'ils ne deviendront pas anglais. Il est trop tard, et ils sont trop unis pour cela. L'histoire, il est vrai, montre qu'il y a eu des transfuges. Un certain nombre d'entre eux, parmi l'élite surtout, ont adopté les mœurs anglaises, ont même passé dans les rangs des ennemis. Ils furent si peu nombreux, cependant, qu'on les pourrait compter sur les doigts. Le peuple, d'ailleurs, les a toujours méprisés, les a considérés comme des lâches, leur a jadis donné les noms de « chouayens », de « bureaucrates », ou de « vieillards malfaisants (1). » Le petit fait suivant montre le peu de succès de ces déserteurs dans leurs tentatives d'amener leurs compatriotes à s'angliciser : les chouayens, en 1807, avaient fondé un journal : *Le Courrier de Québec*. Or il disparut en juin de la même année (2) !

Certains également ont pu se tromper. Quand P. L. Panet, en 1792, demandait à la Chambre d'adopter l'anglais le plus vite possible, et de faire disparaître la langue française (3), c'était le résultat d'une erreur ; il croyait travailler dans l'intérêt du peuple, et on ne saurait par conséquent rien conclure d'un fait en apparence si extraordinaire. Les Canadiens ont donc toujours fait preuve entre eux d'une étroite solidarité qui a été la raison majeure de leurs succès. Les quelques divergences qui se sont produites, entre les classes dirigeantes et le peuple notamment, furent en somme peu de chose. Comme on demandait un jour au gouverneur Carleton, à la Chambre des Communes de Londres, si la répugnance à l'admission des lois anglaises venait du peuple ou de la noblesse, ce gouverneur répondit : « Ils se sont montrés sur la plupart des points, à peu près unanimes, d'une unanimité aussi parfaite qu'on peut l'attendre d'un groupe aussi considérable (4). » Un autre gouverneur, Metcalfe, écrivait en 1845, parlant des députés canadiens français : « Ce parti, considérant que l'union fait la force, se tient uni étroitement dans le but de conquérir le pouvoir... Tout individu de cette race, qui

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 217.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 66 et 67.

(3) *Ibid.*, p. 19.

(4) GROULX, *Vers l'émancipation*, p. 142.

agit comme il l'entend et se sépare de son parti, est en quelque sorte regardé comme un apostat (1). » Telle est bien la vérité. Les Canadiens ont donné la preuve la plus éclatante qui soit de leur union, lors des élections générales de 1921, où, dans la province de Québec, 65 députés libéraux furent élus sur... 65 !

Nous nous croyons en droit de conclure, après ce long exposé, que la vie des Canadiens français a été surtout caractérisée par une lutte incessante ayant revêtu aux différentes époques des caractères particuliers, mais qui a vraiment nécessité de la part de ceux qui l'ont faite, une volonté peu commune, une persévérance digne des plus grands éloges, et qui a exigé, dans certaines circonstances, la participation des plus humbles aussi bien que celle des dirigeants. Depuis 1608, leur existence n'a été qu'un long effort pour vivre et pour obtenir toujours plus de liberté. Ils ont en somme pris pour directive cette devise d'un de leurs journaux : « L'avenir est à ceux qui luttent. »

Qu'à certains moments, ils se soient montrés plus calmes, que leur résistance ait paru mollir, que leur esprit combatif ait fait place temporairement à une certaine apathie, chez quelques-uns du moins, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute, ce qu'ils admettent eux-mêmes, et ce qui s'explique d'ailleurs fort bien ; mais nous repoussons comme fausse, ou plutôt nous considérons comme l'exagération habituelle et peut-être nécessaire des réformateurs sociaux, cette affirmation de M. Bourassa que les Canadiens français ont absolument manqué de fermeté au cours de leur histoire (2) ! Selon nous, au contraire, même dans ces dernières années, c'est l'action qui domine chez eux, d'autant plus méritoire qu'elle s'est exercée le plus souvent sans aucune aide extérieure, et qu'elle a été le propre de tous. Le mot de l'historien Henri Martin résume parfaitement toute la question : « Dans l'Inde on avait pu admirer quelques grands hommes ; ici ce fut tout un peuple qui fut grand (3). »

(1) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 289-290.

(2) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 8.

(3) H. MARTIN, *Histoire de France*, t. XVIII, p. 163.

CHAPITRE II

Les Canadiens Français au point de vue intellectuel et moral

L'esprit canadien français. — Tendances intellectuelles des Canadiens. — Caractéristiques générales de leur esprit. — Vivacité et clarté. — Goût de la logique, des idées abstraites et générales, de l'élégance. — Amour de la parole. — Esprit de mesure. — Finesse et « roublardise ». — Esprit dogmatique, mystique, traditionaliste. — Respect de l'autorité. — Ils sont plus littéraires que scientifiques. — Explication de ce fait. — Peu de tendances au commerce et à l'industrie. — Esprit pratique. — Habilité manuelle. — Esprit satirique. — Superstition. — La langue. — Persistance de l'ancien français. — Ne parlent ni patois ni comme Bossuet. — Distinction de l'élite et du peuple. — Les mots nouveaux et l'argot. — Pauvreté du vocabulaire. — Influence normande. — Termes empruntés à la navigation. — Les canadianismes. — Les anglicismes. — Imperfection de leur langage. — Conclusion. — La presse. — Ses principaux caractères. — Les chansons et la mentalité canadienne française. — La littérature. — Influence de la France. — En quoi leur littérature diffère de la nôtre et reflète leur mentalité. — La nationalisation de la littérature canadienne. — Pourquoi elle fut tardive. — Instruction insuffisante. — Part de responsabilité du gouvernement. — Rôle des circonstances. — Manque d'écoles et d'instituteurs. — Difficultés de l'existence avant et après 1763. — Insuffisance des études. — Manque de débouchés. — Goût du travail intellectuel fait défaut. — Paresse. — Absence de livres. — Pas d'encouragement. — Critique littéraire inexistante. — Influence de la France presque nulle. — Sont satisfaits de leur littérature. — Influence anglo-saxonne. — Conclusion. — Il y a une littérature canadienne française. — Son imperfection. — Pourquoi il ne faut pas la comparer à la nôtre. — Rôle que celle-ci doit jouer. — Effort littéraire des Canadiens depuis vingt ans. — Résultats acquis. — L'avenir. — L'art. — A été tardif. — Les progrès réalisés. — Ses principaux caractères. — Les sciences. — Leur peu de développement. — Moralité. — Qualités. — Divers

éloges des Canadiens au point de vue moral. — Critiques qui leur ont été adressées. — Restrictions. — Quelques faits et quelques statistiques en leur faveur. — Transformation rapide et complète des individus tarés. — Causes diverses de la moralité des habitants. — Conclusion. — Les défauts des Canadiens français.

On pourrait légitimement croire que les Canadiens français ont eu et ont encore des tendances intellectuelles très marquées, un goût naturel et prononcé des choses de l'esprit, puisque les préoccupations utilitaires n'avaient joué qu'un très faible rôle dans l'émigration, comme nous l'avons dit, puisque, d'autre part, en dépit de la course effrénée à la poursuite du dollar, caractéristique du continent américain, ils refusent toujours de considérer la richesse comme l'unique bien. En est-il vraiment ainsi ?

Charlevoix prétend avoir remarqué de telles tendances dans la haute société du pays, et dit notamment des salons de Québec : « On politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir ; les sciences et les beaux-arts ont leur tour, et la conversation ne tombe point (1). » Kalm, quelques années plus tard, fait une remarque analogue : « J'ai trouvé, assure-t-il, que les gens de distinction en général, ici, ont bien plus de goût pour l'histoire naturelle et les lettres que dans les colonies anglaises où l'unique préoccupation de chacun semble être de faire une fortune rapide, tandis que les sciences sont tenues dans un mépris universel (2). »

Ces deux auteurs ont dit vrai sans doute, mais nous sommes enclin à croire que leurs constatations n'ont porté que sur un groupe infime de personnes, une élite tout à fait choisie. Le goût des choses de l'esprit ne semble pas, au contraire, avoir été le propre des Canadiens en général, ou plutôt, bien que portés naturellement par leur hérédité et leurs dons intellectuels vers le domaine de la pensée, ces tendances ne se sont jamais fait jour chez la majorité, à cause d'influences contraires et très fortes qui les ont entravées dans leur développement. Ainsi s'expliquerait, semble-t-il, la contradiction apparente entre une intellectualité marquée et un dédain incontestable des études dont nous verrons d'abondantes preuves dans la suite.

Chez un peuple, comme celui que nous étudions, caractérisé par une sensibilité très vive et une volonté très forte, on doit nécessairement s'attendre à rencontrer une intelligence ouverte et prompte. Le Canadien français brille, en effet, au point de vue intellectuel, par sa facilité naturelle, sa souplesse, son éclat et sa précision. Cela étant, on ne saurait s'étonner, non plus, de trouver en lui l'amour des idées, des idées abstraites et générales par conséquent, qui s'accordent si bien avec ses tendances à la sociabilité, des idées claires

(1) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 79.

(2) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 6.

et distinctes également, une logique serrée, l'emploi de méthodes rigoureuses, un désir inné de la simplification, le besoin d'élégance. Ces qualités — car on nous permettra bien de considérer comme telles ces caractéristiques que les Canadiens français possèdent en commun avec nous — apparaissent surtout quand on compare ces derniers avec leurs compatriotes d'origine anglaise, dont les dons intellectuels sont assurément tout autres.

Dans de telles conditions, l'amour du raisonnement ou enchaînement des idées entre elles, doit être porté à un très haut degré. C'est ce qui explique que les Canadiens français aiment tant parler, argumenter, discuter. C'est pourquoi encore leur esprit est naturellement porté vers l'éloquence. On peut le constater surtout au moment des élections, quand le public, avec une patience admirable, écoute, parfois sous la pluie ou la neige, les candidats pérorer pendant des heures, applaudissant les belles tirades qu'il apprécie tant. Un autre régal pour lui, est une conférence littéraire, bien ordonnée, au style cicéronien, émaillée de mots sonores et faite avec les gestes appropriés, par un homme distingué, éloquent et spirituel. Cet amour de la parole et les longues luttes politiques dont nous avons parlé précédemment, sont, sans contredit, les deux causes pour lesquelles le Canada français a produit tant d'excellents orateurs, comme Lafontaine et Papineau autrefois, Laurier que les Anglais ont surnommé le « silver tongued orator », et M. Bourassa plus récemment.

Le Canadien français est, de plus, caractérisé par un tact, une discrétion, un certain esprit de mesure qui le porte à éviter en tout, l'excès dont raffole au contraire l'Américain. La simplicité est sa doctrine, le bon sens son critère. L'excentricité, dans la vie de chaque jour comme dans la littérature ou l'art, n'est nullement dans ses goûts. Il y a en lui du M. Poirier. En somme, c'est un *bourgeois* avec toutes les qualités et tous les défauts que comporte cet état d'esprit.

On trouve également chez les Canadiens français, une finesse, une subtilité d'esprit qui parfois se changent, surtout dans le peuple, en ce qu'on pourrait appeler de la « roublardise ». Cela leur vient, à n'en pas douter, de leurs ancêtres normands. Le marchand, le cultivateur, soit dans leur commerce, soit dans quelque entente ou contrat, savent faire preuve d'une habileté qui touche à la ruse et à l'astuce. Le paysan canadien est extrêmement mûré. Dans un ordre de choses plus relevé, cette finesse d'esprit se traduit par une compréhension à demi-mot et une perception des nuances les plus délicates qui devient presque un art. C'est sans doute à cette disposition d'esprit qu'on peut encore attribuer le talent avec lequel les orateurs politiques savent manier leur auditoire, connaissant parfaitement ce qu'il faut dire ou taire, suivant la façon dont cet auditoire est composé, suivant qu'ils veulent surexciter ses passions, le calmer ou le faire changer d'opinion.

L'école ayant toujours été au Canada français religieuse et traditionaliste, quelles sont les conséquences de cette situation ?

D'abord, les esprits sont essentiellement dogmatiques. L'esprit critique, si développé chez nous, existe peu ou point chez les Canadiens. Nous en avons peut-être trop ; ils pèchent par excès contraire et n'en ont pas assez. En outre, l'esprit foncièrement religieux a une tendance au mysticisme, et ignore le doute rongeur. Le rationalisme français n'est donc pas de mise au Canada ; on n'y croit pas à la raison, et Descartes n'est étudié que pour être sévèrement blâmé. Il va sans dire, dès lors, que la population est extrêmement conservatrice, traditionaliste, à cause de l'influence du clergé et de son isolement passé, quelle respecte profondément l'autorité constituée. Certains faits peuvent cependant apparaître en contradiction avec cette dernière affirmation. L'évêque de Québec, par exemple, constate qu'à partir de 1775, les habitants ne sont plus aussi soumis qu'autrefois (1), et qu'il règne dans le peuple un esprit de résistance aux lois (2). D'autre part, après l'octroi aux Canadiens de la constitution de 1791, dans un banquet tenu à Montréal, on porta les toasts suivants : la liberté de la presse, l'abolition de la tenure féodale, et même la Révolution française (3). Voilà qui donne une idée de la mentalité des jeunes Canadiens à l'époque, mais ce n'est là qu'un incident, un fait sans lendemain. Enfin, la révolution de 1837 elle-même, a plutôt été une insurrection, voire même une escarmouche, qu'un mouvement populaire général dirigé contre l'autorité gouvernementale. Cela ne s'est jamais renouvelé depuis, d'ailleurs. Un jour, à cette époque, le peuple osa arborer des bannières avec des inscriptions du genre de celle-ci : « Fuyez, tyrans, car le peuple se réveille (4) », mais elles étaient seulement l'œuvre de quelques meneurs. La même remarque s'applique à cette association créée en 1835 à Montréal et appelée : « Les Fils de la Liberté (5). » Ce qui est vrai, c'est qu'à deux reprises, d'abord à la fin du XVIII^e siècle, et ensuite en 1837, un souffle d'esprit libertaire a passé sur le Canada. Le premier était dû, sans contredit, à l'influence de la Révolution américaine, et le second à l'attitude du gouvernement anglais, à la Révolution française aussi, quoique très indirectement, les livres publiés chez nous à la veille de 1789, ayant fini par pénétrer au Canada. Le Canadien français est un démocrate sans doute, à la façon des Anglais toutefois, c'est-à-dire royaliste en même temps. Aussi s'est-il toujours montré amoureux de l'ordre. Ignorant ou presque 1789, 1830 et 1848, n'ayant, au surplus, aucun des motifs qui poussent les hommes à la rébellion, sujet dès l'enfance à la discipline ecclésiastique, il fut et reste encore parfaitement docile et soumis. M. Bourassa a dit avec raison de ses compatriotes : « Il n'y a pas au monde peut-être, de population plus respectueuse, par instinct et par éducation, de l'ordre public et des lois (6). » On arrive

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 430.

(2) *Ibid.*, p. 501.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 426.

(4) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 148.

(5) *Ibid.*, p. 168.

(6) H. BOURASSA, *La conscription*, p. 24.

donc à cette constatation étrange à première vue, mais toute naturelle à la lumière des faits: le Canada français, dogmatique et traditionaliste, ressemble plutôt à la vieille France, tandis que celle-ci, avec ses idées modernes, donne au contraire l'impression d'une Nouvelle France !

Comme nous, par hérédité, par suite aussi des influences subies ultérieurement, les esprits sont encore beaucoup plus littéraires que scientifiques. Les Canadiens en cela se montrent bien des latins. Les jeunes gens embrassent donc tout naturellement les professions libérales de préférence. On l'a constaté depuis longtemps au Canada (1), et on le déplore, sans que les efforts tentés pour remédier à cet état de chose qui leur est si nuisible, aient donné de bien grands résultats, tant est grande la force des dispositions naturelles des esprits. Trop de Canadiens — nous parlons ici de la classe bourgeoise — prétendent que le latin mène à tout, et en conséquence, montrent peu de goût pour l'agriculture, les carrières commerciales et industrielles. Les avocats, les notaires, les médecins, les journalistes et les fonctionnaires pullulent. Inutile de dire que peu d'entre eux, par suite d'un tel encombrement, parviennent au succès. Il faut reconnaître, cependant, que les affaires attirent de plus en plus la jeunesse canadienne française, à cause sans doute des bénéfices à réaliser. Sans pouvoir se comparer avec les Canadiens anglais évidemment passés maîtres dans ce domaine, on doit avouer qu'un certain nombre de Canadiens français y ont merveilleusement réussi. Il y a des industries, des maisons de commerce et des banques entièrement canadiennes françaises qui sont fort prospères. D'ailleurs, dans beaucoup d'entreprises aux mains des Anglais, leurs rivaux occupent des places importantes. La conclusion suivante s'impose néanmoins : les Canadiens français n'ont pas l'esprit porté au commerce et à la spéculation autant que les Anglais ; ces derniers leur sont nettement supérieurs à ce point de vue.

Quelques mots d'explication sont toutefois indispensables. D'autres causes que la tendance naturelle des esprits et l'éducation, expliquent cette infériorité. Sous la domination française, d'abord, le Canada n'avait pas la liberté de fabriquer les marchandises que l'on pouvait importer de France. Il devait les acheter à la mère patrie, constituant ainsi pour elle un excellent débouché, mais les habitants ne pouvaient, par suite, acquérir les connaissances voulues. Après la conquête, désireux de conserver leur héritage national, ils se trouvèrent naturellement absorbés par d'autres buts à réaliser. En outre, leurs concurrents étaient, si l'on peut dire, des spécialistes, rompus depuis des générations aux méthodes de la première nation commerciale du monde. Les Canadiens n'avaient pas non plus à leur disposition, ces autres éléments qui faisaient la force des nouveaux arrivants : la connaissance des marchés, celle de la langue, et par dessus tout les capitaux. Le gouvernement, enfin, confiait les grandes entreprises de préférence aux Canadiens anglais, et les

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 196.

bénéfices naturellement étaient pour eux. M. Bracq en a cité un exemple caractéristique : 35 millions de dollars ont été dépensés à la citadelle de Québec, mais pas un seul contrat n'a été donné à une maison canadienne française (1). D'un côté donc succès facile, et de l'autre des difficultés parfois insurmontables. Peut-être, dès lors, ne faut-il pas juger trop hâtivement. Laissons aux Canadiens français le temps de montrer ce qu'ils peuvent faire, et s'ils ont réellement des aptitudes dans cet ordre d'idées.

On ne saurait, du moins, leur refuser un grand esprit pratique, qui se traduit de plusieurs façons différentes. Ils sont assurément très débrouillards et très habiles pour se tirer d'affaire dans des situations parfois fort difficiles, loin de toute civilisation par exemple, quand il ne faut compter que sur soi et les quelques outils ou objets que l'on possède. A cette précieuse qualité, peut se rattacher leur habileté manuelle dont Charlevoix a fait l'éloge. « Personne, a dit cet auteur, ne peut leur contester un génie rare pour les mécaniques, ils n'ont presque pas besoin de maîtres pour y exceller, et on en voit tous les jours qui réussissent dans tous les métiers sans en avoir fait d'apprentissage (2). » Ils sont d'origine française évidemment, mais le pays a aussi, à ce sujet, exercé une indéniable influence. Dans les débuts de la colonie, les habitants ont dû, en effet, construire eux-mêmes leurs maisons, leurs outils, leurs meubles, etc. Hocquart avait constaté le fait : « Comme les arts, a-t-il écrit, ne sont point gênés [au Canada] par des maîtrises, et que dans le commencement de l'établissement de la colonie, les ouvriers étaient rares, la nécessité les a rendus industriels de génération en génération ; les habitants des campagnes manient très adroitement la hache, ils font eux-mêmes la plupart des outils et ustensiles de labourage, bâtissent leurs maisons, leurs granges ; plusieurs sont tisseurs, font de grosses toiles, et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir eux et leur famille (3). »

On retrouve, enfin, ce même esprit pratique dans le domaine des idées. Sous l'influence, sans doute, des malheurs qui les ont accablés et du savoir-faire des Anglais, ils se laissent moins que nous prendre aux grands mots, aux belles promesses. Les Français se sont trop souvent, au cours de leur histoire, montrés d'éternels *gogos* travaillant pour la gloire et pour les autres ; les Canadiens préférèrent avec juste raison les avantages matériels et les profits tangibles. Tout leur passé et les résultats obtenus en sont une preuve. Leur défiance à l'égard des flatteries des Américains, et de Franklin en particulier, en est une autre (4).

Les Canadiens français sont encore caractérisés au point de vue intellectuel par leur esprit taquin, malicieux, qui les pousse à se venger de leurs ennemis par des moqueries, des épigrammes, des

(1) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 44.

(2) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 174.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 100-101.

(4) Voir à ce sujet le chapitre sur leurs sentiments envers les États-Unis.

chansons, des satires. C'est l'esprit frondeur des Français. En voici deux exemples bien typiques auxquels nous nous bornerons. *Le Canadien* du 26 novembre 1806, publiait la fable suivante en réponse aux attaques du *Mercury* :

« L'érable dit un jour à la ronce rampante :
Aux passants pourquoi t'accrocher ?
Quel profit, pauvre sotte, en comptes-tu tirer ?
Aucun, lui répartit la plante,
Je ne veux que les déchirer (1) ! »

Ces quelques vers, tirés d'une épigramme, sont encore plus railleurs :

« Le Français comme l'Anglais
Prétend soutenir ses droits,
Voilà la ressemblance ;
Le Français par équité
L'Anglais par duplicité,
Voilà la différence.

.
L'Anglais cherche des lauriers,
Autant en font nos guerriers,
Voilà la ressemblance ;
Les Français en font amas,
L'Anglais n'en moissonne pas,
Voilà la différence (2). »

Pour en terminer avec les caractéristiques intellectuelles des Canadiens, nous dirons deux mots de leur esprit superstitieux. Charlevoix rapporte qu'en 1661, les habitants crurent voir dans le ciel des canots de feu, un homme embrasé, etc (3). Weld raconte l'histoire d'un homme qui avait un jour allumé une bougie, ignorant qu'elle avait été bénite. Sa femme, en rentrant à la maison, se mit dans une violente colère et se montra très affligée, car cette bougie, disait-elle, ne devait servir qu'à protéger la maison du tonnerre, et à rendre la santé à des malades (4). On pourrait naturellement multiplier ces exemples, et il serait facile de faire voir que la superstition n'est pas encore disparue chez les Canadiens français, surtout à la campagne. M. P. G. Roy essaie de prouver que ses compatriotes étaient moins superstitieux jadis que les Américains. De 1608 à 1759, il n'y eut, d'après lui, guère plus de trois procès pour sorcellerie au Canada, or, aux États-Unis, du 1^{er} juillet au 15 septembre 1692, il y en eut 75 (5) ! Il faut évidemment, pour juger une chose de ce

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 133.

(2) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 70.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 348.

(4) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 65.

(5) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. III, p. 9 et 10.

genre, se reporter à l'époque où les faits se sont passés. Mais que dire d'aujourd'hui ? N'aurait-on pas cependant mauvaise grâce à insister sur la persistance de la superstition au Canada, quand on voit de nos jours des cartomanciennes faire fortune dans tous les pays, quand on lit presque quotidiennement sur les journaux des récits de scandales dûs aux croyances les plus stupides et constituant une honte à notre époque prétendue civilisée ?

La langue parlée par les Canadiens va nous renseigner encore sur leur caractère et mettre davantage en lumière les tendances de leur esprit. « La philologie est une physiognomie », a dit Fouillée (1). Mais nous ne saurions, bien entendu, traiter longuement une telle question ; puisque les Canadiens ont conservé l'idiome de leurs ancêtres, tout ce qu'on pourrait dire ici du français en général, s'applique, par conséquent, à la langue parlée au Canada. Nous nous bornons donc à quelques remarques utiles à notre sujet.

D'abord, les Canadiens ont gardé en partie notre langage des XVII^e et XVIII^e siècles. Parce que séparés de la France, n'ayant pas participé à notre évolution littéraire, conservateurs par tempérament, un certain nombre d'entre eux parlent encore aujourd'hui, à la campagne surtout, comme parlaient les paysans français au temps de Louis XIV et avant la Révolution. Il n'en faudrait pas conclure que leur langue n'est pour cela qu'une sorte de patois. Les Canadiens au début parlaient patois, évidemment, mais celui-ci disparut rapidement sous l'influence des nombreux fonctionnaires, officiers, missionnaires, etc, installés dans la colonie. Charlevoix nous dit en effet positivement : « Nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue ; on ne remarque même ici aucun accent (2). » Montcalm constate, lui aussi, que « les paysans canadiens parlent très bien le français (3) », et, selon Bougainville, « leur accent est aussi bon qu'à Paris (4) ». Mais de là à dire, avec quelques Canadiens français, que les gens du peuple parlaient et parlent encore « comme Bossuet », il y a un abîme. Ils peuvent employer les mêmes mots, parfois les mêmes tournures de phrases, avoir une prononciation analogue, mais on sent tout le ridicule d'une telle affirmation, d'une comparaison aussi outrée. La vérité est qu'ils ont conservé un assez grand nombre d'expressions usitées chez nous autrefois, comme en Canada par exemple, jadis employé par les meilleurs auteurs, mais disparu à l'heure actuelle. La langue des Canadiens possède donc un cachet d'archaïsme, de terroir, qui est un charme pour une personne instruite, reflète bien leur caractère, tout en montrant aussi l'influence du milieu. Par contre, l'élite qui est instruite, voyage en France et suit notre mouvement littéraire, s'est débarrassée de ses archaïsmes et a adopté les mots nouveaux employés chez nous. L'argot, souvent si pittoresque et si exact, pénètre aussi, mais très

(1) FOUILLÉE, *Psychologie du peuple français*, p. 193.

(2) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 79.

(3) MONTCALM, *Journal*, p. 64.

(4) BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle France*, p. 70.

lentement, parce que les Canadiens sont restés extrêmement attachés à leur langue traditionnelle, qu'ils croiraient la faire déchoir en employant des termes n'ayant pas encore droit de cité, et qu'elle leur aide à conserver leur âme ancestrale. C'est pourquoi M. Montpetit disait en 1924 : « Nous aimons les vieux mots parce qu'ils sont une tradition et une ressemblance, parce qu'ils nous unissent dans l'histoire et qu'ils nous protègent contre l'envahissement, parce qu'ils sont un gage de survivance, un refuge et un rempart, et comme l'âme de la France qui nous serait restée (1). » C'est là certes un sentiment bien noble et qui ne peut que nous toucher profondément, mais la conséquence fatale de ce qui précède, c'est que le vocabulaire est assez pauvre. Le nôtre, depuis trois siècles, s'est considérablement enrichi ; le leur, bien qu'accru par le progrès intellectuel, reste limité. Certains, comme M. Bourassa, se félicitent, tout compte fait, de cet état de choses. Après avoir constaté cette pauvreté du langage au Canada, il ajoute en effet : « Par contre, il s'est préservé de l'argot des rapins, des apaches, des poètes chauves ou chevelus des parnasses de faubourg, des rastaquouères, parisiens ou cosmopolites, qui fréquentent les bouges littéraires de Montmartre, et remplacent, comme arbitres des élégances du langage, les précieuses de l'Hôtel de Rambouillet (2). »

Leur origine normande apparaît dans l'emploi de quelques mots ou expressions comme « les créatures », pour désigner les femmes, « à c't'heure », « itou » pour aussi, etc, dans la prononciation de plusieurs autres, comme les « Anglas », pour les Anglais, le « la » pour le lait, « cor » pour quart, « craire » pour croire, etc, ou enfin dans l'usage de mettre des accents quand il n'en faut pas, de dire notamment « Saint-Dénis ». Beaucoup de Français venus au Canada l'ont constaté ; c'est ce qui faisait faire à M. Herbette cette comparaison : « Dans une boutique du bas Québec, vous croirez parler à une aimable boutiquière du Havre (3). »

De plus, les Canadiens étant habitués à naviguer, ont appliqué aux choses terrestres des expressions employées par les marins. Un ménage abondamment pourvu de meubles est bien « gréé », un cocher parle « d'amarrer » son cheval ou de le faire « virer », et ses clients « embarquent » quand ils montent en voiture. On dit « baliser » un chemin, lorsqu'en hiver, au moment où la neige recouvre et dissimule les routes, il est nécessaire de planter des arbustes de place en place afin de guider les voyageurs. Il y a là évidemment une tendance bien naturelle qui montre le rapport entre la langue et les préoccupations dominantes de l'esprit humain.

Il était tout aussi normal, on le comprendra, que les Canadiens aient créé des mots nouveaux pour des choses qui n'existent pas chez nous ou n'y ont pas la même importance. On les nomme com-

(1) Discours de M. Montpetit lors de sa réception à l'Académie royale de langue française de Belgique, le 15 mai 1924.

(2) H. BOURASSA, *La langue gardienne de la foi*, p. 47.

(3) HALDEN, *Études de littérature canadienne française*, préface, p. III.

munément « canadianismes ». Voilà pourquoi ils disent par exemple des « battures » pour désigner certaines parties des grèves, principalement dans le golfe du Saint-Laurent, parlent des « pou-drieries », excellente expression qui caractérise admirablement les tempêtes de neige, ont donné le nom de « brûlés » aux parties de forêts détruites par le feu, « font de la terre » quand ils défrichent, appellent les « rangs » les propriétés disposées côte à côte et symétriquement, etc. Les mots techniques spéciaux abondent surtout dans les industries qui, comme celle du sucre d'érable, sont inconnues dans notre pays. Dans certains cas, ils ont naturellement emprunté des termes à l'anglais, mais toujours en les francisant. L'expression « dravage » des bois, ou action de faire entraîner les troncs d'arbres par le courant, vient de « to drive » ; les « loges », ou petites maisons construites avec des arbres entiers ont été ainsi appelées en calquant le mot sur « log house », etc.

Il était inévitable en effet que, vivant parmi une population anglaise, les Canadiens lui empruntent une foule d'expressions. Elles constituent ce qu'on appelle des anglicismes. On peut en distinguer de deux sortes. Le mot français est parfois employé dans le sens anglais, soit par exemple : se donner du « trouble », au lieu de se donner du mal, une « fournaise » pour un calorifère, faire une « lecture » au lieu d'une conférence. Parfois aussi, dans la classe la moins instruite, le mot anglais sera employé tout simplement à la place du mot français correspondant. Ainsi, on pourra entendre certains Canadiens du peuple parler de leur « kitchen », expression substituée à cuisine. Où l'anglicisme est surtout fréquent, c'est dans l'industrie et dans le commerce, parce que le mot français est souvent ignoré et que le mot anglais pénètre, soit par la conversation, soit par le catalogue venu de Toronto ou de New-York. Enfin, d'une manière générale, c'est naturellement parmi les habitants des régions où l'anglais domine, que les fautes signalées plus haut sont commises. Il y a là un grand péril pour la langue, à n'en pas douter, et les Canadiens français ont cherché avec raison à s'en préserver par tous les moyens possibles : fondation de sociétés, conférences, publications spéciales, etc. C'est même pour cela qu'ils refusent bien souvent d'employer certains mots anglais. Ils appellent un wagon un « char », et le tramway un « petit char ». Ils ne disent pas un rail, mais une « lisse », etc. L'adoption de mots étrangers n'a, en effet, pour des Français vivant dans des conditions toutes différentes, qu'une importance fort minime. C'est un phénomène général que l'on constate dans tous les pays. Mais il est facile de comprendre qu'un peuple en contact perpétuel avec une langue différente, et la parlant nécessairement, doit se montrer beaucoup plus prudent, éviter avec soin des emprunts qui, trop nombreux, pourraient frapper sa langue de mort.

Ce qu'on parle aujourd'hui au Canada français, ce n'est donc ni le français classique qui n'y a jamais existé, dans la masse du moins, ni un patois disparu depuis longtemps ; c'est notre français à nous, mais où entrent des archaïsmes et des termes spéciaux, un

français dépourvu des expressions toutes modernes, corrompu trop souvent par l'anglicisme et prononcé avec un accent *sui generis*, quoique se rapprochant étrangement de celui des Normands.

Les Canadiens savent d'ailleurs les imperfections de leur langage. P. B. Casgrain dont nous avons déjà vu les remarques au sujet de la politesse, constate ces défauts avec franchise, et s'exprime ainsi : « Peut-on dire que nous parlons correctement notre langue, du moins aussi bien que nos aïeux nous l'ont laissée ? En dépit de tous les chauvins, nous sommes obligés d'avouer qu'à part d'assez rares exceptions, nous sommes souvent en défaut, tant sur les règles de la grammaire que sur celles de la prononciation (1). » Ils ont donc sagement cherché à l'améliorer, et c'est dans ce but qu'ils ont notamment fondé, en 1902, l'importante *Société du parler français*.

Telles sont les quelques remarques auxquelles nous avons voulu nous borner sur un sujet qui mériterait un gros ouvrage. Gloire aux Canadiens qui ont si bien su conserver notre belle langue française ! Qu'elle contienne chez eux des imperfections, c'est ce qui est hors de doute, mais étonnons-nous plutôt qu'elle en contienne si peu, et nous serions heureux personnellement, si nous pouvions contribuer à détruire cette ridicule légende, venue on ne sait d'où et répandue principalement dans l'Ontario, que les Canadiens français se servent d'un patois incompréhensible, tandis que les Français parlent ce que l'on désigne sous l'étrange appellation de « Parisian French ! »

Voyons maintenant quels renseignements l'étude de la presse va pouvoir nous fournir sur la mentalité des Canadiens français. Cinq principaux caractères ont ici retenu notre attention.

Tout d'abord, la presse n'existait pas sous le régime français, pour la bonne raison qu'il n'y avait à ce moment aucune imprimerie au Canada. Mais, quand l'Angleterre fut maîtresse du pays, la situation changea, parce que les Canadiens eurent alors à lutter pour la défense de leurs droits. Voilà pourquoi les premiers journaux sont surtout politiques, et comment il se fait que la première manifestation de la littérature canadienne française apparaît avec le journalisme.

La presse, d'autre part, a toujours été combative. De nos jours encore, sans parler des revues spécialement consacrées à la défense de l'intégrité nationale canadienne française, il est bien rare qu'on ne rencontre pas, soit dans les journaux, soit même dans les revues littéraires, des articles dénonçant, souvent en termes violents, quelque fait par lequel les Canadiens français considèrent leurs droits menacés, ou encourageant le peuple à rester ferme dans ses revendications.

Elle est également essentiellement religieuse, ce qui est tout naturel dans un pays aussi catholique. Les quelques tentatives, faites au milieu du siècle dernier pour créer des journaux anti-reli-

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 278.

gieux, ont lamentablement échoué, et l'on chercherait en vain dans toute la province de Québec, également dans les différentes régions du pays où des journaux sont publiés en français, une feuille anticléricale, voire neutre. Non seulement, même, la presse ne contient jamais d'attaques contre le clergé, mais il n'est guère un numéro de quotidien ou de revue qui ne renferme des articles inspirés par l'esprit religieux le plus profond, des nouvelles ou des illustrations touchant la foi et ses progrès au Canada. En somme, toutes les publications périodiques qui sont aux mains des Canadiens français, ressemblent à ce point de vue à celles que dirigent en France les catholiques les plus avancés.

La presse apparaît encore comme essentiellement morale. Rien dans le texte ou les gravures qui soit de nature à choquer les personnes les plus strictes à cet égard. Les romans feuilletons, eux-mêmes, sont soigneusement choisis. Le journal ou la revue peut, selon la formule, être mis entre toutes les mains. Est-il nécessaire de dire, dès lors, que beaucoup des articles et des dessins de nos publications ne sont jamais reproduits, que la plupart de nos journaux humoristiques sont rigoureusement bannis du Canada ? Les Canadiens anglais, d'ailleurs, coopèrent à cet ostracisme.

Enfin, dans les journaux à grand tirage du moins, l'influence des États-Unis se fait nettement sentir. Ils paraissent parfois avec plus de 50 pages, presque toujours avec 20 ou 30. De plus, ils sont encombrés de cette réclame tapageuse et mensongère dont les Américains s'abreuvent entre eux. Quand les Européens les lisent, ils se trouvent au début, par suite de leur manque d'expérience, absolument noyés au milieu d'un fatras épouvantable de nouvelles de toute espèce où la très grande majorité d'entre elles est absolument sans intérêt et étouffe pour ainsi dire les choses capitales. L'abondance extraordinaire des illustrations, particulièrement des portraits, et le nombre considérable des nouvelles de mariages, de déplacements, de réunions, etc, correspondent plutôt à l'orgueil incommensurable des habitants de la République voisine qu'au tempérament naturel des Canadiens français, mais montrent bien quelles influences ceux-ci sont contraints de subir. C'est encore la proximité des États-Unis qui pousse un certain nombre de journaux à la recherche passionnée de la nouvelle à sensation, laquelle trop souvent tient plus ou moins du *canard*, mais augmente considérablement le tirage. Le quotidien, à tendances plus littéraires, plus soigné, plus conforme au caractère traditionnel des habitants, et opposé aux méthodes de ce qu'on appelle « la presse jaune », existe, mais le petit nombre de ses lecteurs suffit à montrer quelle est l'orientation nouvelle des masses, et combien leur mentalité a changé. Peut-on espérer une réaction ? C'est possible, il semble même qu'elle se dessine. Aboutira-t-elle, ou au contraire ne sera-t-elle que passagère ? L'avenir seul le dira.

Dans les chansons du peuple se reflète encore sa mentalité. Savoir celles qui sont en usage sur les rives du Saint-Laurent, constitue, par conséquent, un précieux appoint pour notre sujet, en con-

firmant tout au moins certaines de nos conclusions. Le folklore de la Nouvelle-France montre que l'esprit canadien français est essentiellement conservateur et est demeuré nettement français dans son fond. Les grand'mères redisent encore aux enfants les petites amusettes de chez nous, pieusement conservées. En voici deux : « Celui là (le pouce) a été à la chasse ; celui-là (l'index) l'a tué ; celui-là (le majeur) l'a plumé ; celui-là (l'annulaire) l'a fait cuire et celui-là (l'auriculaire) l'a tout mangé, tout mangé, tout mangé (1). L'autre est comme suit : « Il est midi — Qui c'qui l'a dit ? — C'est la souris — Où est-elle ? — Dans la chapelle — Que fait-elle ? — De la dentelle — Pour qui ? — Pour ces demoiselles — Combien la vend-elle ? — Trois quarts de sel (2). » La très grande majorité des chansons est, d'ailleurs, d'importation française. C'est ainsi que, de tout temps, on a chanté au Canada : *A Saint-Malo, beau port de mer ; Dans les prisons de Nantes ; Sur le pont d'Avignon ;* surtout *Alouette*, maintenant oubliée chez nous, mais la grande favorite là-bas, et, chose étrange, même chez les Canadiens anglais qui ne se lassent jamais de l'entendre ... et de la chanter.

Ces chants nous révèlent encore certaines caractéristiques de la mentalité canadienne. L'influence anglaise, par exemple, s'y montre parfois. C'est ainsi, notamment, qu'il s'agit souvent des prisons de Londres au lieu de celles de Nantes ! La moralité foncière de la population s'y fait jour également. Les passages un tant soit peu légers ont été soigneusement éliminés et remplacés par des expressions, préférables à ses yeux, mais qui n'améliorent pas toujours le texte. Le Français proclame à tout vent qu'il fait bon *dormir* auprès de sa blonde ; le Canadien français, plus réservé, se contente du verbe *se tenir* ! Les vieilles chansons, enfin, qui ont quelque chose de doux, de simple, de naïf, montrent, puisque le peuple les aime et les chante encore, que sa mentalité est restée en partie ce qu'elle était au XVII^e siècle. Elles sont le propre, en effet, de gens simples, honnêtes et bons. Étant si clairement la manifestation de l'âme populaire, ne méritent-elles pas que le psychologue s'y arrête un instant ?

L'étude de la littérature canadienne française va nous permettre de faire encore quelques constatations intéressantes, en nous révélant le caractère des individus, et en nous montrant qu'elle a subi le contre coup des grandes influences qui se sont exercées sur la population en général.

Toute littérature porte naturellement la marque des esprits qui l'ont faite. Les Canadiens ayant gardé les qualités intellectuelles qui caractérisent notre race, on voit pour ainsi dire à chaque page dans leurs œuvres, la manifestation de cette clarté, de cette méthode et de cette logique qui sont si françaises. Leur littérature se rattache donc à la nôtre, non pas seulement parce qu'elle a été écrite dans la même langue, mais aussi parce que toutes les deux procèdent d'un

(1) ERNEST GAGNON, *Chansons populaires du Canada*, p. IX.

(2) *Ibid.*, p. X.

tempérament identique et d'une formation intellectuelle dont les éléments essentiels sont les mêmes. Elle est forcément, en outre, d'inspiration française, c'est-à-dire que les auteurs, d'une façon générale, y développent les mêmes idées et les mêmes sentiments que l'on trouve dans la nôtre. Mais, bien entendu, cela ne signifie pas qu'ils adoptent toutes nos opinions. Certaines tendances de notre esprit leur répugnent absolument, et c'est pourquoi ni le réalisme, ni le scepticisme, ni nos idées révolutionnaires n'apparaissent dans leurs ouvrages. Quand nous disons que la littérature canadienne française s'est inspirée de la nôtre, il faut donc entendre par là que l'âme de notre patrie se retrouve dans cette littérature, mais sous quelques-uns de ses aspects seulement, et non intégralement. Les écrivains canadiens français, idéalistes, conservateurs, profondément croyants, ne ressemblent, par conséquent, qu'à certains des nôtres. On ne sera pas surpris d'apprendre, de plus, qu'ils ont imité les œuvres françaises, les poètes particulièrement et Victor Hugo surtout, dans les débuts. Rien d'extraordinaire encore, étant donné leur origine et leurs sentiments à l'égard de leur ancienne patrie, à ce qu'ils aient fréquemment fait les plus beaux éloges de la France.

Nous venons de voir que certaines tendances de notre littérature avaient été résolument rejetées par les Canadiens français, notamment le scepticisme, le réalisme et les idées révolutionnaires. C'est dire, par conséquent, que leur littérature porte l'empreinte de leurs sentiments, qu'elle est foncièrement catholique, monarchiste, conservatrice, respectueuse de l'ordre et morale. Ce que nous avons dit précédemment des journaux et des chansons, à ce dernier point de vue, s'applique également ici. Aucune vulgarité ou grivoiserie n'apparaît, même dans les romans. Leur littérature est, au contraire, empreinte d'une dignité et d'une gravité tout à fait remarquables, donnant parfois l'impression d'être mélancolique. On saisit là tout l'abîme — le mot n'est pas trop fort — entre la conception que leurs auteurs et les nôtres, pour la plupart, se font du rôle de l'écrivain. Celui-ci, d'après eux, est responsable de ses œuvres, il a charge d'âmes. Tout livre donc, à leur point de vue, ne peut être vraiment beau qu'à la condition d'exalter la vertu et de flétrir le mal. Quand, par suite, l'amour fait son apparition en poésie ou dans le roman, c'est toujours sous une forme épurée, idéalisée. C'est l'amour simple, naturel et chaste qui rappelle Paul et Virginie, n'a rien de commun avec les mille complications et subtilités de la passion décrite par nos romanciers et dramaturges contemporains.

Nous touchons ici au point le plus intéressant peut-être de la littérature canadienne, à savoir sa tendance à la nationalisation. Un milieu différent, une histoire qui leur est personnelle, un genre de vie spécial, devaient tout naturellement aider à différencier la littérature des Canadiens et la nôtre. La première allait trouver dans la beauté du pays lui-même, dans cette nature grandiose, un sujet bien digne de l'inspirer. Le Saint-Laurent majestueux, les lacs immenses, les forêts vierges et silencieuses, les montagnes sauvages, le rude climat, ne pouvaient assurément que tenter les écri-

vains et contribuer à la création d'une poésie descriptive particulière au Canada. D'autre part, le passé de ce peuple, si intéressant, si plein de hauts faits, si extraordinaire et si romantique aussi, devait faire naître de bonne heure l'histoire à côté de la poésie. Et ce furent en effet les deux premiers genres littéraires cultivés par les Canadiens français. Poètes et historiens se sont donc attachés à raconter les origines de la Nouvelle France, à célébrer l'œuvre de leurs explorateurs, de leurs missionnaires, de leurs colons, et, en redisant toutes les actions héroïques accomplies sur les champs de bataille, ou en faisant le récit des luttes politiques soutenues au parlement, à stimuler l'enthousiasme des Canadiens et à augmenter leur amour pour leur pays d'adoption. La poésie, l'histoire surtout, furent donc essentiellement patriotiques. C'est même cette idée de glorifier le passé de ceux de sa race, et de venger une défaite dont ils ont toujours tant souffert, qui a poussé Garneau à écrire sa fameuse *Histoire*, œuvre considérable lui ayant valu le titre d'historien national du Canada. L'existence que mène le peuple a enfin entraîné un genre littéraire à part : les études de mœurs, qui ont essayé de décrire les traditions, les usages, les coutumes, les habitudes de vie des anciens Canadiens, surtout à la campagne ; et de cet effort est née toute une littérature du terroir canadien.

Mais cette nationalisation s'est traduite depuis quelques années d'une autre manière qui montre bien les tendances des générations nouvelles, l'attitude des jeunes écrivains, et la confiance qu'ils ont acquise en leurs forces. Depuis 1895, époque à laquelle fut fondée l'École littéraire de Montréal, la littérature canadienne a pris une orientation nouvelle, en ce sens que, de plus en plus, l'imitation des œuvres françaises tend à disparaître. Les Canadiens aujourd'hui ne veulent plus guère les considérer que comme une discipline, un moyen de s'instruire. L'idéal, d'après eux, est de s'en affranchir le plus possible, de créer une littérature personnelle, originale, vraiment canadienne, correspondant parfaitement aux sentiments et aux idées du peuple. Soyons nous-mêmes, disent-ils, et rendons nous indépendants de la France intellectuelle.

Voici comment M. l'abbé Camille Roy s'exprime sur ce dernier point : « Écrire des nouvelles et des romans où l'analyse psychologique, au lieu d'entrer dans le vif de l'âme canadienne, ne laisse voir que des états de conscience tout français ; faire des poésies où le sentiment est purement livresque et soutenu de réminiscences toutes françaises, comme, par exemple, il arrivait trop souvent à ce pauvre et si sympathique Émile Nelligan ; user sans raison du néologisme et de tous ces mots nouveaux, étranges, qu'inventent là-bas ceux qui n'ayant rien à dire cherchent à suppléer à l'idée par l'inattendu de l'expression ; employer tous ces vocables mièvres, ou prétentieux et miroitants comme de faux bijoux, qui tirent l'œil plus qu'ils n'éveillent la pensée ; étaler en sa prose toutes ces formes bizarres comme on le fait souvent ici en certaines chroniques féminines, sans compter quelques masculines ; faire des livres, en un mot, où la langue est corrompue par l'argot des écrivains malades

de France, où le fond n'est qu'un démarquage du livre français, où la matière, pétrie de souvenirs de lectures plus que d'idées personnelles, est imprégnée de toutes les sauces piquantes avec lesquelles on relève, là-bas, le ragoût de certains ouvrages : voilà ce qui n'est pas canadien et voilà donc ce qu'il faut condamner (1). »

Les partisans de cette nationalisation veulent même changer la nature des sujets étudiés. A son début, la littérature canadienne avait été surtout descriptive, patriotique et religieuse. Elle tend, à l'heure actuelle, à laisser de côté le Saint-Laurent, les gloires de jadis, jusqu'aux sentiments religieux. Elle semble marcher vers un certain cosmopolitisme littéraire, s'intéresse aux problèmes philosophiques, moraux et sociologiques qui préoccupent l'humanité. Redoutant l'anémie que provoquerait chez les auteurs le fait de se borner à l'étude des choses canadiennes, elle veut dénationaliser son fond, mais se nationaliser davantage par les idées et le style.

Telle est du moins l'opinion du groupe dit exotique, cherchant à étudier tout ce qui est humain, à prendre son inspiration à l'étranger, par opposition avec les régionalistes, en faveur, au contraire, de sujets canadiens, préconisant des œuvres dans le genre de *Maria Chapdelaine*. Les premiers semblent l'emporter à l'heure actuelle. La littérature canadienne qui fut donc d'abord canadienne par le fond et française par la forme, tend à devenir aujourd'hui universelle par le fond, mais canadienne par la forme. Cette tentative d'affranchissement ne pourra, bien entendu, que s'opérer lentement. Elle est naturelle, certes, mais bien difficile à réaliser, car les œuvres étant écrites en français et portant sur des sujets qui ne sont pas propres au pays, perdent en originalité ce qu'elles peuvent gagner en étendue ; néanmoins, les résultats de cette évolution seront assurément des plus intéressants à suivre dans l'avenir.

Un autre caractère essentiel de la littérature canadienne française est qu'elle fut tardive. On va comprendre aisément pourquoi. Cette longue absence d'œuvres littéraires a des causes nombreuses qui vont nous faire voir qu'il n'y a pas chez les Canadiens français d'infériorité intellectuelle. Elle tient principalement aux diverses circonstances extérieures qui ont agi sur leur existence et dont ils ont été les victimes.

Si, pendant longtemps, les Canadiens n'écrivent pas, ne publient pas, c'est d'abord et avant tout parce qu'ils ne sont pas suffisamment instruits. De cela on ne saurait douter, après tous les témoignages qui en ont été donnés. En 1736, en effet, d'après l'intendant Hocquart, « toute l'éducation que reçoivent les enfants d'officiers et des gentilshommes se borne à très peu de chose ; à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie et de l'histoire (2). » Bougainville, en 1757, dit éga-

(1) CAMILLE ROY, *Essais sur la littérature canadienne*, p. 221.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 141.

lement que les Canadiens « ne savent pas écrire (1) ». Bonnefons, vers la même époque, constate qu'ils « sont généralement peu instruits (2) ». Murray écrit à lord Egremont, le 5 juin 1762 : « En général, [les Canadiens] sont excessivement ignorants (3). » Des marchands anglais se plaignent amèrement, le 6 janvier 1787, « que les habitants ignorent malheureusement l'usage des lettres et ne savent ni lire ni écrire (4). » Le juge Ogen, en 1789, assurait dans le *London Evening Post* que, « hors des villes de Québec et de Montréal, il n'y a pas en général trois hommes dans une paroisse qui sachent lire et écrire (5). » Labadie, certainement fort au courant de la situation en sa qualité d'instituteur, parle lui-même, en 1792, de « la profonde ignorance qui règne dans les campagnes (6) ». Weld, parcourant le Canada quelques années plus tard, déclare qu'« on rencontre parmi [les Canadiens] très peu d'hommes qui sachent lire ou écrire (7) ». J. E. Roy, après avoir dit qu'un grand nombre d'habitants dans la seigneurie de Lauzon étaient totalement illettrés (8), précise en ces termes : « Que l'on n'aille pas croire que cette ignorance fut particulière au coin de terre dont nous étudions l'histoire (9). D'après les témoignages des personnes les plus autorisées, au temps dont nous parlons (10), le quart environ de la population canadienne savait lire passablement, et il pouvait y en avoir un dixième environ qui savaient écrire leur nom assez misérablement à la vérité (11). » Au cours du XIX^e siècle, bien que s'améliorant, la situation est encore loin d'être satisfaisante. Lord Durham ne disait-il pas dans son rapport de 1839 : « Il est impossible d'exagérer le manque d'instruction parmi les habitants (12). » Sulte enfin, écrivant en 1884, avouait franchement, en parlant de la jeunesse de cette époque, quelle était insuffisamment instruite (13).

Un tel ensemble d'opinions concordantes ne saurait nous permettre de douter un seul instant de leur vérité. S'il en fallait une autre preuve, d'ailleurs, les deux extraits suivants n'autoriseraient plus la moindre hésitation. M. de Contrecoeur écrivait un jour à sa femme : « Je né que le *tan de ta cusé récépcion de tes lettre...* (14). » Le Moyne de Bienville était non moins savant : « Je me suis déjà donné le plaisir, lit-on dans sa correspondance, de vous écrire il y a

(1) BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle France*, p. 70.

(2) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 49.

(3) AM. GOSSELIN, *Louis Labadie*, M. S. R. C., 1913, p. 97.

(4) *Ibid.*, p. 98.

(5) *Ibid.*,

(6) *Ibid.*, p. 101.

(7) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 65.

(8) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 157.

(9) C'est-à-dire la seigneurie de Lauzon.

(10) Vers 1800.

(11) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 343-344.

(12) AM. GOSSELIN, *Louis Labadie*, M. S. R. C., 1913, p. 98.

(13) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 152.

(14) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 295.

un an au *sujette* de se futur mariage pour savoir votre *pancé* (1). » Si l'on orthographiait ainsi dans les meilleures familles, que devait être, en effet, l'instruction parmi le peuple !

Les Canadiens aujourd'hui semblent parfois un peu honteux de cette situation passée. Mais leur responsabilité à ce sujet est fort limitée. Le coupable, ce fut d'abord, nous devons le reconnaître, l'administration française qui n'encouragea pas l'instruction dans sa colonie, comme c'était son devoir de le faire. Selon Garneau, il est vrai, son abstention était voulue. « Le [gouvernement] se gardait, dit-il, de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par suite plus faciles à conduire (2). » Peut-être aussi que, s'ils avaient été plus instruits, les Canadiens français auraient sollicité des places dans l'administration, et les ministres, sans doute, préféreraient les donner à des Français. Voulue ou non, d'ailleurs, cette abstention était réelle, car, comme nous le verrons dans un instant, le manque d'instruction des habitants provenait en grande partie de ce que l'enseignement ne fut jamais organisé dans le pays. Il faut admettre, cependant, que l'absence d'instruction des premiers colons, et surtout diverses circonstances dans la suite, y ont été pour beaucoup. Or, de cet état de choses, le gouvernement français ne fut pas coupable évidemment.

Nous ne reviendrons pas sur le fait que les émigrants avaient l'esprit trop peu cultivé pour se consacrer à des études littéraires. Voyons plutôt à quels obstacles la population s'est heurtée au point de vue intellectuel, une fois installée au Canada. Les écoles ne font pas totalement défaut, car les villes et certaines paroisses qui en sont peu éloignées, sont assez bien partagées (3). Mais, dans les campagnes, d'une façon générale, il n'y en avait pas au XVII^e ni au commencement du XVIII^e siècle (4). Les marchands de Québec dont nous avons déjà parlé, déclaraient dans leur protestation, en 1787, qu'il n'y avait aucune école digne de ce nom pour les garçons en dehors des villes (5). Ceux de Montréal, en 1787 également, se plaignaient même qu'il n'y eût pas « une seule école donnant l'instruction des garçons dans un endroit rural quelconque du district (6) ! » Pas d'instituteurs, non plus, avant 1718 (7). Comme l'a fait remarquer Sulte au sujet de l'enseignement sous le régime français : « Il n'existait ni système, ni plan d'ensemble, tout se faisait sous l'inspiration du moment et par la générosité des individus (8). » Mais on voit qu'il en fut de même encore après 1763. Bien mieux, les écoles manquent aussi en beaucoup d'endroits dans le courant du XIX^e siècle.

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 23.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 234.

(3) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 123.

(4) *Ibid.*, p. 124.

(5) AM. GOSSELIN, *Louis Labadie*, M. R. S. C., 1913, p. 98.

(6) *Ibid.*

(7) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 124.

(8) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 23.

A quoi tenait donc ce manque d'écoles ? Il est dû pendant longtemps, non seulement à l'éparpillement des habitants, à l'absence de routes et à la rigueur du climat, ce qui naturellement empêchait les enfants des campagnes de pouvoir se déplacer facilement, mais aussi à la pénurie d'argent. Celui-ci faisant défaut dans la colonie, on ne pouvait donc construire les bâtiments nécessaires ni recruter de personnel. C'est pourquoi — et il n'y a pas encore bien des années que cela se passait ainsi dans certains villages — les enfants s'instruisaient à la maison, et avaient souvent pour maîtres le curé, le notaire ou quelque autre personne instruite, voire même des enfants plus avancés qu'eux. Labadie ne faisait-il pas la classe à ses petits camarades, alors qu'il n'était âgé que de 7 ans (1) !

Les énergies, en outre, étaient trop absorbées par les nécessités de l'existence pour pouvoir s'occuper à des travaux intellectuels. Les colons, sans doute, manquaient des connaissances nécessaires à qui veut se mêler d'écrire, mais même s'ils les avaient eues, les guerres incessantes sous la domination française, absorbaient trop leur temps pour qu'ils puissent faire autre chose, entre deux expéditions, que de gagner leur pain quotidien. Le « primo vivere » a été la loi inexorable au Canada peut-être plus qu'ailleurs. La vie y était essentiellement active, aventureuse, guerrière, et ne laissait pas de place pour la pensée, par conséquent. En outre, pendant la guerre de Sept ans, l'instruction a été pratiquement impossible. Les collèges et les séminaires restent, à cette époque, fermés pendant près de dix ans (2). Le fait qu'il y a ainsi tant de générations d'illettrés ne peut manquer d'avoir de graves conséquences.

Après 1763, les habitants ont mené une vie plus tranquille, mais les difficultés ne manquent pas cependant. Les Anglais avaient par exemple fondé, en 1801, ce qu'on appelait l'*Institution Royale* pour développer l'enseignement; les Canadiens français n'y voyant, toutefois, qu'un moyen de les angliciser, elle disparut aussitôt (3). Ils refusèrent, toujours pour la même raison, d'envoyer leurs enfants dans des écoles dirigées par les Canadiens anglais. C'est ainsi, notamment, qu'en 1789, ceux-ci avaient proposé la création d'une université mixte, mais le clergé catholique, ne voulant que des institutions exclusivement dirigées par lui, s'y opposa énergiquement, et le projet ne fut pas réalisé (4).

N'ayant, enfin, que les places inférieures, parce que les hautes fonctions étaient prises par leurs rivaux, les Canadiens français manquaient des loisirs nécessaires à leur perfectionnement intellectuel et à la production littéraire; l'élite, d'autre part, étant trop absorbée par les luttes politiques, se trouvait dans le même cas.

Les programmes furent pendant longtemps réduits à leur plus simple expression. Dans l'enseignement primaire, on apprenait aux

(1) AM. GOSSELIN, *Louis Labadie*, M. S. R. C., 1913, p. 99.

(2) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 1^{re} série, p. 178.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 63.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 386 sq.

enfants à lire, à écrire et à compter. Les élèves de l'enseignement secondaire, ou, comme on dit au Canada, des collèves classiques, y joignirent, dès le xvii^e siècle, le latin, la rhétorique et la philosophie, mais à cela ou à peu près se bornèrent leurs études pendant longtemps, sans oublier, bien entendu, le catéchisme et l'histoire religieuse qui, comme dans les écoles, ont toujours tenu la première place. L'enseignement supérieur n'existait pas. Ce n'est qu'en 1854 que s'ouvrit la première université canadienne française, l'université Laval de Québec. Celle de Montréal est fondée en 1878 seulement. L'argent et les étudiants auraient fait défaut pour pouvoir créer un haut enseignement, et c'est pourquoi le clergé attendit si longtemps. Le moment n'est pas encore venu, répondait-il à ceux qui le poussaient dans cette voie. D'une manière générale, les cours donnés jusqu'alors en ces deux universités canadiennes françaises, les seules d'ailleurs, et le travail exigé des étudiants, ont-ils permis la formation d'écrivains, de littérateurs de talent ? Nous répondons négativement, sans craindre d'être contredit. Heureusement la situation s'améliore chaque jour. Les programmes sont plus étendus et plus développés, les professeurs plus compétents parce que spécialisés, les laboratoires mieux outillés, etc.

Le clergé, qui dirige les études, a été en partie responsable de leur insuffisance. Bien souvent, en effet, il s'est montré trop facilement satisfait de l'enseignement donné. Il n'a pas cherché à former des littérateurs et des savants, à donner même une haute culture intellectuelle, il s'est borné à vouloir faire des enfants de bons Canadiens et de bons chrétiens, prétendant que l'instruction n'est pas utile au bonheur. C'était là évidemment une conception trop étroite et nuisible aux intérêts de la race. Le but des collèves fut même presque uniquement, jusqu'à la fin du xix^e siècle, de former des prêtres. E. P. Taché écrivait vers 1848 : « Indépendamment du clergé, nous chercherions peut-être en vain dans toute la ville de Montréal une trentaine de laïques ayant reçu... une éducation collégiale ; et dans la côte du sud, au-dessous de Québec, parmi une population de près de 100.000 habitants, il peut s'en rencontrer un ou deux (1) ! »

Mais les Canadiens, eux aussi, ont une part de responsabilité à ce sujet. Le passage suivant de M. l'abbé Camille Roy, écrit en 1909, montre bien leur peu d'attachement pour la culture littéraire, et comment l'à peu près leur suffit : « Parce que pendant longtemps on a pu vivre, travailler et accroître la fortune publique sans s'occuper beaucoup de littérature, plusieurs d'entre nous ne voient pas encore très bien pourquoi il en faudrait faire tant. Et d'autre part, parce que le peuple qui aime, malgré tout, les beaux diseurs, les tribuns éloquents et corrects, prodigue aussi ses applaudissements aux malfaiteurs littéraires des forums et des parlements, on ne comprend pas bien qu'il faille tant s'esquinter pour apprendre à faire des phrases élégantes, et à mettre des idées dedans. Et parce

(1) HUSTON, *Répertoire national*, t. IV, p. 366.

que le partisan politique s'abonnera aussi facilement, plus facilement peut-être, à un journal rempli d'insignifiantes gravures, de réclames impudentes et de mauvaise prose, pourvu qu'il soit rouge ou bleu, qu'à une feuille très correcte et très digne où l'on respecterait les lois de la pensée, du style et du bon goût, on ne voit pas bien pourquoi l'on ne continuerait pas à nous faire des journaux dont il faut rougir à l'étranger, et où le nombre des pages est généralement en raison inverse de leur valeur littéraire et grammaticale (1). »

Il n'est que juste de reconnaître, néanmoins, que les débouchés ne furent pas nombreux ni brillants pendant longtemps pour les jeunes gens instruits. En dehors de l'état ecclésiastique, l'enseignement classique ouvrait seulement la porte de quelques professions libérales tellement encombrées que beaucoup y vivotaient misérablement. Comment, dans ces conditions, la culture intellectuelle aurait-elle pu être prisée ? Et le clergé, en écartant des collègues de trop nombreux candidats à des salaires insuffisants, a peut-être, en somme rendu service au pays.

Notons encore, comme cause du manque d'instruction, et par suite, du temps considérable que la littérature a mis à faire son apparition, le goût du travail qui a toujours fait défaut chez les enfants. Boucher disait « qu'on a de la peine à les captiver pour les études (2). » C'est la forêt qui les attirait, la vie vagabonde, les voyages lointains, et cela dès la jeunesse. Charlevoix ne raconte-t-il pas que les Canadiens s'exerçaient à conduire les canots « dès la bavette (3) ! » Beauharnais écrivait vers 1730 : « En général les jeunes gens du Canada sont peu portés à aucun genre d'application sérieuse et sédentaire... La plupart préfèrent les voyages et le commerce (4). » Bougainville, de même, remarque que la jeunesse « ne songe qu'à s'adonner de bonne heure à la chasse et à la guerre (5). » Les Canadiens, sans contredit, supportent aujourd'hui les conséquences de cette longue paresse intellectuelle dont leurs ancêtres furent coupables, sans doute, mais avec des circonstances atténuantes, reconnaissons-le.

Paresse intellectuelle, avons-nous dit ? On n'en saurait douter. Bibaud, historien et poète, ne se trompait pas en exprimant ainsi, non sans chagrin, cette triste disposition de ses contemporains au commencement du XIX^e siècle :

« Combien, au lieu de lire, écrire ou travailler,
Passent le temps à rire, ou jouer, ou bâiller (6). »

Et Raynal, en somme, dépeint mieux la situation que Charlevoix et Kalm, quand il dit que, même les citadins, n'avaient « nul goût

(1) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 32-33.

(2) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 62.

(3) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 193.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 24.

(5) BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle France*, p. 70.

(6) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 224.

pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction (1). » Si les enfants ne vont pas plus souvent ni plus longtemps à l'école, c'est sans doute à cause de son éloignement, de la sévérité des hivers, du besoin qu'on a d'eux à la ferme, mais n'est-ce pas surtout à cause de leur paresse ? C'est encore pour la même raison, croyons-nous, que tant de jeunes gens, de nos jours, cessent d'étudier après leur baccalauréat. Le travail intellectuel n'a donc jamais été la tendance dominante des Canadiens français. Le milieu et les circonstances y étaient, il est vrai, si peu favorables que c'eût été miracle, en vérité, de les voir se consacrer avec ardeur à leurs études. Les conditions ne sont plus les mêmes, ils évoluent rapidement, et on enregistrera bientôt sans nul doute, à ce sujet, des changements profonds dans leur mentalité. Le nombre des illettrés, par exemple, diminue graduellement. Alors qu'il était encore de près de 20 % au début de ce siècle, il est descendu à l'heure actuelle aux environs de 10 %. La jeunesse, d'autre part, s'intéresse de plus en plus aux études supérieures, et à l'université de Montréal notamment, il y avait en 1922 plus de 3.000 étudiants d'inscrits. C'est un signe des temps !

N'y eut-il pas aussi un mal terrible dont les Canadiens souffrirent pendant longtemps, à savoir le manque de livres ? Même les livres de classe faisaient défaut. Il en arrivait de France sans doute ; malgré cela, on n'en avait jamais assez. Une institution écrivait, en 1764 : « Je ne puis vous dépeindre l'allégresse qui se répandit parmi nous à la nouvelle qu'il nous venait des livres par M. Montgolfier (2). » Elle s'exprimait encore ainsi, en 1777 : « Si la Providence vous procure quelque circonstance favorable, et que vous puissiez en profiter pour nous faire parvenir sept ou huit douzaines de livres français et autant de livres latins à l'usage de nos classes, vous nous rendrez un service signalé. Ces articles nous font gémir depuis longtemps (3). » Les enfants en étaient réduits, encore au XIX^e siècle, à copier des livres dont on avait trop peu d'exemplaires pour pouvoir en fournir un à chacun d'eux. Il existait même, aux Ursulines de Trois-Rivières, « une grammaire unique et d'âge centenaire, presque enchâssée sur un pupitre au milieu de la classe, où chaque élève allait à son tour apprendre la leçon, mais sans toucher jamais au livre vénéré, le droit de tourner les pages n'appartenant qu'à la maîtresse (4). » On peut comprendre, dès lors, que la situation était encore pire en ce qui concernait les livres de littérature, de sciences, etc. D'après Huston, « il fut un temps, que se rappellent beaucoup de vieillards, où une bibliothèque de quelques livres était un luxe dont quelques personnes favorisées de la fortune et du hasard seules pouvaient jouir (5). » Le curé Boucher, fils de Pierre

(1) RAYNAL, *Histoire des établissements et du commerce dans les deux Indes*, t. XIII, p. 235-236.

(2) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 1^{re} série, p. 179.

(3) *Ibid.*,

(4) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 195.

(5) HUSTON, *Répertoire national*, t. I, p. VI.

Boucher, possédait 500 volumes, ce qui était certainement remarquable pour un curé de campagne du Canada, au XVII^e siècle. Mais, c'est bien entendu un fait unique. J. E. Roy nous dit en effet : « Dans les inventaires que nous avons parcourus, il n'est jamais question de livres. Pour dire toute la vérité, personne ne lisait (1). » Il y avait bien quelques bibliothèques publiques, mais pourvues d'ouvrages souvent sans intérêt, et peu fréquentées. La première fut fondée à Québec, en 1779, grâce au gouverneur Haldimand, et renfermait près de 2.000 volumes dont la moitié en français (2). Celle de Montréal, en 1822, en possédait 8.000 (3). C'était encore bien insuffisant. D'autre part, le Canadien de la classe moyenne, étant pauvre, consacrait évidemment le peu d'argent qu'il possédait à d'autres choses que des ouvrages. L'élite, absorbée par ailleurs, n'avait pas le temps de lire. Seuls, donc, quelques étudiants et quelques prêtres achetaient des livres (4).

Un certain nombre de jeunes gens, cependant, cherchaient à s'instruire, à développer leur intelligence, et se risquaient de temps en temps à écrire, mais l'encouragement indispensable faisait totalement défaut. Le public était malheureusement indifférent, en partie à cause de la concurrence redoutable des livres français. Il les préférait à ceux des Canadiens. Pourquoi, dès lors, écrire si personne ne vous lit ? Et puis, comment l'auteur vivra-t-il puisque sa plume ne lui rapporte rien ? Les Canadiens français, qui aiment toujours la plaisanterie, ont dit humoristiquement :

« Aux petits des oiseaux Il donne la pâture,
Mais sa bonté s'arrête à la littérature (5). »

L'écrivain devra, par conséquent, faire autre chose, avoir une profession. Mais, dans ces conditions, il ne peut guère être produit d'œuvres de valeur. On aura une littérature d'amateurs, non une vraie littérature. Ainsi s'explique que, suivant la juste expression de Crémazie, les œuvres canadiennes aient été seulement des « accidents littéraires (6) », et qu'une littérature vraiment nationale n'ait pu se constituer. Pas de mécènes, non plus, pour aider les jeunes auteurs. Et voilà pourquoi le poète Joseph Quesnel écrivait, en 1804 :

« Parcours tout l'univers, de l'Inde en Laponie,
Tu verras que partout on fête le génie,
Hormis en ce pays : car l'ingrat Canadien
Aux talents de l'esprit n'accorde jamais rien (7). »

- (1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 343.
- (2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 221 et 223.
- (3) ISIDORE LEBRUN, *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, p. 235.
- (4) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 31.
- (5) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 349.
- (6) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 25.
- (7) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 34.

Il y avait même plus qu'indifférence parfois, il y avait hostilité. Ceux qui se livraient avec courage à des travaux intellectuels étaient, en effet, mal vus, et on cite cette phrase d'un homme d'État qui peint admirablement la mentalité des Canadiens français et leur mépris des choses intellectuelles : « Ce jeune homme ne fait rien... il écrit (1) ! »

L'absence de critique littéraire a, jusqu'à ces dernières années, nui considérablement aussi au développement intellectuel des Canadiens français. Ce n'est pas qu'elle ait été totalement inexistante, mais elle se réduisait à ces deux extrêmes : la réclame *américaine* ou l'éreintement ! Or, on sait trop quelle est son utilité pour que nous insistions sur ce point. Son rôle essentiel étant de former le goût du public et d'obliger les écrivains à se perfectionner sans cesse, il est sinon impossible, du moins bien difficile que, sans elle, une littérature se développe et progresse.

Toutefois, la principale cause qui a empêché la littérature de naître de bonne heure sur les bords du Saint-Laurent a été l'éloignement de la France. Non seulement les livres manquaient, comme nous l'avons vu, mais encore le Canada était dépourvu, par suite de cet éloignement, de l'atmosphère intellectuelle sans laquelle il n'y a guère d'écrivains. Notre littérature fut inconnue au Canada jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les guerres de la Révolution et de l'empire ne favorisant pas l'influence française ; et rien évidemment ne pouvait remplacer l'aide qu'aurait pu fournir la connaissance de nos chefs d'œuvre. En outre, le gouvernement anglais, pour des raisons faciles à comprendre, empêchait de trop étroites relations entre le Canada et la France. Mgr Briand nous dit, en effet, qu'il était extrêmement opposé à ce que les Canadiens aient communication avec nous (2), et le gouverneur Haldimand renvoie, en 1783, deux prêtres français (3).

Mais il y a plus encore. Le jour où enfin nos livres pourraient pénétrer au Canada, on refuse de les laisser entrer, parce que le clergé craint l'influence de notre littérature sur les esprits. Jusqu'à ces dernières années, seuls ou à peu près, nos auteurs franchement catholiques ont été lus. On aimait mieux se priver de l'avantage que procurerait une plus grande culture intellectuelle, que de risquer d'entamer l'âme nationale du peuple, que de voir sa foi mise en péril. Ainsi s'explique que les libraires ne vendaient que des livres de classe et de piété (4), qu'au début du XIX^e siècle, d'après Bibaud, « on ne trouvait à acheter chez le seul libraire qu'il y eut à Montréal... que des calendriers, des alphabets, des catéchismes et quelques livres d'Église et de dévotion (5). » M. Bracq raconte qu'une Américaine ayant, il y a 40 ans, demandé dans une librairie les œuvres de Molière, l'employé lui répondit que ce n'était pas une

(1) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 36.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 123.

(3) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 141.

(4) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 520.

(5) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 308.

lecture convenable pour une dame (1) ! En 1898, M^{me} Bentzon écrivait qu' « il n'y a rien de plus vide, de plus désolé qu'une librairie de Québec, si ce n'est le même magasin à Montréal (2). » Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, mais beaucoup d'ouvrages sont encore trop peu répandus au Canada français, parce que considérés comme dangereux au point de vue moral et religieux. Par contre, les œuvres de Mgr Dupanloup, de Mgr de Ségur, de Mgr D'Hulst, de Veuillot, de Montalembert, du Comte Albert de Mun, etc., s'étaient à toutes les devantures.

Et que dire de l'ostracisme à l'égard de nos œuvres dramatiques ! L'évêque de Montréal, en 1874, s'élève contre les pièces françaises jouées au théâtre de cette ville, et dit que quelques-unes sont « l'égout le plus infect de tout ce que le théâtre français produit de plus sale et de plus révoltant pour la pudeur (3). » Mgr Bruchési s'exprime ainsi, en 1905, sur le même sujet : « Nous n'avons pas besoin dans notre ville catholique de cette littérature, de ces drames importés d'un monde où l'on se moque du mariage chrétien, où la morale et la pudeur ne sont plus que des vains mots (4). » Le journal *La Presse*, en 1907, parlant de quelques-unes de nos pièces de théâtre, écrivait ceci : « Il n'y a plus aucun rapport entre notre mentalité et la mentalité française... Nous allons à ces pièces pour l'amour du beau langage qu'elles contiennent, mais au fond elles nous ennuient puisqu'elles ne répondent à rien de ce que nous attendons d'une honnête récréation. On a beau dire que c'est de l'art et de la ciselure, c'est toujours aussi de la malpropreté... L'imagination de nos auteurs modernes est-elle si tarie qu'ils ne puissent trouver de situation amusante en dehors de l'adultère ? Est-ce que cette sale pratique devient le pivot de la société (5) ? »

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de voir les Canadiens condamner les romans d'une façon générale, surtout les nôtres. Tardivel, notamment, les a flétris ainsi : « Le roman, surtout le roman moderne, et plus particulièrement encore le roman français, me paraît être une arme forgée par Satan lui-même pour la destruction du genre humain (6). » Indépendamment de la question religieuse et morale, il y en a, d'ailleurs, une autre. Nos livres modernes ne leur plaisent pas, parce qu'ils ne correspondent plus à leur mentalité. Ce qui nous intéresse dans un roman de Paul Bourget ou d'Anatole France, par exemple, les laisse indifférents. La lecture de ces livres ne leur procure guère de plaisir, et ils ne sont pas pour eux ce qu'ils sont exactement pour nous ; les Canadiens se trouvent comme perdus dans des idées qui ne sont pas les leurs, dans la peinture d'une société qu'ils ignorent. Ils ne goûtent pas ce qui en constitue le charme et la valeur à nos yeux ; en somme, ils ne les com-

(1) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 272.

(2) BENTZON, *Au Canada*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1898, p. 347.

(3) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VIII, p. 465.

(4) *Id.*, t. XIII, p. 754.

(5) LIONNET, *Chez les Français du Canada*, p. 102-103.

(6) TARDIVEL, *Pour la patrie*, p. 3.

prennent pas, d'où il résulte que ces œuvres ne peuvent exercer sur eux une action intellectuelle vraiment profitable.

Nous ne blâmons pas les Canadiens en ce qui concerne le côté immoral de beaucoup de nos œuvres modernes, et la majorité des Français, certes, le déplore avec eux. Il faut, par contre, reconnaître quel retard a forcément apporté dans leur développement littéraire, la méconnaissance d'une foule de nos écrivains depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, et dont la plupart n'ont rien de commun avec les auteurs pornographiques et décadents de ces dernières années.

Les Canadiens, du reste, loin de se plaindre d'avoir une littérature encore dans l'enfance, s'en consolent assez facilement, à la pensée qu'elle est meilleure moralement que la nôtre. M. Bourassa, fidèle interprète de la très grande majorité de ses compatriotes, et qui n'a pas l'habitude de dissimuler ce qu'il pense, s'exprimait ainsi, en 1918 : « Nous avons moins écrit, beaucoup moins, et de moins beaux livres que nos cousins de France ; mais en revanche, nous n'avons pas blasphémé Dieu, nous n'avons pas renié l'Église, notre mère, ni la France chrétienne, patrie de nos aïeux. Nous n'avons pas couvert nos prêtres et nos religieuses d'injures et d'opprobres. Nous n'avons pas inondé le monde de thèses historiques pour démontrer que, quinze siècles durant, la France a vécu dans l'ignorance et l'avachissement ; nous n'avons pas rempli les bibliothèques des cinq continents, ni promené sur tous les théâtres du monde, des romans et des pièces dont l'unique objet semble être de persuader à l'étranger que l'adultère est la pratique usuelle des ménages français et que toutes les femmes de France sont des gourmandines, ou peut s'en faut. Nous savons, nous, que la France vaut infiniment mieux que sa littérature ne la peint ; et nous gardons rancune à ses malfaiteurs littéraires de la calomnier, de la salir et de la trahir. Toutes ces « bêtes d'encre » nous apparaissent comme les pires ennemis de la race et de la civilisation françaises, plus coupables que les Bazaine, les Malvy, les Bolo. Ceux-ci ont servi les desseins de l'ennemi ; les autres souillent l'âme nationale, ils déshonorent les morts et corrompent les vivants, ils tuent même les enfants à naître ! Non, certes, de cette catégorie de Français nous n'envions ni la langue, ni la gloire littéraire ; et nous ne tenons pas du tout à nourrir de leurs putrides élucubrations l'intelligence de nos enfants (1). »

Les Canadiens ont-ils, du moins, trouvé plus près d'eux des influences qui pouvaient les aider dans leur progrès intellectuel ? C'est malheureusement tout le contraire qui s'est produit. Vivant en effet à côté d'Anglais et d'Américains pour lesquels le commerce et l'industrie sont les deux seules branches de l'activité humaine, et qui sont dominés par la passion de l'argent, un certain nombre d'entre eux ont longtemps subi cette disposition d'esprit et négligé le point de vue intellectuel pour des préoccupations plus utilitaires. C'est pour cette raison que le poète Crémazie disait que les Cana-

(1) H. BOURASSA, *La langue gardienne de la foi*, p. 47.

diens avaient une « mentalité d'épicier (1) » ; et il développait ainsi sa pensée : « Nos messieurs riches et instruits ne comprennent l'amour de la patrie que lorsqu'il se présente sous la forme d'actions de chemins de fer et de mines d'or, promettant de beaux dividendes, ou bien encore quand il leur montre en perspective des honneurs politiques, des appointements et surtout des chances de « jobs ». Avec ces hommes vous ferez de bons pères de famille, ayant toutes les vertus d'une épitaphe ; vous aurez des échevins, des marguilliers, des membres du parlement, voire même des ministres, mais vous ne parviendrez jamais à créer une société littéraire, artistique et je dirai même patriotique, dans la belle et grande acception du mot(2). »

Il y a la contre partie, cependant, c'est-à-dire que les Canadiens ont bénéficié de quelques circonstances favorables au point de vue intellectuel. Un cercle, destiné à encourager les écrivains, existait, par exemple, à Québec, dès 1777 (3) ; en 1809, était fondée la *Société littéraire de Québec* (4), et la première année de sa formation, elle organisait un concours (5) ; en 1827, toujours dans la même ville, on créait une société littéraire et historique (6) ; en 1881 enfin, le Marquis de Lorne, gouverneur du Canada, organisait une sorte d'Académie, appelée la *Société royale*, encore existante aujourd'hui, comprenant une section française, et, le 25 mai 1882, avait lieu la première séance. Mais, dira-t-on avec raison, qu'est-ce que cela comparé avec les obstacles énumérés précédemment ! Ceux-ci ont été, en effet, trop nombreux et trop difficiles à surmonter pour que notre conclusion ne s'impose pas à tous : si la littérature canadienne française n'a pas fait son apparition avant le milieu du XIX^e siècle, et si aujourd'hui encore elle est imparfaite, il n'en pouvait être autrement. La production d'œuvres littéraires, surtout dans les débuts, aurait vraiment tenu du prodige. M. Bracq a dit avec juste raison : « Autant vaudrait blâmer les habitants de l'île du Prince Edouard de n'avoir pas sculpté une Vénus de Milo ou construit un Parthénon (7). » Les premiers écrivains eurent, au contraire, un très grand mérite, et firent preuve, dans un autre genre, d'un courage égal à celui de leurs ancêtres, les pionniers qui ont défriché la forêt. C'est, d'ailleurs, parce que certaines des difficultés exposées antérieurement, se sont également dressées devant les Canadiens anglais, que, chez eux aussi, le développement littéraire a été lent et peu considérable. Nous ne voyons même pas que les poètes, journalistes, orateurs ou historiens Canadiens français, qui ont, pourtant, été plus désavantagés que leurs compatriotes anglo-saxons, se soient montrés inférieurs à eux. Seules l'ignorance

(1) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 28.

(2) *Ibid.*, p. 30.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 143.

(4) CAMILLE ROY, *Étude sur l'histoire de la littérature canadienne, 1800-1820*, M. S. R. C., 1905, p. 96.

(5) CHAPPAIS, *Discours et conférences*, 1^{re} série, p. 182-183.

(6) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 103.

(7) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 98.

ou la haine peuvent permettre, par conséquent, d'accuser les Canadiens d'être des arriérés intellectuels, et ce sont, sans nul doute, les deux raisons qui ont poussé lord Durham à dire, en 1839, qu'ils étaient un peuple inférieur, « sans histoire, sans littérature (1). »

Elle existe, d'ailleurs, cette littérature ! Les œuvres n'abondent pas, mais nous savons maintenant pourquoi. N'oublions pas, cependant, que toutes ont été produites dans les 60 ou 70 dernières années, et voilà qui montre que les Canadiens ont beaucoup travaillé récemment et fait un effort digne d'éloges. On doit même s'étonner qu'ils aient produit, en si peu d'années, tant de poètes et d'historiens dont quelques-uns de réelle valeur.

Pour quelques œuvres vraiment belles, combien d'inférieures, sans doute, mais c'est encore une conséquence forcée des données qui précèdent. Les Canadiens français ont une élite intellectuelle incontestablement brillante. Elle est peu nombreuse, évidemment ; on ne saurait, cependant, en être surpris, et ce serait commettre une erreur grossière que de vouloir qu'elle égalât numériquement celle de la France, par exemple, 15 fois environ plus peuplée. Ainsi s'explique qu'on ait si souvent mal jugé de la question ; c'est que l'on compare presque toujours les Canadiens français et nous. Cette comparaison est souverainement injuste. Il faut les juger, au point de vue intellectuel, pour ce qu'ils sont en réalité, sans les mettre en parallèle avec la France littéraire. Or, c'est malheureusement ce que l'on fait toujours quand on cherche à apprécier leurs œuvres : on les rapproche des nôtres, et nous triomphons sans gloire. Peut-on demander déjà aux Canadiens français de produire des chefs-d'œuvre, après tous ceux dont s'enorgueillit notre littérature, qui, d'autre part, ne l'oublions pas, repose sur des siècles d'efforts, tandis que la leur compte à peine 100 ans d'existence ? Quelle que soit la valeur de leurs productions littéraires, elles pâlisent donc forcément devant l'éclat des nôtres.

Cessons ce jeu ridicule et inutile. Encourageons, au contraire, les littérateurs du Canada. Ils le méritent, et nous sommes persuadés qu'ils sont appelés à un brillant avenir. Leurs œuvres ne sont pas parfaites, on n'a pu encore enregistrer un chef-d'œuvre, ni dire d'aucun auteur qu'il avait du génie ; nous en convenons et les Canadiens français eux-mêmes le reconnaissent. Mais là est leur force précisément. Ils font mieux que de se défendre mal à propos, ils travaillent. Depuis une vingtaine d'années, en effet, il y a eu un effort considérable, une poussée fantastique vers la littérature. Le nombre des écrivains a toujours été en augmentant. Leur situation de fortune s'est aussi grandement améliorée. On n'en est plus à l'époque de Crémazie où les penseurs du temps se réunissaient dans la misérable arrière boutique du poète-libraire et s'asseyaient « sur une caisse ou sur une chaise boîteuse (2) ». Ils sont, ensuite, infiniment plus instruits qu'autrefois, sont plus artistes, lisent davantage

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 268.

(2) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 12.

ne craignent plus guère nos livres français et nos revues, font de fréquents et longs séjours en Europe.

Eux, du moins, savent distinguer les bons et les mauvais écrivains de chez nous, se rendent compte que la pensée française est indispensable à leur développement intellectuel, qu'en accumulant entre la France et le Canada digues et barrières, on prive leur pays d'une influence précieuse, même nécessaire, étant donné surtout la formidable poussée qui vient des Anglo-Saxons. M. Montpetit écrivait, en 1913 : « Par ses auteurs, ses conférenciers, ses professeurs, ses artistes, la France pénétrera chez nous. Ces influences contribueront à créer le milieu intellectuel que nous voudrions posséder, qui nous est nécessaire ; elles fortifieront en nous l'instinct de conservation, elles le grandiront en quelque sorte, lui donnant toute sa raison d'être ; elles faciliteront pour chaque individu, suivant la belle expression de Maurice Barrès, la pleine jouissance des forces accumulées par sa série héréditaire (1). » Albert Lozeau, encore, un des meilleurs poètes de ces dernières années, a dit de la France : « [Elle] est la source vive où, sous peine de périr, nos cerveaux devront constamment s'abreuver (2). » Et, parmi ces âmes d'élite, on est heureux de voir qu'il y a un certain nombre de membres du clergé extrêmement influents, comme M. l'abbé Camille Roy et M. l'abbé Groulx. Le premier s'exprimait ainsi, quelques années avant la guerre : « Parmi nous, des esprits dont le regard ne porte pas au-delà de l'heure présente, verraient sans peine se rompre toutes relations intellectuelles ou cordiales avec cette France qu'il faut toujours aimer pourtant, à laquelle il faudra toujours nous attacher par l'esprit et par le cœur si nous voulons rester sur ce continent les missionnaires de l'idéal traditionnel, si nous ne voulons pas nous laisser absorber tout à fait par les influences étrangères qui se substitueraient bien vite à l'influence française : influences nouvelles et trop exclusivement utilitaires qui déjà sont en train de déformer notre âme canadienne. C'est ignorer la France ou ne la connaître que par les dépêches des journaux, que de ne pas vouloir comprendre tout ce qu'il y a encore d'éminemment fécond et sain dans sa littérature, dans ses arts, et même dans sa foi religieuse. Et ce serait compromettre le développement de notre formation intellectuelle, pour laquelle nous sommes encore trop peu outillés, que de supprimer les contacts que notre esprit doit prendre avec l'esprit français. Et ce serait volontairement laisser encore se refroidir notre cœur, aujourd'hui si incliné vers l'égoïsme, que de ne vouloir pas le faire reposer souvent sur le cœur même de la vraie France (3). » M. l'abbé Groulx, lui aussi, le déclare non moins expressément : « Les maîtres de la pensée de France doivent rester les maîtres de notre insuffisance, parce qu'il importe à notre

(1) MONTPETIT, *Les survivances françaises au Canada*, p. 85.

(2) LOZEAU, *Le régionalisme littéraire. Opinions et théories*, M. S. R. C., 1920, p. 84.

(3) CAMILLE ROY, *Essais sur la littérature canadienne*, p. 166.

durée que les courants de la pensée française nous apportent cette substance d'art et de morale, ces vertus de la race et de l'esprit qui font l'essence de notre culture (1). »

Grâce à ce contact avec nos meilleurs auteurs, l'esprit s'enrichit chez leurs écrivains, leur horizon s'élargit, leurs idées apparaissent plus nombreuses, leurs méthodes se perfectionnent, leur vocabulaire se développe et devient plus précis, leur style s'améliore. Autre conséquence : le roman et le théâtre ont fait leur apparition. Et c'est parce que les littérateurs ont plus d'expérience de la vie, sont devenus plus habiles et plus confiants en eux-mêmes, plus cultivés aussi, surtout plus psychologues. Le public également est plus instruit et plus artiste, il s'intéresse davantage à la littérature, il encourage les écrivains. Des sociétés littéraires ont été fondées, et elles organisent des concours ; des prix d'encouragement sont donnés chaque année, notamment par l'*Association catholique de la jeunesse canadienne*. Les universités font place à la littérature du pays dans leur programme, elles ont en outre des professeurs de France pour y parler de la nôtre. Non seulement, encore, des genres nouveaux sont apparus, mais les deux premiers se sont singulièrement développés. Que de progrès dans les œuvres poétiques actuelles sur le plus grand nombre de celles d'autrefois ! Quant à l'histoire, son développement a été considérable, grâce aux archives (2), aux bibliothèques aujourd'hui fort bien montées, ainsi qu'aux méthodes plus rigoureuses. Il reste encore beaucoup à faire, sans doute, mais les historiens canadiens ont fait preuve, dans ces dernières années, d'une très grande érudition, et travaillent avec acharnement et succès à écrire leur glorieux passé.

Ce mouvement ne s'arrêtera plus désormais. La période des tâtonnements pénibles est loin maintenant. De plus en plus, les conditions vont aller en s'améliorant. Est-il exagéré, dès lors, de prévoir dans un jour prochain, l'éclosion de chefs-d'œuvre qui donneront à la littérature canadienne française une place enviable sur le continent américain, et prouveront à l'univers que la race qui les a produits n'a pas dégénéré ?

Ce que nous venons de dire au sujet de la littérature va nous permettre d'être bref en ce qui concerne l'art chez les Canadiens français. Si celui-ci a été peu développé jusqu'à présent au Canada, c'est que tout manquait : le temps, l'argent, l'encouragement, les musées, les vieux monuments aussi. Les Canadiens, par exemple, s'extasiaient devant une maison qui date de cent ans, et si elle remonte au XVII^e siècle, on la considère du même œil qu'en Europe on regarde les Pyramides ! Cela peut nous faire sourire, mais quoi de plus naturel au fond ? Jadis, certaines religieuses enseignaient la peinture à leurs élèves. Une Ursuline fit même un tableau de Mgr de Pontbriand (3). Les jeunes filles, dans les couvents d'aujourd'

(1) GROULX, *L'Action française*, 1^{re} année, n^o 2.

(2) Les archives d'Ottawa ont été créées en 1870 seulement.

(3) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 240-241.

d'hui, apprennent le dessin et parfois la peinture, ce qui ne veut pas dire que l'art a été beaucoup cultivé, mais on peut en conclure que, chez les Canadiens français, demeure le goût des choses artistiques. Il faudrait, d'ailleurs, qu'ils ne soient pas français pour n'avoir pas de dispositions en ce sens. Leurs efforts, tout récemment, ont porté dans cette direction également, et c'est pourquoi ils ont fondé à Québec, en 1922, et à Montréal, en 1923, une école des Beaux-Arts que des Français ont été appelés à diriger. Les élèves accourent en foule. Ils traversent aussi l'Océan pour aller travailler en France et en Italie. Des bourses ont même été accordées pour encourager les jeunes gens dans cette voie. Par suite, les progrès ont été considérables, depuis 25 ans environ, dans toutes les branches : architecture, sculpture, peinture et musique. Le Canada français compte même des graveurs, des médaillistes et des caricaturistes. Les œuvres déjà produites, surtout en architecture et en sculpture, leur font grand honneur. Il y a des peintres, des sculpteurs, des architectes et des musiciens qui sont de vrais artistes. Nul doute que, là encore, les Canadiens français ne soient appelés à briller, à mesure que les circonstances deviendront favorables. Deux mots maintenant sur les caractères de leur art. Il a été tardif, nous l'avons laissé entendre, et il n'y a rien là d'étonnant. Ses deux autres principaux caractères ne sauraient nous surprendre, non plus, après ce que nous avons dit de leur littérature. Cet art est d'abord sérieux et même sévère ; l'histoire et la religion sont, en outre ses grandes sources d'inspiration. C'est pourquoi les tableaux ne représentent que des sujets historiques et religieux, les statues, des personnages canadiens, laïques ou ecclésiastiques.

Dans le domaine scientifique, il faut reconnaître que, jusqu'ici, nos anciens compatriotes n'ont pas fait preuve de brillantes dispositions. On ne trouve, en effet, chez eux, ni mathématiciens, ni physiciens, ni chimistes, ni astronomes, ni naturalistes de grande valeur, ni même des docteurs de premier ordre, chose plus curieuse, étant donné que tant de jeunes gens s'adonnent à la médecine. Le Dr Pariseau disait avec raison, le 15 mai 1924 : « [Nous pouvons] compter sur les doigts ceux des nôtres que nous oserions appeler des savants. » Et il ajoutait plaisamment : « Jusqu'ici nous avons fait comme peuple, à peu près autant pour l'avancement des sciences que les Patagons (1). » Il est fort probable, cependant, que cela va changer d'ici peu. La fondation de la *Société canadienne française pour l'avancement des sciences*, la création de laboratoires, l'achat d'instruments plus perfectionnés, le développement du pays y contribueront. L'université de Montréal, par exemple, possède, depuis 1923, un Institut radiologique fort bien installé. Mais pourquoi sont-ce les sciences qui ont fait leur apparition en dernier lieu ? On en pourrait sans doute trouver l'explication dans les programmes de l'enseignement où elles ont trop peu de place. Le Canada français est trop jeune encore, néanmoins, pour qu'on puisse con-

(1) *La Presse*, 16 mai 1924.

clure de l'absence de grands savants, d'importants travaux scientifiques ou de découvertes, à une inaptitude réelle des représentants de notre race en Amérique concernant une partie si importante à l'heure actuelle du savoir humain.

Il nous reste à étudier dans ce chapitre la mentalité canadienne française au point de vue moral. Nous connaissons déjà les qualités de ce peuple par ce qui a été dit de sa sensibilité. Nul n'a jamais songé à lui nier la bonté, la générosité, l'hospitalité, la politesse, l'énergie et la bravoure. Laissant donc de côté ces questions déjà traitées, nous allons parler de la conduite morale, des mœurs des Canadiens français. Le lecteur se rappelle, sans doute, que de sévères critiques avaient été émises concernant la moralité des émigrants. Nous pensons les avoir réduites à néant dans la première partie de cet ouvrage. En faisant voir, cependant, comment ces colons se conduisirent après s'être établis dans leur nouvelle patrie, nous achèverons par cela même de résoudre la question.

Certains témoignages sont tout en faveur des Canadiens. Le P. Le Jeune, en 1636, nous dit en effet ironiquement, et selon toute probabilité, pour venger les Canadiens des fausses accusations portées contre eux : « Les exactions, les tromperies, les vols, les rapt, les assassinats, les perfidies, les inimitiés, les malices noires ne se voient ici qu'une fois l'an, sur les papiers et sur les gazettes que quelques-uns apportent de l'ancienne France (1). » Dollier de Casson prétend, dans son livre publié en 1661, qu'à Montréal, « le vice était quasi alors inconnu (2) ». Bonnefons, enfin, au milieu du XVIII^e siècle, déclare que le meurtre n'existe pas chez [les Canadiens français], non plus que le vol (3). » On ne se servit même pas de serrures pendant longtemps. La sœur Morin, parlant de Montréal vers 1654, écrivait : « Rien ne fermait à clef, ni les maisons, ni les coffres, ni les caves ; tout demeurait ouvert, sans que personne eût à se repentir de sa confiance (4). » Le P. Charlevoix confirme son dire : « On fut assez longtemps, dit-il, sans rien fermer sous la clef et il était inouï qu'on en abusât (5). » Combien d'Anglais et d'Américains n'ont-ils pas, en outre, fait l'éloge de la moralité des Canadiens ? En existe-t-il un qui les ait accusés à cet égard ? Durham, peu suspect de tendresse envers eux, a reconnu qu'ils étaient « honnêtes » (6). » Murray disait à leur sujet : « Peut-être la race la plus brave et la meilleure qu'il y ait au monde, un peuple que j'aime et que j'admire (7), un peuple bon et bonnête (8), une race frugale, industrielle et morale (9). »

(1) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 274.

(2) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 157.

(3) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 49.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 73.

(5) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 371.

(6) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 100.

(7) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 174.

(8) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 364.

(9) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 89.

D'autres personnes, il est vrai, parlent dans un sens tout différent. La Hontan, par exemple, nous apprend quel genre de vie menaient les coureurs de bois lorsqu'ils rentraient de leurs voyages : « Ils se plongent dans la volupté jusqu'au cou. La bonne chère, les femmes, le jeu, la boisson, tout y va. Tant que les castors durent, rien ne coûte à nos marchands. Vous seriez même étonné de la dépense qu'ils font en habits. Mais la source est-elle tarie, le magasin est-il épuisé ? Adieu dentelles, dorures, habillements ; adieu l'attirail de luxe, on vend tout. De cette dernière monnaie, on négocie de nouvelles marchandises ; avec cela, ils se remettent en chemin et partagent ainsi leur jeunesse entre la peine et la débauche ; ces coureurs en un mot, vivent comme la plupart de nos matelots d'Europe (1) ! » Il y a là, évidemment, une situation déplorable que tous les efforts du gouvernement et des évêques n'ont jamais pu empêcher, d'ailleurs. C'était comme un mal nécessaire. Quel exemple aussi, et voilà qui n'était pas fait pour favoriser la moralité de la colonie ! Charlevoix corrobore l'opinion précédente : « Une partie de la jeunesse est continuellement en courses, et, quoiqu'elle n'y commette plus, au moins si ouvertement, les désordres qui ont si fort décrié cette profession, elle ne laisse pas d'y prendre une habitude de libertinage dont elle ne se défait jamais parfaitement (2). »

Qu'il y ait du vrai dans les renseignements ci-dessus, c'est ce qui est hors de doute. N'exagérons pas, cependant. Ce trafic des pelleteries a entraîné de la dissipation, voire même quelques scandales ; mais la traite ne dura que pendant un certain nombre d'années, et, si les coureurs de bois furent nombreux, trop nombreux, nuisirent ainsi à la prospérité matérielle et au progrès moral du pays, ils ne furent cependant jamais qu'une minorité. En 1680, Duchesneau disait qu'il y avait 800 coureurs de bois (3) ; malgré cela, d'après M. Salone, ils ne formèrent jamais qu'un quart des hommes valides (4). La masse de la population n'en fut donc pas atteinte, et nous ne pouvons attacher au fait précédent une importance qu'il ne comporte pas.

Mentionnons, pour mémoire seulement, l'opinion de Raynal, qui ne trouve, chez les Canadiens, ni vertu, ni probité, ni honnêteté (5). Nous savons, en effet, ce que valent la plupart de ses jugements. On aimerait, d'ailleurs, savoir sur quoi il a fondé ses affirmations.

Voyons plutôt ce qu'en pense le clergé. Si nous lisons les mandements des évêques de Québec, il semble bien qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle, la moralité dans la colonie laissait fort à désirer. En 1767, Mgr Briand s'exprime ainsi : « Ces vices autrefois si rares dans la colonie : la mauvaise foi dans le commerce, l'infidélité dans le service, la licence dans les discours, la hardiesse à lire les livres

(1) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 31.

(2) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 89.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 51.

(4) SALONE, *Guillaume Raynal, historien du Canada*, p. 45.

(5) RAYNAL, *Histoire philosophique*, t. XIII, p. 236.

les plus dangereux et à écouter le langage de l'impiété et de l'irréligion, le libertinage, ne marchent-ils pas la tête levée parmi nous (1) ? » En 1794, Mgr Hubert s'élève, à son tour, contre l'absence de bonne foi et le manque de droiture des habitants (2). Ne va-t-on pas jusqu'à parler de « vices monstrueux (3) », et de « débauches honteuses (4) ». Une religieuse de Montréal écrit dans le même sens : « Ce qui nous fait le plus de peine, c'est de voir la dépravation des mœurs et les crimes qui se commettent tous les jours (5) ».

Observons, tout d'abord, que les mots de Mgr Briand contiennent un éloge des Canadiens du début. Est-il, d'autre, part nécessaire de dire qu'il faudrait bien se garder de prendre les passages que nous venons de citer au pied de la lettre. Nous ne doutons pas que ces accusations ne renferment une part de vérité. Les Canadiens ne sont pas parfaits, mais nous le savions déjà avant même qu'on nous le dise, car nous pensions bien qu'ils n'étaient pas des phénomènes. Toutefois, en ce qui concerne les évêques, ils ont forcé la note dans l'intérêt des fidèles, pour les rendre meilleurs si possible. C'est là un procédé habituel, et nous verrons plus tard d'autres évêques employer la même méthode, faire l'éloge des fidèles du temps où ces mandements accusateurs dont nous avons donné des extraits, furent publiés. Ils loueront, d'ailleurs, d'une façon générale, la moralité des Canadiens. Quant à l'opinion de la religieuse de Montréal, nous aimerions des précisions, et nous inclinons à croire, personnellement, que ces « crimes » dont elle parle, étaient des fautes que la plupart des gens estimeraient bien anodines.

Certains faits méritent, d'ailleurs, d'être cités à cet égard, et valent peut-être plus que des appréciations, si intéressantes qu'elles puissent être. Le premier cabaret ne fut ouvert au Canada qu'en 1648 (6), le premier bal eut lieu le 4 février 1667 (7) ; en 1646 seulement se produit le premier duel, et M. P. G. Roy qui les a tous relevés ou à peu près, n'en a compté que quelques-uns à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, c'est-à-dire à une époque où cette stupide et honteuse coutume était si fréquente, notamment en France. N'est-il pas symptomatique encore que, jusqu'à ces dernières années, dans les campagnes, on ne donnait jamais de reçu en échange de l'argent versé, tant la bonne foi était grande, tant chacun était sûr de l'honnêteté de tous ! S'il n'en est plus ainsi aujourd'hui, bien entendu, c'est un fait incontestable qu'on prêtait jadis sur parole (8). De plus — ce qui est bien caractéristique, certes — il n'y a jamais eu de police au Canada, du moins dans les campagnes. Actuellement, sur 1.400 municipalités que compte la province de

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 192.

(2) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 269.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 344.

(4) *Ibid.*, p. 352.

(5) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 229.

(6) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 64.

(7) *Ibid.*, p. 116.

(8) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 175.

Québec, dans 1.200 il n'y a, d'après le Premier ministre, ni gardien de la paix, ni gendarme, ni même garde champêtre, et cependant, l'ordre y règne mieux qu'ailleurs (1) ». Quand on considère le nombre des délits commis dans la province, on arrive à des constatations non moins intéressantes. Celle-ci est inférieure en population de 20 % par rapport à l'Ontario. Or, en 1919 par exemple, la statistique fournissait les chiffres suivants :

Nombre des poursuites au criminel :

Ontario : 10.647 ; Québec : 4.823

Nombre des condamnations pour divers délits :

Ontario : 53.215 ; Québec : 34.801 (2).

Qui plus est, le divorce, ce baromètre de la moralité dans la vie privée, est inconnu au Canada français, et le nombre des enfants illégitimes y a toujours été fort restreint. De 1621 à 1661, sur 674 naissances, on en enregistrait une seule d'illégitime (3). De 1701 à 1770, sur un total de 165.194 nouveau-nés, on n'en relève que 1366 (4). En 1736, il y en eut 390, mais les orphelins sont compris dans ce chiffre (5). De 1771 à 1870, la proportion est plus forte. Sur 2.037.716 naissances, les bâtards figurent au nombre de 19.574 (6). Bien qu'incomplètes, les statistiques ci-dessus n'en sont pas moins révélatrices des mœurs. Enfin, on nous permettra bien de dire qu'à notre époque où, comme partout, les causes de décadence morale sont plus nombreuses qu'elles n'ont jamais été, les Canadiens français sont assurément au-dessus de la moyenne en ce qui concerne la moralité. Le clergé lui-même peut, du haut de la chaire, s'élever souvent encore contre les mœurs en général, mais, dans les conversations privées, il aimera rendre hommage aux vertus de la population.

Il est indéniable, dira-t-on cependant, qu'il soit passé au Canada des gens de moralité fort douteuse, et nous l'avons admis précédemment. Que sont-ils donc devenus ? Plusieurs auteurs ont pris soin de nous renseigner à ce sujet. Le P. Le Clercq dit de ces personnes suspectes : « On a remarqué que le passage de la mer les avait purifiées, qu'elles effaçaient glorieusement par leur pénitence, les taches de leur première conduite, leur chute n'ayant servi qu'à les rendre plus sages et plus précautionnées, en sorte qu'elles sont devenues et ont été les exemples et les modèles de la colonie (7). » Le P. Charlevoix confirme entièrement cette assertion : « Les plus

(1) TASCHEREAU, *L'habitant de Québec*, p. 17.

(2) *Ibid.*,

(3) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 14.

(4) TANGUAY, *Dictionnaire général*, t. IV, p. 607.

(5) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 280-281.

(6) TANGUAY, *Dictionnaire général*, t. IV, p. 607-608.

(7) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 72.

libertins ne pouvaient tenir longtemps contre les exemples de vertus qu'ils avaient sans cesse devant les yeux, et... au bout de six mois, plusieurs n'étaient plus reconnaissables et ne se reconnaissaient plus eux-mêmes (1). » « Comme [ces individus], dit-il ailleurs, n'y sont venus que par petites troupes et qu'on a eu une très grande attention à ne les pas laisser ensemble, on a presque toujours eu la consolation de les voir en très peu de temps, se réformer sur les bons exemples qu'ils avaient devant les yeux, et se faire un devoir de la nécessité où ils se trouvaient de vivre en véritables chrétiens, dans un pays où tout les portait au bien et les éloignait du mal (2) ».

Ces derniers mots du P. Charlevoix nous amènent à parler des causes qui ont pu contribuer à cette haute moralité des habitants, et nous trouverons, chemin faisant, d'autres faits d'une importance capitale sur l'intéressant mais si complexe problème qui nous occupe en ce moment.

Une de ces causes fut, à n'en pas douter, le choix sévère des colons. Si la majorité d'entre eux, au départ, avait été aussi dépravée que certains l'ont prétendu, la population ne se serait pas, dans l'ensemble, montrée aussi morale. La logique s'accorde avec les faits.

On ne saurait, d'autre part, passer sous silence l'influence qu'ont exercée sur les mœurs des Canadiens, pendant la domination française, les chefs et les principaux personnages de la colonie. Quel a pu être, à cet égard, le rôle d'hommes comme Champlain ou Maisonneuve, dont la fermeté, le courage, l'honnêteté, faisaient l'admiration de tous, voilà ce qui n'est pas facile à déterminer d'une façon précise, mais que leur exemple ait eu une action bienfaisante sur la population, c'est ce qui ne saurait assurément faire de doute. Quand la tête est saine, n'encourt aucun reproche, il est rare que le peuple soit corrompu. Tant vaut le berger, tant vaut son troupeau. C'est un truisme. Or, au Canada, pendant le premier siècle du moins, tous ceux qui sont revêtus de l'autorité, civils comme religieux, loin d'être des aventuriers, sont au contraire dignes des plus grands éloges au point de vue moral. Et quand, durant les dernières années de la domination française, la moralité du peuple diminue, on constate également, dans l'administration, une corruption qui est une des causes certainement de celle des habitants.

Le clergé, qui veillait étroitement sur son petit troupeau, n'avait garde, en outre, de négliger tout ce qui pouvait contribuer non seulement à son bien être matériel, mais aussi au maintien de sa vertu. C'est ainsi, notamment, que toutes les filles se mariaient fort jeunes, et, même de nos jours, à la campagne, rares sont celles qui sont encore célibataires à vingt et un ans.

Le gouvernement, enfin, n'était pas disposé à tolérer l'immoralité. Dans un groupe aussi restreint, où tout le monde se connaissait, où chacun pouvait être étroitement surveillé, à la ville du moins, toute brebis galeuse aurait vite été signalée. Suivant la

(1) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 389.

(2) *Ibid.*, p. 206.

pittoresque expression de P. Boucher, les habitants étaient, dans la colonie, « éclairés de trop près (1) », pour s'écarter du droit chemin. Les autorités se montraient sévères, en effet, sur ce point. Le même auteur nous dit que les garnements « sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays-ci qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages (2). » Mais ce devait être là des faits exceptionnels, puisque le P. Le Jeune nous assure, en 1654, « que 18 ans se sont écoulés, sans que le maître des hautes œuvres... ait fait aucun acte de son métier (3). » Les moyens employés pour réprimer les fautes commises étaient, d'ailleurs, assez énergiques, pour qu'il ne faille pas avoir recours à la peine de mort. En voici un exemple : En 1733, deux époux accusés d'adultère furent condamnés par l'intendant « à faire amende honorable en chemise, la corde au cou, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux livres, au devant de la principale porte de l'église cathédrale, et là, tête nue et à genoux, déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et frauduleusement ils ont profané et abusé de la sainteté du sacrement de mariage, qu'ils se repentent et demandent pardon à Dieu. Cela fait, ils seront battus et fustigés de verges par l'exécuteur de la haute justice par les carrefours et lieux accoutumés de cette ville, et bannis pour trois ans (4). »

Le bannissement, voilà, en effet, le châtement qu'on emploie souvent contre ceux qui se conduisent mal ! On les chasse du pays purement et simplement. Le P. Leclercq dit positivement qu'on a « renvoyé en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses ou marquées, aussitôt qu'on les a connues (5). » En effet, en 1645, Maisonneuve fait repasser en France le sieur de la Barre, à cause d'une sauvagesse « qu'il engrossa (6) ». En 1651, un nommé Courville cause du scandale par ses amours avec une jeune fille noble. Il est rembarqué (7). Les plus hauts personnages, eux-mêmes, sont soumis à cette mesure draconienne, et en 1721, M. de Gallifet, gouverneur de Trois-Rivières, doit quitter le pays pour avoir séduit une jeune fille (8).

Nous permettra-t-on, maintenant, de conclure que le peuple canadien français a été, dans l'ensemble, un peuple moral, et que, sous ce rapport il peut supporter la comparaison avec n'importe quel autre. Bien mieux, pendant les cinquante premières années, a régné dans le pays une austérité extraordinaire dont nous parlerons dans le chapitre suivant. Sans doute, il y a eu au Canada, comme

(1) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 7.

(2) *Ibid.*, p. 68.

(3) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 420.

(4) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 275.

(5) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 72.

(6) DOLLIER de CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 55 et 58.

(7) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 135.

(8) *Ibid.*, p. 434-435.

partout, des malhonnêtes gens, des voleurs, des incendiaires, des faux monnayeurs, même des assassins. A certaines époques, quelques individus ont fait preuve de libertinage, et la moralité générale a baissé. Nous maintenons, néanmoins, notre conclusion que les Canadiens français ont toujours constitué un des peuples les plus moraux de l'univers.

Toute médaille a son revers. Après les qualités, les défauts. Passons donc en revue ces taches inévitables, dont aucune nation n'est exempte, et étudions sans parti pris ces faiblesses de la nature humaine.

Les Canadiens français ont toujours eu la passion des liqueurs fortes. Sous la domination française, l'eau-de-vie était devenue un véritable fléau, contre lequel les autorités ecclésiastiques ont toujours lutté en vain. Quant au gouvernement, il fermait les yeux, lorsqu'il n'en favorisait pas le trafic, l'eau-de-vie servant de denrée d'échange contre les pelleteries des Indiens. Aussi en importait-on d'énormes quantités. Elle était très bon marché, d'ailleurs, ainsi que le rhum. N'était-il pas fatal, dès lors, qu'on en abuse ? Selon Hocquart, les Canadiens étaient « sujets » à l'ivrognerie (1). Franquet parle également de « la malheureuse habitude que les habitants et les soldats dans cette colonie ont contractée de boire de l'eau de vie le matin (2). » Mgr de Pontbriand constate avec peine, en 1759, que l'on s'enivre toujours, malgré la triste situation du pays : « L'infâme passion de l'ivresse, a-t-il écrit, lors même que l'ennemi était à notre vue et nous menaçait de toutes parts, a fait de grands ravages (3). » M. Chapais reconnaît que le mal était considérable : « L'ivrognerie, a-t-il dit, était devenue une véritable plaie sociale. Elle s'attaquait à toutes les classes ; elle étendait ses ravages à la ville comme à la campagne, elle devenait une menace pour notre avenir national (4). » Toujours joyeux et bien normands, les habitants chantaient ce refrain :

« Les Canadiens sont pas des fous,
Partiront pas sans prendre un coup (5) ! »

Les « coups » étaient malheureusement trop multipliés, et les résultats lamentables en conséquence. Bibaud s'exprimait ainsi à ce sujet :

« Le rhum en nos climats fait d'horribles ravages (6). »

(1) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 140.

(2) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 68.

(3) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 524.

(4) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 302.

(5) *Ibid.*, p. 301.

(6) HUSTON, *Répertoire national*, t. I, p. 121.

Mgr Bourget, en 1841, déclare que l'ivrognerie est « le mal capital » du pays (1). En 1853, 2.083 personnes sont ramassées en état d'ivresse dans les rues de Montréal (2). Il est fort probable qu'elles n'étaient pas toutes canadiennes françaises, mais une bonne proportion d'entre elles devaient l'être. Le 8 février 1890, l'évêque de Montréal écrit : « L'intempérance fait des ravages tels... (3) » En 1905, l'alcoolisme est encore dénoncé dans un mandement (4). Le cardinal Bégin, enfin, en 1906, n'a pas dissimulé l'étendue et les conséquences d'un tel vice : « L'alcoolisme, semblable à une maladie contagieuse, a-t-il dit, se propage et pénètre partout, il étend ses ravages à toutes les classes de la société, il va devenir, si nous n'y portons bientôt remède, un véritable fléau national (5). » Le clergé et quelques citoyens éclairés ont cherché depuis longtemps à supprimer un pareil état de choses. Des sociétés de tempérance ont été notamment, fondées à diverses reprises, et se montrèrent actives, même efficaces. Le peuple hélas ! retombait bientôt dans ses mauvaises habitudes. Au moment des élections, par exemple, la quantité de boissons consommée a toujours été formidable. Vins, eaux-de-vie, liqueurs sont depuis quelques années vendus dans la province de Québec sous le contrôle du gouvernement, mais ce système n'empêche pas l'alcoolisme d'y être encore beaucoup trop fréquent. Ce qu'il faut dire toutefois, c'est que l'Ontario et les États-Unis, qui accusent les Canadiens français d'ivrognerie, n'ont rien à leur envier sous ce rapport, malgré leur « sécheresse » apparente. La statistique suivante des condamnations pour ivresse, le démontre péremptoirement, en ce qui concerne les Ontariens du moins :

Année 1922 ; Ontario : 10.063 ; Québec : 7.103

Année 1923 ; Ontario : 11.370 ; Québec : 6.260.

Sous la domination française, les habitants ont fait preuve d'un autre défaut : le besoin de changement, dont les conséquences ont été désastreuses. Ils se sont trop dispersés, ont trop voulu s'étendre, ils sont allés fixer leur demeure toujours plus loin de Québec ou des autres centres, tandis qu'il eût été si avantageux pour eux de se grouper, au contraire, en certains endroits pour s'aider mutuellement, en particulier afin de mieux résister aux attaques des Indiens. Charlevoix en parle en ces termes : « La Cour eut beau donner des ordres pour remédier à un si grand mal et pour réduire les paroisses en bourgades, il ne fut jamais possible de les faire exécuter. Chacun craignait pour le public et personne ne craignait pour soi en particulier. L'expérience même ne rendait pas plus sages ceux qui

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. I, p. 154.

(2) *Id.*, t. II, p. 441.

(3) *Id.*, t. X, p. 616.

(4) *Id.*, t. XIII, p. 797 sq.

(5) *Mandements des évêques de Québec*, t. X, p. 11.

avaient été victimes de leur imprudence ; on réparait ses pertes, quand on était en état de le faire, on oubliait bientôt les malheurs qui ne se pouvaient pas réparer, et la vue d'un petit intérêt présent aveuglait tout le monde sur l'avenir. C'est là le vrai génie des sauvages, et il semble qu'on le respire avec l'air de leur pays (1). » Le milieu y était, en effet, pour beaucoup, mais les tendances vagabondes des individus aussi.

Une autre forme du même défaut a été ce besoin de voyages, de découvertes qui a entraîné un grand nombre de colons toujours plus loin, et dont Charlevoix a bien indiqué quelques-uns des néfastes résultats : « [La jeunesse], dit-il, y perd... le goût du travail, elle y épuise ses forces, elle y devient incapable de la moindre contrainte, et, quand elle n'est plus propre aux fatigues de ces voyages, ce qui arrive bientôt, parce que ces fatigues sont excessives, elle demeure sans aucune ressource et n'est plus propre à rien. De là vient que les arts ont été longtemps négligés, que quantité de bonnes terres sont encore incultes et que le pays ne s'est point peuplé (2). » Les castors, en effet, n'ont pas enrichi les coureurs de bois, et pourquoi la population ne s'est-elle pas bornée à prendre possession des rives du Saint-Laurent, sans aller, à des milliers de kilomètres, chercher des territoires qu'on ne pouvait ni peupler, ni défendre ? Sulte a dit avec infiniment de raison : « La page que nos découvreurs et fondateurs de l'Ouest ont écrite, nous a coûté bien cher (3) ! » L'expérience n'a malheureusement guère servi de leçon aux Canadiens, puisque la passion du changement, l'espoir de gains plus faciles et plus considérables a, dans la suite encore, entraîné trop d'entre eux vers l'Ouest, et les a éparpillés, diminuant leur force de résistance à l'absorption. Là où le clergé a pu les grouper, on trouve des paroisses, de petites villes, voire même des districts restés fidèles à leur langue, à leur religion, à leurs traditions. Mais, à côté de cela, que de brebis égarées qui ne se distinguent plus aujourd'hui des Anglo-Saxons que par leur nom ! Souvent même celui-ci a fini par être complètement déformé comme orthographe et comme prononciation. Le pire est que le plus grand nombre émigre aux États-Unis. Que de jeunesse perdue ainsi à jamais, et quel accroissement de puissance ne donneraient pas aux Canadiens français, dans leur patrie, les deux millions d'habitants de leur race qui sont plus ou moins dispersés dans la République voisine. C'est un tel danger que le clergé, le gouvernement, l'élite, la presse ont tout fait pour enrayer ce désastreux mouvement dû en grande partie aux conditions économiques. Jusqu'ici malheureusement, les résultats n'ont pas été en rapport avec les mesures prises. C'est là une saignée terrible pour ce petit peuple, c'est peut-être la plus grande menace pour son avenir. Tous ceux qui s'y intéressent ne voient pas sans douleur une perte aussi irréparable qui est comme un suicide social.

(1) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 497.

(2) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 89-90.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 21.

Certains Canadiens ont beau soutenir que ces forces ne sont pas complètement perdues, puisqu'un grand nombre d'entre eux, dans le Maine notamment, ont formé des groupes solides, ayant leurs prêtres, leurs journaux, leurs écoles, leurs associations, etc., que, d'autre part, il en est qui reviennent se fixer dans leur ancienne patrie, et qu'un jour peut-être, si les Franco-Américains sont assez nombreux et assez puissants, ils pourront demander à être rattachés politiquement au Canada, il n'en est pas moins vrai qu'actuellement, s'ils étaient restés dans la province de Québec, s'ils s'étaient déversés dans l'Ontario ou le Nouveau Brunswick, le nombre des Canadiens français serait presque doublé dans leur propre pays. C'est dire quel rôle ils pourraient y jouer.

On a, de plus, souvent signalé chez les Canadiens français, leur vanité, leur orgueil, l'intendant Duchesneau par exemple (1). La Hontan dit qu'« ils sont présomptueux et remplis d'eux-mêmes, s'estimant au-dessus de toutes les nations de la terre (2) ». Suivant Charlevoix, ils ont « assez bonne opinion d'eux-mêmes (3) ». Hocquart force un peu la note, et remplace « assez » par « trop (4) ». Bougainville les qualifie de « haut » et de « glorieux (5) ». Montcalm pense comme La Hontan, et dit qu'ils « se croient, sur tous les points, la première nation du monde (6) ». Weld, enfin, déclare que « la vanité est le trait le plus remarquable et le plus général du caractère de tous les Canadiens », ce que nous croyons sans peine après tant de jugements concordants, sans compter ceux qui portent sur des détails plus précis et que nous verrons dans un instant. Il ajoute : « Pour peu qu'on appuie sur cette corde sensible, l'on est sûr de faire d'eux tout ce que l'on veut (7). » Il va même jusqu'à dire : « Le Canadien est de toute la terre l'homme le plus enclin à la vanité (8). » Mais celle-ci a revêtu plusieurs formes sur lesquelles il nous faut insister.

Elle portait sur le costume. Charlevoix prétend que les habitants économisaient sur la table pour être bien vêtus (9). Kalm note qu'à Québec, « les marchands s'habillent fort élégamment (10). » Murray remarque qu'ils aimaient beaucoup la parure, le faste (11). Il va sans dire que, bien qu'atteignant également les hommes, c'était surtout chez les femmes que ce défaut sévissait le plus. Nous aurons donc occasion d'en reparler. Si, d'après Charlevoix, les Ca-

(1) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. I, p. 192.

(2) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. III, p. 88.

(3) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 138.

(4) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada, depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 141.

(5) BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle France*, p. 65.

(6) CHAPAIS, *Le Marquis de Montcalm*, p. 157.

(7) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 65.

(8) *Ibid.*, p. 163.

(9) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 80.

(10) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 81.

(11) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 228.

nadiens faisaient maigre chère pour s'acheter de beaux habits, par contre, quand il y avait des étrangers, on mettait les petits plats dans les grands, afin de les éblouir, ce qui est une autre forme de vanité. C'est pourquoi Kalm a prétendu qu'à Québec, on poussait parfois « la somptuosité dans les repas jusqu'à la folie (1). »

Cet orgueil se manifestait encore à propos des chevaux. Les Canadiens, en effet, ont toujours été passionnés pour eux, et ils rivalisaient à qui aurait les plus beaux et les plus rapides. Quand deux voitures se rencontraient sur la route, allant dans le même sens, les propriétaires se livraient souvent à des courses folles, pour savoir celui qui réussirait à dépasser l'autre, sans considérer les accidents qui pouvaient en résulter (2). Weld raconte à ce propos que, « si on loue leur adresse à conduire une voiture, si l'on vante l'excellence des chevaux canadiens, c'en est assez pour leur faire doubler le pas ; mais si l'on veut leur faire prendre le grand galop, l'on n'a qu'à observer à son compagnon, de manière à être entendu par les postillons, que les calèches du Canada sont les voitures du monde les plus détestables, que les chevaux sont si mauvais qu'il y aurait un danger extrême pour eux et pour les voyageurs à les faire courir au galop, comme dans les autres pays, et surtout dans les États-Unis dont il ne faut pas manquer de vanter l'excellence des chevaux et l'habileté des postillons. Alors leur amour propre est piqué au vif, leur tête s'échauffe, leur colère s'allume, et les coups de fouet répétés dont ils accablent leurs chevaux, jusqu'à ce qu'ils arrivent au terme de leur course, n'annoncent que trop le succès du stratagème (3). » Par vanité de même, les Canadiens n'étaient pas toujours véridiques. Lorsqu'ils revenaient de leurs expéditions lointaines, leurs récits n'étaient pas constamment empreints de la plus stricte exactitude. L'imagination y jouait un grand rôle. On était fier d'avoir été plus loin que les autres, d'avoir eu des aventures plus extraordinaires, d'avoir couru des dangers plus grands. L'âme canadienne ressemble sous ce rapport à celle des Gascons. Cette vantardise était presque proverbiale, et il ne serait pas impossible aujourd'hui d'en retrouver des traces dans leur caractère.

Où ce défaut se révélait encore, et cette fois de façon amusante, c'était dans l'amour des titres honorifiques et dans les questions d'étiquette, ce qui faisait dire à Hocquart que les Canadiens « aiment les distinctions et les caresses (4). » Un officier de milice aurait, par exemple, trouvé inconvenant qu'on ne l'appelle pas par son titre de colonel ou de major, même si, au moment où on lui parlait, il conduisait sa charrue (5). Tous attachaient, en outre, une importance capitale aux questions de préséance. On devait déterminer avec soin le rang auquel les personnes marcheraient dans les pro-

(1) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 80.

(2) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 103.

(3) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 157-158.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 101.

(5) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 261.

cessions (1) ; les places à l'église, l'ordre dans lequel chacun devait offrir le pain béni, donnèrent souvent lieu à des disputes entre seigneurs, marguilliers, officiers de milice, etc. Il y eut même de nombreux procès pour des querelles de ce genre. Un seigneur ne se mit-il pas un jour dans la tête de se faire encenser durant la messe, comme on le faisait pour le gouverneur (2) ! Voici qui est encore plus comique, cependant : c'était l'habitude, pour le feu de la Saint-Jean, de charger un personnage important d'allumer le tas de bois, mais des contestations s'étant élevées à Québec au sujet de savoir qui aurait l'honneur d'y mettre le feu, Louis XV décida, en 1716, que trois personnes à la fois en seraient chargées : le gouverneur général, l'intendant et le lieutenant du roi (3) ! On voit par là, que non seulement cette sottise régnait à la campagne, mais encore que les chefs de la colonie n'en étaient pas exempts. Est-il toutefois un endroit de la terre où l'orgueil humain n'apparaît pas ? Son intensité, d'ailleurs, a eu, chez les Canadiens, un avantage que signale Charlevoix. Il « leur inspire, dit-il en effet, une confiance qui leur fait entreprendre et exécuter ce qui ne paraîtrait pas possible à beaucoup d'autres (4). »

L'avarice a été signalée également comme une des faiblesses de la population canadienne. Le poète Bibaud lui a consacré une satire où il montre que la chose était commune de son temps (5). Nous en reparlerons au chapitre IV. Mais peut-être un jour devratt-on, au contraire, signaler la prodigalité parmi les défauts des Canadiens français, chez les citadins du moins, car ceux-ci contractent de plus en plus des habitudes de dépense importées des États-Unis. L'évêque de Montréal disait déjà, en 1874 : « Un luxe effréné entraîne presque partout la jeunesse, et par suite les parents, dans des dépenses aussi ridicules que ruineuses (6). » Sans doute, le peuple reste encore très économe et mène toujours une vie simple, mais bientôt assurément il n'en sera plus ainsi.

Le besoin d'argent, soit qu'on l'aime pour lui-même, soit qu'il devienne indispensable pour satisfaire aux exigences d'une vie plus large, a eu pour conséquence l'usure, défaut que facilite encore une origine normande et paysanne. Inconnu dans les débuts, à cause des dispositions charitables des premiers colons, des difficultés d'existence, aussi pour cette raison péremptoire que l'argent était presque inconnu, il s'est développé peu à peu et avait atteint d'assez bonne heure des proportions considérables. Mgr de Saint-Vallier déclarait que cette pratique était « très commune (7) », et

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 10.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. I, p. 192.

(3) GROULX, *Chez nos ancêtres*, p. 83, et P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. I, p. 170.

(4) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 173.

(5) HUSTON, *Répertoire national*, t. I, p. 109.

(6) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VI, p. 461.

(7) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 363.

fulminait contre elle. Mgr Bourget, en 1859, la qualifiait ainsi : « Cette plaie hideuse qui ronge notre peuple et qui finira par le ruiner (1). » Loin de disparaître, elle sévit encore terriblement dans la province.

Si l'usure est limitée à quelques individus, le goût de la chicane est par contre général, et l'influence de la Normandie est ici très nette. Nous ne comprenons pas que Charlevoix, toujours si exact, ait pu dire : « Les créoles du Canada, quoique de race normande pour la plupart, n'avaient nullement l'esprit processif, et aimaient mieux, pour l'ordinaire, céder quelque chose de leur bon droit, que de perdre le temps à plaider (2). » D'autres témoignages, nombreux et précis, ne laissent pourtant aucun doute sur ce point. L'intendant Raudot notait, au commencement du XVIII^e siècle, que les habitants se ruinaient en procès (3). Haldimand, en 1762, les déclare « litigieux », et dit que les juges sont « tourmentés de mauvais plaideurs (4). » J. E. Roy donne une statistique édifiante sur ce sujet : « Du 26 septembre 1663 au 23 août 1664, il n'y eut pas moins que 424 causes dans la seule juridiction de Québec, pour une population d'à peu près 1500 personnes, c'est à dire qu'il y eut presque un procès par quatre habitants (5). » N'est ce pas abominable ? M. l'abbé Groulx formule une excuse : « Dans un pays neuf où les titres de propriété étaient mal définis, verbalement le plus souvent, où les contrats étaient mal rédigés, par des notaires improvisés, et les bornages très sommaires, quoi d'étonnant que des contestations fréquentes surgissent (6) ? » C'est très vrai, mais il ne s'agit là que d'un aspect de la question. Si les Canadiens ne s'étaient querellés qu'au sujet de bornes, la réponse serait assurément décisive, mais nous savons de façon certaine qu'ils se chicanèrent pour toutes sortes de raisons. Bibaud a dit plaisamment qu'on voit les Canadiens :

« Plaider pour un brin d'herbe, une paille, une cosse (7). »

J. E. Roy déclare, lui aussi, que « les voisins se querellaient à propos de bornes, à propos de chemin, à propos de tout et à propos de rien (8). » M. P. G. Roy ne parle pas autrement : « Nos ancêtres..., a-t-il écrit, s'emparaient des moindres prétextes pour avoir recours aux tribunaux (9). » Beaucoup de ces disputes avaient lieu au sujet de l'emplacement de l'église, chacun voulant l'avoir près de sa maison. Elles duraient quelquefois pendant plus de vingt ans (10) !

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. IV, p. 5.

(2) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 371.

(3) *Id.*, t. II, p. 305.

(4) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 111.

(5) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 469-470.

(6) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 228.

(7) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 221.

(8) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 487-488.

(9) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 70.

(10) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 213-214.

L'anecdote suivante montre bien la mentalité des habitants sous ce rapport : un chantre un jour se querella avec un bedeau. Celui-ci, pour se venger, ne lui offrit pas de pain béni. Un scandale en résulta, et l'évêque fut obligé d'intervenir (1) ! Il faut reconnaître, cependant, que beaucoup de procès se terminaient par des réconciliations et à l'amiable (2). Si l'on savait se disputer, on savait aussi faire la paix, et c'est tout à l'honneur des Canadiens. De nos jours encore, la province de Québec est le paradis des avocats. Des querelles, des cabales s'y produisent souvent, par exemple pour avoir l'honneur d'être marguillier — nous avons dit que le Canadien était resté vaniteux — et ont parfois leur épilogue devant les tribunaux (3). M. Taschereau qui, en sa qualité d'avocat et de Premier ministre, connaît bien ses concitoyens, l'a dit sans ambages : « L'habitant met à plaider l'ardeur qu'on met à un sport. Une mauvaise clôture, une borne contestée, une servitude, tout prétexte lui est bon pour « aller en Cour. » L'excitation du procès fait ses délices. C'est son passe-temps favori (4) ». Les Canadiens français, en vérité, n'ont lu ni La Fontaine ni Racine !

Ils aiment aussi à se critiquer les uns les autres. L'envie, la jalousie existent au Canada comme ailleurs, d'où des attaques souvent injustifiées contre ceux qui réussissent, témoin la critique jalouse de Chapman contre Fréchette, d'où encore l'habitude de se décrier dans les livres, dans les journaux, dans les discours, dans la conversation. Buies disait de Québec : « Les gens s'y mangent entre eux (5) » ; et Sulte a, lui aussi, parlé de « ce besoin de se déchirer qui existe chez ses compatriotes (6) ». Est-ce assez français ? Mais n'est-il pas triste de voir les Canadiens céder à cette tendance de leur nature et se combattre si souvent, alors que l'union augmenterait tant leurs forces ? Oh, sans doute, dès qu'il s'agit de défendre des droits menacés, dès que la religion ou la langue sont en considération, tout change immédiatement, et les adversaires d'hier, dans une espèce d'union sacrée, font cause commune. C'est donc sur des points de détail que portent les désaccords ; dans les questions importantes l'unanimité règne. Nous avons déjà parlé de cette question à propos de leurs luttes politiques où cette unanimité fut précisément leur force. Nous déplorons, cependant, qu'elle se limite à ce domaine. Nos éternelles divisions nous ont fait tant de mal ! Mais elles sont si inhérentes à notre tempérament que nous ne nous corrigerons sans doute jamais de ce défaut. Les Canadiens seront-ils plus heureux ?

Une conséquence toute naturelle de cet esprit de dénigrement est la médisance. Celle-ci va toujours de pair avec la jalousie et l'inimitié. Elle règne donc au Canada. En 1690, Mgr de Saint Vallier

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 214.

(2) *Id.*, t. I, p. 487-488, et t. III, p. 10.

(3) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 85.

(4) TASCHEREAU, *L'habitant de Québec*, p. 16.

(5) BUIES, *Chroniques, humeurs et caprices*, t. I, p. 9.

(6) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 132.

constate qu'elle est un défaut « quasi universel (1) ». Le Canada, écrit d'autre part J. E. Roy, « dévoré par les coteries, était alors (2) renommé par ses mauvaises langues (3) ». Une religieuse de l'Hôtel Dieu de Québec avoue dans une lettre que « la médisance et la calomnie règnent en Canada au-delà de ce qu'on peut penser (4) ». Aujourd'hui encore, quelles accusations atroces ne formule-t-on pas, surtout au moment des élections ! Les hommes sont bien à peu près partout les mêmes, hélas !

Les Canadiens anglais, principalement les Américains, n'ont pas manqué d'accuser les Canadiens français d'être routiniers et de n'avoir pas d'esprit d'initiative. Dans la jeune Amérique, éprise de progrès, de vitesse, si amoureuse du changement, l'esprit conservateur, traditionaliste des Canadiens français détonne forcément. Les procédés restent primitifs, à peu près ceux d'autrefois, et, quand on parcourt le pays, on est surpris de rencontrer de temps en temps des bœufs attelés à la charrue. A Québec, certains quartiers, aux rues étroites, tortueuses, aux vieilles maisons obscures, rappellent l'Europe, et attirent les Américains toujours épris de nouveau, à cause du contraste avec leurs cités toutes modernes. Les esprits les plus éclairés luttent contre les néfastes conséquences de cet esprit conservateur du peuple. Il y a encore beaucoup à faire, à la campagne surtout, où des procédés de culture plus rapides, des systèmes plus scientifiques, des soins plus éclairés donnés au bétail, assureraient aux agriculteurs des rendements infiniment plus considérables, et à la province tout entière une situation financière meilleure encore. L'enseignement, lui aussi, bénéficierait beaucoup en se débarrassant de certaines méthodes surannées. Il y a eu déjà d'étonnantes améliorations. On peut faire bien davantage. Cet esprit de routine se retrouve évidemment dans tous les pays, et, certes, la France n'y échappe pas ! Il est, sans doute, caractéristique de l'âme paysanne, mais nous croyons que chez les Canadiens français, il peut être expliqué aussi par l'isolement dans lequel ils se sont trouvés après la conquête, et par leur ignorance forcée qui leur ôtait les moyens de se perfectionner. Peu d'années s'écouleront maintenant avant que tout cela ne change. Le commerce, l'industrie, l'agriculture y gagneront, mais non le pittoresque ; et beaucoup regretteront, en particulier, le charme des jolis petits villages canadiens, l'aspect de certaines rues de Québec, souvenirs de la France d'autrefois, pleines de poésie, gardant cette âme propre aux vieilles choses, et que guette ce qu'on est convenu d'appeler le progrès.

Un curieux défaut extrêmement répandu chez les paysans et les ouvriers des villes, est l'habitude de jurer d'une façon grossière, et, chose bizarre pour un peuple si religieux, en employant

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 270.

(2) Au commencement du XVIII^e siècle.

(3) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 440.

(4) *Ibid.*,

le plus souvent des mots qui désignent ce que par ailleurs ils considèrent comme sacrés. On entend les Canadiens français du peuple s'écrier perpétuellement : « Blasphème ! ciboire ! » etc., etc. N'allaient-ils pas même, jadis, jusqu'à organiser le dimanche des concours de blasphèmes ! Cette vulgarité, qui s'est perpétuée malgré toutes les remontrances du clergé et les progrès de l'éducation, choque à bon droit les étrangers.

Nous allons clore cette liste déjà longue en parlant de la susceptibilité des Canadiens français. Ceux-ci n'aiment pas la critique. Au contraire des peuples *vieux* qui sont devenus blasés sur ce que l'on peut penser d'eux, ils supportent très mal, on pourrait dire : ils ne supportent pas du tout, les moindres restrictions. Le petit fait suivant est bien caractéristique : Bougainville avait dit que les huîtres de Gaspé sont mauvaises ; Sulte déclare, non sans colère, qu'elles sont « les meilleures du monde (1) ». Buies, qui connaissait bien ses compatriotes, avait longtemps vécu en France et pu faire par conséquent des comparaisons, avait remarqué cette faiblesse : « Notre ombrageuse susceptibilité, piquée au vif par le moindre mot, ne nous permet pas de supporter la plus légitime critique (2). » Non seulement ils n'admettent pas qu'on leur donne des conseils, qu'on les blâme sur tel ou tel sujet, mais encore les éloges semblent, eux aussi, provoquer leur colère. M. l'abbé Camille Roy a dit : « Nous subissons mal la morgue souriante ou la bienveillance protectrice de nos amis de Londres ou de Paris (3). »

D'où peut donc provenir cet excès de sensibilité qui touche à ce qu'on peut appeler du *mauvais caractère* ? L'orgueil, la vanité que nous avons signalés précédemment comme étant une caractéristique de l'âme canadienne, jouent un rôle ici évidemment. Buies l'avait noté : « Nous sommes, dit-il, une race très fière, aussi est-il bien difficile de nous parler de nos défauts(4). » Mais, des causes de cette susceptibilité, c'est à n'en pas douter la moins importante. Ce qui a surtout provoqué en eux cette tendance, ce sont, croyons-nous, les reproches qu'on n'a cessé de leur adresser. Tout d'abord, les Anglais, si persuadés de la supériorité de leur race, ont répandu cette idée que les Canadiens français étaient un peuple inférieur à tous points de vue. Bien plus, trop de Français, insuffisamment renseignés, ont porté contre eux des accusations parfois bien sottes et bien étranges ; aussi ces derniers ont été avec raison froissés de ce que ceux qui, au contraire, auraient dû les soutenir et les encourager, se sont permis de les critiquer à tort et à travers, sans prendre la peine de chercher de plus amples informations. Les reproches qui semblent leur être les plus sensibles sont d'être comparés à des Esquimaux parce qu'ils habitent un pays froid, d'être accusés de manquer de loyauté à l'égard de l'Angleterre, de des-

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 33.

(2) BUIES, *Chroniques, humeurs et caprices*, t. III, p. 11.

(3) CAMILLE ROY, *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, p. 253.

(4) BUIES, *Chroniques, humeurs et caprices*, t. III, p. 9.

endre de métis et enfin de parler patois. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de ces deux dernières accusations ; pour ce qui est de la première, elle résulte d'une ignorance impardonnable de la géographie ; la seconde enfin, dont nous aurons l'occasion de parler plus tard, ne tient pas debout. Pourquoi donc les Canadiens français s'irritent-ils tant de ces diverses imputations ? Comment expliquer cette hypersensibilité ? La grande, très grande majorité de leurs compatriotes canadiens anglais, ceux qui sont instruits, intelligents, au courant de l'histoire du Canada, et ne sont pas aveuglés par l'esprit de parti, savent à quoi s'en tenir sur ces questions. Mais on leur a fait ces reproches tellement souvent, et ils sont si peu fondés, qu'ils ont fini par énerver, agacer un peuple naturellement excitable et nerveux. On peut imaginer dès lors — et c'est là un exemple entre mille — ce que les Canadiens ont pensé d'un livre récemment publié en France, et dans lequel l'auteur disait qu'en parcourant les rues de Québec, il avait remarqué dans les yeux des habitants la flamme qui, jadis, caractérisait le regard de leurs ancêtres les Indiens ! N'est-ce pas une faute du même genre qu'avait commise Barrès, lorsque, parlant de l'arrivée des troupes canadiennes en France, il avait fait allusion aux Indiens et à leur courage. Quelles grossières méprises, mais qui sont en même temps malheureusement des injures ! Elles sont hélas ! si nombreuses, ces erreurs impardonnables, qu'on en pourrait faire un volumineux catalogue, lequel amuserait fort les Canadiens. En lisant Barrès, la province de Québec fut secouée d'un long rire, mais au fond les Canadiens riaient jaune, car ils sont fatigués de ces sottises qui reviennent périodiquement.

Il faut dire encore pour expliquer cette susceptibilité, quelle est devenue comme une sorte de réaction nécessaire due à leur faiblesse. Ces accusations les froissent parce qu'ils sont un peuple de quelques millions d'individus seulement, à peine évolué, pauvre, n'ayant qu'une élite restreinte, incapable encore de s'affirmer devant l'univers. Une nation riche, prospère, puissante comme les États-Unis, ou arrivée à son maximum de développement intellectuel et artistique comme la France et l'Angleterre, méprise purement et simplement les calomnies qu'on répand sur elle. Mais les Canadiens ne peuvent pas agir de même, et éprouvent un besoin naturel et instinctif de se défendre puisqu'ils sont faibles.

En résumé, il peut y avoir dans cette susceptibilité une question de tempérament, d'orgueil naturel et d'excitabilité, mais nous pensons que les circonstances jouent ici le rôle principal. N'est-on pas plus sensible aux reproches devant des inconnus, par exemple ? Et un Français qui, à l'étranger, lit ou entend les plaisanteries si souvent répétées sur le « gai » Paris ou l'immoralité de la France, n'est pas sans en être vexé à la longue, tandis qu'il ne fait point attention à ces sottises quand il est dans son pays.

Qu'on nous pardonne d'avoir tant insisté sur certains points. Il s'agit non seulement de constater, mais aussi d'expliquer, afin d'être, avant tout, juste et impartial. Accuser quelqu'un d'un dé-

faut est légitime, en effet, si ce défaut est réel, et personne ne peut y trouver à redire, mais, dans certains cas tout au moins, montrer comment il a pu naître, quelles circonstances l'ont favorisé ou quel rôle il lui est possible de jouer, voilà qui est plus intéressant et plus psychologique. Tel défaut, ainsi envisagé, peut parfois être presque considéré comme une qualité. Quoi qu'il en soit, nous avons fait de notre mieux, et nous espérons que chacun, sans nous reprocher d'en avoir trop dit, rendra justice à notre sincérité et à notre amour du vrai.

CHAPITRE III

Les Sentiments religieux

Importance capitale de la question. — Caractères de leur foi. — Son intensité. — Les sentiments religieux des autorités. — Le Canadien comme apôtre. — La foi chez les Canadiens. — Exemples. — Autrefois et aujourd'hui. — Sa sincérité. — Elle est encore sérieuse, non chauvine, aveugle. — Causes de son intensité. — La dévotion des immigrants. — Influence du gouvernement et des compagnies. — Action de l'Église. — Son pouvoir. — Autorité des Jésuites. — Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier. — Austérité que le clergé faisait régner dans la colonie. — Récit de la Hontan. — Moyens par lesquels les prêtres assuraient leur autorité. — Les avis. — Le prétexte des misères du peuple. — Les châtimens. — L'excommunication. — La situation de nos jours. — Les droits et les prescriptions de l'Église. — Y a-t-il eu despotisme du clergé ? — Objections et réponses. — Conclusion. — Les vertus du clergé. — Quelques exceptions. — Pauvreté de l'Église canadienne. — Désintéressement des évêques. — Le clergé est plébéien. — Il est simple. — Les missionnaires. — Leurs souffrances. — Influence sur la jeunesse. — Rôle historique du clergé. — Ses bienfaits et son activité. — A conservé les Canadiens comme peuple. — La force de l'Église canadienne réside dans son passé. — Conclusion. — L'anticléricalisme chez les Canadiens français. — Autrefois et aujourd'hui. — Opposition aux Jésuites et à Mgr de Laval. — La question de la dime. — A propos de l'indépendance américaine. — Les tendances irréligieuses vers 1837. — L'Institut canadien. — L'affaire Guibord. — Journaux et ouvrages antireligieux. — Les opinions de Sulte. — La Franc-maçonnerie au Canada français. — Examen des faits précédents. — Conclusion.

On ne saurait exagérer l'intensité et par la même l'importance des sentiments religieux chez les Canadiens français. Il n'est peut-être pas de peuple, à l'heure actuelle, chez qui la piété soit plus vive. Pour en trouver un équivalent, il faut remonter au moyen âge, ou

considérer les Bretons d'il y a un siècle. La foi est, dans la mentalité canadienne française, un élément capital qui n'a cessé d'exercer, sur les pensées, les sentiments et les actions de cette race, une influence telle qu'il explique presque tout le reste. Le point de vue religieux est comme la clef de tous les problèmes que pose l'âme canadienne, et sans laquelle on devrait se résoudre à n'y rien comprendre. Il est donc impossible de trop insister sur un fait si important en lui-même et aussi par ses conséquences.

Nous venons de parler de l'intensité de la foi des Canadiens. Tel est son principal caractère, et nous allons l'étudier d'abord chez les dirigeants. Champlain, le fondateur du Canada, était réputé pour sa dévotion. Comme Cartier l'avait fait avant lui, et comme tant d'autres le firent dans la suite, lors de leurs explorations, il planta des croix en plusieurs endroits pour marquer sa prise de possession des terres nouvelles, mais aussi par esprit de foi. Les quelques lignes qui suivent, en disent long à ce sujet : « Il faisait lire à sa table; le matin, c'était quelque bon historien, et le soir la vie des Saints. A la fin du jour, on faisait l'examen de conscience, dans sa chambre ; on récitait ensuite les prières à genoux, et, par son ordre, on sonnait l'angélus au commencement, au milieu et à la fin de la journée (1). » Son successeur, de Montmagny, en arrivant au Canada, le 15 juin 1636, se jette à genoux, à peine débarqué, et remercie le Ciel d'avoir fait une bonne traversée (2). La Mère Marie de l'Incarnation parle en ces termes de Tracy, lieutenant général des armées du roi au Canada de 1665 à 1667 : « On l'a vu plus de six heures entières dans l'église sans en sortir. Son exemple a tant de force que le monde le suit comme des enfants suivent leur père. Il favorise et soutient l'Église par sa piété et par le crédit qu'il a universellement sur tous les esprits (3). » Montcalm, après la victoire de Carillon, plante le 21 août 1758, une grande croix portant cette inscription : « Quid dux ? Quid miles ? Quid strata ingentia ligna ? En signum ! En victor ? Deus hic, Deus ipse triumphat ! », et il dépose son épée aux pieds de la croix (4). Inutile d'ajouter quelle importante part les gouverneurs ou les personnages principaux prennent dans les cérémonies religieuses, non seulement assistant ponctuellement aux offices, mais encore visitant les couvents, participant aux processions, portant le dais, etc. Ce que nous venons de dire de ces quelques hauts fonctionnaires de la Nouvelle France est vrai de tous les autres. Que certains gouverneurs aient eu des luttes extrêmement vives avec les évêques, cela n'importe pas ici, car il n'en étaient pas moins profondément religieux.

La même piété, bien entendu, caractérise tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, président aux destinées du pays. P. Boucher

(1) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 57.

(2) *Ibid.*, p. 62.

(3) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 323.

(4) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 490.

écrivait dans son testament : « Plutôt vivre pauvre, plutôt mourir que de rien faire contre l'ordre de Dieu (1). » Entendre la messe fut la première chose que fit Maisonneuve, le chef de l'expédition organisée en vue de fonder Montréal, aussitôt débarqué là où devait plus tard s'élever la ville. Cet autre fait montre bien encore l'intensité de ses croyances religieuses. En 1643, une inondation menaçait la petite colonie récemment installée. Il ordonna alors de construire une grande croix, la dressa sur le bord du fleuve, et fit le vœu, si les eaux diminuaient, d'aller en planter lui-même une autre sur le sommet de la montagne voisine. La crue s'étant arrêtée, on fabriqua une énorme croix, on la bénit, et Maisonneuve la porta pendant une lieue, à travers la forêt, jusqu'au sommet du Mont Royal (2).

Nous avons déjà vu qu'un des principaux buts des Français, en s'installant au Canada, avait été de convertir les Indiens. Plusieurs nobles, d'après la Mère Marie de l'Incarnation, avaient caressé ce rêve (3). Leur enthousiasme religieux était partagé par beaucoup d'habitants. Hébert, le premier émigrant qui ait cultivé la terre, le premier colon au sens propre de ce mot, a dit à son lit de mort, en 1627 : « Je meurs content, puisqu'il a plu à Notre Seigneur de me faire la grâce de voir mourir avant moi des sauvages convertis ; j'ai passé les mers pour les venir secourir... Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés (4). » Un autre Canadien s'exprimait ainsi, en 1661 : « Non seulement nous rendrons notre Amérique française, mais encore nous la ferons toute chrétienne, et, d'une vaste solitude, nous en ferons un sanctuaire, où la divine Majesté trouvera des adorateurs de toutes les langues et de toutes les nations (5). »

Nous connaissions déjà ces hommes comme guerriers, découvreurs et colons ; ici, ils nous apparaissent comme des apôtres ; ils ont l'âme des Croisés. Rendre les sauvages catholiques, tel fut bien l'idéal d'un grand nombre de Canadiens, même parmi les plus humbles. Ils accompagnaient les missionnaires dans leurs longues expéditions, et les aidaient, non sans péril, dans leur œuvre de conversion. En voici quelques exemples. Guillaume Couture accompagnait le P. Jogues, en 1642. Sur le point d'être pris par les Iroquois, il eut un moment de faiblesse, et se sauva, abandonnant le missionnaire, mais, pris de remords, il revint aussitôt se constituer prisonnier. On lui écrasa les doigts, on lui arracha les ongles, on lui perça la main droite (6). La Lande, compagnon du P. Jogues, en 1646, subit le même sort que ce dernier (7). Un nommé René Goupil apprenait un jour à de petits sauvages comment faire le signe de la

(1) GROULX, *Chez nos ancêtres*, p. 51.

(2) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 122.

(3) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 308.

(4) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 48.

(5) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 114-115.

(6) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 235 sq.

(7) *Ibid.*, p. 276.

croix, or un vieil Indien s'en aperçut et dit à son neveu : « Va-t-en tuer ce chien. » Le jeune homme obéit et cassa la tête du Français (1). Quant à tous ceux que les Iroquois firent mourir dans d'horribles supplices, non seulement ils montraient un grand courage et une admirable patience, mais encore ils priaient Dieu, au milieu de leurs tourments, de convertir leurs bourreaux.

Si le même idéal n'enflamme pas toute la population, celle-ci, néanmoins, fit preuve, dans le passé, d'une foi ardente dont il nous faut maintenant parler. Les chefs étant si religieux eux mêmes, et l'atmosphère de la colonie si pénétrée de christianisme, sous l'influence du clergé et des exemples donnés par tous les martyrs de la foi, les soldats font preuve de la plus grande dévotion. Marie de l'Incarnation, notamment, nous apprend qu'ils disaient leur chapelet tous les jours et portaient des scapulaires (2). Ils faisaient en outre la prière en commun matin et soir (3).

Les colons ne leur cédaient en rien sous ce rapport. Boucher dit en effet : « La dévotion est grande en tout le pays (4). » Hocquart constate que « tous sont attachés à la religion (5) ». D'après Charlevoix, « toute l'île de Montréal ressemblait à une communauté religieuse », entretenue dans cette piété par la peur de mourir sous les coups des sauvages (6). Kalm note que « le dimanche est entièrement consacré au culte (7) », et que le Canadien est « plus fervent catholique que son cousin d'Europe (8) ». Weld, enfin, raconte qu'il y avait tellement de monde à la cathédrale de Montréal, pour assister aux offices, que des hommes restaient à genoux et tête nue sur les marches extérieures (9). Voilà qui montre bien le premier caractère des sentiments religieux au Canada français : l'intensité. C'est pourquoi Montcalm qualifiait la piété des Canadiens de « dévotion italienne (10). »

En veut-on d'autres preuves ? Elles abondent. Lorsque les premières religieuses arrivèrent, en 1639, ce « fut pour toute la ville un jour de fête ; tous les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes qui étaient sous les armes, et au bruit du canon ; après les premiers compliments, il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces (11) ». Lambert Closse, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, ce héros des débuts de Montréal, répondait un jour à ceux qui lui disaient qu'il se ferait tuer parce qu'il s'exposait trop :

(1) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 91.

(2) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 309.

(3) GROULX, *Chez nos ancêtres*, p. 47.

(4) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 68.

(5) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 101.

(6) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 389.

(7) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 34.

(8) *Ibid.*, p. 237.

(9) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 31.

(10) MONTCALM, *Journal*, p. 154.

(11) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 207.

« Je ne suis venu ici qu'afin de mourir pour Dieu en le servant dans la profession des armes ; si je n'y croyais pas mourir, je quitterais le pays pour aller servir contre le Turc, et n'être pas privé de cette gloire (1). »

La piété des habitants était même si grande qu'elle causait de l'admiration aux nouveaux colons arrivant de France (2). Ils assistaient régulièrement aux offices, or, souvent, il fallait venir de fort loin, à cheval en été, les femmes montées en croupe derrière leur mari, en traîneau pendant l'hiver. Non seulement ils le faisaient par devoir, c'était encore une immense joie pour eux. Après la prise de Québec par les frères Kirke, les quelques colons restés au Canada furent entièrement privés de leurs pasteurs. Aussi, en 1632, lorsqu'ils entendirent la messe pour la première fois depuis trois ans, « les larmes tombaient des yeux quasi à tous, de l'extrême contentement qu'ils avaient (3). » Lorsque, cependant, l'église était si loin qu'il était absolument impossible de s'y rendre, un missionnaire, de temps en temps, allait voir ces pauvres gens perdus loin des centres. Comment l'accueillait-on ? Voici ce qu'en dit Mgr de Saint-Vallier : « Il y a quelque chose de surprenant dans les habitations qui sont les plus éloignées des paroisses et qui ont même été longtemps sans voir de pasteurs. Les Français s'y sont conservés dans la pratique du bien, et, lorsque le missionnaire qui a soin d'eux, fait sa ronde pour aller administrer les sacrements d'habitation en habitation, ils le reçoivent avec une joie qui ne se peut exprimer ; ils font tous leurs dévotions, et on serait surpris si quelqu'un ne les faisait pas ; ils s'empressent à écouter la parole de Dieu, ils la goûtent avec respect, ils en profitent avec une sainte émulation ; celui qui donne sa maison pour y célébrer les divins mystères, s'estime infiniment heureux et honoré, il donne ce jour là à manger aux autres, le repas qu'il fait est une espèce d'Agape, où sans craindre aucun excès, on se réjouit au Seigneur (4). » En dehors des visites du prêtre, forcément rares d'ailleurs, étant donné le petit nombre des missionnaires et les étendues considérables à parcourir, les habitants avaient le dimanche et les jours de fête, ce que l'on appelait des messes blanches, c'est-à-dire qu'ils se réunissaient, le plus souvent dans la maison du seigneur, et un vieillard récitait des prières ou faisait quelque lecture pieuse (5). Il va sans dire que toutes les prescriptions de l'Église, concernant notamment le jeûne, étaient rigoureusement observées, et les communions extrêmement fréquentes, sans distinction d'âge ni de condition.

Le curé était aimé et respecté. On ne rencontrait jamais un prêtre, fût-il inconnu, sans le saluer (6). Pas d'inimitié envers le clergé, à raison de plus pas de haine. « Tout était alors paix et har-

(1) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 167.

(2) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 389.

(3) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 57.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 252-253.

(5) GASGRAIN, *Une paroisse au XVII^e siècle*, p. 65.

(6) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 239.

monie entre le curé et ses paroissiens. On aurait dit une grande famille vivant à l'ombre du clocher, sous la houlette d'un pasteur bienfaisant et généreux (1). » Les banques n'existant pas, on lui confiait son argent (2).

Les mêmes sentiments existaient à plus forte raison à l'égard de l'évêque. A son arrivée, en 1659, Mgr de Laval fut reçu avec de grands honneurs. Le gouverneur, accompagné des dignitaires, des fonctionnaires, etc. alla au devant de lui, tandis que les canons du fort tonnaient. Voici comment, en 1713, Mgr de Saint-Vallier, après sa captivité en Angleterre, fut accueilli par les habitants : « Dès qu'on l'aperçut, il fut salué par une décharge de tous les canons du fort et des vaisseaux qui se trouvaient dans la rade. Les cloches de la ville sonnaient à toute volée ; le gouverneur et l'intendant, les magistrats, le clergé séculier et régulier, tous les principaux citoyens étaient descendus au débarcadère ; et aussitôt que le Prélat eut mis pied à terre, il reçut leurs hommages (3). » A sa mort, en 1727, les gens « venaient en foule de la ville et des environs, pour donner à la dépouille mortelle de leur premier pasteur, des marques de leur vénération. Ils baisaient avec respect ses vêtements, faisaient toucher à son corps des médailles et des chapelets, demandaient à emporter quelque chose qui lui eût appartenu ; ils en seraient venus jusqu'à couper ses habits si on ne les en eût empêchés (4). » Lorsque, après la conquête, l'Église du Canada reste sans chef, les Canadiens en réclament un avec énergie, déclarant dans leur adresse présentée au roi, que « la privation de l'épiscopat leur serait plus dure et plus triste que la privation de leurs biens et même de leur vie (5) ». Quand, en 1766, on leur a accordé ce qu'ils demandent, quand ils voient, enfin, arriver à Québec Mgr Briand, toute la population pleure de joie (6). « C'était quelque chose de touchant, écrivait la *Gazette de Québec*, de voir les Canadiens se féliciter les uns les autres, et courir en foule à l'église (7). »

On s'explique, dès lors, le grand nombre et la richesse des édifices religieux, l'abondance des chapelles et des calvaires, qu'on trouve encore un peu partout, au bord des routes, dans la province de Québec, aussi toutes les petites niches vitrées renfermant une statue et suspendues ici et là, analogues à celles qu'on rencontre chez nous dans les campagnes. Il est assez remarquable également que la plupart des villages portent le nom d'un saint. Les prémices et les plus belles fleurs étaient réservées pour l'église afin de décorer l'autel (8). Dans les testaments, on débutait toujours par

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 486-487.

(2) *Id.*, t. V, p. 220.

(3) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. I, p. 253-254.

(4) *Ibid.*, p. 442.

(5) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 167.

(6) *Ibid.*, p. 178.

(7) CHAFAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 53.

(8) CASGRAIN, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, p. 127-128.

une formule religieuse dans laquelle on recommandait son âme à Dieu, puis on ordonnait des messes (1). Avant de partir combattre, on communiait toujours, et c'est ce que firent Dollard et ses compagnons, notamment, avant de quitter Montréal (2). Ceux-ci même, dit-on, se mettaient à genoux, ainsi que leur chef, pour prier entre deux attaques des sauvages (3). Dans la famille également, les plus stricts enseignements de l'Église étaient fidèlement observés. « Chaque maison, écrit Mgr de Saint-Vallier, en 1685, est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant les repas (4). » Ce n'était pas le « Père Noël » qui apportait des jouets et des friandises aux enfants, mais le « petit Jésus. » Enfin, les enfants avaient coutume, au Nouvel An, de s'agenouiller devant leur père ou leur grand-père, si celui-ci existait encore, pour recevoir sa bénédiction. Tous ces petits faits ne sont-ils pas révélateurs de la mentalité des Canadiens de jadis ?

Cette profonde dévotion avait sa répercussion sur les actes les plus ordinaires de leur existence. Par exemple, le sèmeur, avant de commencer son travail, faisait toujours avec sa première poignée de grain, un grand signe de croix (5), et, à la table de famille, le père ne manquait jamais de faire autrefois une croix sur le pain avant de le couper (6).

Au XIX^e et au XX^e siècle, les Canadiens ne se montrent pas moins bons catholiques. Il n'est donc pas surprenant que Mgr Bé-dini, nonce apostolique au Brésil, venu au Canada en 1853, ait été absolument émerveillé de l'esprit religieux qui y régnait partout (7). Mgr Bourget constatait, en 1855 : « Partout où nous mettons le pied, on nous parle de la foi vive et de la tendre piété du Canada (8). » Le peuple est naturellement très attaché au Saint-Siège, aussi ; en 1868 et en 1869, plus de 500 zouaves pontificaux partirent pour Rome. Léon XIII pouvait dire, en 1886 : « Tout le monde sait avec quelle fermeté les Canadiens sont attachés à la foi catholique, quel amour ils ont pour l'Église, et quelle générosité, quelle piété et quelle fidélité ils ont montrées envers le Pontife romain dans des temps très difficiles (9). » Pie X, écrivant en 1908 aux archevêques et évêques du Canada, s'exprimait ainsi : « Vous ne le cédez à aucune [nation] quand il s'agit de sauvegarder la religion des aïeux. Nous savons que dans votre pays, grâce à Dieu, fleurissent et prospèrent les institutions chrétiennes, et que ce n'est pas seulement la vie privée qui y est pénétrée de l'esprit catholique, mais encore, comme il con-

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 176-177.

(2) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 455.

(3) *Ibid.*, p. 457.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 253.

(5) GROULX, *Chez nos ancêtres*, p. 53.

(6) *Ibid.*, p. 52.

(7) *Mandements des évêques de Montréal*, t. II, p. 405.

(8) *Id.*, t. III, p. 149.

(9) *Mandements des évêques de Québec*, t. VI, p. 593.

vient, la vie publique et même l'organisation et le gouvernement de l'État (1). »

Si certaines des coutumes énumérées précédemment ont aujourd'hui disparu, beaucoup, cependant, subsistent encore, du moins en dehors des villes. On peut citer les prières en commun et la bénédiction paternelle, notamment. On constate aussi le même respect pour le clergé, la même assiduité aux offices, la même observance des règlements ecclésiastiques. Il faut avoir vu, à la campagne, dans les églises si riches, si claires et si propres de la province de Québec, les habitants se presser en foule le dimanche, et assister à la messe avec le plus profond recueillement, pour comprendre combien le peuple est demeuré extrêmement religieux. Les personnes qui sont obligées de rester chez elles, en cas de maladie par exemple, s'agenouillent quand la cloche de l'église sonne à l'élévation. On constate encore cette piété en pénétrant dans les maisons, où toutes les pièces sont abondamment décorées de crucifix, de rameaux bénis, de statuets et de gravures pieuses, parmi lesquelles on est presque certain de trouver le portrait du Pape. Souvent aussi, les Canadiens organisent, dans les villes comme dans les villages, des processions considérables où apparaît toute leur dévotion. Au son des cloches, en chantant des cantiques, les fidèles passent en cortège interminable à travers les principales rues où se tient une foule immense et recueillie. En outre, musique, fleurs, bannières, costumes, arcs de triomphe, décorations de toutes sortes, rien n'est laissé de côté pour donner le plus d'apparat possible à ces manifestations publiques qu'ils aiment particulièrement. Les pèlerinages, surtout à Sainte-Anne de Beaupré, la grande patronne du Canada catholique, sont fréquents et extrêmement populaires. Toute quête, faite par le clergé, produit des sommes considérables. Les prêtres sont forcément nombreux, mais avec une population aussi religieuse, il en faut évidemment un grand nombre pour satisfaire aux demandes des fidèles. Toutes les familles se font gloire, d'ailleurs, de compter parmi leurs membres au moins un prêtre ou une religieuse, et bien rares sont celles qui n'en ont pas plusieurs dans les ordres. Un jour, raconte Mgr Landrieux, qui vint au Canada avec la mission du Maréchal Fayolle, l'évêque dit aux assistants : « Que tous les pères de famille qui ont au moins un fils prêtre, se lèvent. » Pas un ne resta assis (2) ! Il ne se passe guère de semaine, croyons-nous, où les journaux ne publient le portrait d'une jeune fille qui va dire « adieu au monde », suivant la formule dont ils se servent.

C'est pourquoi le Canada français entretient dans certains pays, notamment en Extrême-Orient, un nombre respectable de missionnaires, étant donné sa faible population. « Cette merveilleuse expansion du Canada français et catholique, a dit M. Bourassa, témoigne hautement de l'intensité de sa foi (3). » Dès 1818, Mgr

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. XIV, p., 225-226.

(2) MGR LANDRIEUX, *Le Canada religieux et le catholicisme*, dans, *Au Canada*, p. 33.

(3) H. BOURASSA, *Le Canada apostolique*, p. 14.

Provencher, le premier évêque catholique qui ait parcouru l'Ouest, partait dans cette région alors si difficile d'accès, pour y continuer l'œuvre des anciens missionnaires Jésuites (1). Les Oblats, ensuite, s'avancent dans le Grand Nord, au Labrador et à la Baie d'Hudson, pour convertir les nations sauvages redevenues païennes (2). En 1919, sept communautés d'hommes avaient, en dehors de la province de Québec et sans compter les États-Unis, 169 maisons et plus de 500 religieux canadiens français (3). Aujourd'hui il y a des Jésuites canadiens au Zambèze et en Chine (4), des Oblats à Ceylan (5), d'autres missionnaires au Bengale, en Terre Sainte, au Japon, en Chine, en Nouvelle Guinée (6), et plus de 50 dans les missions d'Afrique (Soudan, Ouganda, Nyassa, etc.) (7). Depuis 1923, enfin, existe près de Montréal un séminaire des Missions étrangères, pour intensifier encore la propagation du catholicisme.

Notons encore qu'on trouve au Canada une grande quantité d'associations purement religieuses, et chacune renferme un nombre considérable de membres, mais les autres sociétés sont imprégnées d'un esprit identique, et ont toujours un aumônier. Les *retraites fermées*, même pour hommes, sont innombrables. La religion fait à un tel point partie intégrante de l'existence des Canadiens, qu'il ne se passe pas de fêtes, de célébrations quelconques, de dîners ou de réunions, sans qu'y figure, et toujours au premier rang, bien entendu, au moins un membre du clergé.

Toutes les fois qu'un évêque se déplace, il est assuré d'avoir la plus magnifique réception qu'on puisse faire en son honneur, et tous lui manifestent leur plus grand respect. Les habitants s'agenouillent pour recevoir sa bénédiction, et la façon seule dont on l'aborde, montre la considération qu'on a pour lui. Tout Canadien en effet qui se présente devant un évêque, met un genou en terre et baise son anneau. Lorsque le légat du Pape, Mgr Vanu-telli, vint au Canada présider le Congrès eucharistique de 1910 à Montréal, on peut imaginer de quelle splendide façon il fut accueilli partout. Aucun pays, dirent certaines personnes, n'avait vu en pareille occasion, une « égale magnificence (8) ». Les deux faits suivants sont encore très caractéristiques. Lorsque, le 23 mai 1878, on transporta les restes de Mgr de Laval, de la cathédrale où ils venaient d'être découverts, dans la chapelle du séminaire, une foule immense et recueillie assista à la translation. Derrière le cercueil suivaient près de 2.000 élèves en costumes avec couronnes, étendards et drapeaux, plus de 200 prêtres en habit de chœur, huit archevêques et évêques, les professeurs de l'Université Laval, le

(1) H. BOURASSA, *Le Canada apostolique*, p. 23.

(2) *Ibid.*, p. 34.

(3) *Ibid.*, p. 58-59.

(4) *Ibid.*, p. 120.

(5) *Ibid.*, p. 121.

(6) *Ibid.*,

(7) *Ibid.*, p. 138-139.

(8) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XIV, p. 403.

lieutenant gouverneur de la province, les ministres, des juges, des sénateurs, des députés, des descendants de la nation huronne, des députations de différentes professions, des sociétés, etc (1). En 1896, voici ce qui se passa à la mort de Mgr Fabre. Le corps fut exposé à l'archevêché. Plus de 100.000 visiteurs se présentèrent. Certains pleuraient à chaudes larmes, et deux frères des Écoles chrétiennes suffisaient à peine à faire toucher aux mains du défunt les divers objets de piété présentés par les fidèles (2).

La puissante organisation religieuse connue sous le nom de *Chevaliers de Colomb*, existe naturellement dans notre ancienne colonie, y groupe un certain nombre de Canadiens, et y défend les intérêts de l'Église contre le protestantisme et l'orangisme. On doit comprendre maintenant que le Canada français s'appelle lui-même, d'une façon assez amusante, d'ailleurs : « Le fils de la fille aînée de l'Église ! ».

Il nous faut, enfin, pour bien faire saisir quelle a toujours été l'intensité des sentiments religieux des Canadiens, parler de leur foi en la Providence. Dieu, selon eux, est la cause de tous les événements importants ayant joué un rôle dans leur existence, les protège et les guide, au travers des écueils semés sur leur route, pour assurer leur succès, et se sert d'eux en vue de certains buts à réaliser, dont ils ne sont que les instruments.

Cette conviction apparaît naturellement de très bonne heure. La Mère Marie de l'Incarnation l'exprime ainsi : « C'est une chose admirable de voir de quelle manière Dieu gouverne ce pays ; lorsque l'on y croit tout perdu, il meut de certains ressorts cachés aux yeux du monde, par le moyen desquels il rétablit ou modère toutes choses (3). » A peine débarqués à Montréal, les colons entendent la messe, et voici comment prêcha le P. Vimont, le 17 mai 1642 : « Ce que vous voyez n'est qu'un grain de moutarde, mais il est jeté par des mainssi pieuses et animées de l'esprit de la foi et de la religion que sans doute il faut que le ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels ouvriers, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts (4). »

A toutes les époques, on retrouve cette croyance en la Providence, et aussi forte, aussi universellement répandue. « Il y a là haut, disent les Canadiens, un Dieu qui veille sur les destinées de notre race (5). » C'est lui, pour commencer, qui a fait découvrir à Colomb l'Amérique :

« Mais Colomb, en cherchant la moderne Ausonie,
Ne fut — le fier chrétien en fit souvent l'aveu —
Qu'un instrument passif entre les mains de Dieu.

(1) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 665.

(2) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XII, p. 299.

(3) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 460.

(4) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 38.

(5) DESROSIERS et FOURNET, *La race française en Amérique*, p. 27.

Et quand il ne croyait que suivre son étoile,
La grande main dans l'ombre orientait sa voile (1). »

S'agit-il de Cartier ? Dieu le dirigea lui aussi dans son voyage, et lui fit découvrir le Canada.

« C'est l'apôtre nouveau par le destin marqué (2). »

pour aller évangéliser les sauvages. La Providence étant intervenue dans toutes les circonstances historiques au cours du passé, on n'en finirait pas de les énumérer toutes. Prenons-en seulement quelques-unes caractéristiques à titre d'exemples. En 1690, la petite vérole décime l'armée anglaise marchant sur Montréal, et l'oblige à retraiter. Charlevoix écrit alors que la colonie fut sauvée par « un de ces coups inespérés » du Ciel (3). En 1711, le désastre de l'amiral Walker dans le Saint-Laurent, empêcha l'attaque simultanée des Anglais. Charlevoix dit encore à ce sujet : « La colonie française ne pouvait méconnaître, dans la manière dont s'étaient dissipées deux grandes armées qui devaient l'attaquer en même temps, chacune avec des forces supérieures aux siennes, une Providence qui veillait singulièrement à sa conservation, et qui, non contente de l'avoir délivrée du plus grand danger qu'elle eût encore couru, l'avait enrichie des dépouilles d'un ennemi qu'elle n'avait pas eu la peine de vaincre (4). » Sans doute, ce sont, pour la plupart, des membres du clergé qui parlent ainsi, mais la même conviction se retrouve chez tous les Canadiens, même de nos jours. C'est Dieu encore qui, en 1763, rompit leurs liens avec la France et les préserva ainsi des horreurs et des conséquences de la révolution de 1789. M. Bourassa a dit à ce propos : « La séparation de l'ancienne France et de la nouvelle entraînait manifestement dans les desseins providentiels (5). » Ainsi s'explique que, malgré la profonde douleur ressentie par tous, les Canadiens se sont résignés avec calme à un événement qu'ils ont considéré comme une nécessité inéluctable et imposée dans leur intérêt futur. C'est Dieu, enfin, qui a fait donner au Canada l'Acte de 1774 dont le libéralisme les a empêchés de devenir Américains quelques années plus tard, et leur a permis, par conséquent, de rester ce qu'ils sont.

Bien plus, croient-ils, leur race doit jouer un rôle en Amérique ; elle a une mission à y remplir. « [Le peuple français en Amérique], disent les auteurs que nous citons plus haut, a droit de se regarder comme un peuple élu appelé par la Providence à influencer sur les destinées de l'Amérique (6). » « Si l'on réfléchit, écrivent-ils encore, que près des deux tiers de la population catholique sont fi-

(1) FRÉCHETTE, *La Légende d'un peuple*, p. 21.

(2) *Ibid.*, p. 48.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. II, p. 88.

(4) *Ibid.*, p. 362.

(5) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 11.

(6) DESROSIERS et FOURNET, *La race française en Amérique*, p. 292.

xés dans le Québec, qu'ils y forment un groupement d'une homogénéité telle qu'il n'en existe nulle part ailleurs dans la Puissance, que ce groupement a derrière lui des traditions deux ou trois fois séculaires, qu'il a vécu et grandi au sein des luttes, qu'il jouit d'un système paroissial d'une solidité éprouvée, d'un système d'écoles primaires et d'établissements secondaires comparable, sinon supérieur, aux meilleurs du continent; si l'on considère que, par leur seule force d'expansion, les Canadiens français débordent les limites de leur province, envoient des colons vers l'ouest et fournissent à un courant d'émigration vers la Nouvelle Angleterre, sans cesser de s'accroître de 100 à 200.000 âmes par décade; si l'on songe enfin à la sève apostolique qui alimente de vocations tant de communautés vouées à l'éducation de la jeunesse ou aux œuvres de charité, et emporte tant de missionnaires à l'est jusqu'aux rivages de l'Afrique, et à l'ouest jusqu'au Mackenzie et à l'Alaska, jusqu'au Japon et à la Chine, il faudrait se fermer les yeux pour ne pas reconnaître le signe de Dieu, pour ne pas y voir la continuation des gestes de Dieu par les Français (1). » Fréchette s'était fait, lui aussi, l'interprète des mêmes sentiments :

« Car ne l'oubliez pas, nous sommes en ce lieu
Les instruments choisis du grand œuvre de Dieu (2) »

Mais quelle est donc cette mission dont la Providence les a chargés ? C'est, disent bon nombre d'entre eux, en s'unissant avec les Acadiens à l'est, avec les Franco-Américains au sud et avec les groupes de leur race établis à l'ouest, de rendre l'Amérique du Nord catholique et française. L'ambition de quelques-uns est même plus grande encore. Ils veulent jouer dans l'univers le rôle que jadis y remplit la France. Une politique « infernale », « cruelle » et « bête », s'acharne, dit M. Bourassa, à éteindre la soif d'apostolat chez les Français, et elle gagne du terrain. Il en conclut que c'est aux Canadiens français de fournir désormais des missionnaires qui remplaceront dans le monde les communautés françaises en voie de disparition, et travailleront à gagner de nouveaux adeptes à la religion catholique (3). Quelle tâche fantastique déjà d'essayer de convertir l'Amérique au catholicisme et de la rendre française ! Tenter de faire du catholicisme l'unique religion de l'univers — car tel semble bien être le secret désir d'un petit groupe — n'est-ce pas être visionnaire ? Les partisans de cette idée ne désespèrent nullement, toutefois, d'arriver à leurs fins, tant est grande leur confiance en Dieu, tant cette profonde conviction d'avoir à remplir un rôle, si noble à leurs yeux, leur donne de force morale.

Tel est donc le premier caractère de la foi chez les Canadiens français : l'intensité ; tout ce qui précède le montre clairement.

(1) DESROSIERS et FOURNET, *La race française en Amérique*, p. 105-106.

(2) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 73.

(3) H. BOURASSA, *Le Canada apostolique*, p. 164.

Un deuxième caractère, lequel ne peut guère, d'ailleurs, se séparer du précédent, est la sincérité. Profondément convaincus de la vérité et de l'excellence de leur religion, ils la pratiquent sans la moindre hésitation, sans la moindre fausse honte, mais aussi, il faut le reconnaître, sans nulle ostentation. La foi n'est donc pas chez eux une simple routine. Elle se montre encore sérieuse, précisément parce qu'elle est sincère. Ce n'est pas celle de beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles qui vont dans les églises de France y faire des effets de cravate ou exhiber une robe tapageuse. Le Canadien va à la messe uniquement pour prier, s'y montre toujours grave et recueilli, conserve cette attitude toutes les fois qu'il accomplit quelque prescription religieuse. De plus, il n'a jamais été chauvin. Depuis 1832, par exemple, les Juifs jouissent au Canada de tous les privilèges des sujets britanniques, or cette mesure ne fut adoptée en Angleterre qu'en 1858. Et lorsque le bill fut présenté, en 1831, dans le Bas Canada, il fut adopté presque sans discussion (1) ! Une autre preuve de la largeur d'esprit des Canadiens français est la liberté absolue laissée aux protestants, dans la province de Québec, de faire ce qu'ils veulent en matière religieuse ou d'éducation, question sur laquelle nous reviendrons plus tard. Enfin leur foi est aveugle, c'est-à-dire qu'elle ne discute pas, mais croit et suit à la lettre tout ce qui est enseigné ou ordonné. A cause de cela, on l'a qualifiée de « foi de charbonnier (2). » C'est un peu exagéré. S'il en est ainsi assurément dans les campagnes ou parmi la population peu instruite des villes, elle repose sur autre chose chez les intellectuels, est plus éclairée que ne le prétend M. Arnould. Les Canadiens français cultivés lisent aujourd'hui des livres d'apologétique. Pour ceux là, du moins, l'affirmation semble être gratuite. Nous devons reconnaître, toutefois, que c'est une infime exception jusqu'à présent. C'est pourquoi, s'il est arrivé, comme on l'a dit, que de jeunes Canadiens aient perdu leur foi à Paris, ni eux ni nous n'en sommes responsables. C'est leur clergé qui est fautif ; que ne leur apprend-il à raisonner davantage sur la religion ! Chez ces jeunes gens, l'édifice de la croyance est donc bien fragile que le moindre choc suffit à le renverser !

Il ne suffit pas d'avoir constaté les caractères de la foi et notamment sa vivacité chez les Canadiens français. Il faut encore les expliquer. Cette vivacité, en particulier, est due à un certain nombre de causes extrêmement importantes qui, faute d'être connues et bien comprises, empêcheraient absolument de saisir dans toute son étendue l'âme canadienne au point de vue religieux. Ces causes sont au nombre de trois principales : 1^o la dévotion des immigrants, 2^o l'influence du gouvernement et des compagnies, 3^o l'influence du clergé, due à son pouvoir, à ses vertus, aux exemples qu'il a donnés et à son rôle historique. Nous allons les passer en revue successivement.

Le lecteur sait déjà que les immigrants étaient tous profondé-

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 215-216.

(2) ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, p. 139.

ment religieux. Ils avaient été, d'ailleurs, choisis le plus souvent par des membres du clergé qui, naturellement, s'étaient montrés extrêmement scrupuleux à cet égard.

Le gouvernement, en outre, aida toujours plus ou moins le clergé et favorisa tout ce qui pouvait contribuer à développer le catholicisme dans la colonie. On a vu, notamment, qu'il en avait interdit l'entrée aux protestants. Louis XIV essaiera bien de lutter contre les empiètements des Jésuites sur le pouvoir civil, mais cela n'affecte en rien les sentiments religieux de la population, et le roi *très chrétien* se fait gloire de conserver la foi chez les colons ainsi que de convertir au christianisme les sauvages du nouveau continent. C'est même, d'après Charlevoix, ce dernier but qui a empêché plus d'une fois la monarchie d'abandonner le Canada (1).

Les diverses associations formées dans le but d'exploiter les richesses du pays, professent les mêmes idées, et veulent au Canada une puissante Église. Voici, par exemple, comment s'exprimait la Compagnie des Cent Associés : « Nous regardons comme une règle certaine que, pour former le corps d'une bonne colonie, il faut commencer par la religion. Elle est dans un État ce qu'est le cœur dans la composition du corps humain, la partie première et vivifiante... Aussi nous protestons... qu'en toutes rencontres nous la ferons présider aux destinées de la Nouvelle France (2). » Il est intéressant de mentionner ici les origines de Ville Marie, aujourd'hui Montréal. Le nom donné primitivement à cette localité suffirait, à lui seul, à montrer les sentiments de ses fondateurs. Ceux-ci avaient formé une Compagnie qui réussit à s'établir dans l'île de Montréal, grâce notamment à Maisonneuve, le chef de l'expédition. Cette société s'appelait : « La Société de Notre Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle France (3). » L'île elle-même avait été consacrée « à la Sainte Famille de Notre Seigneur sous la protection particulière de la Sainte Vierge (4). »

Bien qu'ayant, sans doute possible, joué un rôle important, ces deux premières causes de la piété des Canadiens français sont peu de chose en comparaison avec la dernière.

Sous la domination française, le clergé est tout puissant. Les évêques ont même plus de pouvoir que les gouverneurs ; les premiers, en effet, demeurent longtemps dans la colonie, les seconds changent souvent. M. l'abbé Groulx a reconnu sincèrement le fait : « Dans les premiers temps... que les Jésuites et les Messieurs de Saint-Sulpice, dit-il, soient devenus les vrais maîtres de la colonie, le fait est indéniable (5). » M. l'abbé Gosselin le constate lui aussi, et ne peut s'empêcher de critiquer cette autorité non seulement si forte, mais qui, encore, veut dire son mot à propos de tout.

(1) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 197-198.

(2) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 60.

(3) *Ibid.*, p. 91.

(4) *Ibid.*, p. 93.

(5) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 129.

D'après lui, le P. Ragueneau qui fut supérieur des Jésuites dans la Nouvelle France, de 1651 à 1653, voulait « se mêler des choses politiques, de l'administration civile et des intérêts matériels des colons, plus qu'il ne convenait à un religieux (1). » Colbert n'envoie les Récollets au Canada, en 1670, que pour contrebalancer l'autorité des disciples de Loyola (2), et le roi recommande, en 1672, à Fontenac partant pour le Canada, de protéger dans ce but les Sulpiciens et les Récollets (3). Ce gouverneur se plaignit souvent des Jésuites qui allaient jusqu'à l'espionner, voulaient intervenir à tout instant, et ne reculaient devant aucun moyen pour gouverner le pays (4).

D'autre part, Mgr de Laval était connu pour son esprit absolu et dominateur (5). Il fit sans cesse de l'opposition aux Récollets (6) et aux Sulpiciens (7). M. l'abbé Gosselin a dit qu'il avait « la passion du pouvoir (8) », qu'il « a montré un peu trop de zèle, et dépassé quelquefois la mesure (9) ». En voici deux exemples. Il décida un jour que le gouverneur d'Argenson n'assisterait plus aux assemblées de fabrique, mais il négligea de le prévenir. Ce dernier vint comme il en avait l'habitude, et, naturellement, une discussion s'éleva entre les deux hommes (10). Autre fait : l'évêque s'étant aperçu, lors d'une procession, que les soldats étaient debout, voulut les faire mettre à genoux, mais le gouverneur refusa ; Mgr de Laval défendit alors à la procession de s'arrêter (11). En somme, il fut en guerre avec tout le monde, sauf avec les Jésuites, bien entendu.

Louis XIV dut même faire des remontrances à Mgr de Laval et à son clergé. Colbert écrivait à Talon, le 27 mars 1665 : « L'évêque et les Jésuites établissent trop fortement l'autorité par la crainte des excommunications et par une trop grande sévérité de vie qu'ils veulent maintenir (12). » On ne tint aucun compte de l'avertissement, et voici en quels termes le ministre parlait à l'abbé Dudouyt, grand vicaire de Mgr de Laval, le 27 avril 1677 : « Vous êtes des gens intraitables. Vous voulez sans cesse vous mêler de ce qui ne vous regarde pas. Parce que vous vivez loin du Soleil, vous pensez échapper à son influence ; vous ne cherchez qu'à entreprendre sur l'autorité du roi sous prétexte qu'il est loin de vous. De quoi vous mêlez vous donc ? Que ne bornez-vous votre action à prêcher, à

(1) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 128.

(2) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 81.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 38.

(4) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 186-187.

(5) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 222.

(6) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 81 sq.

(7) *Ibid.*, p. 135 sq.

(8) *Ibid.*, p. 166.

(9) *Id.*, t. I, p. 225.

(10) *Ibid.*, p. 217 sq et 226.

(11) *Ibid.*, p. 228.

(12) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 278.

exhorter au bien, à administrer les sacrements (1) ? » Le lendemain, Colbert écrivait à l'intendant Duchesneau : « Sa Majesté veut que vous preniez garde que [les ecclésiastiques] n'entreprennent rien, tant sur son autorité royale que sur la justice et police du pays, et que vous les resserriez précisément dans les bornes de l'autorité que les ecclésiastiques ont dans le royaume, sans souffrir qu'ils les passent en quelque sorte et manière que ce soit (2). » Le 1^{er} mai, nouvelle lettre dans laquelle on relève le passage suivant : « Je vois que M. l'Évêque de Québec affecte une autorité un peu trop indépendante de l'autorité royale, et que par cette raison, il serait peut-être bon qu'il n'eût pas de séance dans le Conseil (3). »

Mgr de Saint-Vallier était plus autoritaire encore que son prédécesseur, si possible. Il ouvrait les lettres de son clergé et même celles de Mgr de Laval qui avait démissionné (4) ! Alors qu'il cherchait à obtenir du roi la permission de retourner au Canada, vers 1710, le P. La Chaise osa lui dire que, s'il y revenait, il sanctifierait les autres « en en faisant des martyrs (5) ! » Si l'on veut, d'ailleurs, se faire une idée de son administration, il faut lire la lettre que Mgr de Laval lui écrivit en 1696 (6). On sera édifié !

Le clergé, d'une façon générale, voulait faire régner dans le pays la plus grande austérité. C'est pourquoi il empêchait le plus possible, les festins, le jeu, les bals, les déguisements et la comédie. Mgr de Saint-Vallier condamne, par exemple, les pièces de théâtre qui, comme *le Tartuffe*, « sous le prétexte apparent de réformer les mœurs, ne servent qu'à les corrompre, et, sous couleur de reprendre le vice, l'insinuent adroitement et avec artifice dans l'âme des spectateurs (7). » Il va même jusqu'à avertir le gouverneur et sa femme qu'ils doivent donner le bon exemple. Non seulement il leur déconseille les dîners et les soirées, il déclare encore que leur fille ne doit danser qu'avec d'autres jeunes filles, et en la présence de sa mère, qu'elle ne doit surtout ni jouer la comédie, ni déclamer (8).

La Hontan nous donne sur cette question des renseignements piquants. Le passage est à citer en entier. L'auteur était à Montréal au moment où il écrivait. « C'est ici un carême perpétuel. Nous avons un bigot de curé dont l'inquisition est toute misanthrope. Il ne faut pas penser sous son despotisme spirituel, ni au jeu, ni à voir les dames, ni à aucune partie d'un honnête plaisir. Tout est scandale et péché mortel chez ce bourru. Croiriez vous qu'il a refusé la communion à des femmes du premier rang pour une simple fontage de couleur ? Le pis, c'est qu'il a des espions partout, et

(1) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 183.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 587.

(3) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 423.

(4) *Id.*, t. II, p. 406.

(5) *Ibid.*, p. 450.

(6) *Ibid.*, p. 452 sq.

(7) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 303.

(8) *Ibid.*, p. 169 sq.

quand on a le malheur d'être sur ses tablettes, il vous envoie publiquement du haut de sa chaire une sanglante censure ; jugez si un honnête homme peut s'accommoder de cela. N'y a-t-il point de remède, direz-vous ? Aucun. Le gouvernement n'oserait s'en mêler, les dévots ont les bras trop longs, et de plus, comme ces Messieurs de Saint-Sulpice sont aussi nos seigneurs temporels, ils prennent pied là dessus pour nous tyranniser. Ne vous imaginez pas que ces prêtres bornent leur autorité aux prédications et aux mercuriales dans l'église, ils persécutent jusque dans le domestique et dans l'intérieur des maisons. C'est trop peu pour leur zèle que d'excommunier les masques, ils les poursuivent comme on poursuivrait un loup, et après avoir arraché ce qui couvre le visage, ils vomissent un torrent de bile contre ceux qui s'étaient déguisés. Ces argus ont toujours les yeux ouverts sur la conduite des femmes et des filles ; les pères et les maris peuvent dormir en toute assurance... Pour être bien dans leurs papiers, il faut communier tous les mois, et de peur que les catholiques au gros tas n'enfreignent le précepte de se confesser au moins une fois l'année, chacun est obligé de donner à Pâques un billet à son confesseur. Mais de toutes les vexations de ces perturbateurs, je n'en trouve point de plus insupportable que la guerre qu'ils font aux livres. Il n'y a que les volumes de dévotion qui vont ici tête levée ; tous les autres sont défendus et condamnés au feu (1). » Ajoutons qu'à la page suivante, La Hontan raconte avec colère comment ce même curé de Montréal était un jour entré dans sa chambre pendant son absence, et avait déchiré un exemplaire de Pétrone (2). Les Jésuites, de leur côté, s'il faut en croire Sulte, exemple encore bien caractéristique, allaient le soir de maison en maison pour faire éteindre les lumières et ordonner aux gens de se coucher (3).

Voyons maintenant par quels moyens le clergé assurait son autorité. C'était tout d'abord par des avis et des exhortations auxquels une population si religieuse se soumettait volontiers. Il se servait encore des fléaux de toute sorte : incendies, tremblements de terre, épidémies, etc., pour exciter le peuple à la foi et à la vertu. La Relation de 1663 dit que les tremblements de terre « ont fait de plus grands remuements dans les consciences que dans nos forêts et sur nos montagnes (4). » On employait parfois aussi le refus des sacrements, c'est-à-dire que les prêtres n'admettaient pas à la communion ceux qui ne voulaient pas obéir aux ordres de l'évêque, soit en ne payant pas la dime, soit en se conduisant mal, soit parce qu'ils faisaient cause commune avec les Américains, en 1775 par exemple (5), etc. Sous l'influence du clergé, le pouvoir civil ordonnait parfois des punitions corporelles. En voici un cas entre

(1) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 72-73.

(2) *Ibid.*, p. 74.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. IV, p. 102.

(4) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 489-490.

(5) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 101.

beaucoup d'autres. Un individu, en 1670, ayant mangé de la viande pendant le carême, fut attaché au poteau public pendant trois heures, conduit à l'église, contraint de demander pardon à genoux, les mains jointes et tête nue, et de payer diverses amendes (1).

Mais la plus grande arme aux mains du clergé était l'excommunication. Voici comment on procédait. L'évêque envoyait le monitoire au curé. Ce monitoire était lu en chaire. Il avait pour but de faire déclarer aux gens ce qu'ils savaient et de faire avouer leur crime aux coupables. Neuf jours plus tard, le prêtre déclarait l'excommunication. Si elle ne produisait pas d'effet, il y avait l'aggrave et la réaggrave. Lors de celle-ci, on sonnait la cloche, on éteignait une chandelle pour montrer qu'à partir de ce moment les coupables étaient définitivement excommuniés (2). Ce châtement, bien entendu, n'était pas une petite chose à cette époque, surtout dans un groupe si restreint et si religieux. Voici en effet à quoi devaient s'attendre ceux qui refusaient de se soumettre. Un homme, malgré tous les avertissements qui lui ont été donnés, continue à vendre de l'eau de vie aux sauvages. Mgr de Laval l'excommunie et ordonne ce qui suit, le 18 avril 1661 : « Nous ... excommunions par ces présentes le dit Pierre... et dès à présent le retranchons du corps de l'Église, comme membre infect et gâté, le privant des prières et suffrages des chrétiens et de tout usage des sacrements, lui interdisons l'entrée de l'église pendant le divin service, et en cas qu'il meure dans la présente excommunication, ordonnons que son corps soit privé de sépulture et jeté à la voirie... admonestons un chacun et tous les fidèles de ne le fréquenter ni parler, ni saluer, pour quelque occasion que ce soit, mais plutôt le fuir, éviter comme une personne maudite... et même au cas que ledit Pierre... soit si téméraire et si impudent que d'entrer dans aucune église pendant que l'on dira la sainte messe, et que l'on fera le divin service, nous commandons que l'on cesse le sacrifice de la messe et tout autre service, jusqu'à ce qu'il ait été chassé ou jeté dehors. (3) » Le plus souvent, cependant, les coupables faisaient leur soumission. Ce fut le cas, en 1768, pour une femme qui avait été excommuniée. Afin de la punir et de faire un exemple, l'évêque ordonne : « 1^o que ladite M. T. tiendrait un cierge allumé à la main pendant toute la messe, étant à la porte de l'église, et que le curé en son nom demanderait pardon à Dieu, à l'Église et à tous les assistants de la faute qu'elle avait commise ; 2^o que ladite M. T. assisterait tous les dimanches à la messe et aux vêpres, demeurerait à ladite porte de l'église en dedans jusqu'à Pâques (4), auquel temps seulement et non auparavant, elle pourra être admise à la sainte communion ; 3^o qu'elle jeûnera tous les vendredis jusqu'au susdit temps de Pâques ; 4^o la dite M. ne pourra s'abstenir de l'assistance aux dits offices de dimanche

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. III, p. 22-23.

(2) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 234 sq.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 32.

(4) Le mandement était du 15 novembre 1768.

pendant le temps de sa pénitence sans une dispense préalable du curé qu'il ne donnera que pour cas de maladie ou d'infirmité considérable (1). »

Il nous reste à faire voir, sur cette question de l'influence du clergé, quelle est la situation de nos jours. Tout d'abord, l'Église est au Canada totalement indépendante de l'État. Celui-ci n'intervient en quoi que ce soit dans les affaires ecclésiastiques. Les évêques sont nommés par Rome, et, dès qu'ils ont reçu leurs bulles, ils entrent en fonctions sans remplir aucune formalité civile. Les évêques, à leur tour nomment les curés. Ceux-ci ne sont pas inamovibles, sauf un, celui de la cathédrale de Québec. L'État ne donnant pas un sou à l'Église, celle-ci doit évidemment pourvoir elle-même à ses propres ressources, ce qui ne peut naturellement qu'accroître son indépendance. Elle ne paie, d'ailleurs, aucun impôt. Par suite, l'Église forme un groupe spécial qui ne relève absolument que de Rome, est entièrement libre, et n'agit qu'à sa guise. L'Église est donc à part du pouvoir civil, *en dehors* de lui — le clergé prétend même *au-dessus* de lui. Non seulement il n'y a pas lutte entre les deux puissances, mais, bien souvent, les autorités aident de toutes leurs forces le clergé. L'évêché est seul maître de l'érection des paroisses, de la construction des églises et des presbytères, il a tous les droits au point de vue civil, achetant et vendant à son gré, puisqu'il est propriétaire. Les évêques, enfin, sont de droit membres du Conseil de l'instruction publique. De même que dans son diocèse l'évêque est maître absolu, règle et dirige tout, de même le curé dans sa paroisse jouit d'une immense autorité. Le clergé au Canada est chargé de l'état-civil, et c'est lui qui, par conséquent, enregistre les naissances, les mariages et les décès. Il n'est donc pas surprenant que le mariage civil n'existe pas ; tous les mariages comprennent qu'une cérémonie : la cérémonie religieuse à l'église. Le clergé, toutefois, étant donné la présence d'Anglais protestants, doit parfois conclure des mariages mixtes. Ceux-ci se font alors au presbytère, et sans la moindre solennité. Le conjoint protestant doit prendre l'engagement de laisser l'autre partie pratiquer sa foi en toute liberté, et — ici apparaît bien la toute puissance de l'Église — tous les enfants doivent être catholiques. Grâce encore à l'influence du clergé, le divorce n'existe pas dans la province de Québec, et il va sans dire que les enterrements civils sont totalement inconnus. Enfin, la dîme fait au Canada l'objet d'un des commandements de l'Église :

« Droits et dîmes tu paieras
A l'église fidèlement. »

Tels sont les principaux droits du clergé, et quelques-unes de ses prescriptions. Il y a plus. Il défend aux parents, sous peine de refus des sacrements, d'envoyer leurs enfants aux écoles mixtes,

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 216.

c'est-à-dire recevant des élèves protestants et catholiques mélangés. Partisan de la doctrine de l'Église au-dessus de l'État, il persiste même à nier les droits directs de celui-ci dans l'enseignement. C'est là, cependant, une chose aujourd'hui reconnue dans la plupart des autres pays, sinon tous, et ce principe a été soutenu par un Dominicain au Canada, avec l'approbation de son ordre et d'un cardinal romain. Mais les Évêques ne veulent à aucun prix de cette intervention de l'État, et il s'en fallut de peu que le religieux auquel nous avons fait allusion ne fût condamné par l'archevêque de Québec. Ainsi que par le passé, l'Église canadienne entend encore contrôler toutes les manifestations de la vie publique, et se considère comme le défenseur naturel des mœurs. Les écrivains et journalistes doivent être entièrement soumis aux évêques. Les prêtres veillent à ce que les livres qui pénètrent dans les bibliothèques ne soient pas contraires aux bonnes mœurs ou ne puissent faire germer dans les âmes quelques doutes sur la religion; c'est dire, par conséquent combien de livres français sont impitoyablement refusés. La presse est, bien entendu, étroitement surveillée. Jusqu'à ces dernières années, la lecture d'un journal irréligieux entraînait le refus des sacrements. A plusieurs reprises, le clergé a envoyé à des directeurs de journaux des avertissements pour les prier d'écourter le plus possible les récits de meurtres, et de ne pas publier de photographies des lieux ou des instruments du crime. Chaque fois, les directeurs se sont empressés de faire droit à la requête, quitte plus tard, soit dit en passant, à donner aux tristes événements de ce genre la plus grande publicité, afin de satisfaire la malsaine curiosité du public, non moins grande hélas! au Canada qu'ailleurs.

Toute pièce un tant soit peu libre est immédiatement interdite, et les directeurs de théâtre n'ont garde de vouloir aller contre l'autorité ecclésiastique, sachant bien qu'en cas de résistance de leur part, l'évêque n'hésiterait pas à interdire aux fidèles l'entrée de l'établissement, et que celui-ci déserté, devrait, par conséquent, fermer ses portes. C'est ce qui arriva à propos de *La Rafale* de Bernstein. L'archevêque y vit une apologie du suicide, et pria le directeur de cesser ses représentations. Celui-ci refusa tout d'abord, mais dut finalement céder, le public ayant mis le théâtre en quarantaine (1). En 1909, l'évêque de Montréal défendit d'assister aux représentations du théâtre royal et de l'Académie de musique (2).

Il ne saurait davantage y avoir liberté entière de la parole. Tout homme politique, tout journaliste qui, dans ses discours, essaierait de critiquer l'action du clergé, ou tenterait d'introduire au Canada ces idées modernes qu'en France on débite tous les jours, recevrait vite l'interdiction de continuer sa propagande, et, en cas de récidive, serait rapidement atteint, grâce à la toute puissance de l'Église, dans sa profession, voire même dans ses affections de famille. En politique, dans un pays où elle joue un rôle énorme, le

(1) LIONNET, *Chez les Français du Canada*, p. 99.

(2) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XIV, p. 290 sq. et 326 sq.

clergé intervient encore, naturellement. Autrefois surtout, au moment des élections, il prenait immédiatement la défense de tel parti, patronnait tel homme politique. Les candidats adverses étaient rigoureusement condamnés, et il ne laissait de côté aucun moyen pour assurer le succès de ceux qu'il défendait, donnant par exemple, son avis en chaire durant les offices. Il allait même parfois, il n'y a pas si longtemps, jusqu'à refuser les sacrements à ceux qui ne voulaient pas se soumettre à l'ordre donné de voter pour telle ou telle personne (1).

Beaucoup, sans doute, après ce rapide exposé de la rigoureuse discipline dans laquelle le clergé a toujours tenu les fidèles, seront portés à croire, qu'à défaut du gouvernement civil, si conciliant nous l'avons vu, ce fut l'Église qui, au Canada, fit régner le plus sombre despotisme, et réduisit les habitants à une sorte d'esclavage moral. Ne nous hâtons pas de conclure, cependant, et examinons bien la situation.

Tout d'abord, le clergé est intervenu le plus souvent pour des questions de moralité, de bonne conduite. Un certain nombre de gens trouvaient dès lors à se plaindre qu'on ne les laissât pas agir à leur guise. La Hontan était certainement de ceux-là. Il figurait, n'en doutons pas, sur les « tablettes » du curé de Montréal. Qui sait même si, pour la plupart des choses qu'il reproche à ce curé, il ne fut pas le seul en cause. C'est de lui qu'il s'agit dans tout cela bien probablement, et de lui seul. Nous avons vu dans le premier livre de cet ouvrage, comment il accusait les femmes d'être débauchées ; il nous dit ici qu'elles sont vertueuses, et, dans le chapitre suivant, nous citerons le bel éloge qu'il a fait des Canadiennes. On peut donc juger ce qu'il faut penser de ses renseignements. Si, d'autre part, Colbert se plaint des Jésuites, c'est très vraisemblablement à la suite de réclamations adressées au roi sur l'attitude du clergé par quelques hauts personnages peu ou point vertueux, surtout par des commerçants avides de s'enrichir et que gênaient les défenses de l'évêque sur la vente de l'acool. Nous croyons sincèrement que Sulte a exagéré quand il a dit que les restrictions au sujet du commerce de l'eau-de-vie n'étaient qu'un prétexte ; que la vraie raison, c'était de la part de Mgr de Laval le désir de gouverner la Nouvelle-France, et surtout quand il prétend que « la colonie ne lui doit à peu près que des chicanes (2) ».

En ce qui concerne les excommunications, remarquons d'abord qu'elles ne furent pas tellement fréquentes, que beaucoup résultaient de la vente de l'eau-de-vie aux sauvages, vente provoquant chez ces derniers des désordres absolument intolérables, qu'il fallait, dans tous les cas, avoir commis un crime ou une faute très grave pour quelle soit infligée. De plus, les personnes menacées étaient averties maintes et maintes fois avant que l'évêque ne se décide à punir. Enfin, même en excommuniant un coupable, on

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. VI, p. 47.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. IV, p. 5.

lui laissait, par les diverses formalités à remplir, le temps de faire amende honorable, de s'entendre même, si nécessaire, avec les autorités ecclésiastiques. Le châtement était peut-être un peu rude, au moins était-ce toujours pour un motif fort louable : faire régner dans la colonie l'ordre et la vertu. Et, après tout, était-ce pire que d'envoyer des malheureux, dont la seule faute était de déplaire au roi, gémir pendant des années dans les cachots de la Bastille ?

Au sujet de la dîme, il convient de noter qu'elle ne fut instituée qu'en 1667 et qu'elle n'était que du 26^e, or, en France, à la même époque, elle avait été fixée en plusieurs endroits au 10^e (1). Elle ne portait, d'ailleurs, que sur les grains. Enfin, Mgr de Laval tout au moins, n'a jamais sévi contre ceux qui mettaient de la mauvaise volonté à la payer (2).

Ne semble-t-il pas exagéré, dès lors, de parler de despotisme de la part du clergé ? Il nous semble, bien au contraire, que dans la Nouvelle-France, il y a eu moins de tyrannie cléricale que chez nous à la même époque. Le peuple a-t-il, d'ailleurs, formulé des plaintes ? Pas à notre connaissance du moins. Et si l'autorité avait été vexatoire, croit-on qu'il n'en serait pas resté de traces, que le clergé aurait toujours été tant aimé ? Denonville constatait, en 1686, que Mgr de Laval était chéri du peuple (3), et Murray dit, en 1766, que les Canadiens ont pour leurs prêtres de la « vénération (4) ». Nous allons voir, enfin, dans quelques instants, ce que fut l'Église au Canada. Quoi qu'on puisse penser à ce sujet, d'ailleurs, on devra du moins reconnaître que le clergé canadien n'a jamais commis d'atrocités, envoyé, par exemple, des gens au bûcher, pour sorcellerie, comme cela s'est produit aux États-Unis en 1692 (5). Ce qui va suivre, enfin, nous éclairera davantage sur cette question.

Considérons, en effet, les temps modernes. Le clergé avait l'habitude de s'occuper de tout dans les commencements de la colonie pour venir en aide aux habitants. Les prêtres dirigeaient souvent les colons pour repousser les attaques des Anglais. Kalm raconte même, d'après un vieillard, qu'en 1690, lors du siège de Québec, l'évêque parcourait les rues « vêtu de ses habits pontificaux, sabre en main, pour relever le courage des soldats (6) ». Plus tard, le clergé continue, va jusqu'à annoncer un jour le prix des lettres recommandées (7) ! Aujourd'hui, il a donc une tendance naturelle à croire qu'il doit encore se mêler de tout, bien que la situation générale soit tellement différente. En veut-on un exemple bien caractéristique ? Ne vit-on pas, en 1912, l'évêque de Montréal donner des conseils sur la préservation des arbres fruitiers (8) ! Admettons son

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 104.

(2) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 416-417.

(3) *Id.* t. II, p. 367.

(4) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 232.

(5) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 248-249.

(6) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 196.

(7) *Mandements des évêques de Québec*, t. VII, p. 75.

(8) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XV, p. 81 sq.

intervention pour des faits de ce genre, dira-t-on, mais n'est-il pas des domaines où il devrait lui-même s'interdire de dire son mot ? Un Canadien se plaignait, par exemple, que dans bien des paroisses, « s'affirme parfois de manière indiscrete et outrée, le droit de direction du clergé en matière sociale ou religieuse (1). » Nous en avons déjà donné de nombreux exemples. Disons, toutefois, que la situation n'est pas du tout au Canada semblable à celle de la France. Si le régime dont nous avons parlé, nous était imposé brusquement, il y aurait assurément partout une vraie levée de boucliers. Mais n'oublions pas que sur les bords du Saint-Laurent, cette autorité du clergé est acceptée, parce que considérée comme bonne et bienfaisante. Ces droits et privilèges qu'il possède, lui sont reconnus par les autorités civiles et par la population. On y est habitué, et, sauf des cas rarissimes, on ne les discute pas ; la plupart ne pensent pas même à les discuter. Bien plus, c'est dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'on s'avisait de limiter ces droits et privilèges que le peuple se soulèverait. Les hommes d'État, les députés, les intellectuels sont tout dévoués à la cause catholique, secondent les efforts du clergé, favorisent son action, le protègent, veillent au maintien des avantages dont il jouit. La presse, elle aussi, est soumise et dévouée à l'Église. Des hommes comme M. Bourassa, et c'est la très grande majorité qui pense comme lui, trouvent cette ingérence du clergé éminemment bienfaisante, et c'est pourquoi il écrivait, en 1902 : « Le clergé est encore et doit rester notre classe dirigeante par excellence (2). » Son autorité à notre époque est, d'ailleurs, toujours paternelle. Par exemple, si le peuple est soumis à la dîme, il est bien des gens qui ne la paient pas, et le clergé, en outre, n'exerce jamais aucun contrôle sur les revenus des habitants, mais laisse à la conscience de chacun le soin de les évaluer, et, par conséquent, d'estimer la part qui en revient à l'Église. Dans la question des mariages mixtes, on ne saurait vraiment blâmer le clergé, car du point de vue où il se place, il vaut mieux évidemment perdre quelques individus passant dans le camp opposé, que de voir des familles entières gagnées par le protestantisme. Personne, par conséquent, ne se plaint, ne souffre non plus, et il ne peut y avoir vraiment despotisme que quand il y a autorité vexatoire d'un côté et récriminations de l'autre.

Il est intéressant de noter ici l'opinion du Major Campbell, s'exprimant ainsi à Hamilton, lors d'un banquet, en 1855 : « On vous dit, peut-être dans des vues de parti, que les Canadiens français ne sont pas indépendants, qu'ils sont les créatures de leurs prêtres. Je dis que, d'après l'expérience que je possède, tel n'est pas le cas. J'avouerai bien qu'ils dépendent de leurs prêtres en toute matière religieuse ; et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Mais en toute autre affaire, il en est autrement, et vous le diriez également si vous aviez eu, comme moi, l'occasion d'être présent à leurs assem-

(1) GÉRIN, *Pays normand et pays canadien*, M. S. R. C., 1917 p. 186-187.

(2) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 20.

blées de paroisses. En bien des cas, ils tiendront terme et parleront à leurs prêtres en termes aussi énergiques que pourra le leur permettre leur politesse naturelle (1). »

S'agit-il de l'intervention du clergé dans la vie publique ? Là encore quelques explications sont nécessaires. Prenons, par exemple le cas cité plus haut des interdictions de pièces par le clergé. Il est indispensable de savoir que les Canadiens anglais qui, eux aussi, considèrent notre littérature moderne comme dangereuse pour les mœurs, approuvèrent la décision des autorités ecclésiastiques (2). Ce fut donc moins, de la part de l'Église catholique, un acte arbitraire d'autorité, qu'une défense qui parut légitime à tous, et qui reçut même l'approbation des ennemis du catholicisme. Sait-on aussi que beaucoup de nos livres et qu'un certain nombre de nos revues sont formellement interdits par les gouvernements canadien et américain ? Aucun citoyen des États-Unis a-t-il jamais, à cause de cela, qualifié les chefs de son pays de despotiques ? Reste la politique. A ce sujet, il n'y a aucun doute que le clergé canadien a trop souvent outrepassé ses droits. Lorsqu'il a notamment lutté contre le parti libéral, il était nettement dans son tort, et Rome, d'ailleurs le lui fit bien voir, puisqu'elle envoya à l'archevêque de sévères avertissements. Le Saint-Siège écrivit en effet au cardinal Taschereau, en 1876, reprochant à certains membres du clergé de trop s'ingérer dans les élections, et en 1881, la défense est renouvelée (3). Mais cette ingérence était-elle bien voulue par les chefs de l'Église canadienne ? Nous voyons, en effet, que l'évêque de Montréal écrit à ses prêtres, le 5 janvier 1874 : « Je crois devoir vous faire observer que notre devoir, dans les élections, se réduit à bien faire connaître au peuple les qualités que doivent avoir les députés... sans prendre ensuite aucun parti pour qui que ce soit (4). » En 1892, il revient sur le même sujet : « Nous avons tout à gagner à nous maintenir en dehors et au-dessus des divisions politiques (5). » Il semblerait, par conséquent, que ce sont plutôt les curés qui, chacun dans sa paroisse, se sont occupés de politique. Il n'y avait pas un ordre venu des archevêques et évêques.

Nous croyons donc pouvoir conclure : despotisme ? Non ; mais souvent autorité exagérée, surtout au XVII^e siècle, abus de pouvoir commis de temps en temps, régime assurément excessif pour qui l'envisage en se plaçant à un point de vue qui n'est pas celui des Canadiens. Quant à se représenter le peuple comme un troupeau de moutons conduit à la baguette par un clergé tyrannique, ce n'est pas faire de l'histoire, c'est faire du roman. Les Ontariens qui prétendent que les Canadiens français sont de « poor priest ridden people », de pauvres gens opprimés par leurs prêtres, parlent de choses

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 266.

(2) LIONNET, *Chez les Français du Canada*, p. 101, 102.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. VI, p. 270-271.

(4) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VI, p. 459.

(5) *Id.*, t. XI, p. 6.

qu'ils ne connaissent pas. Une preuve irréfutable que les Canadiens ne se laissent pas opprimer par l'Église, c'est qu'ils ne lui ont pas toujours obéi, en 1775 par exemple, c'est encore qu'ils ont élu Laurier en 1896, malgré la campagne formidable entreprise contre lui par le clergé, partisan des conservateurs. Qu'on attende, d'ailleurs, pour juger, d'avoir fini ce chapitre. N'oublions pas, non plus, que cette autorité du clergé diminue de jour en jour, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les nombreuses manifestations de la vie publique moderne rendent le contrôle de l'Église presque impossible, car les voyages à l'étranger de plus en plus fréquents, et la vie intellectuelle de plus en plus intense, font ce contrôle souvent inefficace. Peu à peu, les bibliothèques, la presse, le théâtre voient les mailles du filet qui les encerclait autrefois, s'élargir ou se briser, et des *fuites* se produisent inévitablement. Sans doute, le clergé est toujours écouté avec respect, mais lui-même ne peut plus suffire à la tâche colossale de donner son avis sur toutes choses. Il laisse faire bien souvent. Ainsi, les évêques de Montréal ne consentirent pas, pendant longtemps, à ce que la ville établisse une bibliothèque publique, parce qu'ils voulaient pouvoir choisir les livres eux-mêmes. Aujourd'hui il y en a une fort bien montée, et, dans les diverses bibliothèques de la province, on trouve des ouvrages qui, jadis, n'y auraient jamais été tolérés. Au lieu de commander impérativement, le clergé doit céder souvent, consent du moins à discuter. Il est intéressant, par exemple, de comparer l'attitude casante de Mgr Bourget, en 1869, à propos de l'Institut canadien et celle de Mgr Bruchési, en 1906. Ce dernier ayant interdit la représentation des *Avariés*, le directeur du théâtre alla le voir. L'archevêque n'avait pas lu la pièce ! Après en avoir pris connaissance, il consentit à ce qu'elle fût jouée, alla même jusqu'à la recommander et la faire représenter. Et que de progrès accomplis depuis lors ! Vers 1900, par exemple, le clergé défendait aux jeunes Canadiens français d'aller étudier à Paris ; aujourd'hui on a créé dans la province des bourses d'études pour la France. L'action du clergé dans la politique est également de nos jours considérablement réduite, et, si pression est encore faite par l'autorité ecclésiastique, elle ne se traduit que par des conseils ou des exhortations qu'on ne saurait lui reprocher. Il n'est que juste de dire aussi que le clergé canadien renferme de plus en plus un nombre croissant d'hommes éminents, fort instruits, et ayant, par conséquent, des idées plus larges. M. Arnould demandant un jour à un évêque s'il était possible à un Français sincère, qui ne pratique pas, de vivre au Canada, son interlocuteur lui répondit : « Un colon peut venir ici avec n'importe quelles idées et les garder. Tout ce que nous lui demandons, et n'est-ce pas naturel, c'est de ne pas combattre notre influence sur nos paroissiens ou diocésains (1). » Les temps sont changés évidemment, et nous doutons fort qu'une telle réponse eût été faite cinquante ans seulement auparavant. Il y aurait, enfin, une autre raison à signa-

(1) ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, p. 130.

ler, c'est l'indifférence de plus en plus grande dans la population en matière de religion. Mais, comme dans ces problèmes si complexes, nous n'avancions que pas à pas, nous ne parlerons de cette importante question qu'un peu plus loin.

Nous croyons avoir suffisamment montré que, si les Canadiens français sont encore aussi religieux qu'autrefois, cela est notamment dû à l'autorité que l'Église n'a cessé d'exercer sur eux depuis la fondation du pays. Mais, cette autorité comme cause de l'intensité de la foi chez les Canadiens, semble bien n'avoir pas eu l'importance que l'on pourrait supposer. D'autres sont à mentionner.

D'abord, le clergé dans notre ancienne colonie n'a jamais été divisé sur les doctrines comme celui de la France le fut trop souvent dans le passé, ce qui contribua assurément à répandre l'indifférence chez nous. Il n'y a jamais eu au Canada de jansénisme, de quéétisme ou de gallicanisme. Une telle union parmi les membres de cette Église est un élément qui n'est pas négligeable dans la question dont nous nous occupons.

Les vertus et les qualités dont les prêtres jusqu'à nos jours ont toujours fait preuve, contribuèrent davantage certainement à entretenir la foi des habitants, qu'une tyrannie qui, sans nul doute, aurait eu un résultat tout contraire. Nul n'a jamais nié au clergé de ce pays, la plus grande piété, une infinie bonté et le zèle apostolique le plus intense. Dans les débuts, l'exercice de leur ministère n'était certes pas une sinécure. Comme les missionnaires étaient peu nombreux, et qu'ils devaient desservir des étendues de plus de 25 lieues parfois, il leur fallait porter leur chapelle sur leur dos, et aller de village en village dans un pays encore dépourvu de routes, en canot pendant l'été, avec des raquettes à neige durant l'hiver. Même après la conquête, on cite un prêtre qui avait une mission de plus de 40 lieues (1) ! Les privilégiés, c'est-à-dire ceux qui sont installés dans les paroisses, logent dans les maisons des habitants, faute de presbytères, et mangent avec la famille. A mesure que la colonie se développe, le travail devient de plus en plus écrasant, un très petit nombre de prêtres ayant une quantité considérable de fidèles qu'ils doivent visiter, confesser, faire communier, baptiser, marier, enterrer. Et, extrêmement dévoués, ils entrent dans toutes les maisons, visitent tous les malades, et font le plus de bien possible à ces familles plus ou moins isolées, plus ou moins perdues dans la forêt. C'est pour cela que la plupart d'entre eux meurent jeunes (2).

Les évêques ne sont pas moins zélés. Leurs visites des paroisses durent plusieurs mois et sont fort pénibles, car ils doivent eux aussi voyager souvent en raquettes ou en canot. Mgr de Laval, par exemple, va à Montréal en 1660, malgré les fatigues d'un tel voyage à cette époque, et le danger causé par la présence des Iroquois sur

(1) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 241.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 484.

le Saint-Laurent (1). Pendant sa visite pastorale de 1681, il fait 800 kilomètres (2) ! En 1702, remplaçant Mgr de Saint-Vallier, prisonnier en Angleterre, il n'hésite pas à se rendre à Montréal, bien qu'il eût alors plus de 80 ans (3), et, pendant tout son épiscopat, il alla une dizaine de fois dans cette ville (4). Nulle besogne, d'ailleurs, ne lui semblait indigne de lui, et, bien qu'il descendît d'une des plus grandes familles de France, il ouvrait lui-même, tous les matins, les portes de l'église, apportait les bénitiers le soir dans sa maison pour que l'eau ne gèle pas, et les reportait le lendemain matin (5). Même à l'époque moderne, le travail ne manque pas pour les évêques. Mgr Fabre, notamment, qui fut évêque de Montréal de 1876 à 1897, a fait, pendant cette période, 222.438 confirmations et 1254 visites de paroisses (6). Le cardinal Taschereau a écrit 170 mandements, et sa correspondance forme six volumes in-folio d'à peu près 900 pages chacun. Il a fait 16 visites pastorales, confirmé 115.994 fidèles, érigé canoniquement près de 40 paroisses et établi 31 missions (7). Les transports, dans les temps modernes, ne sont plus évidemment ce qu'ils étaient jadis ; la visite des paroisses est encore pénible, cependant, dans un pays aussi étendu, parce qu'elle nécessite des déplacements souvent fort longs, sans atteindre toutefois celui de Mgr Denaut, en 1803, qui dura près de six mois (8) !

Le travail des missionnaires aujourd'hui et surtout au siècle dernier, dans les régions du Nord-Ouest, mérite une mention spéciale. Le P. Lacombe, notamment, y évangélisa les Indiens pendant plus de 60 ans ! A l'heure actuelle, enfin, on voit encore, tâche bien rude et bien méritoire, des prêtres aller en plein hiver visiter les chantiers du Nord pour entretenir la foi du bûcheron canadien perdu dans la forêt. Les mêmes traditions se continuent donc.

Il y a quelques exceptions immédiatement après la conquête. Le Récollet Berthiaume apostasia (9) ; le P. Roubaud fait de même et pousse les Anglais à persécuter ses compatriotes (10) ; le P. Houdin est nommé chapelain d'un régiment anglais (11) ; le P. Veysièr devient ministre protestant à Trois Rivières et se marie (12). Mais doit-on s'étonner de ces écarts, quand on sait que l'Église du Canada est restée sans chef à ce moment là pendant six ans ? De 1766 jusqu'à nos jours, on ne cite, par contre, que deux cas d'abjuration : l'abbé Chiniquy en 1858 (13), et un autre ecclésiastique du diocèse

(1) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 268.

(2) *Id.*, t. II, p. 257.

(3) *Ibid.*, p. 506.

(4) *Ibid.*, p. 152.

(5) *Ibid.*, p. 578.

(6) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XII, p. 280.

(7) *Mandements des évêques de Québec*, t. V, p. 9 et 10.

(8) *Id.*, t. II, p. 506.

(9) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 161.

(10) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 213.

(11) *Ibid.*, p. 227.

(12) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 27, 29 et 30.

(13) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VII, p. 109.

de Montréal, en 1892 (1). Les prêtres n'ont pas été tous parfaits, non plus. En 1731, par exemple, Mgr Dosquet sévit contre trois d'entre eux qui étaient accusés « tant d'impureté que d'ivrognerie et d'impiété (2) ». En 1742, Mgr de Pontbriand est « très mécontent » de certains curés (3). En 1787, enfin, Mgr Hubert dit qu'il y a « beaucoup de relâchement dans le clergé (4) ». Cela était dû, en partie du moins, à l'isolement dans lequel vivaient certains prêtres, ne recevant de visite des évêques que de loin en loin. Étant donné ces conditions défavorables, les crises qu'a traversées le pays, nous devons être surpris, au contraire, que le clergé se soit montré si vertueux. Les évêques l'ont loué, d'ailleurs, à maintes reprises. Mgr Briand écrivait, le 4 avril 1774 : « Mes prêtres me donnent toute satisfaction (5) ». Le cardinal Taschereau, en 1892, rendait justice au clergé canadien en ces termes : « Ce clergé ... est l'un des plus admirables qui soient au monde, par son zèle à toute épreuve, par sa foi ardente et patriotique, et par la pureté de ses mœurs (6) ».

Bien plus, l'Église dans les débuts était fort pauvre, et cette pauvreté ne contribue pas peu certainement à faire aimer ces ministres du culte qui se dévouent pour les fidèles, et à leur donner une influence énorme. Les prêtres sont sans argent, les évêques aussi le plus souvent, parce qu'ils le donnent. Pierre Boucher dit de Mgr de Laval : « Nous avons un évêque dont le zèle et la vertu sont au-delà de ce que je puis dire : il est tout à tous, il se fait pauvre pour enrichir les pauvres, et ressemble aux évêques de la primitive Église (7) ». M. l'abbé Gosselin a dit de lui : « Pas un pauvre curé de France qui ne soit mieux nourri, mieux vêtu, mieux meublé (8) ». Le ministre reconnaissait que Mgr de Pontbriand n'avait « pas même de quoi vivre avec une certaine décence (9) ». Ce dernier était donc en droit de parler ainsi à ceux qui assistaient à ses derniers moments : « Vous direz aux pauvres que je ne leur laisse rien en mourant, parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux (10) ». Mgr Briand avoua un jour qu'il avait porté « bien des soutanes retournées (11) ». Certains évêques, par économie, couchaient au séminaire, mangeaient dans le même réfectoire que les élèves (12). La seule exception peut-être qu'on puisse citer, est Mgr Dosquet arrivant au Canada, dans les débuts du XVIII^e siècle, avec un maître d'hôtel, un valet de

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XI, p. 89 sq.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 147.

(3) *Id.*, t. III, p. 74.

(4) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 308.

(5) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 230.

(6) *Mandements des évêques de Québec*, t. VII, p. 304.

(7) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 7.

(8) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 581.

(9) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 198.

(10) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 8.

(11) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 358.

(12) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 477.

chambre, un cuisinier, un aide de cuisine, un cocher, un laquais et un nègre (1) ! Mais, de nos jours, des Canadiens reprochent au clergé, non sans raison parfois, d'être trop avide de richesses, et à certains de ses membres, un faste qui ne convient pas. Qu'on y prenne garde : la province de Québec ne restera pas bien longtemps aussi profondément religieuse, si une telle attitude se généralisait.

Les évêques, ont presque toujours fait preuve d'un grand désintéressement. En voici deux exemples. Mgr Hubert voulut un jour fonder une caisse ecclésiastique pour le bien général du diocèse. Un des principaux buts de cette nouvelle organisation était de donner un traitement au coadjuteur. Or, Mgr Denaut, l'intéressé, refusa catégoriquement, en disant qu'avec ses économies il pouvait vivre tout de même. Il accepta seulement, de la part de l'évêque, une somme de cent louis, à condition qu'elle ne lui serait donnée que quand il la demanderait. Mais, au lieu de la réclamer, il envoya au contraire de l'argent à Mgr Hubert, pour l'aider à payer les frais de passage des prêtres français réfugiés au Canada après la Révolution (2). Le deuxième exemple montre la grandeur d'âme et le patriotisme de Mgr Plessis. Le gouverneur Craig lui offrait, en 1811, une pension, s'il acceptait de laisser nommer les curés par le gouvernement anglais. Voici leur conversation. Craig dit à l'évêque : « Vous auriez un meilleur revenu si vous acceptiez. — Les revenus sont la dernière chose qu'un ecclésiastique doit rechercher, répond l'évêque. On règle sa dépense sur son revenu. Quand on a moins, on dépense moins. Le clergé catholique a souvent prouvé qu'il savait faire des sacrifices en ce genre, — Mais, poursuit le gouverneur, comment pouvez vous être content d'une existence aussi triste, d'une situation aussi précaire que la vôtre ? — A mon âge, reprend Mgr Plessis, au delà du méridien de la vie, et dans mon état, on n'aspire pas aux plaisirs. Je ne prétends à aucun honneur. L'épiscopat dont l'Église m'a revêtu est un honneur plus que suffisant pour moi. Enfin, quelque maigre et précaire que ma situation semble à Votre Excellence, j'aime mieux m'en contenter, j'aimerais mieux qu'elle fût encore plus maigre que de donner lieu à mes diocésains de dire que j'ai vendu mon épiscopat (3). »

Si les membres du clergé sont pauvres pour la plupart, les temples, eux aussi, sont loin, dans les débuts, de respirer la richesse. Vers 1690, toutes les églises situées entre Québec et Montréal, à l'exception de celle de Trois Rivières, étaient prêtes à tomber en ruines. De plus, elles étaient couvertes en paille et dépourvues de vases sacrés et d'ornements (4). Charlevoix déclarait même que « la cathédrale [de Québec] ne serait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France (5). » Mais n'est-ce pas là, précisé-

(1) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 266.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 505.

(3) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 164.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 206.

(5) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 73-74.

ment, ce qui entretient la foi chez les hommes, et même peut la faire naître? Une Église trop riche provoque légitimement l'irréligion. A ce point de vue, nous posons seulement la question, n'y a-t-il pas aujourd'hui dans la province de Québec, des couvents, des églises et des presbytères dont le luxe, la richesse ne rappellent pas assez cette primitive Église du Canada, qui peut-être faisait pitié, mais du moins, semblait plus conforme aux traditions séculaires du catholicisme, et contribuait davantage, sans doute, à entretenir la ferveur religieuse dans les âmes ?

Ce qui fait encore, selon nous, la force morale du clergé canadien, c'est qu'il est plébéien. Ses membres sont en très grande majorité de petites gens, des humbles, des fils de paysans. Ils sont supérieurs intellectuellement à la masse des habitants, mais ils appartiennent au même milieu, ils ont été élevés de la même manière, sauf que leurs études ont été plus développées ; ils comprennent donc parfaitement leurs fidèles, partagent leurs idées, éprouvent les mêmes sentiments, caressent les mêmes espoirs. Cette situation peut paraître naturelle de nos jours, mais, même sous la domination française, on ne vit jamais au Canada de ces abbés mondains, de ces abbés de Cour qui étaient une des hontes de notre clergé d'autrefois.

La conséquence de ce qui précède, c'est que le clergé fait preuve d'une grande simplicité. Cela va de soi pour l'humble curé de campagne. Toutefois, et voilà qui caractérise bien l'Église de ce pays, le haut clergé n'existe pas. Jamais, chez les chefs de l'Église, cette hauteur des évêques français d'avant la Révolution ; ceux du Canada reçoivent tout le monde, riches et pauvres, intellectuels et paysans, avec le même sourire, la même bienveillance, la même amabilité. Le peuple surtout, se montre partout sensible à cette absence de fierté et à cette bonhomie qui le mettent à l'aise. Que penser aussi de Mgr Briand, disant à la veille de la révolution de 1789, que « les églises sont aussi bien pour les pauvres que pour les habitants aisés (1) », et déclarant que « l'âme du plus simple habitant est aussi précieuse que celle du plus grand et du plus redoutable monarque (2). » Beaucoup d'évêques chez nous, à la même époque, ont-ils soutenu la même doctrine ?

Mieux encore, les missionnaires au Canada ont prêché d'exemple. Sans doute, Frontenac écrivait à Colbert, le 2 novembre 1672 : « [Les Jésuites] songent autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes, car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries (3). » Mais ce n'est là qu'une boutade du fougueux gouverneur qui avait eu maille à partir avec ces religieux. Leur foi, tout au contraire, était la foi agissante de Joad. Comment n'aurait-elle pas entraîné celle d'autrui, quand on voyait les Jésuites s'avancer à travers les forêts ou en canot, « un bréviaire suspendu au cou, une croix à la

(1) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la Conquête*, t. II, p. 232-233.

(2) *Ibid.*, p. 235.

(3) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 611.

main (1) », pour évangéliser les nations sauvages. Un tel zèle, une telle ardeur, un tel mépris du danger ne peuvent être que communicatifs. Possédant une âme qui, à certains égards, n'était pas sans rapports avec celle des coureurs de bois, ils avaient exploré le Canada jusqu'au lac Huron, alors que les colons de la Nouvelle Angleterre connaissaient à peine les forêts voisines de l'Atlantique. L'historien américain Bancroft a reconnu que « le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords du Sault Sainte Marie et sur les confins du lac Supérieur, d'où elle regardait déjà la terre des Sioux, dans la vallée du Mississipi, cinq ans avant (2) que John Eliot, de la Nouvelle Angleterre, eût seulement adressé une parole aux sauvages qui étaient à six milles de Boston (3). » Le même auteur, enfin, a dit de ces missionnaires : « L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française, et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un seul cap, ni découvrir une rivière que l'expédition n'eût à sa tête un Jésuite (4). »

Les Canadiens savaient, en outre, par expérience, ce à quoi s'exposaient les audacieux qui s'aventuraient dans les solitudes du pays ou devaient vivre parmi les Indiens. Un livre entier suffirait à peine à raconter ces souffrances de toutes sortes. Nous nous contenterons de l'exemple suivant : le P. Joseph, un des quatre Récollets venus au Canada en 1615, parlait ainsi de son voyage chez les Hurons : « Il serait difficile de dire la lassitude que j'ai souffert, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour l'aviron à la main, et de ramer de toute ma force avec les sauvages... J'ai marché plus de cent fois dans les rivières sur des roches aiguës qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois où je portais le canot et mon petit équipage, afin d'éviter les rapides et des chutes d'eau épouvantables. Je ne dis rien du jeûne pénible qui me désola, n'ayant qu'un peu de sagamité, composée d'eau et de farine de blé d'Inde, qu'on nous donnait soir et matin en très petite quantité (5). » Les missionnaires pouvaient endurer plus ou moins de souffrances, mais leur vie était toujours extrêmement pénible. Ainsi les dépeint Fréchette en quelques beaux vers :

« Fleuves, monts et torrents, chaleurs, pluie ou tempête,
Rien ne les décourage et rien ne les arrête ;
Narguant les jours sans pain, bravant les nuits sans feu,
Poursuivis par les loups et guettés par les fièvres,
L'Évangile à la main et le sourire aux lèvres,
Ils vont sous le regard de Dieu (6). »

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 282.

(2) C'est-à-dire en 1641.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 286.

(4) DUSSIEUX, *Le Canada sous la domination française*, p. 34.

(5) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 21-22.

(6) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 85.

On pourrait leur appliquer à tous ce que de la Potherie racontait du P. Bigot : « Il s'est fait à la manière [des sauvages], sa cabane est d'écorce d'arbre, son lit est une peau d'ours étendue sur la terre, sa vaisselle est composée de petits plats d'écorce de bouleau, où les sauvages lui mettent de leur sagamité... ; quand ils ont du gibier, ils lui en font part (1). » L'hiver, ces missionnaires souffraient terriblement du froid dans des huttes plus ou moins ouvertes à tous les vents, à moitié asphyxiés par la fumée qui les faisait pleurer, couchant parfois pêle mêle avec les Indiens et les chiens, pleins de vermine. L'été, ils étaient harcelés par les mouches et les moustiques. Toujours dépourvus des objets les plus indispensables, les quelques petites choses qu'ils possédaient leur étaient souvent dérobées. Heureux quand ils pouvaient satisfaire leur faim. Le P. Mesnard, un jour, en fut réduit à manger des os pilés, des glands et de l'écorce d'arbre (2). Est-il surprenant, dès lors, que ces hommes revenaient de leurs courses, pâles, exténués et les vêtements souvent en lambeaux ? Charlevoix raconte que le P. Daniel, venant de chez les Hurons, rentra à Québec, en 1636, « dans un canot, l'aviron à la main... les pieds nus, épuisé de forces, son bréviaire pendu à son cou, une chemise pourrie et une soutane toute déchirée sur son corps décharné, mais avec un visage content (3). » Encore était-ce les plus fortunés, ou plutôt non, les moins chanceux à leur point de vue, puisqu'ils n'avaient pas eu le bonheur de mourir pour Celui dont ils répandaient la doctrine.

Et, en effet, combien ont perdu la vie dans cette tâche si rude et si dangereuse, soit victimes du pays et du climat, soit torturés par les sauvages, soit enfin sous les coups des Anglais. Quelle longue liste de martyrs dont le Canada se glorifie tant, et dont la mémoire est soigneusement entretenue de génération en génération. Voici les noms de ces victimes, les principales tout au moins, c'est-à-dire celles que les Canadiens citent le plus souvent. Le 25 juin 1625, le P. Nicolas Viel est noyé par les Hurons à un endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de Saut au Récollet. Les aventures du P. Jogues sont presque incroyables. En 1642, il est pris par les Iroquois, parce qu'il refusa de se sauver, voulant assister, à leurs derniers moments, les Hurons qui l'accompagnaient. Il fut frappé à coups de pierres et de bâton, puis perdit connaissance. On lui arracha les ongles des mains, et on lui coupa les deux index avec les dents. Il dut marcher pendant plusieurs semaines, sans presque rien manger, ses plaies non pansées, sans sommeil. On lui coupa ensuite le pouce de la main droite. Mais il s'échappa un jour, gagna New-York, passa en Angleterre, enfin en France. Étant revenu, en 1644, au Canada, il repartit deux ans après chez les Iroquois ! Or, cette même année, il fut tué d'un coup de hache, ses bourreaux lui coupèrent la tête, la placèrent sur la palissade de leur camp et jetèrent son corps à

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 410.

(2) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 356-357.

(3) *Ibid.*, p. 200.

l'eau (1). En 1646 également, le P. de Nouë s'égara par une tempête de neige, la nuit. Il était parti sans vin, sans couverture, avec seulement un morceau de pain et cinq ou six pruneaux dans sa poche. Il fut retrouvé gelé et à genoux. Il était âgé de 63 ans (2) ! En 1648, le P. Daniel, s'avancant courageusement au devant des sauvages, est tué d'un coup de fusil (3). A la même date, eut lieu peut-être le plus abominable des crimes commis par les Iroquois ; nous voulons parler des horribles tortures infligées au P. Jean de Brébeuf et au P. Gabriel Lalemant. Quand la bourgade où ils se trouvaient, fut prise par ces sauvages, ils ne voulurent pas s'enfuir et abandonner leurs Indiens convertis. Ils furent d'abord battus à coups de bâton, puis attachés à des pieux. On leur coupa les pieds et les mains, on leur enleva des morceaux de chair qui furent mangés en leur présence, on but leur sang, et des tisons ardents furent placés dans leurs plaies. Ces barbares rougirent des haches au feu et les pendirent en colliers à leur cou et sous les aisselles. De l'eau bouillante fut versée sur leur tête, et on les scalpa, comme c'était l'usage. Le P. de Brébeuf ne cessant de prêcher, ils lui arrachèrent la bouche et lui percèrent la langue. Étant extrêmement fort, il endura ces terribles supplices pendant quinze heures, et on dut enfin l'achever d'un coup de hache. Quant au P. Lalemant qui était de faible constitution, il ne souffrit que trois heures de temps (4). En 1649, c'est le tour du P. Garnier et du P. Chabanel (5). Le P. Buteux est massacré en 1652 (6). En 1656, meurt le P. Garreau (7). En 1661, le sulpicien Le Maître est tué par les Iroquois qu'il essayait d'arrêter, afin de donner le temps aux Français de prendre leurs armes et de se mettre en état de défense (8). Le P. Vignal, un sulpicien encore, est pris, brûlé et mangé par les Iroquois, la même année (9). En 1662, le P. Mesnard s'égara dans les bois aux environs du lac Supérieur, et ne reparut jamais, ayant, sans doute, été assassiné par les sauvages, puisqu'on trouva chez eux, plus tard, sa soutane et son bréviaire (10). Le P. Marquette, allant à la découverte du Mississipi, en 1673, continue son voyage, malgré les avis des sauvages qui lui disaient : « Ne savez-vous pas que ces nations éloignées n'épargnent jamais les étrangers, que les guerres infestent leurs frontières de hordes de pillards, que la grande rivière abonde en monstres qui dévorent les hommes, que les chaleurs excessives y causent la mort ? » C'est pourquoi il mourut le 19 mai 1675, sur les bords du lac Michigan, au retour d'une expédition, en pleine forêt,

(1) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 234 à 276.

(2) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 287 sq., et FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 340.

(3) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 385-386.

(4) *Ibid.*, p. 387 sq.

(5) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 384-385.

(6) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 124.

(7) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 431.

(8) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 157-158.

(9) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 474-475.

(10) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 358.

épuisé par les fatigues de ses voyages (1). En 1680, le P. Gabriel de la Ribourde est mis à mort par les sauvages. Il avait 71 ans (2) ! Beaucoup plus tard, en 1724, le P. Rasle, missionnaire chez les Iroquois, est tué par les Anglais (3). En 1736, enfin, le P. Aulneau est massacré par les Sioux (4).

Tous ces hommes, cependant, s'enfonçaient-ils dans la forêt, résignés, et seulement par obéissance aux ordres donnés ? Qu'on en juge ! Le P. Buteux, par exemple, qui devait être tué par les Iroquois, en 1652, écrivait à son Supérieur avant de partir chez les sauvages : « On me fait enfin espérer, Mon Révérend Père, que nous allons partir. Dieu veuille qu'on ne change pas encore de résolution, et que le Ciel soit le terme de notre voyage. Notre convoi est composé de 60 personnes, hommes, femmes et enfants ; tous sont d'une langueur extrême ; quant aux provisions, elles sont entre les mains de Celui qui nourrit les oiseaux du Ciel... Le cœur me dit que le temps de mon bonheur approche (5). »

Cette énergie déployée, ces tortures endurées pour convertir des infidèles, cette soif du martyr, quel enthousiasme religieux ne devaient-elles pas provoquer dans la colonie, dans le pays même, témoin de tant d'atrocités ! Et c'est pour cela que, plus tard, les poètes célébreront tous l'héroïsme de ces enfants de la France, c'est pour cela qu'encore aujourd'hui on les donne comme des modèles à une jeunesse, sinon avide de les imiter, puisque cela n'est plus possible, mais heureuse de consacrer sa vie à développer la foi chez les autres ou du moins d'entretenir dans son propre cœur l'amour du Dieu pour lequel ces missionnaires souffrirent et moururent.

Il nous reste à parler du rôle historique du clergé. C'est lui, on se le rappelle, qui a toujours donné l'instruction dans les débuts de la colonie, et c'est lui qui la donne encore maintenant presque exclusivement. Il a fait, de plus, un bien énorme, aidant les cultivateurs, pratiquant la charité, abandonnant sa dîme pour venir en aide aux plus pauvres ou pour aider quelque bonne œuvre. Il visite sans cesse les habitants, les hôpitaux, les prisons, il prend la parole en maintes occasions, est à la tête de tous les mouvements, de toutes les organisations, conseille, dirige, encourage, blâme, protège, semble partout à la fois, montre une activité dévorante que rien ne lasse et ne rebute. Ce rôle du clergé nécessiterait de longs développements. Nous devons nous borner à quelques exemples.

Lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, les Canadiens français se trouvèrent isolés de la France et abandonnés à leur propres forces. On comprend, d'autre part, que leurs vainqueurs protestants n'allaient rien faire pour encourager chez eux les sentiments catholiques, ni pour conserver leur langue, leurs lois, leurs tradi-

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 296 et 300.

(2) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 463-464.

(3) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 420-421.

(4) AUG. GOSSELIN *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 343.

(5) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 311.

tions. Les nobles, enfin, étaient restés en assez grand nombre, et remplirent avec courage et patriotisme — certains d'entre eux, du moins — le rôle difficile qui leur incombait de guider le peuple au milieu des nombreux écueils que la cession allait faire surgir. Mais, seuls, ils n'auraient pas eu assez de pouvoir sur la population, et ils étaient trop pauvres eux-mêmes, trop préoccupés des nécessités matérielles de l'existence, pour être capables de diriger comme il le fallait ces pauvres vaincus. Le clergé se chargea de cette belle mission. Il n'avait pas émigré, il était né au pays, il comprit qu'il devait s'attacher à conserver chez ce petit peuple la foi de ses pères, et à défendre l'intégrité de la race. Dans le long récit que nous avons fait des luttes soutenues par les Canadiens, pour conserver leur religion, leurs lois, leur langue, leurs coutumes et leurs traditions, n'oublions donc pas que c'est le clergé qui, toujours, les a dirigés, conseillés, aidés et disciplinés. Quand il s'est agi encore de retenir au Canada toute cette jeunesse plus ou moins avide d'aventures, rêvant de beaux salaires et d'une vie plus large aux États-Unis, quand il a fallu à tout prix restreindre cette émigration qui menaçait la race française en Amérique d'un suicide véritable, et diriger ailleurs ce courant fatal, c'est lui, encore lui, toujours lui, qui réussit à établir dans des terres nouvelles ces forces menaçant de se perdre. Criant bien haut : « Emparons-nous du sol », il a pu créer toutes ces paroisses nouvelles et prospères où une population nombreuse, issue du sein des Canadiens français, contribue à leur assurer un pouvoir dont ils ont besoin, au lieu de s'être perdue dans la masse grouillante américaine.

Voilà pourquoi l'abbé Gingras a pu écrire les vers suivants, dans lesquels il parle au nom du clergé. C'est bien là ce que tous les prêtres canadiens pensent ; l'auteur est assurément leur fidèle interprète.

« Quand chevaliers, seigneurs, bourgeois, fuyant l'orage,
T'abandonnaient un jour vagissant sur la plage,
Seul, ton clergé resta pour partager ton sort,
Car ton clergé, vois-tu, t'aime jusqu'à la mort !
Il a pansé ta plaie, il a plaidé ta cause ;
Et c'est à sa chaleur, ô peuple, qu'est éclos
La vaillante phalange au cœur toujours français
Devant qui dut plier la morgue des Anglais.
Ces grands hommes d'État dont la mémoire est pleine
Parent, Morin, Bédard, sir George, Lafontaine...
Tous les mâles soldats de ce fier bataillon
Devant qui l'Angleterre a baissé pavillon ;
Qui brisèrent enfin la verge de tes maîtres,
Qui donc les a formés, si ce ne sont tes prêtres (1) ? »

Rien n'est plus vrai. M. Bourassa le proclamait en 1916 : « Le peuple canadien français... ne rendra jamais un témoignage assez

(1) NANTEL, *Les fleurs de la poésie canadienne*, p. 210.

éclatant au dévouement, au courage et à la prudence des évêques et des prêtres canadiens qui se sont constitués nos guides et nos gardiens aux jours si difficiles de la nouvelle domination (1). » En 1923, il revenait sur la même idée en la développant : « Si nous avons survécu comme peuple, si nous vivons encore, avec nos familles, nos traditions, notre langue, avec nos souvenirs et nos espérances, ce n'est pas à la France ni à l'Angleterre que nous le devons ; c'est à l'Église d'abord, j'oserais dire à l'Église seule (2). » Une telle opinion ne saurait surprendre de la part de M. Bourassa. Mais nous osons dire que tous les Canadiens français la partagent, même les plus tièdes au point de vue religieux. On ne saurait, d'ailleurs, mettre cette action en doute. M. Siegfried, par exemple, l'a reconnue, avec, toutefois un dubitatif que les faits démentent : « Notre race et notre langue, a-t-il écrit, lui doivent peut-être leur survivance en Amérique (3). » *Peut-être* est au-dessous de la vérité. C'est *assurément* qu'il aurait fallu dire. Ne l'oublions pas : ce rôle protecteur et éminemment bienfaisant du clergé, les fidèles le connaissent tous, et ils lui en seront, à bon droit, éternellement reconnaissants.

Nous espérons maintenant que le lecteur est en mesure de comprendre pourquoi le clergé est au Canada français si aimé et si respecté, pourquoi il a tant la sympathie et la confiance du peuple, pourquoi, enfin, il a conservé ce peuple aussi religieux. N'est-ce pas parce qu'en France notre clergé était divisé en haut et bas clergé, parce que le premier a si souvent montré tant de vices, étalé ses richesses, prouvé son dédain des humbles, travaillé dans son propre intérêt plus que dans celui de la nation, qu'il a été tant méprisé et a contribué ainsi à créer notre irrégion ? Ce qui fait la faiblesse de l'Église chez nous, c'est son passé ; c'est au contraire ce même passé, mais si différent, qui fait au Canada sa force, et voilà ce que les Canadiens qui nous accusent sans cesse d'être irrégion, ne semblent pas connaître ou vouloir comprendre.

Notre conclusion sera courte, mais expressive : le clergé canadien s'est montré à tous points de vue et en toutes occasions, vraiment admirable. Ce qui donne de la force à cette opinion, c'est qu'elle est partagée par tous les historiens, à quelque pays ou religion qu'ils appartiennent. Nous nous contenterons de rappeler ce que lord Durham, un des plus grands adversaires des Canadiens français, a dit de leur Église : « Le clergé catholique de cette province s'est concilié à un remarquable degré le bon vouloir des personnes appartenant à toutes les croyances. Je ne connais aucun clergé paroissial dans le monde dont les vertus chrétiennes et le zèle pastoral soient plus généralement admis, et produisent de plus bienfaisants résultats... Familiers avec les besoins et le caractère de ceux au milieu desquels ils vivaient, les prêtres ont été les dispensateurs de la charité et les gardiens de la morale populaire. Dans l'absence

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 23.

(2) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 62.

(3) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 12.

générale des institutions permanentes du gouvernement civil, l'Église catholique a présenté la seule apparence de stabilité et d'organisation, et elle seule a été le soutien de la civilisation et de l'ordre (1). »

Le tableau que nous avons présenté des sentiments des Canadiens français au point de vue religieux, serait bien incomplet et par là même faux, si nous ne mentionnions pas certaines oppositions au clergé qui se sont manifestées même dans les débuts de la colonie, et surtout les tendances nettement anticléricales qui se sont produites à certaines époques. Parler d'anticléricisme au Canada, après tout ce qui précède, voilà qui peut sembler assez extraordinaire, et qui nécessite évidemment quelques explications. Mais voyons d'abord les faits.

Les Jésuites ne semblent pas, au XVII^e siècle, avoir été très bien vus au Canada. Lorsqu'ils y arrivèrent pour la première fois, en 1625, les habitants ne voulurent pas envoyer de canot pour faciliter leur débarquement du navire qui les amenait (3). Personne ne voulut les loger. Bien mieux, cette fameuse brochure, *l'Anti-Coton*, publiée en France contre le Provincial de Paris, circulait à Québec, alors misérable village ne comptant pas même cent habitants (3)! En 1639 et en 1644, les Canadiens envoient en France deux délégués pour demander des Récollets à la place des Jésuites (4). Charlevoix avoue que certains habitants souhaitaient le retour des premiers, espérant qu'ils seraient moins rigides que les seconds (5).

Mgr de Laval fut parfois englobé dans cette opposition. Quand il défendit de vendre de l'alcool aux sauvages, parce que cela les rendait fous, et était cause de nombreux désordres, même de crimes, nous savons par la Mère Marie de l'Incarnation que « [les habitants] ont méprisé ses remontrances (6). » L'évêque ayant alors excommunié ceux qui faisaient ce commerce, « ils n'en ont pas tenu compte, disant que l'Église n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature (7) ». Certains allèrent jusqu'à l'invectiver (8).

En 1663, le clergé étant dépourvu de ressources, le roi créa la dîme et la fixe au treizième, mais aussitôt les colons, qui jusqu'alors n'avaient rien payé, se plaignirent vivement (9). Ils firent des comparaisons entre l'évêque qui demandait de l'argent et les Récollets qui s'offraient à desservir les paroisses gratuitement (10). La révolte devint « générale », et à Beaupré, on dut retirer l'abbé Morel « qui n'y était plus en sûreté (11) ». Ce que voyant, Mgr de Laval mit

(1) CHAPAIS, *Cours d'hist. du Canada*, t. IV, p. 265-266.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. IV, p. 265-266.

(3) AUG. GOSSELIN, *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 43-44.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 131 et 135.

(5) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 424.

(6) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 221.

(7) *Ibid.*, p. 222.

(8) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 361.

(9) MGR PAQUET, *La dîme*. M. S. R. C., 1911, p. 12-13.

(10) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 89.

(11) *Id.*, t. I, p. 403.

la dîme au vingt-sixième, en 1667 (1), taux où elle est restée depuis. Elle ne portait que sur les grains, mais, en 1705, deux curés ayant prétendu la toucher sur tous les revenus, leurs exigences « causèrent un grand mumure (2) ».

En 1775, lors de la guerre de l'indépendance américaine, quelques enthousiastes, malgré les défenses du clergé, prirent parti pour les révolutionnaires, parce qu'ils combattaient au nom de la liberté, et que la France était avec eux contre les Anglais, leur vainqueur de la veille. On murmura contre Mgr Briand et ses prêtres, disant qu'ils favorisaient l'Angleterre (3). En outre, plutôt que de se soumettre, ceux qui avaient fait cause commune avec les Américains, préférèrent mourir sans voir le prêtre, furent, par suite, privés des derniers sacrements et enterrés sur le bord des routes (4).

Trois ans plus tard, en 1778, une Académie littéraire était fondée à Montréal, mais ses membres étaient considérés comme anti-religieux, et se montraient, d'ailleurs, les disciples des philosophes du XVIII^e siècle, ce qui les fit appeler : « Les Voltairiens (5) ». Un peu avant l'Acte de 1794, le clergé recommandait à tous le plus grand loyalisme envers la Couronne d'Angleterre, et mettait le peuple en garde contre les menées de la révolution française au Canada ; alors, les Canadiens français murmurent, accusent l'Église de vues intéressées, et prétendent qu'elle outrepassé ses droits (6). Lorsqu'en 1804, Mgr Denaut supprima la fête de Beauport, une « insurrection en règle » éclata dans la paroisse (7).

Quelques années avant les troubles de 1837, les députés, fort exaltés, comme nous l'avons dit précédemment, se laissent aller à de grandes libertés de langage contre l'Église. Voici, par exemple, comment le député Bourdages s'exprimait à la Chambre, lors de la séance du 2 décembre 1831, à propos de la question d'admettre ou non les notables aux assemblées des fabriques. Le clergé, qui était opposé à leur admission, s'attira ce jour-là cette sévère apostrophe : « Il est maintenant question de savoir si les droits des paroissiens doivent céder aux droits arbitraires que veut exercer le clergé... Les lois canoniques défendent aux curés de s'occuper du temporel ; ils ont assez à faire du spirituel... Il est temps que le législateur s'occupe enfin à régler le pouvoir temporel du clergé... Les Canadiens commencent à vouloir connaître la manière dont leur argent est dépensé par le clergé (8). » Papineau, sur le même sujet, parla ainsi : « Ce clergé se croit encore le maître de l'autorité civile, croit encore pouvoir exercer une plénitude de pouvoir dont il a abusé, et dont, après en avoir été dépouillé, il ne doit jamais redeve-

(1) MGR PAQUET, *La dîme*, M. S. R. C., 1911, p. 14.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 58.

(3) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 101-102.

(4) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 65.

(5) CAMILLE ROY, *Nos origines littéraires*, p. 66 sq.

(6) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 126.

(7) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 134.

(8) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. V, p. 308.

nir le possesseur (1). » Dans un deuxième discours, il disait également : « La population de la campagne ne peut pas se garantir de l'influence dangereuse du clergé... Jamais procès d'individu à individu n'a été si odieux que cette lutte du clergé contre les droits du peuple (2). »

Lorsque la révolution éclata, l'évêque de Montréal publia un mandement pour essayer de calmer les esprits. Le journal *La Minerve* osa le qualifier d'« absurde » et dit, le 7 août 1837 : « Comme ... il est de notre devoir de mettre le peuple en garde de toute agression, nous ne reculerons jamais devant ceux qui l'attaquent, fussent-ils armés des foudres du Vatican (3). » A Québec, où l'évêque avait également recommandé la modération, *Le Libéral* publia, le 18 octobre 1837, un article dont nous extrayons le passage suivant : « Il vaudrait beaucoup mieux pour [les membres du clergé] de recevoir tranquillement leurs dîmes et les mille autres contributions prélevées sur l'ignorance du peuple... que de descendre dans l'arène des disputes politiques, mus qu'ils sont toujours dans ces questions par leurs intérêts privés (4). » *La Minerve* fait chorus avec le journal de Québec : « Nous protestons encore hautement contre les tentatives aussi coupables qu'insensées des autorités ecclésiastiques, de plonger le pays, plus avant s'il est possible, dans la dégradation politique... Nous connaissons trop nos compatriotes pour croire en instant que leur fermeté et leurs vertus civiques puissent se laisser ébranler par les contes en l'air de M. le curé Baillargeon ou de tout autre ecclésiastique, tout haut placé qu'il soit (5). » En même temps, on répand dans le pays *Les paroles d'un croyant* de Lamennais, afin de lutter contre le clergé (6). Voilà certes de hardies paroles et une attitude étrange. Ce n'était là, cependant, qu'une sorte de prélude.

Le 17 décembre 1844, est fondée à Montréal une société littéraire qui prend le nom d'*Institut canadien*, et en vint à compter plus de 600 membres (7). Voici la déclaration, considérée naturellement comme impie par le clergé, qu'on pouvait lire dans son annuaire de 1855 : « Une institution, ayant pour seul et unique but l'éducation en général et l'avancement de ceux qui en font partie, doit admettre dans son sein toutes personnes à quelque origine et religions qu'elles appartiennent (8). » Les membres faisaient preuve d'idées avancées, les conférences qui étaient données et les livres de sa bibliothèque étaient également d'esprit très libre, aussi l'Ins-

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. V, p. 309.

(2) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. III, p. 254.

(3) *Id.*, t. IV, p. 172.

(4) *Ibid.*, p. 173.

(5) *Ibid.*, p. 174.

(6) *Ibid.*,

(7) JEAN D'ERBRÉE, *La Franc maçonnerie dans la province de Québec en 1883*, p. 248.

(8) *Ibid.*, p. 250.

titut fut-il condamné par le Pape, en 1869 (1), ses adhérents furent excommuniés, et l'association disparut bientôt après.

En 1869, éclata la fameuse affaire Guibord qui agita considérablement l'opinion publique. Ce Guibord n'avait pas voulu, en mourant, renoncer à l'Institut dont il faisait partie. Le prêtre lui refusa alors les sacrements, ce qui le privait de la sépulture ecclésiastique. Sa femme s'adressa à la justice, et il y eut procès. Or le juge, un Canadien français cependant, condamna le curé à enterrer Guibord dans le cimetière, et se montra très sévère à l'égard de l'évêque de Montréal. On alla jusqu'au Conseil privé, et finalement le clergé fut obligé de laisser inhumer le décédé dans le cimetière catholique (2).

Vers la même époque apparaissent des journaux anticléricaux comme *L'Avenir*, fondé en 1847, *Les Débats*, *Le Combat*, *La Lanterne*, fondé en 1868 et *Le Réveil*, ces deux derniers publiés par Arthur Buies. L'un d'eux: *Le Pays* faisait, le 5 juin 1860, l'éloge de Garibaldi (3). *Le Réveil* est condamné en 1876 (4), *La Lanterne* en 1886 (5). C'était une nouvelle édition de celle fondée en 1868 (6). En 1892, c'est le tour de *Canada Revue* et de *L'Écho des deux montagnes* (7). *L'Almanach du Purgatoire*, publié cette même année à Montréal, attaquait le Saint-Siège (8). Plusieurs journaux, en même temps, accusaient le clergé d'être corrompu, d'être « trop puissant, fastueux, avide de richesse et de domination (9). » En 1903, l'évêque de Montréal condamne le journal *Les Débats* (10). En 1909, il interdit *La Semaine de Montréal* (11). En 1911, le cardinal donne un sérieux avertissement au *Soleil* et à *La Vigie*, qui mènent campagne « contre le clergé, les institutions religieuses, les enseignements et les œuvres de l'épiscopat » ; le second journal s'était même servi de l'expression : « terrorisme religieux (12). » L'année suivante, l'évêque de Montréal défend aux fidèles de lire la revue *La Lumière* (13). En 1913 enfin, *Le Pays* est interdit (14). Cette longue liste prouve abondamment combien les attaques dans la presse contre l'Église en général, et le clergé du Canada en particulier, ont été nombreuses. Certaines étaient en outre fort violentes. Bien plus, quand *Le Pays* fut condamné, il tirait à 11.000 exemplaires. Malgré la condamnation,

(1) DAVID, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, p. 116.

(2) *Ibid.*, p. 117 sq.

(3) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VIII, p. 212.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. V, p. 421 sq.

(5) *Id.*, t. VI, p. 591.

(6) *Ibid.*, p. 592.

(7) *Id.*, t. VII, p. 327-328.

(8) *Mandements des évêques de Montréal*, t. X, p. 804-805.

(9) *Id.*, t. XI, p. 98-99.

(10) *Id.*, t. XIII, p. 562 sq.

(11) *Id.*, t. XIV, p. 311 sq.

(12) *Mandements des évêques de Québec*, t. X, p. 360 et 366.

(13) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XV, p. 53 sq.

(14) *Ibid.*, p. 182 sq.

il tira à 8.000 et vécut encore une dizaine d'années. Jamais un fait semblable ne se serait produit vingt ans seulement plus tôt !

On peut signaler des livres et des brochures nettement anticléricales. En 1873, l'honorable Louis Dessaulles, par exemple, fait paraître contre le Pape, les cardinaux et le clergé canadien un ouvrage intitulé : *La grande guerre ecclésiastique* (1). En 1883, un anonyme publie une brochure antireligieuse ayant pour titre : *La source du mal de l'époque au Canada* (2). Une autre brochure dont l'auteur est M. L. O. David : *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*, est condamnée en 1897 (3).

Les attaques de Sulte, historien canadien français contemporain, contre les Jésuites et le clergé en général, doivent être également rapportées ici. « [On avait eu au Canada deux objets], dit-il, la conversion des indigènes et l'établissement de colons français. Pourquoi avoir abandonné l'un et l'autre au contrôle des Jésuites, qui eurent grand soin de rejeter dans l'ombre les cultivateurs, la vraie sève du pays, et qui étouffèrent pendant plus de 30 ans les plaintes de cette population ? L'histoire du Canada a été écrite par trois classes d'hommes : les Français qui n'ont voulu y voir que les intérêts français, les religieux qui se sont extasiés sur les missions, et les laïques effrayés par la menace des censures ecclésiastiques. Nous qui ne sommes ni Français de France, ni prêtre, et qui ne craignons pas les censures ecclésiastiques, nous écrivons la vérité. Avec les gens qui ne se gênent pas, dit un proverbe, il ne faut point se gêner. Les Jésuites ont joué leur rôle ici à notre détriment, ils n'ont pas de titre à l'impunité (4). » Il écrit quelques pages plus loin sur le même sujet : « Contre chacun des martyrs Jésuites, nous pouvons opposer 40 martyrs canadiens, hommes, femmes et enfants, assommés, écorchés, brûlés, tourmentés d'une manière aussi horrible que l'ont été les Pères Brébeuf et Lalemant ; mais l'histoire ne s'en occupe presque pas. La raison de cet injuste oubli est tout entière dans la persistance que mettent les Jésuites à glorifier, depuis plus de deux siècles, leurs martyrs dont ils font journellement un objet de réclame pour leur cause. Dans l'espace des 20 années qui viennent de s'écouler, pas moins de 15 volumes ont été mis devant les lecteurs, parlant toujours et à tout propos de ces 10 ou 12 victimes volontaires du zèle religieux. Les Canadiens moins vantards ne font pas tant de tapage dans la presse. Il est vrai qu'ils ont été conduits à la boucherie malgré eux, et qu'ils n'ont pu se venger, durant tout le temps du régime français, que par le mépris dont ils ont accablé les Jésuites (5). » Sulte en veut à ces derniers d'avoir fait des Relations une « légende (6). » Il les déteste parce qu'ils ne s'occupaient pas des habitants, et se faisaient entre-

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VI, p. 403-405.

(2) *Id.*, t. IX, p. 539 sq.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. VIII, p. 345 sq.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 138-139.

(5) *Ibid.*, p. 144.

(6) *Id.*, t. V, p. 4.

tenir par eux. Il ajoute : « C'est à croire, vraiment, que le pays n'existait que pour satisfaire aux besoins des missionnaires (1) ». Leur seul but, d'après lui, était d'assurer leur pouvoir temporel, et Mgr de Laval ne fut qu'un instrument entre leurs mains (2). A propos du gouverneur d'Avaugour révoqué sous la pression de cet évêque, il s'exprime ainsi : « Ses désaccords avec Mgr de Laval ont aveuglé les historiens. Il n'entendait pas voir l'État gouverné par des prêtres, il avait raison (3). »

En ce qui concerne le clergé en général, voici ce que le même auteur a écrit à propos de changements possibles à apporter à la Confédération : « C'est [le clergé] qui parlera le plus haut et avec le plus de chance de succès, si l'on nous appelle à modifier la situation actuelle (4). En ce cas, il se guidera sur ses propres intérêts, ensuite il s'efforcera de donner à ses démarches un sens national. Depuis les jours de Mgr Plessis, sa politique n'a pas varié. Le clergé tient les fils de l'opinion publique et soigne ses intérêts avant tout (5). » D'après lui, l'Église canadienne a trop de bien être matériel, et il lui reproche la désunion dont ses membres font preuve : « Rien n'est moins uni que le clergé catholique de la province de Québec. C'est chaire contre chaire, journaux contre journaux, cabale contre cabale (6). »

Un certain esprit anticlérical a donc toujours persisté chez quelques Canadiens français. En 1925, par exemple, un élève d'un orphelinat étant mort ébouillanté en prenant son bain, il y eut ici et là dans la presse, des commentaires et des critiques sévères contre le clergé. Un prêtre écrivait à ce propos : « Comme cette manifestation n'est pas la première de son espèce, nous sommes bien forcés d'y voir une tendance fort inquiétante. Que cette disposition d'esprit, en effet, continue de s'aggraver et de se généraliser, et nous serons vite mûrs pour les explosions antireligieuses et les persécutions qui sévissent périodiquement dans d'autres pays latins (7). » Nous allons voir dans un instant une dernière preuve bien significative de la persistance de cet esprit chez les Canadiens.

Il y a mieux encore, en effet, dans la province de Québec, en fait de libre pensée, et c'est la Franc-maçonnerie. On a parlé d'une loge qui aurait existé à Québec, en 1755 (8), mais son existence n'a pu être prouvée (9). Dès 1771, toutefois, il est avéré qu'un Canadien français faisait partie de la maçonnerie (10). En 1870, se fonde à Montréal la loge des *Cœurs unis*, qui comptait, en 1883, 35 membres (11).

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 137 et 138.

(2) *Id.*, t. IV, p. 13 et 97.

(3) *Ibid.*, p. 8.

(4) Il veut dire : le régime de la Confédération établi en 1867.

(5) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 146.

(6) *Ibid.*, p. 152.

(7) *Le Devoir*, 16 mars 1925.

(8) JEAN D'ERBRÉE, *La Franc maçonnerie dans la province de Québec*, p. 34.

(9) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 109.

(10) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 380.

(11) JEAN D'ERBRÉE, *La Franc maçonnerie dans la province de Québec*, p. 58.

Affiliée aux loges anglaises, elle existe toujours, et renferme à l'heure actuelle au moins 200 membres, tous Canadiens français. Vers 1900, une autre loge s'ouvrit à Montréal, *L'Emancipation*, relevant du Grand Orient de France, et comprenant environ 150 membres. Elle disparut en 1911, et se fonda dans une troisième loge qui avait été créée en 1908 : *Force et Courage*. Cette dernière, comme celle des *Cœurs unis*, existe toujours et possède une centaine de membres. Les opinions très avancées ont donc un certain succès, malgré l'intensité des sentiments religieux de la population en général. Il est vrai qu'il n'y a pas de loge canadienne française à Québec ni à Ottawa. Mais combien de Canadiens sont disséminés dans les loges de la province ! Celle-ci, en 1883, renfermait 66 loges (1), et 500 Canadiens français y étaient inscrits (2). L'auteur que nous citons ici a calculé que, de 1869 à 1883, plus de 1.100 Canadiens français sont devenus maçons, dont 740 à Montréal, 210 à Québec, et le reste, soit 150, dans les diverses loges de la province (3). A l'heure actuelle, le nombre des Canadiens français faisant partie de ces loges anglaises est très probablement infiniment supérieur à ce qu'il était en 1883. Vers 1880, le journal *La Patrie* avait même osé se déclarer l'organe officiel de la maçonnerie canadienne (4). Son rédacteur en chef se proclamait : « Franc maçon très avancé, libéral très avancé, admirateur enthousiaste des principes de la Révolution française et partisan de la Déclaration des droits de l'homme, admirateur et partisan des principes politiques de Grévy, Simon et Gambetta (5) » ; or ce journal avait une assez nombreuse clientèle (6) !

Tous les faits précédents, et, on le devine, nous avons été forcément bien incomplet, ne forment-ils pas un ensemble plutôt surprenant ? Analysons-les d'un peu près, cependant, et voyons ce qu'on en peut conclure.

Tout d'abord, si les Canadiens n'aiment pas les Jésuites, et leur préfèrent les Récollets, par exemple, cela ne prouve pas qu'ils sont irréligieux. Sulte exagère, d'ailleurs, quand il dit que les Jésuites étaient détestés, et lui-même, malgré ses écrits, se montra toujours un catholique fervent. Les oppositions faites de temps en temps au clergé, sont la manifestation de tempéraments nerveux, fiers, âpres au gain, dominés par certains sentiments puissants, non une preuve d'anticléricalisme. Les convictions du peuple n'en sont pas ébranlées. C'est un peu l'état d'esprit des Normands qui se moquent de leur curé, protestent quand il ordonne quelque chose paraissant exagéré, crient bien fort quelquefois, mais ne permettraient à aucun prix une atteinte contre la religion elle-même. On se montre frondeur, on est très déterminé quand le porte monnaie est en jeu,

(1) JEAN D'ERBRÉE, *La Franc maçonnerie dans la province de Québec*, p. 57 et 59.

(2) *Ibid.*, p. 70.

(3) *Ibid.*, p. 260.

(4) *Ibid.*, p. 255.

(5) *Ibid.*, p. 256.

(6) *Ibid.*, p. 258.

quand il s'agit de considérations matérielles, mais on reste intangible sur les principes.

En ce qui concerne la désobéissance, le mécontentement et le refus de se soumettre dont les Canadiens firent preuve en 1775, n'oublions pas que ceux qui se battaient avec les Américains étaient les mêmes hommes qui venaient d'être vaincus par les Anglais, et que le souvenir de la France était encore tout frais dans leur âme. Il y avait donc là des sentiments qui entraient en jeu, et précisément ceux auxquels les hommes sont les plus attachés. Le pays, en outre, était en pleine effervescence, et les désobéissants étaient ceux qui, plus enthousiastes, moins clairvoyants, s'étaient un peu emballés, et avaient, par suite, perdu leur esprit d'ordre et de soumission. La même raison s'applique aux troubles révolutionnaires de 1837. L'excitation était alors à son comble dans tout le pays. On en vint à des actes de violence, si peu dans les habitudes ordinaires des Canadiens ; quelques meneurs, leurs têtes s'étant échauffées, ne comprirent pas, au moment, les conseils du clergé, l'accusèrent de faiblesse, et prononcèrent alors ces discours enflammés dont nous avons donné quelques extraits.

D'ailleurs, il ne s'agit toujours, dans les exemples cités, que d'un petit nombre d'individus. Ces journaux anticléricaux dont nous avons parlé notamment, et qui s'inspiraient des idées radicales françaises, disparurent presque tous à peine nés. Ils ne trouvaient donc pas de lecteurs, étant si peu en harmonie avec le milieu ultracatholique où ils apparurent, et où ils détonnaient « comme le chant de la Carmagnole au milieu d'une grand' messe », suivant l'expression de M. Halden (1). Quels sont ceux, au surplus, qui ont fait autrefois profession d'anticléricisme ? C'est une élite, sans aucun doute, c'est-à-dire des journalistes, des avocats, des médecins, des écrivains, des juges, mais on les compte sur les doigts, et la plupart sont des jeunes, plus avides de notoriété peut-être, que sincèrement convaincus de la vérité de leurs affirmations.

La majorité des Canadiens qui entrèrent dans les loges anglaises, à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e, étaient probablement des gens qui voulaient surtout se faire bien voir du gouvernement. Le marchand franc maçon de 1771, était d'ailleurs en même temps marguillier (2) ! Enfin, les libres penseurs canadiens français actuels sont très modérés. La plupart paient la dîme, par exemple. Ils n'attaquent guère le clergé, et lui demandent seulement de se montrer tolérant. Nous vous laissons libre de faire à votre guise, lui disent-ils ; en retour, ne nous imposez pas votre manière de voir. Ils ne veulent nullement anéantir le catholicisme au Canada. Sa suppression brusque, chez un peuple aussi religieux, serait une catastrophe, à leur avis. Ils reconnaissent que le Canada français a toujours besoin du catholicisme, que celui-ci est nécessaire à l'heure actuelle, et le sera encore pendant longtemps.

(1) HALDEN, *Nouvelles études de littérature canadienne française*, p. 49.

(2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 111.

Ainsi donc, pas d'irréligion chez les Canadiens français jusqu'au XIX^e siècle, mais seulement quelque opposition au clergé sous l'influence de circonstances exceptionnelles. Vers 1830, un mouvement nettement anticlérical se dessine chez de jeunes intellectuels, mais ne pénètre pas dans le peuple. Toutefois, à partir de ce moment, la quantité des indifférents augmente, quoique très lentement. Jean d'Erbrée, par exemple, constatait, à la fin du XIX^e siècle, une diminution sensible de la foi : « La vigueur des principes chrétiens, a-t-il dit, s'affaiblit et baisse... Les catholiques sont devenus hésitants, timides, peureux. Ils n'osent plus affirmer hautement leurs principes, ni soutenir les droits de Dieu et de son Église. Ils craignent d'être taxés d'exagération, de fanatisme... Plusieurs fléchissent et commencent à faire des concessions (1). » Il conclut néanmoins son livre par cette constatation évidente : « La masse du peuple dans notre province de Québec, est encore foncièrement catholique (2). » Depuis 1883, époque à laquelle il écrivait, l'indifférence a encore gagné du terrain. N'est-on pas fondé à croire, dès lors, que des changements peuvent survenir d'ici peu de temps, et que la foi, chez les Canadiens, est susceptible de subir de rudes assauts avant le siècle prochain ? Il est d'autant plus légitime de le penser que la muraille de Chine dont le clergé a jusqu'ici entouré ses fidèles, craque de toutes parts sous la poussée d'un cosmopolitisme universel. « Il est fatal, dit M. Arnould, que la vague d'irréligion qui secoue les vieux pays, leur arrive, et sans beaucoup tarder (3). » Nous sommes d'accord avec lui ; nous ferons cependant deux remarques au sujet de cette opinion : la première est qu'il faudrait ajouter, pour être plus complet et aussi plus juste, que cette vague provient également des États-Unis, où l'athéisme gagne de plus en plus, de l'avis de tous. La deuxième est que cette irréligion, pour les raisons que nous avons longuement exposées, ne pénétrera dans les masses que dans un assez grand nombre d'années. Quoi qu'il en soit, sa conclusion, qui, dans son point essentiel, est également celle de M. Bracq (4), nous semble un fait indiscutable.

(1) JEAN D'ERBRÉE, *La Franc maçonnerie dans la province de Québec*, p. 267.

(2) *Ibid.*, p. 269.

(3) ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, p. 141.

(4) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 264.

CHAPITRE IV

La Femme canadienne française

Raison pour laquelle un chapitre spécial lui est consacré. — Ses défauts. — Passion de l'alcool. — Avarice. — Vanité. — Coquetterie. — Ses qualités. — Influence exercée sur elle par M^{me} de la Peltrie, Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys. — Enthousiasme religieux, souffrances et énergie des religieuses. — La Canadienne française est bonne épouse, bonne mère, charitable, économe, gaie, féconde. — Sentiments religieux. — Les missions en dehors de la province de Québec. — La Canadienne française au point de vue intellectuel. — Instruction et éducation. — Aptitude aux affaires. — Bon goût. — La Canadienne moderne. — Moralité. — Opinions pour et contre. Bannissement des femmes qui se conduisaient mal. — Leur courage. — Diverses opinions sur la soi disant paresse des Canadiennes. — Héroïsme de quelques femmes. — Madeleine de Verchères. — Influence exercée dans le pays par la Canadienne.

Jamais encore, à notre connaissance, aucun travail d'ensemble n'a été publié sur la femme canadienne française. C'est pourquoi nous avons cru devoir lui consacrer un chapitre spécial. Nous regrettons seulement que ce ne soit pas la main d'un poète qui tienne ici la plume, pour célébrer comme il convient les femmes canadiennes, dignes épouses de ces hommes si courageux, si énergiques, si braves et si moraux que nous avons dépeints de notre mieux dans les pages précédentes.

L'alcool qui circule en si grande quantité dans la colonie, fait non seulement des ravages parmi les hommes, il atteint aussi leurs compagnes. Tout le monde boit, les verres se remplissent à peine vidés, on trinque à la mode normande, et les femmes subissent l'entraînement général, commettent, elles aussi, des excès. Ce n'était

que trop naturel ! Et les rigueurs de l'hiver étaient une bonne excuse pour boire de cette eau-de-vie qui réchauffe, et est peut-être nécessaire, d'ailleurs — en petite quantité du moins — à cause du climat. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que, jadis, le sexe faible n'a pas été assez tempérant à cet égard (1). En 1853, par exemple, on ramassa 418 femmes en état d'ébriété dans les rues de Montréal (2), et en 1881, l'évêque de cette ville se plaignait de ce qu'un trop grand nombre d'entre elles s'enivraient (3). Triste chose, heureusement très améliorée, sinon entièrement disparue.

Les Canadiennes étaient également réputées autrefois pour leur avarice. L'amusante anecdote rapportée par J. E. Roy, montre bien, à elle seule, leur mentalité sur ce point. Le curé d'une paroisse allait un jour quêter chez ses fidèles, afin de dire une messe pour obtenir de la pluie. L'un d'eux se faisait tirer l'oreille ; le curé alors, pensant le déterminer à donner quelque argent, lui dit que son voisin avait versé un écu. Et la femme du paysan de s'écrier aussitôt : « Donne rien, Baptiste, s'il mouille chez les Pierrot Benjamin, il mouillera ben icitte (4) ! » De nos jours, l'influence anglaise et américaine a bien changé cet état d'esprit, mais les femmes de la campagne, dans les parties les plus reculées de la province de Québec, conservent encore le même appât du gain. Les paysannes toujours et partout n'ont-elles pas été avares ? On peut le leur pardonner, il est vrai, car les prodiges sont généralement ceux qui n'ont pas gagné leur argent à la sueur de leur front.

Nous ne savons si les femmes étaient dans la Nouvelle France aussi chicanières que les hommes, mais l'une d'entre elles, au moins, est restée célèbre pour son esprit processif. D'après M. P. G. Roy, en effet, la célèbre Madeleine de Verchères, dont nous reparlerons plus loin, eut pendant ses 30 ans de mariage, un, deux et quelquefois trois procès chaque année avec ses voisins (5) ! Nous sommes portés à croire que les femmes, sous ce rapport, n'avaient rien à lui envier, et qu'elles n'ont guère changé depuis lors.

Les Canadiennes, enfin, sont vaniteuses, ce qui n'est pas pour nous surprendre. Kalm a reproché aux jeunes filles de Montréal « d'avoir trop bonne opinion d'elles-mêmes (6). » Mais ce sur quoi on les a principalement blâmées, c'est leur coquetterie, leur amour de la toilette, leur désir de plaire. Telle est la forme sous laquelle s'est surtout manifestée chez elles leur vanité. Tout le monde est d'accord à ce sujet. La Hontan a dit qu'elles étaient portées au luxe « au dernier point (7). » Parlant des nobles, il déclare même que « la seule parure de leurs filles suffirait pour les ruiner, tant elles

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 225.

(2) *Mandements des évêques de Montréal*, t. II, p. 441.

(3) *Id.*, t. IX, p. 351.

(4) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 245.

(5) P. G. ROY, *Madeleine de Verchères plaideuse*, M. S. R. C., 1921, p. 63.

(6) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 216.

(7) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. III, p. 88.

s'habillent magnifiquement (1). » Hocquart et Franquet remarquent qu'elles aiment la parure (2). Kalm écrit à leur sujet, parlant de Montréal : « Elles s'habillent beaucoup le dimanche, mais les autres jours elles s'occupent assez peu de leur toilette, sauf leur coiffure qu'elles soignent extrêmement, ayant toujours les cheveux frisés et poudrés, ornés d'aiguilles brillantes et d'aigrettes (3). » A Québec, il constate que c'est encore pire : « Les femmes sont tous les jours en grande toilette et parées autant que pour une réception à la Cour... Elles ornent et poudrent leurs cheveux chaque jour et se papillottent chaque nuit (4). » Il dit encore des dames de cette dernière ville : « Les jours de réception, elles s'habillent avec tant de magnificence qu'on serait porté à croire que leurs parents sont revêtus des plus grandes dignités de l'État (5). » Bonnefons, lui aussi, avait noté la coquetterie des Canadiennes (6). Une religieuse, enfin, déplorait, à la fin du régime français, le luxe de la toilette chez les femmes, même celles de la plus humble condition : « Jusqu'aux servantes s'habillent [d'étoffes d'or, d'argent et de soie] dans notre pays. Le luxe y est aussi grand qu'à Paris ; les dames y sont d'une magnificence qu'on n'y peut rien ajouter ; et même elles portent des étoffes d'or et d'argent... L'amour des richesses et des parures fait la principale occupation de nos dames (7). »

Donc, les femmes, jadis, étaient fort coquettes. Mais est-ce bien un défaut ? La Canadienne est généralement jolie. Comme le dit une chanson de son pays :

« Vive la Canadienne,
Et ses jolis yeux doux ! »

Elle n'ignore pas qu'il en est ainsi, elle a, en outre, de la grâce, un certain charme, car elle est française ; elle aime donc à les faire valoir, et c'est bien naturel. Le luxe était-il, d'ailleurs, si répandu ? J. E. Roy nous dit que les garde robes étaient bien garnies mais simples, que les bijoux étaient rares, et que, sur plus de cent inventaires qu'il a examinés en détail, il n'a trouvé qu'un chapeau de soie (8). C'est donc plutôt à la ville que ce défaut sévissait. D'autre part, Mgr de Laval fulmine, en 1682, contre les femmes, parce qu'elles font voir « des nudités scandaleuses de bras, d'épaules et de gorges », même dans les églises (9). Son successeur écrit : « Comme le luxe et la vanité des habits dans les filles et femmes est l'un des princi-

(1) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 82.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 141, et FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 57.

(3) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 42-43.

(4) *Ibid.*, p. 81 et 103.

(5) *Ibid.*, p. 214.

(6) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 36.

(7) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 476.

(8) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 172-173.

(9) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 107.

paux désordres qui se remarquent ici depuis longtemps... (1). » Y a-t-il eu beaucoup de changement à ce sujet depuis Mgr de Laval ? Nullement. En 1914, par exemple, le cardinal Bégin s'élevait contre les femmes qui viennent à l'église « bras nus, dans un décolletage éhonté (2). » Qu'il y ait eu des abus, nous voulons bien le croire, mais nous pensons que cette coquetterie, cet amour de la parure, ce désir de plaire qu'on a toujours constaté chez beaucoup de jeunes femmes et de jeunes filles canadiennes françaises, ainsi que cette méticuleuse propreté de beaucoup d'enfants, révèlent le bon goût, les tendances artistiques d'un peuple resté en cela bien français, plutôt qu'un vice dangereux, puisqu'aussi bien une telle vanité n'entraîne dans la conduite aucune de ces conséquences qui pourraient la faire à bon droit condamner.

Ces quelques défauts sont, d'ailleurs, amplement rachetés par de sérieuses qualités. Elles les tiennent de leurs ancêtres, sans doute, mais les doivent aussi à l'influence qu'ont exercée dans la colonie un certain nombre de femmes distinguées, et particulièrement leurs éducatrices. Donnons quelques exemples.

Madame de la Peltrie, qui était veuve, vint au Canada en 1639, en même temps que les Ursulines et les Hospitalières. Grâce à sa fortune, elle fonda un couvent pour les premières. Étant morte en 1671, elle a donc passé trente deux ans dans la Nouvelle France, ne cessant de se dévouer pour les colons, leurs enfants et les sauvages. Voici en quels termes Charlevoix a parlé de cette femme de bien : « Son zèle la porta même à cultiver la terre de ses propres mains pour avoir de quoi soulager les pauvres néophytes. Elle se dépouilla en peu de jours de ce qu'elle s'était réservé pour son usage, jusqu'à se réduire à manquer du nécessaire, pour vêtir les enfants qu'on lui présentait presque nus ; et toute sa vie, qui fut assez longue, ne fut qu'un tissu d'actions de la plus héroïque charité (3). »

La Mère Marie de l'Incarnation que nous avons citée tant de fois, avait fait le voyage avec M^{me} de la Peltrie. Veuve d'un négociant, Supérieure des Ursulines, elle est restée célèbre, non seulement pour ses vertus, sa patience, son courage, son dévouement, sa bonté, mais aussi pour sa grande intelligence et ses travaux. Elle a écrit des centaines de lettres qui forment aujourd'hui deux gros volumes, et ne représentent que la moitié peut-être de celles qu'elle envoya, puisqu'un grand nombre d'entre elles, dit-on, ont été perdues. On lui doit encore, outre un dictionnaire et une grammaire faits pour faciliter à ses compagnes l'étude des langues sauvages, plusieurs livres religieux traduits en huron. Appelée par Bossuet : la Thérèse de la Nouvelle France (4), elle joua un rôle considérable dans le pays, grâce à son enseignement et à sa situation. Elle mourut en 1670.

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 172.

(2) *Id.*, t. XI, p. 67.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 208.

(4) AUG. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 615.

A Montréal, deux autres femmes méritent d'être mentionnées. C'est d'abord Jeanne Mance, venue avec Maisonneuve en 1641. Deux ans après, elle fondait l'Hôtel-Dieu, et, jusqu'à sa mort, survenue en 1673, resta un modèle de bonté et de charité. L'autre, Marguerite Bourgeoys, arrivée en 1653, établit en 1657 une communauté, dite Congrégation de Notre-Dame, destinée à l'enseignement, aida Jeanne Mance à soigner les malades, et mourut en 1700 regrettée de tous. Elle avait instruit les enfants, à son arrivée, dans un hangar ayant servi d'étable, après avoir quitté Troyes, sa ville natale, « sans deniers ni maille, n'ayant qu'un petit paquet qu'elle pouvait porter sous son bras (1). »

Ces quatre femmes ont exercé sur toute la colonie, et sur le peuple particulièrement, une influence indéniable. Arrivées presque dès les débuts, ayant vécu à la même époque, elles ont, à un moment décisif dans l'histoire de la Nouvelle France, contribué par leur conduite, leur enseignement, leur activité, leur talent d'organisation, leur esprit pratique, à donner au pays ces qualités morales que nous avons vues antérieurement.

Comme elles, les religieuses qui les accompagnaient, et celles qui vinrent plus tard les aider, étaient transportées d'un enthousiasme mystique. Partir pour le Canada, afin d'y convertir les sauvages, était leur plus ardent désir. Elles durent souvent fléchir leurs parents, effrayés des dangers et des souffrances qui les attendaient. Les monastères sont petits, inconfortables, surtout l'hiver. Les Ursulines, par exemple, se logèrent d'abord dans une petite maison de la basse ville où elles n'avaient que deux petites salles et un appentis (2). Cela leur importe peu, elles en éprouvent même de la satisfaction. Rien ne les décourage. « A la vue des cabanes sauvages où l'on mena les religieuses le lendemain de leur arrivée, dit Charlevoix, elles se trouvèrent saisies d'un nouveau transport de joie ; la pauvreté et la malpropreté qui y régnaient ne les rebutèrent point, et des objets si capables de ralentir leur zèle, ne le rendirent que plus vif ; elles témoignèrent une grande impatience de commencer l'exercice de leurs fonctions (3). » Elles ambitionnent même de laver les jeunes sauvagesses qu'on leur amène sales et pleines de vermine (4). Elles ont « toutes les peines imaginables à subsister (5) », sont dénuées de tout, obligées de travailler pour vivre. Certaines font de la couture, et la Supérieure de la Congrégation Notre-Dame écrivait à ce propos, en 1701 : « Comme elles sont obligées d'y passer une partie de la nuit, cela intéresse beaucoup leur santé, et plusieurs ne peuvent supporter longtemps cette fatigue sans y succomber (6). » Les couvents brûlent, elles doivent même une fois se sau-

(1) N. BOURASSA, *Nos grand'mères*, p. 42-43.

(2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 72.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 208.

(4) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 74.

(5) *Id.*, t. II, p. 175.

(6) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 192.

ver la nuit, durant l'hiver, en chemise et nu pieds (1). Sans se laisser abattre, elles reconstruisent d'autres bâtiments, se procurent de nouveaux meubles, des vivres, et reprennent leurs occupations habituelles. Loin de se plaindre de ces privations, de ces infortunes, de ces tâches ingrates, elles s'en réjouissent et disent : « Si nous avons quelque peine dans le Canada, c'est de n'en pas avoir, et de ne pas assez souffrir (2). » L'une des religieuses s'écrie : « Que je suis heureuse d'être dans un lieu pauvre, et d'y mourir dans le dénuement des délices et des commodités de la France (3) ! » Comme les colons, enfin, elles vivent, pendant le XVII^e siècle, dans des alarmes continuelles, à cause des Iroquois.

Avec de telles femmes pour éducatrices et pour modèles, les élèves ne peuvent assurément qu'être pourvues de grandes qualités. Les Canadiennes se sont toujours montrées des épouses extrêmement affectueuses et très dévouées à leurs maris. Nous avons vu que le divorce n'existe pas au Canada français ; on peut dire que les femmes n'y songent même pas. Quand elles se marient, elles savent que la mort seule pourra dissoudre leur union, et les époux, grâce à leur piété, à des concessions mutuelles, vivent dans une entente presque parfaite. Il va de soi qu'elles sont également d'excellentes mères de famille, aimant tendrement leurs enfants, et prenant soin d'eux autant que cela leur est possible dans un pays où les femmes sont si fécondes. On leur a reproché, à ce propos, de se montrer indifférentes dans le cas de la mort de l'un d'eux (4). Il n'y a pas là, croyons-nous, une véritable indifférence qui cadrerait mal avec ce que nous savons d'elles. Mais, si l'un des enfants vient à disparaître, la perte, évidemment, est moins sensible puisqu'ils sont si nombreux. De plus, on doit tenir compte de leurs sentiments religieux, qui les déterminent à la résignation, et entraînent des espoirs de vie future. Elles acceptent un décès comme étant un effet de la volonté divine. Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a repris, disent-elles. Ne considérant pas, en outre, la mort comme une fin, mais, au contraire, comme le commencement de la véritable vie dans laquelle tous seront réunis, pourquoi s'en affligeraient-elles ? Ces croyantes, au moins, se montrent logiques.

Leur bonté est inépuisable ainsi que leur charité envers les malheureux, bien qu'elles-mêmes, trop souvent, dans le passé, aient manqué du nécessaire, par suite des guerres ou quand les vaisseaux de France étaient en retard, insuffisamment approvisionnés, parfois même n'arrivaient pas du tout. Cette charité s'étendait aux sauvages, et se traduisait quelquefois par des actes plus nobles que le simple octroi de quelque nourriture, si moral que cela soit. Marie de l'Incarnation rapporte, par exemple, que M^{me} d'Ailleboust, femme du gouverneur, et M^{me} Bourdon, femme d'un procureur du roi, visi-

(1) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. I, p. 439 sq.

(2) *Ibid.*, p. 76.

(3) *Ibid.*, p. 524.

(4) ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, p. 45-46.

taient les prisonniers, assistaient les criminels, et les portaient même en terre sur un brancard (1). » La Relation des Jésuites raconte le fait suivant, vraiment digne d'être signalé : M^{me} Giffard, venant d'accoucher, allaite un petit Indien abandonné que son mari lui apporte, et en prend soin comme s'il était à elle. M. Salone, qui cite cette anecdote, ajoute : « En tête d'une histoire du Canada, je voudrais qu'on nous représentât M^{me} Giffard donnant le sein au petit sauvage (2). »

Si les Canadiennes sont avares, elles possèdent, par une sorte de compensation, la qualité de ce défaut, à savoir l'esprit d'économie. C'est grâce à lui que tant de foyers canadiens français connaissent l'aisance. Contrairement à l'Américain qui vit au jour le jour, dépense le plus souvent tout ce qu'il gagne, parfois plus qu'il ne gagne, la Québécoise, grâce à ses épargnes, constitue dans bien des ménages le fameux bas de laine français. Dans les villes, et même à la campagne, cette tendance menace de disparaître, et le mari, moins retenu par sa femme, achète piano, phonographe, automobile, etc.

La Canadienne est encore caractérisée par sa bonne humeur. Bonnefons dit qu'elle est gaie (3). Kalm, lui aussi, raconte qu'il entendait souvent chanter les femmes et surtout les jeunes filles. « Lorsqu'elles travaillent en dedans de leur maison, dit-il, elles fredonnent toujours, les filles surtout, quelques chansons dans lesquelles les mots amour et cœur reviennent souvent (4). » Voilà qui s'accorde bien avec ce que nous avons vu précédemment de la gaieté de la population en général, et nous dispense, par conséquent, d'insister.

Une qualité peut être plus appréciable encore, et qui a été l'une des principales causes de la persistance et du développement de la race canadienne française, c'est la fécondité des femmes, devenue proverbiale. Marie de l'Incarnation nous apprend que « ceux qui sont établis depuis longtemps dans le pays ont tant d'enfants que cela est merveilleux et [que] tout en foisonne (5). » Pierre Boucher avait 150 petits-enfants. Une femme, mourant presque centenaire, laissait 222 descendants (6). Montcalm rencontre un jour un vétéran du régiment de Carignan entouré de 200 personnes, sa postérité, et qui peuplaient à eux seuls quatre paroisses (7). Ce sont là, dira-t-on, des faits exceptionnels. C'est vrai, mais pas si rares cependant qu'on pourrait le croire. On en a enregistré d'autres exemples plus récemment. M. de Gaspé, à sa mort, avait 115 enfants et petits-enfants (8). En 1852, le grand-père de Gérin-Lajoie avait 150 enfants,

(1) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 404.

(2) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 138.

(3) BONNEFONS, *Voyage au Canada*, p. 36.

(4) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 61-62.

(5) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 435.

(6) GROULX, *Chez nos ancêtres*, p. 20.

(7) MONTCALM, *Journal*, p. 57.

(8) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 14.

petits enfants et arrière petits enfants (1). Le grand-père du cardinal Bégin a laissé 324 descendants (2). Dans la famille de M. le Chanoine Chartier, vice recteur de l'Université de Montréal, quatre générations successives ont eu 17 enfants (3). Un des ancêtres du Premier ministre de la province de Québec, M. Taschereau, en eut 36 (4). Quoi qu'il en soit, les familles au Canada français sont toujours nombreuses. On a calculé que les 9/10^e des premiers colons de 1608 à 1648, possèdent de nos jours encore des milliers de descendants (5). 25 enfants est généralement un maximum, mais 12 à 15 est la moyenne. En 1907, par exemple, on releva 7.000 familles ayant au moins 12 enfants vivants (6). Six constituent un minimum. Nous avons, nous même, connu une Canadienne qui avait eu 22 enfants en 22 ans ! Une fécondité aussi remarquable s'explique par ce fait que les femmes se marient presque toujours très jeunes, à 18 ou 20 ans le plus souvent, parfois à 16. Autrefois même, il y en avait qui se mariaient à 14 ans, voire quelques-unes à 12 (7). Leur piété et leur moralité, l'influence du clergé, considérable ici comme dans tous les autres domaines, et les conditions d'existence, expliquent encore que les habitants sont si prolifiques. Mais que de nos jours la natalité diminue au Canada comme presque partout ailleurs dans l'univers, c'est assurément ce qui ne saurait surprendre. Les mêmes causes — et elles sont dans ce cas d'ordre économique — produisent toujours et en tous lieux les mêmes effets.

Est-il besoin de dire que la Canadienne possède la foi la plus vive ? Dans un pays où les hommes sont si profondément religieux, on peut facilement imaginer quels sont, à cet égard, les sentiments de leurs compagnes. Nous ne dirons ici que peu de choses, par conséquent. Toutes les femmes ayant jusqu'à maintenant été instruites dans les couvents, ceux-ci ont naturellement façonné l'esprit et le cœur des élèves confiées à leurs soins. Marie de l'Incarnation avait noté le fait : « Il n'y en a pas une qui ne passe par nos mains, et cela réforme toute la colonie et fait régner la religion et la piété dans toutes les familles (8). » Autre remarque : parfois, pour épouser des Canadiens anglais, des femmes sont devenues protestantes. Mais ces cas ont été extrêmement rares, on les cite comme des faits tout à fait exceptionnels, et ce fut naturellement au grand scandale de la population entière. C'est ainsi qu'on mentionne, par exemple, qu'en 1766, trois Canadiennes abjurèrent le catholicisme pour se marier avec leurs conquérants de la veille (9). Bien que devenues

(1) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 14.

(2) MGR LANDRIEUX, *Le Canada religieux et le catholicisme dans : Au Canada*,

p. 32.

(3) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 15.

(4) TASCHEREAU, *L'habitant de Québec*, p. 14.

(5) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 286.

(6) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 16.

(7) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 7.

(8) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres*, t. II, p. 285.

(9) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 44.

plus communes dans la suite, ces abjurations qui répugnent aux Canadiens, surtout aux femmes, sont seulement des exceptions que l'histoire rapporte, mais sans intérêt pour le psychologue.

Quelques mots, enfin, sur les missions de femmes en dehors de la province de Québec, nous éclaireront davantage sur leur piété. Les Sœurs grises, le 24 avril 1844, partent de Montréal pour Saint Boniface. Elles font 500 lieues en canot, et arrivent le 21 juin (1). Depuis cette époque, des établissements ont été fondés entre Winnipeg et l'Océan Pacifique, dans l'extrême Nord même, sur les rives du Mackenzie (2). Les religieuses, pour s'y rendre, ont dû aller en chariot, en canot, à pied, coucher dehors, porter leurs bagages, braver les tempêtes, le froid, la neige, la faim et ... la vermine (3). C'est pourquoi un ancien ministre du Manitoba a dit que, de toutes les missions de la terre, y compris celles de la Chine et du Japon, celles de l'Athabasca-Mackenzie sont les plus pénibles (4). Ces religieuses, étant parties de Montréal le 17 septembre 1866 pour se rendre dans ces régions, durent hiverner à Saint-Boniface, et se remirent en route le 8 juin 1867 seulement. Comme elles avaient plus de 900 milles à parcourir, elles n'arrivèrent que le 28 août (5) ! Dès avant 1900, des sœurs de Sainte Anne s'étaient installées dans l'Alaska et au Yukon (6). En 1903, au bord du grand lac des Esclaves, cinq Sœurs grises vivaient dans une cabane de bois rond (7). On cite cette exclamation d'une sœur du Mackenzie, en apprenant que deux missionnaires avaient été assassinés chez les Esquimaux, en 1913 : « Que j'aimerais donc être envoyée là ! Cela vaudrait la peine, au moins. Ce serait du missionnaire, ça (8) ! » Sur les 56 religieuses qui, depuis un demi-siècle, ont parcouru cet extrême Nord, 49 étaient des Canadiennes françaises (9).

On en trouve de bonne heure également aux États-Unis. Le 18 octobre 1852, cinq Sœurs de la Providence partaient de Montréal pour l'Orégon, plus éloigné de la province de Québec, à cette époque, que le Canada l'est aujourd'hui de la Chine. Elles durent gagner l'isthme de Panama, le franchir à dos de mulet, et remonter le long de la côte du Pacifique. Elles arrivèrent à *Oregon city* le 1^{er} décembre (10). Au total, dans l'Amérique du Nord, en dehors de la province de Québec, et en comprenant les États-Unis, on trouve 19 communautés de femmes, 446 maisons avec près de 5.000 religieuses canadiennes françaises (11).

(1) H. BOURASSA, *Le Canada apostolique*, p. 65.

(2) *Ibid.*, p. 66.

(3) *Ibid.*, p. 67.

(4) *Ibid.*,

(5) *Ibid.*, p. 67 sq.

(6) *Ibid.*, p. 91 sq.

(7) *Ibid.*, p. 71.

(8) *Ibid.*, p. 72.

(9) *Ibid.*

(10) *Ibid.*, p. 85.

(11) *Ibid.*, p. 117.

Les congrégations québécoises sont encore représentées dans l'Amérique Centrale, au Nicaragua par exemple (1), mais davantage dans l'Amérique du Sud. On constate, en effet, la présence de religieuses canadiennes françaises au Pérou et en Bolivie (2), en Colombie (3), au Chili (4), et même à l'Équateur de très bonne heure (5). Six, se rendant dans ce dernier pays, avaient quitté Montréal le 1^{er} mai 1871, gagné New-York, puis Panama et Guayaquil. Là, elles durent traverser les Andes à dos de mulet, non sans courir de grands dangers, et arrivèrent enfin à Quito le 4 juillet. L'une d'elles mourut quelques jours après son arrivée des fatigues d'un tel voyage (6). En Asie, quelques-unes sont signalées aux Indes (7) et à Canton (8). D'autres ont gagné l'Algérie, la Tunisie, l'Ouganda, le Natal, etc (9). Bref, en dehors de l'Amérique du Nord, on enregistre 13 fondations canadiennes avec 67 religieuses (10).

Dignes imitatrices des vaillantes femmes venues de France au Canada évangéliser les sauvages il y a près de trois siècles, loin de s'éloigner de leur patrie à contre cœur, elles s'offrent, au contraire, pour ces missions. Lorsqu'en 1844, on demanda aux Sœurs grises de l'Hôpital général de Montréal, d'aller à la Rivière Rouge, près de Winnipeg, toutes demandèrent à partir (11). Le même fait se reproduisit en 1912: l'évêque de Montréal avait réclamé, dans un couvent de la ville, quelques religieuses pour un hôpital de lépreux à Canton, or les 40 sœurs de la communauté se déclarèrent prêtes à assumer cette tâche répugnante (12).

Si l'on considère maintenant les Canadiennes au point de vue intellectuel, on constate qu'elles se montrent intelligentes et spirituelles. Charlevoix dit qu'elles ont l'esprit « fort brillant, avisé, ferme, fécond en ressources (13) ! » Elles sont même, d'une façon générale, plus intelligentes que leurs maris. Franquet le déclare positivement : « Elles l'emportent sur les hommes pour l'esprit, généralement elles en ont toutes beaucoup (14). » Il faut entendre par là qu'il est chez elles plus délié, plus subtil, plus fin, plus apte à comprendre vite et à saisir les nuances. Rien d'étonnant à cela, d'ailleurs, puisque c'est une caractéristique naturelle des femmes dans tous les pays. Mais c'est aussi parce qu'au Canada, les filles ont reçu dans les couvents une éducation plus complète et plus soignée que

(1) H. BOURASSA, *Le Canada apostolique*, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 133.

(3) *Ibid.*, p. 136.

(4) *Ibid.*, p. 122.

(5) *Ibid.*, p. 127.

(6) *Ibid.*, p. 128 sq.

(7) *Ibid.*, p. 121.

(8) *Ibid.*, p. 145.

(9) *Ibid.*, p. 121 et 141.

(10) *Ibid.*, p. 137.

(11) *Ibid.*, p. 152.

(12) *Ibid.*,

(13) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 173.

(14) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 57.

les garçons. Il y a, sans doute, des femmes totalement ignorantes : certaines ne savaient pas écrire (1). Il semble bien, toutefois, que ce soit une exception. Weld fait cette remarque : « Ce sont les femmes qui possèdent le peu d'instruction que l'on trouve dans le pays (2). »

La preuve qu'elles sont instruites, c'est qu'elles sont distinguées. Kalm reconnaît qu'elles sont « bien élevées (3). » Il dit ailleurs : « La Québécoise est une vraie dame française par l'éducation et les manières ; elle a l'avantage de pouvoir causer souvent avec des personnes appartenant à la noblesse, qui viennent chaque année de France à bord des vaisseaux du roi (4). » Mais il trouve que les dames de Montréal sont moins éduquées, les Français étant plus rares dans cette dernière ville (5). Cette civilité et cette distinction n'ont pas été seulement le privilège de la noblesse et des meilleures familles de la colonie, puisque toutes les filles passaient par les mêmes couvents, avaient les mêmes institutrices, se livraient aux mêmes études. Charlevoix constate, en effet, que, grâce à la bonne éducation reçue, on voit « des femmes jusque dans le sein de l'indigence et de la misère... qui, par leurs manières, leur façon de s'exprimer et leur politesse, ne le cèdent point à celles qui, parmi nous, ont été élevées avec plus de soin (6). » Dans son Journal, il déclare encore que ces qualités dont nous venons de parler se trouvent chez « le plus grand nombre », et « dans toutes les conditions (7). » La Canadienne l'emporte ainsi facilement sur les hommes trop peu instruits, insuffisamment appliqués, distraits par des tentations que la femme ignore nécessairement.

• Pour les temps actuels, une remarque s'impose ici à propos de l'éducation féminine. Celle-ci est dans les couvents ce qu'elle est à peu près partout dans les établissements de ce genre. Toutefois, pour une population aussi traditionaliste, aussi imbue des idées du XVII^e siècle, les couvents canadiens français ne sont pas aussi *vieux jeu* qu'on pourrait le croire. L'esprit qui y règne est infiniment plus large que dans ceux de la France. Nous n'en voulons comme preuve que les deux faits suivants. Des professeurs hommes et laïques sont parfois admis à y enseigner, et, d'autre part, on invite très souvent à y prendre la parole des conférenciers de passage, des hommes éminents, voire des Français. Il s'agit de la province de Québec, c'est vrai, mais elle est située en Amérique, ne l'oublions pas !

Où l'intelligence des Canadiennes apparaît encore, c'est dans leur esprit pratique, leur aptitude aux affaires. Elles sont bien des descendantes de Normandes dont on connaît les capacités en ce qui concerne les questions d'argent et les contestations que soulèvent les droits de propriété ou de succession. Les hommes de loi en Nor-

(1) AM. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français*, p. 147-148.

(2) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 65.

(3) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 42.

(4) *Ibid.*, p. 214.

(5) *Ibid.*

(6) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. I, p. 343.

(7) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 173.

mandie doivent, à cause de cela, traiter le plus souvent avec les femmes, les maris se contentant de signer. Il en est à peu près de même au Canada français, où l'homme ne décide jamais seul de quelque question un peu épineuse. Charlevoix reconnaît la Canadienne « capable de conduire les plus grandes affaires (1). » Hocquart avait, lui aussi, constaté le fait : « Les gens de la campagne, dit-il, n'entreprennent et ne concluent rien de quelque conséquence sans leur avis et leur approbation. Beaucoup de femmes de négociants gouvernent les affaires de commerce de leurs maris (2). » Weld confirme ces opinions : « Un Canadien, a-t-il écrit, ne conclut jamais une affaire, il ne fait même aucune démarche importante sans consulter sa femme, et il est très rare qu'il ne suive pas son avis (3). » Voilà qui n'est certes pas américain ! La Canadienne, en outre, a des tendances artistiques, ce qui ne veut pas dire qu'elle se soit distinguée dans la peinture ou la sculpture, mais elle fait preuve de bon goût, non seulement dans sa toilette, mais encore dans sa maison qu'elle sait embellir et rendre séduisante en l'ornant. C'est là une question de tempérament, d'hérédité. Le Français n'est-il pas toujours un peu artiste ? Qui plus est, la femme au Canada a subi, elle aussi, l'influence du mouvement littéraire qui s'y développe depuis plus d'un demi-siècle ; et, de nos jours, le pays s'enorgueillit de compter parmi ses écrivains plusieurs femmes auteurs, à l'esprit cultivé, collaborant à des revues, composant des romans, s'élevant même à la poésie. La canadienne française, enfin, a le droit de voter depuis 1918, et participe ainsi directement à la vie de la nation, ce qui ne peut que contribuer encore à l'élever intellectuellement.

Mais il ne faudrait pas tirer de ces deux derniers faits des conséquences qu'ils ne comportent nullement. D'abord, les Canadiennes, même les plus instruites, ne sont en rien des femmes savantes dans le mauvais sens du mot, des bas bleus, des prétentieuses. Toujours elles restent simples, humbles, modestes. En outre, elles ont reçu ce droit de vote grâce à une loi fédérale qui le donnait à toutes les femmes du Dominion, et non à la suite de réclamations. Elles peuvent l'exercer, elles ne l'ont pas demandé et ne le désiraient pas. Elles l'ont même refusé pour les élections provinciales. A plus forte raison n'aspirent-elles pas à pénétrer au parlement. Les couvents visent surtout à donner à leurs élèves une instruction chrétienne, solide et pratique. C'est pourquoi on leur enseigne aujourd'hui les sciences domestiques : la couture, la cuisine, parfois la sténographie et la dactylographie. Avec un tel programme, on peut faire des jeunes filles plus ou moins aptes à se débrouiller dans l'existence, on ne fait pas des émancipées. Les tendances individualistes ont fait des progrès chez la femme, au Canada comme ailleurs, surtout

(1) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 173.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 141.

(3) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 65.

à Montréal où quelques jeunes filles cherchent à imiter les *affranchies* des États-Unis, mais ce mouvement, on le comprend sans peine, reste très borné, étant donné le milieu. La Canadienne n'a donc rien d'une féministe, d'une suffragette. Elle ne rougit nullement de borner son ambition à faire un bon pot-au-feu, aider son mari, soigner ses enfants. C'est la *bonne petite femme d'intérieur* traditionnelle.

Le lecteur est déjà assez bien renseigné sur sa moralité. Elle a une conduite au-dessus de tout soupçon, et c'est le contraire qui serait étonnant après tout ce que nous avons vu précédemment. De même, cependant, qu'on a attaqué ses aïeules venues de France, de même on s'est parfois mépris sur leurs descendantes. Kalm, par exemple, trouve que les manières des femmes à Québec sont « quelque peu trop librés (1). » Sans doute ce savant n'a pas été bon juge. Étant un homme du nord, Suédois pour préciser davantage, il a mal apprécié la liberté d'allures qui caractérisait ces femmes d'origine française. L'anecdote suivante, rapportée par Franquet, montre bien qu'il ne faut pas se fier aux apparences et juger à la légère. Alors qu'il voyageait un jour avec le gouverneur et l'intendant, les habitants d'un village s'empressèrent à leur rencontre. Cinq à six jeunes filles de 15 à 16 ans se trouvaient là. « Comme elles étaient jolies, dit-il, plusieurs de nous tendirent leurs politesses jusqu'à les embrasser, mais notre surprise à tous fut générale de sentir que ces enfants nous prenaient la tête, l'assujettissaient entre leurs mains et appliquaient un baiser, et où? sur la bouche. Nos dames canadiennes nous assurèrent que c'était l'usage parmi les habitants de la campagne (2). » Qu'en auraient conclu des gens mal intentionnés ou peu au courant des mœurs simples de ces paysans! Kalm reconnaît, d'ailleurs, qu'elles sont « vertueuses, et ont un laisser aller qui charme par son innocence même et prévient en leur faveur (3). » Sa critique de tout à l'heure ne s'applique en outre qu'aux Québécoises, car il ajoute : « J'ai remarqué à Montréal plus de cette modestie qui va si bien au beau sexe (4) ». Raynal, il est vrai, a accusé les Canadiennes d'être peu honnêtes, peu vertueuses (5), mais nous n'attachons pas plus de valeur à ce jugement qu'à ceux déjà mentionnés de cet auteur, d'autant plus que La Hontan, peu suspect, on le reconnaîtra, de leur être trop favorable, leur a rendu justice. D'après lui, nous l'avons vu, les pères et les maris pouvaient dormir tranquilles. Voici ce qu'il raconte encore sur le même sujet : « Il faut se déclarer aux pères et mères au bout de quatre visites qu'on fait à leurs filles, il faut parler de mariage ou cesser tout commerce, sinon la médisance attaque les uns et les autres comme il faut. On ne saurait voir les femmes sans qu'on en parle désavantageusement et qu'on ne traite les maris de commodes (6). » Il ajoute,

(1) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 215.

(2) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 149.

(3) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 42-43.

(4) *Ibid.*, p. 215.

(5) RAYNAL, *Histoire philosophique*, t. XIII, p. 236.

(6) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. III, p. 84-85.

toutefois, cette restriction : « Cependant il s'y fait des intrigues, mais c'est avec autant de circonspection qu'en Espagne, où la vertu des dames ne consiste qu'à savoir bien cacher leur jeu (1). » Nous ne savons ce que les Espagnols pensent de cette appréciation, mais, pour le sujet qui nous occupe, autant vaudrait conclure de quelques faits malheureux à l'immoralité foncière et générale des Canadiennes, que de les accuser d'être toutes des monstres parce que l'une d'elles assassina deux maris en moins de trois ans (2) ! La Hontan n'aurait-il pas, d'ailleurs, comme le suppose M. Salone, attaqué la moralité de ces femmes pour se venger de n'avoir pas remporté auprès d'elles les succès qu'il espérait (3) ? C'est une idée fort intéressante et qui expliquerait bien une critique aussi acerbe et telle-ment injustifiée.

Elle est d'autant plus fautive, selon nous, qu'outre les conditions générales ayant contribué à la moralité des colons jadis, il faut encore mentionner que, pour les femmes comme pour les hommes, on eut recours au renvoi des personnes qui se conduisaient mal. L'histoire en signale plusieurs cas. Dans les débuts, deux « vilaines » sont bannies après avoir été publiquement fustigées (4). M. d'Argenson chasse, en 1658, une femme de mauvaise vie venue de La Rochelle, et il condamne à une amende et à tous les frais le marchand sur le vaisseau duquel elle avait pris passage. Il écrit à ce propos : « Cela remettra notre pays en réputation, que l'on confond avec les Iles Saint-Christophe, et empêchera les marchands de charger de ce bétail (5). » En 1688, une nommée Hachin est renvoyée (6). En 1735, on fait de même pour la fille du procureur du roi, Andrée de Leigne (7). Et notre liste est loin d'être complète !

En conclusion, la Canadienne est gaie, enjouée, aime à plaisanter, à rire, à s'amuser, à plaire aussi ; cette liberté, ces tendances trompent les esprits superficiels, et de là est venue, sans doute, cette idée trop répandue de par le monde que toutes les Françaises sont des gourmandines. Pour tout dire en un mot, ces femmes sont femmes ! Ce qu'elles n'ont pas, par exemple, c'est cette hypocrisie qui fait décerner à tant d'autres des brevets de vertu reposant sur une conspiration du silence.

Leur courage ne l'a cédé en rien à celui des hommes. Et d'abord, pour les premières immigrées, c'est le fait lui-même d'être parties au Canada. N'est-ce pas un bel exemple qu'ont donné ces vaillantes femmes en n'hésitant pas à franchir l'océan à cette époque reculée, malgré les dangers de la mer, les souffrances et les privations inévitables durant la longue traversée, parfois uniquement poussées par

(1) LA HONTAN, *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, t. III, p. 85.

(2) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 8.

(3) SALONE, *Guillaume Raynal, historien du Canada*, p. 44.

(4) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 420.

(5) *Ibid.*, p. 446.

(6) MASSICOTTE, *Arrêts, édits, ordonnances, mandements et règlements conservés dans les archives du Palais de Justice de Montréal*, M. S. R. C., 1917, p. 167.

(7) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 65.

le devoir qui leur incombait de suivre leurs maris, n'ayant, dans tous les cas, rien qui, dans ces contrées neuves, pût les attirer beaucoup. Une fois arrivées, c'étaient les mêmes mêmes souffrances, les mêmes privations qui les attendaient, avec en plus un climat rude, les dangers de la forêt et la menace des Iroquois. Ajoutez à cela les douleurs morales de l'exil. En voilà assez, certes, pour faire reculer des hommes déterminés. N'y avait-il pas de quoi effrayer davantage leurs compagnes ? Honneur surtout à la première Française qui ait foulé le sol du Canada : M^{me} Hébert, arrivée à Québec le 14 juin 1617 ! Son mari a sa statue dans cette ville comme étant le premier colon qui se soit livré à des travaux agricoles. Pourquoi cette noble et énergique femme n'aurait-elle pas aussi la sienne ? Il nous semble qu'elle le mérite.

Certains auteurs ont eu l'audace d'accuser les Canadiennes d'être fainéantes. L'intendant Champigny, à la fin du xvii^e siècle, a prétendu qu'elles étaient excessivement paresseuses, aussi bien celles de la campagne que celles des villes. » C'est bien là une affirmation gratuite. Kalm, cependant, a fait des réserves, lui aussi, sur ce sujet. Voici ce qu'il a dit des jeunes filles québécoises : « Les dames de Québec, surtout celles qui ne sont pas sous puissance de mari, mènent une vie passablement oisive et frivole. Une fille de 18 ans passe pour bien mal partagée, si elle ne compte pas au moins 20 adorateurs. Ces jeunes demoiselles, surtout celles du plus haut rang, se lèvent à 7 heures et s'occupent de leur toilette jusqu'à 9 heures et cela en prenant leur café ; aussitôt leur toilette finie, elles se placent près d'une fenêtre qui ouvre sur la rue, tiennent à la main quelque ouvrage à l'aiguille et cousent un point de temps à autre, mais sans cesser de regarder au dehors. Un jeune homme entre-t-il dans la maison, soit qu'elles le connaissent ou non, elles mettent immédiatement l'ouvrage de côté et vont s'asseoir près de lui pour causer, rire, plaisanter, inventer des « double entendres » et ainsi l'on croit passer pour avoir beaucoup d'esprit. Pendant ce temps-là, la mère a tout le fardeau du ménage. A Montréal, les filles sont moins frivoles et plus adonnées au travail. On les voit toujours occupées à coudre quand elles n'ont point d'autre devoir à remplir (1). »

Ces derniers mots montrent déjà qu'il ne s'agit pas de toutes les Canadiennes. Kalm, qui, d'ailleurs, a fait des comparaisons et remarqué que les Américaines « se prélassent toute la journée, assises, les bras croisés (2) » — ce qui est exagéré — ajoute : « En général cependant, les dames ne refusent pas de prendre leur part des soins du ménage, et j'ai vu avec plaisir les filles du meilleur monde, voire même celles du gouverneur, habillées pour l'occasion, aller dans les cuisines et les celliers pour s'assurer que tout y était en

(1) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 215-216.

(2) *Ibid.*, p. 43.

ordre (1). » Ailleurs il déclare encore : « En général, elles sont fort laborieuses, cependant j'en ai vu quelques-unes qui, comme les Anglaises des colonies, ne faisaient rien que caqueter toute la journée (2). » Mais, d'abord, les femmes ne sont-elles pas bavardes en Suède comme ailleurs? De plus, Kalm ne vient-il pas de reconnaître qu'en général, elles sont fort laborieuses? Ne dit-il pas lui-même, enfin, semblant en complète contradiction avec ses témoignages précédents : « Les femmes en Canada... sont dures au travail et à la peine, surtout parmi le bas peuple ; on les voit toujours aux champs, dans les prairies, aux étables, ne répugnant à aucune espèce d'ouvrage (3). »

Kalm, ici, est dans le vrai. La Canadienne, et elle est bien en cela de sang français, a toujours été laborieuse et énergique. Outre les soins du ménage, tâche déjà considérable étant donné le grand nombre de ses enfants, la paysanne, comme l'a dit Kalm avec raison, s'occupe encore autour de la maison, dans le jardin, à la basse-cour, à l'étable, voire dans les champs quand le travail presse. Elle trouve même le temps de cultiver quelques fleurs, et parfois, dans les coins un peu reculés de la province, de faire de la toile ou des tapis, à la manière de ses aïeules. Sont-ce ces femmes-là qu'on peut appeler des paresseuses? Elles peinent tant, au contraire, que leur physique, sinon leur santé s'en ressent. Weld a justement dit que l'excès de travail chez les femmes de la campagne leur faisait perdre prématurément leur beauté (4). Et J.-E. Roy s'écriait : « Oh ! les pauvres braves femmes qui furent nos aïeules, comme elles travaillaient dur et fort ! Celui qui, dans leur bas âge, les avait vues l'œil vif, les joues roses, aurait eu peine déjà à les reconnaître quand arrivait l'adolescence. A cet âge charmant, à ce printemps de la vie, elles étaient déjà brûlées par le soleil, fanées et ridées par les fatigues (5). » Bien que le travail s'exécute plus vite et plus facilement de nos jours, c'est à peu près le même genre de vie qu'elles mènent à la campagne. Les vieilles coutumes européennes se continuent par conséquent. Mais en sera-t-il toujours ainsi? Les jeunes Canadiennes qui, dans les familles même modestes, ont reçu une instruction secondaire, sont d'habiles musiciennes, connaissent nos chansons modernes... et jusqu'à *La Madelon*, suivront-elles les traces de leurs ancêtres? Ces demoiselles, sorties des couvents des grandes villes, consentiront-elles, longtemps encore, à s'occuper des travaux de la ferme? C'est douteux, et l'influence de cette éducation moderne se fait déjà sentir : si on déserte les campagnes, ce n'est pas toujours la faute des hommes. Au sujet des citadines, nous nous contenterons de dire que, si elles n'accomplissent pas d'aussi pénibles besognes, il serait non moins faux de les taxer de paresse.

(1) KALM, *Voyage en Amérique*, p. 44.

(2) *Ibid.*, p. 61-62.

(3) *Ibid.*, p. 43.

(4) WELD, *Voyage au Canada*, t. II, p. 160.

(5) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 180.

Les Canadiennes françaises ont fait plus encore. Pendant le premier siècle de l'occupation du pays, elles se sont élevées parfois jusqu'à l'héroïsme. Non seulement elles ont eu la volonté de rester dans leur nouvelle patrie, ne désespérant jamais, malgré les souffrances, les atrocités, les horreurs dont elles furent souvent les témoins, mais encore elles ont parfois combattu aux côtés de leurs compagnons. Certaines, à cette époque, étaient de solides gaillardes qui n'avaient pas froid aux yeux. J.-E. Roy parle de ces robustes campagnardes « qui sont vigoureuses, qui ne craignent rien, et qui feraient volontiers le coup de poing avec plusieurs hommes si l'occasion s'en présentait (1). » D'après Sulte, les femmes ne craignaient pas de se servir de fusils contre les sauvages (2), et Charlevoix raconte qu'en 1710, en prévision d'une attaque des Anglais contre Québec, elles étaient disposées à participer à la défense de la ville (3). Quelques-unes, même, se sont particulièrement distinguées, comme Catherine Mercier qui, par son énergie et son sang froid, lasse la cruauté de ses bourreaux (4), ou Martine Primot qui, en 1652, se bat « comme une lionne » contre les Iroquois, et donne aux Français le temps de venir à son secours (5), ou encore Barbe Poisson, portant, en 1660, des fusils à des laboureurs surpris dans les champs par les Indiens (6). Mais toutes, sans doute, le cas échéant, auraient fait preuve du même courage, puisque l'histoire nous a gardé le souvenir de Mme Jarret de Verchères qui, avec trois ou quatre hommes, résista chez elle pendant deux jours à l'assaut des Iroquois, en 1690, et de sa fille, alors presque une enfant, Madeleine de Verchères, qui défendit héroïquement, en octobre 1692, le fort de son père contre les sauvages. La lutte dura huit jours (7). Voici comment elle-même a raconté son exploit digne d'une Jeanne d'Arc ou d'une Jeanne Hachette : « Le hasard a fait que me trouvant, à l'âge de 14 ans environ, à 400 pas du fort de Verchères qui est à mon père, à huit lieues de Montréal, dans lequel il n'y avait qu'un soldat en faction, les Iroquois, qui étaient cachés aux environs dans les buissons, firent tout à coup une irruption sur tous nos habitants dont ils enlèvent une vingtaine ; je fus poursuivie par un Iroquois jusqu'aux portes, mais comme j'ai conservé dans ce fatal moment le peu d'assurance dont une fille est capable et peut-être armée, je lui laissai entre les mains mon mouchoir de col et je fermai la porte sur moi en criant aux armes, et sans m'arrêter aux gémissements de plusieurs femmes désolées de voir enlever leurs maris, je montai sur le bastion où était la sentinelle. Vous dirai-je, Madame, que je me métamorphosai pour lors en mettant le chapeau du soldat sur ma tête, et que faisant plusieurs mouvements pour donner à connaître qu'il y avait beaucoup

(1) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 190.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 138.

(3) CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France*, t. II, p. 355.

(4) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 136.

(5) DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, p. 84.

(6) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 145.

(7) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 377.

de monde quoi qu'il n'y eut que ce soldat, je chargeai moi-même un canon de quatre livres de balle que je tirai sur eux. Ce coup si précipité eut heureusement tout le succès que je pouvais attendre pour avertir les forts voisins de se tenir sur leurs gardes (1). »

Si, enfin, les mères aiment leurs enfants, ce n'est pas toujours de cet amour mal compris et pervertisseur qui, 99 fois sur 100, a des conséquences lamentables. Nous laisserons le lecteur juge de cette fière réponse de M^{me} Papineau à son fils qui supportait mal la discipline du séminaire de Québec, et prétendait qu'il allait y mourir si on ne le retirait pas au plus vite : « Si tu meurs à Québec, lui écrivit-elle, il y a là ce qu'il faut pour t'enterrer, sois tranquille (2). » Nous espérons seulement qu'on ne verra pas là une marque d'indifférence.

Examinons, pour terminer, quel rôle a joué la Canadienne, quelle influence elle a pu exercer. Par ses qualités domestiques, sa vertu, elle a contribué à former cette population saine, honnête, robuste et énergique qui habite le Canada français. Elle a elle-même toujours donné l'exemple de l'honnêteté, du dévouement, de la charité, du travail, méritant ainsi qu'on lui applique ce que les Romains considéraient comme le plus bel éloge qu'on puisse décerner à une femme : « Elle a gardé la maison et filé la laine. » La Canadienne a, de plus, conservé dans son heureux foyer, les croyances et les traditions. C'est notamment grâce à elle, que le peuple possède cette foi profonde qui l'anime. Elle a inculqué à ses enfants, dès l'âge le plus tendre, les premières notions de la religion, elle leur a fait balbutier leurs premières prières, et leur a donné, par son enseignement d'abord, par son exemple ensuite, de solides convictions qui n'ont jamais disparu, le milieu et les circonstances aidant. C'est elle encore qui, le plus souvent, a commencé leur instruction, qui a contribué pour une grande part à ce que notre langue ne disparaisse pas, non seulement en l'apprenant à ses enfants, mais aussi en la parlant chaque jour au foyer. C'est elle, enfin, qui sut conserver chez ce peuple l'amour du pays des ancêtres, instinct s'affaiblissant parfois chez l'homme, mais qu'une femme bien née conserve toujours pur au fond de son cœur. Si, suivant le mot de M^{me} de Sévigné, les femmes font et défont les maisons, ne peut-on dire, par conséquent, que la Canadienne a fait le Canada ?

(1) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 286-287.

(2) N. BOURASSA, *Nos grand' mères*, p. 95.

CHAPITRE V

La Politique

Importance de cette étude au Canada. — Influence anglaise et américaine. — Caractéristiques principales de la politique française. — Caractéristiques toutes différentes de la politique canadienne. — La discipline électorale. — Traditionalisme. — Petit nombre des lois. — Caractère pratique de leur politique. — Les élections. — Leurs caractères. — La corruption électorale. — Les principales idées agitées dans les réunions. — Petit nombre des partis, — Pas de partis homogènes. — Pas de parti ouvrier. — Pas de parti avancé. — Conséquences de ce qui précède. — Impossibilité de la politique du tout ou rien. — Différence presque inappréciable entre conservateurs et libéraux. — Les membres de chaque parti se recrutent dans tous les milieux. — Le parti est l'essentiel. — Importance de son chef. — Evolution politique des Canadiens français. — Changement d'attitude des libéraux. — La province de Québec est au fond conservatrice. — Exemple typique de la complexité de la politique canadienne. — L'avenir politique du Canada français.

La politique est un des aspects de la vie des peuples dans lequel il est possible d'observer leur mentalité. Cela est surtout vrai dans un pays comme le Canada où les luttes de parti revêtent une grande intensité, à cause notamment de la diversité des races qui l'habitent. On peut d'autant mieux faire d'intéressantes observations dans ce domaine que ces luttes durent depuis un siècle et demi, que les Canadiens français les aiment passionnément, et y ont consacré presque toute leur énergie parce qu'elles leur ont procuré la plupart des avantages dont ils jouissent aujourd'hui. C'est assez dire, par conséquent, l'importance de cette étude.

La politique canadienne, née depuis la conquête, a nécessairement fort peu de points communs avec la nôtre, qui est, bien entendu, complètement ignorée du peuple, de l'autre côté de l'Atlantique.

Par contre, elle se rapproche essentiellement de la politique anglaise, puisque ce sont les conquérants qui l'ont introduite au Canada et ont naturellement conservé les méthodes et les principes en usage dans leur mère patrie. Toutefois, la forme fédérative de la constitution canadienne actuelle a été empruntée aux États-Unis.

La politique, en France, se ressent de notre individualisme à outrance qui fait que chacun veut être indépendant des autres, et répugne — sauf dans les groupements ouvriers où dominent des tendances opposées — à une discipline électorale contraire à notre tempérament. D'autre part, les Français, nullement traditionalistes — dans le domaine purement politique du moins — aspirent sans cesse à des changements brusques, croyant à la révolution et non à l'évolution. Souvent aussi, on légifère chez nous à tour de bras, et l'afflux des nouvelles lois est comme une marée montante sous laquelle les citoyens sont vite ensevelis et désorientés. Nous introduisons plus ou moins le sentiment en politique, et nous nous laissons guider par des idées et des principes, plutôt que par des réalités objectives. Ainsi s'explique qu'il y a dans notre pays tant de partis différents, souvent distincts les uns des autres par de simples nuances. En France, il existe encore au parlement et dans le pays, un groupe important de gens qui sont opposés au régime républicain et ne dissimulent pas leurs sentiments nettement royalistes. La division à l'extrême des idées, même au point de vue constitutionnel, voilà qui est bien français. Il n'est pas de problème, enfin, que notre parlement répugne à agiter ouvertement, et les questions religieuses, par exemple, ont été maintes fois l'occasion de violentes discussions au sein même des deux Assemblées. Telles sont en deux mots les quelques caractéristiques de la politique française que nous avons voulu mettre en relief.

La situation au Canada est entièrement différente. L'obéissance électorale y est la règle, et chacun est comme embrigadé dans son parti, ce qui ne laisse aucune place à l'indiscipline. Le petit nombre de ces partis contribue encore, d'ailleurs, à cette règle de conduite. Les Canadiens français, si traditionalistes, nous l'avons vu, suivent avec plaisir la méthode anglaise, faite de patience et qui croit plus à l'action du temps pour résoudre les difficultés, qu'aux changements brusques et radicaux, peu mûris forcément. Les lois au Canada sont peu nombreuses, et ne renferment guère que des directives générales, l'Anglais aimant à conserver sa liberté d'action et à décider, en toute indépendance, des cas particuliers qui peuvent surgir. Quant aux idées, aux questions de principes, elles sont secondaires, ou plutôt — au parlement du moins — elles planent pour ainsi dire au-dessus des luttes politiques, elles n'y figurent qu'indirectement, ou mieux encore, elles constituent l'élément qui inspire les discours et les projets des députés, sans qu'on les exprime ouvertement. Soulever les problèmes de race, de religion, de langue, serait immédiatement provoquer des tempêtes, et chacun s'efforce de les éviter. C'est pourquoi on ne les discute jamais à fond ; on n'en parle que par accident, à propos d'autre chose, et encore ces cas sont exceptionnels.

On ne s'y occupe jamais, non plus, de différents régimes possibles — et pour cause — ni de questions sociales générales. Mais on y traite de droits de douane, d'armée ou de flotte, d'immigration, de routes, de chemins de fer, etc, c'est-à-dire de choses pratiques tendant au développement matériel, économique du pays. Ce qui apparaît comme essentiel, dès lors, ce sont des faits précis, des avantages à obtenir, des résultats à atteindre, bref des questions d'intérêt. Cela cadre bien avec l'esprit éminemment pratique des Anglo-Saxons, et les Canadiens français sont obligés d'emboîter le pas. On voit, par contre, combien ces tendances utilitaires contrastent singulièrement avec notre politique subjective, idéaliste. C'est pourquoi Edmond de Nevers a pu dire, de la Chambre des Communes du Canada, qu'elle était « un parlement d'hommes d'affaires (1). »

Les procédés employés dans les élections sont eux-mêmes différents des nôtres, et toujours à cause de l'influence anglaise. Tout candidat à la députation doit commencer par aller voir personnellement chaque électeur, à la campagne du moins. Il visitera le curé d'abord, les partisans ensuite, pour terminer par les adversaires qu'on peut toujours espérer rallier à soi. Une autre caractéristique des élections canadiennes est la campagne acharnée de reproches, d'accusations, voire même de diffamations que chaque parti entreprend contre ses concurrents, par des discours, des articles ou des caricatures qui frappent davantage l'imagination du peuple, et sont souvent d'une violence extrême. Les réunions sont, en général, infiniment plus calmes que les nôtres, et les électeurs y font preuve d'un sérieux et d'une discipline que nous devrions bien imiter. Le climat et les Anglais ont agi sur les Canadiens, et leur ont ôté un peu de notre nervosité et de notre feu. Il est vrai qu'ils se rattrappent parfois avant ou après les réunions ; aussi les batailles sont fréquentes — à coups de pierres et de manches de hache ! — entre adversaires politiques. Le sang même a coulé plus d'une fois, et nous en avons vu quelques exemples. En outre, la corruption électorale était, jadis, presque de rigueur. En 1809, par exemple, au lieu de tenir le *poll* ouvert pendant plusieurs jours, conformément à la loi alors en vigueur, il ne le fut que pendant une heure, et on n'avait donné avis de la date de l'élection qu'un jour avant. Dans plusieurs paroisses, il n'y avait même pas eu d'avis du tout (2). En 1858, on fit mieux. Un village qui avait à peine 300 habitants, inscrivit 2.780 voix en faveur d'un candidat ! Le député, il est vrai, perdit son siège, et le village fut privé de son droit de suffrage (3). A cette même date, 33 élections furent contestées, mais certains députés siégèrent trois ans avant qu'elles ne soient déclarées nulles (4) ! Parfois, avant les élections, on faisait des contrats de vente ou de location fictifs, afin de permettre aux prétendus acheteurs ou locataires de voter dans un cer-

(1) E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, p. 92.

(2) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 384-385.

(3) *Id.*, t. V, p. 74.

(4) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 331-332.

tain endroit (1). Ces faits ne peignent-ils pas bien les mœurs politiques ? Le clergé, malgré tout son pouvoir, ne put réprimer un tel état de choses ; Mgr Fabre, évêque de Montréal, disait en 1878 : « En ces temps d'agitation fiévreuse, le peuple canadien si pacifique, si moral, si religieux, se laisse soulever, emporter par les passions les plus furieuses. La haine, la vengeance, les noires calomnies, les médisances atroces, l'ivrognerie, le mensonge, le parjure, tels sont les désordres qui accompagnent trop souvent les élections (2). » Bien que moindre dans ces dernières années, la corruption électorale atteint cependant un degré dont on a peine à se faire une idée. Beaucoup d'électeurs vendent leurs voix ; les amis du candidat vont chercher à domicile ceux qu'ils savent être ses partisans, et font tout pour empêcher les adversaires de se rendre aux salles de vote ; enfin, de temps en temps, on emploie des moyens plus radicaux, et on assure une élection en truquant tout simplement les listes et les urnes. Voilà de drôles de mœurs, voilà, non plus, qui ne cadre guère avec tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Comme le remarquait très justement Mgr Fabre, à l'époque des élections, le peuple canadien français n'est plus le même ; les Canadiens anglais, eux aussi, changent notablement. « We are wild », nous disait l'un d'eux au moment de la lutte électorale de 1921. Tout le monde s'agite, et on devient « sauvage » en effet. Cela s'explique par le fait que, suivant le résultat des votes, l'un ou l'autre parti obtiendra ou perdra d'immenses avantages, verra ses partisans remplacés par ses adversaires dans certaines fonctions, ou, au contraire, prendre la place des vaincus. L'affaire est donc de conséquence, on le voit.

Si, au parlement, on n'agite jamais les grandes questions brûlantes, dangereuses, il n'en est pas de même dans les réunions qui précèdent les élections. Alors, on fait flèche de tout bois, mais ce ne sont pas, on le pense bien, les arguments en usage chez nous qui peuvent être ici employés. Ils ne seraient d'aucune utilité, la situation n'étant pas la même. Les trois seuls qu'on puisse employer au Canada sont la langue, la race et la religion. Aussi, de même que dans l'Ontario on vote souvent aux cris de : « Pas de papistes, pas de domination française », de même, dans la province de Québec, on fulmine contre la « tyrannie » anglaise, on proclame les droits du français et du catholicisme. Telles sont les idées qui portent, qui peuvent assurer l'élection d'un candidat, auxquelles il faut avoir recours de toute nécessité. Si l'on y joint l'énumération de quelques bénéfices pour la province, voilà de quoi discourir pendant longtemps. Les orateurs n'y manquent pas d'ailleurs, avec une population qui, aime tant la parole. Les phrases ronflantes se succèdent, accompagnées de gestes et de plaisanteries. En politique, il n'y a que dans ces réunions où l'on trouve une atmosphère française, et c'est parce que les Canadiens sont alors chez eux, si l'on peut dire, livrés à eux-mêmes, donnent libre cours à leurs penchants.

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. VI, p. 76.

(2) *Mandements des évêques de Montréal*, t. IX, p. 162.

Ils ont naturellement adopté le système anglais du nombre restreint de partis. Jusqu'à ces dernières années, il n'y en avait que deux : les conservateurs et les libéraux. Les Canadiens français ont bien essayé à plusieurs reprises d'en créer un troisième, en 1872 par exemple, où ils tentèrent de former un *parti national* pour conserver certaines idées libérales, en rejetant celles qui déplaisaient au clergé. Tous ces partis n'eurent qu'une existence éphémère (1). La raison en est simple : leurs membres se comptaient sur les doigts. Comme l'a dit M. David : « Dans un pays jeune comme le nôtre, où les hommes qui se livrent à la politique sont peu nombreux et n'ont pas de fortune, un troisième parti — qu'il s'appelle national ou indépendant — n'a pas la chance de vivre longtemps ; c'est un vase d'argile entre deux pots de fer, il est fatalement écrasé (2). » Dans l'Ouest cependant, région des prairies immenses, qui s'est peuplée par suite de l'immigration, et est habitée presque uniquement par des fermiers à cause de la nature du sol totalement dépourvu de forêts, un nouveau parti s'est organisé en 1920 : les *Fermiers-Unis*, appelé quelquefois : les *Progressistes*. Il a eu un succès considérable au début, mais il semble à l'heure actuelle avoir perdu de son élan. Combien de temps durera-t-il ? Dans tous les cas, ce parti ne compte aucun membre parmi les Canadiens français. Ceux-ci, bien qu'agriculteurs eux-mêmes en majorité, n'ont pas cru devoir jusqu'à présent s'unir politiquement à ces nouveaux venus dont ils diffèrent par la race, la langue et la religion. Par conséquent, du point de vue où nous nous sommes placé, il n'y a toujours parmi les Canadiens français que les deux vieux partis en présence.

Des partis homogènes, autrement dit composés des mêmes éléments, ne sauraient davantage se rencontrer au Canada. Entre les différentes catégories de personnes que renferme le Dominion, il est nécessaire de maintenir une union aussi étroite que possible. L'avenir du pays en dépend. S'il existait donc des partis purement catholiques ou protestants, anglais ou français, les chocs entre eux seraient terribles et amèneraient, sans doute, une désagrégation des différentes provinces. Ce n'est pas que les Canadiens français n'y aient jamais songé, mais Laurier leur en a montré les dangers : « Vous voulez, leur a-t-il dit, organiser tous les catholiques comme un seul parti, sans autre lien, sans autre base, que la communauté de religion, mais n'avez-vous pas réfléchi que, par le fait même, vous organisez la population protestante comme un seul parti, et qu'alors, au lieu de la paix et de l'harmonie qui existent aujourd'hui entre les divers éléments de la population canadienne, vous amenez la guerre, la guerre religieuse, la plus terrible de toutes les guerres (3). » La même raison est valable pour un groupe politique purement canadien français, plus valable même, puisque ce groupe serait encore moins nombreux, les Irlandais, cette fois, faisant cause commune avec les protestants.

(1) DAVID, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, p. 126, 128 et 129.

(2) *Ibid.*, p. 129.

(3) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 100-101.

Il est non moins intéressant de constater qu'il ne peut y avoir au Canada de parti ouvrier. Les principales raisons de ce fait sont les suivantes : d'abord, dans un pays presque essentiellement agricole comme tous les pays neufs, les ouvriers sont en nombre restreint. D'autre part, dans la province de Québec, l'ouvrier, fervent catholique, guidé et protégé par le clergé qui a tout intérêt à ne pas le voir s'émanciper, forme bien des syndicats pour se protéger, mais toujours sous la tutelle de son clergé. Dès lors, pas de prolétariat, pas de paupérisme, pas de socialisme. Nulle violence, peu ou point de grèves, aucune lutte de classes. L'ouvrier canadien français respecte la religion, la famille, la propriété ; c'est en somme un *bourgeois*. Les ouvriers de tout le Dominion appartenant, d'ailleurs, à des éléments différents, ne peuvent guère s'entendre sur les questions professionnelles. Ainsi divisés, ils ne pourraient donc former qu'un parti sans force.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'on ne trouve au Canada ni parti républicain, ni parti socialiste, ni parti radical. Les idées qu'ils défendent ne cadrent ni avec la mentalité canadienne française, ni avec celle des Anglo-Saxons.

On peut facilement comprendre maintenant les conséquences qui découlent de cette situation générale. Les Canadiens français ont tout pouvoir au point de vue politique dans le parlement de la province de Québec, puisqu'ils y forment l'immense majorité. Par contre, à celui d'Ottawa, c'est-à-dire celui du Dominion, leur puissance est restreinte, car ils y sont en minorité. D'autre part, la politique du *tout ou rien* est impossible au Canada. Chaque groupe doit faire des concessions, des compromissions. Il faut plaire à tout le monde, et nulle part ce n'est chose facile. En voici un exemple. En 1899, le gouverneur et les Canadiens anglais voulaient que le Canada envoie des troupes au Transvaal. Si Laurier, alors Premier ministre, avait refusé — les Canadiens français y étaient opposés — il y aurait eu sans doute une coalition des provinces anglaises contre Québec. Laurier céda donc pour avoir la paix, considérant cette participation comme un mal moindre que de déchaîner une guerre de race. Ainsi s'explique que certains Canadiens français prétendent qu'il vaut mieux pour eux avoir un Canadien anglais à la tête du gouvernement, à la condition, bien entendu, qu'il soit de leur parti, car ils se sentent alors plus libres, plus indépendants pour réclamer, et par là même plus forts. Ainsi s'expliquent encore toutes les attaques dirigées contre Laurier. C'est qu'il était obligé, étant de race française, de ménager sans cesse la chèvre et le chou plus que tout autre, afin de se faire pardonner ses origines. Et, disent les Canadiens français, en fin de compte, c'est nous qui en avons pâti ; cette harmonie qu'il a su faire régner entre les deux races, il l'a réalisée à nos dépens, parce qu'il a dû céder trop souvent dans l'intérêt de la paix.

De plus, entre libéraux et conservateurs canadiens français, il n'y a pour ainsi dire aucune différence, puisque leurs idées et leur programme sont pratiquement identiques. Les opinions des deux partis sont tellement voisines qu'on les peut à peine distinguer : des

nuances seules les séparent. La situation, à ce point de vue, est, d'ailleurs, à peu près la même dans tout le pays. Au fédéral comme au provincial, il n'existe donc, en somme, que le gouvernement appuyé sur le parti qui a remporté le plus de voix, et l'opposition formée par la minorité. Celle-ci n'a d'autre but que de faire échec à ceux qui détiennent le pouvoir, le gouvernement, sans elle, devenant fatalement une dictature.

Les partis ne pouvant être homogènes, il en résulte obligatoirement que, dans chacun d'eux, on trouve des Canadiens français et des Canadiens anglais, des catholiques et des protestants, des riches et des pauvres, des patrons et des ouvriers, des citadins et des paysans. Si, d'autre part, les Canadiens français sont divisés en deux partis, n'oublions pas que cette division ne porte que sur des détails, car, sur les points essentiels, questions de langue ou de religion par exemple, ils sont toujours parfaitement d'accord et étroitement unis. Nous n'insisterons pas sur cette idée déjà exprimée, mais nous remarquerons que la province de Québec étant, depuis 1921, entièrement libérale, ce désaccord des partis que nous venons de mentionner n'existe plus naturellement.

Les idées étant telles qu'on doit éviter le plus possible d'en parler, le parti en lui-même constitue forcément l'essentiel. Assurer sa victoire ou son maintien au pouvoir, tel est le but vers lequel tous les efforts doivent tendre. C'est ce qui explique les amères reproches qui furent faits à M. Bourassa, alors député, quand il refusa de voter en faveur de l'envoi de troupes au Transvaal, et se sépara du parti libéral. Ce dernier ne lui pardonna pas de l'avoir mis en péril. Aussi voit-on assez souvent les électeurs voter pour un parti contrairement à leurs idées. Là encore apparaît bien la complexité des problèmes canadiens. En 1900, par exemple, Laurier fut réélu avec une forte majorité par les Canadiens français, 50 sièges sur un total de 65 étant pris par les libéraux de la province de Québec; cependant, il avait envoyé des volontaires dans l'Afrique du Sud et s'était montré favorable aux tendances impérialistes, deux choses que ses compatriotes ne lui ont pas pardonné, mais il fallait à tout prix le maintenir au pouvoir parce qu'il était de race française et catholique. Les questions de race et de religion devaient primer sa politique, quelle qu'elle fût. Il n'y a que ses projets nettement impérialistes, si violemment combattus par M. Bourassa, qui pur entraîna sa défaite, en 1911.

Dès lors, le chef de parti prend une importance considérable. Son pouvoir est énorme. Quand il a décidé quelque chose, tout le parti emboîte le pas derrière lui. Comme l'a dit plaisamment M. Bourassa : « Là où passent les béliers, les moutons suivent (1). » Il doit être, et est toujours en fait, un homme d'un grand prestige, jouissant d'une haute autorité dans le pays. Tel avait été le cas pour Laurier, et on a vu que les Canadiens français votaient pour le parti libéral parce qu'il en était le chef. Pourquoi lui-même, en 1896, avait-il

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 48.

battu les conservateurs ? Surtout parce que le chef de ces derniers, sir John Macdonald était mort et que son successeur ne pouvait se comparer à Laurier. Il a de même été question récemment — on en parle encore à l'heure actuelle — de remplacer M. Meighen à la tête des conservateurs, parce que ses idées impérialistes font qu'il est mal vu des Canadiens français. Ceux-ci disent : « Meighen, c'est la guerre », et ils ne veulent pas de lui. Ils votent donc pour les libéraux. Peut-être deviendraient-ils conservateurs, si le chef de ce parti était *persona grata* parmi eux.

C'est qu'en effet, nos anciens compatriotes ont évolué au point de vue politique dans ces dernières années. La province a été pendant longtemps conservatrice, et M. Siegfried a pu dire avec raison, au moment où il écrivait son livre, que Québec « est la grande forteresse des conservateurs (1). » Pourquoi ce changement ? Il existait, au milieu du XIX^e siècle, des libéraux parmi les Canadiens français, mais les chefs de ce parti étaient des disciples de Papineau, avaient des tendances anticléricales, voulaient non seulement des réformes politiques, mais encore des réformes sociales, préconisaient l'annexion aux États-Unis. C'étaient des jeunes gens influencés par nos révolutions de 1830 et de 1848. Libéralisme à cette époque était synonyme de révolte, d'anarchie. On accusait les partisans de cette doctrine de conduire le pays à une révolution, on disait « que les libéraux descendaient de Caïn, qu'au Canada comme en France, ils finiraient par faire marcher les gens dans le sang des prêtres jusqu'aux genoux (2). » Ils portaient à ce moment le nom significatif de *Rouges*. On comprend, dès lors, l'opposition du clergé. Celui-ci défendait de voter pour les libéraux, et ainsi, la majorité dans la province de Québec était toujours conservatrice. Comme l'a dit M. David : « Il fallait être conservateur (3) ! »

Un changement s'opérait bientôt, cependant, dans le parti libéral qui devenait plus modéré, et s'affligeait d'être condamné par le clergé, bien que ne soutenant plus aucune des doctrines dites subversives du passé. C'est ainsi, par exemple, que le journal *Le Dérivateur*, qu'avait fondé Laurier, fut supprimé par Mgr La Flèche. Le libéralisme, disaient ses partisans, a été condamné par le Pape, mais non le parti libéral. C'était exact (4), et Rome, en 1876 et en 1881, blâma le clergé canadien, nous l'avons vu, de trop s'ingérer dans les élections. Les libéraux ayant, d'autre part, envoyé un mémoire au Pape, lui exposant la situation et lui demandant de mettre fin à des désordres qui, selon eux, nuisaient au catholicisme, celui-ci envoya Mgr del Val pour faire une enquête. Elle tourna à leur avantage, on reconnut aux Canadiens le droit de voter librement, Rome n'ayant jamais condamné aucun parti politique (5). Le clergé se soumit naturellement, et les libéraux désormais ne furent plus inquiétés.

(1) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 257.

(2) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. LXXXVI.

(3) DAVID, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, p. 136.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. VI, p. 271.

(5) DAVID, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, p. 145 sq.

Le libéralisme, à ce moment, est d'ailleurs très modéré avec Laurier, qui a bien soin notamment de le distinguer du nôtre. Il dit, par exemple, en 1877 : « Il existe en Europe, en France, en Italie et en Allemagne une classe d'hommes qui se donnent le titre de libéraux, mais qui n'ont de libéral que le nom, et qui sont les plus dangereux des hommes. Ce ne sont pas des libéraux, ce sont des révolutionnaires ; dans leurs principes ils sont tellement exaltés qu'ils n'aspirent à rien moins qu'à la destruction de la société moderne. Avec ces hommes, nous n'avons rien de commun (1) ! » Plus tard, en 1889, il précise davantage : « Nous ne sommes pas ici des libéraux de l'école française... Je suis un libéral de l'école anglaise... Mes amis et moi, nous n'avons rien de commun avec les libéraux de France (2). » En 1904, M. Rodolphe Lemieux parle dans des termes identiques : « Nous ne sommes plus, Dieu merci, dit-il, des fomenteurs d'anarchie ; nous voulons au contraire affermir les institutions de notre pays. Nous ne sommes plus des fils de Voltaire, comme l'affirmait un chef conservateur. Notre pensée politique s'inspire de la grande école libérale anglaise. Nous ne sommes plus les apôtres d'une religion nouvelle. Nous sommes les adeptes de l'ancienne, de la vraie... Nous ne sommes plus de farouches sectaires, de pâles conventionnels. Nous sommes des constitutionnels et des modérés (3). »

L'attitude du clergé, dans ces conditions, s'est nécessairement modifiée. Il a fait de l'opposition à Laurier en 1896, mais après le succès de ce dernier, il en a pris son parti. Aux dernières élections fédérales de 1921, il a ouvertement favorisé les candidats libéraux, d'où le fait remarquable suivant : sur 65 députés à laquelle la province a droit, elle a élu 65 membres de ce parti, constituant ainsi un bloc imposant qui a donné à réfléchir à ses adversaires. N'allons pas croire, toutefois, que le clergé soit libéral en réalité. Il ne peut pas l'être, et le mot seul l'effraie. Mais, comme il ne saurait accepter la politique impérialiste que défendent les conservateurs, et surtout leur chef M. Meighen qui s'est tant avancé dans cette direction pendant la guerre de 1914, il lui faut bien être du parti opposé. Il ne soutient celui-ci qu'à regret, la majorité des Canadiens français aussi. Que les conservateurs changent un peu leur programme, qu'on trouve à M. Meighen un remplaçant qui sache plaire aux Canadiens français, et nous sommes persuadé que demain ils abandonneraient le parti libéral, ce dont ils meurent d'envie, sans oser l'avouer bien entendu.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il y a aussi, dans chaque province du Canada, un parlement particulier. Or, dans celle de Québec, on trouve la même organisation, les deux mêmes partis. Il y a donc, parmi les Canadiens français, des députés provinciaux qui sont conservateurs. On arrive, par suite, à cette constatation étrange que cer-

(1) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 96.

(2) *Ibid.*, p. 282.

(3) RODOLPHE LEMIEUX, *Discours prononcé au banquet du Club national à Montréal*, le 8 mars 1904, dans : SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 239.

tains citoyens votent pour un candidat libéral au parlement fédéral et pour un candidat conservateur au parlement provincial, mais, naturellement, la réciproque n'est pas vraie, et jamais un électeur libéral de la province de Québec ne votera pour un candidat conservateur à Ottawa. N'est-ce pas là un exemple typique de la complexité de l'âme canadienne ?

Un mot pour terminer sur l'avenir politique des Canadiens français. Tant que la Confédération subsistera, il ne peut, sans doute, se produire que des changements de faible importance. On avait envisagé récemment une alliance entre les *Fermiers Unis* et les libéraux de Québec, ce qui aurait eu pour résultat de mettre l'Ontario entre le marteau et l'enclume. Mais ni l'un ni l'autre groupe n'ont, jusqu'à présent, manifesté de sérieuses intentions dans ce sens. Par contre, un danger réel pour les Canadiens français est le développement de l'Ouest qui lui permet d'augmenter incessamment le nombre de ses députés, tandis que celui de la province de Québec reste fixe. Qu'arrivera-t-il le jour où l'Ouest aura une représentation égale et surtout supérieure à la sienne ? Mais, dans un pays jeune comme le Canada, où tout change rapidement, la situation ne restera sans doute pas très longtemps dans son état présent. Même alors, l'essentiel se maintiendrait probablement. Un seul événement pourrait modifier considérablement la vie politique canadienne française, ce serait l'autonomie du pays ; un autre pourrait la bouleverser de fond en comble : la rupture de la Confédération. Le premier peut se produire d'un moment à l'autre, le second n'apparaît possible que dans un avenir assez lointain. Mais ce sont là deux problèmes que nous ne discuterons que plus tard.

DEUXIÈME PARTIE

LA MENTALITÉ DES CANADIENS
FRANÇAIS CONSIDÉRÉS
EN TANT QUE NATION

CHAPITRE I

Les Sentiments envers la France

Les Canadiens aiment leur ancienne mère patrie. — Principales causes de cette affection. — Leurs ancêtres étaient français. — Ils sont partis volontairement. — Passé commun. — Ils furent séparés de nous contre leur gré. — La France fut jadis la nation catholique par excellence. — Ni haine ni indifférence. — Caractères de cet amour. — Naturel. — Véritable. — Vivace. — Sincère. — Profond. — Imprécis. — Platonique. — Preuves de leurs sentiments. — La devise canadienne française : « Je me souviens ». — Ils ont toujours préféré ce qui était français. — Leur attachement à la France avant 1760. — La douleur générale à l'époque de la cession. — Le seul souvenir de cette période les attriste encore aujourd'hui. — Les Canadiens espérèrent pendant longtemps redevenir français. — Les sympathies envers notre pays au moment de l'indépendance américaine. — Leur opinion envers la royauté à la Révolution. — Leur attitude en 1794. — Les engagements dans l'armée française de 1760 à 1820. — La réception faite à *La Capricieuse* en 1855. — Attitude des Canadiens français en 1870 et en 1914. — Accueil fait aux Français — Fréquent usage du drapeau tricolore. — Les voyages en France. — Éloges de la France par les Canadiens. — Restrictions. — Sous la domination française. — Scandales provoqués par quelques fonctionnaires. — Désaccords entre Canadiens et Français. — Amertume des Canadiens au moment de la défaite. — Opinion de quelques auteurs sur la responsabilité de nos gouvernements dans la perte de la colonie. — Haine de Louis XV et de Voltaire. — La question financière. — Influence de la Révolution sur les sentiments des Canadiens français envers la France. — Attitude du clergé et du peuple en 1794. — Joie des Canadiens au moment de notre défaite à Aboukir. — Haine de Napoléon I^{er}. — Causes et faits. — Leurs sentiments en 1814 et en 1815. — Raisons du changement d'attitude survenu plus tard chez les Canadiens à l'égard de Napoléon. — Le second Empire. — Opinion de Crémazie à l'égard de la troisième République. — Surtout à cause de notre politique antireligieuse, les Canadiens se détachent de nous de plus en plus. — Quelques opinions. — Campagne du parti nationaliste et du clergé con-

tre les enrôlements pendant la guerre de 1914. — Certains refusent de participer aux souscriptions. — Quelques extraits du journal *La Croix* de Montréal. — Division des Canadiens, indécision et évolution chez certains. — Changement d'attitude depuis la guerre — Les Canadiens ne veulent pas avec raison redevenir français. — Conclusion.

Les Canadiens français aiment-ils la France ? Telle est la question qu'on pose presque toujours chez nous à ceux qui reviennent du Canada. Répondre par l'affirmative est, sans doute, dire la stricte vérité, car c'est un fait incontestable que, sur les bords du Saint-Laurent, on aime toujours notre pays. Mais l'âme des Canadiens français est beaucoup trop complexe, par suite de la situation extraordinaire de ce peuple devenu anglais en 1763, pour qu'un simple *oui* suffise en réponse à la question posée. Des explications, des restrictions aussi, sont indispensables pour connaître à fond ses sentiments envers son ancienne mère patrie.

Les Canadiens aiment donc la France. Comme l'a dit leur poète national :

« Bien qu'ils soient devenus citoyens britanniques,
En eux la voix du sang ne sut jamais se taire (1). »

Mais comment, d'ailleurs, ne l'aimeraient-ils pas ? N'est-ce pas de ce pays que sont jadis partis leurs ancêtres, et non par contrainte, nous l'avons vu, mais librement, de leur propre volonté, emportant avec eux, par conséquent, le souvenir impérissable qu'on garde d'une mère chérie ? Chapman, canadien français malgré son nom, a exprimé cette raison dans les vers suivants :

« Aucun de nous n'osa jamais la renier,
Car la maternité ne peut pas s'oublier,
Car l'amour filial ne connaît pas l'absence,
Et nous l'aimons toujours, parce qu'elle est la France,
Par ce que notre sang dans ses veines coulait,
Et parce que son sein nous a versé son lait (2). »

N'ont-ils pas aussi un passé de 15 siècles qui leur est commun avec nous et qui, par suite, contribue à les rapprocher de ceux dont les ancêtres ont partagé avec les leurs les gloires et les tristesses inhérentes à l'histoire de toutes les nations ? Pendant 150 ans, notamment, ils se sont battus sur le continent américain, côte à côte avec nos soldats, le drapeau français flottant sur leurs têtes, donnant leur vie pour la même cause. Lorsqu'un jour, ils furent brusquement séparés de nous, ce fut contre leur gré, et parce que, abandonnés

(1) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 287.

(2) CHAPMAN, *Les Aspirations*, p. 39.

à leurs propres forces, épuisés, ils durent poser leurs armes, si souvent glorieuses cependant, devant un adversaire supérieur en nombre et abondamment pourvu de tout ce qui fait le succès des armées. Ils ne peuvent oublier, non plus, en bons catholiques qu'ils sont, que la France a combattu pour l'Église pendant des siècles, et leur a donné leur foi. Mgr Bourget disait par exemple, en 1860, à propos de notre pays : « Cette magnanime nation dont l'épée victorieuse a conquis à l'Église son domaine temporel (1). » Le cardinal Bégin s'exprimait ainsi sur le même sujet, en 1907 : « Pour nous, la France n'est pas seulement la nation glorieuse qui, pendant des siècles, s'est montrée le plus ferme appui de l'Église, propageant par ses apôtres la vraie doctrine, défendant et revendiquant par ses soldats les droits menacés ou lésés des catholiques, et montant en quelque sorte la garde autour du trône de Saint-Pierre ; elle est encore — comment l'oublier ?... — le foyer généreux d'où la foi chrétienne apportée par nos premiers missionnaires et nos premiers évêques, s'est répandue sur toute la surface de ce pays et y a fait éclore et grandir, avec notre nationalité elle-même, les institutions et les œuvres catholiques dont nous sommes si justement fiers (2). » M. Bourassa a rappelé, lui aussi, « ces admirables communautés françaises qui ont couvert le monde de leurs œuvres apostoliques (3). »

Il n'y a donc pas et il ne peut pas y avoir, chez les Canadiens français, ces sentiments de haine ou du moins cette indifférence complète qu'on rencontre le plus souvent chez les descendants des protestants français chassés de leur pays lors de la révocation de l'Édit de Nantes, ou chez les Américains qui, semblables à ces enfants robustes dont parle Montaigne, se sont soulevés contre leur patrie et ont conquis leur liberté sur les champs de bataille.

Cet amour, par conséquent, apparaît non seulement comme naturel et véritable, mais aussi comme vivace, sincère et profond. En dépit de tout ce qui aurait pu les détacher de la France, ils ont continué à l'aimer d'une façon qui nous touche profondément, nous émeut plus qu'on ne saurait le dire, puisqu'aussi bien l'amour de la patrie reste encore un des sentiments qui tiennent le plus au cœur de l'homme. Ce pays, que la plupart n'ont jamais vu et ne verront jamais, ils en parlent sans cesse et le considèrent comme une chose sacrée. Ils disent eux-mêmes que leurs deux caractéristiques principales, c'est d'être catholiques et français, deux choses qui, selon eux, doivent aller de pair, sans qu'on puisse exactement déterminer laquelle l'emporte sur l'autre. Ils ont, d'ailleurs, appris à aimer la France dès le berceau, sur les genoux de leur mère ou par les récits et les chansons des aïeules. De génération en génération, non seulement dans les familles, mais encore à l'école, par les livres, les journaux, etc., cet amour a été soigneusement entretenu, et, devenu partie intégrante de leur personnalité, de leur moi, il est aujourd'hui

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. IV, p. 61.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. X, p. 35-36.

(3) H. BOURASSA, *Le Canada apostolique*, p. 12.

comme une sorte d'instinct. Ayant persisté si longtemps, étant encore si profond et si intimement lié à leur mentalité, serait-il exagéré de le considérer comme à jamais indestructible ? Un pays, cependant, ne saurait rester semblable à lui-même au cours des siècles, il change au point de vue politique et religieux notamment. La France d'aujourd'hui ne ressemble certes pas à la France du XVI^e et du XVII^e siècle qui est celle que les ancêtres des Canadiens français actuels avaient particulièrement connue. Que de grands bouleversements depuis cette époque ! Quelle France aiment-ils donc ? La réponse est facile : ils aiment la France non d'un régime ou d'une époque, mais la France envisagée comme une entité, parce qu'elle est la France tout simplement, sans discrimination aucune, comme un enfant aime ses parents, parce qu'ils sont ses parents, indépendamment de leurs qualités ou de leurs défauts, de leurs idées ou de leurs tendances. Mais qu'on n'infère pas de là, bien entendu, qu'ils ne préfèrent pas certaines périodes de notre histoire, et qu'ils partagent en tous points nos opinions. C'est là une tout autre question dont nous parlerons en son temps. Imprécis, cet amour, par la force des choses, est enfin platonique. Il est nécessaire, même, qu'il en soit ainsi, d'après eux. M. Bourassa, par exemple, a dit : « Notre amour pour la France est légitime et naturel, il peut et doit être réel, profond et durable ; mais il doit rester platonique (1). » Que faut-il donc entendre par là ? Ce n'est pas, certes, que les Canadiens n'aient jamais fourni de preuves de leur amour envers notre pays, mais nous voulons dire que, chez eux, il ne peut évidemment se manifester à chaque minute par des actes, comme cela se produit dans une nation de la part de ses enfants, puisque le Canada est leur nouvelle patrie. Cela signifie encore qu'ils entendent conserver à cet amour un caractère purement idéal, et non faire en sorte qu'il puisse entraîner des actes susceptibles de les détourner de leur but : l'intérêt du Canada. Nous devons aimer la France, disent-ils, surtout en restant nous-mêmes, c'est-à-dire en gardant ce qui fait que nous sommes français, en agissant comme des hommes de race française, et non comme des Anglo-Saxons. M. Bourassa a bien résumé la question par cette formule : « Soyons français comme les Américains sont anglais (1). » On comprendra mieux, d'ailleurs, cette expression de platonique, après avoir vu qu'elle fut l'attitude des Canadiens français pendant la guerre de 1914.

Voyons maintenant ces preuves de leur amour. Elles ne manquent pas. Eux-mêmes ont voulu manifester leurs sentiments *urbi et orbi* en adoptant cette belle et fière devise dont l'auteur est Eugène Taché, et qu'un Français ne saurait lire avec indifférence sur leurs monuments publics, à 4.000 kilomètres de sa patrie : « Je me souviens. » C'est parce qu'ils se sont si bien souvenus du pays de leurs ancêtres, qu'ils ont tant lutté pour conserver intacte leur âme française, pour résister à l'anglicisation et à l'américanisation.

(1) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien*, p. 11.

(2) *Ibid.*, p. 13.

Les Canadiens ont encore, à cause de leur origine, considéré pendant longtemps ce qui était français comme supérieur à tout ce qui provenait des autres nations. Témoin cette amusante anecdote : Un docteur voulant, un jour, vacciner l'enfant d'un cultivateur, celui-ci s'écria : « Non, non, Monsieur le docteur, point d'inventions anglaises, donnez-lui la bonne picote, là, la bonne picote française (1) ! » Toujours jusqu'en 1760, ils se sont montrés des sujets fidèles, combattant pour la France, prenant part à ses joies et à ses douleurs, s'élançant à la découverte de nouvelles contrées au cri de : « Pour Dieu et pour le roi ! » Lors, notamment, de la naissance du fils aîné de Louis XV, en 1729, « jamais la colonie n'avait encore vu pareil déploiement de joie et de magnificence (2). » M. l'abbé Gosselin s'écrie à ce propos : « Ah ! comme les Canadiens étaient attachés à la France ! Leur loyauté à la mère patrie éclate en toute occasion, mais surtout lorsque la flotte du printemps leur apporte des nouvelles d'outremer : ils pleurent, si elles sont attristantes ; ils se réjouissent, si elles sont glorieuses et favorables à la patrie... Que de *Te Deum*, par exemple, chantés avec enthousiasme dans nos églises canadiennes à l'occasion des victoires remportées par la France sur ses ennemis, ou de traités qui couronnèrent le succès de ses longues et laborieuses campagnes ! Que de démonstrations de joie, que d'actions de grâces pour des événements qui intéressent de près ou de loin la grandeur de la patrie française (3) ! » Quand des gentilshommes canadiens revenaient d'Europe, ils « parlaient avec enthousiasme de la France, des merveilles de la Cour, de la bonté du roi, de la beauté de la reine et de l'affabilité de toute la famille royale (4). »

Après avoir été vaincus, avoir été obligés de capituler devant l'adversaire triomphant, les Canadiens espèrent que leur pays resterait cependant à la France. Hélas ! le désastreux traité de 1763, en les séparant politiquement de nous à jamais, fit se serrer bien des cœurs. Haldimand, il est vrai, assure à Amherst, le 25 août 1762, que le retour des Français « mettrait les habitants au désespoir (5). » Mais c'est absolument faux, et, comme le dit avec raison M. Salone, Haldimand, parce qu'il était suisse, voulait tout simplement plaire à l'Angleterre et se faire bien voir du gouvernement en lui envoyant des nouvelles agréables (6). Raynal, lui aussi, déclare que les Canadiens n'ont nullement regretté la France. « Malgré, dit-il, les nœuds ordinairement si forts du sang, du langage, de la religion, du gouvernement ; malgré cette foule de liaisons et de préjugés qui prennent un si fier ascendant sur l'esprit des hommes, les Canadiens ont

(1) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 25.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. II, p. 113.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 113-114.

(4) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 90.

(5) SALONE, *Guillaume Raynal historien du Canada*, p. 70.

(6) *Ibid.*, p. 71.

...paru tout consolés du grand déchirement qui les avait détachés de leur ancienne patrie (1). »

C'est une injure gratuite, comme nous allons le faire voir, et comme la première partie de ce chapitre le démontrera. Chapman, notamment, a dit de son pays :

« Et quand, après cent ans d'exploits toujours vainqueurs,
Il lui fallut, devant nos remparts en ruine,
Amener pavillon, vaincu par la famine,
Un long cri douloureux partit de tous les cœurs (2). »

Au lendemain de la paix, le vicaire général s'exprime ainsi : « Quel que soit l'événement que vous éprouvez et que vous ne pouvez envisager sans douleur... (3). » Une religieuse confesse ce chagrin de la population : « Nous ne pourrions sans injustice nous plaindre de la façon dont [les Anglais] nous ont traités. Quoi qu'il en soit, leur bon traitement n'a pas encore tari nos larmes (4). » Faut-il aussi rappeler comment Fréchette a traduit la tristesse de ces misérables vaincus, à partir du jour où ils furent cédés à l'Angleterre :

« Trompée en son amour, blessée en son orgueil,
La pauvre nation, sous ses voiles de deuil,
Les yeux toujours tournés vers la France envolée,
Berça de souvenirs son âme inconsolée (5) »

Ce sont bien là les sentiments que les Canadiens ont éprouvé au sujet de la conquête, car, même de nos jours, après tant d'années écoulées, ce souvenir les attriste encore. Ce passage d'un discours de Laurier en fait foi : « Quand j'étudie notre histoire et que j'assiste aux péripéties du duel prolongé, opiniâtre, implacable, auquel ont pris part l'Angleterre et la France pour la possession de ce continent ; quand je retrace, page par page, le dénouement fatal, indécis d'abord, mais prenant graduellement forme et devenant inévitable ; quand je suis la brave armée de Montcalm, retraitant devant des forces supérieures en nombre, retraitant même après la victoire, retraitant dans un cercle de jour en jour plus resserré ; quand, rendu à la dernière page, j'assiste au dernier combat où le vaillant Montcalm, cet homme véritablement grand, a trouvé la mort dans sa première défaite, je ne cache pas à mes concitoyens d'origine anglaise que j'ai le cœur serré et que mon sang français se glace dans mes veines (6). »

(1) SALONE, *Guillaume Raynal historien du Canada*, p. 61. Il est juste de dire que, dans l'édition postérieure de 1792 dont nous nous sommes servis, ce passage a été supprimé.

(2) CHAPMAN, *Les Aspirations*, p. 151.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 167.

(4) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 208.

(5) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 33.

(6) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 298-299

Toujours fidèles à leur passé, ils refusèrent pendant longtemps de croire que leur sort était fixé pour l'éternité. En 1768, en effet, l'évêque leur recommande de ne pas « se nourrir de vaines et frivoles espérances (1). » Nous savons ce que cela veut dire. Cramahé, de plus, écrivait le 30 juin 1774 à lord Dartmouth : « Il n'y a pas de doute que, dans le cas d'une rupture, les Français (2) n'essaient de reprendre leur ancienne allégeance (3). » Le 28 août 1775, le juge en chef Hey déclarait également que c'était la crainte seule qui, jusqu'alors, avait rendu les Canadiens français respectueux et soumis envers les Anglais, non la sincérité de leurs sentiments (4). Pendant la guerre de l'indépendance américaine, ils purent croire un moment que leur désir allait se réaliser. Ayant appris que les Français combattaient aux côtés des Américains, ils s'imaginèrent que nos troupes allaient paraître au Canada, et, victorieuses, leur rendre leur ancienne nationalité (5). Le bruit courut même qu'une flotte française se dirigeait vers le Saint-Laurent (6). L'excitation était grande dans tout le pays, puisque, d'après J.-E. Roy, à part les colons des villes, tenus sous la menace des fusils anglais, « le reste était mûr pour un soulèvement (7). »

Aubert de Gaspé nous donne des détails curieux sur les sentiments de la population envers la France vers la même époque, et, notamment pendant la Révolution : « Les Canadiens, dit-il, conservèrent longtemps après la conquête, un souvenir d'affection pour leurs anciens princes français. Lorsque mon père recevait son journal à la campagne, les vieux habitants lui demandaient des nouvelles du roi de France, de la reine et de leurs enfants... Mon père et surtout ma mère leur avaient souvent fait le récit de leur supplice, des souffrances du jeune dauphin sous la verge de fer de l'infâme Simon, et chaque fois tous les habitants secouaient la tête en disant que tout cela était un conte inventé par l'Anglais. C'est une chose assez remarquable que je n'aie jamais entendu un homme du peuple accuser Louis XV des désastres des Canadiens par suite de l'abandon de la colonie à ses propres ressources. Si quelqu'un jetait le blâme sur le monarque : « Bah ! bah ! ripostait Jean-Baptiste (8), c'est la Pompadour qui a vendu le pays à l'Anglais. Et ils se répandaient en reproches contre elle (9). »

En 1794, sous la pression des émissaires français envoyés en Amérique pour exciter le peuple à s'affranchir de la domination anglaise, les Canadiens murmurent contre le clergé qui leur prêche le loyalisme envers leur nouvelle patrie, et le respect des serments de

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 214.

(2) C'est-à-dire les Canadiens français naturellement.

(3) SALONE, *Guillaume Raynal historien du Canada*, p. 71.

(4) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 98.

(5) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 55.

(6) *Ibid.*, p. 56.

(7) *Ibid.*

(8) Nom familier désignant les Canadiens français du peuple.

(9) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 85-86.

fidélité qu'ils ont prêtés. Quelques centaines d'hommes seulement se montrent réellement fidèles au gouvernement. C'est donc que la pensée des habitants se reporte toujours vers la France, et que leur affection est demeurée bien vive, puisqu'ils osent blâmer leurs prêtres cependant si aimés et si respectés. Sulte ne dit-il pas aussi que « beaucoup » d'entre eux servirent dans les armées françaises de 1760 à 1820 (1) ?

Plusieurs années se passent où rien d'important n'est à signaler au point de vue qui nous occupe. Toutefois, le 13 juillet 1855, se produit un fait assez insignifiant en lui-même, mais qui, par suite d'une circonstance particulière, rendit à jamais mémorable le jour où il eut lieu. Les Canadiens en ont gardé le souvenir, et les poètes l'ont célébré. Il s'agit de la venue d'un navire de guerre français : *La Capricieuse*, dans les eaux canadiennes; c'était, en effet, la première fois depuis la conquête que pareil spectacle était donné aux habitants. En voyant flotter le drapeau tricolore, les cœurs furent émus et l'enthousiasme fut considérable. Une réception grandiose eut lieu, et les vieux disaient en pleurant : « Voici nos gens qui reviennent (2). » On raconte même l'anecdote suivante : « Un vieillard, retenu dans son lit par la maladie, voulut qu'on lui amenât un des officiers, et, le priant de se mettre en pleine lumière, le regardant longuement avec attention, il lui dit ces paroles touchantes : « Que je voie les yeux qui ont vu le vieux pays (3) ! » Crémazie, à ce propos, écrivit une poésie intitulée : *Le vieux soldat canadien*, dont nous extrayons les trois vers suivants :

« Ah ! ce jour glorieux où les Français, nos frères,
Sont venus, pour nous voir, du pays de nos pères,
Sera le plus aimé de nos jours de bonheur (4). »

C'est dans le malheur qu'on reconnaît les vrais amis. Que s'est-il donc passé au Canada français pendant et après la guerre de 1870 ? Qu'est-ce que les Canadiens ont pensé, écrit et fait à cette malheureuse époque de notre histoire ? En apprenant nos victoires du début, ils ne dissimulent pas leur allégresse. *L'Événement* de Québec écrit le 20 août : « Aujourd'hui, ce n'a été par toute la ville qu'une joie, qu'un délire. On parle d'illuminer. Les drapeaux tricolores flottent sur des centaines de maisons de Saint Roch et de la haute ville de Québec (5). » Le même journal, le 28, donne cette note générale sur les sentiments des Canadiens à l'égard de la France, discernant davantage, sans doute, à cette heure de crise, quelle était leur force : « Nous avons beau dire et beau faire, nous être faits aux circonstan-

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 81.

(2) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 146.

(3) TH. BENTZON, *Les femmes du Canada français*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1898, p. 324.

(4) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 114.

(5) FAUCHER DE SAINT-MAURICE, *Le Canada et les Canadiens français pendant la guerre franco-prussienne*, p. 69-70.

ces, aimer notre sort, ne conserver plus de regrets, mettre ailleurs nos espérances, la France reste pour nous la France... Nous estimons l'Angleterre, nous lui sommes reconnaissants de nous avoir donné le plus précieux des biens, la liberté. Nous admirons les États-Unis, dont la prospérité nous éblouit, mais nous n'aimons avec passion que la France (1). » Dans les rues on chante la Marseillaise ; à la porte des journaux une foule énorme fait queue, attendant anxieusement les nouvelles ; une société de secours s'organise, et, en un an, plus de 12.000 dollars sont souscrits en faveur des blessés, des veuves, des orphelins et des paysans qui ont souffert de la guerre (2). L'auteur que nous citons, raconte même ce qui suit, touchant témoignage de l'amour du peuple canadien pour notre pays : Une servante, à cette époque, dit un jour à son maître : « Monsieur, c'est demain le jour où vous avez l'habitude de me donner mes gages. Cela vous serait-il égal de les envoyer à M. le curé Auclair ? Il les remettra à nos gens. Il m'apparaît qu'ils souffrent là-bas (3). » Le geste de cette brave femme n'est-il pas la plus belle des réponses aux affirmations en l'air de Raynal ?

Quand notre défaite fut connue, la tristesse succéda à la joie. L'évêque de Montréal, dans un mandement, exprima la « profonde amertume » qu'elle lui causait (4). Voici, d'autre part, quelle fut l'attitude du peuple de Québec, telle que rapportée par Faucher de Saint-Maurice, témoin oculaire de ces événements : « Nous n'avons jamais vu un pareil recueillement, semblable douleur. La France vaincue recevra des hommages plus retentissants, jamais un témoignage de plus sincère affection. Notre propre patrie écrasée, notre propre sol dévasté, n'auraient pas causé à nos âmes une souffrance plus cruelle, arraché à nos poitrines un sanglot plus déchirant (5). » Fréchette mentionne aussi cette douleur générale :

« Et puis, quand le malheur vint fondre sur ses armes,
Quand le noble vaisseau sombra sur un écueil,
La France plus que nous n'a pas versé de larmes ;
La France mieux que nous n'a point porté le deuil (6). »

Il dit encore :

« Dans chacun des logis,
Un flot de pleurs brûlants coula des yeux rougis,
Et, parmi les sanglots d'une douleur immense,
Un million de voix cria : « Vive la France (7). »

(1) FAUCHER DE SAINT-MAURICE, *Le Canada et les Canadiens français pendant la guerre franco-prussienne*, p. 72.

(2) *Ibid.*, passim.

(3) *Ibid.*, p. 86.

(4) *Mandements des évêques de Montréal*, t. VI, p. 123.

(5) FAUCHER DE SAINT-MAURICE, *Le Canada et les Canadiens français pendant la guerre franco-prussienne*, p. 100.

(6) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 296.

(7) *Ibid.*, p. 300.

Écoutons, enfin, ce que nous dit Laurier, faisant allusion à la même époque : « Séparés de la France, nous avons toujours suivi sa carrière avec un intérêt passionné, prenant notre part de ses gloires et de ses triomphes, de ses joies et de ses deuils surtout. Hélas ! jamais nous ne sûmes peut-être à quel point elle nous était chère que le jour où elle fut malheureuse. Oui, ce jour-là, si vous avez souffert, j'ose le dire, nous avons souffert autant que vous (1). »

Le clergé avait élevé la voix en notre faveur, ordonnant une quête destinée à nous venir en aide (2), ainsi que des prières pour la France « tombée dans le dernier degré de l'humiliation par suite de la guerre désastreuse qu'elle a soutenue contre la Prusse », rappelant la dette morale que le catholicisme a contractée envers elle et son titre de « fille aînée de l'Église (3). » Le diocèse de Québec, à lui seul, recueillit 3.321 dollars (4).

Le poète Crémazie était d'ailleurs en France à cette époque. Habitant Paris, il a souffert toutes les rigueurs du siège. Son opinion est donc particulièrement intéressante. Il n'a, certes, aucune sympathie pour les Allemands, et dit qu'ils constituent une « abominable race de scélérats hypocrites (5). » Son affection pour notre pays est même telle, qu'en apprenant la proclamation de la République, il en vient à se considérer comme français, et écrit : « Ce qu'il nous faut... (6). » Enfin, il s'afflige, lui aussi, de notre défaite : « Triste année pour nous, Canadiens, constate-t-il. Fils de la France, nous assistons à l'humiliation, à l'invasion de la vieille patrie (7). »

Sautons un demi-siècle. Nous voici à la guerre de 1914. Quelle a été à cette époque l'attitude des Canadiens français ? Le doute n'est pas permis. Tous ont été unanimes pour désirer la défaite de l'Allemagne. Ils ont, en outre, fait un splendide effort pour aider les alliés financièrement et charitablement. La province de Québec souscrivit des millions de dollars et envoya d'innombrables dons en nature. Mgr Bruchési enregistrait cet effort avec satisfaction : « On dirait que Montréal est devenu un immense ouvroir de charité (8) », écrivait-il alors, et il remplaçait une quête pour les hôpitaux du diocèse par une autre en faveur de Reims et d'Arras (9). Il nous est impossible, on le comprendra, d'insister davantage sur cet élan généreux de la population. Mais nous croyons devoir citer ces quelques lignes d'une lettre d'un prêtre canadien français : « Je vous transmets aujourd'hui le produit d'une souscription que j'ai prise le jour de Noël et les jours suivants pour le comité de secours national. La somme n'est pas très forte. Mes gens ne sont pas riches non plus...

(1) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 38.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. IV, p. 758.

(3) *Ibid.*, p. 750-751, et *Mandements des évêques de Montréal*, t. VI, p. 135.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. V, p. 49.

(5) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 249.

(6) *Ibid.*, p. 258.

(7) *Ibid.*, p. 272.

(8) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XV, p. 236.

(9) *Ibid.*, p. 428 sq.

Je vous l'adresse, beaucoup augmentée par cette annonce que l'ofrande devait être envoyée pour les orphelins français. L'intention de mes paroissiens a donc été de venir en aide spécialement aux orphelins... Il serait très difficile de se procurer des habits ou autres effets pour votre comité. Mes gens semblent avoir juste le nécessaire... Ci-inclus chèque au montant de sept dollars cinquante que vous voudrez bien ajouter à la somme adressée auparavant (70 dollars) (1). » Ce digne prêtre a eu un grand mérite d'avoir recueilli cette somme dans une petite paroisse pauvre. Et voilà un geste qui, en vérité, nous émeut profondément !

Mais, au point de vue militaire, les Canadiens français ont-ils été bien empressés à favoriser l'envoi de soldats de leur race en Europe ? Assurément non. Ont-ils, d'autre part, levé autant d'hommes qu'on pouvait l'espérer, proportionnellement au chiffre de leur population ? Pas davantage. Qu'on ne croie pas, cependant, que cette tiédeur tienne à quelque indifférence à l'égard de la France. Les enrôlements auraient, sans nul doute, été un peu plus nombreux sans la question religieuse qui divise les deux pays. Là n'est pas, toutefois, la raison profonde de leur manque d'enthousiasme. Celui-ci est dû à de tout autres causes dont nous ne pouvons parler ici, mais que nous développerons longuement dans un chapitre ultérieur. Ce que nous devons dire, pour l'instant, c'est que plus de 50.000 Canadiens français prirent les armes durant la guerre, et vinrent combattre à nos côtés, poussés, pour la plupart, par le seul motif suivant : l'amour de la France, et le désir qu'elle sorte victorieuse d'une lutte où sa vie même était en jeu. N'est-ce pas merveilleux, et un fait unique au monde, qu'une patrie retrouve ainsi, après tant d'années de séparation, un si grand nombre des descendants de ses anciens enfants qui volent à son secours pour l'aider dans un moment critique, et uniquement par amour pour elle ?

Nous voyons encore une autre preuve de l'affection des Canadiens français pour notre pays, dans la façon empressée dont ils nous reçoivent. Le Beau signalait déjà cet accueil touchant : « Ils sont si charmés de nous entendre parler de la France, qu'ils regardent avec vénération comme le pays de leurs pères, qu'un Français peut aller avec tout l'agrément possible et sans argent depuis Québec jusqu'à Montréal (2). » Partout, à la ville comme à la campagne, chez le riche ou le pauvre, qu'il s'agisse de l'élite ou des gens du peuple, on nous réserve toujours la meilleure des réceptions. Leur hospitalité peut être simple parfois chez les humbles, mais elle est toujours affectueuse, et n'en provoque en nous que plus d'émotion. Leur poignée de main si cordiale, la joie peinte sur leur visage, l'éclair qui passe dans leurs yeux, prouvent de la manière la plus évidente que leur affection pour la France, qu'ils reportent sur ses nationaux, est absolument réelle, sincère et durable.

Le Français qui voyage à travers la province de Québec, éprouve

(1) L. DE MONTIGNY, *La langue française au Canada*, p. 168-169.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VI, p. 99.

une joie bien compréhensible en voyant flotter un peu partout nos trois couleurs, non seulement sur des maisons privées, des villas d'été, mais aussi sur les édifices officiels et les bâtiments publics. On n'arbore pas ainsi, n'est-il pas vrai, le drapeau d'un pays pour lequel on ne ressent aucune inclination ?

Pour tous les Canadiens, un voyage en France est comme une sorte de rêve qu'on caresse éternellement quand on ne peut le satisfaire, qu'accomplissent le plus souvent possible ceux auxquels la fortune a souri, et que les chanceux réalisent dès qu'une occasion favorable se présente. Cette visite au pays de leurs aïeux, qu'ils souhaitent tant avant de partir, et dont ils sont si fiers à leur retour, est pour eux un pèlerinage sentimental plutôt qu'un moyen de satisfaire leur curiosité. C'est pourquoi ils manquent rarement d'aller dans les régions d'où sont venus principalement leurs ancêtres, notamment la Normandie et la Bretagne, et dans les villes et villages où sont nés leurs grands hommes : Champlain, Mgr de Laval, Montcalm, etc. Ils se sentent, d'ailleurs, un peu chez eux en France. Ils ne s'y considèrent pas en exil. C'est pourquoi le juge Langelier disait un jour de Crémazie mort au Hâvre, qu'il n'était pas mort « sous un ciel étranger (1). »

Veut-on, enfin, une dernière preuve de l'amour des Canadiens pour la France ? Il suffit de voir comment orateurs, écrivains et poètes ont parlé de notre pays. Un gros volume pourrait être fait si l'on voulait recueillir tous ces éloges ; il nous faut évidemment nous borner à quelques-uns. Inutile de dire que nous les avons choisis sans tenir compte de leurs qualités littéraires, dont nous n'avons pas à nous occuper, mais en ne retenant que ceux qui donnent une meilleure idée des sentiments éprouvés par les Canadiens, et de façon à montrer la persistance de ces sentiments à différentes époques. Quel choix difficile, il est vrai, et avec quels regrets n'avons-nous pas dû écarter tant de passages pourtant bien dignes d'être cités.

En tête de *La légende d'un peuple*, son principal ouvrage, d'ailleurs couronné par l'Académie française, le poète Fréchette a placé cette touchante dédicace :

« A la France !

Mère, je ne suis pas de ceux qui ont eu le bonheur d'être bercé sur tes genoux. Ce sont de bien lointains échos qui m'ont familiarisé avec ton nom et ta gloire. Ta belle langue, j'ai appris à la balbutier loin de toi. J'ose cependant, aujourd'hui, apporter une nouvelle page héroïque à ton histoire déjà si belle et si chevaleresque. Cette page est écrite plus avec le cœur qu'avec la plume. Je ne te demande pas, en retour, un embrassement maternel pour ton enfant, hélas ! oublié. Mais permets lui, au moins, de baiser, avec attendris-

(1) EDOUARD MONTPETIT, *Les survivances françaises au Canada*, p. 4.

sement et fierté, le bas de cette robe glorieuse qu'il aurait tant aimé voir flotter auprès de son berceau (1). »

Vers 1880, Sulte écrivait : « Il reste dans le cœur des Canadiens un amour vivace et touchant envers l'ancienne mère patrie... Nous aimons toujours la France ! Elle représente dans le monde un génie sympathique. Le moindre Canadien cherche à s'en approcher par le cœur et par l'intelligence (2). » En 1900, le cardinal Bégin parlait de la « place d'honneur » que ses compatriotes conservent à notre pays dans leurs affections, et de l'« amour filial » dont ils entourent « ses gloires et son nom toujours vénéré (3). »

Vers la même époque, M. Chapais disait : « Tout en acceptant loyalement le régime nouveau sous lequel la fortune des combats avait fait passer notre pays, nous avons conservé pieusement au fond de notre cœur l'amour de notre patrie d'origine (4). » Il ajoute plus loin : « Nous aimons l'âme de la France d'un persévérant et invincible amour. L'âme de la France, c'est-à-dire la générosité de son cœur, la sublimité de ses dévouements, les ardeurs de sa vaillance, les envolées de sa pensée, la clarté de son génie, le charme incomparable de son verbe, en un mot ce je ne sais quoi d'exquis, de vif, de tendre, de fort et de captivant qui a fait d'elle la nation fascinatrice. Nous voudrions la voir toujours grande, toujours puissante, toujours libre, toujours juste, toujours digne de l'admiration et du respect de l'univers (5). » Dans un toast à la France, à la fin d'un banquet donné par la société Saint-Jean-Baptiste en 1903, il s'exprimait ainsi : « La France a été l'une de ces grandes nations providentielles qui occupent une place choisie dans les annales de l'humanité... Malgré ses faiblesses et ses fautes, malgré ses heures d'égarément et de coupable aberration, elle a été dans le monde le chevalier de Dieu, le héraut de la vérité, l'apôtre de la foi, le glaive vivant de la justice, le porte flambeau de la civilisation chrétienne. On admire ses exploits guerriers, mais plus encore son génie clair et pénétrant, ses aspirations idéalistes et cette flamme d'enthousiasme généreux qui lui a fait accomplir tant d'actes sublimes. Ah ! cette histoire de notre vieille mère patrie, combien l'on aime parfois à s'y réfugier, à s'y plonger, comme dans une onde fortifiante et salutaire où se retrempe les espoirs fatigués et se ravive la confiance hésitante... Nous lui sommes restés attachés par toutes les fibres de notre cœur... Nous souffrons quand elle souffre, nous nous réjouissons quand elle prospère, nous exultons quand elle triomphe, nous gémissons quand elle semble désertier ses voies traditionnelles et abdiquer sa vocation historique. Que voulez-vous, nous l'aimons ! ...Vous avez peut-être entendu dire, vous avez peut-être lu que la France chrétienne se meurt, que la France chrétienne est morte. A

(1) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, dédicace.

(2) SULTE, *Hist. des Canadiens français*, t. VII, p. 90.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. IX, p. 173.

(4) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 137.

(5) *Ibid.*, p. 139-140.

cette parole poignante, quelque chose se déchire, quelque chose se révolte en nous ; notre cœur saigne, nous sentons le besoin de jeter au vent du ciel une dénégation éperdue, et ce cri d'opiniâtre espoir jaillit de nos lèvres : Vive la France, quand même ! Vive la France, prêtresse de l'idéal ! Vive la France, propagatrice de la vérité ! Vive la France, soldat de la justice ! Vive la France apôtre ! Vive la France martyr ! Vive la France qui verse son or et son sang sur toutes les plages et qui fait flotter jusqu'aux confins du monde le drapeau de la civilisation et de l'Évangile (1) ! »

M. Bourassa, peu tendre généralement envers notre pays, considéré même, quoique bien à tort, par certains Français, comme un de nos ennemis, parlait un jour pendant la guerre, de « cette noble nation » qu'est la France, de son « incomparable civilisation qui éclaire le monde moderne, comme le génie grec illuminait le monde ancien (2). »

Laissant maintenant la prose pour la poésie, voici quelques passages susceptibles, pensons-nous, de ne laisser aucun doute sur les sentiments des Canadiens français envers leur ancienne mère patrie. Ce qui suit est un extrait du morceau intitulé : *Sur les ruines de Sébastopol*, par Crémazie :

« Terre de nos aïeux, ô sublime contrée !
Toi dont nous conservons la mémoire sacrée,
Comme ton nom est grand parmi les nations !
Et pareille à l'étoile étincelant dans l'ombre,
Les peuples égarés au sein de la nuit sombre,
Retrouvent leur chemin au feu de tes rayons.

O phare lumineux allumé par Dieu même !
Tu portes sur ton front, ainsi qu'un diadème,
Deux astres radieux, le courage et l'honneur.
Quand l'erreur et le mal bouleversent le monde,
Pour voiler leur éclat en vain l'orage gronde,
Ils conservent toujours leur force et leur splendeur.

O foyer de la gloire ! O terre du génie !
Toi que tous les grands cœurs adoptent pour patrie,
Toi que les nations invoquent dans leurs maux :
Du droit et de la foi pionnier volontaire,
Tu sais toujours mêler, pour féconder la terre,
Le sang de tes martyrs au sang de tes héros.
.
.
.
D'héroïques récits remplissent ton histoire ;
Tu couvres l'univers du manteau de ta gloire,
Et fais briller ton nom comme un pur diamant.

(1) CHAPUIS, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 189 sq.

(2) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 80.

Aux arts comme aux combats maîtresse souveraine,
Tu sais ouvrir à tous la source toujours pleine
D'où s'échappent les flots de ton génie ardent.

O Canadiens français ! Comme notre âme est fière
De pouvoir dire à tous : « La France, c'est ma mère !
Sa gloire se reflète au front de son enfant. »
Glorieux de son nom que nous portons encore,
Sa joie ou sa douleur trouve un écho sonore,
Aux bords du Saint Laurent.

Soit que l'orage gronde et, courbant notre tête,
Fasse peser sur nous les maux de la conquête ;
Soit que, libres enfin après bien des combats,
Nous gardions de ton sang l'indomptable puissance,
O mère ! C'est vers toi que notre cœur s'élançe
Et que tendent nos bras (1). »

De l'œuvre de Fréchette nous nous bornerons aux quelques extraits suivants. Dans une pièce intitulée : *Le drapeau anglais*, un père canadien français fait à son fils l'éloge de l'Angleterre, et termine en disant de ce drapeau : « Il faut s'incliner devant lui. » Voici la fin de cette conversation :

« — Mais, père, pardonnez si j'ose...
N'en est-il pas un autre à nous ?
— Ah ! celui-là, c'est autre chose :
Il faut le baiser à genoux (2). »

Et le poète, dans la pièce suivante consacrée au drapeau français, fait à nouveau parler le père ; or celui-ci s'exprime ainsi :

« Incline-toi devant ses lambeaux vénérés !
Avec tout ton amour baise ses plis sacrés ;
Car ce drapeau sans peur, digne des chants d'Homère,
Ce drapeau, mon enfant, c'est celui de ta mère !
. . . Sans tache, même au jour de la défaite,
Toujours fier, toujours pur, il brille encore au faite
De tout ce que le siècle a produit de plus grand ;
C'est l'emblème sacré, c'est le témoin flagrant
Des conquêtes du droit contre la tyrannie !
O drapeau ! si jamais un Français te renie,
Que dis-je ? si la France oubliant tes splendeurs,
Sous un autre guidon cherchait d'autres grandeurs,
Nous, ses enfants lointains, nous l'aimerions encore (3). »

(1) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 106 sq.
(2) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 322.
(3) *Ibid.*, p. 326-327.

Du même auteur nous croyons devoir également citer ce sonnet :

« Toi dont l'aile plana sur notre aurore, ô France !
 Toi qui de l'idéal connais tous les chemins !
 Toi dont le nom, fanfare aux éclats surhumains ;
 De tout peuple opprimé sonne la délivrance !

Terre aux grands deuils suivis d'éclatants lendemains !
 Noble Gaule, pays de l'antique vaillance,
 Qui sus toujours unir, merveilleuse alliance,
 Au pur esprit des Grecs, l'orgueil des vieux Romains !

Toi qui portes au front Paris, l'auguste étoile,
 Qui de l'humanité dirige au loin la voile,
 Nous, tes fils éloignés, nous t'aimons, tu le sais !

Nous acclamons ta gloire et pleurons tes défaites...
 Mais c'est en écoutant le chant de tes poètes
 Que nous sentons surtout battre nos cœurs français (1) ! »

Les quelques vers qui suivent sont tirés du livre de Chapman :
Les Aspirations :

« La France ! C'est pour nous la mamelle féconde
 Où, dans sa soif sans fin, boit la lèvre du monde,
 L'œil qui, dans les brouillards du temps, voit tout venir,
 Le bras qui guide au port la nef de l'avenir,
 Le doigt qui fait tourner les feuillets du grand livre
 Où, cherchant l'idéal, l'esprit humain s'enivre (2). »

« Sur le rivage altier de notre fleuve immense
 Nous vénérions toujours la vieille et noble France.
 Heureux de ses succès, attristés de son deuil,
 Malgré l'éloignement, nous l'adorons encore,
 Et dès que nous voyons flotter le tricolore,
 Nous nous sentons frémir d'un indicible orgueil (3). »

Quelques pages, enfin, d'auteurs modernes. En voici une
 extraite du livre de M. Paul Morin : *Le paon d'émail*, publié en 1912 :

LE DÉPART

A MAURICE BARRÈS.

« Pour la dernière fois j'ai gravi les coteaux
 Dans l'odeur de tilleul, d'eau paisible et de frêne
 Que verse, de Meudon à l'île de Puteaux,
 La latine douceur d'un matin sur la Seine.

(1) FRÉCHETTE, *Les fleurs boréales, Les oiseaux de neige, Poésies canadiennes*,
 p. 207-208.

(2) CHAPMAN, *Les Aspirations*, p. 40.

(3) *Ibid.*, p. 114-115.

O cher pays que j'aime autant que mon pays,
 Vous ne serez demain qu'une des cent chimères
 Dont meurt le fils de ceux qui, vendus et trahis,
 Vous ont tout pardonné, puisqu'on pardonne aux mères !

Je vous aimerais trop, je ne vous verrai plus,
 Mais je veux dire à tous que mon âme est française,
 Combien je vous goûtai, combien vous m'avez plu,
 Que votre air est doux comme un visage qu'on baise.

Adieu. J'emporte en moi votre nom adoré
 Et tout ce qu'il contient d'amour et d'espérance.
 Tu es toute en mon cœur. Bientôt je reverrai
 Ma terre maternelle et noble... Adieu, ma France (1) ! »

Dans une brochure de M. Gonzalve Desaulniers, ayant comme titre : *Pour la France*, une petite Canadienne française écrit à son fiancé parti au front se battre contre les Allemands. Elle lui dit notamment :

« O mon Jean, s'il fallait, dans la rude mêlée,
 Que la France, déjà meurtrie et mutilée,
 Tombât comme est tombé ce printemps le grand pin
 Que l'orage a couché sur le flanc du ravin,
 Il ferait noir ainsi sur nous et sur la terre.
 Oui, le monde a besoin de sa douce lumière,
 Et grand'mère t'a dit souvent, au coin du feu,
 Que la France c'était un sourire de Dieu.
 Pour épargner un pleur à sa face bénie
 Je lui dois mon bonheur et tu lui dois ta vie (2). »

M. Charbonneau dans : *L'âge de sang*, s'exprimait ainsi, en 1921 :

« Sans craindre la tourmente aux vagues déferlées,
 Où tu passas vibrante au milieu des mêlées,
 Nous t'adorons, O France, nous,
 Les fils toujours soumis qui, des rives lointaines,
 Partageons avec toi tes luttes et tes peines,
 Tes triomphes et tes courroux.

 Orbe sacré ! Soleil ! Étoile des Rois mages !
 Lumineuse en un temps sillonné de nuages,
 Dans ton imposante splendeur,
 Toujours à ton Destin attachée et fidèle,
 Tu resteras pour nous la Pensée immortelle
 L'Astre de première grandeur (3) ! »

(1) PAUL MORIN, *Le paon d'émail*, p. 112-113.

(2) G. DESAULNIERS, *Pour la France*, p. 10.

(3) CHARBONNEAU, *L'âge de sang*, p. 240-241.

Nous clorons cette liste déjà longue par ces vers d'un tout jeune homme, M. Jean Bruchési :

A LA FRANCE

« Lorsque j'étais petit, on me parlait de toi,
France qu'on dit si belle !
Et mon cœur, à vingt ans, n'a pas changé sa foi :
Il t'est resté fidèle.

Je ne t'ai jamais vue autrement que de loin
Mais sachant par l'histoire
Que je te dois beaucoup, il ne m'est pas besoin
De contempler ta gloire.

Il me suffit, vois-tu, qu'on prononce ton nom,
Tout bas à mon oreille ;
Et je ne connais pas plus mélodieux son :
C'est comme un vol d'abeille.

D'autres pourront te dire en des mots plus charmants
Ce que leur esprit pense ;
Mais moi, sans le vouloir, j'ai le cœur des mamans ;
Et je t'aime en silence...

Tu nous donnas, jadis, des hommes valeureux,
Chevaliers d'un autre âge.
Je m'en souviens toujours, noble terre des preux,
Du rire et du courage !

Je t'aime au souvenir des récits du passé
Qui chantent ta noblesse ;
Et je pleure avec toi ton pauvre front blessé.
Par une main traîtresse !

Mais je t'aime encor plus quand je suis à genoux,
Et quand je veux tout dire
Dans un baiser d'amour au vieux sol de chez nous
Rempli de ton sourire (1) ! »

Ces textes, dans lesquels, la plupart du temps, ce ne sont pas seulement leurs propres sentiments que les auteurs ont exprimés, mais bien ceux du peuple tout entier, se passent de commentaire. Nous préférons laisser chacun faire librement ses propres réflexions. Nous nous bornerons à remarquer qu'il est donc surtout vrai des Canadiens français que tout homme a deux pays, le sien et puis la France.

(1) J. BRUCHÉSI, *Coups d'ailes*, p. 111 sq.

On commettrait, néanmoins, une erreur colossale en concluant de ce qui précède que les Canadiens français nous aiment absolument sans arrière pensée, et ressentent pour leur ancienne mère patrie exactement le même amour qu'un Français éprouve pour elle. Autrement dit, nous n'avons vu encore qu'un aspect de la question ; il faut maintenant examiner l'autre aspect. Mais il est nécessaire de répéter que leurs sentiments ne sont pas les nôtres, ne peuvent pas être les nôtres. Cette remarque deviendra beaucoup plus claire dans la suite, mais elle est si importante, sa méconnaissance a fait dire et écrire tant d'erreurs, qu'il est bon d'insister sur ce point.

Dès la domination française, on constate certaines tendances qui se font jour, montrant un commencement d'animosité entre les Canadiens et les Français récemment débarqués. Plusieurs prêtres canadiens se plaignent, vers 1720, que ceux venus de France montrent de la prévention contre eux, et essaient de les empêcher d'obtenir certaines charges (1). A peu près à la même époque, « on ne voulait plus, dit l'abbé Auguste Gosselin, de ces gouverneurs français qui ne savaient pas prendre les Canadiens par le bon côté, commandaient nos milices à temps et à contre-temps, sans aucun égard aux besoins des campagnes et de l'agriculture (2). » Aussi, les habitants demandaient à grands cris un des leurs pour les gouverner, et on leur accorde satisfaction en 1755 (3). À la veille de la guerre de Sept ans, quelques fonctionnaires ont un genre de vie qui pousse les habitants à tenir notre gouvernement responsable des scandales qui se commettent. Une population aussi simple de mœurs et aussi morale voit évidemment d'un mauvais œil l'intendant Bigot et ces officiers qui ne peuvent aller de Québec à Montréal sans se faire suivre d'une cour galante (4). En 1757, Bigot donne deux très beaux bals (5). Le 17 décembre de la même année, a lieu chez lui un banquet de 80 couverts (6) ! Qui plus est, on jouait à l'argent. Doreil, le commissaire ordonnateur, écrivait en 1758 : « On a joué ici, chez M. l'intendant, jusqu'au mercredi des Cendres, un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs, au quinze, au passe-dix, au trente et quarante. Heureusement pour ceux de nos officiers qui ont joué, que M. Bigot qui est en état de perdre, a bien fait les honneurs de cette partie : il lui en coûte environ 200.000 livres (7). » 200.000 livres !... En 1758, c'est-à-dire à la veille de perdre le Canada, et pendant que le peuple mange du cheval... ! Le scandale continue même l'année suivante, car Montcalm enregistre dans son Journal, en 1759 : « Les plaisirs, malgré la misère et la

(1) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 242.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 397.

(3) *Ibid.*, p. 398-399.

(4) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 147.

(5) MONTCALM, *Journal*, p. 145.

(6) MONTCALM, *Lettres au chevalier de Lévis*, p. 94.

(7) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 558.

perte prochaine de la colonie, ont été des plus vifs à Québec. Il n'y a jamais eu tant de bals ni de jeux de hasard aussi considérables (1).» Voici, d'ailleurs, son appréciation sur la façon dont on jouait chez l'intendant : « [On aurait] cru, dit-il, voir des fous, ou pour mieux dire, des gens qui avaient la fièvre chaude (2). »

Et ces faits apparaissent encore plus honteux, lorsque l'on sait que le même Bigot et ses amis s'enrichissaient aux dépens des habitants, en se livrant à d'abominables spéculations. Ils avaient, en effet, formé une société pour mieux exploiter les Canadiens ; ces derniers, à cause de cela, l'appelèrent : « *La Friponne* (3). » Parlant de ces exploitateurs, Montcalm les qualifiait, en 1758, d'« insatiables sangsues », et disait qu'ils « raviraient l'air [des habitants], s'ils pouvaient taxer l'air qu'on respire (4). » N'est-ce pas encore Bigot qui osait écrire à son ami de Vergor, établi par lui à Beauséjour : « Profitez, mon cher Vergor, profitez de votre place ; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puissiez bientôt me venir joindre en France et acheter un bien à portée de moi (5). » « Ces mœurs, dit M. l'abbé Groulx, ces exploitations odieuses ont déshonoré la couronne de France aux yeux des habitants canadiens (6). » Nous voulons croire que l'auteur exagère, mais il est certain que de pareils scandales n'étaient pas faits pour les rapprocher de nous. Les soldats, de leur côté, commettent des vols chez les habitants (7).

Il est navrant, enfin, de constater que, durant cette période critique, à l'heure où la pauvre colonie aurait tant besoin d'union et d'harmonie, le gouverneur et le général en chef sont en complet désaccord. Certains ont prétendu qu'il y avait entre eux non seulement un conflit de pouvoirs et un état d'esprit profondément dissemblable, mais encore une conception opposée du but à atteindre, Montcalm songeant surtout aux intérêts de la France, Vaudreuil, né canadien, cherchant, au contraire, à protéger sa patrie, à l'épargner le plus possible. Sans aller jusque-là, et pour nous borner aux faits reconnus, il est hors de doute qu'il y avait, entre Français et Canadiens, une notable différence dans la mentalité. C'est ce que signifie cette phrase de Montcalm : « [L'évêque] a tous les préjugés d'un Canadien (8). » Bien plus, entre les gens du pays et les officiers français notamment, régna pendant un certain temps une vive antipathie réciproque. Les habitants, habitués à une guerre de surprises et d'embuscades, reprochaient à leurs chefs de vouloir combattre à l'européenne dans un pays où cette tactique était, d'après eux, vouée à l'insuccès. Les officiers, de leur côté, fermement convaincus de leur supériorité, méprisaient les milices. Il y avait, enfin, une autre

(1) MONTCALM, *Journal*, p. 495.

(2) *Ibid.*, p. 325.

(3) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 533.

(4) MONTCALM, *Journal*, p. 464-465.

(5) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 511.

(6) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 234.

(7) MONTCALM, *Lettres au chevalier de Lévis*, p. 127, 129 et 173.

(8) MONTCALM, *Journal*, p. 163.

raison à ce désaccord. Les Canadiens sympathisaient peu avec les officiers qui étaient imprégnés de l'esprit du XVIII^e siècle, avaient lu Voltaire et partageaient ses idées (1).

Il semblerait donc qu'aux dernières heures de la Nouvelle France, la population était comme divisée en deux camps : les Canadiens d'un côté et les Français de l'autre. Le 31 juillet 1758, Doreil écrivait au ministre cette phrase étonnante : « Quand M. de Vaudreuil aurait de pareils talents en partage (2), il aurait toujours un défaut originel : il est canadien (3) ! » Les deux partis ne devaient guère s'entendre, en vérité, puisque Bougainville écrit à son frère, le 7 novembre 1756 : « Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même (4). » Peut-être ne faut-il pas trop exagérer, cependant. La mésentente ne se produisit qu'entre hauts personnages, aussi entre le peuple et les officiers venus de France, mais miliciens et soldats s'entendaient bien (5).

Après la conquête, il convient d'enregistrer, comme autre motif de dissentiment, l'amertume causée au Canada par l'abandon de la France, quand un effort sérieux de la part de celle-ci pouvait peut-être encore sauver la situation. Le continuateur du journal de Montcalm a pu écrire, à propos de la bataille des plaines d'Abraham : « La plus grande partie des Canadiens de Québec profita du désordre et regagna ses foyers, peu inquiète du maître auquel elle appartiendrait désormais (6). » Nous ne voulons pas mettre en doute la parole d'un témoin oculaire, nous inclinons à croire, cependant, ou bien qu'il a généralisé le mécontentement de quelques-uns seulement, ou bien qu'il s'est agi chez ces pauvres gens d'un désespoir bien compréhensible, mais temporaire. Ce que nous avons vu dans la première partie de ce chapitre, dément absolument cette soi-disant indifférence de la population à devenir anglaise. On peut dire, toutefois, que les Canadiens français, après 1763, comprirent qu'ils étaient séparés à jamais de leur mère patrie, et, par suite, au lieu de s'éterniser dans des regrets inutiles et de stériles espérances, ils se redressèrent, au contraire, contre le malheur qui les frappait, et se préparèrent à tirer de leur situation le meilleur parti possible. Tel fut, du moins, le sentiment des dirigeants et la ligne de conduite qu'ils adoptèrent.

Mais insistons un peu sur ce que les Canadiens, dans la suite, ont pensé de la responsabilité de nos gouvernements à propos de la perte de la Nouvelle France. Garneau en rend Louis XIV nettement responsable : « On versa des torrents de sang, a-t-il écrit, on dépensa des millions pour des parcelles de territoire en Europe,

(1) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 453.

(2) Il veut dire : d'aussi grands talents que Montcalm.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 217.

(4) *Ibid.*,

(5) CHAPAIS, *Le Marquis de Montcalm*, p. 440.

(6) MONTCALM, *Journal*, p. 615-616.

tandis qu'avec quelques milliers de colons, avec les hommes tués dans une seule des batailles de Condé ou de Luxembourg, on se serait assuré à jamais la possession d'une grande partie de l'Amérique. Les guerres de Louis XIV ont-elles eu le résultat immense de la colonisation anglaise ? Quel regret d'avoir perdu un monde qu'il aurait été si facile d'acquérir, un monde qui n'eût coûté que les sueurs qui fertilisent les sillons et créent aujourd'hui les empires (1) ! » Les Canadiens français en veulent aux différents gouvernements de France du peu d'efforts faits par eux pour développer le Canada ou le défendre, à la population française du faible intérêt qu'elle portait à sa colonie. Sulte dit, par exemple, au sujet de la reddition de Québec, en 1629 : « Cinquante malheureux prisonniers ramenés sur la côte d'Europe par des navires anglais, représentaient les débris d'une avant-garde qui était allée se sacrifier au bénéfice de la France sur des plages lointaines, sans avoir été ni secourue ni même applaudie (2). » Il écrit encore : « Trois cents soldats, quelques fortins sur le fleuve, deux ou trois coups hardis portés au cœur du pays des Iroquois, il n'en fallait pas davantage pour sauver le Canada, mais la Cour absorbée par les intrigues, le Cardinal de Mazarin aux prises avec la noblesse, la guerre aux frontières, faisaient bien aisément oublier une centaine de pauvres familles perdues dans les forêts lointaines du Nouveau-Monde (3). » Le même auteur s'exprime ailleurs de la façon suivante : « Ce que nous reprochons à la France... est surtout de nous avoir livrés aux marchands, d'avoir gêné la liberté politique des habitants, d'avoir mal compris la valeur réelle de la colonie (4). » Il note, d'autre part : « Le Canada était aux Français, pas aux Canadiens. Nous pouvions très bien verser notre sang dans les guerres absurdes engendrées par la politique européenne, mais non pas nous instruire ni voir à nos propres affaires (5). » Voici enfin ce que M. Bourassa pense de la France de Louis XIII et de Louis XIV : « La France de Louis XIII et de Richelieu, de Louis XIV et de Colbert, favorisa, il est vrai, l'élan des premiers missionnaires français ; mais, en Europe, elle poursuivit sans relâche une politique anticatholique ; elle se fit la complice de l'Islam contre la chrétienté ; elle s'acharna à la déchéance de l'Espagne et de l'Autriche ; elle prépara le triomphe de la Prusse et de l'Angleterre. Dans le jansénisme et le gallicanisme, elle déposa les germes de révolte et d'anarchie que le fumier du siècle suivant fit éclore. De toutes les fondations lointaines de la France monarchique, une seule a survécu, la Nouvelle France ; et elle n'a conservé sa foi, ses mœurs et sa civilisation propre, que parce qu'elle a cessé d'appartenir à la France (6). »

Toutefois, c'est naturellement contre Louis XV et sa Cour que

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, p. 186.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 37.

(3) *Ibid.*, p. 149.

(4) *Id.*, t. III, p. 76.

(5) *Id.*, t. VII, p. 28.

(6) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 25.

les Canadiens ont le plus fulminé. Voici, par exemple, ce que Fréchette dit de ce monarque qu'il qualifie de « roi sans cœur (1) » :

« Un roi lâche, instrument d'un plus lâche entourage,
Satyre au Parc aux Cerfs, esclave au Trianon,
Plongé dans les horreurs de débauches sans nom,
Au gré des Pompadour jouant comme un atome
Le sang de ses soldats et l'honneur du royaume,
De nos héros mourants n'entendit pas la voix (2). »

Tandis que les soldats et les colons crient famine, combattent pour l'honneur du drapeau, ce roi couvre de diamants « des Phryniés de haut ton (3). » La Cour, « que le vice effémine (4) », ne vaut pas mieux que lui. D'où le « lâche abandon (5) » de la France et l'indignation du poète. Après avoir fait le tableau de l'héroïsme et des souffrances des colons sous la domination française, il s'écrie, en effet :

« Ce sont ces hommes-là qu'un monarque a vendus (6) ! »

Et ces pauvres colons en sont réduits à dire :

« Eh bien, soit ! Nous serons Français malgré la France (7). »

Quant au traité de 1763, voici ce qu'il en pense :

« Louis Quinze, en signant le traité de Paris,
— Honte qu'à tout jamais répudiera l'histoire —
Avait livré ce vaste et fécond territoire
Dépassant les trois quarts de l'Europe en ampleur,
Comme un lopin de terre infime et sans valeur.
Nous étions devenus Anglais comme en un rêve !
Plus d'un siècle et demi d'héroïsme sans trêve,
De dévouement sans fin, de travail incessant !
Tout un passé de gloire écrit avec du sang !
Un peuple, un continent, l'avenir, presque un monde,
Prodigués au profit d'une débauche immonde (8) ! »

N'avons-nous pas vu précédemment que le peuple canadien n'en avait guère voulu à Louis XV ? Pourquoi, dès lors, ces cris de haine ?

(1) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 180 et 285.

(2) *Ibid.*, p. 32.

(3) *Ibid.*, p. 168.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, p. 206.

(6) *Ibid.*, p. 123.

(7) *Ibid.*, p. 206.

(8) *Ibid.*, p. 212.

C'est qu'au moment où Fréchette écrivait, c'est-à-dire au milieu du siècle dernier, les jugements ont changé parce qu'on était mieux informé. L'élite, d'ailleurs, est assez au courant de la situation. Elle apprend, notamment, quelques années après le traité de 1763, qu'on a donné à l'époque des fêtes à Versailles, qu'à Paris et à Bordeaux on s'est montré enchanté d'être débarrassé du Canada, qu'on a chanté dans les rues, et que la Pompadour avait déclaré que le roi allait enfin pouvoir dormir tranquille !

Mais c'est assurément à Voltaire que les Canadiens en veulent le plus, comme on va pouvoir s'en rendre compte. Crémazie a dit de lui :

« De tout ce que le cœur regarde comme cher,
Des vertus dont le ciel fit le parfum de l'âme,
Voltaire alors riait de son rire d'enfer,
Et, d'un feu destructeur semant partout la flamme,
Menaçant à la fois et le trône et l'autel,
Il ébranlait le monde en son délire impie ;
Et la cour avec lui, riant de l'Éternel,
N'avait plus d'autre Dieu que le dieu de l'orgie (1). »

Ce morceau de Fréchette intitulé : *Sous la statue de Voltaire* est non moins caractéristique :

« Ceci, c'est donc Voltaire ! Oui, je reconnais là
Ce « sourire hideux » que Musset flagella.
Le bronze grandit l'homme et lui donne du torse ;
Mais c'est bien là toujours la même lèvre torse,
Qui, de miel pour les rois — ô rictus exécré ! —
Soixante ans insulta tout ce qui fut sacré,
Et dont, ô mon pays, sur ta sainte blessure,
Vint rejaillir un jour la lâche éclaboussure.
Donc te voilà, Voltaire ! Eh bien, lève un instant
La membrane qui bat sur cet œil clignotant ;
Dresse la tête, et puis laisse tomber le tome
Que tu tiens à la main. Bien ! maintenant, grand homme,
De ta bouche détends un peu les plis amers,
Et regarde là-bas, au bout des vastes mers (2). »

Suit une description montrant les moissons, les villes, les usines du Canada, le peuple priant et travaillant, les immenses prairies de l'Ouest qui peuvent devenir le grenier du monde, toute l'Amérique du Nord avec ses trois océans, plus grande que l'Europe, et qui constituait un immense empire. Le poète termine ainsi :

« Et dis moi, maintenant, de ta voix satanique
.

(1) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 132.

(2) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 329-330.

... Qui savait si bien, ô galant troubadour,
 En huant Jeanne d'Arc chanter la Pompadour !
 Dis moi, de cette voix tant de fois sacrilège,
 Ce que valaient pourtant quelques arpents de neige (1) ! »

Les Canadiens ne lui ont pas encore pardonné cette fameuse expression tirée, on le sait, de *Candide* (2), et d'avoir dit aussi que les Français s'étaient installés au Canada « sur des neiges, entre les ours et les castors (3). » Voltaire a fait plus, d'ailleurs. Ce « vieillard lubrique qui a tout sali et tout démolé (4) », suivant l'opinion de M. l'abbé Groulx, a mis le comble à la mesure. Par une inconscience colossale et lamentable, on s'était réjoui un peu partout en France, de cette paix honteuse de 1763, mais à Ferney, un jour, on a vraiment dépassé les bornes. Voici, en effet, comment M. l'abbé Groulx raconte, d'après un journal anglais du temps, une soirée qui eut lieu chez Voltaire : « A l'annonce de la défaite des Plaines d'Abraham, il y eut banquet et fête au château de Ferney. Sur un théâtre élégant, au bout d'une galerie, on joua le *Patriote insulaire*. Voltaire en personne tint le premier rôle. Soudain, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent sur une vaste cour chargée de lumières et de trophées indiens. Un feu d'artifice stria le ciel au bruit d'une musique de guerre, pendant que l'étoile de Saint-Georges, flamboyante, lançait des fusées au-dessous desquelles apparaissait la cataracte de Niagara. Puis les lampes, les fusées s'éteignirent ; quelques sarcasmes sur les Peaux-Rouges, sur les « arpents de neige » se perdirent, sans doute, dans la nuit. Et ce fut, sur la Nouvelle France lointaine, la grande obscurité lourde qui dure encore (5). » Nous ne saurions évidemment souscrire aux derniers mots, et l'auteur, sans discussion possible, a dépassé sa pensée. Pour être exact, il aurait dû écrire : « qui durait encore il y a seulement quelques années. » Mais ne voit-on pas, dans ce passage et dans les citations précédentes, percer la haine et la douleur qui affectent encore les Canadiens français au sujet de Louis XV, de la Pompadour, des courtisans et de Voltaire. Il s'agit là d'une de ces blessures morales que le temps diminue, mais qu'il ne saurait faire disparaître totalement. C'est ce qu'a voulu dire Fréchette dans les vers suivants :

« Nous t'avons pardonné ton abandon, ô France !
 Mais s'il nous vient encore parfois quelques rancœurs,
 C'est que, vois-tu, toujours, blessure héréditaire,
 Tant que le sang gaulois battra dans notre artère,
 Ces vieux souvenirs là saigneront dans nos cœurs (6) ! »

(1) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 331-332.

(2) VOLTAIRE, *Candide, œuvres complètes*, édition Garnier, t. XXI, p. 196.

(3) VOLTAIRE, *Correspondance, id.*, t. VIII, p. 192.

(4) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 230.

(5) GROULX, *lendemains de conquête*, p. 50-51.

(6) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 167.

Il y a même une question de gros sous qui s'ajoute aussi à des raisons pourtant déjà assez nombreuses et assez importantes. Depuis plusieurs années, en effet, on avait payé au Canada avec du papier monnaie, ou plus exactement, ce qu'on appelait de la « monnaie de carte », parce qu'elle était faite avec des cartes à jouer. On avait institué également des lettres de change. Or, à la paix, les créances du Canada s'élevaient à 90 millions de francs environ. De cette somme, la France, parce que le Trésor était vide, ne paya que le tiers, exactement 30.942.000 livres. On conçoit, dès lors, la juste indignation des Canadiens qui, pourtant si malheureux, doivent encore subir cette lourde perte financière. Comme l'a justement dit M. Salone : « A ce roi pour lequel ils avaient tant souffert, les Canadiens ont pu reprocher de leur avoir fait les adieux d'un banqueroutier (1). »

L'abandon du Canada, dont on nous tient pour responsables, tel est vraiment le premier grief sérieux que les Canadiens formulèrent contre la France. Il en est un autre, plus important encore peut-être : c'est la Révolution française. Les colons étant séparés depuis plus de vingt-cinq ans de leur mère-patrie, l'ayant quittée au XVII^e siècle pour la plupart, étaient en somme peu au courant de la situation chez nous, et n'ont pas compris les causes profondes de ce bouleversement de l'ancien régime. Malgré les fautes de Louis XV, ils étaient restés profondément royalistes ; très religieux, d'autre part, l'attitude de la France envers le catholicisme les a détachés de nous. S'ils ont donc condamné la révolution de 1789, c'est parce qu'elle fut antimonarchiste et antireligieuse. C'est à ses principes qu'ils s'attaquent, « source malheureuse d'où ont découlé tous les maux qui, depuis 22 ans, désolent l'ancien et le Nouveau Monde (2) », disait un de leurs évêques. Ils combattent aussi, naturellement, les auteurs qui sont imbus de ces mêmes principes. De Gaspé raconte que, selon leur professeur, ce qu'il y avait de plus horrible après le diable, c'était Voltaire, Rousseau, d'Alembert, Diderot et Volney (3) ! Le même auteur nous assure qu'avant cette époque, les Canadiens avaient conservé leur affection pour la France (4). C'est donc qu'ils n'ont changé qu'à partir de la Révolution, du « délire de 1789 », comme l'appelle M. l'abbé Groulx (5). A ce moment, ils se sont réjoui, comme nous l'avons vu, de ce que la Providence les ait séparés de nous. Ils avaient plus ou moins caressé jusqu'alors l'illusion d'un retour à la France ; après les tempêtes qui agitèrent notre pays à la fin du XVIII^e siècle, ils se montrèrent heureux d'être devenus sujets britanniques.

Étudions dans les détails leurs sentiments durant cette période, puisqu'elle entraîna, à n'en pas douter, un changement considérable

(1) SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France*, p. 446.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. III, p. 96.

(3) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 309.

(4) *Ibid.*, p. 90.

(5) GROULX, *Vers l'émancipation*, p. 259.

dans leur mentalité, en ce qui nous concerne d'abord, à l'égard de l'Angleterre ensuite, par répercussion.

Voici ce qui se passa chez Aubert de Gaspé à la nouvelle de la mort de Louis XVI : « Mon père bondit tout à coup sur sa chaise, ses grands yeux noirs lancèrent des flammes, une affreuse pâleur se répandit sur son visage, d'ordinaire si coloré, il se prit la tête à deux mains en s'écriant : Ah ! les infâmes, ils ont guillotiné le roi ! Ma mère et ma sœur éclatèrent en sanglots (1). » Ces sentiments étaient partagés par tout le monde, car l'auteur nous dit que « la douleur fut générale (2). » Pendant longtemps, d'ailleurs, on vit dans les maisons canadiennes le portrait de Louis XVI et une gravure représentant le roi faisant ses adieux à sa famille (3). Personne, assurément, ne sera surpris du fait que tous les Canadiens étaient du côté des royalistes contre les révolutionnaires. De Gaspé raconte même qu'une de ses tantes était appelée dans la famille Charlotte Corday, « parce qu'elle disait souvent qu'elle aurait voulu naître homme pour assassiner quelques-uns des scélérats qui avaient versé tant de sang innocent pendant la Révolution de 1793 (4). »

En apprenant qu'une flotte française se dirige vers le Canada, l'évêque envoie une circulaire au clergé pour lui dire de rappeler aux habitants leurs devoirs envers l'Angleterre, et s'exprime ainsi au sujet de la France : « L'esprit de religion, de subordination et d'attachement à son roi, qui faisait autrefois la gloire du royaume de France, a fait place, dans ces dernières années, à un esprit d'irrégulation, d'indépendance, d'anarchie, de parricide, qui, non content de la mort ou de l'exil de la saine partie des Français, a conduit à l'échafaud leur vertueux souverain, et qui a justement excité l'indignation de toutes les puissances de l'Europe... Le plus grand malheur qui pût arriver au Canada, serait de tomber en la possession de ces révolutionnaires... Dans la conjoncture présente, le gouvernement n'est pas seul intéressé à éloigner les Français de cette province, mais... tout fidèle sujet, tout vrai patriote, tout bon catholique, qui désire conserver sa liberté, ses lois, sa morale, sa religion, y est particulièrement et personnellement intéressé (5). »

Ainsi parla le clergé. D'autre part, les représentants de la France aux États-Unis faisaient circuler des brochures à travers la province de Québec, et dans l'une d'elles intitulée : *Les Français libres à leurs frères du Canada*, on lisait ce qui suit : « Imitez les exemples des peuples de l'Amérique et de la France. Rompez donc avec un gouvernement qui dégénère de jour en jour, et qui est devenu le plus cruel ennemi de la liberté des peuples. Partout on retrouve des traces du despotisme, de l'avidité, des cruautés du roi d'Angleterre. Il est temps de renverser un trône où s'est trop longtemps assise l'hypo-

(1) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 86.

(2) *Ibid.*, p. 87.

(3) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 209.

(4) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 519.

(5) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 472.

crisie et l'imposture. Ne craignez rien de George III, de ses soldats en trop petit nombre pour s'opposer à votre valeur. Le moment est favorable, et l'insurrection est pour vous le plus saint des devoirs. Rappelez-vous qu'étant nés Français vous serez toujours enviés, persécutés par les rois anglais et que ce titre sera plus que jamais aujourd'hui un motif d'exclusion de tous les emplois (1). »

Quelle fut l'attitude des Canadiens ? Il y eut quelques murmures, quelques émeutes, quelques coups d'échangés, car ils aimaient toujours la France, mais ce fut tout. Fidèles à la voix de leur clergé, ils repoussèrent ces principes de la Révolution qui ne pouvaient cadrer avec leur mentalité. Aussi, quand on apprit au Canada la victoire de Nelson à Aboukir, en 1799, et quand le gouvernement eut décidé qu'il y aurait un jour d'actions de grâces, Mgr Denaut fit chanter un *Te Deum* (2). Le vicaire général Plessis fit un sermon dans lequel il constata qu'il était pénible d'appeler la France une ennemie, mit en parallèle la révolution française et l'Angleterre laissant aux Canadiens leur religion, leur langue, leurs lois, leur donnant son code criminel, « chef d'œuvre de l'intelligence humaine », les préservant des guerres, combattant la Terreur, accueillant les émigrés, etc. Il disait notamment : « Tout ce qui affaiblit la France tend à l'éloigner de nous. Tout ce qui l'en éloigne assure nos vies, notre liberté, notre repos, nos propriétés, notre culte, notre bonheur (3). » Des réjouissances eurent lieu partout, on écrivit des chansons condamnant la Révolution, l'anarchie, faisant l'éloge de l'Angleterre, des rois, notamment de George III. Pour la première fois dans l'histoire, les Canadiens français célébraient une défaite de la France !

En cette même année 1799, voici ce que l'un d'eux nommé Baby, alors à Londres, écrivait au Canada : « La France, la malheureuse France, est toujours dans les convulsions, dans l'anarchie, dans un chaos d'horreur et de cruauté qui font frémir. Cinq tyrans la gouvernent avec un despotisme sans exemple dans l'histoire. Il y a bien de temps en temps des mouvements de résistance qui prouvent que le grand nombre n'approuve pas ce qui se passe ; mais, devant des satellites, toujours prêts à vous égorger, quel moyen de faire entendre des conseils équitables ? Tout tremble et se tait. Les puissances elles-mêmes, qui seules pourraient mettre un frein aux déchirements de cette détestable république, la redoutent et n'osent l'attaquer. Il n'y a que l'Angleterre qui fasse des efforts pour terrasser ce monstre. Si elle y parvient, on pourra dire qu'elle a rendu le plus grand service au genre humain, car ces infâmes Jacobins n'aspirent à rien moins qu'à renverser tous les trônes, à bouleverser la société et à en détruire tous les biens. On espère que les puissances du nord vont s'entendre pour les combattre ; si cela est, les choses pourront bien changer de face, Dieu le veuille ! Puisse sa

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 111-112.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 515 sq.

(3) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C., 1911, p. 74-75.

justice être satisfaite et nous pardonner (1) ! » *Finis coronat opus* : on souscrit au Canada pour aider l'Angleterre à lutter contre la France (2) !

Ainsi donc, tous sont d'accord contre la Révolution : clergé, noblesse, peuple. Et, comme le font les plateaux d'une balance, tandis que la France descend dans l'estime des Canadiens parce qu'elle est révolutionnaire, l'Angleterre monte au contraire parce qu'elle combat les principes de 1789. Tournant décisif dans l'histoire de l'âme canadienne, et dont nous retrouverons les traces de nos jours encore !

La Révolution, cependant, est finie. Napoléon est au pouvoir. Les Canadiens vont-ils changer d'attitude ? Pas le moins du monde, et voici pourquoi. D'abord, ils ignorent complètement la situation, n'ayant pas de journaux pour les renseigner. Le seul qui existe : *La Gazette de Québec*, parce qu'il est à la solde du gouvernement anglais, les abreuve naturellement des nouvelles les plus fantastiques. Voici un échantillon de ce qu'il servait à ses lecteurs, le 23 août 1804 : « Un bel empire militaire, arbitraire et héréditaire, vient d'être formé sur les ruines de la République, en faveur d'un Corse et d'une Martiniquaise !... Une vieille Colombine, rebut de tous les Paillasses de la révolution, est chargée du soin de l'hérédité de cette nouvelle dynastie, dans laquelle figurent déjà avec éclat des pendus... des Musulmans... des danseuses d'opéra... des servantes de cabaret... des voleurs... race qui va se confondre désormais sur les almanachs de cour avec la race de Hesse, de Nassau, etc. (3) » Autre exemple. La bataille d'Austerlitz est connue au Canada en mars 1806. Or, le passage suivant d'une lettre écrite à ce moment par un Canadien, nous donne une idée de la façon dont cet événement fut raconté aux habitants : « Nous sommes tous transportés de joie sur l'idée que Bonaparte a été fait prisonnier et que toute son armée s'est rendue (4). » Et il en est de même pour chaque victoire ! Les Canadiens instruits trouvaient étrange, évidemment, que ce souverain toujours battu tienne tête malgré tout à ses adversaires. Aussi, Sulte dit que « deux députés ne pouvaient se regarder sans rire (5). » Mais le peuple se laissait plus facilement prendre à ces mensonges, et on ne saurait, après cela, s'étonner que les Canadiens de l'époque aient eu quelques idées inexactes sur Napoléon !

Il y a une autre raison qui explique l'antipathie des Canadiens envers l'Empereur : à leurs yeux, il est le continuateur de la Révolution. Enfin, ils le détestent à cause de son despotisme, le considérant comme un tyran, ennemi de toutes les libertés, et ne voudraient pour rien au monde être ses sujets. On l'appelle le « chef sans loi de la France », « l'injuste dominateur de l'Europe (6) », « le fléau de

(1) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C., 1911, p. 71.

(2) *Ibid.*, p. 80.

(3) *Ibid.*, p. 83-84.

(4) *Ibid.*, p. 98.

(5) SULTE, *Hist. des Canadiens français*, t. VIII, p. 67.

(6) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 215.

l'Europe (1) », « le dévastateur (2) », « l'insatiable conquérant (3) », « l'usurpateur (4) », « le perturbateur de l'Europe (5). » Certains servent même contre lui dans l'armée anglaise (6).

Les Canadiens français qui aiment à rimer, composèrent plusieurs pièces de vers contre Napoléon. La suivante fut publiée dans *Le Canadien* du 24 septembre 1808. Nous ne citons que la première strophe ; elle suffira à donner une idée des sentiments de l'auteur. La masse des habitants, sans nul doute, pensait comme lui.

« Suppôt de l'affreuse Bellone,
Dont la fureur arme le bras,
Napoléon ! dans les combats,
Tout marche quand ta voix l'ordonne ;
Tyran des malheureux mortels,
Pour toi l'on dresse des autels,
Et rien n'arrête ta carrière ;
Mais de l'Europe le fléau,
Veux-tu donc de la terre entière,
Ne faire qu'un vaste tombeau (7) ! »

Durant toute la Révolution et le règne de Napoléon, la France est donc très mal vue des Canadiens, et Chapman a bien exprimé leur état d'esprit dans ces quelques vers :

« ...Quatre vingt treize avec ses hécatombes,
La guillotine ouvrant un million de tombes,
Dans un sol tout souillé des plus honteux excès,
Les crimes couronnés par la main de la Force,
Depuis l'affreux Marat jusqu'à l'ogre de Corse,
Nous avaient détachés de l'étendard français.

Et nous n'évoquions plus notre mère envolée.
La nation naissante, à jamais consolée,
Cherchait à conquérir l'amour de son vainqueur.
La France était pour elle un instant effacée ;
Et si parfois son nom traversait sa pensée,
Il y ressuscitait une vague rancœur (8). »

1814 ! La fin approche ! Un poète écrit :

« Ci-gît Napoléon premier
Dieu veuille qu'il soit le dernier (9) ! »

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. III, p. 86.

(2) *Ibid.*, p. 102.

(3) *Ibid.*, p. 106.

(4) *Ibid.*, p. 122.

(5) *Ibid.*, p. 125.

(6) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C., 1911, p. 112-113.

(7) *Ibid.*, p. 111.

(8) CHAPMAN, *Les Aspirations*, p. 74.

(9) CAMILLE ROY, *Étude sur l'hist. de la litt. canadienne*, 1800-1820, M. S. R. C., 1905, p. 106.

Mgr Plessis annonce en ces termes la défaite de l'Empereur : « La voilà enfin terminée... cette guerre si longue, si meurtrière, si opiniâtre, qui, depuis plus de vingt et un ans, divisait les deux plus belles nations de l'Europe. Fruit lamentable d'une révolution régicide, elle fut déclarée peu de semaines après un attentat qui devait, hélas ! coûter bien du sang et des larmes à la France. Ce royaume, victime malheureuse d'une cabale prétendue philosophique, se vit successivement arracher ses lois, sa liberté, ses alliés, ses princes, ses autels, ses prêtres, ses enfants, sans oser ouvrir la bouche pour se plaindre, tant était impérieux le terrorisme qui en maîtrisait les habitants asservis. D'abord livrés aux horreurs de l'anarchie, puis écrasés par un sceptre de fer, ils furent le jouet de tous ceux qui voulurent les dominer, se trouvèrent, sans l'avoir prévu, ennemis de toute l'Europe, contraints de se prêter aux mesures les plus violentes, et aux guerres les plus injustes, aux plus criantes invasions. Tel est... le sort d'une nation subjuguée par des maîtres qui méconnaissent Dieu et abandonnent les sentiers de la justice pour se livrer à l'orgueil de leurs propres lumières ; telles sont les conséquences inévitables de cette multiplicité de livres impies et sacrilèges, qui depuis cinquante ans inondaient la France (1). »

En 1815, enfin, l'évêque de Québec se réjouit de la victoire définitive des Anglais, et s'écrie : « L'immortel Wellington, à la tête des braves troupes qu'il commandait, a défait complètement à Waterloo, le 13 juin dernier, l'armée formidable commandée par l'usurpateur en personne (2). » Il ordonne en outre un *Te Deum* pour célébrer cet heureux événement (3).

Quelques remarques, cependant, sont indispensables. Les Canadiens ont détesté Napoléon, voilà ce qui ressort des faits précédents, et nous avons dit pourquoi. Il y eut toutefois, chez eux, une évolution dans leurs sentiments à l'égard de l'Empereur. Trois causes principales entraînèrent ce changement d'attitude. Lorsqu'ils eurent connaissance du Concordat, lorsqu'ils surent que Napoléon, se séparant de la Révolution, avait constitué un empire et rétabli le catholicisme, leurs préventions tombèrent. Aussi, tandis que le clergé et le peuple célébrèrent Aboukir, la victoire de Trafalgar fut surtout fêtée par les officiels. En 1799, on avait composé beaucoup de chants satiriques, et il y avait eu des sermons pour la circonstance ; en 1806, il y eut des banquets, des toasts, etc., mais, d'une manière générale, le peuple ne prit guère part à ces manifestations (4). Une deuxième raison poussa plus tard les Canadiens à se réjouir des succès de Napoléon. La France, sous Louis XV et même sous la Révolution, avait été ou bien humiliée par ses défaites, ou bien mal considérée dans l'univers. Avec Napoléon, au contraire, elle connut l'ivresse des grandes victoires et un prestige presque sans égal. Les

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. III, p. 121.

(2) *Ibid.*, p. 126.

(3) *Ibid.*

(4) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C., 1911, p. 114.

Canadiens, dès lors, redressent fièrement la tête et ne se montrent plus honteux d'être de race française (1). Enfin, aimant toujours la vieille mère-patrie, ils ne sont pas fâchés que Napoléon ait tenu en échec si longtemps la puissante Angleterre, contre laquelle leurs pères s'étaient battus, et qui ne leur inspire aucune affection. Rien d'étonnant, par suite, à ce que, même de nos jours, le vainqueur d'Austerlitz soit encore si admiré parmi le peuple, et que tant d'enfants portent dans la province de Québec le prénom de Napoléon.

Le second Empire fut d'abord bien vu au Canada, tant que Napoléon favorisa le Pape, mais lorsqu'il eut conseillé au Souverain Pontife, en 1859, d'abandonner ses États, un revirement se produisit (2). La publication, en 1863, du livre de Renan : *La vie de Jésus*, provoqua de la part du clergé, une circulaire qualifiant l'ouvrage d'« horrible roman », reprochant à notre gouvernement les honneurs rendus à son auteur, ainsi que de l'avoir « engraisé de l'argent des contribuables », au public français, enfin, de n'avoir pas protesté contre un tel livre (3).

Toujours progressant chronologiquement, il nous faut maintenant étudier les sentiments des Canadiens français envers nous après 1870. Que pense, tout d'abord, Crémazie de la troisième République ? Naturellement, il n'aime pas le régime lui-même. La République, d'après lui, compte à sa tête trop d'avocats qui nous servent des quantités de clichés rebattus et de lieux communs, donnent au peuple, non pas la liberté promise, mais une apparence de liberté (4). Gambetta est, à son avis, l'un de ces avocats, et « vendrait son père pour faire une belle phrase (5). » Quant au peuple, il le juge très sévèrement, et déclare qu'il est « pourri (6). » « Sans croyances religieuses, dit-il, sans principes politiques arrêtés, n'ayant plus le respect ni de la famille ni de la femme, ayant abusé de toutes les jouissances matérielles pendant les vingt années de l'Empire, qui fut une époque de bien être et de richesses inconnus jusque-là dans le pays, les Français ont perdu tout ce qui fait la force et l'honneur d'un peuple, tout, jusqu'à l'amour de la patrie (7). » Et quelques pages plus loin, après avoir parlé des doctrines qu'il déclare pernicieuses, de Comte, de Littré, etc., il ajoute : « Comme tous les Parisiens enfermés pendant le siège, j'ai cru au patriotisme de la province, à la levée en masse de la nation. Je me représentais les paysans cachés derrière les haies, faisant la chasse aux Prussiens, comme sous Napoléon I^{er} les Espagnols la faisaient aux Français. Je croyais à la France chevaleresque de nos pères. Hélas ! Quelle était mon erreur ! Au lieu de cette grande nation qui tient une si large place dans les annales de l'histoire, il n'y a plus aujourd'hui qu'une agglomération

(1) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C., 1911, p. 113.

(2) *Mandements des évêques de Montréal*, t. IV, p. 64.

(3) *Ibid.*, p. 406 et 410.

(4) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 320-321.

(5) *Ibid.*, p. 399.

(6) *Ibid.*, p. 508.

(7) *Ibid.*, p. 508-509.

mération d'hommes sans principes, sans mœurs, sans foi et sans dignité (1). »

Ainsi s'exprime un homme qui vit parmi nous, qui devrait bien nous connaître. Que peuvent, dès lors, penser de la France ceux qui en sont si loin, qui n'y sont jamais allés ! Si l'on se rappelle ce que nous avons dit, à savoir que les Canadiens français se sont détournés de la France après la Révolution, surtout à cause de notre politique antireligieuse, on doit naturellement comprendre à l'instant ce qu'ils ont pensé de nous sous la troisième République. A ce moment, ils avaient pour ainsi dire oublié l'abandon de la France, la Révolution elle-même, la tyrannie de Napoléon. Mais l'école laïque, la séparation des Églises et de l'État, la suppression des relations entre la France et le Vatican, voilà ce qui, alors, les a peiné et les a rendus furieux contre nous. Non seulement le clergé, mais la majorité des journalistes, des écrivains, a crié bien haut notre décadence, et proclamé que le Canada, s'il voulait éviter la contamination, devait s'isoler de nous. Par là, il faut entendre qu'on conseillait aux Canadiens de ne plus venir en France, de ne pas lire nos revues et nos livres, de s'opposer à tout ce qui pouvait communiquer au peuple notre esprit déclaré révolutionnaire, immoral et athée, ce que M. Bourassa a appelé : « l'esprit satanique de la Révolution et du laïcisme (2). » Pour renforcer le zèle religieux de leurs fidèles, et pour leur ôter l'envie de nous imiter, le clergé donnait à cette époque la France en exemple, montrant quelles conséquences dérivent de l'abandon de la foi. Suivant la très juste expression de M. Arnould, il se servait de nous « tout comme les Spartiates se servaient des Iotes (3). » La haine était surtout très vive contre certains de nos hommes politiques, et on peut affirmer sans crainte d'être contredit, que, sur les bords du Saint-Laurent, Jules Ferry, Combes, Jaurès, Viviani et Clémenceau, pour ne citer que quelques noms, étaient absolument exécrés. On redoute même le clergé français comme trop libéral, et les Canadiens, supprimant le séminaire de Rome, commun avec les Français, ont désormais leur séminaire pour eux seuls.

Éclairons ces données générales par quelques textes. M. Châpau dit dans un discours, en 1883 : « Au lieu de la majestueuse unité qui faisait autrefois l'honneur et la force de l'esprit français, l'intelligence nationale s'est trouvée fractionnée en vingt écoles différentes qui se sont déclaré la guerre. La discussion sans frein a effacé jusqu'aux derniers vestiges des doctrines et des principes sans lesquels aucune société ne peut vivre. On a ruiné le respect, détruit l'autorité, abaissé la justice, menacé la propriété, attaqué la famille, affaibli jusqu'au sentiment sacré du patriotisme. Les hommes d'État, dirigeant le pays à l'aventure, se sont épuisés en tâtonnements stériles. Et, chose inouïe dans l'histoire des peuples,

(1) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 511.

(2) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 59.

(3) ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, p. 136.

on a vu se succéder trois révolutions en quarante ans. Quelle a donc été la cause de cette universelle et douloureuse décadence ? Ah ! Messieurs, la cause ça été la soi-disant éducation progressiste, l'éducation antichrétienne. C'est elle qui a semé la division dans les esprits, et la discorde dans les cœurs. C'est elle qui a allumé dans les âmes le sombre feu des passions communistes et des haines sociales. C'est elle qui a soulevé le pauvre contre le riche, l'ouvrier contre le patron, le serviteur contre le maître, le gouverné contre le gouvernement. C'est elle qui a donné naissance à cette masse d'œuvres malsaines qui inoculent au peuple le virus révolutionnaire. C'est elle qui, avec ses doctrines pernicieuses, ou plutôt avec sa destruction de toute doctrine, a désorganisé la nation française et l'a conduite à ses plus grands désastres. Voilà les exploits de l'éducation athée, voilà ce qu'elle a fait en France et ce qu'elle ferait ici, si nous lui donnions accès au milieu de nous dans un jour de démence ou d'apostasie nationales (1). »

En 1893, le même auteur décrivait ainsi l'état politique de notre pays : « Un seul mot peut résumer parfaitement l'état politique de la France à l'heure où je vous parle : c'est le chaos, c'est-à-dire la confusion universelle, confusion dans les idées, confusion dans les doctrines, confusion dans les mœurs, confusion dans les partis. Voilà le triste spectacle qu'offre en ce moment notre ancienne mère patrie. Vingt ans de règne franc-maçonnique, vingt ans de domination jacobine, vingt ans de luttes intestines, de persécution religieuse, de crimes contre la conscience humaine, d'entreprises contre les libertés les plus sacrées, d'attentats contre la famille, ont abouti à une crise sociale et politique dont gémissent tous ceux qui se souviennent des splendeurs et des gloires dont les siècles avaient couronné le front de la noble France, splendeurs et gloires qui, dans l'histoire du monde, nous la faisaient apparaître rayonnant d'un éclat immortel (2). »

M. Chapais disait enfin, en 1906 : « Voici des chefs de gouvernement qui s'acharnent à faire une nation athée, par conséquent sans frein et sans morale, car on sait ce que vaut la fameuse morale indépendante. C'est cette œuvre insensée, digne de toutes les exécractions et de tous les anathèmes, que ces misérables poursuivent aujourd'hui avec une fureur et une détermination vraiment sataniques (3). » En même temps, il se montrait douloureusement peiné du sort de la France : « Pauvre France, s'écriait-il, que fait-elle, où va-t-elle ? Nous l'aimons quand même, car son sang coule dans nos veines. Mais de quel amour anxieux et attristé ! de quelle tendresse découragée et défaillante (4) ! »

Laurier ne pensait pas différemment. En 1889, il dira que les Jésuites ont été expulsés de France « à la honte de la République

(1) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 1^{re} série, p. 121-122.

(2) *Ibid.*, p. 246.

(3) *Id.*, 2^e série, p. 198.

(4) *Ibid.*, p. 199.

française (1). » Il aura bien soin de déclarer que son libéralisme n'a rien de commun avec le nôtre ; il avouera même franchement : « Le jour qui a vu le Canada séparé de la France n'a pas été un mauvais jour pour les descendants des Français dans ce pays, parce que, sous la domination anglaise, ils ont joui de plus de liberté qu'ils n'en pouvaient espérer sous le régime français (2). » Tous les Canadiens français sont unanimes dans leurs jugements sur la France d'avant 1914. Le juge Routhier, à propos du remplacement sur nos monnaies de l'inscription : « Dieu protège la France », par : « Liberté, Égalité, Fraternité », commentait le fait en disant : « C'est enlever à Dieu un lourd fardeau (3) ! » Mgr Bruchési s'écriait en 1906 : « La pauvre France (4) ! » Et, pour terminer, donnons deux citations extraites de *La Vérité* de Québec. Ce journal publiait, en 1904, un article où se lisait ce qui suit : « Nous avouons bien franchement ne pas saisir la nécessité de développer les relations entre la France et le Canada (5). » Il en donnait la raison : « Si la capitale de la France est un foyer de science, elle est aussi, hélas ! un foyer de corruption et d'impiété (6). »

Le mal était donc grand durant ces quelques années qui ont précédé la guerre. Les Français qui connaissaient les sentiments des Canadiens, ceux qui allaient chez eux, constataient avec douleur qu'ils se détachaient de nous (7). M. Chapais enregistre le fait avec émotion : « Nous savons des cœurs blessés où lentement la rayonnante image [de la France] s'obscurcit et s'efface (8). » L'abbé Klein souhaitait à bon droit, en parlant de ces sentiments d'amertume à notre égard, de les voir disparaître au plus vite, car, disait-il, « s'ils duraient de trop longues années, c'en serait fini de l'amour des Canadiens pour le vieux pays. Peut-être, dans l'histoire, ils vénéreraient encore une France disparue, mais aux Français qui leur feraient visite, ils ne poseraient plus la question : Quelles nouvelles de chez nous ? Et si jamais des heures revenaient comme celles de la guerre prussienne, on ne verrait plus l'émotion s'emparer de chaque village dans la province de Québec, y susciter des souscriptions et des demandes d'engagements pour la France en péril (9). » Cette prédiction s'est en partie réalisée !

Telle était en gros la situation lorsque la guerre de 1914 éclata. Les Canadiens français s'enrôlèrent par amour pour la France, ainsi qu'il a été dit. Mais ces enrôlements auraient été un peu plus nombreux si les sentiments de la population avaient été autres à notre égard, si le clergé et le parti nationaliste n'avaient pas mené une

(1) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 280.

(2) *Ibid.*, p. 298.

(3) LIONNET, *Chez les Français du Canada*, p. 41-42.

(4) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XIV, p. 33.

(5) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 31.

(6) *Ibid.*, p. 37.

(7) F. KLEIN, *Au pays de la vie intense*, p. 73.

(8) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 199.

(9) F. KLEIN, *Au pays de la vie intense*, p. 74.

vive campagne dans le sens opposé. L'évêque de Montréal ne pouvait évidemment créer un grand enthousiasme envers la France, lorsqu'il disait au début de la guerre, faisant allusion à nous notamment : « Plusieurs peuples d'Europe ont très gravement péché, quoiqu'à des degrés divers, contre la vertu de religion et contre la vertu de justice. Ils ont attenté aux droits les plus sacrés de l'Église et de son chef. Ils ont porté sur ses biens une main sacrilège. Ils ont dispersé sur les routes de l'exil d'innocentes multitudes de moines et de vierges. Ils ont, tout en s'acharnant contre les petits et les humbles, favorisé chez les grands les malversations les plus scandaleuses. Ils ont fait main basse sur les plus légitimes libertés des nations. Ces crimes, tout à la fois individuels et sociaux, ne pouvaient rester impunis. Ils s'expiant effroyablement par le sang et par les larmes... Profitons nous mêmes... d'un si douloureux exemple (1).

Dans plusieurs cas, on s'opposa à envoyer des aumônes. Voici, par exemple, ce qu'écrivait un prêtre canadien français, le 20 novembre 1914 : « J'ai lu attentivement la circulaire que vous adressez à tous les curés de la Province, touchant les secours devant être apportés aux victimes françaises de la guerre. En réponse, je regrette de ne pouvoir répondre effectivement à votre demande, tant que nous n'aurons pas l'assurance que le comité chargé de la distribution des secours en France ne mettra pas l'affreuse condition pour les familles catholiques d'avoir à envoyer leurs enfants aux écoles de l'État, i. e. sans Dieu, maçonniques, si elles veulent avoir part aux dits secours. Je sais bien qu'il y a d'indicibles souffrances sur le sol français, mais elles pourraient être quelque peu restreintes si l'impiété d'un grand nombre de commandants militaires faisait taire leur esprit sectaire, en permettant aux soldats blessés d'être soignés dans les hôpitaux tenus par les sœurs. On maudit l'espion allemand pour le mal qu'il fait à la France, et on n'a pas un mot de blâme pour les Français qui espionnent leurs compatriotes catholiques. Dans votre circulaire, vous parlez de quelques dissentiments passagers entre la France et nous. Madame, entre la France officielle et nous, il y a, comme dirait je ne sais plus quel personnage éminent de France, il y a toute la question religieuse. Je sais bien que le gouvernement n'est pas la France, mais comme c'est le gouvernement qui préside aux distributions de secours, vous savez à quelles conditions pour les catholiques. Je crois que nous pourrions porter ailleurs nos sympathies effectives. Je suis de plus en plus convaincu que les catholiques de France seront les victimes de la tragédie qui se déroule en ce moment ; pour ma part, je ne veux pas être l'objet de la reconnaissance de la France qui nous remerciera en nous envoyant ses agents des loges pour nous déniaiser, comme ils disent si candide-ment (2). »

La lettre valait assurément la peine d'être citée en entier, car elle représente bien la mentalité d'une grande partie des Canadiens

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XV, p. 360-361.

(2) L. DE MONTIGNY, *La langue française au Canada*, p. 167-168.

à l'égard de la France pendant la dernière guerre. Mais cette page est modérée, se borne, en somme, à un refus sévèrement motivé, poli cependant. Le journal *La Croix* de Montréal, se signala, au contraire, par sa violence. En voici quelques échantillons : « Les Allemands, pour leur honte éternelle, ont massacré de petites victimes qui n'avaient pour toute défense que leur sourire et leur innocence... Les Français... vont-ils regretter ces chers disparus ? C'est douteux. Des enfants, chez eux, il y en a généralement trop !... Les enfants qui ne sont pas tués dans leur corps sont tués dans leur âme. Par des lois iniques et impies, on les empêche de gagner le Ciel en leur ôtant le moyen de connaître Dieu et de pratiquer la vertu qu'il récompense (1). » Par contre, ce journal exprime des sympathies pour la Bulgarie qui a déjoué les complots de la franc-maçonnerie (2), même pour l'Allemagne et l'Autriche. « Les Allemands... ont, il est vrai, mis à mort et emmené en captivité des vieillards et des femmes... (3) », écrit-il. Cet *il est vrai*, ne manque pas de saveur ! Et ceci encore : « N'en déplaise à une certaine presse exaltée qui, sous le manteau du patriotisme, cache la vérité et montre l'erreur, l'Église en Autriche et même en Allemagne, voit ses œuvres grandir et fleurir merveilleusement (4). » Les quelques précédents suffisent à montrer le ton général des articles. Reconnaissons cependant, en toute justice, que ni la Belgique, ni l'Italie, « l'instrument aveugle ou conscient des sectes antichrétiennes (5) », ni l'Angleterre, « responsable de la guerre (6) », ni enfin la Russie, ne sont mieux traitées. Mais nous avons gardé pour la fin le plus beau morceau. Parlant des cathédrales détruites, que la France, « nation vaniteuse, conserve comme des musées », l'auteur de l'article fait allusion à l'église Sainte-Geneviève de Paris, « d'où l'on a chassé Dieu pour en faire un reliquaire (qu'on me pardonne le mot) de charognes, pour en faire un Panthéon de tous les cadavres de ceux qui furent l'essence de la pourriture morale de la France (7). » Il n'y a pas de raison, évidemment, pour laisser de côté un document comme celui-là, puisqu'il appartient à l'histoire, mais un tel excès de langage, une si grande grossièreté, et, disons le mot, une semblable aberration, laissent quelque peu rêveur.

Hâtons nous, d'ailleurs, de signaler qu'il s'agit là d'une feuille de troisième ou quatrième ordre, et d'une exception, qu'aucun autre journal, croyons-nous, n'a publié des abominations de ce genre, que quantité de Canadiens ont, comme nous en avons vu plusieurs exemples, manifesté en maintes occasions leur sympathie et leur attachement à la France, ou, du moins, ont gardé

(1) *La Croix*, Montréal, 13 mars 1915, L. DE MONTIGNY, *La langue française au Canada*, p. 159.

(2) *La Croix*, Montréal, 9 octobre, 1915, *Ibid.*, p. 161.

(3) *La Croix*, Montréal, 13 mars 1915, *Ibid.*

(4) *La Croix*, Montréal, 29 août 1914, *Ibid.*

(5) *La Croix*, Montréal, 19 décembre 1914, *Ibid.*, p. 160.

(6) *La Croix*, Montréal, 5 décembre 1914, *Ibid.*, p. 159.

(7) *La Croix*, Montréal, 13 mars 1915, *Ibid.*,

un silence, sinon approbateur, toutefois plus digne. M. Louvigny de Montigny, auquel nous avons emprunté les citations ci-dessus, les traite de « vilénies », de « trahiseries », qualifie cette prose de « vipérine », et déclare qu'elle n'inspire que de la « répulsion (1). » Et combien pourrait-on citer de prêtres qui, du haut de la chaire même, ont combattu cette idée étrange que la France devait être punie, ou ont demandé à leurs fidèles de prier pour la victoire des alliés. M. Thomas Chapais, enfin, malgré ses critiques antérieures, n'hésitait pas à déclarer durant la guerre : « Nous ne sommes pas de ceux qui, hochant la tête, s'en vont répétant : Voyez vous, il faut que la France soit châtiée, elle a été la nation prévaricatrice, elle s'est écartée des voies droites, et la verge de fer doit flageller ses défaillances. Non, non, nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être de ceux-là, trop nombreux parmi nous (2). »

C'est assez dire, par conséquent, qu'à cette période délicate pour eux, les Canadiens français ont nettement différé d'opinion envers la France. Les uns ont continué à lui en vouloir, d'autres ont changé d'avis, momentanément du moins, d'autres, enfin, sont restés indécis, complications qui, après toutes celles déjà vues, contribuent encore à rendre leur mentalité comme fuyante et presque insaisissable. De même, en effet, que l'opinion des habitants se modifia un peu lorsqu'ils apprirent les changements survenus en France sous le règne de Napoléon I^{er}, de même les sentiments d'un certain nombre de Canadiens évoluèrent à la suite de la guerre. Ils s'aperçurent, d'abord, qu'ils s'étaient trompés, ou plutôt qu'on les avait trompés, qu'on leur avait *bourré le crâne*, oserons-nous dire. Même un homme comme M. Bourassa, qui nous connaissait admirablement, ne put s'empêcher d'admirer l'« expression extraordinaire de calme, de dignité, de résolution » dont la France fit preuve durant la mobilisation (3). Et que dire de l'influence exercée par l'héroïsme de nos soldats, le sublime sacrifice des mères, les dévouements incomparables suscités, la volonté de vivre du peuple tout entier ! Les Canadiens comprirent que la France n'était pas cette nation dégénérée, sans courage, sans vertu, dont on leur avait parlé, que tous les Français n'étaient pas des pornographes et des noceurs. Ils ont, en outre, cru voir chez nous un réveil du sentiment religieux, et rien assurément ne pouvait contribuer davantage à les rapprocher de la France, à diminuer, du moins, leurs préventions à notre égard. Enfin, le prestige dont jouit aujourd'hui notre pays dans le monde, a joué le même rôle que notre relèvement à l'époque de Napoléon. Il les a grandis, les a élevés dans l'opinion publique, les a fait davantage respecter. De nouveau, ils osent se montrer fiers de leurs origines, et, au point de vue pratique, ils doivent forcément profiter de l'essor de la pensée française dans l'univers à la suite de notre victoire.

(1) L. DE MONTIGNY, *La langue française au Canada*, p. 161.

(2) CHAPAIS, *A travers les faits et les œuvres*, Revue canadienne, avril 1916, p. 370.

(3) H. BOURASSA, *Le Pape arbitre de la paix*, p. 5.

Sans vouloir exagérer la portée de celle-ci, elle a eu néanmoins comme conséquence, de renverser la proportion de ceux qui nous restent attachés et de ceux qui persistent à nous considérer comme dangereux. Ces derniers, avant la guerre, constituaient la majorité ; il semble bien maintenant qu'au contraire ce sont les premiers qui forment le groupe le plus important. Tandis que certains continuent, par conséquent, à vouloir mettre entre les Canadiens et nous des barrières qui les préservent de nos idées, de l'« influence démoralisatrice de la France laïcisée », comme le dit M. Bourassa (1) qu'on peut ranger dans cette catégorie, la plupart sont aujourd'hui en faveur de relations de plus en plus étroites avec la France, d'où l'accueil enthousiaste fait aux différentes missions envoyées au Canada par notre gouvernement, d'où les trains-expositions, la maison canadienne de Paris, le nombre croissant de bourses offertes aux jeunes gens par la province de Québec pour compléter leurs études en France, une intercommunication allant sans cesse en se développant entre les deux pays.

Il ne nous reste plus maintenant qu'un problème à élucider, mais il est capital, car seule sa solution permettra une conclusion définitive et parfaitement claire. Ce problème est le suivant : les Canadiens veulent-ils redevenir français ? Remarquons, d'abord, qu'à certains points de vue, la chose serait impraticable. Jamais l'Angleterre ne le leur permettrait, les États-Unis même s'y opposeraient formellement. Les Canadiens y trouveraient-ils, d'ailleurs, des avantages ? Nous ne le pensons pas. Ou ils resteront comme ils sont, ou, s'ils changent, ils adopteront un autre parti dont nous aurons à parler plus tard. Pour le moment donc, il s'agit seulement de savoir s'ils ont, depuis 1763, manifesté l'intention d'être rattachés à la France. Avant 1774, ils seraient volontiers redevenus français, si une occasion favorable s'était présentée ; après l'octroi, cette même année, d'une constitution libérale, ce désir devient de moins en moins vif ; après la révolution de 1789, et avoir acquis ultérieurement la conviction que la France restera fidèle aux nouveaux principes posés, leurs sentiments ne font plus aucun doute.

Il existe bien un mémoire du 1^{er} mars 1805 intitulé : *Les habitants du Canada à Sa Majesté l'Empereur Napoléon Premier*, lui demandant de s'emparer de leur pays. Mais il n'est revêtu que de quatre ou cinq signatures (2). Le gouverneur Craig, d'autre part, écrivait, il est vrai, en 1808 : « Ils sont encore Français de cœur. Quoiqu'ils ne nient pas les avantages dont ils jouissent, cependant il n'y aurait pas cinquante voix dissidentes si la proposition leur était faite de retourner sous la domination française (3). » Il était fort mal renseigné, et leur opinion, depuis lors, est trop nette pour laisser place même à la moindre hésitation.

En effet, le journal *Le Canadien* publiait, en 1806, un article

(1) *Le Devoir*, 6 octobre 1923.

(2) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C., 1911, p. 116-117.

(3) *Ibid.*, p. 107.

dans lequel on relève ce passage : « La génération qui vivait au temps de la conquête, peut être supposée avoir gardé quelque partialité pour la vieille France, sous l'ancien régime. Mais cette génération est presque éteinte, et celle qui s'élève maintenant est composée presque entièrement de sujets nés anglais. Si l'honneur, la reconnaissance et même la crainte ne suffisaient pas à les tenir loyaux, l'intérêt le ferait. Il n'est pas concevable qu'un peuple, dans de pareilles circonstances, abandonnerait la distinction orgueilleuse de sujet anglais pour devenir les esclaves d'un despote cruel et sans principes. Ils connaissent bien quelles seraient les conséquences si ce pays tombait sous le joug de la France. La paix et l'abondance seraient bientôt remplacées par la disette et l'oppression. Le Corse, léger de main, les chasserait bientôt de leurs demeures et s'emparerait de tous leurs biens (1). » L'auteur de l'article exagère quelque peu ; mais admettons que le caporalisme napoléonien n'ait pas tenté les Canadiens ; cela se conçoit sans peine.

Toutefois, même au moment où ils traversent une terrible crise, où ils sont ameutés contre le régime anglais, leurs idées ne changent pas, et voilà qui est bien caractéristique ! Dans une lettre du 29 avril 1838, Lafontaine écrivait en effet : « Il est absurde de penser que nous puissions avoir envie de redevenir colonie française. Une telle idée ferait soulever les Canadiens en masse (2). »

Laurier, en 1889, est non moins catégorique : « Si j'avais le choix de revenir à l'allégeance française, je n'y consentirais jamais. En parlant ainsi, je n'exprime pas seulement mes propres sentiments, mais je me fais l'écho des sentiments de tous mes compatriotes... Si aujourd'hui une consultation populaire avait lieu dans la province de Québec et dans tout le Canada, pour décider entre l'allégeance à l'Angleterre et l'allégeance à la France, il n'y aurait pas un seul vote en faveur du retour à l'allégeance française. Nous voulons rester sujets anglais (3). » « Comme Canadien, écrivait d'autre part M. Bourassa en 1902, je dis qu'il est absurde de perdre notre temps à manifester des regrets stériles et des aspirations irréalisables (4). » M. Chapais est très net, lui aussi : « Quand nous disons que nous sommes français, nous voulons dire simplement que nous entendons conserver notre langue, nos traditions, notre caractère national, et non pas que nous aspirons à renouer le lien politique que la main de Dieu a rompu en 1763 (5). » Le sénateur Belcourt déclarait, enfin, durant la guerre, que les Canadiens français ne voudraient pas un seul instant songer à redevenir français (6).

Ainsi donc, ils ne désirent pas plus être rattachés à la France que l'Américain à l'Angleterre, et on doit leur savoir gré d'exprimer souvent leur opinion à ce sujet avec une telle franchise, même

(1) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C., 1911, p. 100-101.

(2) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 162.

(3) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 281-282.

(4) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 13.

(5) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 140.

(6) BELCOURT, *Discours au Sénat prononcé le 3 août 1917*.

en notre présence. Bien ignorant et bien sot celui qui s'en formaliserait ! Si bizarre que cela puisse paraître de prime abord à certains de nos compatriotes, nous osons dire que les Canadiens français ont raison et qu'il en est beaucoup mieux ainsi. E. de Nevers l'avait bien compris : « Je me dis quelquefois, a-t-il écrit, que si nous redevenions, pour une seule année, colonie française, nous serions bientôt à couteaux tirés avec nos cousins de France que nous aimons fort cependant et dont nous sommes excessivement fiers. Combien il y aurait de vanités froissées, de susceptibilités blessées (1) ! » Ce n'est pas une idée nouvelle, et Rameau, quoique Français, n'était pas partisan, non plus, de cette idée d'un retour à la France, à cause des mésintelligences qui ne manqueraient pas de s'élever entre les deux nations. Il disait : « Les grands parents ne doivent pas être vus de trop près, non plus que les grands hommes, dont le meilleur recèle encore trop de misères humaines (2). » Quand M. Bourassa, d'autre part, prétend que « les Canadiens français... n'endureraient pas vingt quatre heures les tracasseries de la bureaucratie française (3) », il a, certes, parfaitement raison. Mais le principal motif qui, selon nous, ne rend pas désirable un rattachement de la province de Québec à la France, c'est que ses idées et les nôtres sont aujourd'hui trop différentes. A peine redevenus français, les Canadiens regretteraient amèrement leur changement de nationalité, et se trouveraient entraînés à une rupture aussi retentissante que néfaste pour eux comme pour nous. A l'impossibilité matérielle que nous signalions tout à l'heure, se joint donc une impossibilité morale. Restons comme nous sommes, et ainsi nous pouvons demeurer bons amis !

Nous voici maintenant en mesure de conclure. Les Canadiens français aiment la France d'un amour profond et durable, en dépit de tout ce qui a pu contribuer à les séparer de nous matériellement et moralement, voilà un fait positif, indiscutable. D'autre part, nous avons vu les restrictions, les réserves faites à notre égard. Dans leur amour, il y a un gros *mais*. Entre la France et le Canada existe, sans discussion possible également, un fossé constitué principalement par la question religieuse. Allons cependant jusqu'au bout de notre pensée. Supposons maintenant que la France redevenne la nation catholique qu'elle fut jadis, ou que les Canadiens français, leur foi religieuse diminuant, en viennent à partager les idées de nos partis les plus avancés, essaieraient-ils de redevenir français ? Nous répondons non sans hésiter, et la suite de cet ouvrage montrera clairement pourquoi. Pour saisir intégralement leurs sentiments à l'égard de la France, il est, en effet, absolument indispensable de connaître ce qu'ils pensent de l'Angleterre. Tel va être l'objet du chapitre suivant.

(1) E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, p. 337.

(2) RAMEAU, *La France aux colonies*, p. 246.

(3) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 77.

CHAPITRE II

Les Sentiments envers l'Angleterre

Question aussi complexe que la précédente. — Les Canadiens français n'aiment pas l'Angleterre. — Opinion erronée de Laurier. — Caractères de cette antipathie. — Ancienne. — Profonde. — Réciproque. — Tenace. — Presque instinctive. — Ses principales causes. — Vieille rivalité de la France et de l'Angleterre. — Lutttes entre les deux nations sur le continent américain. — La dispersion des Acadiens en 1755. — Les Canadiens ont été vaincus par les Anglais. — Différence de race et de religion. — Attitude des Anglais à leur égard. — Pas de fréquentation. — Ils feignent de les ignorer. — Affectent de considérer les Canadiens comme des étrangers et des inférieurs. — Accusations diverses qu'ils portent contre eux. — Cause capitale de cette antipathie : conduite des Anglais dans l'administration du pays. — En politique. — Au point de vue religieux, des lois, de la langue, des places. — But poursuivi par les Anglais : les absorber, les faire disparaître moralement, les angliciser. — Restrictions. — Distinction des Anglais en deux catégories. — Certains ont été haineux et fanatiques. — Ce qu'ils étaient. — Opinion de plusieurs Anglais à cet égard. — Ceux qui sont favorables aux Canadiens français. — Exemples empruntés à diverses époques. — Pas de despotisme de la part du gouvernement anglais. — D'où les sentiments suivants chez les Canadiens : haine envers ceux qui les ont persécutés, affection pour ceux qui leur ont été favorables. — Attitude à l'égard des souverains anglais et des gouverneurs qui leur furent sympathiques. — D'une manière générale, sont attachés à l'Angleterre, non par le cœur, mais par la raison. — Rôle de l'intérêt et surtout de la reconnaissance. — Preuves. — De quoi les Canadiens français sont reconnaissants envers l'Angleterre. — Leur satisfaction. — Leur admiration pour les institutions anglaises. — Leur orgueil d'être anglais. — Préfèrent le régime britannique au régime français. — Pas d'anglophobie. — Preuves. — Attitude des Canadiens envers les Anglais de la province de Québec. — Opinion de Canadiens anglais

à ce sujet. — Loyalisme envers l'Angleterre. — Distinction entre l'attitude des classes dirigeantes et celle du peuple. — Conclusion. — Comparaison de M^{me} Bentzon. — Que sera l'avenir ? — Ni union, ni fusion possibles.

L'attitude des Canadiens français à l'égard de l'Angleterre, est encore plus complexe peut-être qu'envers la France, et nous allons donc être obligé d'avoir recours, une fois de plus, à des subtilités et à des distinctions, si nous voulons la bien comprendre, en saisir le fond, et ne pas nous contenter d'une connaissance superficielle.

De même qu'il est hors de doute que les Canadiens aiment la France, il est non moins certain qu'ils n'aiment pas l'Angleterre. Le peuple, qui toujours dissimule peu, traduit fidèlement les tendances, les sentiments et les idées de la nation à laquelle il appartient, forme au surplus la presque totalité de la population canadienne, déteste cordialement ceux qu'il appelle « les Anglas », et ne se gêne nullement pour proclamer son aversion. L'élite et le clergé, dont l'état d'âme est infiniment plus complexe, expriment leur antipathie moins ouvertement, et, chez eux, elle se trouve atténuée par une connaissance plus approfondie de la situation passée et présente ; toutefois, ils n'éprouvent pas, non plus, d'affection à l'égard des Anglo-Saxons, et leurs sentiments se révèlent souvent dans la manière dont ils parlent de « l'Anglais ». Il faudrait donc bien se garder de prendre au pied de la lettre, et de considérer comme exprimant les réelles dispositions des Canadiens français, ce passage d'un discours de Laurier prononcé à la Chambre des députés de Québec, en 1871, c'est-à-dire au début de sa carrière : « Nos pères, jadis, ont été ennemis ; ils se sont fait, durant des siècles, des guerres sanglantes. Nous, leurs descendants, réunis sous le même drapeau, nous n'aurons plus d'autres combats que ceux d'une généreuse émulation pour nous vaincre mutuellement dans le commerce, dans l'industrie, dans les sciences et les arts de la paix (1). » En 1897, à Paris, il exprimait la même idée : « Nous avons appris à respecter et à aimer ceux que jadis nous avons combattus, et à nous en faire respecter et aimer. Les vieilles inimitiés ont cessé, il n'y a plus de rivalité, il n'y a que de l'émulation (2). » Nous sommes là bien loin de la vérité, certes, et nous ne devons voir dans ces textes que l'optimisme naturel de l'homme politique qui consacra sa vie, sans aucun succès d'ailleurs, à rapprocher l'une de l'autre les deux principales races de son pays. Quel Canadien français aujourd'hui souscrirait à une semblable opinion ? L'échec des tentatives de Laurier prouve abondamment, au contraire, qu'il se trompait, que l'antipathie entre Canadiens français et Canadiens anglais est actuellement ce qu'elle était hier. C'est ce que nous allons nous efforcer de montrer dans le présent chapitre.

(1) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. LXXX.

(2) *Ibid.*, p. 33-34.

Cette antipathie présente les principaux caractères suivants : elle est fort ancienne, profonde et réciproque, d'où il résulte qu'elle est tenace et devenue comme instinctive. Ce qui va suivre expliquera clairement ces différents points.

D'où provient maintenant une telle aversion ? Les causes en sont nombreuses, et liées, pour la plupart, à ce que les hommes en général révèrent le plus, à ce que les Canadiens français, précisément, considèrent comme étant leurs biens les plus sacrés et les plus chers.

Tout d'abord, les Anglais furent jadis nos ennemis séculaires, et les ancêtres des Canadiens français ont éprouvé, par suite, à l'égard de nos voisins d'outre-Manche, exactement les mêmes sentiments qui ont animé nos pères. Ces sentiments, les colons les ont naturellement apportés avec eux au Canada, et les ont transmis à leurs descendants. En outre, les luttes continuelles que les habitants durent soutenir contre les troupes anglaises, soit dans les diverses guerres qui précédèrent celle de Sept ans, soit surtout pendant cette dernière, ne firent, bien entendu, qu'aviver la haine de part et d'autre.

Une autre cause qui, bien qu'impersonnelle, a encore contribué à augmenter cette antipathie des Canadiens, fut le traitement infligé à la population française de l'Acadie par les autorités anglaises, en 1755. Ceux des Acadiens qui se réfugièrent dans la province de Québec, firent naturellement le récit des souffrances endurées par eux et leurs compagnons. Le 15 février 1756, l'évêque de Québec annonçait, d'ailleurs, dans un mandement, la dispersion de ce peuple infortuné, descendant lui aussi des Français, et ressemblant à tous égards aux Canadiens. Ceux-ci n'ignorèrent donc rien de ce qui s'était passé. Or, voici comment Garneau raconte les faits : « Le 10 septembre fut le jour fixé pour l'embarquement à Grand-Pré. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais, lorsqu'il fallut dire le dernier adieu à leur patrie, pour aller vivre séparés, au milieu d'un peuple étranger, qui avait d'autres coutumes, d'autres mœurs, une autre langue, une autre religion, leur courage s'évanouit, et ils furent navrés de douleur. Au mépris de la foi jurée, et par un raffinement inouï de barbarie, les familles furent divisées et dispersées sur différents navires. Pour les embarquer, on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci refusèrent de marcher, réclamant l'exécution de la promesse qui leur avait été faite, qu'ils seraient embarqués avec leurs parents ; on fit avancer contre eux les soldats, la baïonnette abaissée. Le chemin, long d'un mille et demi depuis l'église jusqu'à la rivière de Gaspareaux, était bordé de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, encourageaient leurs maris, leurs pères, leurs fils, leurs frères, et leur adressaient leurs bénédictions. Cette lugubre procession défila lentement en priant et en chantant des cantiques. Les chefs de famille marchaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur certains bâtiments, les femmes et les enfants sur d'autres, pêle-mêle,

sans qu'on prît le moindre soin pour leur commodité. Il n'y a pas d'exemple, dans les temps modernes, d'un châtiment infligé à tout un peuple paisible et inoffensif avec autant de calcul, de sang-froid et de barbarie, que celui dont il est ici question (1). »

Lors de cet événement, tel fut, ou à peu près, le récit répandu dans la population canadienne française, et qui s'est transmis jusqu'à nos jours. On peut imaginer l'effet qu'il produisit dans les chaumières des bords du Saint-Laurent, l'indignation qu'il y provoqua, et comment, ainsi que de l'huile jetée sur du feu, il entretint une haine qui tendait déjà à se perpétuer. On trouve en effet, dans une poésie composée en 1837, les deux vers suivants qui prouvent ce que nous venons de dire :

« Un exemple doit nous instruire :
N'oubliez pas les Acadiens (2). »

Les Canadiens français n'ont surtout jamais pardonné à leurs ennemis de les avoir vaincus, et le souvenir de leur défaite est demeuré comme une atteinte cruelle à leur fierté, à leur esprit d'indépendance. C'est pourquoi ils disent toujours qu'ils ont été *cédés*, mais non *conquis*.

On a voulu voir également, dans cette aversion réciproque, une question de religion. La différence de croyances, chez ces deux peuples dont l'un est si profondément catholique et l'autre si foncièrement ennemi du catholicisme, a naturellement contribué beaucoup à les jeter l'un contre l'autre. Il est hors de doute que la religion, quand elle est différente, éloigne autant qu'elle rapproche, quand elle est identique. Mais il n'y a là qu'une vue insuffisante du problème ; celui-ci est plus compliqué, et la preuve indéniable de ce que nous avançons est que les Anglais protestants sont, au Canada, parfaitement d'accord avec les Irlandais catholiques, tandis qu'au contraire ces derniers se sont montrés en maintes occasions les plus redoutables adversaires des Canadiens français qui professent pourtant la même religion qu'eux.

Les Irlandais, en effet, soit dans les questions politiques, soit au sujet des problèmes scolaires, soit lorsque les Canadiens français ont lutté pour défendre leur langue, ont résolument pris parti contre eux, ou sont du moins restés spectateurs impassibles en présence des coups échangés. Les auteurs de *La race française en Amérique* ont écrit à ce propos : « Pour nous imposer la langue de leurs vainqueurs, nos frères irlandais, en beaucoup de diocèses où nous sommes la minorité, ont plus lutté qu'ils ne l'ont fait pour conquérir les protestants à la foi catholique. Il est douloureux de constater qu'ils se sont moins servi de la langue anglaise pour convertir les Anglais protestants à la religion catholique, qu'ils se sont servis de

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 147.

(2) HUSTON, *Répertoire national*, t. II, p. 4.

la religion catholique pour gagner les nôtres à la langue anglaise (1). » Le clergé catholique irlandais est souvent, en effet, nettement anglicisateur. M. Moore, parlant de Mgr Fallon, évêque irlandais auquel nous avons déjà fait allusion, va jusqu'à dire qu'on « peut [lui] attribuer une large part de la responsabilité de la croisade actuelle contre les revendications canadiennes françaises (2). » Quand le *Hamilton Times* écrivait, en septembre 1912 : « Si les Canadiens français étaient protestants, il n'y aurait pas de question française », il avait donc raison ; mais il aurait dû ajouter : ou s'ils étaient anglosaxons. Car, si les Canadiens, quoique catholiques, étaient anglosaxons comme les Irlandais, parlaient la même langue que leurs vainqueurs, avaient les mêmes mœurs, ce serait parfait, comme le prouve la situation des émigrés de la *Verte Erin* dans toute l'étendue du Dominion ; si, d'autre part, bien que français, ils étaient protestants, l'accord pourrait se faire également. C'est donc parce que Canadiens français et anglais sont à la fois différents de race et de religion que la mésentente persiste.

Enfin, les Anglais, soit par leur attitude, soit par leurs paroles ou leurs écrits, soit surtout dans leur administration du pays, achèveront d'éloigner d'eux les Canadiens français. Étudions ce point, lui aussi très important.

D'abord, les Canadiens anglais, pour la plupart, réduisent leurs relations avec eux au strict minimum. Même dans la province de Québec, les deux races forment deux groupes bien distincts : chacun reste de son côté. On ne se voit, on ne se parle, on ne se fréquente que dans de rares occasions, lorsqu'on ne peut faire autrement. On s'évite le plus possible, parce qu'on ne s'aime pas, parce que la mentalité, les idées, les goûts sont différents. Qui se ressemble s'assemble, dit le proverbe. La dissemblance des deux races les éloigne précisément l'une de l'autre. Les Canadiens français fréquenteraient peut-être assez volontiers les Anglais, mais ceux-ci n'y tiennent pas. Les premiers, de plus, par nécessité, parce qu'ils sont la minorité, connaissent les Anglo-Saxons fort bien. Ceux-ci, au contraire, la plupart du temps, ignorent tout de leurs compatriotes. L'anecdote suivante, qu'a racontée M. Moore, est bien caractéristique : « Peu de temps après son arrivée au Canada, le gouverneur général lord Grey causait à Ottawa avec un riche négociant anglo-canadien, et, à un moment donné, il lui demanda des nouvelles du sculpteur Philippe Hébert. Le marchand ne le connaissait même pas de nom. Vous ne connaissez pas Hébert, fit lord Grey avec stupefaction, mais c'est l'un des Canadiens les plus renommés du pays. Oh ! il est Canadien français, expliqua le commerçant, et nous les voyons si peu (3) ! » Peut-être étonnerait-on bon nombre de Canadiens anglais en leur disant que l'histoire de leur pays ne commence pas en 1763 ! La grande majorité d'entre eux commet sur les Cana-

(1) DESROSNIERS et FOURNET, *La race française en Amérique*, p. 287.

(2) MOORE, *The Clash*, traduction, p. 371.

(3) *Ibid.*, p. 444.

diens français les pires erreurs. Quand, dans l'Ontario par exemple, ils parlent des Québécois, ils les jugent d'après ceux que le hasard ou les circonstances ont pu mettre en leur présence : quelques ouvriers qu'il leur a été donné d'observer, ou des guides qui les ont accompagnés dans leurs excursions de chasse ou de pêche.

Ce qui blesse surtout les Canadiens français, c'est qu'on feigne de les ignorer, qu'on parle et agisse comme s'ils n'étaient pas là. A entendre beaucoup d'Ontariens, on pourrait croire qu'eux seuls occupent le Canada, et un étranger non averti qui ne visiterait que leur province, pourrait quitter le Canada sous l'impression que ce pays est uniquement anglais, sans avoir, du moins, jamais même entendu prononcer le mot de Canadien français. Ce n'est pas à dire, évidemment, que les Canadiens anglais ignorent, par exemple, certains hommes politiques du Canada français. Il est des noms qu'ils connaissent forcément, puisque les journaux les impriment sans cesse, puisqu'ils sont intimement liés à l'histoire présente de la nation, mais ils en parlent le moins possible, et, tout en reconnaissant la valeur de l'élite canadienne française, ils font autour d'elle une sorte de conspiration du silence. Les Canadiens français, à leurs yeux, ne font donc pas partie du pays, pour ainsi dire. Le journal le *Halmiton Spectator*, par exemple, écrivait méchamment, en 1901, à propos de la visite du duc d'York : « Son Altesse royale est arrivée dans la province de Québec ; dans quelques jours seulement elle verra le Canada (1). » Peut-on être plus blessant ? Et, quand on sait que les Canadiens français ont été ainsi traités maintes fois en étrangers, notamment par un homme tel que Sir Allan Mac Nab, en 1849 (2), on comprend leur indignation en présence d'un tel outrage. Étrangers, les Canadiens français ! Alors que ce sont eux qui ont découvert et colonisé le pays, qui ont fondé Québec un siècle et demi avant que les Anglais ne s'en emparent ! C'est là une insulte qui, assurément, ne sera pas oubliée de si tôt.

Ils l'oublieront d'autant moins que les Canadiens anglais affectent encore de les considérer comme des gens inférieurs, comme des sortes d'arriérés au point de vue mental, répandant souvent ces imputations que la plupart sont des métis, qu'ils sont, du moins, à peine instruits, parlent un patois qui n'a rien de commun avec le français, sont ennemis du progrès et dignes seulement de remplir des positions de second ordre. A ce propos, les Anglais n'ont cessé de répéter, à la suite d'Antony Trollope, qu'ils n'étaient bons qu'à faire des « scieurs de bois » et des « porteurs d'eau (3). » Lord Durham notait, dans son rapport de 1839, « l'irréparable infériorité de la race canadienne française », « dépourvue de sérieuses qualités », et jouissant d'une « civilisation arriérée (4). » En 1855, Sir Edmund Walker Head,

(1) CHAPAI, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 141 et 183.

(2) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, 2^e partie sq., p. 546.

(3) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 256 sq.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 696 et 698.

gouverneur général, prétendait, ou du moins laissait clairement entendre, à Hamilton, dans un discours, que les Canadiens français étaient d'une race inférieure (1). Cinq ans plus tard, Goldwin Smith, ancien professeur à l'Université de Toronto, allait jusqu'à dire d'eux : « Cette relique antédiluvienne de l'ancien régime, qui en a retenu toute l'inertie, toute la bigoterie, sans être littéralement d'aucune valeur pour le but que se propose la civilisation moderne (2). » Mac Carthy, un député, les accusait encore, en 1890, d'être une « race bâtarde (3). » De nos jours, il devient de plus en plus difficile, évidemment, de formuler les mêmes accusations, à cause des progrès étonnants réalisés par les Canadiens français : la vérité tôt ou tard finit par éclater. Beaucoup n'en continuent pas moins à penser de la même façon, et, si l'on n'ose plus guère écrire ou dire en public de pareilles choses, on ne se gêne pas pour les énoncer en petit comité.

Il est, d'ailleurs, d'autres reproches qui n'ont pas cessé d'être employés à leur égard et semblent fort graves en apparence, comme de s'être montrés déloyaux envers la Couronne, d'arborer trop souvent un drapeau qui n'est plus le leur, puisqu'ils sont citoyens britanniques, d'ignorer en trop grand nombre la langue anglaise, de vouloir se séparer de l'Empire, d'avoir eu l'intention, à un moment, de s'annexer aux États-Unis, de réclamer trop de pouvoir au point de vue politique, d'être trop expansifs au point de vue religieux. Durant la guerre du Transvaal, mécontents de l'opposition des Canadiens français, de ce qu'ils ne s'engageaient pas pour aller combattre les Boers, riaient même sous cape, dans les débuts, des défaites de l'armée britannique, les Anglais les accusèrent une fois de plus de déloyauté, de manquer de patriotisme, de travailler contre l'Empire. En 1914, on les traita de « slackers (4) », de rebelles. Combien d'autres accusations, d'autres critiques n'ont pas été formulées depuis 1760 jusqu'à nos jours !

Mais, de toutes les raisons qui expliquent l'antipathie des Canadiens français envers leurs compatriotes, la principale est, sans contredit, la conduite que ceux-ci ont tenue envers eux, la façon dont ils les ont traités dans l'administration du pays, ou dont certains auraient voulu les voir traités. Les Anglais étaient les vainqueurs, eux les vaincus. Les deux peuples étaient de race différente, des ennemis de longue date, s'étaient mesurés maintes fois sur les champs de bataille, n'avaient ni la même langue, ni la même religion, ni les mêmes coutumes, ni les mêmes traditions. En somme, ils étaient aussi dissemblables que possible. Qu'allaient faire les vainqueurs ? Courberaient-ils leurs anciens adversaires sous le joug, ou sauraient-ils se les attacher, les amener à eux en procédant par la douceur, en les considérant, non comme des sujets, mais comme des égaux,

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 229 sq.

(2) FAUCHER DE SAINT-MAURICE, *Resterons-nous Français ?* p. 26.

(3) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 287.

(4) Embusqués.

en leur accordant pleine et entière liberté ? Quel était, du moins, l'avis de beaucoup de Canadiens anglais à ce sujet ? Tel est le problème à étudier. Il est capital, et de la manière dont il sera résolu, va dépendre en grande partie la réponse définitive à la question posée en tête du présent chapitre : les Canadiens français aiment-ils les Anglais ?

Considérons, d'abord, le point de vue politique. Le gouvernement, nous l'avons vu, n'accorda aux Canadiens français toujours plus de pouvoir qu'après avoir longtemps résisté, et, pour ainsi dire, défendu le terrain pied à pied. Il haïssait leurs députés, d'ailleurs, et Ryland, le secrétaire des gouverneurs, ne voyait en eux qu'« une bande de démagogues méprisables (1). » Il cherchait aussi à semer la division parmi les Canadiens, en essayant, à l'aide d'honneurs ou de récompenses, d'attirer à lui leurs personnages les plus influents. Certains gouverneurs se signalèrent, en outre, par leurs tendances francophobes, et furent, à cause de cela, détestés par les Canadiens français, ou, étant plutôt francophiles, s'attirèrent la haine de l'autre parti. Dans la première catégorie, on peut ranger Haldimand, Craig, dont l'administration est restée célèbre sous le nom de « règne de la terreur (2) », et lord Sydenham, que Parent a traité de « satrape éhonté (3). » Par contre, lorsque Craig quitta le Canada, le 19 juin 1811, les Anglais lui présentèrent des adresses de félicitations, et, détachant les chevaux de sa voiture, la traînèrent eux-mêmes jusqu'au rivage (4). Dans l'autre catégorie, citons Murray dont les négociants anglais de Québec et de Montréal demandèrent le rappel (5), et lord Gosford qui, se montrant conciliant envers les Canadiens français, fut vivement attaqué par les Anglo-Canadiens (6). D'autres gouverneurs, enfin, ne surent plaire ni aux uns ni aux autres. Tel fut le cas de Sir John Colborne, considéré par les Canadiens français comme un tyran, et accusé, au contraire, par les Anglais, d'être « shamefully lenient (7). »

Chaque fois qu'un acte intervint, favorable aux Canadiens français, il se trouva toujours des Canadiens anglais qui protestèrent. Voyons en quelques exemples. En 1774, après l'octroi de la constitution qui accordait aux Canadiens français certaines libertés, les Canadiens anglais de Montréal s'assemblèrent pour protester, rédigèrent des pétitions, et envoyèrent leurs remerciements au lord maire de Londres qui avait cru devoir demander à George III de ne pas sanctionner le bill (8). Les mêmes se plaindront encore, en 1791, que la nouvelle constitution donne trop d'avantages aux Canadiens

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 483.

(2) *Ibid.*, p. 490.

(3) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 114.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 490.

(5) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 47.

(6) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 94.

(7) *Ibid.*, p. 224.

(8) *Ibid.*, t. I, p. 166 et 174, et GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II,

français (1). Le gouvernement se montra sévère, après la rébellion de 1837, car 12 Canadiens périrent sur l'échafaud, et 68 furent déportés en Australie (2). *Le Hérald* écrivait, le 19 novembre 1838 : « Nous avons vu la nouvelle potence... et nous croyons qu'elle sera dressée aujourd'hui en face de la prison, de sorte que les rebelles sous les verrous jouiront d'une perspective, qui, sans doute, aura l'effet de leur procurer un sommeil profond avec d'agréables songes (3). » Lorsque la question de l'union des deux Canadas fut soumise à la Chambre de Toronto, celle-ci déclara qu'elle ne l'accepterait qu'à la condition que le Haut-Canada eût 62 députés contre 50 pour l'autre province, et que le siège du gouvernement fût dans le Haut Canada (4). En 1849, lorsque lord Elgin, le gouverneur, sanctionna le projet de loi accordant des indemnités aux habitants du Bas-Canada qui avaient souffert des troubles de 1837, il fut assailli par la foule furieuse qui, pour se venger, alla jusqu'à brûler le Parlement (5). A la nouvelle de l'adoption du bill, *La Gazette de Montréal* imprimait en grandes manchettes : « La disgrâce de la Grande-Bretagne consommée. Le Canada vendu et abandonné (6). » Le *Morning Courier*, publié à Montréal également, paraissait quelques jours plus tard avec les armes royales renversées (7). La maison de Lafontaine était saccagée (8). Une pétition circula même parmi les Canadiens anglais pour demander le rappel de lord Elgin (9). Si plus tard, en 1885, Riel, le chef de la révolte des métis dans le Nord-Ouest, fut condamné à mort, c'est parce que les Orangistes s'agitèrent et menacèrent le Premier ministre, sir John Macdonald. (10) En 1800, était mort le dernier Jésuite français resté au Canada, le P. Cazot, et le gouvernement s'était emparé, à ce moment, des biens de cette société. Or, en 1886, une compensation était donnée par la province de Québec aux Jésuites, mais, bien que les protestants aient reçu un subside proportionnel, les Orangistes de l'Ontario protestèrent avec véhémence (11).

Ces quelques faits suffisent à montrer comment, en certaines occasions, les Canadiens anglais manifestèrent leur haine des Canadiens français, et dans d'autres, leur dépit de les voir traités équitablement.

Il n'en fut pas autrement au point de vue religieux. Rappelons nous que, conformément aux instructions du gouvernement, on laissa le siège épiscopal vacant pendant six ans, que lorsqu'un évêque catholique fut enfin autorisé dans le pays, il dût se faire consa-

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 420.

(2) *Ibid.*, p. 694.

(3) *Ibid.*

(4) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 291.

(5) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 555 sq.

(6) *Ibid.*, p. 559.

(7) *Ibid.*, p. 563.

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid.*, p. 583.

(10) DAVID, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, p. 212-213.

(11) H. BOURASSA, *Le Canada apostolique*, p. 19.

crer en secret, et que, jusqu'en 1813, on lui reconnut seulement le titre de « Surintendant de l'Église romaine. » Tandis que l'évêque anglican, d'autre part, reçoit 7.000 livres (1), le premier ne touche que 200 livres en 1775, et 1.000 à partir de 1813 (2). Avant 1817, époque à laquelle l'évêque catholique est appelé à siéger au Conseil législatif, il ne participe pas au gouvernement, lui qui, sous le régime français, faisait partie du Conseil supérieur. Or, l'évêque anglican est, par contre, membre de la Chambre haute. En 1819, lorsque le diocèse de Québec est érigé en archidiocèse métropolitain, Mgr Plessis est nommé archevêque. Il était le premier au Canada à recevoir ce titre, mais le gouvernement anglais ne l'autorisa pas à le porter, et Mgr Signay fut, en 1844, le premier archevêque officiel (3). A l'égard du clergé, nous l'avons vu, le gouvernement voulut à plusieurs reprises, s'attribuer le droit de nommer les curés, afin de les avoir sous sa dépendance.

En ce qui concerne la religion elle-même, il tenta de la faire disparaître en essayant de convertir les Canadiens français au protestantisme. Voici les instructions que recevait le gouverneur Murray, le 7 décembre 1763 : « Afin de parvenir à établir l'Église d'Angleterre, tant en principe qu'en pratique, et que lesdits habitants puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion... c'est notre intention... que tout l'encouragement possible soit donné à la construction d'écoles protestantes... [avec des] maîtres d'école protestants, et vous devez vous enquérir et nous informer... par quels autres moyens la religion protestante pourra être favorisée, établie et encouragée (4). » Murray, sans succès nous le savons, entreprit de convertir un grand nombre de Canadiens. Ryland considérait cette tâche comme la plus importante de toutes celles que devait accomplir le chef du gouvernement au Canada. « Il faut, écrivait-il le 24 décembre 1804, miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains... C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit avoir toujours en vue... Conduisons habilement les choses, et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés (5). » Le curieux document suivant, émanant d'une université anglaise, montre avec quel acharnement et par quels moyens on se proposait de lutter contre le catholicisme. Voici ce qu'elle recommandait : « Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement ; engager les personnes du sexe à épouser des protestants ; ne point disputer avec les gens d'église et se défier des Jésuites et des Sulpiciens ; ne pas exiger actuellement le serment d'allégeance ; réduire l'évêque à l'indigence ; fomenter la division entre lui et ses prêtres ; exclure les Européens

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 475-476.

(2) *Id.*, t. III, p. 85.

(3) *Ibid.*, p. 317.

(4) CHAPPAIS, *Cours d'hist. du Canada*, t. I, p. 292-293.

(5) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 463.

de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées ; si l'on conserve un collège, en exclure les Jésuites et les Sulpiciens, les Européens et ceux qui ont étudié sous eux, afin que, privé de tout secours étranger, le papisme s'ensevelisse sous ses propres ruines ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent les imaginations ; empêcher les catéchismes ; paraître faire grand cas de ceux qui ne donneront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir, les dégoûter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements ; excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples ; tourner les prédicateurs de bonne foi en ridicule (1). » Les Canadiens anglais ne cessèrent, naturellement, de protester toutes les fois que le catholicisme bénéficiait de quelque mesure. En 1775, par exemple, on mit un collier de pommes de terre et une croix sur la statue de George III, à Montréal, avec cette inscription : « Pape des Français », parce que la loi de 1774 portait que les catholiques jouiraient du libre exercice de leur religion, sous la suprématie du roi (2). Malgré le programme détaillé de tout à l'heure, il faut croire que les choses ne furent pas aussi habilement conduites que l'espérait Ryland, puisque tout cela n'aboutit à rien. Les Canadiens anglais se rendirent compte bien vite qu'ils perdaient leur temps, et que leurs efforts pour décatholiciser les Canadiens français seraient à jamais stériles. Aussi, se contentèrent-ils plus tard de pousser les cris de : « No French domination, no popery », au moment des élections, et toutes les fois que leurs adversaires remportaient quelque succès.

Nous savons, d'autre part, que le gouvernement anglais ne se fit pas mal tirer l'oreille pour accorder aux Canadiens français leur ancien droit civil, et que celui-ci fut seulement rétabli avec la constitution de 1774. Encore est-il que les Canadiens anglais virent cette mesure d'un mauvais œil, et, quand l'Union fut agitée, quelques-uns voulurent en profiter pour tenter de la faire rapporter, montrant par là combien ils se sont toujours efforcés d'ôter à leurs concitoyens tout ce que ceux-ci, au contraire, tenaient à conserver.

A l'égard de la langue française, les autorités firent comme pour la religion, et essayèrent par tous les moyens de la faire disparaître, soit des tribunaux, soit du parlement, en 1792, en 1822 et en 1840. Comme précédemment encore, lorsqu'on accorda quelque avantage à la langue française, il se trouva toujours un Canadien anglais pour émettre des plaintes. C'est ainsi qu'en 1849, le colonel Prince reprocha amèrement à lord Elgin d'avoir, à la Chambre, lu le discours du trône en français (3). On voulut même ôter sa langue au peuple, nous l'avons vu, et, en maintes occasions, les administrations, des particuliers ont montré une évidente mauvaise volonté à cet égard, n'employant la langue française que quand il leur était impossible

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 308-309.

(2) GROULX, *Vers l'émancipation*, p. 182.

(3) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 491.

de faire autrement. Ainsi, exemple entre mille, *Le bulletin des renseignements commerciaux* ne fut, pendant longtemps, publié qu'en anglais, et lorsqu'en 1923, on se décida à donner une traduction de ce recueil hebdomadaire, l'édition française parut avec un tel retard qu'elle devenait complètement inutile.

Enfin, le gouvernement a, dans les débuts surtout, écarté le plus possible les Canadiens français du pouvoir, en leur refusant des places dans lesquelles ils auraient pu jouer un rôle important, obtenir une influence capable de contrarier ses projets. C'est avant 1774 que la situation a été la plus mauvaise pour eux, à cause de deux serments que devaient prêter les candidats à des fonctions publiques ; aussi, aucun Canadien français n'occupe d'emploi officiel pendant les premières années après la conquête. Lorsque Murray, en 1764, forma un Conseil pour l'aider à gouverner la colonie, un seul Canadien français, François Mounier, en fit partie, mais il était protestant (1). Après l'acte de 1774, qui remplaça le serment de suprématie par le serment d'allégeance, et supprima le serment du test, la situation change, et les Canadiens français vont désormais occuper des places dans l'administration. Les meilleures, néanmoins, nous voulons dire celles qui offrent les traitements les plus élevés, restent entre les mains des Canadiens anglais ; de plus, quelques unes seulement sont données aux Canadiens français, pour les calmer. Elles ne sont pas réparties proportionnellement au chiffre de la population. Voyons quelques statistiques intéressantes à ce sujet.

Le Conseil législatif de 1775 comprenait 22 membres ; 8 seulement sont canadiens français (2). En 1799, le Conseil exécutif était composé de 15 membres dont 6 étaient de race française (3). En 1828, certains fonctionnaires anglais reçoivent 10 à 15.000 dollars par an, sommes évidemment exagérées à une époque où la vie au Canada était très bon marché (4). En outre, dans un pays alors composé de 400.000 Canadiens français et de 80.000 Anglais seulement, sur 11 juges, 8 sont anglais (5). En 1830, 7 Canadiens français font partie du Conseil législatif contre 16 Anglais, et 1 seulement est membre du Conseil exécutif sur un total de 9 magistrats (6). En 1834, sur 204 fonctionnaires, on n'enregistre que 47 Canadiens français (7). Mais il n'est que juste de dire qu'en cette même année, des 142 personnes nommées à des fonctions publiques, 80 étaient des Canadiens français. Leurs places, toutefois, étaient les moins rétribuées. En effet, sur les 71.500 livres sterling qui furent payées à ces nouveaux fonctionnaires, on en attribua 58.000 aux 62 Anglais et 13.500 aux 80 Canadiens français. Enfin, sur 36.000 livres dépensés à cette date pour les juges, on en relève 28.000 pour les Anglais et

(1) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 34.

(2) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 187.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 432.

(4) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. III, p. 192 sq.

(5) *Ibid.*, p. 213.

(6) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 611.

(7) *Ibid.*, p. 638.

8.000 pour les Canadiens (1). Après 1837 et l'Union, la disproportion est pire encore, puisqu'en 1847, sur 119 emplois publics, on en trouve 110 aux mains des Canadiens anglais, alors que ceux-ci ne forment qu'environ un tiers de la population totale (2). Sulte a calculé que, de 1841 à 1866, les nominations avaient été les suivantes :

	Canadiens anglais	Canadiens français
Conseil exécutif :	95	44
Conseil législatif :	44	24
Bureaux :	58	30 (3)

La situation n'est pas encore, aujourd'hui, ce qu'elle devrait être, et les Canadiens français se plaignent amèrement de ce que le gouvernement ne leur donne pas, dans les administrations, le nombre de places auquel ils ont droit. Ainsi, en 1924, sur 7.317 fonctionnaires permanents employés à Ottawa, 1345 seulement étaient de race française (4), injustice flagrante, disent-ils, puisqu'il aurait dû y en avoir 2.500 environ. En outre, 21 Canadiens français recevaient plus de 4.000 dollars contre 153 Canadiens anglais (5).

Qu'auraient donc voulu les autorités ? Quel but se sont-elles proposé en tenant cette ligne de conduite à l'égard des premiers habitants du pays ? Quel eût été leur ultime idéal ? Le lecteur l'a déjà deviné, sans doute. Il nous faut, cependant, insister sur ce point, et, à la lumière de quelques citations, faire voir clairement que leur intention a toujours été, ou de les angliciser complètement, c'est-à-dire de leur faire perdre les traits distinctifs de leur mentalité, ou de les anéantir, de les faire disparaître, sinon par force, du moins graduellement.

Remarquons dès maintenant, toutefois, que cette tentative des Anglais était excusable au fond dans les débuts. Les Canadiens français, en effet, étaient pauvres, peu nombreux, insuffisamment instruits, inaptés — par la faute de notre gouvernement — aux fonctions publiques. La France, en outre, était déchue ; l'Angleterre, au contraire, était puissante, riche ; orgueilleuse de sa victoire. Elle pensa donc, sans doute, qu'il était préférable à tous points de vue d'angliciser ce petit peuple aussi rapidement que possible. Enfin, les Anglo-Saxons, jaloux de leur civilisation, craignirent qu'à cause de la présence des Canadiens français, celle-ci ne se trouvât modifiée, d'où leur désir de faire disparaître, d'annihiler une mentalité dangereuse à leur avis.

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 646-647.

(2) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 414.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 131.

(4) *Le Devoir*, 18 mai 1925.

(5) *Ibid.*

Quoi qu'il en soit, les vaincus n'en ont pas moins détesté leurs vainqueurs à cause des efforts de ces derniers pour les absorber, fait que les textes suivants prouvent d'une façon péremptoire. Masères, procureur général au Canada, déclarait dans un mémoire rédigé peu après la conquête : « Il s'agit... de fusionner pour ainsi dire en une seule, deux races qui pratiquent des religions différentes, parlent des langues qui leur sont réciproquement étrangères, et sont par leurs instincts portées à préférer des lois différentes. » « [Il faut], disait-il encore, l'absorption de la race française par la race anglaise au point de vue de la langue, des affections, de la religion et des lois (1). » Le *Mercury*, en apprenant que les Canadiens avaient fondé un journal, écrivait, le 27 octobre 1806 : « Cette province est déjà trop française pour une colonie britannique... Que nous soyons en guerre ou en paix, il est essentiel que nous fassions tous nos efforts, par tous les moyens avouables, pour nous opposer à l'accroissement des Français et de leur influence... Après une possession de quarante sept ans, il est juste que la province enfin devienne anglaise (2). » En 1838, le *Herald* de Montréal, perdant toute mesure, proposait une solution plutôt catégorique : « Pour avoir la tranquillité, écrivit-il, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la face de la terre (3). » Dans son rapport de 1839, lord Durham conseillait « avant tout d'établir dans le Bas-Canada une population anglaise, avec ses lois et sa langue, et de n'y remettre le soin des intérêts publics qu'à une législature essentiellement anglaise (4). » Un journal disait, toujours dans le même sens, en 1849 : « Le défi est jeté, et il faut que l'une des deux races, la saxonne ou la française, disparaisse du Canada (5). Le député Mac Carthy, en 1890, reprenant une fois de plus cette idée, s'écriait : « Le plus tôt nous pourrions angliciser les Canadiens français, le mieux ce sera pour notre prospérité (6) ! » N'est-ce pas, enfin, le même but que poursuivaient les Ontariens lorsqu'ils réclamaient à grands cris, lors des campagnes électorales : « One flag, one school, one language ? » De nos jours, ce rêve a été abandonné. Angliciser les Canadiens français n'est plus possible, tout le monde le sait. Les immigrants venus des Îles britanniques n'ont pu les noyer, et ne le pourront pas davantage dans l'avenir. Mais toujours, jusqu'à ces dernières années, la même idée, on le voit, avait été préconisée. Les citations précédentes montrent cette unique préoccupation : supprimer, moralement tout au moins, les Canadiens français qui constituent une gêne, dérangent l'harmonie d'une population voulant rester purement anglo-saxonne, n'ont, comme l'a si bien dit M. Siegfried, qu'un tort, celui « d'être là (7) ! »

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 110-111

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 459.

(3) *Ibid.*, p. 693.

(4) *Ibid.*, p. 696.

(5) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 100.

(6) LAURIER, *Discours à l'Étranger et au Canada*, p. 291.

(7) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 150.

On pourrait croire, après avoir lu ces dernières pages, que les Canadiens français furent fort mal traités, et que leur sort, depuis le début de la domination anglaise, n'a été qu'une longue suite de souffrances et de vexations. N'aurait-on pas, même, la tentation de comparer l'attitude et la conduite de leurs vainqueurs avec celle, trop fameuse, des Prussiens. D'autre part, si on explique bien ainsi le motif pour lequel les Canadiens français n'aiment pas les Anglais, on ne comprendrait nullement pourquoi, par exemple, ils ont manifesté l'intention de rester sujets britanniques, ou se sont battus pour l'Angleterre contre les Américains. Fidèle à notre méthode, nous n'avons encore montré jusqu'ici, dans ce chapitre, qu'une des faces de la mentalité canadienne. Celui qui, nous lisant, s'arrêterait ici, commettrait la plus monstrueuse erreur psychologique, et contribuerait à perpétuer une de ces légendes malheureusement trop nombreuses sur le Canada. Progressant donc lentement dans notre étude, il nous faut maintenant continuer cette sorte d'enquête mentale, faire voir qu'il n'y a pas, chez les Canadiens français, que de l'antipathie à l'égard de leurs compatriotes, mais comme un faisceau complexe de sentiments divers, et aussi expliquer cette mentalité en donnant ses causes, en faisant sa genèse, en retraçant pour ainsi dire son histoire, sa formation, jusqu'à sa cristallisation définitive, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, du moins.

Avant, toutefois, d'énumérer ces autres sentiments qui ont pu naître dans l'âme canadienne française, et même de montrer ce qui a provoqué leur éclosion, il est un point essentiel à mettre en lumière.

Une distinction doit être établie parmi ceux que nous avons appelés à dessein, jusqu'à présent, d'un mot si insuffisant : les Anglais. D'une manière générale, on peut, en effet, au point de vue qui nous occupe actuellement, les diviser en deux grandes catégories. Les uns ont toujours poursuivi les Canadiens de leur haine, et appartiennent, pour la plupart, à un certain groupe seulement. C'est à eux, bien qu'indirectement parfois, que sont dues toutes ces accusations, toutes ces malveillances relevées précédemment. Or, que sont ces gens ? A la fin du XVIII^e siècle, le plus grand nombre des immigrants anglais étaient des aventuriers, des intrigants, cabaretiers, marchands ou soldats, sans éducation et peu recommandables en somme. Murray écrit à lord Eglinton, le 27 octobre 1764, qu'ils sont : « les fanatiques les plus cruels, les plus ignorants, les plus rapaces qui aient jamais existé (1). » Le 20 août 1766, il fournit sur eux ces renseignements à lord Shelburne : « La plupart sont venus à la suite de l'armée, gens de peu d'éducation, ou soldats licenciés à la réduction des troupes. Tous ont leur fortune à faire, et je crains que plusieurs ne soient guère scrupuleux quant aux moyens d'y parvenir. Je déclare qu'ils constituent en général la plus immorale collection d'individus que j'aie jamais connue, et qu'ils sont naturellement bien peu aptes à faire aimer par les nouveaux sujets, nos lois, notre

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 307.

religion et nos coutumes (1). » Dans la même lettre, nous relevons aussi le passage suivant : « Il a fallu choisir les magistrats et prendre les jurés parmi 450 Anglais immigrés, commerçants, artisans et fermiers méprisables principalement par leur ignorance. Il n'est pas raisonnable de supposer qu'ils résistent à l'enivrement du pouvoir mis dans leurs mains contre leur attente, et qu'ils manquent de faire voir combien ils sont habiles à l'exercer. Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect ; ils détestent les autres habitants, parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés (2). » Nous savons, en effet, qu'un nommé Grégory, qui avait été tiré d'une prison pour être mis à la tête de la justice, ignorait le droit civil et la langue française (3). Carleton déclare, en 1774, que, parmi les Anglais de la colonie, « aucun d'eux n'est propre à être élu membre d'une Chambre d'assemblée (4). » Elliott, un des membres d'une commission nommée par le gouvernement anglais pour examiner la situation du Canada, s'exprimait ainsi, en 1835 : « Le parti officiel — ou, comme les Français l'appellent, le parti bureaucratique — se compose d'un petit nombre d'hommes âgés qui occupent les plus hauts emplois. Ces hommes semblent avides de privilèges, jaloux de leur autorité, et prêts à s'offenser de tout examen des plaintes du peuple. La plupart d'entre eux sont des lourdauds, et ceux qui sont l'opposé passent pour être intéressés... Je n'aime pas le parti anglais ; il a tout autant l'ambition de dominer que le parti français, et, selon moi, il est prêt à employer pour y arriver des moyens moins scrupuleux (5). » Depuis 1775, enfin, les Canadiens français ont trouvé leurs pires ennemis dans un petit groupe de Canadiens anglais, descendants des Loyalistes émigrés des États-Unis après la guerre de l'indépendance américaine pour rester fidèles à leur ancienne patrie, et installés pour la plupart dans l'Ontario. Exclusifs, étroits d'esprit, ennemis de tout ce qui est français, puisque la France a contribué à leur nouvel exil, ils considèrent de leur devoir d'être plus royalistes que le roi, et ne sont pas très éloignés de répéter le mot fameux : « You must hate a Frenchman as you do the devil (6). » Un certain nombre, d'ailleurs, appartiennent à cette célèbre société orangiste jadis créée pour combattre la France. Il n'est pas exagéré de dire que quatre vingt quinze pour cent des torts qui ont été faits aux Canadiens français le furent sous l'inspiration de cette coterie souvent haineuse et toujours active.

L'influence exercée par cette première catégorie d'Anglais est indéniable, et Craig, lui qui se montra si intolérant envers les Canadiens français, en a donné la preuve quand, un jour, il avouait à l'oncle d'Aubert de Gaspé, « qu'il avait été indignement

(1) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 89.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 306.

(3) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 265.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 126.

(5) *Id.*, t. VIII, p. 110-111.

(6) Vous devez haïr les Français autant que le diable.

trompé (1), et que, s'il lui était donné de recommencer l'administration de cette colonie, il agirait différemment (2). »

Mais, parmi les Anglais, nous avons distingué, on se le rappelle, une deuxième catégorie. A côté de ce groupe nettement francophile, dont nous venons de parler, au nombre desquels il y eut assurément plusieurs personnes « trompées » comme Craig, il convient, en effet, de relever un grand nombre d'Anglais ou de Canadiens anglais clairvoyants, aux idées larges, sympathisant avec les Canadiens français, reconnaissant la justesse de leurs revendications, et même leur prêtant une aide efficace. Insistons également sur ce point, comme il n'est que juste, et aussi pour bien comprendre la suite.

Le 22 septembre 1760, Amherst, le premier gouverneur anglais du Canada, ordonne aux troupes « de vivre avec l'habitant en bonne harmonie et intelligence (3). » Lord Egremont lui recommande, le 12 décembre 1761, de faire respecter les nouveaux sujets, et dit qu'ils doivent être traités avec douceur et humanité (4). Les gouverneurs devront « donner des ordres précis et très exprès pour empêcher qu'aucun soldat, matelot ou autre, n'insulte les habitants français qui sont maintenant sujets du même prince ; défendant à qui que ce soit de les offenser en leur rappelant d'une façon peu généreuse cette infériorité à laquelle le sort des armes les a réduits, ou en faisant des remarques insultantes sur leur langage, leurs habillements, leurs modes, leurs coutumes et leur pays, ou des réflexions peu charitables et peu chrétiennes sur la religion qu'ils professent (5). » « [Il faut], dit-il encore, que les sujets français puissent ressentir et goûter, dans toute son étendue, la royale protection de Sa Majesté (6). » Non seulement cette lettre est lue publiquement, le dimanche, après la messe, à la porte de l'église, mais encore on l'affiche. Nul donc ne peut l'ignorer. Murray, le deuxième gouverneur, fait demander aux curés, par l'intermédiaire de l'évêque, une liste des familles pauvres, afin de les secourir (7). Il organise des souscriptions pour venir en aide à la population ; les officiers et les marchands réunissent environ 3.000 dollars, et les soldats donnent comme contribution une journée de rations par mois (8). Murray pousse plus loin la gentillesse : il visite les Ursulines, fait construire à ses frais un presbytère, offre une cloche à une église, donne l'ordre de saluer dans les rues les processions religieuses (9). Ayant fait pendre un officier, en 1760, il adopta plus tard ses deux filles, et les emmena en Angleterre (10).

(1) Par son entourage.

(2) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 347.

(3) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 2.

(4) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 83.

(5) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 4.

(6) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 85.

(7) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 149.

(8) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 46.

(9) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 144.

(10) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 237.

En 1766, le procureur général et le solliciteur général, Charles Yorke et William de Grey, déposaient, sur la situation au Canada, un rapport dans lequel ils déclaraient : « On ne peut entreprendre de changer subitement les coutumes établies dans un pays, sans avoir recours à l'oppression et à la violence ; c'est pourquoi les conquérants sages, après s'être assurés de la possession de la conquête, agissent avec douceur et permettent à leurs sujets conquis de conserver toutes leurs coutumes locales, inoffensives de leur nature, et qui ont été établies comme règles à l'égard de la propriété, ou qui ont obtenu force de loi. Il est essentiel d'agir ainsi à l'égard du Canada (1). » Carleton, alors lieutenant-gouverneur, écrivait à lord Shelburne, le 24 décembre 1777 : « Toute cette organisation [judiciaire établie par les Français], en une heure, nous l'avons renversée par l'ordonnance du 17 septembre 1764, et des lois inconnues qui n'ont pas été publiées, et qui étaient contraires au tempérament des Canadiens, à la situation de la colonie et aux intérêts de la Grande-Bretagne, furent introduites à la place. Si je ne me trompe, aucun conquérant n'a eu recours dans le passé à des procédés aussi sévères, même lorsque les populations se sont rendues à discrétion, et soumises à la volonté du vainqueur sans les garanties d'une capitulation (2). » Lord Hillsborough avouait à Carleton, en 1768 : « Ce fut un grand malheur pour la colonie de Québec qu'on y ait envoyé, pour mettre cette proclamation à effet (3), des hommes ignorants et intéressés qui, après l'avoir commentée de la manière la plus absurde, se sont entièrement écartés des intentions du roi, et en ont fait un instrument de cruauté et d'oppression pour les sujets (4). » Notons ce passage à l'appui de notre thèse : *se sont entièrement écartés des intentions du roi*. Il montre bien que, dans la colonie, on ne respectait pas toujours les volontés de la métropole, que, si des persécutions avaient lieu, elles étaient le fait de quelques individus seulement. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur cette idée si importante.

Carleton, en 1775, donne à la cathédrale de Québec une horloge à trois timbres (5), et prend chez lui comme précepteur, un prêtre canadien (6). Lady Dorchester (7) visitait les Ursulines tous les jours, et ce sont elles qui, au Canada, enseignèrent le français à ses enfants (8).

Le 22 juin 1774, le lord maire de Londres, à la tête d'une députation, présentait à George III une pétition lui demandant de ne pas signer le bill de la constitution accordée au Canada. Le roi refusa de répondre, et partit pour le palais de Westminster. Sur son passage, la foule criait : « No popery. » Mais il sanctionna le bill, en

(1) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 52.

(2) *Ibid.*, p. 55.

(3) Du 7 octobre 1763.

(4) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 60.

(5) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 134.

(6) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 127.

(7) Carleton était devenu baron de Dorchester en 1786.

(8) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 134.

disant que la mesure « était fondée sur les principes les plus clairs de justice et d'humanité, et aurait pour effet, il n'en doutait pas, de tranquilliser l'esprit et de promouvoir la félicité de ses sujets canadiens (1). »

Lord Grenville, en envoyant au gouverneur le bill de la constitution de 1791, lui écrivait, le 20 octobre 1789: « Il faudra soigneusement tenir compte des préjugés et coutumes des habitants français qui forment une si considérable proportion de la population, et veiller avec le même soin à leur conserver la jouissance des droits civils et religieux que leur garantissent les articles de capitulation de la province, ou qu'ils doivent depuis à l'esprit libéral et éclairé du gouvernement britannique (2). » Le même dira à la Chambre des Lords, en 1791, à propos de cette constitution: « On a appelé préjugé, l'attachement des Canadiens à leurs anciennes coutumes, qu'ils préfèrent aux lois anglaises. Je crois qu'un pareil attachement mérite un autre nom, car, à mes yeux, il est fondé sur la raison, ou, mieux encore, sur les sentiments les plus nobles du cœur humain (3).

En 1813, le gouvernement anglais ayant augmenté la pension de Mgr Plessis, l'évêque protestant déclara qu'on donnait ainsi trop de pouvoir à l'évêque catholique, mais le ministre lui répondit que ce n'était pas quand les Canadiens se battaient pour l'Angleterre qu'on devait agiter de telles questions (4).

Le gouvernement élevait à Québec, en 1827, un obélisque en l'honneur de Wolfe et de Montcalm, avec cette inscription: « Mortem virtus, communem famam historia, monumentum posteritas dedit. » Cette même année, une enquête fut faite par le parlement de Londres sur la situation dans sa colonie de l'Amérique du Nord. Parker, un négociant anglais qui avait habité longtemps le Canada, s'exprima ainsi: « J'encouragerais les Canadiens français, ce sont les seuls habitants sur lesquels vous puissiez compter; la population des autres provinces est mêlée, bien que renfermant beaucoup de bons et dévoués serviteurs; les Canadiens français, au contraire, sont unis par une origine commune dont ils sont justement fiers, par leur religion, leurs mœurs et leurs vertus, et sont intéressés à soutenir une réputation qu'ils ont conservée jusqu'ici sans tache... Ce sont les meilleurs colons de l'Angleterre, et la seule chance qui reste à celle-ci de conserver ses possessions américaines, c'est de laisser les Canadiens français s'étendre dans toute la province basse et s'y régir par leurs institutions actuelles, autrement cette colonie sera perdue à jamais pour la métropole (5). »

Sir James Mac-Kintosh, lui aussi, défendit les Canadiens en 1828: « La conduite de l'Assemblée du Bas-Canada est absolument justifiable..., dit-il. Qu'on me montre une seule loi faite par l'Assem-

(1) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 166.

(2) *Id.*, t. II, p. 7.

(3) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 423.

(4) *Ibid.*, p. 500.

(5) RAMEAU, *La France aux colonies*, p. 339.

blée de Québec contre les colons anglais... ? Les Anglais formeront-ils un corps favorisé ? Auront-ils des privilèges pour assurer la domination protestante ? Et donnerons-nous à ces colonies 600 ans de calamités, comme à l'Irlande (1) ? » Dans son rapport publié le 22 juillet 1828, le comité d'enquête nommé par la Chambre des Communes, voulait « qu'on laissât les colons de race française jouir paisiblement de leur religion, de leurs lois et de leurs privilèges (2). »

Le Conseil législatif ayant, en 1833, voté une adresse à l'Angleterre pour se plaindre de l'Assemblée, le ministre répondit, le 27 juillet, que « Sa Majesté... aurait désiré que le Conseil législatif se fût abstenu d'employer, à l'égard de l'autre branche de la législature, un langage moins modéré qu'il ne convient à sa dignité, et peu propre à conserver ou à rétablir la bonne entente entre les deux corps. Sa Majesté est particulièrement mécontente de certaines expressions qui paraissent attribuer à ses sujets d'origine française, des desseins (3) que ne comporte pas la fidélité qu'ils lui doivent ; elle aime à croire que tous ses sujets obéissent à sa loi de bon gré et avec plaisir. Elle étendra sa protection paternelle à toutes les classes indistinctement ; le Conseil législatif peut être convaincu que Sa Majesté veillera à ce qu'elles jouissent des droits et des libertés constitutionnels qu'elles possèdent par leur participation aux institutions britanniques (4). » L'opposition entre l'attitude du souverain et celle des colons anglais est, ici encore, bien nette assurément.

Le texte suivant prouve que le gouvernement anglais aurait désiré voir un plus grand nombre de Canadiens français occuper des places officielles, et que c'est au Canada qu'on les écartait de ces emplois. Rice, Secrétaire des Colonies, écrivait en effet au gouverneur, le 11 novembre 1834 : « En parcourant la liste des juges du Bas-Canada, je remarque que sur dix noms, il n'y en a que trois qui indiquent une origine française. Je n'ai pas besoin de signaler à Votre Excellence l'extrême importance de considérer dans la nomination des juges, comme des qualités indispensables, une familiarité et une connaissance complètes de la langue française et de la loi canadienne (5). » En cette même année, des députés comme Hume et O'Connell prirent la parole en faveur des Canadiens français (6).

Si le gouvernement réprima un peu trop sévèrement le soulèvement de 1837, n'oublions pas non plus que la très grande majorité des Canadiens français n'étaient pas en faveur de ce mouvement. Nous répétons ici que ce ne fut qu'une rébellion locale, non une révolution. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, une grande partie du peuple même, y étaient opposés. Les Canadiens français éclairés reconnaissaient assurément que les droits réclamés, la plupart tout

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 600-601.

(2) *Ibid.*, p. 602.

(3) On les avait accusés de vouloir former une république française indépendante.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 625-626.

(5) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 115.

(6) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 638.

au moins, l'étaient justement, mais ils craignaient, en usant de violence, de compromettre l'œuvre déjà accomplie et les libertés obtenues du gouvernement (1). Les chefs de cette rébellion leur apparaissaient comme des agitateurs, des ambitieux, aux idées exagérées, opposés à toute transaction, à tout compromis (2). *Le Canadien*, journal réformiste devenu modéré, écrivait le 13 septembre 1837 : « Nous ne pouvons marcher bien longtemps encore de cette manière sans nous trouver arrêtés quelque part — mais arrêtés entre la mitraille d'un côté et le déshonneur de l'autre. Bien des gens ouvriront les yeux alors, et il ne sera plus temps — et l'on maudira bien vainement les hommes que l'on déifie aujourd'hui (3). » Le 25 septembre, le même journal écrivait : « Ou les chefs de l'agitation dont on commence à goûter les fruits empoisonnés, savaient qu'ils déchaînaient au milieu de la société les passions les plus funestes, où ils ne l'avaient pas prévu ; dans le premier cas, ils se sont rendus coupables d'une grande scélérateuse ; dans le second, ils ont montré une imprévoyance qui doit les faire déclarer indignes de guider les destinées d'un peuple (4). »

Dans un mandement publié le 8 janvier 1838, Mgr Lartigue disait : « Quelle misère... quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de vos campagnes, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnaient l'abondance et la joie, avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse (5) ? »

Dix ans plus tard, à la Chambre, et en présence de Papineau, chef de la rébellion, revenu d'exil, un Canadien français s'exprimera ainsi : « J'ai beaucoup admiré ses brillantes harangues, mais je ne les admire plus, parce qu'elles ne conduisent à rien. Je ne puis flétrir la politique du passé, parce que les hommes qui l'ont faite étaient consciencieux. J'ai droit de la considérer comme une leçon d'expérience et de la condamner, parce qu'elle s'est suicidée pour avoir été trop excessive... Il y a des hommes qui sont puissants à détruire, mais qui n'ont jamais rien élevé sur les ruines qu'ils ont faites (6). » Lafontaine fut plus violent encore à l'égard de Papineau, et plus personnel, parlant de « son ancienne habitude de déverser l'injure et l'outrage », et ajoutant : « A l'entendre, lui seul est vertueux, lui seul est courageux, lui seul a du dévouement à la patrie (7). » M. Chapais, enfin, a déclaré que la révolution de 1837 fut maladroite, puisqu'elle devait aboutir à un échec certain, les Canadiens français n'étant pas capables de résister à l'Angleterre, faute d'argent, d'armes et de soldats, et que, d'autre part, elle fut excessive, car les

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 627.

(2) *Ibid.*, p. 619.

(3) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 178.

(4) *Ibid.*, p. 179.

(5) *Mandements des évêques de Montréal*, t. I, p. 24.

(6) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 481.

(7) *Ibid.*, p. 532-533.

griefs des habitants étaient purement parlementaires et administratifs (1). Nous nous croyons donc autorisé à affirmer que la situation n'était pas si noire ni si désespérée que les chefs du mouvement voulaient le faire croire. Le peuple ne souffrait pas, et nous insistons sur les mots suivants du mandement de Mgr Lartigue cité plus haut : *cet heureux pays où régnaient l'abondance et la joie*. Chamberlain, parlant des événements de 1837 à la Chambre des Communes de Londres, le 30 janvier 1902, dira : « Les rebelles canadiens avaient une justification — ou du moins une excuse — à leur conduite (2). » C'est vrai, mais il n'y avait pas de despotisme de la part de l'Angleterre à l'égard des Canadiens, et c'est ce que nous voulions montrer.

Lorsqu'on discuta en Angleterre le bill de la constitution de 1840, lord Brougham prit la défense des Canadiens français (3). Warburton alla jusqu'à proposer l'émancipation du Canada (4). O'Connell protesta contre l'inégalité de représentation de chaque province, et l'intention de faire payer par l'une la dette de l'autre (5). Lord Ellenborough « s'opposa au bill parce qu'il était fondé sur une défiance chimérique de la population française... et parce que les changements apportés à l'état de la représentation du Bas-Canada étaient tout à fait injustes, ayant pour but d'augmenter la disproportion entre la représentation de la population anglaise et celle de la population française », allant jusqu'à prononcer l'expression de « fraude électorale (6). » Lord Gosford, ancien gouverneur du Canada, s'exprima ainsi, en 1840 : « Si ceux qui appuient [le projet d'union] le font parce qu'ils croient la population française en état de résistance organisée contre le régime britannique, ils sont dans la plus grande erreur. Pour moi, je crois que Sa Majesté n'a point dans ses colonies de peuple qui désire davantage, par inclination autant que par intérêt, demeurer dans l'alliance et l'amitié de l'Angleterre... On a beaucoup parlé de ce qu'on appelle la révolte, l'insurrection récente ; ce sont là des mots qui sonnent haut, et qui sont très utiles aux intérêts de ceux qui leur donnent cours... Il y a, surtout à Montréal et dans ses environs, une certaine classe d'Anglais, à qui tous les hommes libéraux et indépendants ne peuvent qu'être hostiles, et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination insupportable... C'est à eux principalement qu'il faut attribuer les troubles et les animosités... Tant que ce parti sera encouragé et soutenu, la méfiance et le mécontentement régneront au Canada... Nombre d'Anglais ont souvent, dans les termes les plus énergiques, réprouvé la violence de ceux dont je parle... La populace qui prit part [aux troubles de 1837] n'était pas commandée par les Canadiens français... Je ne puis m'empêcher de regarder la

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 226-227.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 726.

(3) *Ibid.*, p. 680.

(4) *Ibid.*, p. 682.

(5) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 301.

(6) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 705.

réunion des deux provinces comme un acte des plus injustes et des plus tyranniques, car elle va... livrer la province inférieure, en noyant la population française, à ceux qui, sans cause, lui ont montré tant de haine... Vous donnez à 3 ou 400.000 habitants la même représentation qu'au Bas-Canada dont la population est d'au moins 700.000 âmes, et ensuite vous imposez la dette de la province supérieure, laquelle excède... un million de livres sterling, à une province qui n'a encore aucune dette (1). Peut-il y avoir rien de plus arbitraire et de plus contraire à la loi de l'équité ? Je le répète et j'insiste, tout cela, tout cet arrangement est le fruit d'une intrigue mercantile (2). »

Qu'on nous pardonne cette longue citation, mais elle est bien intéressante, et jamais peut-être les Canadiens français n'ont trouvé quelqu'un qui ait plaidé leur cause avec tant de force et de sincérité. N'oublions pas, en outre, que c'est un ancien gouverneur du Canada qui parle ainsi, un homme bien renseigné, par conséquent, et dont l'opinion a un poids considérable.

Les Canadiens trouvèrent également, parmi leurs compatriotes anglais, d'ardents défenseurs de leur cause. Le principal fut peut-être le député Neilson, écossais et protestant, qui ne cessa, cependant, de lutter à leurs côtés. Citons aussi l'Irlandais Jocelyn Waller et Baldwin, qui disait, en 1841 : « Si je croyais un seul instant que le peuple du Haut Canada fût disposé à agir injustement envers le Bas Canada, je rougirais d'être son représentant (3). » Cette même année, Lafontaine avait été battu aux élections à cause de la corruption électorale. Baldwin, élu dans deux comtés, présenta son ami dans l'un, et Lafontaine passa à une immense majorité. Celui-ci, d'ailleurs, lui rendit bientôt le même service. Baldwin ayant été défait, Lafontaine le fit élire à Rimouski, en 1843 (4). En 1842, Draper, Premier ministre, s'exprimait ainsi : « Lorsque, pour la première fois, j'ai rencontré en Chambre les honorables membres du Bas Canada, je conservais encore certains préjugés à leur égard ; mais, grâce aux bons rapports que j'ai eu avec eux pendant la dernière session, grâce à cette courtoisie que j'ai trouvée en eux, courtoisie qui est le signe distinctif de la grande et chevaleresque nation de laquelle ils descendent, ces préjugés ont disparu (5). »

Le Major Campbell vantait ainsi les Canadiens français, à Hamilton, en 1855 : « Il y a maintenant neuf ans que j'habite parmi les Canadiens français, et je crois pouvoir honnêtement prétendre avoir appris quelque chose de ce qui les concerne et parler d'eux d'une manière désintéressée. Croyez-m'en ; Jean-Baptiste, ainsi qu'on appelle souvent le Canadien français, est resté un honnête et bon sujet. Il est laborieux et affable, et je puis dire qu'il est bon. Il peut avoir ses préjugés, mais qui n'en a pas ? N'avez-vous pas

(1) En réalité, elle en avait près de 100.000.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 706 sq.

(3) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 99.

(4) *Ibid.*, p. 140.

(5) *Ibid.*, p. 120.

aussi vos préjugés, comme il a les siens ? Tout ce que je peux dire, c'est que jamais je n'ai vécu parmi un peuple meilleur (1). »

Le fait suivant est encore bien caractéristique de la différence entre l'attitude des souverains anglais et celle des quelques fanatiques d'Ontario : en 1860, le fils aîné de la reine Victoria, le futur Édouard VII, voyageant au Canada, devait s'arrêter à Kingston. La société orangiste de cette ville éleva des arcs de triomphe portant les emblèmes de la société, et sortit en corps avec ses insignes. Le prince, mécontent, attendit une journée pour leur donner le temps de changer leur dessein. Mais les orangistes refusèrent de se rendre à ses désirs, et l'héritier du trône passa en bateau devant la ville sans s'arrêter (2) ! Le même incident eut lieu à Belleville (3).

Le gouverneur lord Dufferin disait, en 1878 : « Je ne crois pas que l'homogénéité ethnologique soit un bienfait sans mélange pour un pays... Il est heureux pour le Canada de pouvoir compter sur la coopération de différentes races. L'action réciproque des idiosyncrasies nationales introduit dans notre existence une verdeur, une fraîcheur, une variété, une couleur, une impulsion éclectique qui, sans cela, feraient défaut ; il serait d'une très mauvaise politique de chercher à les faire disparaître (4). » Il ajoutait, précisant sa pensée : « [La race française], qui a déjà contribué si puissamment à civiliser l'Europe, ne peut manquer de suppléer et de corriger de la façon la plus heureuse les qualités et les défauts considérés comme inhérents au John Bull traditionnel (5). »

En 1881, lord Aylmer fit poser, dans l'église des Ursulines, une tablette de marbre portant cette inscription : « Honneur à Montcalm ; le destin en le privant de la victoire l'a récompensé par une mort glorieuse (6). »

Sir John Macdonald proclamait, le 17 février 1890 : « Nous avons une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques ont des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et de personne. Il n'y a pas ici de race supérieure, il n'y a pas de race conquise, nous sommes tous sujets britanniques (7). » Ce langage d'un ancien Premier ministre du Canada ne ressemble guère à celui de Goldwin Smith, en 1860, qui traitait les Canadiens français de « relique antédiluvienne ! »

Plus près de nous, en 1905, Byron Nicholson publiait un livre intitulé : *Le Canadien français*, et, dès la première page, exposait ainsi le but de son ouvrage : « [L'auteur a l'espoir], disait-il, le sincère désir de contribuer ainsi à remettre au point certaines fausses notions, à atténuer, sinon à dissiper quelques préventions qui malheureusement ont cours et trouvent trop de crédules parmi une cer-

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. II, p. 265.

(2) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq., p. 394.

(3) *Ibid.*

(4) DAVID, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, p. 242-243.

(5) *Ibid.*, p. 240.

(6) CHAPUIS, *Le Marquis de Montcalm*, p. 684.

(7) MGR BRUCHÉSI, *Le problème des races au Canada*, M. S. R. C., 1915, p. 7.

taine classe de citoyens de langue anglaise dans les différentes parties du Canada, sur le compte des Canadiens français de la province de Québec. Préconceptions et préventions qu'il a lui-même un jour partagées, lui qui est né et qui a été élevé sur le sol d'Ontario. Un long séjour au milieu de ces populations du Bas-Canada, quelque chose comme douze années de relations constantes avec elles, l'ont convaincu qu'il s'était entièrement mépris à leur endroit ; il a acquis la certitude que c'est un peuple méconnu, calomnié, auquel l'on prête toute sorte d'idées croches qui ne lui sont jamais venues à l'esprit, tout en lui contestant bien des qualités qu'au contraire il possède à un haut degré (1). »

En 1919, M. Moore, un autre Canadien anglais, prenait énergiquement la défense des Canadiens français dans son livre intitulé *The Clash*, qui a obtenu un succès considérable, et auquel nous avons fait plusieurs emprunts.

Tout récemment enfin, des hommes intelligents et sincères ont, dans l'Ontario, fondé une association appelée la *Unity League*, tendant à établir un rapprochement entre les deux races.

Ainsi donc, nous avons raison de dire plus haut qu'il était indispensable de diviser les Anglais en deux catégories, pour saisir l'opinion des Canadiens français à leur égard. On trouve en effet, d'une part, des rois, des ministres, des lords, une foule de personnes qui sont nettement favorables aux Canadiens ; d'autre part, quelques Anglais fort rares, mais principalement un groupe de Canadiens anglais, qui s'acharnent après eux. Encore peut-on dire, néanmoins, que, de nos jours surtout, la plupart de ces Canadiens anglais agissent comme ils le font, moins par volonté bien arrêtée de les persécuter que par préjugé et par ignorance. Ce n'est pas, par conséquent, le gouvernement anglais, l'Angleterre en tant que nation qui les traitent mal, mais seulement quelques individus. Nous répétons ici qu'il n'y eut pas de despotisme envers les Canadiens français, ou, pour mieux dire, qu'il n'y eut pas d'intentions despotiques de la part de la métropole.

L'acte de 1774, de l'aveu même des Canadiens, ne leur était-il pas très favorable ? Depuis 1867, ne sont-ils pas, au point de vue politique, sur le même pied que les autres habitants du Canada, et ne jouissent-ils pas d'une complète autonomie ? Edmond de Nevers a dit que l'Angleterre n'avait pas traité les Canadiens plus mal que les Américains, avant que ceux-ci ne proclament leur indépendance (2), et c'est parfaitement exact. Bien mieux, elle a donné à ses nouveaux sujets des avantages qu'elle continuait à refuser aux catholiques anglais, puisqu'en 1774, elle supprimait au Canada le serment de suprématie qui ne devait être aboli chez elle que 55 ans plus tard, en 1829 (3). Un tel fait n'est-il pas bien digne d'être signalé ? Au point de vue religieux, les Canadiens français ont obtenu

(1) NICHOLSON, *Le Canadien français*, traduction, p. 1.

(2) E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, p. 45.

(3) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 151.

pleine et entière satisfaction. Le clergé bénéficie de la plus grande indépendance. Nulle entrave de quelque nature que ce soit. Quand la reine Victoria, par exemple, accorda une charte à l'Université Laval, ce fut avec « les plus amples privilèges », et « l'entière liberté de se gouverner elle-même (1). » Les Canadiens ont encore obtenu le droit civil qu'ils réclamaient. La langue française est parlée et enseignée librement, dans le Bas-Canada tout au moins. Elle est reconnue comme langue officielle du pays, au même titre que l'anglais. Les Canadiens français ont occupé et occupent encore de hautes situations gouvernementales. Cartier, l'ancien rebelle de 1837, devint Sir George Cartier et fut fait baronnet. Trois d'entre eux ont été Premiers ministres : Lafontaine, Cartier et Laurier. Vit-on jamais un Alsacien à la tête du gouvernement en Allemagne ? Depuis 1867, enfin, c'est toujours un Canadien français qui est lieutenant gouverneur de la province de Québec. C'est pourquoi M. Bourassa a dit : « Dans l'exercice de son autorité politique, l'Angleterre se montre plutôt inintelligente, arrogante et maladroite que tyrannique et cruelle (2). »

Après cette enquête, le lecteur est en mesure, croyons-nous, de comprendre les sentiments, bien que si complexes, des Canadiens français. Envers ceux qui les ont poursuivis sans cesse d'une haine féroce, mesquine, et que Sulte a appelés « la bande sordide (3) », ils éprouvent réciproquement une haine violente, bien compréhensible du reste, et leur rendent avec usure, si l'on peut dire, la monnaie de leur pièce. Envers ceux, au contraire, qui leur ont été favorables, qui les ont défendus, ils ont fait preuve d'un réel et sincère attachement.

A l'égard des souverains, en particulier, ils ont toujours manifesté le plus grand respect, à cause de leur esprit traditionaliste, de leur amour de l'ordre et de l'autorité, de leurs tendances monarchiques, mais aussi parce qu'ils savent que les rois d'Angleterre les ont toujours traités avec justice et impartialité. C'est pourquoi, dans les écrits des Canadiens français, on trouve bien souvent des expressions comme celles-ci : « Notre souverain bien-aimé », « notre gracieux monarque », ou encore « notre auguste souveraine », à l'époque de la reine Victoria. Dans les prières de la messe, on substitue « Georgio » à « Ludovico (4). » A la place de « Mgr le Dauphin », on dit : « Son Altesse Royale George Prince de Galles (5). » Il fut sans doute pénible à la génération qui avait assisté à la victoire des Anglais, de prier pour le roi d'Angleterre, mais le clergé expliqua aux fidèles que, d'après les Apôtres et les Pères de l'Église, on doit non seulement se soumettre aux rois, mais encore leur rendre des honneurs (6). Et le peuple, docile, s'inclina. Chaque fois qu'un

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. V, p. 444.

(2) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 33.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 112.

(4) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 164.

(5) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 166.

(6) *Ibid.*, p. 160-161.

membre de la famille royale d'Angleterre est venu au Canada, il a été accueilli par les Canadiens français avec autant de joie, de respect et d'honneurs que par les Canadiens anglais. Tel fut le cas pour le prince William Henry, troisième fils de George III, en 1787 (1), pour Édouard VII en 1860, pour le futur George V en 1901, et le Prince de Galles actuel en 1919. En maintes occasions, les évêques firent chanter des *Te Deum* pour les souverains. Mgr Hubert en ordonna un à propos de la guérison du roi, en 1789 (2), et le clergé lui envoya alors une adresse pour le féliciter et lui exprimer sa joie (3). En 1841, il y eut un *Te Deum* d'actions de grâces à cause de la naissance du Prince de Galles (4) ; un autre fut chanté en 1897 à l'occasion du soixantième anniversaire de l'accession au trône de la reine Victoria (5), et un autre encore pour l'avènement de George V (6). Naturellement, nous ne cherchons pas, ici plus qu'ailleurs, à être complet ; nous voulons simplement faire voir qu'à toutes les époques il en fut ainsi, même en 1841 par exemple, après l'Union, quand les Canadiens étaient cependant tellement furieux de leur nouvelle constitution. Bien mieux, en 1837, au moment de la grande effervescence, une requête fut adressée à la reine par le clergé, pour l'assurer de sa « vénération profonde » et de son « attachement inviolable » à sa personne (7). Le cardinal Bégin, dans sa lettre pastorale publiée en 1910 à propos de la mort d'Édouard VII, s'exprimait ainsi : « Pour nous, Canadiens français et catholiques, il nous a donné des preuves manifestes et constantes de la plus grande bienveillance. Nos cœurs catholiques garderont longtemps le souvenir du message si sympathique que Sa Gracieuse Majesté adressa au mois d'octobre dernier aux évêques réunis en concile plénier à Québec, message dans lequel il affirmait à nouveau les droits de notre sainte religion au Canada, et sa volonté sincère de voir tous ses sujets catholiques user de ces droits avec une entière liberté (8). » Et Mgr Bruchési, l'année suivante, ordonnait une quête pour lui ériger un monument à Montréal (9).

Le peuple tout entier a manifesté maintes fois son affection pour certains gouverneurs. Murray a été appelé : « le sage et vertueux général(10). » Carleton fut peut-être le plus populaire de tous. Le 18 septembre 1774, les Canadiens français lui présentèrent des adresses de félicitations et de remerciements, à cause des efforts qu'il avait faits en faveur de l'Acte de Québec (11). Sir George Prevost fut très aimé, Sir Charles Bagot également. Celui-ci était désigné

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 230.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 379.

(3) *Ibid.*, p. 381.

(4) *Mandements des évêques de Montréal*, t. I, p. 176 sq.

(5) *Mandements des évêques de Québec*, t. VIII, p. 372.

(6) *Id.* t. X, p. 321.

(7) *Mandements des évêques de Montréal*, t. I, p. 23.

(8) *Mandements des évêques de Québec*, t. X, p. 320.

(9) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XIV, p. 482 sq.

(10) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 8.

(11) *Ibid.*, p. 173-174.

par cette expression : « Notre bon gouverneur (1). » Étant tombé malade, en 1842, on pria et on chanta des messes pour le rétablissement de sa santé (2). En outre, l'année suivante, lors de son départ, le clergé lui envoya une adresse d'adieu (3).

D'une manière générale, les Canadiens français estiment les Anglais par raison, leur cœur allant vers la France, comme nous l'avons vu précédemment. M. Bourassa a bien exprimé cette dualité de sentiments quand il a dit, en 1902 : « Nous sommes les sujets d'une puissance qui fut l'ennemie séculaire de notre patrie d'origine. Notre allégeance politique appartient à une nation que nous pouvons estimer, avec qui nous avons pu faire un mariage de raison, mais qu'il nous est impossible d'aimer de cet amour spontané qui rend faciles la vie commune et les sacrifices mutuels : l'atavisme du sang et nos propres traditions s'y opposent... Notre fidélité à l'Angleterre ne peut et ne doit être qu'une affaire de raison (4). » M^{lle} de Lanaudière avait dit déjà, en 1855, à M. de Belvèse, le commandant de *La Capricieuse* : « Nos cœurs sont à la France, mais nos bras à l'Angleterre (5). » Or ce n'est pas là, qu'on le note bien, une opinion particulière à quelques personnes, et par conséquent sans intérêt ; M. P. G. Roy dit, en effet, que ces mots « expriment admirablement quels ont été les sentiments de la très grande majorité des Canadiens français depuis le jour où la Providence a rompu le lien qui [les] unissait à la France (6). » Crémazie s'était exprimé ainsi également :

« Albion notre foi, la France notre cœur (7). »

C'est toujours la même idée, et voilà qui est bien clair. Allons, cependant un peu plus au fond des choses, et essayons de montrer d'une façon plus précise sur quoi repose ce sentiment né de la raison et non du cœur. Disons-le dès maintenant, c'est une question d'intérêt et surtout de reconnaissance. Les Canadiens français ont cherché à plaire au gouvernement pour en obtenir certains avantages, pour lui arracher des concessions, et, après être arrivés à leurs fins, lui en ont témoigné une légitime gratitude. Voici quelques preuves de ce que nous venons d'avancer.

Au lendemain du traité de Paris, les habitants de Québec envoient à Murray l'adresse suivante : « La voilà donc descendue du ciel cette paix si désirée qui, non seulement procure l'union et la tranquillité à toute l'Europe, mais encore aux autres parties du monde. Par la publication qui nous en a été faite, nous sommes agréés sans retour au corps des sujets de la couronne d'Angleterre.

(1) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 148.

(2) *Ibid.*, p. 142.

(3) *Mandements des évêques de Montréal*, t. I, p. 244 sq.

(4) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 3 et 7.

(5) DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 517.

(6) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. IV, p. 146.

(7) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 115.

Tels sont les décrets de l'Être suprême. C'est à nous de nous y conformer, et d'être aussi fidèles sujets de notre nouveau monarque que nous l'avons été, ou dû l'être, du roi de France. Hé ! comment ne le serions-nous pas, après avoir éprouvé, en qualité de sujets vaincus, de la manière la plus marquée, la douceur, la justice et la modération de son gouvernement, après la bonté paternelle qu'il a eue pour nous de nous ménager le paiement de nos billets et lettres, de change, seule ressource qui nous restait après le malheur que nous avons essuyé par les fléaux inséparables de la guerre, enfin en nous ayant traités comme ses anciens sujets ? Que n'avons-nous pas lieu d'espérer actuellement ? Agréez donc, Monsieur, dans ce jour qui est l'époque de la naissance de notre roi, les vœux sincères que nous faisons au ciel pour la conservation de sa personne et de toute la famille royale. Ajoutez à toutes les bontés que vous avez toujours eues pour nous, depuis que vous êtes notre gouverneur, celle de les faire parvenir jusqu'au trône de Sa Majesté. Assurez-la de notre fidélité par la soumission que nous avons eue ci-devant. Vous avez été notre consolation dans les temps les plus critiques et les plus fâcheux ; nous espérons vous avoir pour notre père et notre gouverneur (1). »

L'adresse des habitants de Montréal est encore plus caractéristique : « Un grand monarque par un *Traité* aussi solennel que glorieux, vient d'assujettir à son vaste Empire les habitants de l'immense Territoire du Canada : à l'éclat de la gloire qui l'environne, tout paraîtrait devoir trembler Sous ses lois, mais non ; par un merveilleux assemblage de gloire et de générosité, il se regarde moins le conquérant que le Père de ses nouveaux sujets, et la première démarche qu'il fait pour eux, en est le plus grand de tous les bienfaits, il s'intéresse à leur fortune, il veille à leur *Bonheur* et s'empresse de les *Tirer* de l'état malheureux dans lequel de tristes événements les ont réduits (2). »

M. l'abbé Groulx, qui rapporte le texte ci-dessus, ne peut s'empêcher de dire à son sujet : « On voudrait voir... une ardeur un peu moins excessive... Voilà de bien lourds compliments et de bien grands mots, relevés de trop de majuscules, pour des conquies d'hier (3). » Rien n'est plus exact, et les Canadiens dépassent ici la juste mesure. Comme on dit vulgairement, ils y vont un peu fort. Mais on voit percer le bout de l'oreille. Leur but est tout simplement de se mettre bien avec le vainqueur, car ils sont pratiques avant tout. La France est définitivement battue, ils le savent ; dès lors, tout le problème consiste à tirer le plus d'avantages possibles d'une mauvaise situation.

Les quelques faits suivants montrent bien, chez eux, le désir de se concilier les bonnes grâces du nouveau gouvernement. Ils combattent Pontiac, le chef sauvage révolté contre les Anglais,

(1) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 100.

(2) GROULX, *Lendemain de conquête*, p. 206-207.

(3) *Ibid.*,

afin de n'être pas eux mêmes molestés (1) ! Mgr de Pontbriand recommande aux curés d'éviter, dans leurs prédications et même dans leurs conversations, tout ce qui pourrait irriter les vainqueurs, et va jusqu'à permettre à ces derniers de célébrer des offices dans les églises (2). Il défend, en outre, de parler de religion aux soldats anglais malades. Il faut, dit-il, craindre de se brouiller avec les nouveaux maîtres du pays, pour éviter de plus grands maux. Il ordonne à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de se prêter à tout ce qu'on lui demandera, et déclare qu'il espère qu'elle ne méritera aucun reproche du gouverneur. A celui-ci, il écrit : « Je me conduirai toujours suivant les grands principes de la religion chrétienne... et, si quelqu'un du clergé s'écartait de ces principes, je serais le premier à y remédier (3). » On avait demandé à l'évêque de faire faire le dénombrement de la population par les curés. Bien qu'il considérât ce travail comme un ouvrage qui ne leur incombait pas, il leur demanda néanmoins de le faire par complaisance, « parce qu'il est important, disait-il, de ne pas désobliger un gouvernement plein d'égards pour nous et pour notre religion (4). »

L'intérêt a donc joué un rôle certain dans l'attitude des Canadiens français envers leurs compatriotes, surtout durant les quelques années qui ont suivi la conquête, ainsi qu'en 1775 et en 1812. Mais, comme nous l'avons indiqué, leur sentiment prédominant, c'est une vive reconnaissance de tous les bienfaits qu'ils doivent à leur nouvelle mère patrie. Si l'intérêt explique quelques-unes de leurs actions, la reconnaissance est le motif qui maintes et maintes fois les a fait agir.

Les paroles suivantes, prononcées par l'abbé Plessis, alors curé de Québec, plus tard évêque, dans l'oraison funèbre de Mgr Briand, montrent bien quelle gratitude éprouvent les Canadiens pour les libertés que l'Angleterre leur a données : « Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur et du saisissement ; on ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres. Nation généreuse qui nous avez fait voir avec tant d'évidence combien nos préjugés étaient faux, nation industrielle qui avez fait germer les richesses que cette terre renfermait dans son sein, nation exemplaire qui, dans ce moment de crise (5), enseignez à l'univers attentif en quoi consiste cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent, et dont si peu connaissent les justes bornes, nation compatissante qui venez de recueillir avec tant d'humanité les sujets les plus fidèles et les plus maltraités de ce royaume auquel nous appartenmes autre-

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 112.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, t. III, p. 509.

(3) *Ibid.*, p. 532 sq.

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 397.

(5) Il s'agit de la révolution de 1789.

fois (1), nation bienfaisante qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre libéralité, — non, non, vous n'êtes pas nos ennemis, ni ceux de nos propriétés que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte religion que vous respectez ! Pardonnez ces premières défiances à un peuple qui n'avait pas encore le bonheur de vous connaître ; et si, après avoir appris le bouleversement de l'État et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant 35 ans les douceurs de votre empire, il se trouve encore parmi nous quelques esprits assez aveugles ou assez mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages, et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que le vice d'un petit nombre (2). »

En somme, ce long passage signifie tout simplement : nous sommes reconnaissants à l'Angleterre de nous avoir mis à l'abri de la révolution française et de ses conséquences au point de vue religieux. Combien de fois, depuis cette époque, les Canadiens français n'ont-ils pas repris cette idée !

Ils ont aussi remercié leurs vainqueurs de les avoir préservés des guerres napoléoniennes. Mgr Denaut écrivait, en 1802 : « N'oublions jamais qu'après [Dieu], nous devons cette longue suite de prospérités au monarque bienfaisant qui nous gouverne, à la nation généreuse qui nous protège ; n'oublions jamais que, tandis que nous jouissons dans nos foyers de la sécurité la plus parfaite, le sang britannique coulait sur les champs de bataille pour protéger nos jours, que tandis que nous recueillions paisiblement les fruits de nos moissons et les richesses de notre commerce, les trésors de la mère patrie s'épuisaient pour garantir nos propriétés ; n'oublions jamais des bienfaits si signalés, et que nos vœux les plus ardents pour notre auguste souverain se mêlent aux actions de grâces que nous rendons à Dieu pour le don précieux de la paix (3). » En 1808, la Chambre d'Assemblée vote l'adresse suivante : « A travers les fléaux de la guerre, c'est un spectacle consolant pour les loyaux sujets de Sa Majesté de voir que cette puissance énorme qui a asservi tant de nations (4), vient se briser contre la Grande-Bretagne comme contre un roc inébranlable. Dans cette tempête horrible qui a fait trembler sur ses fondements l'univers civilisé, l'Angleterre a été la seule puissance qui par ses nobles efforts ait arrêté la chute de l'ordre social (5). »

Les Canadiens apprécient encore la liberté de la presse dont ils ont profité de bonne heure. Le prospectus du journal *Le Canadien* disait en effet, en 1806 : « C'est cette liberté [de la presse] qui rend la constitution anglaise si propre à faire le bonheur des peuples qui sont sous sa protection... C'est là ce qui fait la force étonnante

(1) Allusion aux nobles et prêtres français émigrés.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 442-443.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 532-533.

(4) Il s'agit naturellement de Napoléon I^{er}.

(5) CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 214.

de cette constitution, qui n'a reçu aucune atteinte quand toutes celles de l'Europe ont été bouleversées les unes après les autres (1). »

Mais c'est surtout de leur liberté religieuse qu'ils sont reconnaissants au gouvernement. M. Chapais, par exemple, après avoir raconté la lutte entreprise par les Canadiens au point de vue religieux, continue ainsi : « Et pourquoi n'ajouterions-nous pas — la justice est la loi suprême de l'histoire — honneur à ces Anglais éclairés, à ces gouverneurs, à ces fonctionnaires et hommes d'État britanniques, Murray, Cramahé, Carleton, Burke, Rockingham, que leur droiture et leur sens politique déterminèrent à seconder les efforts de nos chefs ? Tous ensemble, quoi qu'à des degrés et à des titres divers, ils ont droit à notre impérissable reconnaissance pour avoir participé au salut de cette grande institution nationale, l'Église canadienne (2). »

Donc reconnaissance encore, reconnaissance toujours. Le mot de Laurier résume bien toute la question : « Nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la vie ; nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la liberté (3). »

Est-il étonnant, après cela, qu'on trouve chez les Canadiens français une satisfaction évidente, puisqu'ils ont obtenu l'essentiel de ce qu'ils voulaient. Cette satisfaction est apparue dans bien des textes cités précédemment, mais les Canadiens l'ont parfois exprimée plus clairement encore. Mgr Briand écrivait, le 26 avril 1769 : « Nous ne nous apercevons point que nous sommes sous un gouvernement protestant... Le ministère s'exerce comme du temps des Français (4). » Mgr Bourget disait, en 1861, que le gouvernement anglais, grâce à ses institutions, avait fait du Canada « le plus heureux pays du monde (5). » Mgr Baillargeon avouait qu'il ne connaissait « [aucun pays] où la religion jouisse d'une aussi grande liberté (6). » L'évêque de Montréal, Mgr Fabre, déclarait, le 15 février 1891 : « A l'ombre du drapeau qui nous abrite pour nous protéger plutôt que pour nous dominer, nous jouissons d'une liberté précieuse, sanctionnée par des traités solennels, et qui nous permet de conserver intactes nos lois, nos institutions, notre langue, notre nationalité et pardessus tout notre sainte religion (7). » Le 27 décembre 1893, il s'exprimait encore ainsi : « Qu'il fait bon... de reporter sur notre cher pays nos yeux fatigués du spectacle des agitations tumultueuses et des grandes anxiétés dont l'Europe est remplie. Pendant que des divisions, des discordes, des bouleversements de tout genre travaillent le vieux monde, épuisent ses forces et le laissent sans appui, presque sans espoir en face des luttes de l'avenir, parmi nous règnent la paix, l'union, la liberté et avec elles le bonheur domestique et

(1) P. G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, t. V, p. 255.

(2) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 60.

(3) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 35.

(4) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. I, p. 221.

(5) *Mandements des évêques de Montréal*, t. IV, p. 269.

(6) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq. p. 597.

(7) *Mandements des évêques de Montréal*, t. X, p. 713.

social ; pendant que vieilles et décrépites, les nations européennes semblent se demander si elles auront un lendemain, sur un coin de terre, presque ignoré il y a quelques années à peine, notre peuple, jeune encore il est vrai, mais déjà fort et vigoureux, prend sa place parmi les autres peuples, fait sa marque dans l'histoire et poursuit glorieusement la mission providentielle qui lui a été confiée (1). » Mgr Mathieu, ancien recteur de l'Université Laval, a dit, lui aussi : « Nous sommes bien comme nous sommes (2). »

Les laïques ne parlent pas autrement. Le gouverneur Milnes signale, en 1800, les « expressions de contentement que tous manifestent sans distinction de rang », chaque fois qu'il parcourt le pays (3). Laurier s'écrie, en 1877 : « Voyez s'il y a sous le soleil un pays plus heureux que le nôtre (4) ! » Vingt ans plus tard, il déclare encore : « Nous sommes satisfaits de notre lot (5). » M. Bourassa lui-même, malgré ses critiques, malgré sa lutte acharnée contre les tendances impérialistes modernes au Canada, avoue franchement que ses compatriotes ne peuvent se plaindre de la façon dont on les a traités. « L'attitude présente du Canadien français, a-t-il écrit en 1902, est celle du contentement. Il est satisfait de son lot (6). »

Ne devons-nous pas admirer cette unanimité, la franchise de cet aveu, ne devons-nous pas, non plus, reconnaître le libéralisme britannique, ce *fair play* dont l'Angleterre est si fière, d'ailleurs, et qui fait que les peuples qui lui sont soumis, qu'elle a conquis jadis, lui montrent tant de fidélité, participent au gouvernement de leur pays, et deviennent les plus ardents défenseurs du régime anglais ?

Rien d'étonnant encore, par conséquent, à ce que les Canadiens français ressentent une vive admiration pour les institutions et la politique anglaises, puisqu'ils en ont éprouvé les bons effets, et leur doivent les libertés et la prospérité dont ils jouissent. Laurier dit, en 1897 : « Je ne fais aucun mystère... que tout en restant Français, nous sommes profondément attachés aux institutions britanniques (7). » M. Bourassa exprime la même opinion : « Je suis un libéral de l'école britannique, je suis disciple de Burke, de Fox, de Bright, de Gladstone et de ces autres *Little Englanders* qui ont fait de l'Angleterre et de ses possessions ce qu'elles sont aujourd'hui (8). » L'année suivante, il revenait sur cette idée, disant : « Plus j'ai fait l'analyse des parties vitales et des membres robustes de cet admirable corps politique, de ses nerfs d'acier et de son sang si riche, plus mon admiration pour l'Angleterre a grandi. Je m'étais toujours trouvé suffisamment heureux d'être sujet britannique, comme le

(1) *Mandements des évêques de Montréal*, t. XI, p. 227.

(2) LIONNET, *Chez les Français du Canada*, p. 57.

(3) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 304.

(4) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 106.

(5) *Ibid.*, p. 34.

(6) H. BOURASSA, *Monthly Review*, octobre 1902, p. 53.

(7) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 136.

(8) H. BOURASSA, *Discours prononcé à la Chambre des Communes*, 13 mars 1900. SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 137.

sont la plupart de mes compatriotes ; je ressens maintenant toute la fierté de la citoyenneté britannique (1). »

Ces derniers mots nous montrent que les Canadiens français sont orgueilleux d'appartenir à une puissante nation comme l'Angleterre, et de participer à sa grandeur. Ainsi les anciens Romains disaient : « Civis romanus sum. » « Je suis sujet britannique, déclare Laurier, et je m'honore, autant que qui que ce soit dans cette Chambre, de ce noble titre (2). »

Comprend-on bien maintenant pourquoi, tout en aimant la France, les Canadiens français préfèrent le régime anglais au nôtre, pourquoi, même si notre pays redevenait religieux comme autrefois ou si eux perdaient leur foi, ils ne seraient pas tentés de redevenir français ? Depuis qu'ils ont connu une administration différente, celle que nous avons leur déplait souverainement.

Papineau, par exemple, en 1820, après la mort de George III, prononça un grand discours à la Chambre, dans lequel il comparait la situation des Canadiens à cette époque avec celle de leurs ancêtres sous la domination française, disant : « Sous le gouvernement français, gouvernement arbitraire et oppressif à l'intérieur et à l'extérieur, les intérêts de cette colonie ont été plus fréquemment négligés et mal administrés que ceux d'aucune autre partie des dépendances françaises... Le Canada semble... avoir été considéré... comme un poste militaire dont la faible garnison était condamnée à vivre dans un état d'alarme et de guerre continuelles, souffrant fréquemment de la famine, sans commerce, ou avec un commerce de monopole par des compagnies privilégiées, la propriété publique et privée souvent mise au pillage, et la liberté personnelle chaque jour violée, en même temps que chaque année la poignée de colons établis en cette province étaient arrachés de leur maison et de leur famille pour aller répandre leur sang et porter le meurtre et la ruine des rives des grands lacs, du Mississipi et de l'Ohio à celles de la Nouvelle Écosse, de Terre-Neuve et de la Baie d'Hudson. Telle était la position de nos pères ; voyez le changement. George III, souverain respecté pour ses qualités morales et son attention à ses devoirs, succède à Louis XV, prince justement méprisé pour ses débauches et son peu d'attention aux besoins du peuple, sa prodigalité insensée pour ses favoris et ses maîtresses. Depuis cette époque, le règne de la loi a succédé à celui de la violence ; depuis ce jour, les trésors, la marine et les armées de la Grande-Bretagne ont été employés pour nous procurer une protection efficace contre tout danger extérieur ; depuis ce jour, ses meilleures lois sont devenues les nôtres, tandis que notre religion, nos propriétés et les lois par lesquelles elles étaient régies nous ont été conservées ; bientôt après, les privilèges de sa libre constitution nous ont été accordés, garants infailibles de notre prospérité intérieure, si elle est observée. Maintenant

(1) H. BOURASSA, *Discours prononcé à la Chambre des Communes, 12 mars 1901*, SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 137.

(2) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 220.

la tolérance religieuse, le procès par jury, la plus sage des garanties qui ait jamais été établie pour la protection de l'innocence, la protection contre l'emprisonnement arbitraire, grâce au privilège de l'*habeas corpus*, la sécurité égale garantie par la loi à la personne, à l'honneur et aux biens des citoyens, le droit de n'obéir qu'aux lois faites par nous et adoptées par nos représentants, tous ces avantages sont devenus pour nous un droit de naissance, et seront, je l'espère, l'héritage durable de notre postérité (1) ! »

De telles paroles semblent bien étranges dans la bouche de celui qui, dix-sept ans plus tard, devait provoquer une révolution contre le gouvernement, et sont parfois injustes à l'égard du régime français, parce qu'elles ne tiennent pas assez compte des circonstances, de la différence dans la situation générale du pays au XVII^e et au XIX^e siècle, mais elles indiquent bien les sentiments de l'élite envers l'Angleterre.

Il n'en est pas autrement de nos jours. Sulte ne va-t-il pas jusqu'à dire : « Le plus mauvais régime anglais est meilleur que tous les systèmes français (2) ! » M. Bourassa, avec sa coutumière franchise brutale, est encore plus intéressant. Il écrivait, en 1918 : « C'est un bonheur pour nous d'avoir été séparés de la France à l'heure où la littérature fangeuse et libertine du XVIII^e siècle, tout en ravalant la langue, corrompait les mœurs, pervertissait les esprits et rabaisait les intelligences. Pour ma part, je garde une bonne dose de reconnaissance à Louis XV, à Madame la marquise de Pompadour et à M. le duc de Choiseul, qui nous ont épargné l'humiliation de devenir les sujets de la Du Barry, les disciples de Jean-Jacques, les diocésains de Talleyrand, les paroissiens de Fouché, les « frères » de Marat et de Robespierre, les troupiers et les esclaves de Bonaparte. Séparés de la France encyclopédiste et voltairienne, de la France révolutionnaire et dévergondée, de la France impériale et asservie... (3) ». Tout n'est pas juste, certes, dans ces dures paroles, mais peut-on en vouloir aux Canadiens de s'élever contre le régime de Louis XV, les scandales religieux d'avant la Révolution, la tyrannie d'un Bonaparte ? En 1902, M. Bourassa avait dit, faisant allusion cette fois à la période actuelle : « Si le traité de Paris nous avait conservé à la France, que serait-il advenu de nous ? En présumant que nous eussions échappé au régime sanglant de la Terreur, il est plus que probable que Napoléon nous eût vendu aux Américains, sans même nous consulter, comme il fit de la Louisiane. Eussions-nous survécu à l'Empire, comment nous serions-nous accommodés du régime actuel de la France ? Nous avons conservé, beaucoup plus que nos frères d'outre-mer, notre caractère de Normands et de Français du nord ; nous haïssons d'instinct la centralisation, l'organisation administrative, le militarisme légal et tout ce qui constitue le régime essentiellement impérialiste que Bonaparte a donné

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. III, p. 92-93.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 91.

(3) H. BOURASSA, *La langue gardienne de la foi*, p. 45.

à la France moderne et que la troisième république a maintenu dans toute son intégrité (1). » Ces dernières lignes, hélas ! ne sont que trop vraies. Nous avons été *napoléonisés* jusqu'à la moelle, et de cela nous souffrons encore aujourd'hui. Serait-il alors raisonnable de demander à un peuple qui, maintenant, a des idées bien différentes des nôtres, de les abandonner pour se remettre sous notre tutelle ? Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions au chapitre précédent : Restons comme nous sommes !

Il est facile de comprendre, dans ces conditions, qu'il n'y a chez les Canadiens français aucun fanatisme à l'égard des Anglais, nulle anglophobie. Pour le montrer, il suffit de faire voir comment, dans la province de Québec, a été traitée la minorité. Ayant eu parfois à se plaindre de la façon dont on s'est conduit envers eux avant 1867, et, depuis cette époque, envers les représentants de leur race dans les autres provinces, les Québécois auraient pu, par conséquent, dans celle où ils sont les maîtres incontestés, faire payer aux Anglais, pour ainsi dire, les injustices commises ailleurs. Disons-le à leur éloge, jamais ils ne se sont abaissés à user de représailles. Toujours, au contraire, ils ont eu à honneur d'agir avec le plus large libéralisme et la plus grande tolérance envers la minorité anglo-saxonne.

Les quatre textes suivants, pris à différentes époques, le prouvent d'une façon concluante. Sir John Rose disait au moment de la Confédération : « Nous ne pouvons, nous de la minorité anglaise protestante du Bas-Canada, oublier que... le droit d'éducation séparée... nous fut accordé de la manière la plus complète avant l'union des provinces, quand nous étions en minorité et entièrement entre les mains de la population française. Nous ne pouvons oublier qu'en aucune manière on n'essaya de nous empêcher d'élever nos enfants comme nous le croyions convenable et le jugeions bon, et je m'éloignerais de la vérité et de la justice, si j'oubliais de mentionner que la distribution des fonds d'État pour les fins scolaires fut faite de manière à ne causer aucune plainte de la part de la minorité (2). » Le journal *l'Advertiser* écrivait vers 1889 : « La minorité a été traitée avec justice par la majorité. Il peut arriver qu'il y ait eu irritation, mais il n'y a pas, dans l'histoire de la province, d'exemple où les forces de la majorité aient été employées pour opprimer la minorité ou lui nuire (3). » Il y a quelques années, d'autre part, l'inspecteur en chef des écoles protestantes de la province de Québec, déclarait : « Nous jouissons d'une merveilleuse liberté et l'on nous accorde plus que nous demandons ; il ne se produit jamais de difficulté (4). » Enfin, M. Oliver, député, disait à la Chambre de Québec, en 1923 : « Je puis vous assurer... que la minorité protestante de cette province n'a jamais eu à se plaindre de la façon dont elle était traitée par la majorité. »

(1) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 12.

(2) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 401.

(3) *Ibid.*, p. 275.

(4) MOORE, *The Clash*, traduction, p. 457.

Certains Ontariens ne devraient-ils pas méditer un peu ces documents ? On peut ajouter que, lorsque le gouvernement provincial a récemment donné un million de dollars à l'Université Laval et à celle de Montréal, il a attribué la même somme à Mc Gill, ce qu'il aurait pu ne pas faire s'il avait cru devoir tenir compte du chiffre de la population anglaise. Cette générosité et les citations précédentes, pour être appréciées comme il convient, doivent être mises en parallèle avec les protestations incessantes et les demandes injustes de la coterie ontarienne ; elles sont la plus belle réponse que les Canadiens français aient pu donner à ce fameux cri si souvent poussé par leurs ennemis : « No French domination. » La comparaison amène inévitablement le jugement, et celui-ci ne peut-être évidemment en faveur des quelques Ontariens exaltés.

Si l'on voulait définir d'un mot l'attitude passée et présente des Canadiens envers l'Angleterre, le seul qui convienne est loyalisme, ou si l'on préfère loyauté. Ce sont ceux qu'ils emploient eux-mêmes, d'ailleurs. L'expression de « fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté » revient, en effet, continuellement dans leurs discours ou leurs écrits. Ils ont toujours considéré qu'ils sont liés par les traités à la nation anglaise, que leur fidélité constitue pour eux un de leurs devoirs les plus sacrés, une question où leur honneur est en jeu. Ce loyalisme est sincère et réfléchi. Il s'accorde bien, d'ailleurs, avec leur conception monarchiste du respect de l'autorité, est purement, on le comprend après ce qui précède, une affaire de raison et comme une sorte d'obligation acceptée en échange des avantages reçus. Le chapitre de Québec disait au roi, par exemple, en demandant un évêque : « [Ainsi], Votre Majesté n'aurait dans tout le peuple canadien que des sujets contents et zélés pour la durée d'un règne qui leur aurait été si favorable, que des sujets autant et plus peut-être que les anciens, jaloux de votre gloire et sincèrement attachés aux intérêts de la nation britannique, que des sujets fidèles qui continueraient à former pour vous et votre empire, non à regret et par force, mais avec joie et sincérité, les vœux les plus ardents (1). » Et, malgré les accusations formulées à ce sujet par leurs ennemis, ils n'ont jamais failli aux obligations qui dérivent de ce loyalisme. On leur a reproché, notamment, d'arborer le drapeau français. Mais Fréchette a répondu à cela : « Ce symbole n'a dans notre pensée aucune signification politique quelconque, ce n'est rien de plus pour nous que l'emblème de nos origines (2). » Il n'y a donc là rien d'anti-anglais. On les a encore taxés de déloyauté parce que certains, jadis, ont parlé de s'annexer aux États-Unis, et qu'ils ambitionnent aujourd'hui de devenir complètement indépendants. Ces deux questions ne seront étudiées que plus tard, mais nous pouvons dire, dès maintenant, qu'il n'y a là, de la part des Canadiens français, aucun manque de loyauté, en dépit des apparences contraires. La seule exception peut-être fut, en 1837, au moment où les esprits étaient

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 175.

(2) NICHOLSON, *Le Canadien français*, traduction, p. 54.

si surexcités. Quand, dans les églises, on chanta cette année-là le *Te Deum* pour l'avènement de la reine Victoria, en plusieurs endroits les fidèles sortirent (1). Ce n'est que bien peu de chose en vérité !

Les Canadiens ont, par contre, prouvé leur loyalisme en maintes circonstances. Faut-il rappeler les adresses envoyées aux souverains anglais, l'accueil enthousiaste qu'ils leur ont toujours fait, leur soumission, leur obéissance au nouveau régime, etc ? Point n'est besoin d'accumuler les preuves. Nous reviendrons sur cette question dans un instant, d'ailleurs. Mais leur loyalisme s'est fait jour surtout à des périodes de crise dans lesquelles il apparaissait, par conséquent, plus méritant, en 1775, par exemple, lors de la révolution américaine, et en 1813. Leur abstention dans le premier cas, et leur participation à la guerre dans le second, ont obligé les Canadiens anglais sincères à reconnaître leur noble attitude. En 1775 surtout, il ne tenait qu'à eux, incontestablement, de rendre toute l'Amérique du Nord américaine. Si les Anglais possèdent encore aujourd'hui le Canada, c'est donc aux Canadiens français qu'ils le doivent. N'est-ce pas singulier ? Qui plus est, Sir Taché a pu dire avec raison, en 1846 : « Le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien (2) ! » Tant il est vrai que, dans la mentalité de ce peuple, on rencontre les choses les plus déconcertantes, en apparence du moins !

On pourrait, toutefois, demander à bon droit si tous ces sentiments que nous avons énumérés, sont bien partagés par l'ensemble de la population. S'agit-il vraiment d'opinions communes à tous, ou, au contraire, devons-nous faire des exceptions ? Il est indispensable de noter que l'attitude du peuple et celle des classes dirigeantes à l'égard de l'Angleterre, n'a pas été absolument la même. Le clergé, dès le début, a été complètement rallié au gouvernement ; c'est lui qui a prêché à tous l'obéissance et la fidélité. Nous en avons déjà vu de nombreux exemples. Mgr Briand pouvait donc dire : « J'ai conservé depuis vingt-cinq ans les peuples de mon diocèse dans la fidélité au roi (3). » Si le Canada est resté anglais en 1775 et en 1812, c'est en définitive grâce au clergé. Mgr Plessis reconnaissait, lui aussi, en 1819, ce rôle de l'Église canadienne : « Depuis 60 ans de conquête, a-t-il écrit dans un mémoire présenté à lord Bathurst, les efforts du clergé ont été constamment et efficacement dirigés à inspirer aux fidèles la dépendance, la soumission due au roi et à son gouvernement (4). » En 1914, le cardinal Bégin croyait devoir adresser une lettre aux fidèles pour leur rappeler de se montrer loyaux envers l'Angleterre. Le loyalisme du clergé ne saurait donc être mis en doute. M. Bourassa a même été jusqu'à dire que celui-ci avait exagéré, et il a qualifié sa fidélité au régime anglais de « servilisme (5). »

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 155.

(2) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 352.

(3) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 248.

(4) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 562.

(5) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 22.

Quelques textes cités précédemment, émanant des évêques ou inspirés par eux, l'ont bien montré. N'insistons pas, mais on comprend aisément la raison de cette fidélité, si l'on se rappelle ce que nous avons dit du rôle de l'intérêt dans l'attitude des Canadiens à l'égard de l'Angleterre.

En ce qui concerne la noblesse, c'est elle qui s'est le plus rapprochée des Anglais, contractant même avec eux des alliances assez nombreuses — trop nombreuses d'après les Canadiens. On peut expliquer facilement pourquoi les nobles sont ceux qui, dès le commencement de la conquête, se lient et sympathisent le plus volontiers avec leurs vainqueurs. C'est parce qu'ils ont perdu les places qu'ils occupaient sous le régime français, et se trouvent par là même dans une grande pauvreté. Non seulement ils ne peuvent entrer au service de l'Angleterre, mais il n'y a plus, à ce moment, de découvertes, d'expéditions lointaines auxquelles ils pourraient prendre part. Les domaines divisés ne rapportent plus assez. Le peuple, travaillant, devient égal aux seigneurs par la richesse, et occupe même bientôt des positions identiques aux leurs. La noblesse ayant ainsi perdu de son prestige et de son autorité, le peuple ne la respecte plus autant. Dès lors, les nobles entrent naturellement au service de l'Angleterre dès qu'ils le peuvent, et cherchent plutôt à se faire bien voir par intérêt. Leur loyalisme est donc non moins indiscutable que celui du clergé, et on a pu leur reprocher, comme à ce dernier, un excès en ce sens.

La bourgeoisie, parce qu'éclairée, tout en participant à la lutte pour la défense des droits de tous, et contribuant ainsi à former ce bloc qui rendit les Canadiens français invincibles, comprit, comme le clergé, où était son véritable intérêt, fit preuve, par conséquent, de la même fidélité envers l'Angleterre.

Reste le peuple, c'est-à-dire les moins instruits. Ici des restrictions s'imposent. Le problème étant, nous l'avons dit, une affaire de raison, d'intérêt et de reconnaissance, c'est l'élite qui se montra surtout favorable à l'Angleterre, car, plus intelligente, plus cultivée, elle saisit mieux quels avantages la nation pouvait retirer de son loyalisme. Ainsi s'explique que le peuple eut souvent besoin d'être guidé dans sa conduite à tenir, notamment en 1763, en 1775 et en 1794. Comprenant mal la situation, ne sachant pas s'élever au-dessus des contingences quotidiennes, il lui fut parfois pénible de se montrer soumis aux Anglais qu'il détestait, car il juge peu avec sa raison, mais laisse plutôt parler son cœur. En voici un cas bien caractéristique. Cinq Canadiens français, après la conquête, refusèrent énergiquement d'obéir au nouveau gouvernement. Les noms de ces cinq protestataires, qui furent si fidèles au culte du souvenir, méritent, certes, d'être mieux connus des Français, et c'est pourquoi nous les donnons ici. Ils s'appelaient : Marguerite Racine, Laurent Racine, Jean-Baptiste Racine, Félicité Doré et Pierre Cadrain. En dépit des menaces du clergé, même de l'excommunication, ils persistèrent dans leur refus de se soumettre aux Anglais. Aussi leurs corps furent-ils inhumés dans un champ, sans cérémonie religieuse et

sans croix sur leur tombe. En 1880, on les transporta au cimetière réservé aux enfants morts sans baptême (1). Avant de porter un jugement sur cette sévère mesure du clergé, et de l'accuser d'anglophilie, il faut, comme toujours, se reporter à l'époque où le fait s'est produit. Il s'agissait de ne pas mécontenter un vainqueur ombrageux, de sauvegarder les intérêts, l'avenir de la masse, il s'agissait du bien général, et, dès lors, le clergé n'hésita pas, d'autant plus que, quelques années auparavant, les Acadiens avaient été dispersés. L'évêque voulut assurément préserver les Canadiens d'un semblable malheur. Autre exemple : Un jour qu'un prédicateur s'évertuait à prouver aux fidèles qu'ils devaient défendre l'Angleterre, l'un d'eux se leva dans l'église et déclara que « c'était trop longtemps prêcher pour les Anglais (2). » Un fait comme celui-là en dit long sur la mentalité d'un peuple ! Et ces sentiments ne se sont pas modifiés, comme le prouve cette algarade d'un brave paysan durant la guerre : « Il paraît que les Allemands, c'est du *ben* méchant monde. Mais, voyez-vous, ils sont loin ; et *pi*, on les connaît pas ; les Anglais, ils sont proches, et *pi*, on les connaît (3) ! »

Ainsi donc, c'est le peuple surtout qui aime la France et déteste l'Angleterre, parce qu'il agit plus instinctivement ; au contraire, l'élite a une attitude plus réservée à l'égard de la France qu'elle craint, et une certaine propension vers l'Angleterre parce qu'elle en a besoin et qu'elle lui est reconnaissante de ses bienfaits.

A la personne qui demanderait si les Canadiens français sont francophiles ou francophobes, anglophiles ou anglophobes, on pourrait, par conséquent, répondre qu'ils ne sont rien de tout cela, et voilà où apparaît clairement la complexité de leurs sentiments au sujet de leurs deux mères patries. C'est bien assurément sur cette question que leur mentalité est surtout difficile à saisir. Si on voulait résumer les sentiments de nos anciens compatriotes à l'égard de la France et de l'Angleterre, on pourrait dire qu'ils tiennent dans ces deux mots : souvenir d'un côté et loyauté de l'autre. Mais, nous le reconnaissons volontiers, c'est là une piètre conclusion. De telles complications sentimentales ne se peuvent exprimer clairement en quelques lignes. C'est pourquoi nous nous bornerons à reproduire cette ingénieuse comparaison de M^{me} Bentzon : « Le Canada, a-t-elle dit, me fait penser à de certaines veuves qui, après un orageux mariage d'amour, trouvent dans leur seconde union la sécurité, la paix, beaucoup d'avantages matériels, et qui répondent à de bons traitements par une reconnaissance suffisante, mais dont le cœur, malgré tout, reste à celui qui, en dépit de ses torts, sut se faire adorer. Elles ne voudraient pas recommencer ce beau temps de la jeunesse, il leur a coûté trop cher ! Mais elles soupirent en y songeant, et elles regrettent jusqu'à leurs souffrances (4). »

(1) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 359-360.

(2) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 29-30.

(3) *Le Devoir*, 16 août 1923.

(4) TH. BENTZON, *Les femmes du Canada français*. Revue des Deux-Mondes, 15 mai 1898, p. 324-325.

Dans ces conditions, que peut bien être l'avenir ? Ils ne veulent pas redevenir français, avons-nous dit. Une paix complète, ou plutôt une entente est-elle possible entre les deux races ? Allons plus loin, leur fusion doit elle être considérée comme irréalisable ?

Dans *Le Canadien* du 6 décembre 1806, un journaliste écrivait, s'adressant à la population anglaise du pays : « Regardez-nous comme vos frères. Nous sommes destinés à passer nos jours ensemble sur cette terre et à y partager les bienfaits du meilleur des rois et des gouvernements ; nous l'avons défendue ensemble, nous avons à la défendre ensemble, à jouir de ses dons ensemble, à y reposer ensemble, après que la Providence aura terminé nos jours. Si les lieux qui recevront nos cendres sont séparés, ils ne le seront pas de beaucoup. Ne laissons pas passer à nos enfants les malheureux préjugés qui nous ont autrefois séparés (1). » Cet appel à la concorde est resté sans réponse. Laurier, à la fin du XIX^e siècle, caressa le rêve d'une union intime entre Canadiens français et anglais. Elle n'a pas été possible jusqu'à présent. Le grand homme d'État, avant de mourir, a vu clairement que cette œuvre à laquelle il avait consacré toute sa vie, avait lamentablement échoué, et il en éprouva une grande désillusion et un vif chagrin. Ce n'est pas que, de part et d'autre, on n'ait rien fait. Les nombreuses visites de « bonne entente » entre Québécois et Ontariens, dans ces dernières années, ont été, par exemple, des tentatives sincères de rapprochement. Mais elles n'agissent pas sur les masses, et n'ont que peu d'action, même sur l'élite. De beaux discours après boire n'ont guère d'effet, quel que soit le problème à résoudre. La fondation de la *Unity League*, en 1921, a été également, de la part de quelques intellectuels Ontariens, une entreprise digne d'éloges, mais les résultats n'ont pas répondu aux espérances, et les relations entre Canadiens anglais et Canadiens français en sont au même point. Le juge Sewell écrivait en 1810 : « L'antipathie mutuelle des Canadiens et des Anglais est aussi grande que jamais. Il me semble impossible que la fusion d'éléments aussi disparates et aussi extrêmes puisse jamais être effectuée (2). » Après plus d'un siècle passé, on peut aujourd'hui reproduire la même idée dans les mêmes termes. Cartier également l'avait bien dit : « La fusion des races, affirmait-il un jour, est un rêve, une utopie, une impossibilité (3). » M. Bourassa, récemment, l'a qualifiée de « stupide (4). » Depuis la Confédération, en 1867, une certaine mentalité commune aux deux groupes, autrement dit une mentalité canadienne dans la large acception du mot, aurait pu se créer. Or, c'est le contraire qui s'est plutôt produit. Chacun d'eux, au fond, est resté sur ses positions.

M. Bracq, il est vrai, prétend que les deux races gravitent inconsciemment l'une vers l'autre, que de plus en plus il y a interpéné-

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 212.

(2) *Ibid.*, p. 208.

(3) MGR BRUCHÉSI, *Le problème des races au Canada*, M. S. R. C., 1915, p. 5.

(4) *Le Devoir*, 30 mai 1925.

nétration (1). Il constate, dit-il, un rapprochement (2) ! Nous regrettons qu'aucune preuve n'ait été apportée pour justifier une affirmation aussi importante. La vérité est qu'il a jugé l'ensemble d'après la surface. Les Canadiens anglais ont pu, dans ces dernières années, se montrer bien intentionnés envers les Canadiens français, mais c'est qu'ils ont besoin d'eux, que désormais, dans le Dominion, on doit compter avec la province de Québec. Nous ne saurions, en ce qui nous concerne, voir là, ou dans quelque autre fait analogue, un rapprochement véritable. Les visites de « bonne entente », dont nous avons parlé, sont la meilleure preuve que les deux races sont loin d'être d'accord. M. Bracq reconnaît, d'ailleurs, que c'est l'aristocratie canadienne française seule, qui est liée avec les Canadiens anglais (3), et il conclut, en fin de compte, que la fusion des uns et des autres est impossible (4) !

Selon nous, par conséquent, ce conflit ethnique semble bien devoir être perpétuel ; c'est comme une sorte de maladie chronique dont souffre le Canada et qui, de temps à autre, sous l'influence de quelque grave circonstance, engendre une crise aiguë. Les Canadiens anglais, en général, supportent les Canadiens français parce qu'ils ne peuvent faire autrement. De leur côté, ces derniers demandent seulement à vivre en paix et en harmonie avec leurs « frères séparés », comme ils appellent les Anglais. Ils veulent bien être mêlés à eux, mais ils veulent aussi qu'on respecte leurs droits, être traités de la même façon que les autres, non comme des sortes de parias. « N'oublions pas, a dit M. Bourassa, que nous ne sommes pas des serviteurs à gages, encore moins des parasites tolérés à la table du riche ; nous sommes des associés à droits égaux (5). »

Par suite, une union que les Canadiens français accepteraient assez volontiers, mais à laquelle s'opposent les Anglais, est impossible. Une fusion, une assimilation complète l'est encore bien davantage, parce que les deux races n'en veulent à aucun prix. Il ne semble plus rester comme solution que le statu-quo. Nous verrons cependant plus tard qu'il y en a une autre. En attendant, de même que ces données sur les sentiments des Canadiens français envers l'Angleterre, sont indispensables pour comprendre leur attitude à l'égard de la France, de même, il nous faut maintenant compléter l'exposé que nous venons de faire et le rendre plus clair, plus intelligible, en montrant ce qu'ils pensent des États-Unis.

(1) BRACQ, *The evolution of French Canada*, p. 188.

(2) *Ibid.* p. 171.

(3) *Ibid.*, p. 178.

(4) *Ibid.*, p. 439.

(5) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 8.

CHAPITRE III

Les Sentiments envers les États-Unis

Ce problème est le complément nécessaire des deux précédents. — Sa simplicité. — Énumération des sentiments des Canadiens français envers les Américains. — Admiration. — Restrictions. — Antipathie et méfiance. — Leurs causes. — Conséquences : attitude des Canadiens en 1775, en 1807 et en 1813. — Raisons de leur indifférence en 1775 et de leur enthousiasme au XIX^e siècle. — Influence de 1837 et de 1840. — Le problème de l'annexion aux États-Unis. — Raisons pour et raisons contre. — La majorité des Canadiens français est nettement opposée à l'annexion, notamment le clergé. — Les États-Unis n'en ont jamais été partisans, sauf en 1775. — Question aujourd'hui inexistante chez les Canadiens français. — Conclusion. — Deux remarques.

Avec ce chapitre va se terminer notre étude des sentiments nationaux des Canadiens français. Il est le complément nécessaire des deux précédents, non seulement parce que les États-Unis sont l'unique voisin du Canada, mais surtout parce que les destinées des deux pays ont été intimement liées à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, que le premier n'a cessé d'exercer une influence prépondérante sur le second depuis une cinquantaine d'années, que leurs relations économiques, enfin, sont de plus en plus fréquentes, facilitées, d'ailleurs, par une frontière immense et dépourvue de tout obstacle naturel. Le problème soulevé ici est, d'autre part, d'une étonnante simplicité qui contraste singulièrement avec toutes les subtilités antérieures concernant l'Angleterre et la France.

Que les États-Unis jouissent d'un énorme prestige aux yeux des Canadiens, rien n'est plus naturel et plus facile à comprendre. Ils font incontestablement l'admiration de l'univers et en particulier de l'Europe, à raison de plus celle de leurs voisins qui peuvent les voir à l'œuvre quotidiennement. Vers le milieu du siècle dernier,

c'est même une sorte de fascination qu'ils exerçaient sur la jeunesse de la province de Québec. Toutefois, cette admiration des Canadiens français ne va pas sans quelques restrictions. Ils critiquent, non sans raison, l'orgueil incommensurable des yankees, leur égoïsme, leur impérialisme sans cesse grandissant, leur liberté souvent plus apparente que réelle, leurs manières parfois choquantes, leur mentalité trop fréquemment semblable à celle d'un sous-officier allemand. Sulte va jusqu'à dire, avec quelque vérité d'ailleurs, que leur développement fantastique « n'est nullement le fruit de leurs labeurs, mais un résultat produit par les contingents nombreux d'hommes attirés en dernier lieu de tous les points du globe vers ce sol privilégié (1). » Les Américains déclarant que les Français les ont *aidés* à se rendre indépendants, il s'écrie : « Aidé ! juste ciel ! mais lisez donc l'histoire ! » Et il affirme que c'est *sauvés* qu'ils devraient dire (2). Sans donc méconnaître les remarquables qualités du peuple américain, les Canadiens prétendent qu'il s'y mêle trop de déplorables défauts, et que leur propre pays serait aussi riche et aussi prospère, s'ils avaient eu, chez eux, la même quantité d'émigrants.

On voit ainsi déjà apparaître au Canada une antipathie réelle pour la nation voisine, où perçait peut-être un brin de jalousie. Comment, d'ailleurs, le Canadien français aimerait-il l'Américain, puisque celui-ci est un Anglo-Saxon, et que l'un et l'autre se sont battus maintes et maintes fois ? Il est intéressant de noter, au surplus, que la même antipathie existe chez les Canadiens anglais, pour certaines raisons qui leur sont communes avec leurs compatriotes d'origine française, et pour d'autres bien différentes, naturellement. Le fait d'un sentiment commun chez les deux principales races du Canada, est assez rare, néanmoins, pour qu'il vaille la peine d'être signalé.

Les motifs de désaccord entre Américains et Canadiens en général ne manquent pas, en effet. Les premiers ont à plusieurs reprises ôté au Canada de vastes parties de son territoire, par exemple à la suite de la guerre de l'indépendance, au Nouveau Brunswick en 1814 (3) et en 1842, annexant à cette date 2.000 Canadiens français (4), au sud de la région de Winnipeg, du côté de l'Orégon et enfin dans l'Alaska, à l'extrême ouest. Des difficultés ont éclaté trop souvent entre les deux pays, notamment en 1851, au sujet de prétendus droits des Américains à pêcher dans les eaux canadiennes (5). En 1807, le vaisseau anglais *Le Léopard* ayant arrêté un navire américain, on fut à deux doigts de la guerre (6). En 1861, se produisit l'affaire du *Trent*, navire anglais saisi par les Américains, et qui provoqua des levées de volontaires (7). De 1866 à 1870, les incursions des Fénians

(1) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VII, p. 115-116.

(2) *Ibid.*, p. 135.

(3) ISIDORE LEBRUN, *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, p. 80.

(4) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 1^{re} partie, p. 133.

(5) *Id.*, 2^e partie sq., p. 228.

(6) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 67.

(7) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union* 2^e partie sq., p. 431.

ou Irlandais américains, organisées pour libérer l'Irlande, soulevèrent beaucoup de mécontentement dans notre ancienne colonie. Et ce ne sont là que quelques exemples !

Nous croyons, cependant, que le sentiment prédominant des Canadiens français à l'égard des Américains est la méfiance. Expliquons-nous et voyons en les motifs.

D'abord, les Américains sont protestants, et les Canadiens français, essentiellement catholiques, ne veulent pas fraterniser avec les ennemis de leur religion. On objectera qu'aux États-Unis, il y a près de 20 millions de catholiques. N'y aurait-il pas lieu, dès lors, d'établir une distinction ? Les Canadiens français n'en tiennent pas compte, car la grande majorité de ces catholiques sont des Irlandais, et ils ne les aiment guère. Qui plus est, ils redoutent le catholicisme américain pour la même raison que le clergé français, à cause de son libéralisme. Ils savent, notamment, avec quelle sévérité Léon XIII a blâmé, en 1899, dans une lettre à l'archevêque de Baltimore, les doctrines « américanistes » en fait de religion (1). Ce qu'ils craignent également dans les États-Unis, c'est la franc-maçonnerie qui y est toute puissante.

Ces questions religieuses sont certes capitales, et elles suffiraient à elles seules à rendre les Canadiens français très prudents. Mais une autre raison entre encore en jeu. C'est l'attitude que le gouvernement américain a eue envers la Nouvelle France à plusieurs reprises. Au milieu du XVIII^e siècle, il poussait l'Angleterre à se battre contre la France et à la chasser de l'Amérique du Nord. Franklin lui-même était à la tête de ce mouvement. Garneau a dit à ce sujet : « Celui que Paris, 25 ans après, vit appliqué à soulever l'opinion en France et dans toute l'Europe contre l'Angleterre, celui que le Canada vit venir pour révolutionner ses habitants en 1776, fut, dès 1754, le principal promoteur des entreprises contre les possessions françaises dans le nord du Nouveau Monde. Point de repos, disait-il, point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada (2) ! » Voilà qui n'est pas fait pour inspirer une grande confiance. Les Canadiens français, devenus plus pratiques que nous, se laissent moins facilement séduire par les grands mots et les protestations d'amitié. Ils jugent plus d'après les actes, c'est une meilleure méthode.

Les Américains ont encore fait mieux — ou pire plutôt — en 1774. Ayant besoin d'aide, ils envoyèrent une adresse aux Canadiens français, en les assurant de leurs bons sentiments, et en leur promettant leur affranchissement s'ils participaient à la lutte contre l'Angleterre. Cette demande fut transmise le 26 octobre ; or, le 21 du même mois, le Congrès américain protestait dans les termes suivants contre l'Acte de Québec : « Nous sommes étonnés qu'un parlement britannique ait consenti à donner une existence légale à une religion qui a inondé l'Angleterre de sang, et répandu l'hypocrisie,

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. IX, p. 69 sq.

(2) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 140.

la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde (1). »

Cette duplicité, dans les deux circonstances ci-dessus, ne sera sans doute jamais oubliée des Canadiens français ; elle explique bien le mot de méfiance que nous avons employé, et — en partie du moins — leur conduite en 1775, en 1807 et en 1813, notamment.

Le clergé et les classes dirigeantes savaient, en 1775, quels avantages ils avaient déjà obtenus du gouvernement anglais par la constitution qu'on venait de leur octroyer ; ils pensèrent donc qu'ils avaient plus à perdre qu'à gagner en soutenant la cause des Américains. Les belles promesses des colonies révoltées ne valaient pas, à leurs yeux, les résultats déjà acquis qui pouvaient, à bon droit, en faire espérer de plus importants. Lier le sort du Canada aux États-Unis, c'était se lancer dans une aventure dont les conséquences impossibles à déterminer, risquaient d'être dangereuses, d'autant plus que les Américains n'étaient pas sympathiques aux Canadiens français, et que leurs principes révolutionnaires les effrayaient, eux si attachés aux idées monarchiques. Le clergé se rangea donc nettement, par intérêt et par reconnaissance, nous l'avons montré ailleurs, du côté du gouvernement. Le passage suivant du mandement publié, le 22 mai 1775, par Mgr Briand, prouve bien ce que nous venons de dire : « Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime souverain, qui est en même temps le nôtre, écrivait l'évêque, vient de faire une irruption dans cette province, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir que dans la vue de vous entraîner dans leur révolte, ou au moins de vous engager à ne pas vous opposer à leur pernicieux dessein. La bonté singulière et la douceur avec laquelle nous avons été gouvernés de la part de Sa Très Gracieuse Majesté le Roi George III, depuis que, par le sort des armes, nous avons été soumis à son empire ; les faveurs récentes dont il vient de nous combler, en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice de notre religion, et en nous faisant participer à tous les privilèges et avantages des sujets britanniques, suffiraient sans doute pour exciter votre reconnaissance et votre zèle à soutenir les intérêts de la couronne de la Grande-Bretagne. Mais des motifs encore plus pressants doivent parler à votre cœur dans le moment présent. Vos serments, votre religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre roi. Fermez donc, chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditeux qui cherchent à vous rendre malheureux, et à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avaient gravés. Portez vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un gouvernement bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur. Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les provinces éloignées ; on vous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi, et empêcher l'invasion dont cette province est menacée. La voix de la

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 343.

religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions (1). » Mgr Briand va, d'ailleurs, jusqu'à interdire les sacrements à ceux qui prendraient parti pour les Américains (2). Le grand vicaire, l'abbé Montgolfier est le premier à complimenter Carleton de la victoire (3), et, pour la célébrer, l'évêque ordonne un *Te Deum* (4).

Nobles et bourgeois emboîtèrent le pas naturellement, les premiers désireux de rétablir leur prestige aux yeux des Anglais, et aussi, comme les seconds, parce qu'ils approuvaient l'attitude du clergé, lui donnaient raison. Ils ont été, ainsi que le clergé, nettement anti-américains, et par suite absolument fidèles à l'Angleterre. Les deux textes suivants sont probants. Carleton, dans une lettre au ministre Dartmouth, le 7 juin 1775, rendait justice à leurs efforts : « La noblesse et le clergé ont été, disait-il, d'un grand secours dans les circonstances actuelles ; ils ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'ardeur pour le service de Sa Majesté (5). » Le lieutenant-gouverneur Cramahé écrivait dans le même sens, le 21 septembre 1775 : « Justice doit être rendue à la noblesse, au clergé et à la plus grande partie de la bourgeoisie qui ont donné de grandes preuves de zèle et de fidélité au service (6). »

On remarquera qu'il n'est pas fait mention du peuple dans ces deux extraits. Celui-ci, en effet, moins apte à bien juger, naturellement crédule, ne se laissa persuader que difficilement, malgré les efforts des prêtres et des nobles, malgré les avantages accordés par le gouverneur à ceux qui prendraient les armes. C'est pourquoi Carleton, dans la lettre mentionnée plus haut, avait fait cette restriction le concernant : « Bien que les gentilshommes aient montré beaucoup d'empressement, ils n'ont pu gagner le peuple ni par leurs sollicitations, ni par leur exemple (7). » Cramahé disait la même chose : « On a eu recours sans succès à tous les moyens pour amener le paysan canadien au sentiment de son devoir et l'engager à prendre les armes pour la défense de la province (8). » Un seigneur qui avait voulu faire emprisonner un de ses censitaires, parce que celui-ci avait refusé de s'enrôler, dut le faire relâcher, la population s'étant ameutée (9). A l'île d'Orléans, en face de Québec, les habitants armés de bâtons, voulaient assommer les officiels venus pour recruter des miliciens (10). Quand on leur objectait qu'ils avaient prêté le serment d'allégeance au roi, les Canadiens répondaient que c'étaient leurs pères qui l'avaient prêté, non eux, et qu'ils l'avaient fait en

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 264-265.

(2) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 201.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 279-280.

(4) *Ibid.*, p. 267-268.

(5) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 97.

(6) *Ibid.*, p. 100.

(7) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 192.

(8) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 100.

(9) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 49.

(10) *Ibid.*, p. 53.

masse, par force, de peur d'être dépossédés de leurs biens et même de perdre la vie (1). C'est pourquoi le juge en chef Hey disait : « Exception faite de Montréal et de Québec, il n'y a pas cent hommes du côté du roi (2). » « Presque tout le gouvernement des Trois Rivières refusa de marcher (3). » On voit, par suite, que les citoyens suivirent l'exemple des chefs ; seuls les habitants des campagnes se montrèrent réfractaires. Certains, même, firent cause commune avec les envahisseurs.

Ainsi, les Canadiens, en proie à des sentiments divers à ce moment délicat pour eux, agirent de façon différente après avoir hésité. Les uns, parmi lesquels ceux qui étaient voisins des États-Unis, prirent parti pour ce pays. Il y en eut « un bon nombre », d'après M. Chapais (4). La masse se montra indifférente, resta neutre. Quelques-uns, enfin, combattirent contre les Américains. On put, par conséquent, assister à ce triste spectacle des Canadiens français se battant entre eux (5). Il y eut donc des pour, des contre, et des neutres, ces derniers constituant la grande majorité. Aussi ce fut en vain que le Congrès leur envoya, en mai 1776, trois commissaires parmi lesquels Franklin, et qu'on adjoignit à ces délégués un prêtre, le P. Carroll (6). Ce fut en vain également que le Comte d'Estaing lança, en 1778, sa fameuse proclamation pour les inviter à s'unir à la France et aux Américains contre l'Angleterre (7), que La Fayette leur adressa sa circulaire dans le même but (8). Mais on peut dire que tous les paysans étaient de cœur avec les Américains. Roy dit en effet : « La masse du peuple, sans prendre ouvertement les armes, favorisait certainement la rébellion. Dans certaines paroisses, on reçut les Bostonnais comme des libérateurs. La marche de Montgomery depuis Saint-Jean jusqu'à Québec fut un véritable triomphe (9). »

Sympathie, dira-t-on ? Non pas. Mais la haine des Anglais, chez le peuple, était trop forte, le souvenir de la défaite trop récent, pour qu'ils puissent se battre à leurs côtés. Son loyalisme à ce moment, a été passif, si l'on peut dire, il n'a pas été assez grand pour aller jusqu'à l'action en faveur de sa nouvelle mère patrie. Mais son abstention n'en est pas moins du loyalisme — un loyalisme qui a conservé le Canada à l'Angleterre — et par conséquent une preuve de sa méfiance envers les Américains. Si ceux-ci leur avaient été vraiment sympathiques, combien, sans doute, l'histoire ultérieure du Canada aurait été différente de ce qu'elle fut !

(1) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 25.

(2) *Ibid.*, p. 11.

(3) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 96.

(4) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 189-190.

(5) *Ibid.*, p. 197.

(6) CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 104.

(7) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 175, et CARON, *La colonisation de la province de Québec*, p. 110.

(8) AUG. GOSSELIN, *L'Église du Canada après la conquête*, t. II, p. 176.

(9) J. E. ROY, *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 52-53.

Avec le temps, les Canadiens du peuple ont eu de ces événements une opinion plus éclairée, et l'on peut prendre ce jugement de M. Chapais, comme interprétant exactement le sentiment général de la population actuelle. Il dit, parlant de ceux qui se rangèrent du côté des Américains : « Ils violaient le serment d'allégeance qu'ils avaient prêté solennellement dix ans plus tôt. Ils épousaient une cause dont les chefs avaient outragé leur religion et reproché à l'Angleterre d'avoir été trop généreuse pour leur Église. Ils pactisaient avec des agresseurs qui venaient troubler la paix dont nous commençaions à sentir les effets bienfaisants. Ils remettaient en question toutes les garanties qui pouvaient être contenues dans la capitulation de 1760 et le traité de 1763, et toutes les dispositions favorables adoptées depuis à notre égard. Ils commettaient un attentat non seulement contre la souveraineté légitimement établie en notre pays, mais encore contre les intérêts de notre race et la sécurité de notre avenir (1). » Oui, mais les paysans n'ont pas tant réfléchi à toutes ces questions en 1775 ! Nous croyons devoir insister, d'ailleurs, sur le fait que ceux qui prirent fait et cause pour la nouvelle République n'ont été qu'une minorité. Ainsi s'explique que Weld, à propos du Bas-Canada dans les dernières années du XVIII^e siècle, ait parlé en ces termes des sentiments de la population sur le sujet qui nous occupe : « Le peu de penchant pour les Américains, a-t-il dit, y est très visible, et les Canadiens français affectent de les traiter avec un souverain mépris (2). »

En 1807, lors de l'affaire du *Léopard* que nous avons mentionnée, les Canadiens se montrèrent très excités contre les États-Unis, et s'enrôlèrent avec enthousiasme quand les miliciens furent appelés sous les armes. On dénommait « élus » ceux qui s'engageaient, et des hommes ayant dépassé l'âge réglementaire demandèrent à partir (3). Les soldats chantaient :

« On dit que l'Américain
Menace la province,
Et qu'il veut d'un coup de main
Déposséder un prince.
Mais je suis soldat, moi,
Fidèle à ma patrie,
Et pour elle et pour mon roi
Je donnerai ma vie (4). »

L'évêque anglican de Québec écrivait, d'autre part, le 20 février 1808 : « Le mépris que les Canadiens catholiques ressentent pour

(1) CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p. 197.

(2) WELD, *Voyage au Canada*, t. III, p. 7.

(3) CAMILLE ROY, *Étude sur l'histoire de la littérature canadienne, 1800-1820*, M. S. R. C., 1905, p. 101.

(4) *Ibid.*

les Bostonnais et la crainte qu'ils ont de voir leur pays annexé aux États-Unis, nous assure de leur fidélité à l'Angleterre (1). »

En 1813, enfin, lors de la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, on voit les Canadiens se battre côte à côte avec les Anglais pour défendre leur territoire commun. Ils le font courageusement — comme toujours — et remportent la victoire de Chateauguay, donnant ainsi à l'univers le spectacle extraordinaire d'une race vaincue qui, un demi siècle après sa défaite, conserve le pays à son vainqueur. Étrange destinée en vérité !

Mais pourquoi donc ce changement dans la mentalité canadienne, depuis 1775 ? C'est qu'au XIX^e siècle, la situation n'est plus du tout la même. La conquête est loin déjà. La révolution française, survenue dans l'intervalle, les a effrayés et fait pencher du côté de l'Angleterre. La crainte de Napoléon a eu un effet identique. Il est l'allié des Américains, d'ailleurs. L'Angleterre représente à leurs yeux, au contraire, l'ordre, la paix, la monarchie, les idées conservatrices. De plus, la constitution de 1791 leur a donné de grands avantages et d'énormes espérances. Le clergé, enfin, a montré au peuple son erreur de 1775. L'évêque lui avait expliqué longuement les vraies intentions des « colonistes » à son égard, leur manque de franchise, avait dit notamment : « Vous avez trop d'esprit pour ne pas apercevoir les fourberies grossières et les plus iniques mensonges dont on s'est servi pour vous faire tomber dans le piège qu'on vous tendait, et dans lequel vous avez eu le malheur de donner avec le plus déplorable aveuglement et une sorte de frénésie et de fanatisme (2). » Et tous avaient compris. C'est pour toutes ces causes que les Canadiens, indifférents en 1775, se montrèrent si enthousiastes en 1807 et en 1813.

Quelques années seulement plus tard, la situation est de nouveau bien changée. Les Canadiens sont mécontents du peu d'empressement avec lequel le gouvernement leur accorde ce qu'ils revendiquent si énergiquement ; la rébellion de 1837 et la répression qui l'a suivie, viennent de se produire. L'acte d'Union se prépare. Il est consommé en 1840. Et c'est alors qu'un problème redoutable va se poser pour ce petit peuple : la possibilité et l'opportunité de son annexion aux États-Unis. Certains Canadiens français, éprouvant un profond ressentiment contre les Anglais à la suite de ces derniers événements, tournent les yeux vers la République voisine. D'autre part, sa prospérité les tente. Il en est qui disent : nous serions riches aujourd'hui si nous étions devenus Américains en 1775. Enfin, les principes révolutionnaires ne font plus si peur à quelques-uns d'entre eux. On en voit même s'enthousiasmer pour ces principes. La constitution des États-Unis, avec ses doctrines démocratiques, est évidemment, pour des hommes comme Papineau, devenu antimonarchiste, irréligieux, et persuadé, en outre, qu'on tyrannise ses compatriotes, une sérieuse invite à se ranger sous le drapeau étoilé. Vers

(1) J. E. ROY, *Napoléon au Canada*, M. S. R. C. 1911, p. 117.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 269 sq.

le milieu du XIX^e siècle, on trouve donc, chez les Canadiens français, de réelles tendances en faveur de l'annexion aux États-Unis. Il n'y eut, cependant, aucune tentative en faveur de ces idées, et tout se borna à des intentions. De temps en temps, depuis cette époque, les Canadiens y ont songé à nouveau. Pourquoi n'ont-ils jamais mis ce projet à exécution ? C'est, sans doute, qu'ils savaient que l'Angleterre ne les aurait pas laissés faire, mais c'est aussi qu'ils y ont longuement réfléchi, et qu'ils sont persuadés que les raisons contre une telle union sont infiniment plus nombreuses et plus fortes que les arguments en sa faveur.

Ils ont, tout d'abord, obtenu trop d'avantages, après des luttes si longues et si pénibles, pour abandonner ce qu'ils ont laborieusement acquis. Ils sont aujourd'hui prospères, ont réussi à garder leur religion, leur langue et leurs coutumes ; ils jouissent d'une réelle indépendance dans le Dominion. On comprend donc qu'ils ne sont pas empressés à se lancer dans l'inconnu et à courir le risque de lâcher la proie pour l'ombre. Ils ne sont pas assez naïfs, en effet, pour croire que Washington leur donnerait immédiatement, pour toujours et en bloc, toutes les libertés possibles et imaginables. Il leur faudrait donc lutter de nouveau, si quelque restriction leur était imposée à la suite de circonstances imprévisibles. Seraient-ils toujours victorieux ? Les Canadiens mettent ici en pratique le proverbe chéri des peureux, sans doute, mais aussi des prudents qui n'ont obtenu ce qu'ils ont qu'après de longs efforts : Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras !

En devenant américains, ils perdraient, en outre, leur influence. Les autres provinces du Canada doivent aujourd'hui compter avec Québec, notamment au point de vue politique. Les Canadiens français forment à l'heure actuelle environ le tiers de la population du pays. Aux États-Unis, même en y ajoutant ceux de leur race déjà fixés dans ce pays, les Franco-américains, ils ne constitueraient même pas le vingtième de la population totale. Ils se trouveraient donc infailliblement noyés dans le grand tout américain.

Ils perdraient encore leur isolement. Dans leur province, ils sont bien tranquilles en somme, bien chez eux, surtout à la campagne. Ils y sont les maîtres et font ce qu'ils veulent. Quel trouble n'apporteraient pas, dans l'existence simple, calme et presque patriarcale des habitants, le bruit, le mouvement, l'agitation que provoqueraient les hommes d'affaires et les industriels yankees venant s'installer chez eux ! Car il est fort probable qu'une fois rattachés à la grande République, ils seraient envahis par leurs nouveaux maîtres comme les Allemands ont envahi l'Alsace après 1870. Que dire surtout de cette foule d'ouvriers cosmopolites qui ne manqueraient pas d'arriver à la suite des « business men », et qu'ils considèrent avec raison comme des indésirables !

Qu'est-il advenu, au surplus, de leurs frères qui ont passé la frontière et sont aujourd'hui américains ? Ils ont conservé leur langue pour la plupart, mais pas tous ; la majorité est restée catholique, combien cependant sont devenus protestants ! Dans tous les

cas, ils n'accompliront jamais ce que les Canadiens ont réalisé dans leur petit coin.

Bien plus, il a existé aux États-Unis une autre province de Québec : la Louisiane. En 1860, elle était encore bien française, mais elle a été envahie par les Américains après la guerre de Sécession, et en 1898, le français y a été aboli comme langue officielle. Aussi est-elle aujourd'hui presque entièrement américanisée (1). C'est là, il faut l'avouer, un exemple peu propre à encourager les Canadiens français à changer de nationalité.

Enfin, l'Amérique a été essentiellement un pays révolutionnaire, et le mot de révolution sonne mal aux oreilles du clergé, même à celles de la population tout entière, restée, nous l'avons vu, monarchiste et traditionaliste. Les Canadiens, bien que démocrates en un sens, craignent la démocratie américaine, la considèrent comme fautive et dangereuse, ont peur des conséquences qu'elle peut entraîner un jour, et qu'ils subirait par là même, une fois agrégés à leurs voisins. Ils ne sont plus si persuadés, d'ailleurs, du brillant avenir des États-Unis, car ils les voient aux prises avec de sérieuses difficultés dont nous dirons un mot tout à l'heure. Ils constatent aussi que les mœurs y sont extrêmement libres, que les divorces, notamment, y deviennent de plus en plus nombreux, que l'athéisme s'y développe avec une très grande rapidité. Et voilà, certes, de quoi faire reculer les Canadiens, avec la mentalité que nous leur connaissons !

Bref, les Canadiens français refusent de changer leur situation présente pour s'annexer aux États-Unis, parce qu'ils redoutent, s'ils devenaient citoyens américains, d'être plus mal alors qu'ils ne sont présentement. Ils ont peur de changer un cheval borgne pour un aveugle ! Ils craignent surtout de disparaître moralement, de s'américaniser complètement et définitivement, en liant leur sort à celui de la République voisine. Certains Canadiens, toutefois, nous le savons, n'ont pas été de cet avis. Mais ils ne furent qu'une infime exception. On n'est pas peu surpris, cependant, de voir que, dans ces dernières années, un homme aussi averti qu'Edmond de Nevers se soit montré favorable à l'annexion. Il est même si persuadé que là est l'avenir du Canada français, qu'il répète à plusieurs reprises des phrases dans le genre de celle-ci : « Quand nous entrerons dans l'Union américaine... (2). » Il développe longuement son rêve qui serait de s'unir aux Franco-américains, et de former dans l'Amérique du Nord une immense nation purement américaine au centre et au nord, française dans l'est, allemande dans l'ouest, et enfin espagnole au sud.

Le clergé n'en a jamais été partisan, c'est indiscutable. Son attitude en 1775, en 1812 et même depuis, en est la preuve. Au moment de la Confédération, par exemple, en 1867, il a recommandé au peu-

(1) ARTHUR SAINT PIERRE, *L'avenir du Canada français*, Revue Canadienne, 1909, p. 136.

(2) E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, p. 385.

ple de se soumettre à la nouvelle constitution (1). Mgr Langevin, notamment, évêque de Rimouski, disait à cette époque : « Vous vous défiez... de ces esprits mécontents qui rêvent pour le Canada le bonheur et la prospérité dans l'annexion à un pays voisin. S'ils réussissaient dans leurs sinistres projets, ce qu'à Dieu ne plaise, ce serait, à moins d'un miracle de la Providence, la ruine de notre peuple, la perte de nos mœurs, de nos coutumes, de notre langue, l'anéantissement de notre nationalité (2). » Il faut reconnaître que les textes montrant l'opposition des Canadiens à devenir américains n'abondent pas. Ce sont là de ces questions brûlantes dont on parle beaucoup, mais sur lesquelles on écrit peu naturellement. Sulte, cependant, a déclaré nettement que ses compatriotes, vers 1880, étaient antipathiques à cette idée (3). Quant à M. Bourassa, il n'a pas hésité à traiter le problème. On peut résumer ses opinions de la façon suivante. L'intervention des États-Unis dans la dernière guerre aidera, d'après lui, au triomphe de la démocratie dans le monde, et aura, par conséquent, pour résultat de faire disparaître la monarchie anglaise. Ainsi se trouvera hâtée, d'une part la rupture entre le Canada et la Grande-Bretagne, d'autre part l'absorption du Canada par les États-Unis. « La conséquence dominante et ultime de l'intervention simultanée du Canada et des États-Unis dans la guerre européenne, a-t-il écrit en 1917, c'est la fusion des deux peuples anglo-saxons de l'Amérique du Nord (4). » Cette fusion est-elle désirable au point de vue canadien français ? Il ne conteste pas les deux grands avantages qui en résulteraient pour son pays, et dont les Canadiens français bénéficieraient nécessairement : une richesse accrue considérablement, et les chances de guerre diminuées, tandis que l'impérialisme britannique est une menace perpétuelle à cet égard. Malgré cela, M. Bourassa est nettement opposé à l'annexion, parce qu'elle entraînerait la disparition de la race française dans l'Amérique du Nord. Il a exprimé ses idées en termes qui ne laissent aucun doute. L'annexion aux États-Unis, selon lui, serait « la mort de toute nationalité canadienne (5) » ; elle serait, a-t-il dit encore, son « suicide définitif (6). » Telle est, nous l'affirmons, l'opinion de la presque totalité des Canadiens français sur cette question.

On conviendra qu'il est fort intéressant, et aussi fort utile pour notre sujet, de savoir ce qu'en pense la population des États-Unis. Fait peut-être étrange pour certains, si ce pays, à l'époque de la révolution américaine, était désireux de voir les Canadiens français se joindre à lui, il a, depuis, complètement changé d'avis. Déjà, en 1849, il se montra peu sympathique au projet d'annexion qu'avaient formé quelques Canadiens anglais. La presse américaine, notamment, remarqua avec raison que les partisans de l'annexion étaient les

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 31 sq.

(2) *Ibid.*, p. 34-35.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 150.

(4) H. BOURASSA, *L'intervention américaine*, p. 50-51.

(5) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 50.

(6) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 144.

mêmes qui, en 1837 et en 1838, avaient traité Papineau et ses amis de brigands, parce qu'ils avaient soulevé la même idée (1). Le *New-York Herald* écrivait à cette époque : « Dans ce temps (2), il y aurait eu quelque gloire et quelque honneur à délivrer le Canada du joug britannique, parce qu'une grande partie du peuple canadien et surtout du Bas-Canada, était virtuellement dépouillée de ses droits politiques, aussi bien que de toute participation au gouvernement de son pays. On ne peut pas maintenant faire de pareils appels aux sympathies de notre peuple ; aucune partie de la population canadienne n'a ce droit, et moins que tous les autres ceux qui, déloyaux en 1849, étaient ultra-loyaux et les plus chauds partisans de la connexion britannique en 1837 (3). » Hazard, délégué des États-Unis aux réunions de la Chambre de commerce du Dominion, disait en 1872 : « Je ne pense pas que le peuple américain désire [l'annexion] (4). » En 1891, on lisait ceci dans un journal de Louisville : « Le pays n'est pas disposé à flirter avec le Canada. Le Canada peut être une fort jolie et mignonne personne, agiter son mouchoir d'une façon provocante, mais les États-Unis ont d'autres affaires en tête, et ne se soucient pas de se compromettre avec de petites créatures inconsidérées (5). » C'est là une des raisons principales de l'attitude des Américains. Ils ont, en effet, une foule de graves problèmes à résoudre, si tant est qu'ils puissent être résolus : un territoire trop vaste, une population trop mélangée, le problème nègre, le problème jaune, les tendances séparatistes du nord avec le sud et de l'ouest avec l'est, etc. Annexer la province de Québec serait en ajouter un autre non moins difficile : le problème canadien français. Et puis, cette annexion lui serait elle utile ? Bien peu. Sur ce grave sujet, l'ancien président des États-Unis, Harding, s'est exprimé clairement, lors de son voyage au Canada, en 1923. Enfin, de deux choses l'une aux yeux des Américains. Ou bien annexer le Canada — le Canada tout entier — aux États-Unis est sans profit pour eux, et alors la question ne doit pas même être soulevée ; ou bien ce serait un avantage, point n'est besoin, dans ce cas, de hâter les choses. Les États-Unis peuvent attendre. L'Ouest canadien n'est déjà que trop américain par la population — cinquante pour cent nous a-t-on assuré — et aussi par la mentalité. Peu à peu donc, le Canada est susceptible de se trouver entraîné dans l'orbite de son puissant et riche voisin, et de se rattacher à lui insensiblement, sans à coups par conséquent.

Dans ces conditions, le problème étudié précédemment est une solution qui renferme trop de difficultés pour être envisagée sérieusement. Les Canadiens ont pu, au cours du XIX^e siècle, l'agiter de temps en temps, et s'en servir comme d'une menace à l'égard du

(1) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 599.

(2) C'est à dire en 1837 et en 1838.

(3) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 599.

(4) BUIES, *Chroniques, Humeurs et Caprices*, t. II, p. 261.

(5) *Louisville Courier*, 7 mars 1891. GAILLY DE TAURINES, *La nation canadienne*, p. 303.

gouvernement anglais, mais c'est un projet qu'ils ne prennent plus au sérieux. Buies disait déjà, en 1874 : « Question bien brûlante il y a quelques années à peine, aujourd'hui bien éteinte (1). » En cas de plébiscite, a déclaré M. Bourassa pendant la guerre, « fort peu de votes... — sauf peut-être ceux des nouveaux venus — iraient à l'annexion (2). » Tout récemment, enfin, il faisait cette constatation : « Pour l'heure, personne n'en parle, personne n'en veut (3). » Il y a ainsi de ces problèmes qui sont à l'ordre du jour pendant un certain temps, qu'on discute même avec frénésie, et puis qui soudain disparaissent, cessent d'avoir leur raison d'être. L'annexion du Canada français aux États-Unis est de ceux là.

La conclusion suivante s'impose par suite : les Canadiens français qui éprouvent à l'égard de leurs voisins une juste défiance et même de l'antipathie, ne veulent pas devenir sujets américains, et les États-Unis, de leur côté, ne se prêtent nullement à l'idée d'annexer le Canada.

Cette conclusion nécessite deux remarques. Nous voyons, d'abord, ce qu'il faut penser de l'opinion des Canadiens anglais qui accusaient leurs compatriotes de manquer de loyauté, parce qu'ils étaient soi-disant annexionnistes. Ils l'ont été, c'est vrai, mais quelques-uns seulement, à certaines époques, et toujours en paroles, sans avoir jamais tenté de réaliser leurs projets. Leurs accusateurs n'ont-ils pas fait comme eux, d'ailleurs ? Vers 1820, en effet, un fort courant existait dans ce sens chez les commerçants anglo-canadiens (4). N'y avait-il pas aussi quelques-uns d'entre eux à la tête du mouvement annexionniste, vers 1848 ? En 1849, à la suite du retrait de certains avantages tarifaires que l'Angleterre avait accordés au Canada, un bon nombre de Canadiens anglais signèrent un manifeste préconisant l'union aux États-Unis (5), et Sir Allan Mac Nab osa dire un jour : « Si [le Haut-Canada] est pour être gouverné par des étrangers, il lui sera bien plus avantageux d'être gouverné par un peuple voisin et de même race, que par ceux avec qui il n'a rien de commun ni par le sang, ni par la langue, ni par les intérêts (6). » En 1867, la Nouvelle Écosse voulait également se jeter dans les bras des Américains (7). N'y en-a-t-il pas eu d'autres preuves plus récemment ? Mais il faut reconnaître que les Anglo-canadiens, eux aussi, n'ont jamais considéré la fusion des deux pays comme une entreprise digne d'être mise en pratique.

La seconde remarque que nous voulons faire est celle-ci. Les Canadiens français ne peuvent-ils un jour reprendre sérieusement l'idée d'annexion ? Le Canada peut, en effet, se détacher de l'Angleterre. La Confédération, d'autre part, ne durera sans doute pas tou-

(1) BUIES, *Chroniques, Humeurs et Caprices*, t. II, p. 267.

(2) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 143-144.

(3) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 50.

(4) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 107.

(5) MOORE, *The Clash*, traduction, p. 9.

(6) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq. p. 97.

(7) DAVID, *Hist. du Canada depuis la Confédération*, p. 6.

jours, elle ne durera même plus longtemps, disent certains. Que deviendrait, dans ces deux cas, le Canada français ? Plusieurs solutions peuvent être envisagées, et l'annexion en est une. Se rattacherait-il donc aux États-Unis ? Nous ne le croyons pas. Il nous faut, dès lors, étudier dans le chapitre suivant quelle ligne de conduite serait adoptée par la province de Québec, si les graves événements mentionnés plus haut venaient à se produire.

CHAPITRE IV

Le Patriotisme canadien français

Impérialisme et Nationalisme

L'autonomie du Dominion et l'indépendance du Canada français

Les Canadiens ne pouvant être ni français, ni anglais, ni américains, sont forcément et naturellement canadiens. — Ils sont plus canadiens que les Canadiens anglais. — Origine de leur patriotisme. — Ils n'aiment vraiment que le Canada. — Quelques preuves de l'amour qu'ils éprouvent pour leur patrie. — Comparaison avec les habitants de la Louisiane. — Dédain de l'Europe. — Fierté de leur pays, de sa beauté. — Fierté du passé. — Personnages illustres et premiers colons. — Fierté du présent. — Foi dans l'avenir. — Le Canada, à raison de plus la province de Québec, n'est qu'une partie d'un grand tout qui est l'Empire britannique. — L'impérialisme britannique. — Thèse de M. Bourassa. — Le Nationalisme. — Explication de l'attitude des Canadiens français pendant la guerre de 1914. — Il y a presque un abîme entre Canadiens anglais et Canadiens français. — D'où la question de l'indépendance du Canada. — Opinion de quelques Canadiens français sur le problème de l'autonomie du Dominion. — Une fédération impériale ne résoudrait pas les difficultés. — Ce qu'en pense M. Bourassa. — L'indépendance du Canada et ses avantages. — Quasi unanimité sur le principe. — Évolution lente mais sûre du pays vers l'autonomie. — L'Angleterre n'y est pas absolument opposée. — L'autonomie du Dominion ne résoudrait pas tous les problèmes canadiens. — Projets d'une république canadienne française. — Conclusion.

Les Canadiens français ayant été, après le traité de Paris, politiquement séparés de la France, sont devenus citoyens britanniques,

et désirent le rester, pour le moment du moins. Ils ne peuvent, d'autre part, être anglais de cœur, et n'ont enfin aucune raison de se dire américains. Que sont-ils donc ? Canadiens tout naturellement, essentiellement canadiens et rien que canadiens. Une chanson, composée en 1832 par Cartier, montre bien l'attitude de la population à ce sujet. Une des strophes se lit, en effet, comme suit :

« Originaires de la France,
 Aujourd'hui sujets d'Albion,
 A qui donner la préférence
 De l'une ou de l'autre nation ?
 Mais n'avons-nous pas, je vous prie,
 Encore de plus puissants liens ?
 A tout préférons la patrie,
 Avant tout soyons Canadiens (1).

M. Bourassa a nettement, comme toujours, posé la question : « Devons-nous être des Français du Canada ou des Canadiens d'origine française ? » Il répond aussi nettement : « Nous devons rester essentiellement Canadiens (2). » Tout récemment, il a dit encore : « Le Canada, et non la France ou l'Angleterre, est notre patrie (3). » M. Taschereau, lors d'une conférence à Toronto, en 1922, a parlé absolument dans le même sens : « L'habitant, a-t-il affirmé, ne connaît pas d'autre patrie que la terre canadienne où il est né, où il a élevé ses enfants, où les vieilles gens dorment de leur dernier sommeil à l'ombre de la petite église du village (4). » Rien de plus vrai, et rien de plus naturel.

Par contre, un très grand nombre des Anglais qui vivent au Canada, sont nés en Angleterre, ou leurs parents, du moins, étaient nés en Angleterre ; il en résulte que ces Canadiens anglais, récemment arrivés en Amérique, ou établis depuis quelques générations à peine, sont encore peu canadiens au fond. De plus, ils gardent fidèlement le souvenir de leur pays d'origine, et se classent eux-mêmes en Anglais, Écossais et Irlandais. Ces différents groupes forment des sociétés à part, exclusives. La société de Saint-Georges est essentiellement anglaise, la société Saint-Patrice irlandaise, la société Saint-André écossaise. Rien de tel chez les Canadiens français. Suivant l'expression de M. Chapais, ils sont « les plus Canadiens des Canadiens (5). » Cela est si exact que, bien qu'ayant ajouté le mot de Français, à cause de leur origine, à leur nom de Canadien, nos anciens compatriotes aiment à s'appeler, sont fiers de s'appeler simplement *Canadiens*. Le Français qui débarque à Québec, n'est pas peu surpris, s'il accomplit son premier voyage au pays de Maria

(1) HUSTON, *Répertoire national*, t. I, p. 247.

(2) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 10 et 11.

(3) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 43.

(4) TASCHEREAU, *L'habitant de Québec*, p. 13.

(5) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 2^e série, p. 142.

Chapelaine, d'entendre dire que, dans telle région de l'Ouest par exemple, il n'y a pas de *Canadiens*. Ce mot signifie, bien entendu : Canadiens français. Les Indiens, ayant à l'heure actuelle presque complètement disparu, on peut, par suite, vraiment considérer les Canadiens français comme la race autochtone du pays, comme les vrais indigènes de cet immense territoire, quoiqu'ils n'en occupent qu'une faible partie. Le Canadien anglais a donc en somme deux patries : l'Angleterre et le Canada. Son hymne national, c'est le *God save the King*. Le Canadien français, et c'est là un point capital sur lequel lui-même insiste sans cesse, n'a et ne peut avoir qu'une seule patrie : le Canada. S'il chante le *God save the King*, c'est qu'il ne peut faire autrement ; son véritable hymne national à lui, le seul qui fasse vibrer ses fibres les plus intimes, qui traduise son patriotisme, s'appelle le *O Canada*, et sa fête nationale, reconnue officiellement depuis 1925, est la Saint-Jean-Baptiste. C'est pour avoir, à maintes reprises, méconnu ce principe essentiel de la mentalité canadienne française, qu'on a commis tant d'erreurs au sujet de ce peuple, qu'on l'a accusé souvent bien à tort.

Comment donc est née, chez lui, cette idée de la patrie canadienne ? Elle débuta, sans nul doute, et de la façon la plus naturelle, par l'amour du pays lui-même. Les premiers colons aimèrent cette nouvelle contrée qu'ils trouvaient si belle, si productive, si saine, où ils avaient décidé de s'établir et de fixer leurs descendants. La première génération née au Canada, y ajouta l'amour du pays où elle avait vu le jour. Plus tard, les Canadiens s'attachèrent davantage encore à cette terre que leurs ancêtres avaient découverte, explorée et cultivée, qu'ils avaient arrosée de leur sang en se défendant contre les Indiens et les Anglais, où reposaient les cendres de ces hardis pionniers. Enfin, ils considérèrent avec raison comme leur patrie, ce territoire où ils avaient résolu de vivre, où leur race avait définitivement pris racine et acquis des caractéristiques qui lui sont particulières. L'idée de la patrie française s'affaiblit donc peu à peu, disparut même à la longue, et un sentiment nouveau se fit jour, se fortifia graduellement : l'amour de la patrie canadienne.

On peut, par suite, résumer l'attitude des Canadiens français à l'heure actuelle de la manière suivante : souvenir à la France, loyalisme à l'Angleterre, amour du Canada. Les paroles suivantes de Laurier indiquent parfaitement l'opinion unanime de ses compatriotes : « J'aime la France qui nous a donné la vie, j'aime l'Angleterre qui nous a donné la liberté ; mais la première place dans mon cœur est pour le Canada, ma patrie, ma terre natale (1). » « Paris, avec toutes ses beautés, a-t-il dit encore, ne parle pas à mon âme comme le rocher de Québec (2) ! » Donc, — qu'on nous pardonne d'insister, mais on comprendra mieux la suite — le Canada d'abord et avant tout. Personne ne pourra s'en étonner. N'est-ce pas le même phénomène qui s'est produit dans tous les pays de l'Améri-

(1) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 39.

(2) *Ibid.*

que du Nord et du Sud ? Cet aveu si catégorique et si franc met, au surplus, les Français très à l'aise. Ceux de nos lecteurs qui ont habité dans les provinces anglaises du Canada, comprendront ce que nous voulons dire.

Il n'est pas besoin, d'ailleurs, de séjourner longtemps parmi les Canadiens français, de parler beaucoup avec eux, pour s'apercevoir de l'amour profond qu'ils portent à leur patrie. Nulle part, dans les premiers livres écrits sur le Canada, nous n'avons trouvé la moindre expression de mécontentement. P. Boucher disait que ceux qui sont allés au Canada et ont été obligés de repartir en France sont « dans une grande impatience d'y revenir, tant il est vrai que la Nouvelle France a quelque chose d'attrayant pour ceux qui en savent goûter les douceurs (1). » Charest, séjournant en France, écrivait en 1775 : « Mon cher pays que la mort seule pourra me faire oublier (2). » Morin s'exprimait ainsi vers 1820 :

« Dans ma douce patrie,
Je veux finir ma vie ;
Si je quittais ces lieux chers à mon cœur,
Je m'écrierais : j'ai perdu le bonheur (3). »

Une chanson de Sir George Cartier, qui date de 1835, porte le titre bien caractéristique suivant : *O Canada ! mon pays, mes amours* (4). Une autre intitulée : *Un Canadien errant*, et composée par Gérin-Lajoie en 1842, à propos des bannissements de 1838, fait monter des larmes aux yeux des Canadiens français qui l'entendent. Crémazie exilé, montre à chaque page de ses lettres, l'amour intense qu'il ressent pour sa patrie. Enfin, le chant national des Canadiens français, œuvre de Sir Adolphe Routhier, est moins un hymne guerrier ou religieux que la manifestation de leur amour pour leur pays, de leur fierté de son passé et de leur confiance dans son avenir. En voici le texte :

O Canada ! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux,
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix ;
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits ;
Et ta valeur de foi trempée,
Protègera nos foyers et nos droits.

(1) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 11.

(2) J. E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 399.

(3) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 103.

(4) HUSTON, *Repertoire national*, t. I, p. 354-355.

Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant,
 Le Canadien grandit en espérant.
 Il est né d'une race fière ;
 Béni fut son berceau.
 Le ciel a marqué sa carrière
 Dans ce monde nouveau :
 Toujours guidé par sa lumière,
 Il gardera l'honneur de son drapeau.

Amour sacré du trône et de l'autel,
 Remplis nos cœurs de ton souffle immortel.
 Parmi les races étrangères
 Notre guide est la loi ;
 Sachons être un peuple de frères
 Sous le joug de la foi :
 Et répétons comme nos pères,
 Le cri vainqueur : Pour le Christ et le roi (1) ! »

Tout dans le Canada les enchante, même ce qui passe aux yeux du plus grand nombre des étrangers, comme le pire inconvénient du pays, à savoir le climat. P. Boucher, d'un mot, en avait fait l'éloge, disant : « L'hiver y est plus gai qu'en France (2). » Charlevoix ne l'aimait pas, parce qu'on est obligé en cette saison, disait-il, de sortir « fourrés comme les ours », que la neige y cache les beautés de la nature, que les chevaux ont « des barbes de glace d'un pied de long », et que souvent on doit « couper des bras et des jambes gelés », mais il reconnaît que « les Canadiens ne balançant pas à lui donner la préférence [sur l'hiver français] (3). » Laurier n'affirmait-il pas à Paris, en 1902 : « L'hiver du Canada, c'est à la fois la joie et l'orgueil des Canadiens. Cette neige que vous redoutez, nous la désirons, nous l'aimons, nous l'appelons de tous nos vœux, et quand, au 25 novembre, on n'a pas ce qu'on appelle « la bordée de Sainte-Catherine », c'est-à-dire quand nous n'avons pas une bonne et belle tempête qui laisse sur le sol au moins un demi-mètre de neige, nous croyons que la Providence nous oublie (4). » Pour le paysan, c'est même la saison qu'il préfère, car c'est celle du repos et des plaisirs. C'est pourquoi Louis Hémon ayant parlé de « l'éternelle lamentation canadienne : la plainte sans révolte contre le fardeau écrasant du long hiver (5) », tous les Canadiens lui ont amèrement reproché une semblable affirmation.

En outre, les sentiments des Français établis en Louisiane et tels que rapportés par Charlevoix, vont nous montrer l'importance des

(1) NANTEL, *Les fleurs de la poésie canadienne*, p. 152-153.

(2) P. BOUCHER, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 10.

(3) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 165-166.

(4) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 56.

(5) LOUIS HÉMON, *Maria Chapdelaine*, p. 36.

remarques faites au début de cet ouvrage sur les conditions dans lesquelles les colons de la Nouvelle France avaient quitté leur patrie. Voici ce que dit, à ce propos, le fameux Jésuite : « [Les Français de la Louisiane sont des] malheureux qui, chassés de France pour leurs crimes ou leur mauvaise conduite, vraie ou supposée, ou qui, pour éviter les poursuites de leurs créanciers, se sont engagés dans les troupes et dans les concessions. Les uns et les autres ne regardant ce pays que comme un lieu d'exil, tout les y rebute ; rien ne les intéresse au progrès d'une colonie dont ils ne sont membres que malgré eux, et ils s'embarrassent fort peu des avantages qu'elle peut procurer à l'État. » Faisant allusion à la recherche de l'or qui a poussé ces gens à s'exiler, le même auteur ajoute : « Parce que ces contes ridicules avaient trouvé créance dans les esprits des sots, au lieu de s'imputer à eux-mêmes l'erreur où les avait engagés leur folle crédulité, ils ont déchargé leur mauvaise humeur sur ce pays où ils n'ont rien trouvé de ce qu'on leur avait promis (1). » Ces textes ne sont-ils pas intéressants par contraste avec l'attitude des Canadiens ?

Chez ceux-ci, leur profond amour pour leur patrie ne va pas sans un certain dédain pour l'Europe, ou, comme ils disent souvent : « Les vieux pays. » Sans aller aussi loin que les Américains qui, trop souvent, n'estiment la France que pour ses chanteuses, sa cuisine et son champagne, ils la considèrent comme un endroit où il fait bon vivre assurément, mais où l'on n'a pas su se débarrasser d'habitudes surannées, où l'on manque de confort, où trop de ruines et de vieux monuments emplissent l'âme de tristesse. Et c'est pourquoi ils préfèrent de beaucoup la civilisation américaine à la nôtre. Ne nous faisons donc pas d'illusions. Du jour où les Canadiens se seront suffisamment développés au point de vue intellectuel et artistique, ils agiront envers la France comme on traite une aïeule : on l'aime, on la respecte, mais on ne l'écoute plus et on se garde de l'imiter. Le passage suivant est bien caractéristique à cet égard. Son auteur est à Tusculum en Italie, et telles sont les réflexions que ce lieu lui inspire : « Voilà ce que deviennent les anciens peuples ! Partout ici je n'aperçois que des ruines. Sur ma gauche, de l'autre côté de ce ravin, s'élevait autrefois Albe la Longue ; il n'en reste plus rien ! Ces amas de pierres, ces tronçons de colonnes renversées qui couronnent le sommet de la montagne, c'est tout ce qui reste de Tusculum, la ville chérie de Cicéron ! Et ma pensée, franchissant dans son vol l'Europe et l'Atlantique, revenait vers la patrie, toute palpitante de bonheur. Vivent les peuples jeunes ! m'écriai-je ; vive mon jeune pays tout brillant de promesses, auquel l'avenir sourit, et qui peut regarder son passé, sans y voir de ces ruines que l'on admire, mais qui font pleurer (2) ! »

Non seulement les Canadiens français aiment leur patrie, ils sont encore très fiers de sa beauté. Ils la proclament la plus belle contrée du monde. Laurier disait un jour : « Nous, Canadiens, avons

(1) CHARLEVOIX, *Journal*, p. 447.

(2) ROUTHIER, *Conférences et discours*, p. 34.

peine à croire qu'il est un autre [pays] aussi beau sous le soleil (1). » Il est certain, en effet, que le Canada, avec ses rochers sauvages du Saguenay, son Saint-Laurent majestueux, ses lacs vastes comme des mers, ses forêts vierges sans limite, ses immenses prairies de l'Ouest, ses Montagnes Rocheuses, s'allongeant comme dix Alpes mises bout à bout, ses chutes d'eau innombrables et souvent grandioses, ses splendides nuits d'été et ses merveilleuses aurores boréales en hiver, son immensité, le silence impressionnant de ses régions encore désertes, la splendeur de ses forêts à l'automne et au renouveau, émeut profondément les étrangers et leur laisse des souvenirs ineffaçables. Rien qu'une des caractéristiques que nous venons de mentionner, suffirait en Europe à attirer les touristes par milliers. La chute du Niagara, à elle seule, reçoit plus de visiteurs que toute autre curiosité dans l'Univers. On pourrait donner, à ce propos, l'opinion de beaucoup d'Européens. Citons seulement ce que l'abbé Klein a dit des Mille Îles, cet archipel du Saint-Laurent situé dans l'immense fleuve, à sa sortie du lac Ontario : « J'en ai reçu des impressions qui, en leur genre, ne le cèdent point à celles que me firent éprouver l'Italie, la Suisse, la Norvège, l'Écosse, l'Algérie », et il ajoute : « Ne dût-on voir que le Saint-Laurent, il vaudrait à lui seul la traversée de l'Atlantique (2). »

Les poètes Canadiens, bien entendu, ont sans cesse célébré cette beauté, cette majesté de leur pays. La matière ne leur a pas manqué sur un tel sujet, et il fut toujours un de leurs thèmes favoris. Mais nous ne saurions évidemment, car cela nous entraînerait trop loin, donner ici des exemples de la façon dont ils ont chanté le Canada, seulement même la province de Québec, où abondent les lieux « qui font battre un cœur canadien (3). »

Un autre élément capital du patriotisme des Canadiens français, est la fierté qu'ils éprouvent de leur passé. De ce passé si romantique, si captivant et si glorieux, ils parlent toujours avec enthousiasme et respect. Ils ont, notamment, le culte de leurs grands hommes. Les découvreurs comme Cartier et Champlain, les missionnaires dont un si grand nombre furent des martyrs, les évêques et les religieuses fondatrices, les héros comme Dollard et les Le Moyne, les chefs militaires comme Montcalm et Salaberry, les hommes politiques comme Papineau et Lafontaine, tous vivent dans la mémoire de ce peuple et sont célébrés dans toutes les fêtes. Leur vie, leurs exploits sont racontés aux enfants à l'école et dans la famille, personne ne les ignore, on cite leurs noms comme ceux de bienfaiteurs de la race, ils sont donnés en exemple aux jeunes gens, et constituent comme une galerie de grands hommes, en lesquels l'imagination populaire voit non seulement des héros, mais des saints, on pourrait presque dire des sortes de demi-dieux.

Les ancêtres, les premiers arrivés, les pionniers, jouissent du

(1) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 5.

(2) KLEIN, *Au pays de la vie intense*, p. 88.

(3) CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, p. 192.

même respect. Leur énergie, leurs vertus, leurs combats, leurs aventures, ont inspiré les poètes. Fréchette, en particulier, a ainsi parlé de ces colons de la première heure :

« Ils furent grands... ces paysans hardis
 Qui, sur ces bords lointains, défièrent jadis
 L'enfant des bois dans ses repaires,
 Et, perçant la forêt, l'arquebuse à la main,
 Au progrès à venir ouvrirent le chemin...
 Et ces hommes furent nos pères (1). »

Il prend leur défense en ces termes :

« O France, ces héros qui creusaient si profonde,
 Aux prix de tant d'efforts, ta trace au Nouveau Monde,
 Ne méritaient-ils pas un peu mieux — réponds-moi ! —
 Qu'un crachat de Voltaire et le mépris d'un roi (2) ? »

M. l'abbé Groulx, s'enthousiasmant au sujet de ces premiers colons, s'élève presque à la poésie pour célébrer cet homme type qui, le premier, s'établit dans le pays, colonisa et permit à sa nouvelle patrie de grandir et de prospérer : « Non pas demi-sauvage et demi-barbare, comme l'a caricaturé Parkman, mais héros d'idéal, de courage et de simplicité, fondateur de pays et fondateur de race, pionnier de la civilisation et pionnier de la foi, ancêtre qui, dans notre histoire comme dans le bronze, n'est à sa place que sur un socle, dans une attitude de foi et de labeur, la tête nue sous notre grand ciel, la faucille d'une main, et, de l'autre, élevant vers le créateur sa première gerbe de blé (3). »

M. Chapais traduisait bien ces sentiments unanimes de vénération à l'égard de tous les Canadiens de jadis, lorsqu'il disait, en 1880 : « Nous ne vous avons pas oublié, illustre Laval, père de l'Église canadienne ; nous ne vous avons pas oubliés, fondateurs colonisateurs, capitaines, Champlain, Maisonneuve, Iberville, Frontenac ; nous ne vous avons pas oubliés, généreux apôtres, Brébeuf, Jogues, De Noue, Lalemant ; nous ne vous avons pas oubliées, nobles et saintes femmes, qui vous êtes appelées Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeois ; nous ne vous avons pas oublié, illustré Dollar, qui avez fait de votre cadavre un rempart à votre pays. Vous êtes notre orgueil ; votre souvenir nous est cher ; nous vous aimons, nous vous admirons, nous vous vénérons, et tant qu'il y aura sur le sol d'Amérique des Canadiens français, votre nom sera glorieux et votre mémoire immortelle (4). »

(1) FRÉCHETTE, *Les fleurs boréales; Les oiseaux de neige; Poésies canadiennes*, p. 18.

(2) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 81.

(3) GROULX, *La naissance d'une race*, p. 156-157.

(4) CHAPAIS, *Discours et conférences*, 1^{re} série, p. 17.

En outre, faisant pour ainsi dire le bilan de leur situation, envisageant les résultats obtenus, et comparant ce qu'ils furent avec ce qu'ils sont actuellement, les Canadiens aiment à rappeler comment, poignée d'hommes perdue aux bords du Saint-Laurent, quand ils passèrent sous la domination anglaise, ils sont devenus une partie importante d'un grand pays, comment ils ont su conserver leur province à la religion catholique et à la langue de leurs pères, comment ils ont conquis leurs libertés, comment, par leur énergie, ils ont su se développer au point de vue intellectuel, commercial et industriel. Ils montrent avec orgueil leurs villes et leurs villages, leurs hôpitaux et leurs asiles, leurs usines et leurs maisons de commerce, leurs journaux et leurs banques, leurs clubs et leurs bibliothèques, leurs églises et leurs monuments, leurs hôtels et leurs collèges.

« La solitude vierge
N'est plus là ! Du progrès le flot montant submerge
Les vestiges derniers d'un passé qui finit.
Où le désert dormait grandit la métropole ;
Et le fleuve asservi courbe sa large épaule
Sous l'arche aux piles de granit (1). »

Ainsi s'exprima Fréchette. Quelle fierté encore de l'œuvre accomplie, quelle conscience aussi de la force du peuple canadien, certain désormais de n'être plus absorbé, dans ces vers du poète :

« C'est un arbre robuste aux racines vivaces,
Qui, cramponné d'abord à toutes les crevasses,
Balance, désormais, au vent du ciel serein,
Les mille et un rameaux de son tronc souverain (2). »

Quoi d'étonnant, dès lors, que les Canadiens français, avec l'optimisme qui les caractérise, aient foi dans l'avenir ? Malgré les difficultés de l'heure présente, malgré la crise que le pays traverse à cause de la guerre, malgré les luttes qu'ils savent devoir livrer encore, ils envisagent demain avec une parfaite sérénité. Les finances de leur province sont en excellent état ; ils ont des ressources immenses : forêts, mines et pêcheries ; leur situation géographique est extrêmement avantageuse, puisqu'ils sont près de l'Europe, possèdent presque entièrement le Saint-Laurent, passage nécessaire entre l'Ouest et la mer ; leur fécondité leur assure le nombre, condition de la force ; ils l'emportent non seulement dans la province de Québec, territoire plus étendu que la France, mais encore ils envahissent les provinces voisines qu'ils submergent peu à peu, en les peuplant progressivement de gens de leur race, agissant comme les vagues durant le flux, ou, si l'on aime mieux, faisant tache d'huile ;

(1) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 105.

(2) *Ibid.*, p. 116.

ils ont conquis leur place au soleil, ils se sentent jeunes, sont pleins de courage et d'ambition ; l'exemple de leurs pères, enfin, contribue encore à renforcer leurs espoirs. Que leur faudrait-il de plus ? Ils disent et croient qu'ils sont sûrs du succès. C'est pourquoi Fréchette a dit :

« Les yeux sur l'avenir, terre prédestinée,
J'ai foi dans tes destins nouveaux (1). »

C'est pourquoi encore Sulte conclut ses huit volumes in folios par ces mots significatifs : « C'est donc avec confiance que nous envisageons l'avenir (2) ! » Ils espèrent dépasser prochainement les Américains. « Le XIX^e siècle, disait un jour Laurier, a été celui des États-Unis, le XX^e sera celui du Canada (3). » Confiants dans la Providence, s'appuyant sur les faits dont nous avons énuméré les principaux, ils sont bien prêts de s'écrier, à l'exemple de Napoléon dans Victor Hugo : « L'avenir, l'avenir est à nous ! »

N'oublions pas, cependant, que le Canada ne constitue pas une nation puisqu'il dépend de l'Angleterre, en ce qui concerne, notamment, les relations étrangères. Existe-t-il bien, même, une patrie canadienne ? Comme l'a très justement dit M. Bourassa : « Une colonie n'est jamais, ne peut pas être une patrie dans la pleine acception du mot et de l'idée (4). » Le Canada, à plus forte raison la province de Québec, forme donc seulement une partie d'un grand tout qui est l'Empire britannique, et, dans cet immense agrégat, chaque unité est soumise à une politique générale qui s'appelle l'impérialisme. Nous allons, par suite, étudier les rapports entre l'idée de patrie chez les Canadiens français et l'impérialisme britannique, problème de toute première importance qui va nous montrer un aspect très intéressant de leur mentalité.

M. Bourassa qui, depuis plus de vingt-cinq ans, a étudié de très près la politique internationale, a magistralement traité la question de l'impérialisme britannique, et a, de plus, donné les sentiments de ses compatriotes à cet égard dans un gros livre intitulé : *Que devons-nous à l'Angleterre ?* A cette question, il a formellement répondu que le Canada n'avait aucune obligation envers elle (5). Mais, quelques détails sont auparavant indispensables pour connaître vraiment l'opinion des Canadiens français, et comprendre les problèmes ultérieurs.

M. Bourassa ne voit dans l'impérialisme britannique, né en réalité avec Chamberlain, que soif de conquête, d'accaparement et de domination, le compare avec l'impérialisme allemand, et déclare que le Canada se trouve, à cause de sa situation coloniale, entraîné

(1) FRÉCHETTE, *La légende d'un peuple*, p. 107.

(2) SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. VIII, p. 156.

(3) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. LXV.

(4) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 31.

(5) Ce titre est ambiguë et pourrait faire croire que l'auteur veut dire : de quels bienfaits sommes-nous redevables à l'Angleterre ?

malgré lui dans le gouffre du militarisme. « [C'est], dit-il, l'expansion monstrueuse de l'Empire britannique et la prétention de la Grande-Bretagne de dominer les mers, afin de conserver ses multiples possessions, qui constituent le principal obstacle à la paix du monde et l'une des causes profondes [de la guerre de 1914] (1). » Avec humour, il définit l'impérialisme anglais : « La participation active des colonies aux guerres de l'Angleterre (2). » Et il proteste contre l'obligation faite à ces colonies, sans que rien dans la constitution ne la justifie, de défendre l'Empire, non pas seulement au Canada, mais un peu partout dans le monde, dans les Flandres, aux Dardanelles, en Égypte, demain peut-être aux Indes ou en Chine (3). Les Canadiens français s'élèvent surtout contre le fait que les possessions britanniques doivent participer aux charges résultant du nombre et de l'immensité de ces possessions, sans avoir le droit de donner leur avis. Selon eux, les colonies devraient siéger dans les Conseils de l'Empire, pouvoir dire leur mot quand il y a lieu de décider de la paix ou de la guerre, et de former des alliances (4). Il s'agit donc, à la fois d'une aide financière et d'une aide matérielle, c'est-à-dire de recruter des troupes au Canada. « C'est la vieille conception romaine qui utilisait les barbares de la Gaule et de la Germanie pour la plus grande gloire de l'Empire (5). »

Objectera-t-on qu'il existe des conférences impériales, que les colonies y sont représentées, et que les ministres de ces colonies sont consultés ? Voici la réponse, avec l'ironie qui caractérise M. Bourassa : « Toute la consultation se borne à permettre aux envoyés des tribus coloniales de recevoir, à huit clos, du Premier ministre britannique, les renseignements qu'il lui convient de leur donner et les décisions arrêtées à leur sujet par les autorités impériales. Une fois muni de ces renseignements et de ces décisions, le chef sauvage est exclu du Conseil, dûment couvert de louanges et parfois médaillé ; puis les maîtres de l'Empire continuent à délibérer entre eux de la haute politique et des intérêts généraux des « nations sœurs », dont le sort dépend de leurs décisions. Ils ont ainsi toute liberté de subordonner les intérêts de ces nations à ceux du Royaume Uni (6). » En 1916, le même auteur disait encore : « C'est là que se couvent tous les projets impérialistes ; c'est là que les hommes d'État britanniques manipulent à leur guise les marionnettes coloniales. S'ils leur cèdent parfois sur les questions secondaires, c'est pour mieux les rattraper sur les questions capitales. S'ils diffèrent l'exécution de leurs plans, c'est afin de mieux les accomplir quand l'heure est venue. Depuis bientôt vingt ans que le régime des conférences est inauguré, il n'est pas un problème grave qui ne s'y soit finalement résolu dans le sens prévu et voulu par les ministres anglais, au bénéfice de

(1) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 97.

(2) *Ibid.*, p. v.

(3) *Ibid.*, p. vii.

(4) *Ibid.*, p. vi.

(5) *Ibid.*, p. 172.

(6) *Ibid.*, p. 169.

l'Angleterre ; pas une résistance coloniale qui n'ait été usée ; pas une initiative contraire ou indifférente aux intérêts britanniques qui n'ait été contrecarrée et définitivement écartée : contributions de guerre, réorganisation de la flotte et de l'armée, représentation politique, tarif de faveur, législation maritime, tout s'est fait pour l'Angleterre et au gré de l'Angleterre. Je n'ajoute pas « par l'Angleterre », car les représentants du Royaume Uni ont eu le remarquable talent de faire accomplir leur besogne par les délégués des colonies, et de leur faire assumer la responsabilité, souvent l'initiative, des mesures les plus favorables à la métropole, les plus contraires aux intérêts des colonies (1). »

Remontant dans l'histoire, M. Bourassa montre par des textes officiels que la seule obligation pour le Canada, au point de vue militaire, est la défense de ses frontières. Il cite l'ordonnance de 1787 (2), la loi de 1808 (3), l'ordonnance de 1838 (4), la loi de 1846 (5). A la veille même de la Confédération, Anglais et Français du Canada, à l'exception de quelques ultra-royalistes, étaient d'accord pour dire que leur pays, privé de toute autorité sur la politique impériale, ne devait pas participer aux guerres de l'Angleterre, en dehors du sol canadien (6). A l'Angleterre incombe la défense de l'Empire ; quant au Canada, inexistant comme nation souveraine et responsable, il n'a d'autre obligation que celle d'aider la métropole à défendre le territoire canadien (7). Les deux autres lois postérieures sur la milice, en 1868 et en 1883, ne modifient pas le principe adopté auparavant. Les débats parlementaires, à ces deux époques, montrent, d'ailleurs, qu'il ne s'agit toujours que de la protection du Canada (8). D'où M. Bourassa conclut : « La participation des colonies aux guerres de l'Angleterre est contraire aux traditions britanniques (9). »

Et telle est bien l'opinion des grands chefs politiques jusqu'à ces dernières années. Laurier dit, par exemple, le 2 octobre 1899 : « Il ne peut être question d'envoyer des soldats canadiens en Afrique ; ce serait une folie criminelle (10). » En 1902, il s'exprime ainsi : « [Le Canada] est un immense pays ayant une population de cinq millions et un tiers d'habitants disséminés sur une étendue de 3000 milles de l'est à l'ouest... Les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées, et le creusement de ports et de voies de transport, voilà le champ où doit s'exercer notre activité, et ce serait un crime de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 45.

(2) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 3.

(3) *Ibid.*, p. 4.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, p. 5.

(6) *Ibid.*, p. 27-28.

(7) *Ibid.*, p. 36.

(8) *Ibid.*, p. 57 sq.

(9) *Ibid.*, p. 82.

(10) *Ibid.*, p. 122.

munitions de guerre (1) ». L'année suivante, il se montre plus explicite : « Dans notre pays même, je ne l'ignore pas, il y a des gens qui, sous prétexte que le Canada est une partie intégrante de l'Empire, prétendent que nous devrions assumer notre part de la défense colossale qu'entraîne l'entretien des forces militaires indispensables au maintien de la suprématie de l'Angleterre (2). Ce raisonnement, dont je ne puis saisir la puissance, impliquerait que la Grande Bretagne et le Canada se trouvent sur un pied d'égalité, quand on sait qu'il n'en est rien. L'Angleterre a des pouvoirs qui nous manquent ; pour n'en mentionner qu'un seul, elle a celui de conclure des traités, et nous ne l'avons pas. Les pouvoirs n'étant pas également étendus, les obligations ne sauraient l'être davantage (3). » En 1904, Sir Frédéric Borden, ministre de la milice, déclara : « La milice ne peut être appelée à servir en dehors du territoire pour d'autre objet que celui de la défense du Canada... Je ne crois pas qu'aucun homme réfléchi, tenant compte des conditions de notre jeune pays... proposerait sérieusement de voter une loi qui donnerait au gouvernement le pouvoir de commander à la milice d'aller servir dans des pays lointains... Je crois qu'il est suffisant pour nous de nous occuper de nos propres affaires... ; nous servirons d'autant mieux l'Empire que nous nous fortifierons chez nous en nous préparant à défendre notre propre territoire (4). »

Ainsi donc, même à cette époque, l'impérialisme britannique n'était pas en honneur parmi les membres du gouvernement canadien. Les Canadiens français et la grande majorité des Canadiens anglais étaient d'accord sur ce point.

Depuis quelques années, cependant, les tendances impérialistes avaient fait du chemin au Canada, des paroles imprudentes avaient été prononcées, des faits importants par leur conséquences s'étaient produits. C'est l'influence de Chamberlain, « le Bismarck anglais (5) », et de son associé Cécil Rhodes, « le grand brigand d'Afrique (6) », ce « forban de génie (7) », qui avait entraîné cette transformation. Suivons en l'évolution jusqu'à nos jours.

Fait bien digne d'être noté, c'est Laurier qui, comme Premier ministre, subit d'abord le contre coup de cette évolution, et va, à son tour, répandre l'idée impérialiste au Canada. Le 18 juin 1897, il s'enthousiasma jusqu'à s'écrier : « Vienne l'heure du danger, que le clairon sonne, que l'on allume les feux sur le sommet des collines, et alors, de toutes parts, les colonies voleront au secours de la mère patrie dans la mesure de leur force (8). » Le 4 juillet de la même an-

(1) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 139-140.

(2) Est-il besoin de faire remarquer que les personnes dont il s'agit ici sont des Canadiens anglais ?

(3) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 152-153.

(4) *Ibid.*, p. 87-88.

(5) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 44.

(6) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?*, p. 180.

(7) *Ibid.*, p. 116.

(8) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 20.

née, à Londres encore, il s'exprime en ces termes : « Si jamais l'Empire britannique est frappé du malheur de la guerre, contre n'importe quelle nation, je suis convaincu que les soldats canadiens sauront se faire valoir (1). » C'était assurément beaucoup s'engager ; c'était bien risqué aussi de dire : n'importe quelle nation. Prétendait-il que, dans le cas d'une guerre entre l'Angleterre et la France, les Canadiens français se battraient contre celle-ci ? D'où pouvait provenir un tel enthousiasme ? C'est que tout le monde s'était emballé à propos des superbes fêtes du Jubilé de 1897. Il n'y avait eu que des discours, des manifestations sans conséquences pratiques. Mais, lorsqu'il fallut, peu après, passer aux actes, mettre en pratique les théories impérialistes, en un mot collaborer à la guerre du Transvaal, ce fut différent.

En 1899, éclate, en effet, la guerre sud-africaine, « l'infâme guerre d'Afrique (2) », « fomentée par l'ambition de Chamberlain et de Rhodes, et par l'insatiable cupidité des chercheurs d'or (3). » M. Bourassa, en 1902, la jugeait ainsi : « Une guerre odieuse, où la corde et la torche deviennent les armes favorites, une guerre qui révolte la conscience des peuples, sinon celle des gouvernants, du monde entier, une guerre qui fait rougir de honte et pleurer de douleur la partie la plus saine et la plus noble du peuple anglais (4). » Laurier qui, on s'en souvient, avait dit, le 2 octobre, que ce serait une « folie criminelle » d'envoyer des soldats canadiens combattre les Boers, doit, quelques jours plus tard, sous l'influence des impérialistes canadiens anglais, permettre l'envoi de troupes. Et M. Ross, le Premier ministre d'Ontario, déclara alors que le Canada sacrifierait jusqu'à son dernier homme pour la défense de l'Empire (5). La petite armée canadienne n'était composée, toutefois, que de volontaires, et l'arrêté ministériel du 14 octobre spécifiait : « [La dépense pour l'équipement et le transport du corps expéditionnaire] ne peut être considérée comme un abandon des principes bien connus du gouvernement constitutionnel et des coutumes coloniales, ni être interprétée comme un précédent pour l'avenir (6). » Retenons bien les dernières lignes de cette importante citation. Un grand nombre de Canadiens français, au contraire, ont considéré cet acte comme un précédent dangereux ; M. Bourassa, notamment, donna immédiatement sa démission de député, et dit, le 22 octobre, à Papineauville : « Si aujourd'hui... l'on demande 500 soldats au Canada pour aller combattre contre une nation de 300.000 âmes, que sera-ce quand l'Angleterre aura à lutter contre un peuple puissant ?... Que serait-ce encore si la mère patrie allait porter la guerre en Allemagne ? A ce compte, nos fils devront s'attendre à partir au premier signal pour les quatre coins du globe, sans profit pour eux-mêmes

(1) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 114.

(2) *Ibid.*, p. 220.

(3) *Ibid.*, p. 133.

(4) H. BOURASSA, *Grande-Bretagne et Canada*, p. LXXIV.

(5) *Ibid.*, p. XLIII.

(6) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 85.

ni pour la patrie qui a tant besoin de leurs bras et de leur intelligence pour prospérer et grandir (1) ? » Pouvait-on mieux prévoir ce qui devait se passer en 1914 ?

Que M. Bourassa, dans ces questions, comme dans les autres, d'ailleurs, représente l'opinion générale des Canadiens français, c'est ce qu'il est impossible de mettre en doute. M. Siegfried déclare avec raison que, dans cette circonstance, notamment, il « fut incontestablement le véritable porte parole des hommes de sa race (2). » Et la meilleure preuve qu'on puisse invoquer de ce que nous avançons, c'est que M. Bourassa, qui n'avait donné sa démission que pour permettre à ses électeurs de juger sa conduite, fut réélu par ces mêmes électeurs avec une forte majorité.

A partir de cette époque, l'impérialisme va se développer considérablement au Canada. La guerre du Transvaal est à ce sujet un événement qui fait date. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Bourassa : *Grande Bretagne et Canada*, tous les extraits des discours d'hommes politiques anglais demandant qu'on tire parti du loyalisme des colonies pour en obtenir des soldats et des marins (3). Nous nous bornerons à citer cet extrait bien caractéristique d'un rapport officiel du War Office de 1902, montrant combien le gouvernement anglais était entré dans ces vues : « Avant la guerre sud-africaine... il était admis que les responsabilités militaires des grandes colonies autonomes se limitaient à la défense locale, et que le fardeau de la protection de tous les pays de l'Empire... devait retomber tout entier sur l'armée régulière... L'expérience de la guerre sud-africaine a... démontré... que les colonies autonomes sont consentantes et aptes à nous aider à combler quelques-unes des lacunes de notre puissance militaire telles que la guerre les a révélées (4). » Aussi, le *Comité de la défense coloniale* demande, en cette même année, aux colonies « la force des contingents qu'elles pourraient mettre à la disposition du gouvernement de Sa Majesté pour le service extra-colonial, en cas de guerre avec une puissance européenne (5). »

En 1909, le Canada est nettement entré dans les vues impérialistes. La Chambre propose d'organiser une marine qui sera « en coopération et relation intimes avec la marine impériale (6). » En 1910, Laurier dit : « Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre (7) » ; et M. Fielding déclare que c'est le devoir du Canada de prendre part à toutes les guerres, justes ou injustes de l'Angleterre (8). Ce dernier, en parlant de la marine qu'il veut créer au Canada, prononce ces mots si souvent cités depuis, et contre lesquels les Canadiens français n'ont jamais cessé de pro-

(1) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 125-126.

(2) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 343.

(3) H. BOURASSA, *Grande-Bretagne et Canada*, p. XLV à LXXXVI.

(4) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 81.

(5) *Ibid.*, p. 150.

(6) *Ibid.*, p. 171.

(7) *Ibid.*, p. 209.

(8) *Ibid.*, p. 219.

tester : « Ces navires seront canadiens en temps de paix et impériaux en temps de guerre (1) ». M. Bourassa conclut : « La révolution impérialiste était consommée. Il ne restait plus qu'à attendre l'événement qui en ferait mesurer toute l'étendue et les conséquences désastreuses pour le Canada (2). » Il ajoute : « Tout était prêt pour la prochaine guerre... On a fait grand état du défaut de préparation de l'Angleterre et de ses nations sœurs... On a prétendu y voir la preuve que l'Angleterre ne prévoyait pas et ne voulait pas la guerre. La vérité, c'est que la plupart des chefs de l'armée anglaise et des hommes d'Etat britanniques prévoyaient la guerre et que plusieurs la souhaitaient, dès l'affaire d'Agadir, mais, confiants dans la puissance de la flotte britannique et liés par leurs traditions séculaires, ils espéraient borner l'intervention de l'Angleterre à une action sur mer, qui leur aurait permis de détruire la flotte allemande. C'était là le seul véritable motif du rapprochement de l'Angleterre vers la France et la Russie (3). »

Quoiqu'il en soit, sa politique impérialiste avait provoqué la chute de Laurier. Il fut remplacé par Sir Robert Borden. Celui-ci, en 1912, demanda au Parlement, sous le nom de contribution d'urgence, de voter une somme de 35 millions de dollars pour offrir à l'Angleterre trois vaisseaux de guerre (4). Laurier, devenu chef de l'opposition, l'approuva et dit : « Si les circonstances étaient critiques... si l'Angleterre était en danger... mon très honorable ami pourrait venir nous demander non pas 35 millions, mais deux, trois ou quatre fois cette somme. Nous mettrions toutes les ressources du Canada à la disposition de l'Angleterre (5). »

En 1914, la participation du Canada à la guerre marqua « le triomphe et l'apogée de l'impérialisme anglais (6). » M. Meighen, futur Premier ministre, alla jusqu'à s'écrier : « Nous mettrons le Canada en banqueroute pour sauver l'Empire (7) ! »

Avant d'aller plus loin, et de parler de l'attitude des Canadiens français à cette époque, il nous faut faire deux remarques importantes, et dire quelques mots du parti nationaliste. M. Bourassa s'est posé l'objection suivante : le Canada, devenu riche et puissant, ne doit-il pas rendre à l'Angleterre quelque chose des sacrifices que celle-ci s'est imposés et s'impose encore pour les protéger ? Voici sa réponse : l'Angleterre n'a jamais dépensé un sou ni risqué un homme pour protéger le Canada. Quand elle s'est battue aux colonies, ce fut pour les conquérir ou les garder à son profit, au moment où les États-Unis voulaient s'en emparer. Le Canada, d'autre part, n'a jamais été pour l'Angleterre une cause de conflit ; par contre, il a été envahi deux fois à cause de la politique anglaise.

(1) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 219.

(2) *Ibid.*, p. 237.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, p. 246.

(5) *Ibid.*, p. 247.

(6) *Ibid.*, p. 255.

(7) *Ibid.*, p. 256.

Enfin, si l'Angleterre dépense des millions pour son armée et sa flotte, c'est pour se protéger elle-même (1).

Passons à la deuxième remarque. La réélection de M. Bourassa en 1899, la défaite du parti libéral dans la province de Québec, en 1911, l'opposition faite à l'heure actuelle à M. Meighen, « ce politicien en lame de couteau », comme l'appelle M. Bourassa (2), montrent suffisamment l'opinion des Canadiens français sur l'impérialisme. Tous y sont foncièrement opposés. Nous tenons néanmoins, comme preuve additionnelle, à rapporter ici ce passage d'une lettre que M. Rodolphe Lemieux adressait à M. Bourassa, en 1903, à la suite d'un congrès des Chambres de commerce de l'Empire, tenu à Montréal : « Permettez-moi d'exprimer mon étonnement de ce que les délégués des Chambres de commerce du Canada et de la province de Québec en particulier, aient cru devoir appuyer une résolution qui affirme un principe absolument faux, à savoir : l'obligation pour les colonies de participer à la défense de l'Empire... Je n'hésite pas à dire que la résolution Drummond n'exprime aucunement le vœu de l'opinion calme et réfléchie du peuple canadien. Au contraire, c'est l'attitude si virile prise l'an dernier, lors de la conférence intercoloniale, par le Premier ministre du Canada, qui répond au sentiment populaire. [M. Lemieux cite alors les paroles de Laurier déclarant qu'il ne voulait pas « plonger le Canada dans le gouffre du militarisme »]. Voilà, mon cher collègue, les sentiments qui animent les vrais Canadiens (3). » Les délégués de la province de Québec avaient appuyé la résolution à laquelle M. Lemieux fait allusion, n'en entrevoyant sans doute pas toutes les conséquences à l'époque, mais nous pouvons constater que les sentiments anti-impérialistes sont bien « l'opinion calme et réfléchie du peuple canadien. » Nous allons, à bref délai, pouvoir juger si elle a changé pendant la dernière guerre.

Toutefois, quelques notions sont indispensables auparavant sur le parti nationaliste, fondé en 1900 par M. Bourassa. Il ne s'agit nullement, bien entendu, d'un *parti* politique, mais plutôt d'une sorte de groupement de défense contre les tendances impérialistes. Les nationalistes réprouvent donc la guerre sud-africaine, précédent dangereux, combattent le militarisme, voudraient revenir à la politique traditionnelle du Canada, prétendent que le seul devoir des Canadiens est de défendre leurs propres frontières, et réclament le respect de la constitution de 1867. La résolution nationaliste, votée lors d'une réunion monstre à Saint-Eustache, en 1910, prouve assez leurs sentiments : « Nous, citoyens du Canada, fidèles sujets de Sa Majesté le roi George V, nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada... Nous sommes opposés à toute politique

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 56-57.

(2) *Le Devoir*, 27 novembre 1923. Allusion à la maigreur de l'ancien Premier ministre.

(3) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 157.

nouvelle qui nous entraînerait dans les mers lointaines, étrangères au Canada... Nous croyons sincèrement que cette politique de concentration et d'apparente unité impériale, dont la nouvelle loi navale n'est qu'un premier jalon, produira au sein même de l'Empire, des malentendus, des rivalités et des conflits qui mettront en danger la paix et l'union des pays nombreux et des peuples de toutes races qui, aujourd'hui, sont fiers d'obéir à la couronne anglaise. Nous croyons qu'une politique de paix et de développement moral et matériel est nécessaire au Canada... Nous blâmons le Ministère fédéral et la majorité parlementaire qui ont lancé le pays dans le gouffre du militarisme... mis en danger la paix du Canada, et détourné vers la construction d'engins meurtriers et la préparation de guerres sanglantes, des millions destinés au développement de notre agriculture et de nos voies de transport (1). » A l'heure actuelle, on peut ainsi résumer le programme nationaliste : développer graduellement le Canada, et maintenir un juste équilibre entre les deux principaux groupes du pays, chacun d'eux gardant sa culture propre, et tous deux ensemble étant unis dans cette pensée commune : le bien du Canada, leur patrie.

Nous sommes maintenant en mesure de comprendre l'attitude des Canadiens français, et notamment celle du parti nationaliste, pendant la guerre de 1914.

Cette attitude n'a pas été absolument la même chez tous. Les chefs, les évêques, un certain nombre de prêtres ont essayé d'entraîner leurs compatriotes. Les autorités religieuses des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa adressaient, le 23 septembre 1914, une lettre pastorale aux catholiques sur leurs devoirs pendant la guerre. On y relève cette phrase caractéristique qui, à elle seule, montre dans quel esprit le document était rédigé : « [L'Angleterre] compte *a bon droit* sur notre concours (2). » Laurier, d'autre part, à une réunion où plus de 20.000 personnes étaient présentes, s'écriait, en octobre 1914 : « Si dans les veines des Canadiens qui composent cette assemblée, il coule encore quelques gouttes du sang de Dollard et de ses compagnons, vous vous enrôlez en masse, car la cause est aussi sacrée que celle pour laquelle Dollard et ses compagnons sacrifièrent leur vie (3). »

Ne nous illusionnons pas, cependant. Ces apôtres de l'intervention canadienne française étaient peu nombreux, et s'ils ont prêché à leurs compatriotes la participation à la guerre, ils l'ont fait par devoir, par principe, parce qu'il s'agissait alors de venir en aide à la France et à l'Angleterre combattant côte à côte, parce qu'ils craignaient que l'abstention de leur race n'ait pour elle de graves conséquences dans l'avenir, non parce qu'ils approuvaient cette participation théoriquement. L'attitude de ces quelques isolés peu convaincus est donc dépourvue d'intérêt.

(1) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 221-222.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. XI, p. 92.

(3) CORNELOUP, *L'épopée du 22^e*, p. 14.

Au contraire, celle de la masse, les nationalistes en tête, est fort instructive. Dans les débuts, l'enthousiasme fut grand chez les Canadiens français, comme chez tous les alliés. Les premières réunions organisées en faveur de la guerre, attirèrent des milliers d'assistants. C'était plutôt curiosité et anxiété aux premières heures du grand drame, qu'un engouement et un désir de se battre qui ne cadre- raient guère avec les sentiments de ce peuple. Un certain nombre de Canadiens français n'hésitèrent pas à partir pour le front, et nous avons rendu à ces héros le juste hommage qu'ils méritent. Mais les engagements ne furent pas, à beaucoup près, ce qu'ils au- raient pu être, proportionnellement au chiffre de la population, comme le sénateur Belcourt l'a positivement reconnu (1). Les Ca- nadiens français n'ont cessé, pendant toute la durée des hostili- tés, de protester contre la participation du Canada à la guerre, et à plus forte raison contre le service militaire obligatoire, à cause de la promesse du Premier ministre, Sir Robert Borden, qui avait déclaré, le 17 janvier 1916 : « Nous n'entendons pas établir de conscription (2). » On ne saurait nier leur quasi unanimité sur cette question, grâce au résultat des élections de 1917, car dans la province de Québec, 63 députés anti-conscriptionnistes furent élus sur 65 !

Passons rapidement en revue les principales raisons invoquées par les Canadiens français pour justifier leur attitude. Tout d'a- bord, il existait chez eux une irritation provoquée depuis fort long- temps par la conduite de la coterie canadienne anglaise, et accrue récemment par le règlement XVII mis en vigueur à la veille de la guerre (3). De plus, le gouvernement au pouvoir en 1914, ne fit rien pour encourager les Canadiens de race française à s'enrôler, ainsi que le prouve la composition des comités et des commis- sions constitués en vue du recrutement. Sur des centaines de per- sonnes appelées à faire partie de ces organisations officielles, il n'y eut, en effet, que quelques rares Canadiens français de choisis (4). On a fait, cependant, quelques objections aux Canadiens français les plus irréductibles adversaires de la participation à la guerre. Les alliés, leur a-t-on soutenu, se battent pour l'Église catholique. M. Bourassa répond : A qui fera-t-on croire que les Ontariens orangis- tes, les Anglais protestants et la France officielle luttent pour le Pape (5) ? Nous voulons défendre les petits peuples, assurer leur liberté, affirmait le gouvernement. M. Bourassa réfutait l'objection en ces termes : les Russes (6) et les impérialistes anglais qui ont pris l'Afrique « du Cap au Caire » se moquent bien des petites natio- nalités (7) ! Quant aux libertés, qu'on nous accorde d'abord celles auxquelles nous avons droit, disait-il. « Que nos valeureux sauveurs

(1) BELCOURT, *Discours prononcé au Sénat* le 3 août 1917.

(2) H. BOURASSA, *La conscription*, p. 28.

(3) BELCOURT, *Discours prononcé au Sénat*, le 3 août 1917.

(4) *Ibid.*

(5) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 69 et 72.

(6) Ceci était écrit au début de la guerre.

(7) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 73.

d'Empire, vengeurs de la Belgique martyre, défenseurs intrépides de la civilisation française en Europe, commencent d'abord par observer ici *nos* traités, par respecter *nos* libertés, sauver *notre* nationalité, défendre la civilisation française *chez nous* ; et alors, mais alors seulement, ils pourront avec quelque décence prêcher la croisade contre les Huns et les Vandales de la Bochie d'Europe (1). »

L'argument qui semblait devoir évidemment faire le plus d'effet sur la province de Québec, était la nécessité de protéger la France. M. Bourassa le réfute ainsi. Pourquoi l'Angleterre ne nous a-t-elle pas demandé de nous enrôler pour défendre notre ancienne patrie en 1815 et en 1870 (2) ? Nous n'avons, d'ailleurs, dit-il, aucune obligation à l'égard de la France. « [Les Canadiens français] ne reconnaissent envers aucun autre pays, les devoirs qui, en tout temps et en tout lieu, n'incombent qu'aux citoyens de chaque pays ; et au premier rang de ces devoirs exclusivement nationaux, se place le service militaire, l'impôt du sang. Séparés de la France depuis 150 ans, par la cession d'abord, et, davantage peut-être, par la Révolution française, ils ont conservé à leur patrie d'origine une sincère affection ; ils sont fiers de sa grandeur et de son héroïsme ; ils se réjouissent de ses succès ; ils s'attristent de ses épreuves ; ils déplorent ses errements. Mais ils ne se croient pas plus obligés de se battre pour la France que les Français d'Europe ne se croiraient tenus de se battre pour le Canada français, si la guerre civile éclatait ici, ou pour le Canada tout entier, si les États-Unis ou le Japon l'attaquaient. Leurs sentiments à cet égard sont absolument identiques à ceux des Belges wallons ou des Suisses romands. Lorsqu'on envoie des propagandistes français nous prêcher nos « devoirs » envers la France, nous éprouvons le même chatouillement d'impatience que l'on ressentirait à Bruxelles ou à Genève, si des Français s'avaient d'aller y commettre le même impair (3). »

M. Bourassa n'entend pas, non plus, qu'on invoque des raisons de reconnaissance. Quels services positifs, selon lui, la France a-t-elle rendus au Canada ? Jamais elle n'a tenté aucun effort pour aider les Canadiens français moralement ou matériellement. Pourquoi, dès lors, ceux-ci lui devraient-ils l'impôt du sang ? Les Brésiliens se battent-ils pour le Portugal, les Argentins et les Péruviens pour l'Espagne, les Américains pour l'Angleterre ? Les Suisses ne reconnaissent qu'une patrie : la Suisse ; les Wallons : la Belgique, et les Canadiens français, en vertu du même principe : le Canada (4). En supposant, enfin, que la province de Québec ait un jour à se battre contre les Canadiens anglais, les États-Unis ou le Japon, la France irait-elle à son secours ? Tout au moins, à défaut d'une intervention officielle, combien de Français, demande M. Bourassa, s'enrôleraient-ils volontairement pour lui venir en aide ?

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 89.

(2) *Ibid.*, p. 78.

(3) H. BOURASSA, *La Conscription*, p. 20-21.

(4) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 80-81.

Cet auteur, après avoir dénoncé les prétendues causes de la guerre de 1914, indique les véritables motifs du conflit, et déclare que son pays ne pouvait y donner son adhésion. Si l'Angleterre, dit-il, s'est battue pour faire pénétrer partout la démocratie, elle avait également en vue d'introduire dans certaines nations « les paquets d'opium et les ballots de coton qu'elle distribue à l'humanité souffrante (1). » « Tant que les Allemands, dit-il encore, étaient restés les clients de l'Angleterre, qu'ils avaient emprunté à Londres, et expédié leurs marchandises sur des vaisseaux anglais, l'Angleterre avait favorisé ce développement industriel. Le jour où l'Allemagne voulut s'affranchir de cette tutelle et devenir une nation maritime et commerçante, c'est-à-dire de cliente devenir la rivale de l'Angleterre, les impérialistes anglais se mirent à dénoncer les ambitions germaniques, le militarisme allemand, le caporalisme prussien (2). »

Voici donc, en deux mots, aux yeux de M. Bourassa et à ceux de ses compatriotes, la raison profonde de la dernière guerre : « Le salut de la France, la protection de la Belgique, la revanche de la Serbie, ne sont que des prétextes, ou, si l'on veut, des motifs additionnels pour l'Angleterre de chercher à écraser l'Allemagne, dont elle redoute l'expansion coloniale, la concurrence maritime et commerciale (3). »

La conclusion, dès lors, est simple. Pouvait-on raisonnablement demander aux Canadiens français de participer sans arrière-pensée à une guerre entreprise pour un semblable motif ? Mais, dira-t-on, n'est-il pas naturel, cependant, qu'une colonie aide la mère patrie ? Nous ne pouvons ni ne devons, répond M. Bourassa, favoriser l'Angleterre dans ses projets perpétuels d'extension. « L'Angleterre, écrit-il, se vante que le soleil ne se couche jamais sur son empire. A-t-elle vraiment raison d'exiger ou d'espérer que nous l'aïdions à prendre aussi la lune et les étoiles (4) ? » Objectera-t-on qu'elle a des ennemis, et, partant, besoin d'être secondée pour se défendre ? Voici ce qu'en pense M. Bourassa : « Ces menaces croissantes, quelle en est la cause ? Ces multiples ennemis, qui les a suscités ? L'Angleterre, l'Angleterre seule, de son plein gré, par ses guerres, ses conquêtes, ses nombreuses spoliations, par sa monstrueuse prétention de peindre en rouge (5) toutes les terres vacantes du globe et de gouverner plus d'un sixième du genre humain, et surtout par son arrogante domination des mers (6). »

Il est, enfin, un dernier point que M. Bourassa envisage, et ce sont les conséquences de cette guerre sans merci. Quel bénéfice le Canada en retirera-t-il ? Aucun. Bien au contraire, sa participation au conflit mondial ne peut que se traduire par une crise éco-

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 108.

(2) *Ibid.*, p. 78.

(3) *Ibid.*, p. 53.

(4) *Ibid.*, p. 59.

(5) Sur les cartes du monde au Canada, l'Empire britannique est toujours représenté en rouge.

(6) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 58.

nomique dangereuse pour un pays neuf, une dette considérable, une raréfaction de la main d'œuvre agricole et industrielle (1). L'Angleterre seule en bénéficiera. C'est la politique du « tout pour l'Angleterre » que les Canadiens ne sauraient admettre (2).

La participation du Canada ne signifie-t-elle pas aussi que, désormais, les colonies anglaises doivent prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre ? Mais alors, qu'arriverait-il, si un jour celle-ci est aux prises avec la France (3) ? Les deux principes suivants sont essentiels, d'après M. Bourassa : tout d'abord, le Canada doit rester neutre dans toutes les luttes qui ne concernent pas son territoire (4) ; en outre, le Canada devait en 1914 se battre pour son propre compte, comme la Belgique ou l'Italie par exemple, mais non en tant que partie intégrante de l'Empire britannique, non parce que l'Angleterre elle-même se battait (5). Et c'est ce qui explique comment, bien que si profondément religieux, il a cru devoir blâmer les évêques de la province de Québec, de leur mandement collectif de 1914 invitant les Canadiens français à répondre à l'appel de l'Angleterre. « Nos évêques, dit-il, avaient sans doute de très graves raisons pour répondre favorablement à des instances que l'on ne songea nullement à faire auprès des évêques des huit autres provinces. Mais j'ose exprimer l'avis que cette attitude de nos dirigeants ecclésiastiques... nous enlève le droit d'attribuer toute la responsabilité de nos malheurs, de nos pertes et de nos déchéances aux seuls impérialistes anglais (6). »

Ainsi donc, lors de la dernière guerre, les nationalistes canadiens français se sont placés à un point de vue purement national. « Les uns, disait M. Bourassa en 1917, veulent avant tout le salut et la force de l'Empire, d'autres le triomphe des Alliés ; à nos yeux, le salut et la grandeur de la patrie canadienne restent le principal objectif (7). »

Est-ce à dire, cependant, que les nationalistes et leur chef étaient absolument opposés à une intervention de leur pays en 1914 ? Assurément non, et M. Bourassa l'a dit en termes formels : « Le Canada était-il tenu de participer à la guerre européenne ? Comme possession britannique, non ; en exécution d'un devoir, d'une obligation morale ou légale, résultant de sa condition coloniale, non... Mais comme nation, comme communauté humaine, le Canada pouvait-il rester indifférent au conflit européen ? Je ne le crois pas. Lié à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques, le Canada a un intérêt vital à la conservation de l'Angleterre et de la France, au maintien de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale... Si le gouverne-

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 104.

(2) *Ibid.*, p. 82-83 et 113.

(3) *Ibid.*, p. 87.

(4) *Ibid.*, p. 177.

(5) *Ibid.*, p. 67 et 68.

(6) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 48.

(7) H. BOURASSA, *La conscription*, p. 9.

ment avait proposé au Parlement d'intervenir dans la guerre comme nation autonome de l'Empire, pour la seule défense des intérêts supérieurs du Canada, l'accord réel des opinions sincères aurait pu se faire et soutenir l'action de l'Etat. Pour obtenir ce résultat, il aurait fallu déclarer sans équivoque que le Canada intervenait de son plein gré, parce que ses intérêts étaient, dans une large mesure, liés à ceux de l'Angleterre et de la France, mais qu'en toute occasion où les intérêts du Canada seraient opposés à ceux de la France ou de l'Angleterre, le gouvernement canadien n'hésiterait nullement à séparer la cause du Canada de celle de ces pays (1). »

On voit donc que M. Bourassa et ses partisans n'étaient pas opposés en principe à la participation du Canada à la guerre. Ils combattent plutôt le motif dont le gouvernement s'est servi pour décréter cette participation, à savoir une obligation envers l'Angleterre, qui, d'après eux, n'existe pas et peut avoir plus tard des conséquences redoutables. Il s'agit d'une controverse entre sujets britanniques et leur gouvernement, non pas, comme certains ont pu le penser, de quelque animosité contre la France. C'est au contraire, nous l'avons dit, l'amour de leur ancienne mère patrie, qui a poussé 50.000 Canadiens français à s'enrôler, sans qu'on puisse prétendre qu'ils avaient l'obligation de le faire. Un tel résultat doit, par conséquent, nous apparaître comme la marque d'une affection dont il nous faut être reconnaissant au peuple canadien français. C'est la seule conclusion que nous voulons tirer des faits qui précèdent.

Il a été parlé antérieurement du malaise perpétuel dont souffre le Canada, à cause des divergences entre les deux races. La guerre, loin d'améliorer la situation, n'a fait qu'augmenter le nombre de ces divergences et les rendre plus vives. On dirait peut être que nous exagérons si nous disions qu'entre les deux groupes il y a un abîme. Le sénateur Belcourt n'a pas craint, cependant, d'employer le mot, lors de son discours du 3 août 1917, au Sénat : « Un abîme, déclara-t-il alors, existe aujourd'hui entre les deux grandes races de ce pays, dont peu de gens savent l'étendue. » Admettons que ces paroles sont un peu exagérées, car elles ont été prononcées dans un moment critique, lorsqu'il s'agissait de la loi de conscription, et que tous les Canadiens se montraient fort nerveux. Mais on peut affirmer sans hésiter qu'il y a un très large et très profond fossé.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que, depuis longtemps, les Canadiens français aient cherché un remède à cette plaie toujours béante qui ressemble à un ulcère. Un député, M. Loranger, disait déjà, en 1855 : « La destinée manifeste du pays, c'est l'indépendance (2). Mgr Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, écrivait, en 1867, à propos de la Confédération, qu'elle acheminait le Canada « à prendre tôt ou tard... rang parmi les nations de la terre (3). »

(1) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?*, p. 253-254.

(2) *Ibid.*, p. 12.

(3) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 33.

Turcotte constatait également que « l'union fédérale (1) » était encore une préparation et comme un acheminement à l'indépendance qui doit arriver tôt ou tard (2). » Laurier, parlant à Boston, en 1891, s'exprimait ainsi : « Le Canada est encore une colonie, et c'est la destinée des colonies de devenir des nations indépendantes... Comment et quand le Canada deviendra-t-il une nation indépendante ? C'est là un problème qui ne préoccupe pas en ce moment le peuple du Canada (3). » Il ne veut pas préciser, évidemment, surtout aux États-Unis, une question de ce genre, mais il l'a posée lui-même en principe. Il ajoute, d'ailleurs : « Déjà le Canada et l'Angleterre ont des intérêts très différents, et un jour viendra — nécessairement — où ils devront se séparer... Lorsque sonnera l'heure de la séparation, nous nous quitterons en amis, sans éclat, comme lorsqu'un fils quitte la maison de son père pour devenir lui-même le chef d'une nouvelle famille (4). » On ne peut être plus clair, n'est-il pas vrai, ni plus affirmatif. A Londres, en 1897, il parle, toutefois, un peu différemment : « La rupture du lien colonial, la séparation du Canada et de l'Angleterre, ne nous donnerait pas un seul droit que nous n'ayons déjà (5). » Mais, la même année, à Paris, il fait entendre un autre son de cloche, et envisage la possibilité d'une rupture : « Nous sommes de fait une nation, dit-il alors, et virtuellement indépendants. Il est manifeste cependant que ces relations ne sauraient permanemment rester ce qu'elles sont. Un jour viendra, dans un avenir plus ou moins rapproché, où, par le seul fait de notre accroissement numérique, le lien colonial, si ténu, si léger qu'il soit, deviendra lourd, par cela seul qu'il ne répondra plus à nos aspirations nationales. Quand cet état de choses arrivera, il est évident que le lien colonial deviendra plus complet et plus intime ou qu'il se rompra tout à fait (6). »

Par cette idée de resserrement du lien colonial, Laurier fait ici allusion au système connu sous le nom de fédération impériale, que certains entrevoyaient déjà, en 1897, au moment des fêtes du Jubilé de la reine Victoria, et qui, depuis la guerre de 1914, est devenu un impérialisme républicain et démocratique, si tant est qu'on puisse unir ces trois mots (7).

Les Canadiens français reconnaissent que cette fédération aurait quelques avantages pour eux. Aujourd'hui, en effet, le Canada assume sa part de toutes les charges impériales, mais n'exerce aucun pouvoir dans l'Empire. Au contraire, avec l'association impériale, les obligations seraient sans doute les mêmes, mais l'autorité, au lieu d'être exercée par les seuls gouvernants du Royaume Uni, serait répartie entre les représentants de tous les pays composant

(1) De 1867.

(2) TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, 2^e partie sq. p. 530.

(3) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 70.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, p. 20.

(6) *Ibid.*, p. 34.

(7) Voir sur ce dernier point : H. BOURASSA, *Le Pape arbitre de la paix*, p. 95 sq.

l'Empire britannique (1). D'autre part, cette union serait pour les Canadiens, comme pour les autres peuples des colonies, une excellente façon de s'instruire. Elle les débarrasserait de leur naïveté et de leur orgueil, dit M. Bourassa, elle élargirait leurs horizons, les arracherait à la politique impérialiste, augmenterait leur connaissance des problèmes de l'univers, les mettrait en contact avec les hommes politiques du monde entier, bref, les rendrait plus aptes à diriger leur propre pays (2).

Serait-ce donc là la solution cherchée ? Pas le moins du monde. Ni les Canadiens anglais, ni les Canadiens français n'acceptent cette idée de fédération. M. Siegfried disait déjà, en 1906 : « Bien peu nombreux sont ceux qui songent sérieusement à resserrer [les liens qui unissent la colonie à la métropole] (3). » C'est encore beaucoup plus vrai aujourd'hui. Voici ce qu'en pense, par exemple, M. Bourassa : « Ce n'est pas là mon idéal national. Tant que le sort du Canada ne sera pas fixé, je réclamerai l'indépendance, comme la seule solution vraie, logique et désirable, comme la seule destinée digne des aspirations et des efforts d'un peuple qui se respecte et qui veut mériter le respect des autres nations... Mais, en attendant que ce jour vienne, je trouverais indigne de ma qualité de sujet britannique et de citoyen canadien, de ne pas chercher à tirer tout le profit possible de la situation qui nous est faite, de ne pas vouloir nationaliser, autant que faire se peut, le régime qu'on veut nous imposer, de ne pas rechercher les avantages qu'il peut offrir et les correctifs qu'il apporterait à l'intolérable régime que nous subissons aujourd'hui (4). »

L'auteur ne voit donc dans l'idée de fédération impériale, qu'un état transitoire, un pis-aller momentané, acceptable seulement parce que pouvant hâter « la seule solution », l'indépendance du Canada. Il le dit nettement, d'ailleurs : « Si, à défaut de l'indépendance, je réclame la représentation impériale, c'est parce qu'elle affaiblirait l'armature de guerre de l'Angleterre, qu'elle précipiterait la dissolution de son Empire, qu'elle hâterait le jour de la délivrance pour nous et pour le monde (5). »

C'est donc bien l'hypothèse d'une rupture entre le Canada et l'Angleterre que les Canadiens français considèrent comme leur idéal national. Cette rupture, selon eux, n'offre pas d'obstacles insurmontables ; elle présenterait, au contraire, trois avantages énormes : le Canada aurait ainsi moins de chances de guerres qu'à l'heure actuelle, puisqu'il n'a comme ennemis que ceux de l'Angleterre ; il serait aussi plus uni, les deux grandes races étant forcées de pourvoir à leur commune sécurité ; et, ne reconnaissant plus qu'une seule patrie, il assimilerait, enfin, plus facilement les étrangers, qui peu-

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 142-143.

(3) SIEGFRIED, *Le Canada*, p. 363.

(4) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 138.

(5) *Ibid.*, p. 140.

vent devenir de bons canadiens, mais non des impérialistes anglais (1).

Pourquoi, d'ailleurs, le Canada conserverait-il à perpétuité ce lien qui le rattache à l'Europe ? Celle-ci est bien loin de lui. Quels intérêts communs a-t-il, en somme, avec l'Angleterre et la France ? Géographiquement parlant, il se trouve en Amérique, et voilà un fait capital. La très grande majorité des Canadiens, à quelque race qu'ils appartiennent, pensent à ce sujet comme M. Bourassa : « Nous sommes un peuple d'Amérique, a-t-il dit ; c'est en Amérique qu'il faut chercher notre voie et asseoir les assises de notre vie sociale (2). »

Ce qui ne peut que les encourager dans cette voie, c'est l'affaiblissement progressif du lien colonial, dû notamment à l'afflux des Américains et des immigrants dans l'ouest du Canada, gens n'ayant naturellement aucune attache avec l'Angleterre, et peu soucieux, par conséquent, de rester sous sa tutelle.

Cette idée d'indépendance prend corps de plus en plus au Canada, mais les chefs n'en envisagent pas la réalisation immédiate. M. Bourassa disait, en effet, au Parlement, en 1900, après sa réélection : « Je ne demande pas l'indépendance maintenant, ni d'ici longtemps. Non pas que l'indépendance ne soit, à mes yeux, la fin la plus légitime et la plus naturelle qui puisse attirer une colonie. Mais nous ne sommes pas encore assez pénétré du véritable esprit libéral anglais qui doit inspirer le gouvernement responsable (3). » L'année suivante, il déclarait également : « Nous ne sommes pas mûrs pour l'indépendance (4). » Edmond de Nevers avait dit aussi, dans le même sens : « Nous ne pouvons désirer [l'indépendance du Canada], tant qu'un esprit assez libéral et assez large pour respecter les droits et ménager toutes les susceptibilités, ne se sera pas implanté dans les sept provinces du Dominion (5). » Combien de fois n'a-t-on pas répété au Canada, dans ces dernières années, que l'état colonial ne pouvait être que transitoire ! Tous sont donc d'accord sur la question de principe, c'est l'essentiel ; peu importent la date et les modalités de la séparation.

La majorité des Canadiens anglais, à l'exception seulement des impérialistes acharnés, lesquels ne constituent qu'un groupe fort peu nombreux, n'y est pas opposée, d'ailleurs. Sans formuler leur avis aussi franchement que le font les Canadiens français, ils ne s'y déclarent pas opposés. La tendance, chez les Canadiens anglais, est en faveur de l'autonomie. En voici la preuve évidente. Après avoir obtenu le gouvernement constitutionnel, le Canada évolue lentement mais sûrement vers l'indépendance complète. Il a, notamment, réclamé et obtenu le droit de négocier lui-même ses traités de com-

(1) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 125 sq.

(2) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 54.

(3) H. BOURASSA, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* p. 131.

(4) H. BOURASSA, *Grande-Bretagne et Canada*, p. 40.

(5) E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, p. 321.

merce. Il veut et obtiendra tôt ou tard un ambassadeur à Washington, il peut imposer les produits de la Grande Bretagne à son gré, et déporter comme indésirables les sujets britanniques qui ne lui plaisent pas. Il agite, enfin, de nos jours, la question d'avoir un drapeau national ! Quelle évolution ! Avec le parti libéral au pouvoir à l'heure actuelle, et M. Mackenzie King comme Premier ministre, l'impérialisme rétrograde. On sait quel refus catégorique le chef du gouvernement opposa à la demande de M. Loyd George, d'envoyer des troupes contre la Turquie, en 1922. De plus, la seule école navale officielle du pays, située à Halifax, a été fermée à la même époque. Le fait est patent, indiscutable et d'ailleurs indiscuté : le lien qui unit aujourd'hui le Canada à l'Angleterre est devenu absolument imperceptible. Les Canadiens n'ont-ils pas demandé, au départ du gouverneur, le duc de Devonshire, de le remplacer par un Canadien ! Il n'en a pas été ainsi, mais qu'un tel changement vienne à se produire, et c'en est fini à tout jamais pour le Canada d'être une colonie. Ainsi est une fois de plus démontrée, soit dit en passant, la force de la politique anglaise, capable d'accomplir de pareilles transformations, qui sont au fond des révolutions, sans bruit, insensiblement, sans que personne ne s'en doute presque.

L'Angleterre, d'autre part, n'y est pas absolument opposée non plus. Lord Russel n'avait-il pas osé dire à la Chambre des Communes de Londres, en 1850 : « Je prévois, avec tous les bons esprits, que quelques-unes de nos colonies grandiront tellement en population et en richesse qu'elles viendront nous dire un jour : nous avons assez de force pour être indépendantes de l'Angleterre. Le lien qui nous attache à elle nous est devenu onéreux, et le moment est arrivé où, en toute amitié et en bonne alliance avec la mère patrie, nous voulons maintenir notre indépendance (1). » Cobden s'exprimait ainsi, la même année : « N'est-ce pas une absurdité monstrueuse, une chose contraire à la nature, de supposer que le Canada ou l'Australie... qui finiront probablement par contenir des centaines de millions d'habitants, demeureront d'une manière permanente la propriété politique de ce pays (2) ? » En 1861, Sir Erskine May, dans son Histoire d'Angleterre, déclarait qu'un jour viendrait où les états coloniaux se sépareraient de l'Empire britannique (3). En 1865, lord Palmerston, alors Premier ministre, disait à la Chambre des Communes d'Angleterre : « Si les provinces canadiennes se sentaient assez fortes pour vivre d'une vie autonome, et si elles ne désiraient plus conserver les liens qui les attachent à nous, nous leur dirions : que Dieu vous conduise et vous donne la force de vous maintenir comme nation (4). » Vers 1867, quelques Anglais prétendaient que les colonies rapportaient moins qu'elles ne coûtent.

(1) GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, p. 606.

(2) *Ibid.*, p. 611.

(3) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 17.

(4) ARTHUR SAINT-PIERRE, *L'avenir du Canada français*. Revue Canadienne, nouvelle série, vol. IV, 1909, p. 129.

taient à l'Angleterre, et, en 1868, les Canadiens entendaient avec stupeur Sir John Young, leur gouverneur, dire que s'ils désiraient se séparer de la Grande Bretagne, celle-ci ne s'y opposerait pas (1). Chamberlain, lui-même, n'a-t-il pas fait l'aveu suivant, en 1897 : « Le trône est le seul lien constitutionnel entre les colonies et nous. En toute autre chose, ces grandes communautés autonomes sont aussi indépendantes que nous (2). » En 1911, enfin, lord Balfour soutenait cette opinion : « Légalement, le parlement britannique possède la suprématie sur le parlement du Canada et de l'Australie, du Cap ou de l'Afrique sud. Mais, en réalité, ces parlements sont indépendants, absolument indépendants (3). »

Nous ne prétendons nullement que ces idées soient partagées par tous les Anglais, soient même celles de la majorité d'entre eux ; nous connaissons, d'autre part, la réaction impérialiste de Chamberlain ; mais les progrès considérables de l'autonomie au Canada permettent de supposer que l'Angleterre ne s'opposerait guère à une rupture complète et définitive avec le Dominion. Elle a fait la guerre aux Etats-Unis, en 1775, mais les temps sont changés. L'Irlande a proclamé son indépendance sans coup férir. Est-il déraisonnable de penser qu'il en serait de même pour le Canada ? On comprend, dès lors, tout ce que les faits précédents peuvent donner d'encouragement aux Canadiens. L'idée de l'autonomie est dans l'air depuis longtemps, celle-ci se réalise peu à peu. Là est l'avenir, pense la majorité des habitants du Canada français. Là est aussi la solution de quelques-unes des difficultés avec lesquelles ils sont aux prises. La protection de l'Angleterre leur est encore nécessaire, mais la situation se modifie de jour en jour. La Confédération est appelée à disparaître, disent-ils, ce n'est qu'une question de temps.

Ne pourrait-on aller plus loin ? L'autonomie résoudrait, sans doute, bien des problèmes auxquels se heurte le Canada, supprimant, notamment, la question de l'impérialisme. Elle ne saurait toutes les résoudre, néanmoins. Entre Anglais et Français du Dominion, même devenu indépendant, l'animosité persisterait. Le fossé qui existe entre eux pourrait diminuer, il ne serait pas supprimé. Des Canadiens anglais avaient dit, on se le rappelle : pour avoir la paix, il faut se débarrasser des Canadiens français. Ceux-ci ne pourraient-ils retourner la proposition, et soutenir à leur tour : nous ne serons définitivement tranquilles qu'en nous séparant des Canadiens anglais ?

Ces paroles ont été dites. Le Canada français peut-il et veut-il former un état indépendant ? Telle est la dernière question dont il nous faut parler.

Tout d'abord, ce n'est pas là une idée neuve. En 1837, *les Fils de la Liberté* avaient lancé une déclaration d'indépendance (4).

(1) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. XXXV.

(2) H. BOURASSA, *Hier, Aujourd'hui, Demain*, p. 17-18.

(3) *Ibid.*, p. 17.

(4) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 179

En 1838, quelques Canadiens français qui s'étaient réfugiés aux États-Unis, avaient voulu séparer la province de Québec de toute attache avec l'Angleterre, et en faire un État français absolument autonome. L'un d'eux, M. Nelson, s'était même proclamé le président de la nouvelle république. Ils avaient rédigé un programme : participation des sauvages à tous les droits civils et politiques, séparation des Églises et de l'État, abolition de la tenure seigneuriale et de la peine de mort, liberté de la presse, suffrage universel, etc (1). Rien que ce rapide aperçu de leurs tendances suffirait à montrer pourquoi ils ne pouvaient réussir. Cette idée d'une république canadienne française est, toutefois, demeurée à l'état latent dans l'âme des Canadiens français. C'est une pensée assez naturelle, d'ailleurs. Mais, qu'elle soit restée le propre d'un petit nombre, qu'elle ait été combattue par la plupart des chefs et des membres du clergé, c'est ce que l'on comprendra facilement. Laurier, notamment, y était opposé : « Je ne partage pas, a-t-il dit, les rêves ou les illusions du petit nombre de mes concitoyens d'origine française, qui nous parlent de former une nation française sur les bords du Saint-Laurent... Ceux qui nourrissent ces illusions sont en très petit nombre, on pourrait les compter sur les doigts de la main (2). » M. Bourassa, en 1902, a donné son avis sur ces projets : « Quelques-uns de nos compatriotes envisagent avec bonheur le jour où nous reconstituerons en Amérique, de droit comme de fait, une Nouvelle France, un État libre où notre race dominera sans partage. C'est assurément là un rêve légitime et attrayant ; et le travail des siècles peut le réaliser plus rapidement que les apparences ne l'indiquent. Mais c'est encore un rêve ; et ce qu'il faut faire, c'est le devoir du moment (3). » En 1918, M. Francœur, député de Lotbinière, soumit la motion suivante à la Chambre : « Que cette Chambre est d'avis que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867, si, dans l'opinion des autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada. » Cette motion n'eut pas de suite, bien entendu.

Quoique cette idée de l'indépendance du Canada français n'ait pas de succès, on voit qu'elle persiste toujours, néanmoins. Elle a même été reprise tout récemment, en 1922 pour préciser, dans une revue canadienne : *L'Action française*. Celle-ci y a consacré un article chaque mois, cette année là. En voici brièvement la thèse générale. L'Empire anglais, disent les auteurs de ces articles, est à la veille de s'écrouler ; d'autre part, le Canada est menacé par le pan-américanisme ; il n'est pas possible, enfin, d'éterniser le régime confédératif qui n'a donné satisfaction à personne. Dès lors, la sagesse demande qu'on envisage sans tarder ce qui doit se produire dans un avenir prochain, et les auteurs préconisent la formation d'un État français et catholique dans l'est du Canada. Non pas, avouent-

(1) CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. IV, p. 213.

(2) LAURIER, *Discours à l'étranger et au Canada*, p. 306.

(3) H. BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 13.

ils, que cela puisse se réaliser demain, mais il faut se tenir prêt, et ils demandent à la jeunesse d'y réfléchir, de se préparer à ce grandiose événement,

Ce n'est là, il faut le dire, que l'opinion d'un petit groupe de Canadiens français : prêtres, journalistes, avocats, influents sans doute, mais trop peu nombreux encore pour exercer une action sur les destinées du pays. Même M. Bourassa, qui, par sa mentalité, se rapproche beaucoup, cependant, des auteurs de ce projet, l'a vu d'un assez mauvais œil. Voici comment il le jugeait, en 1923 : « Depuis peu, un groupe de jeunes Canadiens français, brillants, éloquentes, s'évertue, en prévision de la rupture, à préconiser la formation d'un État français dont les limites correspondraient à peu près à celles du Québec actuel. C'est, dit-on, l'idéal vers lequel nous devons tendre. Ce rêve est-il réalisable ? Je ne le pense pas. Est-il désirable ? Je ne le crois pas davantage, ni au point de vue français, ni, encore moins, au point de vue catholique, qui prime à mes yeux l'intérêt français (1). » Après avoir discuté les idées émises par *L'Action française*, montré quelques-uns des obstacles formidables auxquels elles se heurtent, il conclut : « Il y a plus : tout ce que nous accordons aux enthousiastes aspirations de l'avenir, et d'un avenir plus que lointain, nous détourne des réalités du présent ; la soif des tâches surhumaines, faciles à entreprendre dans le domaine du rêve, nous fait oublier les humbles mais nécessaires devoirs de chaque jour, et Dieu sait qu'ils sont nombreux (2) ! »

Quant à nous, pour conclure, puisque le lecteur nous demande, sans doute notre opinion, nous dirons que, dans un délai plus ou moins long, suivant les circonstances, le Canada est appelé à se séparer de l'Angleterre. C'est là un fait qui apparaît bien comme certain. Les Canadiens français, d'autre part, formeront-ils un jour un État indépendant ? Il y a évidemment de terribles difficultés dans un tel problème. L'optimisme qui éclate presque à chaque page dans le projet de *L'Action française*, fait sourire un peu, et renverser tant d'obstacles sur le papier est une tâche aisée. Dans la pratique, ce serait autre chose. Peut-on dire, cependant, que cet idéal que caressent quelques hardis Canadiens français est irréalisable ? Ce n'est pas notre avis, et cette longue étude de leur mentalité en est une preuve. Mais qu'on ne s'attende pas, bien entendu, à la naissance prochaine de ce nouvel État. De longues années s'écouleront sans doute avant qu'elle soit possible, et l'indépendance du Dominion la précédera très probablement, stade intermédiaire et nécessaire entre l'état colonial actuel et une libération définitive de nos anciens compatriotes.

(1) H. BOURASSA, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, p. 37.

(2) *Ibid.*, p. 39-40.

CONCLUSION

La Mentalité héréditaire, la Mentalité nouvelle et la Mentalité de demain chez les Canadiens français

Nous voici arrivés au terme de notre travail. Le lecteur est maintenant en mesure de comprendre ce qui, dans l'âme canadienne française, tient à ses origines, autrement dit ce qu'elle a de commun avec la nôtre, ce en quoi elle se rapproche du type traditionnel français, et, d'autre part, quels changements se sont opérés en elle, changements dont certains éloignent les Canadiens français de nous, tout en leur étant propres, et dont d'autres les font ressembler à leurs compatriotes anglo-saxons ainsi qu'à leurs voisins des États-Unis.

En ce qui concerne le caractère, on constate aisément qu'il est, chez les Canadiens, à peu près ce qu'il est en France. Ils ont en commun avec nous la simplicité des goûts, le penchant à l'économie, la gaieté, l'optimisme, les tendances à la sociabilité, l'altruisme, l'urbanité, la fierté, le goût de l'indépendance, le culte de la famille, la modération dans les désirs, la passion des querelles intestines. Le Canadien se rapproche encore de nous par sa vaillance, son courage poussé parfois jusqu'à la témérité, sa résistance à la fatigue et sa constance dans l'épreuve. Au point de vue intellectuel, il possède notre penchant pour les choses de l'esprit, notre intelligence ouverte et prompte, notre facilité, notre souplesse, notre précision, notre finesse et notre éclat, notre amour des idées abstraites et générales, des idées claires et distinctes, notre goût de la logique et de la méthode, notre désir de ce qui est simple et élégant. Comme le Français, il affectionne raisonner, discuter, parler et entendre parler. Il a le même tact que nous, la même discrétion, le même esprit

de mesure, les mêmes tendances littéraires et artistiques, le même penchant vers les professions libérales, le même esprit malicieux et taquin, à peu près les mêmes qualités et les mêmes défauts. A bien des points de vue, donc, les Canadiens français sont restés ce qu'étaient leurs ancêtres quand ils ont quitté la France. Les caractéristiques fondamentales de la race sont demeurées les mêmes : ils ont su garder leurs coutumes, leurs lois, leur langue, leur religion. Ce sont des idéalistes et des sentimentaux, des latins pour tout dire en un mot. Français ils étaient, français ils sont restés. Notre pays a laissé en eux, comme l'a bien dit M. Montpetit, une « empreinte ineffaçable (1) », et il n'y a pas, en somme, plus de différences entre un Canadien français et un Français qu'entre un Breton et un Marseillais, un Lillois et un Basque. Séparés, isolés autant qu'il était possible de tous leurs voisins, ils se sont développés pour ainsi dire en vase clos. L'âme canadienne, ne craignons pas de le dire, est donc essentiellement une âme française. Elle le fut à ses origines, puisque les habitants venaient de France, elle est restée française dans son fond. A la surface s'est déposée peu à peu une couche canadienne qui dissimule parfois la « substantifique moelle » ; toutefois, quand, par l'analyse psychologique, on perce cette couche solide mais friable, l'âme française, foncièrement française, resplendit alors du plus bel éclat.

Cette âme n'est pas absolument identique à la nôtre, nous venons de l'indiquer. Elle ne saurait l'être. Si les Canadiens ont une mentalité *française*, ils ne peuvent avoir la mentalité *des Français*. Ils ont été depuis trop longtemps séparés de nous, ont été trop modifiés par le milieu et les circonstances historiques pour pouvoir nous ressembler entièrement. Par contre, ils n'ont pas subi nos changements politiques, nos révolutions, notre évolution littéraire, morale et sociale, les influences diverses auxquelles nous avons été soumis depuis trois siècles. C'est pourquoi ils sont beaucoup plus religieux que nous, encore plus traditionalistes et conservateurs, ce qui n'est pas peu dire, plus respectueux de l'autorité, plus susceptibles et plus féconds. Ils sont devenus plus graves, plus calmes, ont un peu de l'âme russe, leur gaieté ressemblant à la danse très vive mais intermittente des aurores boréales (2). D'autre part, ils sont moins lettrés, moins cultivés, moins artistes. S'ils ont conservé des sentiments, des idées, des traditions que nous avons en partie abandonnés, ils ont des sentiments, des idées et des traditions que nous n'avons plus. Ils ne voient pas les Anglais et les Américains du même œil que nous, ils portent à notre égard des jugements qui leur sont personnels, ils chérissent une patrie différente de la nôtre, sont aux prises avec des problèmes que nous ignorons. Enfin, ils sont monarchistes, au sens anglais du mot, bien entendu, dogmatiques et même mystiques ; nous sommes, au contraire, des rationalistes, et nos doctrines républicaines, démocratiques, laïques, leur

(1) MONTPETIT, *Les survivances françaises au Canada*, p. 22.

(2) CAMILLE ROY, *Essais sur la littérature canadienne*, p. 225.

sont étrangères. Entre eux et nous, il y a le XVIII^e et le XIX^e siècle, ceux qui précisément nous ont le plus modifiés. Ils sont bien des Français, mais des Français du XVII^e siècle qui ont acquis quelques caractéristiques propres, et ont greffé sur leur mentalité certains traits empruntés à des étrangers.

Les Canadiens nous ressemblent donc étonnamment à certains points de vue, mais à d'autres ils sont totalement différents de nous. Jusqu'à quel point, enfin, sont-ils devenus des Anglo-Saxons ? Ils ont su merveilleusement résister à l'absorption, à l'anglicisation, à l'américanisation. On ne trouve chez eux ni positivisme, ni matérialisme. Par exemple, fait que nous considérons comme bien caractéristique, de 254 automobiles que la province de Québec renfermait en 1907, ce nombre est passé à 65.000 en 1925, mais c'est elle, cependant, qui, à l'exception de l'île du Prince Edouard bien entendu, en possède le moins dans tout le continent américain, proportionnellement à sa population. Et, quand on parcourt leur province, qu'on visite les villes et les villages, qu'on parle aux habitants, qu'on les observe, combien on a peu l'impression d'être en Amérique ! Américains les Canadiens français ? Allons donc ! Rien, dans leur petit coin, qui ressemble à New-York ou Chicago, même Toronto. Ils personnifient notre civilisation de l'autre côté de l'Atlantique. Pas de doute à cet égard : ils sont les Européens de l'Amérique, les représentants du vieux monde dans le nouveau !

Cependant, quand on y regarde d'un peu près, on s'aperçoit que les Canadiens ont subi l'influence des Anglais et des Américains. Nous ne les en blâmons pas, nous qui avons assez longtemps vécu parmi ces deux derniers peuples pour avoir pu les apprécier, et qui les admirons comme font tous ceux qui les connaissent bien ; nous nous bornons à constater. La simplicité de vie des anciens Canadiens français, leur frugalité, leur esprit d'économie tendent à disparaître chez les jeunes générations, même dans les campagnes. On veut gagner de l'argent et en dépenser, le luxe sous toutes ses formes envahit les maisons, les enfants apprennent l'anglais et rêvent d'aller « aux États ». La politesse diminue, on crache trop et on abuse du cure-dent. L'esprit peu préoccupé de littérature, d'art et de science, devient plus partique, se concentre davantage sur les nécessités matérielles de l'existence, et à l'idéalisme français se mêle l'utilitarisme anglo-saxon. Le jazz et le fox trot remplacent progressivement les vieux airs et les vieilles danses d'autrefois. Les campagnes sont désertées de plus en plus. On pratique des sports comme la boxe ou le *base ball* ; on se précipite, du moins, pour assister aux matches qui sont donnés. Les riches jouent au golf. Les liens de la famille perdent de leur sévérité de jadis ; la jeune fille s'émancipe, jouit d'une liberté presque absolue, vit comme ses voisines de l'Ontario et de New-York qu'elle prend pour modèles. Chacun s'anglicise plus ou moins par le journal et par les mœurs politiques, prend des habitudes de sentir, de penser et d'agir inspirées des Anglo-Saxons. Beaucoup, enfin, se laissent gagner insensiblement par l'indifférence religieuse. L'élite se plaint de ces transformations, elle qui trop souvent donne l'exem-

ple par vanité. Le mal est sans remède, croyons-nous. On ne côtoie pas impunément tous les jours, à chaque heure presque, des représentants d'une autre race, surtout quand celle-ci est la race anglo-saxonne, avec tout l'attrait que présente sa civilisation. Et les États-Unis sont si près également ! Quel prestigieux modèle, quelle formidable tentation de faire comme les Américains, puisqu'ils ont si merveilleusement réussi, et de tâcher de les égaler ! Qu'importe la vieille Europe avec son antique civilisation ! Les Canadiens ne sont-ils pas désormais des Américains, au sens large du mot ? Leur destinée est inséparable de celle des autres peuples du nouveau continent, et, avec eux, ils doivent, sous peine de périr peut-être, marcher la main dans la main. Pour s'américaniser, point n'est besoin, d'ailleurs, de traverser la frontière. La province de Québec est, tous les étés, envahie par des milliers de touristes yankees, dont les autos sillonnent les routes, sans parler des hommes d'affaires extrêmement nombreux en toute saison, et apportant dans le pays d'énormes capitaux. Quelle n'est pas, enfin, l'influence des revues publiées aux États-Unis, de ses films cinématographiques, de ses modes, de ses livres, de ses prospectus, de ses catalogues, de ces mille riens que ses voyageurs de commerce apportent sans arrêt sur le marché canadien ? Tout, jusqu'à la *radio* contribue à l'américanisation du Canada ! C'est une formidable poussée, un assaut en règle, une marée montante aux vagues gigantesques qui déferlent, venant du sud. Comment résister ? Quelle digue peut enrayer un semblable flot ? Voilà la conquête américaine au Canada : nulle contrainte, nulle violence ; mais des idées, des méthodes et des principes. Pas d'armées, pas de généraux, pas de canons, mais des écrivains, des journalistes, des orateurs, des *business men*, des financiers !

Quelle peut-être, dans ces conditions, la mentalité des Canadiens français de l'avenir ? Un fait semble acquis : ils garderont une âme dont l'essence sera éminemment française. Quoi qu'il arrive, ils resteront toujours différents de ceux qui les entourent. Mais ils ne peuvent plus redevenir ce qu'ils étaient jadis. D'abord, ils veulent non seulement maintenir, mais encore développer leur culture française ; ils devront donc forcément subir notre influence, évoluer au contact de nos idées, se rapprocher de notre mentalité. D'autre part, en admettant qu'ils cessent de faire partie de l'Empire britannique, même s'ils forment un jour un État pleinement indépendant, ils ne sauraient échapper à l'emprise anglaise et américaine, surtout à l'américaine, car les Canadiens anglais la ressentent eux-mêmes également de plus en plus. Le mal est sans remède, disions-nous plus haut. Mais est-ce bien un mal, en somme ? Il n'y aurait péril pour les Canadiens français, que s'ils s'anglicisaient ou s'américanisaient au point de perdre ce qui constitue l'essentiel de leur mentalité, parce qu'alors ils seraient privés de leur originalité, n'aurait plus qu'une sorte d'âme bâtarde dépourvue des qualités de notre race, sans vraiment posséder celles de leurs modèles. Qu'ils prennent donc aux Anglais et aux Américains ce que ceux-ci ont de bon, et, certes, ils peuvent leur emprunter bien des choses, mais qu'ils n'aill-

lent pas trop loin dans cette voie. Quant à la possibilité pour eux, comme le prétendent certains, tout en conservant leurs caractères héréditaires de Français, d'y joindre ceux des Anglo-Saxons, de façon à former du tout un ensemble harmonieux qui constitue une sorte de perfection, n'est-ce pas une chimère ?

Les Canadiens français sont donc appelés à se transformer davantage au contact de ceux qui les entourent. Qu'importe ! N'imitons pas ces esprits chagrins qui, à toutes les époques, n'ont cessé de regretter le prétendu *bon vieux temps*. Faisons confiance à nos anciens compatriotes. Leur passé répond de l'avenir. Notre civilisation française, c'est à eux qu'il appartient de la continuer dans le Nouveau Monde. Ils ne failliront pas à cette noble tâche, nous en sommes sûr. Ils savent la responsabilité qui leur incombe. Le Canada français est tout jeune encore, il est né d'hier, s'ouvre seulement à la vie active de l'homme. C'est comme un bouton de rose qui doit devenir une belle fleur. Dès que les conditions voulues se réaliseront, la fleur s'épanouira. Après une période de préparation, de luttes, nous allons certainement assister à des progrès inouïs de la part des Canadiens français. Cette race, si forte physiquement et moralement, si pourvue de sérieuses qualités, douée d'une force intellectuelle accumulée depuis plusieurs siècles, non gâtée par la jouissance qui vieillit, après avoir étonné le monde grâce à sa survivance, au point qu'on a pu appeler celle-ci : « le miracle canadien », l'étonnera plus encore peut-être avant longtemps. Quels que soient les Canadiens dans l'avenir, le rôle qu'ils joueront ne saurait être que grand, puisqu'ils sont français !

Un mot encore. M. Hanotaux, montrant les fautes de notre gouvernement dans la Nouvelle-France, a parlé de la « leçon » du Canada (1). Nous en voyons une autre à dégager de tout ce qui précède. Ces Canadiens qui ont tant mérité notre admiration, qui ont même forcé celle de leurs ennemis, ce sont d'anciens Français, avons-nous dit ; ils appartiennent à notre race. Comment pourrions-nous, par suite, ne pas nous montrer heureux et fiers de ce que notre chère patrie a produit de tels rejetons, ne pas, en terminant, nous écrier comme Victor Hugo :

« Gloire à notre France éternelle ! »

(1) GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, préface.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, Paris, Oudin, 1913.
- *Au Canada* (Ouvrage. publié par les membres de la mission du Maréchal Fayolle), Paris, Alcan, 1922.
- BABY, *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, dans : *The Canadian Antiquarian*, Montreal, July-October, 1899.
- BENTZON (Th.), *Les femmes du Canada français*, Revue des Deux-Mondes, 15 mai 1898, p. 313 sq.
- *Au Canada : L'éducation et la société*, Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1898, p. 323 sq.
- BONNEFONS (J. C. B.), *Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761*. (Réimpression), Québec, 1887.
- BOUCHER (Pierre), *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle France, vulgairement dite le Canada*. (Réimpression), Québec, 1849.
- BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle France à l'époque de la guerre de Sept ans (1757)*, dans : Pierre Margry : *Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer*, Paris, Challamel, 1867.
- BOURASSA (Henri), *Grande Bretagne et Canada*, Montréal, sans date. (1902).
- *Le patriotisme canadien français, ce qu'il est, ce qu'il doit être*, Montréal, 1902.
- *Que devons-nous à l'Angleterre ?* Montréal, 1915.
- *Hier, Aujourd'hui, Demain*, Montréal, 1916.
- *La conscription*, Montréal, 1917.
- *L'intervention américaine, ses motifs, son objet, ses conséquences*, Montréal, 1917.
- *La langue gardienne de la foi*, Montréal, sans date, (1918).
- *Le Pape, arbitre de la paix*, Montréal, 1918.
- *Le Canada apostolique*, Montréal, 1919.
- *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, Montréal, 1923.
- BOURASSA (Napoléon), *Nos grand'mères*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1887.
- BRACQ, *The evolution of French Canada*, New-York, Mac Millan, 1924.
- BRUCHÉSI, (Jean), *Coups d'ailes*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922.
- BUIES, *Chroniques, Humeurs et Caprices*, 3 volumes, Québec, 1873-1877.

CARON (Abbé Ivanhoë), *La colonisation de la province de Québec. — Débuts du régime anglais (1760-1791)*, Québec, 1923.

CASGRAIN (Abbé), *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, Québec, 1880.

CASSON (Dollier de), *Histoire du Montréal*, dans : *Mémoires de la Société historique de Montréal*, Montréal, 1868.

CHAPAIS (Thomas), *Discours et conférences*, 1^{re} série, Québec, 1897.

— *Le marquis de Montcalm*, Québec, Garneau, 1911.

— *Discours et conférences*, 2^e série, Québec, Garneau, 1913.

— *Cours d'histoire du Canada*, 4 volumes, Québec, Garneau, 1919-1923.

CHAPMAN, *Les Aspirations*, Paris, Motteron-Martinet, 1904.

CHARBONNEAU, *L'âge de sang*, Paris, Lemerre, 1921.

CHARLEVOIX (R. P. de), *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale* (Le Journal forme le 3^e volume), 3 volumes, Paris, Rolin, 1744.

CORNELOUP, *L'épopée du 22^e*, Montréal, Beauchemin, 1919.

CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, publiées sous le patronage de l'Institut canadien de Québec, Montréal, Beauchemin, 1883.

DAVID (L. O.), *Histoire du Canada depuis la Confédération*, Montréal, Beauchemin, 1909.

DESAULNIERS, *Pour la France* : Montréal, Beauchemin, 1918.

DESROSIERS et FOURNET, *La race française en Amérique*, Montréal, Beauchemin, 1911.

DUSSIEUX, *Le Canada sous la domination française*, Paris, Tanera, 1855.

ERBRÉE (Jean d'), *La Franc-Maçonnerie dans la province de Québec en 1883*. Sans lieu, 1883.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE, *Le Canada et les Canadiens français pendant la guerre franco-prussienne*, Québec, 1888.

— *Resterons-nous Français ?*, Québec, 1890.

FERLAND (Abbé), *Cours d'histoire du Canada*, 2 volumes, Québec, 1861.

— *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, Québec, Desbarats, 1863.

FINLEY (John), *Les Français au cœur de l'Amérique*, Traduction de M^{me} E. Boutroux, Paris, Colin, 1916.

FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, Québec, 1889.

FRÉCHETTE, *Les fleurs boréales, Les oiseaux de neige, Poésies canadiennes*, Paris, Rouveyre et Terquem, 1881.

— *La légende d'un peuple*, Montréal, Beauchemin, 1908.

GAGNON (Ernest), *Chansons populaires du Canada*, 5^e édition, Montréal, Beauchemin, 1908.

GARNEAU, *Histoire du Canada*, 5^e édition, 2 volumes, Paris, Alcan, 1913 et 1920.

GASPÉ (Philippe Aubert de), *Mémoires*, Québec, Hardy, 1885.

GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, Québec, 1888.

GOSSELIN (Abbé Amédée), *L'instruction au Canada sous le régime français*, Québec, 1911.

GOSSELIN (Abbé Auguste), *Vie de Mgr de Laval*, 2 volumes, Québec, 1890.

— *La mission du Canada avant Mgr de Laval*, Evreux, 1909.

- *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, 3 volumes, Québec, 1911.
- *L'Église du Canada après la conquête*, 2 volumes, Québec, 1916.
- GROULX (Abbé), *La naissance d'une race*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919.
- *Chez nos ancêtres*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920.
- *Lendemain de conquête*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920.
- *Vers l'émancipation*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1921.
- HALDEN (Ab der), *Études de littérature canadienne française*, 2 volumes, Paris, de Rudeval, 1907. (Le deuxième volume a pour titre *Nouvelles études...*)
- HÉMON (Louis), *Maria Chapdelaine*, Paris, Grasset, 1921.
- HUSTON, *Le répertoire national, ou recueil de littérature canadienne*, 4 volumes, Montréal, 1895.
- KALM, Ouvrage traduit du suédois, par L. W. Marchand, sous le titre de : *Voyage en Amérique*, dans : *Mémoires de la Société historique de Montréal*, 8^e livraison, 1880.
- KLEIN (Abbé), *Au pays de la vie intense*, Paris, 1905.
- LA HONTAN (Baron de), *Voyages du Baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale*, Amsterdam, 1741.
- LAURIER (Sir Wilfrid), *Discours à l'étranger et au Canada*, Montréal, Beauchemin, sans date.
- LE BRUN (Isidore), *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, Paris, Trenttel et Wurtz, 1833.
- LE JEUNE (Le P.), *Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada (1500-1900)*, 3 fascicules, Ottawa, sans date.
- LIONNET, *Chez les Français du Canada*, Paris, Plon-Nourrit, 1908.
- LORTIE (Abbé), *De l'origine des Canadiens français*, dans : *Bulletin du Parler français au Canada*, septembre 1903.
- Mandements, Lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal, depuis son érection*, 15 volumes, Montréal, 1869-1919.
- Mandements, Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, publiées par Mgr Têtu et l'abbé Gagnon, 11 volumes, Québec, 1887-1912.
- MARIE DE L'INCARNATION, (R. M.), *Lettres*, éditées par l'abbé RICHAUDEAU, 2 volumes, Paris, 1876.
- Mémoires et comptes-rendus de la Société royale du Canada (M. S. R. C.)*, James Hope and Son, Ottawa ; Copp Clark Co Ltd, Toronto ; Bernard Quaritch, London, England. En cours de publication depuis 1882, à raison d'un volume par an.
- MONTCALM, *Lettres du marquis de Montcalm au Chevalier de Lévis*, publiées sous la direction de l'Abbé H. R. Casgrain, Québec, 1894.
- *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes au Canada de 1756 à 1759*, publié sous la direction de l'abbé H. R. Casgrain, Québec, 1895.
- MONTIGNY (Louvigny de), *La langue française au Canada*, Ottawa, 1916.
- MONTPETIT (Edouard), *Les survivances françaises au Canada*, Paris, Plon-Nourrit, 1914.

MOORE, *The Clash*, traduit de l'anglais (*Le choc*), par Ernest Bilodeau, Montréal, Beauchemin, 1920.

MORIN (Paul), *Le paon d'émail*, Paris, Lemerre, 1912.

NANTEL, *Les fleurs de la poésie canadienne*, 4^e édition, Montréal, Beauchemin, 1922.

NEVERS (Edmond de), *L'avenir du peuple canadien-français*, Paris, Jouve, 1896.

NICHOLSON, *Le Canadien français*, traduit de l'anglais par Ulric Barthe, Québec, 1905.

RAMEAU, *La France aux colonies*, Paris, Jouby, 1859.

RAYNAL, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 17 volumes, Londres, 1792.

ROUTHIER (A. B.), *Conférences et discours*, 2 volumes, Québec, 1889-1904.

ROY (J. Edmond), *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, 5 volumes, 1897-1904.

ROY (Abbé Camille), *Nos origines littéraires*, Québec, 1909.

— *Essais sur la littérature canadienne*, Montréal, Beauchemin, 1913.

— *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, Québec, 1914.

ROY (Pierre Georges), *Les petites choses de notre histoire*, 5 volumes, 1919-1923.

SALONE (Émile), *La colonisation de la Nouvelle France*, Paris, Guilmoto, sans date (1905).

— *Guillaume Raynal historien du Canada*, Étude critique, Paris, Guilmoto, sans date (1905).

SIEGFRIED (André), *Le Canada. Les deux races*, Paris, Colin, 1906.

SULTE (Benjamin), *Histoire des Canadiens français*, (1608-1881), 8 volumes, Montréal, Wilson et C^e, 1882-1884.

TANGUAY (Abbé), *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, 7 volumes, 1871-1890.

TARDIVEL, *Pour la Patrie*, Montréal, Cadieux et Derone, 1895.

TASCHEREAU, *L'habitant de Québec*, sans lieu ni date (1922).

TAURINES (Gailly de), *La nation canadienne*, Paris, Plon-Nourrit, 1894.

TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, Québec, 1882.

WELD, *Voyage au Canada pendant les années 1795, 1796 et 1797*, Paris, Le Petit, 1802.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	I
AVERTISSEMENT	I

LIVRE PREMIER

Les Facteurs de la Mentalité canadienne française

INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER : Le facteur originel	9
CHAPITRE II : Le facteur géographique	29
CHAPITRE III : Le facteur historique et social	38

LIVRE DEUXIÈME

La Mentalité canadienne française

INTRODUCTION : Caractères généraux de cette mentalité	59
---	----

PREMIÈRE PARTIE

La Mentalité des Canadiens français considérés en tant qu'individus

CHAPITRE PREMIER : Sensibilité et volonté	65
CHAPITRE II : Les Canadiens français au point de vue intellectuel et moral ...	121

CHAPITRE III : Les sentiments religieux	170
CHAPITRE IV : La femme canadienne française	215
CHAPITRE V : La politique	233

DEUXIÈME PARTIE

La Mentalité des Canadiens français considérés
en tant que nation

CHAPITRE PREMIER : Les sentiments envers la France	245
CHAPITRE II : Les sentiments envers l'Angleterre	286
CHAPITRE III : Les sentiments envers les États-Unis.....	328
CHAPITRE IV : Le patriotisme canadien français. — Impérialisme et nationalisme. — L'autonomie du Dominion et l'indépendance du Canada français..	342
CONCLUSION : La mentalité héréditaire, la mentalité nouvelle et la mentalité de demain chez les Canadiens français.....	373
BIBLIOGRAPHIE.....	379

CE LIVRE
A ÉTÉ IMPRIMÉ
PAR
MAURICE DARANTIERE
A DIJON
EN JUILLET
M. CM. XXVII

BARON MARC DE VILLIERS

**LA DÉCOUVERTE DU MISSOURI
ET L'HISTOIRE DU FORT D'ORLÉANS**

D'après des Documents inédits

Beau vol. in-8 double couronne, sur papier d'Auvergne, avec 2 planches hors-texte. 120 fr.

E. W. DAHLGREN

**LES RELATIONS COMMERCIALES ET MARITIMES
ENTRE LA FRANCE ET LES CÔTES DE L'OcéAN PACIFIQUE**

(COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE)

T. I (seul paru) : Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht

Un volume in-8 raisin de xvi-740 pages, avec 7 cartes 45 fr.

L.-V. GOFFLOT

LE THÉÂTRE AU COLLÈGE DU MOYEN-ÂGE A NOS JOURS

Avec Bibliographie et Appendices

Le Cercle français de l'Université Harvard

Préface par JULES CLARETIE de l'Académie française

Un volume petit in-8 de xix-336 pages, avec de nombreuses planches hors-texte. 7 fr. 50

JAMES BROWN SCOTT

ROBERT BACON — Sa Vie et ses Lettres

(1860-1919)

Introduction par l'honorable Elihu Root — Avant-propos par le Maréchal de camp
Sir Douglas Haig — Appréciations par Gabriel Hanotaux et Emile Bourgeois

Traduit par Madeleine L. Cazamian

Beau volume in-8 raisin de xix-536 pages, avec 40 planches hors-texte 50 fr.

JEAN BABELON

LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE DE FERNAND COLOMB

Ouvrage publié sous les auspices de la Société Française de Bibliographie

Un volume in-8 de xlv-341 pages et une planche hors-texte 30 fr.

JULES MARSAN

BEAUMARCHAIS ET LES AFFAIRES D'AMÉRIQUE

Lettres inédites

Un volume in-8 de 62 pages 7 fr. 50

BERNARD FAÏ

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand

**L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS
A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE**

Un vol. in-8 de 378 pages (*Bibliothèque de la Revue de littérature comparée*, t. VII) 40 fr.

BERNARD FAÏ

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand

**BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE DES OUVRAGES FRANÇAIS
RELATIFS AUX ÉTATS-UNIS (1770-1780)**

Un vol. in-8 de 111 pages (*Bibliothèque de la Revue de littérature comparée*, t. VII) 12 fr.

CHATEAUBRIAND

**LES AVENTURES
DU DERNIER ABENCERAGE**

ÉDITÉES PAR

Paul HAZARD et Marie-Jeanne DURRY
Professeur au Collège de France Agrégée de l'Université

Un vol. in-8 de xxxix-123 pages, avec deux fac-similés hors texte (*Bibliothèque de la Revue de littérature comparée*, t. XXVII). 35 fr.

GILBERT CHINARD

Professeur à l'Université John Hopkins

**LES AMITIÉS AMÉRICAINES DE MADAME D'HOUDETOT
D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE
AVEC BENJAMIN FRANKLIN ET THOMAS JEFFERSON**

Un vol. in-8 de viii-63 pages (*Bibl. de la Revue de littérature comparée*, t. VIII.) 7 fr.

MARJORIE LOUISE HENRY

**La Contribution d'un Américain au Symbolisme français
STUART MERRILL**

Un vol. in-8 de xiii-290 pages, avec huit planches hors texte (*Bibliothèque de la Revue de littérature comparée*, t. XXXIV). 40 fr.

MARGARET MURRAY GIBB

ÉTUDE SUR FENIMORE COOPER ET SON INFLUENCE EN FRANCE

LE ROMAN DE BAS-DE-CUIR

Un vol. in-8 de viii-227 pages, avec trois planches hors-texte (*Bibliothèque de la Revue de littérature comparée*, t. XXX) 40 fr.

COMTE RÉGIS DE TROBRIANT

Major général de l'Armée des États-Unis

**VIE MILITAIRE DANS LE DAKOTA
NOTES ET SOUVENIRS (1867-1869)**

Un volume in-8 de xvi-408 pages, avec un portrait hors-texte 35 fr.

JULIEN

Domestique de M. de Chateaubriand

ITINÉRAIRE DE PARIS A JÉRUSALEM

Publié d'après le manuscrit original appartenant à M. LESOUEF

Avec Introduction et Notes par E. CHAMPION

Un vol. petit in-4 de viii-128 pages, accompagné de fac-similés (3^e édition) 5 fr.

BNQ



C000262902